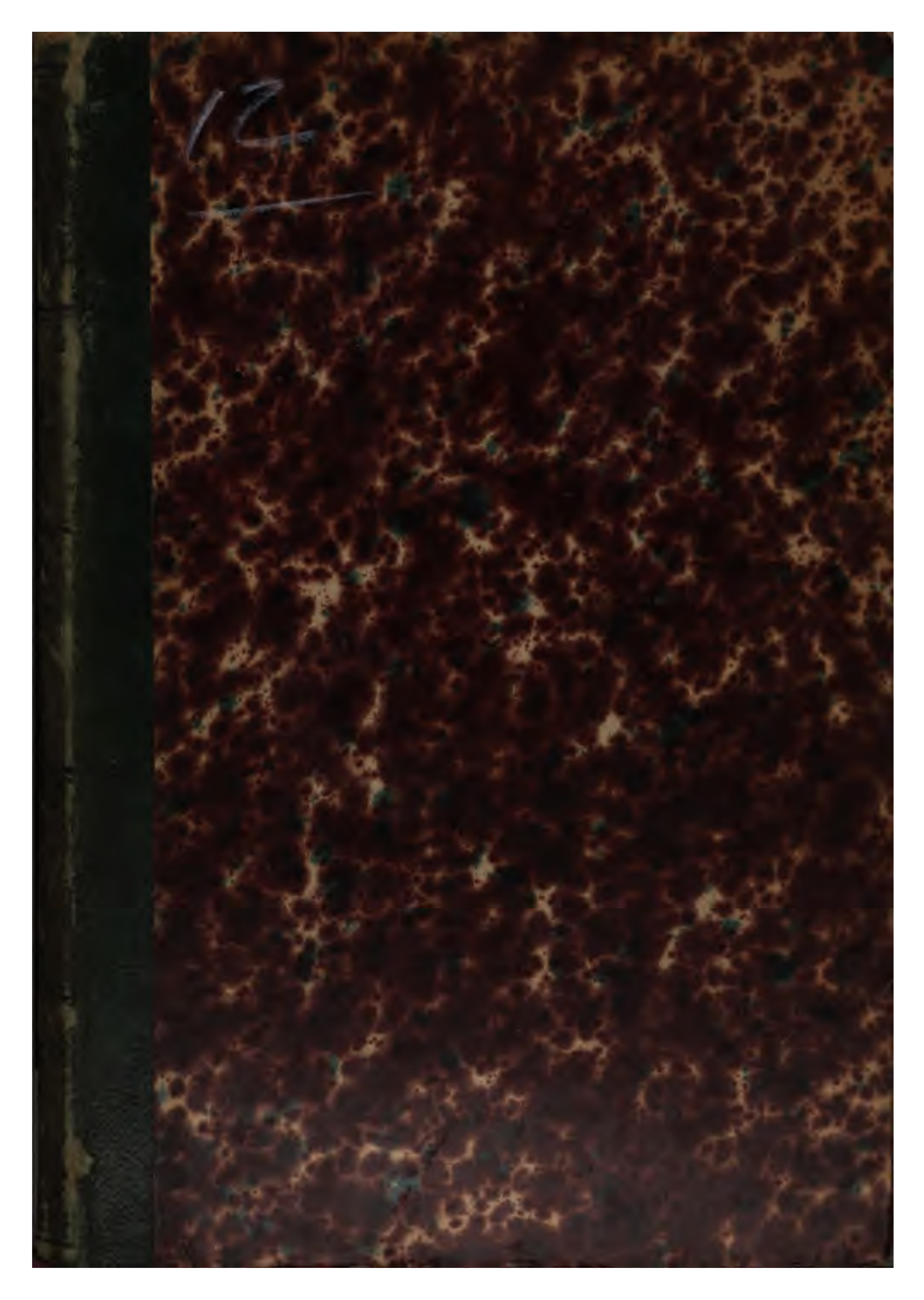
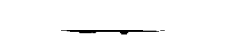






fier à la mé-
lre à l'homme
es. Le résultat
n certain en-
rence, sans se
oins brillante.
trouver réduit
il ne prend pas
corps seul mar-
itiquer le repos
volonté du sol-
ons, à l'école de
par exemple.
vation que nous
que partout où on
grande machine,
qu'elle reçoit.
s, dans les armes
abilité individuelle
ecté et encouragé

mme un fait acquis
officiers, et de là on
tte portion si essen-
cadres de nos unités
été et que parfois ils
tendre d'eux ; mais le
n use avec eux que sont
?
ait, plus encore que le
n exige de lui et ne pas
; mieux encore, il devrait
ve sérieuse des devoirs de
er lui donnât les ordres y
doit se produire. Sinon le
n inférieur, ne peut vaquer
nsemble de ses propres fonc-
détails qui ne doivent pas être

ns la conduite d'une compagnie
raisonnée et effectuée des de-
ficiers! quelle considération plus

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE
MILITAIRE
SUISSE

DIRIGÉE PAR

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.



DOUZIÈME ANNÉE. — 1867.

LAUSANNE
IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

1867

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES.

DOUZIÈME ANNÉE. — 1867.

N° 1. — 1er JANVIER.

N° 2. — 15 JANVIER.

N° 3. — 2 FÉVRIER.

N° 4. — 16 FÉVRIER.

N° 5. — 4 MARS.

N° 6. — 22 MARS.

N° 7. — 6 AVRIL.

N° 8. — 29 AVRIL.

N° 9. — 7 MAI.

N° 10. — 18 MAI.

N° 11. — 3 JUIN.

N° 12. — 15 JUIN.

N° 13. — 1er JUILLET.

N° 14. — 15 JUILLET.

N° 15. — 10 AOUT.

N° 16. — 21 AOUT.

N° 17. — 3 SEPTEMBRE.

N° 18. — 16 SEPTEMBRE.



REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, lieut.-colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie;
E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 1. Lausanne, le 1er Janvier 1867. XIIe Année.

RÉFLEXIONS SUR L'INSTRUCTION MILITAIRE DES TROUPES SUISSES.

(2me article).

Suite des observations sur l'instruction actuelle de l'armée.

Nous avons dit qu'avec la composition de notre armée, le temps consacré à l'étude des éléments du service pendant les écoles de recrues suffisait à la rigueur, mais que nos jeunes soldats sortent de ces écoles sans qu'on ait pu leur faire appliquer l'instruction acquise à des manœuvres de campagne.

Nous avons dit ensuite que la seule occasion offerte à la troupe de se familiariser avec le service actif, se présente dans des rassemblements trop peu nombreux pour que l'armée puisse y participer successivement tout entière, et que les cours de répétition actuels, par leur courte durée, ne servent tout au plus qu'à récapituler à grands traits l'enseignement théorique.

Non-seulement la troupe, ses sous-officiers et officiers, mais les divers états-majors ne peuvent donc qu'imparfaitement s'initier aux exigences de toutes sortes d'une campagne simulée et à ses mille incidents imprévus; mais ce qui est plus grave encore, ils ne peuvent pas développer, perfectionner leurs connaissances et acquérir l'expérience nécessaire pour la conduite et le maniement des corps.

Une guerre venant à éclater, nous ne doutons pas que les officiers instruits et capables qui auraient la responsabilité des opérations, ne

remplissent dignement leur lourde tâche, que tel ou tel d'entre eux ne manifeste des talents supérieurs demeurés jusqu'alors à l'état latent; car le génie ne s'acquiert pas: pour prendre son essor il faut que les circonstances le placent dans le milieu hors duquel il s'ignorera lui-même peut-être.

Prétendrait-on qu'il en fût de même pour la direction en sous-ordre d'une armée? Ici les qualités innées, le coup d'œil, le tact, la bonne étoile, la chance, ne suffisent plus, ne suppléent pas au manque de culture première, au vice d'organisation, à une administration compliquée, formaliste. Le service des chefs d'état-major, des adjudants, celui des subsistances, des logements, des transports, des ambulances nécessitent une activité, une capacité, fruit des études mûri par l'application.

Sous ces différents rapports, la Suisse peut-elle être tranquille et attendre avec calme l'ouverture d'hostilités dans lesquelles elle aurait un rôle à jouer? La dernière guerre a démontré l'insuffisance de l'état-major autrichien; il connaissait moins bien que les Prussiens la topographie de la Bohême; le commissariat italien a donné lieu à de nombreuses plaintes; l'enlèvement des blessés, l'organisation des ambulances, ont laissé à désirer dans l'armée autrichienne. Et cependant l'Italie et l'Autriche donnaient pour le moins autant de soins que la Suisse au développement de tout ce qui a trait à l'armée; l'une et l'autre savaient qu'une guerre était inévitable entre elles dans un avenir prochain. Si donc de grandes puissances entretenant leurs armées sur le pied de guerre se sont trouvées incomplètement préparées, au moment de l'action, comment pourrait-on affirmer que la Suisse n'ait pas bien plus à redouter encore, n'étant pas stimulée par la perspective d'une lutte prochaine, plus ou moins confiante dans son principe de neutralité, et ne formant enfin qu'insuffisamment ses états-majors à l'école de la pratique?

Nous indiquerons plus loin le remède qui, selon nous, pourrait être appliqué; mais auparavant signalons encore, pour terminer cette revue critique, d'autres défectuosités dans l'instruction actuelle de l'armée. Il nous semble que le mode d'instruction n'est pas ce qu'il devrait être, vis-à-vis d'hommes chez lesquels le goût militaire est hautement développé et dont les facultés intellectuelles ont été exercées de bonne heure aux écoles de l'enfance et de la vie républicaine. La base du système d'instruction du soldat devrait être un appel constant adressé à son intelligence et le bannissement aussi complet que possible de la routine. On sacrifie trop l'individualité à l'ensemble, on fait trop fi du sentiment de responsabilité personnelle, on craint de s'approcher de la réalisation de l'utopie des *bayonnettes*

intelligentes. C'est qu'il est beaucoup plus facile de confier à la mémoire les faits, les noms, les mouvements, que d'apprendre à l'homme à raisonner, à se rendre compte du pourquoi des choses. Le résultat obtenu présente à l'œil une troupe manœuvrant avec un certain ensemble et l'on s'endort satisfait de cette belle apparence, sans se demander si consciencieusement la réalité n'est pas moins brillante.

Le soldat lui-même est intérieurement humilié de se trouver réduit à cet état de machine; il se soumet, il le faut; mais il ne prend pas intérêt aux branches du service dans lesquelles son corps seul marche, tandis que son cerveau ne travaille que pour critiquer le repos dans lequel on le laisse. Comparez le zèle, la bonne volonté du soldat aux exercices de tir, aux travaux de fortifications, à l'école de chasseur, etc., avec son apathie à l'école de peloton par exemple.

Il serait absurde de pousser à l'extrême l'observation que nous faisons ici; ce que nous désirons simplement, c'est que partout où on le pourra, on ne traite pas la troupe comme une grande machine, mais qu'on lui fasse comprendre le but des leçons qu'elle reçoit.

Malgré les efforts tentés depuis quelques années, dans les armes spéciales en particulier, ce sentiment de la responsabilité individuelle dont nous venons de parler n'est pas assez respecté et encouragé chez les sous-officiers et officiers.

Dans l'instruction on admet trop facilement comme un fait acquis ou un mal irrémédiable, l'insuffisance des sous-officiers, et de là on en vient à justifier la manière dont on traite cette portion si essentielle d'un corps militaire. Il est évident que les cadres de nos unités tactiques sont trop souvent choisis avec légèreté et que parfois ils se montrent au-dessous de ce que l'on doit attendre d'eux; mais le plus souvent n'est-ce pas aux procédés dont on use avec eux que sont dues leur inertie et leur apparente incapacité ?

Un sous-officier digne de ses galons devrait, plus encore que le soldat, se rendre compte du service que l'on exige de lui et ne pas l'exécuter machinalement et sans réflexion; mieux encore, il devrait être formé de telle sorte qu'il prît l'initiative sérieuse des devoirs de son grade, sans avoir besoin que l'officier lui donnât les ordres y relatifs dans chaque cas où son activité doit se produire. Sinon le supérieur, obligé de guider toujours son inférieur, ne peut vaquer à son service spécial, il perd de vue l'ensemble de ses propres fonctions, et dépense son activité dans des détails qui ne doivent pas être de son ressort.

Quelle facilité ne résulterait pas dans la conduite d'une compagnie ou d'un bataillon de cette répartition raisonnée et effectuée des devoirs entre les officiers et les sous-officiers! quelle considération plus

grande, quel respect n'obtiendraient pas ces derniers de la part de leurs subordonnés! Il faut, pour satisfaire à ces exigences que nous croyons légitimes, forcer d'entrée les sous-officiers à agir constamment comme tels, à prendre l'habitude de ne pas se considérer toujours comme de simples soldats, ne devant qu'obéir, exécuter des ordres, sans jamais contrôler eux-mêmes, reprendre, réprimander, surveiller, faire exécuter les ordres supérieurs. Pour bien des branches du service d'école, ils devraient être employés eux-mêmes comme instructeurs, sous la vigilante surveillance de leurs chefs; bientôt ils s'habitueraient à cet emploi, il en résulterait de la part de la troupe plus de déférence à leur égard et eux-mêmes sentiraient mieux leur importance et leur utilité, alors qu'ils rendraient de réels services.

Les écoles fédérales se distinguent avantageusement des cantonales, (du moins dans certains cantons), en ce que dans les premières, non-seulement tout officier est capable d'instruire, mais qu'il instruit effectivement, tandis que nous avons vu parfois jusqu'à des chefs de bataillons à la tête de leurs corps, se laisser enlever brusquement le commandement, être réduits à un rôle purement passif, et laisser prendre à un instructeur même inférieur en rang la haute direction de la troupe. Celle-ci en vient alors à se figurer que ses officiers sont incapables, et d'un autre côté, froissée du sans-gêne dont elle est spectatrice, elle se roidit contre les efforts des instructeurs et ne les considère que comme d'importuns mentors. Loin de nous d'accuser tous les instructeurs de ces manques de tact, qui ne devraient se rencontrer chez aucun d'eux; mais ne pouvons-nous pas prétendre qu'une partie considérable de ce corps, du reste précieux, instruit et dévoué, ne tient pas assez compte du respect de la hiérarchie, n'arrive trop, par un zèle louable mais excessif, à réduire à zéro le rôle de l'officier et du sous-officier?

L'instructeur ne devrait-il pas plutôt former d'une manière générale le soldat, puis s'appliquer à instruire le sous-officier et l'officier, pour qu'ensuite ceux-ci, sous sa direction, développent eux-mêmes et fortifient les connaissances inculquées déjà à leur troupe.

Terminons en approuvant les modifications apportées ces dernières années dans un certain nombre de règlements, en vue de les simplifier, d'écarter autant que possible tout ce qui est pure affaire de parade; on pourra faire plus encore, supprimer par exemple dans l'artillerie l'école de brigade, dont l'utilité pratique est nulle et qui ne sert que d'exercice pour augmenter la mobilité, la précision des mouvements, but qui peut s'atteindre tout aussi bien, si ce n'est mieux, par l'école de batterie.

Réformes à introduire dans l'instruction militaire.

Des observations que nous avons faites, nous tirons deux conclusions principales; la première, que les écoles de recrues ont une durée trop courte, la seconde, que pour remédier à ce défaut, les cours de répétition sont insuffisants.

Il en découle qu'une réforme complète de l'instruction militaire devrait avoir lieu le plus promptement possible.

L'opinion que nous allons émettre comme idée fondamentale des améliorations à introduire, soulèvera sans doute de nombreuses objections. Elle consiste d'abord à augmenter sensiblement, à porter au double ou au triple, le temps de service des recrues; puis à supprimer les cours de répétition bisannuels pour les remplacer par des rassemblements de troupes se succédant de 4 en 4 ou de 5 en 5 ans. (Si nous ne fixons pas positivement la durée des écoles et les intervalles entre les rassemblements, c'est que ces limites ne peuvent être établies qu'en élaborant le plan complet d'instruction, ce que d'autres que nous seraient naturellement appelés à faire).

Mais, nous opposera-t-on, cette mesure aura pour effet de nous acheminer vers le système anti-suisse, anti-démocratique des armées permanentes, et alors que les grandes puissances vont faire un pas en avant, en obligeant au service tous leurs citoyens ou sujets, vous proposez à la Suisse de faire aussi un pas, mais un pas rétrograde, puisqu'il nous rapprocherait de la voie dont cherchent eux-mêmes à sortir les Etats nos voisins.

Examinons cette objection principale et celles accessoires qui s'y rattachent.

Oui, la France et l'Autriche, à l'exemple de la Prusse, réaliseront un progrès, le jour où elles appelleront tous leurs enfants sous les drapeaux; alors elles auront une armée plus nombreuse dont le cœur battra à l'unisson de celui du pays, puisque chaque famille y aura son représentant, une armée qui ne s'isolera pas de la nation, qui aura les mêmes sympathies, les mêmes intérêts, étant tirée du sein de la nation et devant y rentrer, une armée enfin qui ne pourra pas servir d'instrument aveugle ou insouciant entre les mains d'un ambitieux.

Mais en quoi nos milices suisses, par le fait d'un séjour un peu plus long au service de la Patrie, cesseraient-elles de remplir au plus haut degré les conditions d'une armée nationale? Proposons-nous rien qui ressemble à une tendance de créer dans l'Etat un Etat militaire dont les membres, ne rêvant que combats et avancement, oublieraient leurs familles exposées aux horreurs de la guerre et suc-

combant sous les impôts destinés à la conquête de lauriers ruineux? Proposons-nous de laisser nos jeunes gens de longues années sous l'uniforme, exposés à tous les dangers, à tous les vices qu'engendre la vie de garnison? le temps que nous réclamons d'eux serait-il suffisant pour nuire à l'agriculture et à l'industrie, pour leur faire perdre le goût du travail et les pousser à se faire une carrière du métier des armes, grâce à l'appât d'une prime de réengagement? Aucune de ces conséquences ne résultera du simple fait qu'aux progrès tentés ailleurs, nous devions répondre en progressant aussi, c'est-à-dire en augmentant les qualités de solidité et d'instruction de nos milices. Les finances elles-mêmes de la Confédération et des cantons ne seront pas entraînées par là à leur ruine et l'on n'exigera d'elles qu'une contribution proportionnelle au degré de valeur qu'acquerra l'armée; or, qui s'effrayerait d'un surcroit de dépenses bien employées pour préférer des économies et ne pas atteindre le but? Ajoutons qu'une réelle économie sera réalisée par le fait de dérangements moins nombreux réclamés du soldat; on prendra l'habitude de se préparer à l'avance à parcourir une école de recrues plus longue qu'actuellement, mais en rentrant chez soi, on saura que l'on ne sera plus dérangé, qui de la charrue, qui du comptoir, qui de l'atelier avant 4 ou 5 ans, et la somme du travail produit pendant ces années de repos compensera certainement au point de vue de l'économie nationale les sacrifices exigés de la bourse publique.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à réfuter ces objections et nous leur opposons, ainsi qu'à celles que nous ne prévoyons pas, le salut de la Patrie, but suprême qui nous préoccupe avant tout, et que nous croirons mieux assuré dans l'avenir avec l'organisation que nous souhaitons, qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il ne faut pas, en effet, perdre de vue qu'un travail considérable se prépare partout afin d'augmenter les ressources militaires des divers pays nos voisins, afin surtout de perfectionner l'armement et l'instruction. Ces efforts réussiront, là où la volonté d'un seul ou d'une chambre imbue du désir d'accroître la gloire de la nation, suffit; il faut donc que les mêmes efforts soient tentés et réussissent également en Suisse, pour accroître les chances du maintien de notre liberté et de notre indépendance.

Revenant à notre proposition, nous pensons que les choses pourraient s'organiser de la manière suivante:

Les écoles de recrues auraient lieu comme maintenant sur différentes places d'armes fédérales; elles seraient divisées en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique. La première devrait se termi-

ner au moment des moissons, de manière à ce que l'école d'application pût se faire sans trop nuire à l'agriculture.

Nous voudrions que la louable tendance de supprimer toute vaine parade reçût une consécration toujours plus grande dans la formation des recrues, qu'au contraire la gymnastique, l'escrime, le chant même, si utile dans les marches, reçussent un développement plus grand ; ici l'on chercherait à provoquer chez le soldat le savoir-faire, l'initiative qui distinguent à un si haut degré le soldat français ; ici l'on apprendrait au sous-officier et à l'officier à remplir intelligemment leurs diverses fonctions.

Après une instruction théorique de 5 à 7 semaines selon les armes, les écoles seraient réunies en deux, trois ou quatre groupes, basés soit sur les rapprochements de langues, soit sur ceux de contrées ; ainsi les recrues de la Suisse française seraient appelées à manœuvrer ensemble, de même celles de la Suisse orientale et italienne, et enfin celles de la Suisse centrale pourraient former deux rassemblements. Si le chiffre des recrues était insuffisant, on leur adjoindrait ou l'école centrale, ou des corps déjà formés de la landwehr, etc.

En un mot, chaque année à la suite de la partie théorique des écoles de recrues, auraient lieu plusieurs grands camps, d'au moins 10 à 15000 hommes, dans lesquels la troupe serait rompue aux marches, à la vie des camps, au service dans les cantonnements, aux exigences des bivouacs, au service de sûreté en campagne, aux manœuvres de guerre, pendant que le commissariat devrait pourvoir avec promptitude à tout ce qui est de son ressort, que des ambulances sérieuses seraient organisées, que l'on chercherait à habituer médecins, commissaires d'ambulances, infirmiers et fraters à simuler, sans tomber toutefois dans le ridicule, les importants devoirs que la guerre leur impose, pendant enfin, que les états-majors vaqueraient à la conduite des opérations de manière à y appliquer leurs aptitudes et leurs connaissances théoriques.

A de semblables réunions soit distinctes, soit fusionnées avec celles des recrues, seraient appelées chaque année deux divisions de l'armée, de sorte qu'en 5 ans l'armée entière y eût pris part, tandis qu'aujourd'hui la carrière militaire d'un nombre considérable de soldats et d'officiers arrive à sa fin, sans qu'ils aient eu une seule occasion de participer à ces rassemblements.

Par ce moyen, les écoles de répétition actuelles deviendraient inutiles et les frais qu'elles occasionnent seraient affectés aux manœuvres dont nous venons de parler.

Il est évident que les exercices de tir en dehors de ces deux genres de services, devraient être continués et encouragés, et que la

Confédération devrait les réorganiser de telle sorte qu'elle soit assurée que les munitions et l'argent qu'elle alloue soient employés selon son vœu et non pour servir parfois à des tirailleries sans ordre pendant et après boire.

Il est évident aussi que des écoles spéciales pour officiers continueraient à avoir lieu, que les sous-officiers et officiers pourraient être appelés, selon une certaine rotation aux écoles de recrues, soit pour la partie théorique, soit pour l'école d'application, selon qu'ils seraient reconnus avoir besoin de se perfectionner dans l'une ou l'autre de ces directions.

Pour que tout ce programme soit réalisable, il faut nécessairement remettre à la Confédération l'instruction militaire de l'infanterie, de même qu'elle procède déjà à celle des armes spéciales; les progrès frappants obtenus par l'artillerie et le génie, comparés à l'infériorité relative de l'infanterie, permettent d'affirmer que cette mesure si souvent mise en question, doit enfin recevoir une solution.

Non-seulement la valeur intrinsèque de l'armée se trouverait par là augmentée, mais, ainsi centralisée, l'instruction du soldat coûterait moins cher et l'indemnité versée par les cantons à l'autorité fédérale, contribuerait, avec l'économie résultant de la suppression des cours de répétition, à couvrir les frais des grandes manœuvres.

Enfin l'unité dans les méthodes d'enseignement serait bientôt suivie de l'unité dans les conditions requises pour l'obtention des grades. Les nominations d'officiers et de sous-officiers se feraient sans préoccupations locales, politiques et autres, comme cela n'est que trop souvent le cas dans tel ou tel canton. Le mérite seul serait pris en considération, comme cela existe déjà pour les aspirants sortant des écoles fédérales. Des listes de conduite et de capacité seraient tenues avec soin, tant pour la troupe que pour les sous-officiers et officiers; elles seraient mises à jour de quinzaine en quinzaine par exemple et serviraient de guide pour l'avancement; celui-ci aurait lieu ensuite d'un préavis fédéral, par les autorités cantonales. Quant à la promotion d'officiers de troupe à l'état-major, elle ne pourrait se faire qu'après constatation sérieuse et sévère des qualités et des connaissances des postulants, ce que l'examen des listes de capacité permettrait d'établir avec certitude. Sinon l'état-major peut être encombré de jeunes gens qui, après avoir fait une ou deux écoles comme officiers et ne connaissant nullement le maniement des hommes et d'un corps, passent à l'état-major et poussés par les nouveaux arrivés et l'ancienneté, finissent, tout incapables qu'ils sont parfois, à revêtir des grades supérieurs.

Telles sont, sommairement exposées, les idées que nous soumettons

à l'examen bienveillant de tous ceux qui, voulant sauvegarder l'indépendance de la Patrie, ne dédaignent pas d'examiner les opinions sincères d'où qu'elles partent.

Canton de Neuchâtel, novembre 1866.

L. J. E. P.



L'AUTRICHE ET SES INSTITUTIONS MILITAIRES.

Sous ce titre M. le colonel fédéral Favre, de Genève, a publié au mois de juin dernier un intéressant volume (1) que nous désirons faire connaître avec quelque détail à nos lecteurs. « Un voyage, dit l'auteur dans sa préface, que j'ai fait en Autriche, il y a environ deux années, m'a fourni l'occasion d'étudier les institutions militaires de ce pays et l'organisation de son armée. Le ministre de la guerre, qui me reçut avec une grande bienveillance, m'accorda l'accès des beaux établissements militaires de Vienne et, en m'y ménageant le plus favorable accueil, me donna ainsi la possibilité de les voir avec fruit. Qu'il me soit permis d'en exprimer ici ma sincère reconnaissance.

« Un si vif intérêt s'attache, dans les circonstances actuelles, aux choses militaires de l'Autriche, que je me suis senti porté à publier les notes rapportées de mon voyage, après avoir cherché à les mettre au courant des changements survenus dans l'intervalle. J'espère qu'on voudra bien excuser les lacunes ou les inexactitudes qu'on pourrait trouver dans ce travail, en pensant combien il est difficile à un officier étranger de voir tout et de voir juste. L'armée autrichienne était alors dans un moment de complète transformation, et les données que je pouvais obtenir provenaient de renseignements pris dans les établissements militaires, dans les casernes, et de causeries avec quelques officiers; car le seul document officiel qu'il fût possible de se procurer était le Statut de l'armée de 1857, déjà aux trois quarts tombé en désuétude. Quelques jours seulement avant de mettre sous presse, j'ai eu entre les mains l'excellent ouvrage (2) publié récemment par un officier distingué de l'état-major autrichien, M. le capitaine Petrossi. J'ai pu, ce livre en main, contrôler bien des faits et vérifier bien des chiffres.

(1) *L'Autriche et ses institutions militaires* par Edmond Favre, colonel fédéral, officier de l'ordre de la couronne de Prusse. — Paris, Dumaine, et Amyot; Leipzig, Jung-Treuttel. 1 vol. grand in-8° de 272 pages.

(2) PETROSSI. — Das Heerwesen des œsterreichischen Kaiserstaates. — Wien, Braumüller.

« L'accueil amical que les officiers de notre état-major fédéral ont bien voulu faire à la brochure relative à l'armée prussienne que je leur ai adressée en 1862, et qui leur était spécialement destinée, m'a beaucoup encouragé à publier le présent travail, et si les circonstances du moment m'engagent à recourir à une publicité plus étendue, je prie néanmoins mes chers Camarades de l'armée suisse de croire que c'est encore à eux que je pense en première ligne; car faire quelque chose qui puisse leur être utile ou agréable sera toujours un de mes plus vifs désirs. »

Assurément M. le colonel Favre ne s'est pas trompé en pensant que son livre pourrait être agréable et surtout utile à ses camarades. Au moment où il parut, la guerre allait éclater, et de tous côtés on est allé puiser dans cette publication et dans celle qui l'avait précédée de précieux renseignements sur les deux principaux belligérants, l'Autriche et la Prusse. Aujourd'hui, après les grands événements de l'été dernier, le livre sur l'Autriche reste plein d'attraits et il emprunte même à ces événements des titres sérieux à l'estime du public, car si le riant tableau d'ensemble a tout-à-coup reçu les terribles ombres de Sadowa, en plusieurs points particuliers les prévisions de l'auteur se sont complétement réalisées.

L'ouvrage est divisé en deux parties principales.

La première comprend un aperçu général de la situation politique et militaire de l'empire avec une esquisse spéciale des divers Commandements généraux. La seconde partie renferme une analyse de l'organisation de l'armée elle-même, de ses différents corps et des services accessoires. Dans l'une et dans l'autre partie se trouvent ainsi réunis tous les éléments classiques d'un bon mémoire militaire; ils y sont présentés avec clarté, groupés avec ordre et harmonie. Les indications utiles s'y pressent à chaque page, bien coordonnées, habilement amenées, avec un bonheur de narration qui montre sous un jour tout nouveau ces pénibles sciences appelées statistique, géographie, topographie. Nous les voyons ici se dépouiller de leurs airs rébarbatifs, n'être plus exclusivement hérissées de chiffres redoutables et de définitions empesées, mais prendre au contraire une gracieuse tournure de muses qui entraîne le lecteur vers les domaines de la poésie, sans lui faire délaisser ceux de la science. Les ouvrages ordinaires de ce genre sont bons à consulter; celui-ci se lit, et quand on en a lu quelques pages on veut aller jusqu'au bout.

Ce rare don de charmer et d'instruire tout à la fois, qui distingue à un si haut degré la plume de M. le colonel Favre, a marqué de son meilleur cachet plusieurs chapitres importants du livre.

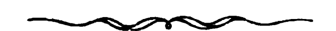
La description de la Vénétie, entr'autres, nette, complète et agréable

en même temps, la description des forteresses, des communications avec le reste de l'empire, et les considérations stratégiques qui l'accompagnent avaient un intérêt palpitant au moment où allaient s'y dérouler les opérations qui aboutirent à la délivrance finale de cette belle portion de l'Italie. Plusieurs journaux ont été heureux alors de mettre tout ce chapitre sous les yeux de leurs lecteurs. Le charmant croquis que l'auteur fait aussi de la personne de l'archiduc Albert montre qu'il sait juger les hommes, et qu'il avait apprécié à leur juste mérite le caractère et les talents du vainqueur de Custozza. Si tout ce qui se rapporte à la Vénétie peut être maintenant considéré comme un simple mais élégant ameublement d'archives, les chapitres qui traitent des autres parties de l'empire pourraient encore avoir, un jour ou l'autre, des droits plus vivants à l'attention des militaires. La description du Tyrol, de l'archiduché d'Autriche, de la Bohême, de la Hongrie serait consultée en tout temps avec fruit; celle des frontières de la Bohême et de la Silésie a presque prédit les opérations qui s'y sont effectuées cet été, et la prédiction se serait mieux accentuée encore si chacun des belligérants avait agi d'après de meilleurs principes. Le tableau sûr et pittoresque de la ville de Vienne et de ses environs, les observations présentées à cette occasion sur la défense des Etats par les grands pivots stratégiques, la discussion de l'importance de Vienne laissée encore sans fortifications et de celle du camp retranché de Linz, ainsi que de la ville d'Enns, seront toujours à méditer par les militaires qui s'intéressent aux questions stratégiques. Nous aurions voulu pouvoir en détacher quelques fragments; mais tout se lie si bien qu'il faudrait citer le volume entier; et comme il est déjà entre les mains d'un grand nombre de nos lecteurs, grâce à la courtoisie de l'auteur, nous nous bornons à exprimer le vif plaisir que nous a causé la lecture de ces pages d'une valeur réelle.

La portion du livre ayant trait à l'organisation de l'armée souffre aujourd'hui des vicissitudes qu'a subies l'empire lui-même. Elle ne peut plus s'appliquer exactement à l'armée actuelle, qui, par suite des événements de l'été dernier et de la perte du contingent lombard-vénétien, va subir de nouvelles modificatious. Toutefois l'organisation fondamentale présentée par M. le colonel Favre ne pourra pas être radicalement changée. Quoiqu'il en soit, si l'auteur profitait de la connaissance approfondie qu'il possède des institutions militaires de l'Autriche pour se tenir au courant des changement survenus récemment ou à survenir, et qu'il voulût bien en nantir le public militaire, il augmenterait encore la reconnaissance qu'on lui doit et que chacun lui voue.

Nous ne terminerons pas sans nous féliciter de voir notre état-

major fédéral s'honorer par de tels travaux, ni sans féliciter M. le colonel Favre des légitimes succès de son livre et des hautes marques de distinction qu'ils lui ont values. ([1])



RASSEMBLEMENT DE TROUPES BERNOIS EN 1866.

Dispositions générales concernant la conduite des officiers et de la troupe pendant les manœuvres de guerre de septembre 1866.

Les manœuvres de guerre doivent donner une idée aussi exacte que possible de la réalité et fournir aux chefs l'occasion de se familiariser avec l'emploi de leurs troupes vis-à-vis de l'ennemi.

Les règles suivantes seront strictement suivies, aussi bien par la division que par le détachement représentant l'ennemi:

a) Une position occupée doit être respectée par la partie adverse, c'est-à-dire que celle-ci se conformera aux règles de la tactique pour attaquer cette position.

b) Il sera tenu compte de la portée des armes.

Des deux côtés les distances minimum sont fixées à:

Pour l'artillerie	300	pas.
» la cavalerie	50	»
» l'infanterie	100	»
» les charges à la bayonnette .	50	»

c) L'infanterie et la cavalerie, à distance du feu à mitraille, ne seront pas déployées. En plaine l'artillerie ne sera parquée qu'avec une protection suffisante.

d) Dans la règle, la partie qui, sous le rapport tactique, a le désavantage, devra céder dans les manœuvres, parce que d'autres conditions possibles, comme égalisation par suite d'une supériorité morale, etc., ne peuvent être prises en considération.

e) Celui qui attaque doit offrir à la partie attaquée une occasion tactiquement justifiée de céder. Il prendra à cet effet ses dispositions de combat de façon à mettre le corps ennemi dans une position telle, que d'après les principes de la tactique celui-ci doive en tout ou en partie se retirer; par exemple, un point faible sera attaqué avec des forces supérieures, etc.

([1]) M. le colonel Favre a récemment reçu du roi de Suède la croix de commandeur de l'ordre de Vasa. — A cette occasion nous signalerons, pour le rectifier, un obligeant quiproquo de quelques journaux suisses faisant tomber cette faveur sur M. le lieutenant-colonel Lecomte.

La partie attaquée ne restera cependant pas inactive, mais en cas de retraite elle utilisera les ressources de ses armes et de sa position.

f) Les mouvements seront rigoureusement dirigés d'après les dispositions générales du combat.

Tous les accidents de terrain seront convenablement appréciés et utilisés.

Autant que possible on observera l'action simultanée des divers corps de troupes.

g) Les mouvements doivent être exécutés avec calme et avec la plus grande prudence. Une trop grande hâte non-seulement est inutile, mais de plus elle donne aux troupes une fausse idée des manœuvres de guerre, tandis que celles-ci doivent ressembler autant que possible à un combat. Une manœuvre ne peut être bien saisie et jugée que si les mouvements s'exécutent régulièrement et en mettant à profit le terrain.

h) Si les distances indiquées plus haut n'étaient pas observées par l'une des parties, l'autre restera en place, l'arme au pied, jusqu'à ce que la première se soit placée à distance voulue.

i) Lorsque le corps qui se retire aura commencé son mouvement, celui qui attaque lui laissera le temps de se reformer.

L'ennemi, avec un signe distinctif, portera la tunique, la troupe de la division aura la capote. Chaque détachement accompagné d'un drapeau sera considéré comme un bataillon et traité comme tel.

Les 20 et 21 septembre la cavalerie appartient à l'ennemi.

k) Pourront passer librement partout:

Le commandant de la division et ses adjudants; le premier sera accompagné d'un guide avec fanion blanc.

Les guides.

L'inspecteur fédéral accompagné d'un guide portant fanion rouge et blanc.

Les officiers non en service et en tenue de quartier.

Les malades et les porteurs de vivres.

l) Il est formellement interdit de faire des prisonniers.

m) Il est défendu de tirer à proximité des maisons et des granges.

Ménager autant que possible les terrains cultivés et ne pas toucher aux arbres fruitiers.

Lorsqu'on battra au champ, cette batterie sera répétée par tous les corps, le combat cessera et l'on attendra de nouveaux ordres.

La sonnerie de la retraite sera également répétée par tous les corps et annoncera la cessation des hostilités, laquelle suivra immédiatement.

On recommande une conduite honnête envers les citoyens et leurs propriétés. Chaque soldat, qui a à cœur l'honneur et la bonne réputation des milices suisses, fera lui-même la police envers ses camarades qui pourraient momentanément s'oublier.

Tous les chefs de corps et les officiers sont rendus responsables de la stricte exécution de ces règles. Toute infraction entraînera des peines à subir après le rassemblement de troupes.

Berne, septembre 1866.

Le commandant du rassemblement de troupes,
(Signé) J.-C. MEYER, colonel fédéral.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne, 19 *décembre. (Corresp. part)* — Comme d'habitude le Département militaire met à la disposition des cantons pour des cours d'équitation quelques Pégases de la régie de Thoune, dont il ne sait que faire en hiver; ils ne doivent travailler que trois heures par jour, avec repos complet le dimanche; avoir les rations réglementaires de l'art. 178 portées, dans la seconde moitié du cours, jusqu'à 10 liv. de foin, 10 liv. d'avoine et 10 liv. de paille par jour; un palefrenier fédéral par quatre chevaux devra aussi être mobilisé. Toutes les conditions sont énumérées dans une circulaire du 8 décembre écoulé.

A la même date le Département a aussi avisé les cantons de veiller à ce que les carabines d'ordonnance actuellement en ouvrage chez les armuriers puissent être directement confectionnées au système de chargement par la culasse Millbank-Amsler.

Par circulaire du 10 décembre le Département cherche à calmer les impatiences des administrations cantonales réclamant à grands cris le tableau des écoles fédérales de 1867, pour organiser les leurs. Ce tableau rencontre quelques difficultés d'élaboration par le fait qu'il dépend du budget, qui, lui, dépend des délibérations actuelles de l'Assemblée fédérale. Il y aura, dit-on, divers changements aux services habituels, surtout en ce qui concerne l'école centrale, qu'il serait question de transformer plus ou moins en rassemblement de troupes. Vous pouvez bien penser qu'avec les 300 mille francs votés par les Chambres il n'y a pas de quoi aller bien loin en matière de grandes concentrations. La première idée avait été de réunir sous la tente, dans les environs d'Echallens, l'effectif de deux divisions, à savoir la plus grande partie de la division Bontems, une partie de la division de Salis, et d'autres fractions encore, le tout sous les ordres du colonel Herzog; mais cette idée a dû être abandonnée, et une autre combinaison est en train de s'élaborer.

Depuis le nouvel-an, M. Fornerod, comme président de la Confédération, passe au Département politique, et remettra le Département militaire au nouveau conseiller fédéral M. le colonel Welti, d'Argovie. On se félicite généralement de cet excellent choix, qui va en outre donner pleine satisfaction à MM. les partisans du chef d'état-major à la zuricoise dont il a été tant question ces jours-ci; mais on ne saurait présenter à M. Welti de meilleurs vœux de bonne année que de le voir marcher sur les traces de ses deux prédécesseurs.

Zurich. — On annonce que M. le colonel Ziegler a donné sa démission de membre du Conseil d'Etat du canton de Zurich. Cette résolution de l'honorable

colonel de se retirer complétement des affaires publiques a péniblement impressionné ses nombreux amis zuricois et autres de la Suisse, car malgré quelques différences de points de vue, on ne saurait oublier les bons services rendus au pays par M. le colonel Ziegler dans sa longue carrière militaire et politique.

M. le major fédéral Paul Cérésole qui, en sa qualité de membre du Conseil d'Etat du canton de Vaud, était sorti en 1863 de l'état-major fédéral, ayant donné sa démission de la susdite autorité, a repris le rang qu'il occupait dans cet état-major.

M. Cuénod, capitaine à l'état-major fédéral du génie, a demandé sa démission de la place de Directeur des travaux de fortification. Le Conseil fédéral lui a accordé sa demande avec remerciements de ses services et a désigné pour le remplacer M. Jules Dumur, de Lutry (Vaud), lieutenant à l'état-major fédéral du génie.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 14 décembre, M. *Garin,* Auguste, à Yverdon, 1er sous-lieut. médecin-adjoint.

Le 15, MM. *Jaccard,* Arthur, à Ste-Croix, 2d sous-lieutenant du centre n° 3 du 112e bataillon, R. F.; *Von Gunten,* Charles, à Yverdon, capitaine de la compagnie de carabiniers n° 5, R. C.; *Dubochet,* Aloïs, à Montreux, capitaine de la compagnie de carabiniers n° 62, R. F.; *Moreillon,* Gustave, à Bex, 2d sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 73, R. F., *Borgeaud,* François-Emile, à Pully, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du 45e bataillon, E.; *Constançon,* Alfred, à Yverdon, capitaine du centre n° 1 du 46e bataillon, E.; *Moulinié,* William, à Aigle, 1er sous-lieutenant vétérinaire; *Coulin,* Ed.-Henri, à Montreux, 1er sous-lieut. vétérinaire.

Le 18, M. *Maire,* Abram-David, à Vaulion, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du 26e bataillon, E.

Le 21, M. *Meigniez,* Chs, à Yverdon, lieut. de la comp. de carabiniers n° 4, R. C.

Le 22, M. *Chavannes,* Edouard, à Lausanne, 2d sous-lieutenant de la batterie attelée n° 50, R. F.

Le journal italien l'*Opinione* a reçu la déclaration suivante du général A. La Marmora, dont on nous demande la reproduction :

Quoique traqué à plusieurs reprises d'accusations calomnieuses de la presse pour la part que j'ai prise à la conduite de l'armée dans les opérations de la dernière guerre je n'ai cru ni convenable ni digne de répondre à de telles attaques, contre lesquelles ma conscience me couvrait suffisamment. J'espérais et j'espère encore que les discussions dont le Parlement sera probablement le théâtre m'auraient fourni l'occasion de me justifier d'une manière complète et devant un tribunal compétent.

Mais je ne puis garder le silence à l'égard d'une assertion que je lis dans un ouvrage de M. Rustow qui vient de me tomber entre les mains : *La guerre de 1866 en Allemagne et en Italie,* partie 3e, page 393. Il y est dit qu'ensuite de la bataille de Custozza j'aurais envoyé aux deux généraux Cialdini et Garibaldi les télégrammes suivants : « Désastre irréparable. Couvrez la capitale » et : « Désastre irréparable. Couvrez Brescia. » Cette assertion est complétement fausse. Jamais je n'ai pensé, ni dit, ni écrit, ni télégraphié que le résultat de l'affaire de Custozza fût un désastre, et encore moins un désastre irréparable ; jamais je n'ai émis d'ordres dans cet esprit. Je peux au contraire prouver tout l'opposé avec des documents en mains.

Cette affirmation du sentencieux professeur et critique d'art et d'histoire militaire contemporaine peut aller avec les milliers d'inexactitudes dont la partie descriptive de son travail est remplie, ce que peut facilement apprécier quiconque a pris part aux opérations, ou les a simplement suivies dans les documents et rapports officiels.

Le général d'armée,

(Signé) Alfonse La Marmora.

Florence, 16 décembre 1866.

TABLEAU STATISTIQUE

du personnel de la Landsturm (classes 1806-1821 et 1848-1849) et des armes à feu possédées chez les familles du canton du Tessin au 1er octobre 1866.

DISTRICTS	PERSONNEL						ARMES					
							CARABINES		FUSILS			TOTAL
	En Patrie	Emigrants périodiques	Absents	Total du personnel	Habile au service	Inhabile au service	à balle sphérique	à balle conique	d'infanterie lisse	de chasse à deux canons	de chasse à un canon	des armes
1. Mendrisio	1293	189	275	1757	1635	122	115	53	116	550	704	1538
2. Lugano.	2163	468	801	3432	3207	225	133	116	123	932	2195	3499
3. Locarno	1620	375	178	2173	1996	177	103	68	167	741	863	1942
4. Vallemaggia	466	185	62	713	630	83	71	6	19	72	199	367
5. Bellinzona.	942	116	22	1080	956	124	37	13	36	150	231	467
6. Riviera.	340	79	30	449	378	71	21	1	1	24	70	117
7. Blenio	381	153	341	875	805	70	88	4	10	69	184	355
8. Leventina	667	252	111	1030	943	87	114	35	35	80	152	416
	7872	1817	1820	11509	10550	959	682	296	507	2618	4598	8701

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

ıes bernoises 1

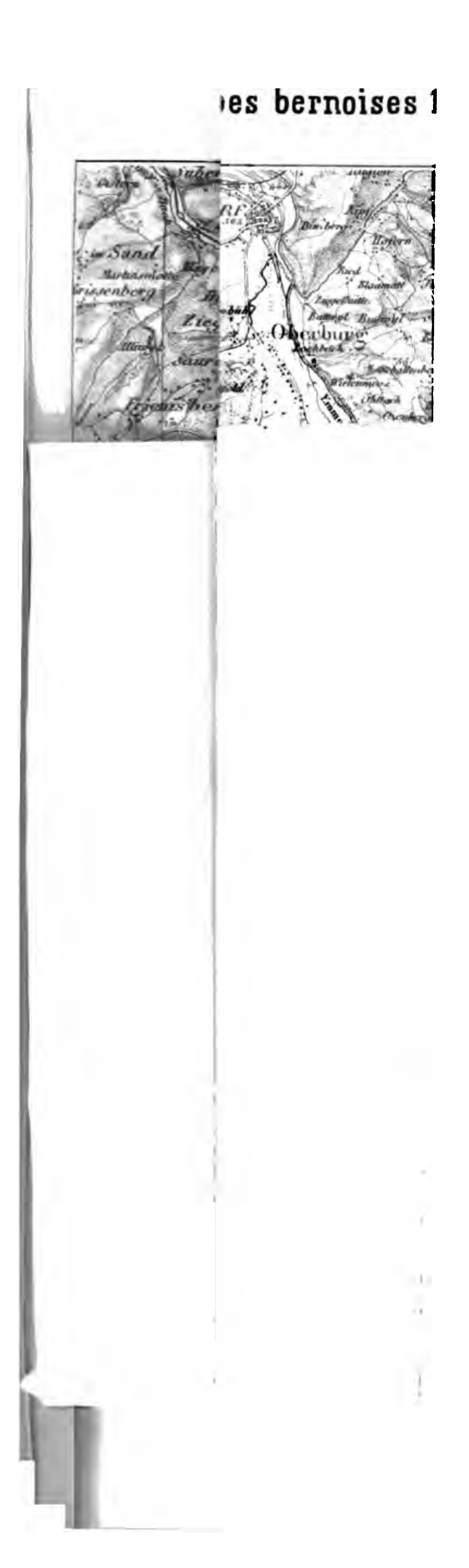


TABLEAU STATISTIQUE

du personnel de la Landsturm (classes 1806-1821 et 1848-1849) et des armes à feu possédées chez les familles du canton du Tessin au 1er octobre 1866.

DISTRICTS	PERSONNEL						ARMES					
							CARABINES		FUSILS			TOTAL
	En Patrie	Emigrants périodiques	Absents	Total du personnel	Habile au service	Inhabile au service	à balle sphérique	à balle conique	d'infanterie lisse	de chasse à deux canons	de chasse à un canon	des armes
1. Mendrisio	1293	189	275	1757	1635	122	115	53	116	550	704	1538
2. Lugano.	2163	468	801	3432	3207	225	133	116	123	932	2195	3499
3. Locarno	1620	375	178	2173	1996	177	103	68	167	741	863	1942
4. Vallemaggia	466	185	62	713	630	83	71	6	19	72	199	367
5. Bellinzona.	942	116	22	1080	956	124	37	13	36	150	231	467
6. Riviera.	340	79	30	449	378	71	21	1	1	24	70	117
7. Blenio	381	153	341	875	805	70	88	4	10	69	184	355
8. Leventina	667	252	111	1030	943	87	114	35	35	80	152	416
	7872	1817	1820	11509	10550	959	682	296	507	2618	4598	8701

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

es bernoises 1



LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, lieut.-colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 3. Lausanne, le 2 Février 1867. XII° Année.

SOMMAIRE. — Les petits Etats dans la situation actuelle de l'Europe. — Nouvelles et chronique.
SUPPLÉMENT. — Tableau des écoles fédérales en 1867.

LES PETITS ETATS DANS LA SITUATION ACTUELLE DE L'EUROPE.

I.

Les dernières années ont été rudes à la plupart des petits Etats. Bon nombre d'entr'eux ont disparu, d'autres sont en voie de disparaître de la carte d'Europe, pour satisfaire à des besoins nouveaux d'unité et de force, qui ne sont rien moins que basés sur le droit. Ces antécédants fâcheux et l'état précaire qui en résulte pour toutes les nations secondaires, éveillent chez celles-ci des soucis légitimes. La Suisse n'en saurait être exempte, et comme ce n'est pas dans l'ignorance vraie ou feinte du danger que s'en trouve le meilleur préservatif, nous ne répugnerons pas à considérer face à face la nouvelle situation pour sonder les plaies qu'elle nous fait et les remèdes qu'elle nous offre.

Nous ne sommes pas les seuls, fort heureusement, à la tâche. Sans compter maintes voix directement intéressées des petits pays, quelques voix généreuses se font entendre dans les grands. Seront-elles écoutées? Les conseils de sagesse de plusieurs hommes d'état anglais, ceux non moins éloquents de M. le sénateur Michel Chevalier et de M. Edgar Quinet dans quelques pages qui viennent de faire grand bruit, prévaudront-ils sur la surexcitation des appétits et sur les exemples récents du gouvernement prussien? Un proche avenir nous l'apprendra.

En attendant, les petits Etats ne semblent pas se décourager, et ne se décourageront point. Nous les voyons tous se mettre en mesure de ne pas laisser passer en douceur les trafics qui se lieraient dans l'ombre à leur détriment. Les coûteux perfectionnements du matériel moderne,

les frais immenses qu'occasionnent le progrès incessant dans ce domaine ne les arrêtent pas. L'indépendance nationale ne leur étant pas moins chère, ils redoublent de sacrifices; ils vivront pauvres, peut-être, mais ils vivront, armés et libres; et, au moment critique, ils lutteront avec énergie, stimulés par les beaux exemples que quelques-uns ont déjà donnés au monde. D'ailleurs, nulle guerre mieux que la dernière n'a montré que la lutte a ses hasards, et que les déroutes peuvent aussi frapper les plus grands.

Et enfin faudrait-il désespérer à ce point de la justice de l'Europe du XIXme siècle, pour ne pouvoir en attendre, à la première occasion où les principes du droit international devront être réaffirmés, quelques garanties de plus, sous une forme ou sous une autre, en faveur de l'existence des petits Etats?

Au contraire, et cette attente a déjà dicté à un officier des plus distingués de notre état-major fédéral un livre où d'éminentes qualités littéraires sont employées à exprimer les plus nobles sentiments et un pur patriotisme(1). M. le colonel fédéral Huber-Saladin, ancien attaché militaire de notre Légation à Paris, et qui depuis longtemps habite ordinairement ce centre universel des lettres et de la politique, était mieux à même qu'aucun autre, grâce à sa grande connaissance des hommes et des choses qui ont un poids réel dans le monde, jointe à une vaste érudition et à une remarquable sagacité d'esprit, d'aborder avec autorité la question qui préoccupe tant de gens d'élite. Son livre, commencé il y a quelques années, a vu le jour au milieu des évènements terrifiants de l'été dernier, qui sont venus renforcer tristement ses conclusions et leur donner un pressant mérite d'actualité. Les quatre parties principales qu'il comprend en somme sont également attachantes: Une introduction, pétillante d'appréciations fines et élevées, passe en revue les affaires générales de l'Europe moderne et les origines de la neutralité; elle est suivie d'une étude approfondie de la neutralité et de la situation politique de la Suisse; la Belgique, notre seule sœur jusqu'ici en neutralité et en liberté, est ensuite l'objet d'une étude semblable; enfin une conclusion, où les vues les plus larges se font jour, essaie de réclamer du bon sens et de la modération des puissances européennes la continuation de l'œuvre commencée, c'est-à-dire l'agrandissement du principe de la neutralité, et la création d'une fédération de neutres garantie au même titre que les simples neutres eux-mêmes.

Tel est le fond de l'ouvrage, vaste et important s'il en fut jamais comme on voit, et toujours basé sur les faits de l'histoire et sur les textes des traités. Quant à la forme, — car il y a des gens qui tiennent encore à la forme dans les livres sérieux, — disons en passant qu'elle revêt

(1) *Les petits Etats et la neutralité continentale dans la situation actuelle de l'Europe*, par J. Huber-Saladin, colonel fédéral, ancien attaché à la Légation de la Confédération suisse à Paris. — Paris, Amyot, éditeur. 1866. 1 vol. grand in-8° avec deux cartes.

tous les charmes de la plus spirituelle causerie. L'élégance et le piquant du style s'y soutiennent sans cesse, à côté de la netteté et de la vigueur de la pensée. Aussi, et malgré quelques différences de points de vue, nous ne saurions étayer plus agréablement et plus solidement notre sujet, qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs le plus possible du texte même de cette remarquable publication:

« Toucher à l'honneur et à l'indépendance des petites nations, dit le colonel Huber-Saladin, des petits Etats, des petits peuples, c'est briser l'arche sainte; c'est le sacrilége, c'est l'ingratitude pour les berceaux de la civilisation, la patrie des arts, le foyer des lumières, les refuges de la pensée. La Grèce antique, les républiques et les duchés d'Italie des XVme et XVIme siècles n'étaient que de petits Etats. L'Europe leur doit la lumière, la renaissance des lettres et des arts. Le petit Portugal trouve la route des Indes. La Castille et l'Aragon ouvrent à Colomb les chemins du Nouveau-Monde. Plus près de nous, la Hollande, Leyde, Upsal, Copenhague, les universités allemandes, Weimar, furent pour les sciences et les lettres des centres intellectuels européens. On peut en dire autant de Genève, de Zurich et de Bâle. Rome et Genève sont encore les symboles des deux hémisphères du monde chrétien. Dans les petits territoires, la pensée, les mœurs s'y retrempent, la famille est un sanctuaire, le patriotisme se concentre, l'individualité grandit au profit de l'humanité tout entière. Les petites tribus de Juda furent l'asile de Dieu au sein de l'énervement des gigantesques despotismes. La croix vengeresse de la Rédemption s'est élevée sur la plus haute ruine de ces infimes tribus englouties dans l'empire romain.

. . . .

« Les petits Etats, si l'on en excepte Venise, Gênes et le Danemark, n'ont pas eu à se plaindre des traités de 1814 et de 1815. A Paris et à Vienne on a sécularisé et médiatisé, avec des ménagements pour de très petites souverainetés restaurées. Les villes libres de l'Allemagne ont reçu une constitution particulière. On réunit à la Suisse, en qualité de cantons, ses anciens alliés, Genève, Neuchâtel et le Valais. L'évêché de Bâle est devenu bernois. Quelques communes françaises et savoisiennes sont échues au canton de Genève. Mais la belle vallée de la Valteline, demeurée entre les mains de l'Autriche, n'était pas un équivalent pour la cession du Frickthal par cette puissance; Mulhouse est la seule conquête de la France sur le corps helvétique qui lui soit restée.

« Le rôle d'Etats neutralisés dans l'intérêt général ou celui de leurs voisins, fut confirmé par les neutralités de la Confédération suisse et de Cracovie. Cette petite république a définitivement été annexée à la Galicie en 1847.

« Depuis 1815, toutes les puissances ont reconnu l'indépendance de deux nouveaux petits Etats, la Grèce et la Belgique: le premier arraché à la Turquie, le second séparé de la Hollande. La Grèce est un neutre

naturel sur la route maritime de Constantinople. La Belgique est un neutre perpétuel dans les mêmes conditions, à peu de chose près, que la Suisse.

« Indépendamment de la Suisse et de la Belgique, petits Etats auxquels des considérations stratégiques et politiques ont fait une position exceptionnelle, si l'on considère tout ce qui compose la Confédération germanique comme un corps de nation, en donnant une place à part à l'Italie, les Etats secondaires isolés se trouvent réduits à l'Espagne, au Portugal, à la Hollande, à la Suède-Norvège et au Danemark. Les Provinces danubiennes se rattachent, avec la Turquie et la Grèce, à la question d'Orient. L'excentricité géographique de l'Espagne et du Portugal les mettent en quelque sorte ici hors de cause.

« Quelles garanties assurent aujourd'hui la neutralité et l'équilibre européen à l'isolement des petites nations.

. . . .

« La neutralité n'a jamais assuré que des garanties passagères, soumises à toutes les éventualités de la guerre, des alliances, des ruptures et des cas de force majeure. Elle a offert et offre encore des tentations trop fortes sous le régime du droit national exclusif. L'adage, que tout ce qui nuit aux autres est un avantage pour soi ; le droit d'empêcher autrui de chercher sa force là où nous l'avons trouvée et celui de *faire* au prochain ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait, sont loin de la modération et du respect du droit qu'exige la neutralité, surtout à l'égard des faibles.

« Nous n'avons pas à tracer ici son histoire chez les anciens. Toujours est-il bon de remarquer qu'elle fut considérée par leurs grands législateurs comme un moyen de paix et de trêve. Chez les Grecs, l'Elide fut neutralisée sous prétexte de jeux Olympiques. Les villes immunes, les temples sacrés, l'asile de Théos étaient des neutralisations locales. Si la politique conquérante de Rome ne connut que des ennemis ou des alliés, ces derniers furent souvent plus ménagés que bien des alliés modernes. Quel homme de guerre de notre civilisation, sans excepter le roi philosophe ami de Voltaire, a fait apposer des cachets sur les épées de ses soldats, comme Pompée en traversant le territoire d'un ami des Romains? Les accusations de Cicéron contre Verrès témoignent sur ce sujet d'un sens moral digne de la philanthropie politique la plus sévère. Sans admettre, avec Hübner, que l'antiquité considérait le respect pour la neutralité comme un principe si naturel, qu'il est permis d'interpréter l'absence d'un mot qui rende celui de neutre par cela même que ce mot n'était pas nécessaire, et, sans combattre une exagération par une autre, admettons avec M. Egger que les écrivains chrétiens des premiers siècles ont trop abaissé l'antiquité, au profit de la religion nouvelle, en lui refusant les bénéfices les plus élémentaires du droit des gens.

« Au moyen-âge, le premier rayon qui perce les ténèbres brille sur

la croix pacifique. L'Eglise proclame la paix ou la trève de Dieu et menace de ses foudres les belligérants féodaux. Elle neutralise les temples, les cloîtres, les cimetières, les moulins, les routes, quelques villes et villages. Le neutre pacificateur, modérateur, conciliateur, est ici Dieu lui-même.

« Si la république de Cicéron fut l'utopie taillée dans le plus beau marbre de la terre, la cité de Dieu de saint Augustin élève un édifice dont la voûte est au ciel. M. Troplong y voit avec raison le progrès final par lequel l'humanité a été mise en possession de la vraie civilisation universelle.

. . . .

« Si l'on considère le Rhin et le lac de Constance, de Bâle à Rheineck, comme des obstacles continués à l'est et au sud encore par le Rhin supérieur et par l'enceinte gigantesque des grandes Alpes qui s'étend jusqu'à la Haute-Savoie, la citadelle suisse représente assez bien un ouvrage ouvert à la gorge du côté de la France. Cette disposition géographique ne change rien du reste au système général de défense. Ce système ne saurait être autre que le choix, selon les circonstances, des positions situées entre la Sarine, l'Aar, la Limmat, la Reuss, le Rhin et les Hautes-Alpes.

« La défense du pays se trouvait si bien dans ses fortifications naturelles qu'au milieu de constants efforts pour l'organisation défensive, les fossés et les bastions des villes les plus importantes, creusés et élevés jadis à grands frais, ont été détruits depuis 1815. Genève pivot stratégique, Bâle clef du Rhin, Zurich tête de pont sur la Limmat et le lac, sont maintenant des villes ouvertes. Les éventualités de la guerre ont été d'autant plus facilement sacrifiées aux commodités de la paix que le rôle amoindri des places de guerre, et surtout des places excentriques, s'accorde avec les principes actuels appliqués à la défense des Etats.

« D'un autre côté, autant pour fermer les points les plus menacés que pour donner des gages d'impartiale neutralité envers et contre tous, des ouvrages de défense ont été élevés ou sont en voie d'exécution à Saint-Maurice dans le Bas-Valais pour couvrir le Simplon, à Arberg pour couvrir Berne, à Bellinzona pour fermer la bifurcation des routes du Saint-Gothard et du Bernhardin. Enfin, la position déjà forte du Luziensteig, prise et reprise dans la guerre de 1799, a été considérablement renforcée. Cette position fût toujours considérée comme une des clefs, dans la haute vallée du Rhin, de la communication entre le Voralberg et la haute Italie. Le voisinage de la forteresse autrichienne de Feldkirch lui donne une importance particulière. Parmi ces défenses artificielles, dans lesquelles il faut voir une démonstration matérielle de neutralité armée, celle destinée à fermer le passage du Simplon à Saint-Maurice, a perdu beaucoup de sa valeur, depuis l'annexion de la Haute-Savoie à la France. Quelques ressources que puissent offrir,

pour la défense, des passages tels que ceux de la Tête-Noire et du col de Balme, Martigny est trop menacé pour conserver à Saint-Maurice son ancienne valeur défensive. C'est le point le plus fondé des réclamations du Conseil fédéral, après l'annexion, particulièrement au point de vue de l'impartiale neutralité !

« Malheureusement alors le Conseil fédéral a fait fausse route. Il y avait matière à négociation calme, équitable. L'Empereur Napoléon avait rendu dans l'affaire de Neufchâtel d'assez bons offices à la Suisse pour qu'il ne fût pas permis de mettre en doute ses sentiments à son égard. On aurait pu comprendre, que si le prince Louis-Bonaparte de 1838 était l'ami sincère de la Suisse, l'Empereur Napoléon III était aussi le chef d'un grand empire qui regardait l'annexion de la Savoie comme une faible compensation pour les millions dépensés et le sang de 50,000 hommes. Il eût été plus digne, et surtout plus politique, après avoir mis en pièces les parchemins de 1815, depuis 1830 jusqu'en 1849, et surtout en 1857, de n'en pas recoller maladroitement les morceaux pour en faire une supplique aux puissances.

. . . .

« Secondée par un grand nombre d'officiers et d'écrivains militaires distingués, encouragée par son roi, le Nestor des monarchies européennes, la Belgique n'a rien négligé pour relever chez elle, par les fortes études de ses officiers, la carrière des armes et donner à sa petite armée la meilleure organisation possible. Il importait surtout de résoudre une question stratégique des plus graves, autant pour l'indépendance du nouveau royaume que pour faire d'une fiction de neutralité une réalité sérieuse. Le système de défense du pays, le choix d'une ou de plusieurs places fortes, qui devaient occuper la presse, les chambres et remuer tant d'intérêts divers, réclamaient toutes les lumières des hommes spéciaux. Aussi, dès 1843, les controverses s'exercèrent-elles sur le pour et le contre des divers systèmes. Il y avait de vieilles idées, des préjugés, des routines à éclairer, et surtout il fallait combattre l'affection des ingénieurs pour leurs belles murailles. Ces discussions approfondies ont fait d'autant plus d'honneur aux militaires et aux hommes d'Etat belges, que les bons principes ont fini par triompher, en grande partie du moins ; c'est-à-dire qu'en reconnaissant la nécessité de sacrifier le système des places frontières à l'avantage d'une grande forteresse centrale, à la fois pivot stratégique et point de refuge, on s'est cependant écarté des conséquences du grand principe dans l'application. La stratégie désignait la concentration de la défense sur Bruxelles et la Meuse, la politique et les finances ont fait choisir Anvers. Cette place, port important, était déjà entourée d'ouvrages considérables. Tout était à créer autour de Bruxelles. Anvers peut recevoir les secours des puissances maritimes et prolonger la résistance. Anvers servira donc à la fois de base et de réduit à l'armée belge. Le système de cordon érigé en 1815 est en train d'être démoli. Comme têtes de

ponts ou postes fortifiés, la Belgique conserve sur l'Escaut: Tournai, Gand et Termonde; sur la Manche, Ostende et Nieuport; sur la Meuse, Liége et le château de Namur [1].

« L'arrière pensée d'un secours apporté par l'Angleterre, la Hollande ou d'autres puissances, se justifie donc par le peu de confiance accordée aux garanties d'une neutralité même perpétuelle. Bruxelles était le réduit de la défense continentale, que l'attaque ou le secours vinssent du côté de l'Allemagne ou de la France. Les militaires qui proposaient Bruxelles songeaient à la neutralité; les hommes politiques en choisissant Anvers ont prévu les alliances. Une neutralité sérieuse d'intérêt pacifique européen, entourée des garanties vraies et non fictives que réclame un droit des gens digne de la civilisation européenne, eût simplifié bien des choses. La Belgique est un neutre perpétuel, forcé aux mêmes dépenses militaires que d'autres Etats de second ordre et même à de beaucoup plus fortes que celles des membres secondaires de la Confédération germanique qui ne supportaient pas toute la charge des forteresses fédérales. En France le rôle des forteresses et des grandes places de guerre avait occupé depuis 1818 et 1836, le comité de défense et préparé les grands débats de 1840 à 1841 sur les fortifications de Paris. Là aussi, les principes ont triomphé. Dans l'application, le système Haxo et Valazé d'un côté, et celui du général Rogniat de l'autre, furent combinés dans l'enceinte de sûreté précédée d'une ceinture de forts détachés. Si Paris, avec sa ligne de forts détachés de 20 lieues coupée par des bois, des hauteurs et des rivières, n'était pas un précédent identique pour les partisans de Bruxelles, il avait du moins préparé les esprits. L'exemple de Paris permettait d'accorder moins de confiance au système des frontières de fer, nom donné par Vauban au triple cordon des forteresses de l'est. Trop compter sur les forteresses, c'est aujourd'hui abandonder bénévolement à l'ennemi les grands centres de populations et la capitale, son objectif ordinaire. Aucune question n'a été plus controversée, il est vrai, que celle du rôle des forteresses dans la défense des Etats. Toutefois, en prenant Rohan, Feuquières et Guibert pour point de départ, et si l'on tient compte des erreurs dans lesquelles sont tombés les ingénieurs, faute d'avoir combiné les fortifications avec la tactique, on trouvera, en résumant les idées plus ou moins opposées à Vauban, que l'archiduc Charles, Turenne, Malborough, Frédéric, Napoléon et Jomini s'accordent à reconnaître que la défense passive est pernicieuse; que les Etats ont généralement trop de forteresses, que le dispositif de défense générale érigée en cordon sur la frontière d'un Etat est un système vicieux; qu'ainsi la défense active est la seule bonne. Des considérations, qui nous mèneraient trop loin, ne laissent aucun doute sur l'avantage de faire du foyer de la puissance nationale une grande position retranchée;

[1] Van de Velde, *Défense des Etats*. — P. de B., *Anvers et défense de la Belgique*.

enfin les ressources d'un Etat doivent décider du nombre des forteresses; le bon sens stratégique de leur emplacement et la tactique, de leur forme et de leur développement.

« Qu'on nous pardonne de nous être étendu sur les principes généraux qui auraient dû faire fortifier Bruxelles et non Anvers. Mais rien ne démontre mieux le néant de la neutralité, que le brevet d'impuissance qui lui a été donné dans Anvers par le roi des Belges et son savant état-major.

« Un protocole du congrès de Vienne, signé le 15 novembre 1818, avait réglé en prévision du *casus fœderis,* distinct du *casus belli,* que les villes d'Ostende, Nieuport, Ypres, Audenarde, Gand et Termonde seraient occupées par des garnisons anglaises; Namur, Dinan, d'Huy, Philippeville, Marienbourg et Charleroi par la Prusse; Menin, Tournai, Ath, Mons, Bouillon et Liége, devaient rester à la garde de la Hollande, tenue en outre d'avoir des réserves réunies à Anvers et à Maëstricht.

« L'indépendance de la Belgique a renversé cette combinaison de fond en comble. Une commission, formée en 1851, eut à examiner ce qui pouvait se concilier avec la force de l'armée belge, l'intérêt militaire et celui des finances. Cette commission décida la suppression de Menin, Ypres, Ath, Bouillon, Philippeville et Marienbourg; Mons et Charleroi furent conservées avec tolérance pour les constructions suburbaines. Jusqu'à présent, Philippeville et Marienbourg ont seules été rasées; Ypres, Ath et Menin sont en partie démantelées. En 1832, le gouvernement français avait demandé, en retour de ses bons offices, la démolition des forteresses reconstruites par la Sainte-Alliance pour menacer la France; Mons, Charleroi, Ypres, Ath, Philippeville et Marienbourg furent condamnées. Mais l'exécution du traité secret fut ajournée, et la France ne paraît pas avoir insisté. Ainsi, à l'exception de Mons et de Charleroi, les autres places sont condamnées par des considérations indépendantes du traité secret. Il est curieux de voir, d'un autre côté, les signataires des traités de Vienne exprimer le désir du démantèlement des remparts qui ne protègent plus l'ancien protocole. Singulier revirement! On provoquait la destruction des forteresses élevées pour contenir la France, dans la crainte d'une invasion française, en ne se fiant ni à l'armée belge, ni à la neutralité perpétuelle pour occuper et défendre ces places de guerre.

« Plusieurs raisons ont fait admettre, par l'état-major belge, qu'on enserrerait une armée envahissante entre les places que baignent l'Escaut et la Meuse, tandis que l'armée belge reculerait au fond de l'entonnoir jusqu'au camp retranché d'Anvers, protégé lui-même par Termonde et Diest. Que la ville basse de Namur, si importante dans une offensive de la France, soit démolie pour détruire un appât compromettant pour la neutralité, rien de mieux; mais l'armée qui s'avancerait par les routes comprises entre l'Escaut et la Meuse ne peut être

qu'une armée française, contre laquelle on semble laisser un débouché ouvert aux troupes allemandes ou anglaises. L'évacuation de tout le pays, le gouvernement, le trésor, les archives, les grands corps de l'Etat transportés à Anvers, le soldat à demi démoralisé d'avance par cette retraite, telles sont les conséquences prévues du système adopté. Un grand état, libre dans ses alliances, neutre selon les circonstances et les intérêts de sa politique, en possession d'une puissante force militaire, n'eût pris conseil que des leçons de l'histoire et des grands principes pour son système défensif.

« Toutes les guerres ont donné une éclatante confirmation à ce principe posé par le général Jomini dans ses études sur les premières campagnes de la Révolution, que de la possession du cours de la Meuse dépend celle de la Belgique. Aucun fleuve n'a jamais baigné un aussi grand nombre de forteresses. Quand la France et l'Allemagne ne se sont pas rencontrées dans la vallée du Rhin, c'est entre Namur et Maëstricht qu'elles ont porté leurs armes. Ramillies, Lawfeld, Nervinde, Sombref, Gembloux, Ligny, rappellent de part et d'autre des succès et des revers. Liége et Maëstricht (*Trajectum ad Mosam*) sont les grands passages pour se rendre de la zone nord de l'Allemagne dans les plaines de la Flandre et de la Picardie. Plus confiante dans sa neutralité, la Belgique eût mis plus de prix à s'assurer la possession de la Meuse; mais le petit royaume riche et industriel est forcé de chercher aux bouches de l'Escaut la sécurité qu'il ne trouve pas sur ce fleuve. Il porte à Anvers les millions qui trouvaient ailleurs un double emploi national et européen, si la neutralité eût offert à ses hommes de guerre et d'Etat les garanties que ne leur promettent même pas de problématiques alliés. Tant que Napoléon Ier a porté et maintenu la guerre au-delà du Rhin, le champ de bataille séculaire de la Belgique n'a pas été envahi; mais dès que le flot est revenu sur la France, Waterloo dit assez haut que rien n'est changé à la direction des sanglantes ornières des guerres continentales. Si le congrès de Vienne et la conférence de Londres songèrent sincèrement à fermer un champ de bataille historique par la neutralité perpétuelle de la Belgique, le but est loin d'être atteint.

« La Belgique occupe, comme la Suisse, une des extrémités de la ligne du Rhin, et concourt avec elle à diminuer la longueur du front défensif de la France. Les deux pays fortifient la situation de cette puissance, en ce qui concerne ses opérations défensives, sans gêner sensiblement ses opérations offensives. La Belgique, adossée à la mer, et faisant saillant sur la gauche du Rhin, ne fournit à la France qu'une mauvaise ligne d'opération contre l'Allemagne. C'est au très vaste point de vue stratégique seulement qu'il est permis de dire que la marine à vapeur et les chemins de fer n'ont rien changé aux champs de bataille historiques. Ce fut entre la Meuse et l'Escaut que le grand capitaine des temps modernes reprit l'offensive qui a décidé à Waterloo du sort de l'Europe. Ainsi, bonne ou mauvaise base d'opération, grande guerre ou

guerre partielle, passage forcé, attaques et défenses françaises ou étrangères, l'inviolable neutralité de la Belgique est d'un intérêt pacifique européen qui ne saurait être contesté.

« Au milieu de la crise européenne actuelle d'hégémonies, d'unités de race et de nationalités historiques, la Belgique offre un exemple curieux, instructif et rare. Ce petit royaume, qui ne compte que 35 années d'existence, sans histoire nationale, successivement Bourgogne, Espagne, Autriche, France, Hollande, renfermant trois races, parlant trois langues, s'est fait une nationalité belge, une patrie, en prenant pour symbole le lion et pour devise: l'Union fait la force. Pays très catholique, il s'est donné un roi protestant. Le royalisme du bon sens remplace, chez sa très ancienne et très riche noblesse, la foi des traditions légitimistes. Le régime parlementaire, dans les conditions les plus libérales qu'il puisse supporter, s'y maintient jusqu'à présent sans trop d'angoisses attaqué par les deux bouts. Le parti clérical est très puissant; la démocratie avancée avec la liberté presque illimitée de la presse ne gagne que lentement du terrain; le juste milieu doctrinaire et autre lutte sans avoir d'émeutes à combattre. Sur le trône affermi par la sagesse de son père, le jeune roi constitutionnel, d'un pays très constitutionnel, très industriel, très prospère, très libre, n'envie le sort d'aucun autre souverain et se confie au bon sens, au sens moral, au patriotisme et à l'intérêt bien entendu de la nation.

« La neutralité perpétuelle, octroyée pour ne pas dire imposée à la Belgique, a simplifié jusqu'au présent sa politique extérieure. Les lois répressives contre les excès de la presse, de nature à provoquer des réclamations de la part de pays étrangers, sont à peu près les mêmes que celles dont le pouvoir exécutif suisse dispose depuis 1848. Mais le royaume de Belgique, sous le règne du Nestor européen, pas plus que la Confédération républicaine sous les constitutions de 1815 et de 1848, n'a considéré les garanties de la neutralité suffisantes pour se dispenser de maintenir une armée aussi forte et de créer des moyens de défense aussi puissants que si ces garanties n'existaient pas.

« Ainsi de deux choses l'une: ou la Suisse et la Belgique se trompent, ou si leurs inquiétudes sont fondées, le sérieux des protocoles n'est qu'une formule sans valeur, un sourire protecteur de chancellerie; une condescendance, bonhomie de géants sans conséquence, en un mot un mensonge solennellement inscrit au droit public de l'Europe.

« Sur une population de près de cinq millions d'âmes, l'armée belge, sur pied de guerre, est de 100,000 hommes et de 6,000 chevaux. Les chambres savent ce qu'ont coûté les fortifications d'Anvers et ce qu'elles coûteront encore. L'armée est excellente, au niveau des meilleures de l'Europe; Anvers est un modèle de science moderne et d'exécution; la Belgique est riche et peut suffire à tout; toutefois, il n'y manque pas de gens très patriotes et très sensés, qui se demandent si les petits Etats industriels, commerçants, agricoles qui n'ont rien à gagner à la

guerre et peut-être beaucoup à y perdre, sont forcément condamnés à être indéfiniment de petits Etats militaires, armés jusqu'aux dents et cuirassés jusqu'aux entrailles ? Pour la Belgique comme pour la Suisse, à côté de leurs belles industries, les bénéfices de la décentralisation traditionnelle sont particulièrement propres à développer la culture des lettres, des sciences et des arts. Cette direction naturelle du progrès, chez les deux nations, sera contrariée, tant que l'exagération des sacrifices militaires, ne sera pas pour elles la contradiction d'une obligation aussi nécessaire qu'inutile en quelque sorte.

« Nous voyons, au sein de la Confédération germanique expirante, le rôle que jouent les armées des petits Etats; aux premières agressions de la Prusse, elles n'ont pu fermer aucune de leurs petites frontières, même pour quelques heures, n'étant, il est vrai, que des contingents fédéraux. En présence d'un formidable agresseur, toute la bravoure des armées belges et suisses se réduirait, après large effusion de sang, à devenir aussi des contingents dans les armées des ennemis de leur ennemi. Beau résultat de la neutralité perpétuelle, dans l'intérêt pacifique de l'équilibre européen !

. . . .

« Il est impossible de ne pas reconnaître en Europe deux nécessités, en apparence contradictoires, qu'il faut cependant impérieusement concilier, l'indépendance des Etats et leur essor vers l'unité dans la mesure compatible, sinon avec l'ancien équilibre européen, du moins avec le nouveau, sur quelques bases qu'il se fonde. L'isolement actuel est l'indice caractéristique de la transition qui s'opère. L'ancien équilibre, avec le sous-entendu de chaque grande puissance de le faire pencher à son profit dans l'ornière de la vieille politique de Richelieu, de Catherine, de Marie-Thérèse, du grand Frédéric ou de l'omnipotence maritime anglaise, n'est autre que la guerre intermittente éternelle.

. . . .

« Les guerres de Crimée et d'Italie, — et c'est là leur caractère particulier, — ne furent pas des guerres d'extension territoriale, mais des guerres surtout de prépondérance politique et militaire imposées par le vieux système des compressions provoquant les réactions qui en exigent de nouvelles à leur tour. L'aigle sanglante de Waterloo devait planer assez haut pour montrer toute l'envergure actuelle de ses ailes. L'Europe est édifiée à cet égard; la satisfaction de la France est un élément de paix européenne. Jamais vainquenr n'a moins abusé de la victoire. Les annexions de la Savoie et de Nice ne sont pas des conquêtes : elles rentrent dans la catégorie des agrandissements dont parle la lettre de l'empereur Napoléon III du 11 juin ; les populations ont été consultées, précédent dont la France a déjà fait une condition d'assentiment pour les annexions qui élargiraient d'autres frontières que la sienne. La pensée, les principes de la lettre du 11 juin eussent pris, sans aucun doute, avant la guerre, des proportions plus larges

dans les congrès proposés par l'Empereur avec une si louable et si prévoyante insistance. Il y faudra revenir après des torrents de sang répandus, et, quoi qu'il arrive, quels que soient les vainqueurs ou les vaincus, l'autorité de la France, secondée, il faut l'espérer, par l'Angleterre et la Russie, posera les bases d'un équilibre nouveau qui sera infailliblement une conquête pour le droit public de l'Europe et la paix du monde.

« Le point de départ de ce futur congrès ayant été l'accord des trois grandes puissances neutres avant la guerre, le principe de la neutralité aura le droit de s'y prévaloir d'une première grande manifestation de son rôle pacificateur. Admettons la fiction d'une grande étape faite sur la voie nouvelle. Aux préliminaires d'une guerre pareille à celle qui désole l'Allemagne et l'Italie, qu'on suppose trois grandes puissances neutres déclarant, au nom de tous les grands intérêts et de toutes les solidarités européennes, qu'il y a toujours des conciliations possibles et que la guerre ne se fera pas ; il eût bien fallu déposer les armes, et le traité de conciliation, franc des volontés imposées par le belligérant vainqueur, n'en eût été que plus équitable et plus rassurant pour tous. Hâtons-nous d'ajouter qu'une pareille atteinte portée à l'indépendance des nations ne saurait être amnistiée que par le pouvoir exécutif d'un tribunal arbitral né d'un progrès du droit des gens dont nous sommes malheureusement loin encore.

« Mais sans pousser jusqu'à l'utopie, le principe de la neutralité ne se prêterait-il pas déjà à quelques bienfaits pacifiques pratiques très possibles? Dans ce que nous en avons dit, ne voit-on pas ce principe grandir, avec la vraie civilisation, comme le corollaire du libre arbitre individuel, fécondé par le christianisme, qui en a fait le germe et la sève de l'indépendance nationale. La neutralité, loi naturelle pour les grandes intelligences de l'antiquité, frein imposé à la barbarie du moyen-âge par l'Eglise ; tempérament pacifique, luttant par les conventions, les définitions et les bonnes intentions contre les éternels ennemis de l'humanité, l'égoïsme et la violence ; enfin, naufragée de si nombreuses tempêtes, prenant pied sur la falaise glissante pour s'assurer une place dans le droit public qui ne lui sera plus disputée, la neutralité ne s'y est-elle pas affermie irrévocablement dans les traités qui en firent, par la force des choses, la garantie fictive perpétuelle de la sécurité de deux petits Etats ; enfin encore, le traité de Paris de 1856 n'est-il pas pour elle la conquête morale du monde civilisé tout entier?

« Il ne nous appartient pas de faire ici le programme du rôle que le futur congrès pourrait faire jouer à la neutralité. Nous ne sommes qualifiés pour cela d'aucune manière. Nous osons seulement demander si la neutralité perpétuelle ne pourrait pas s'étendre à d'autres petits Etats qu'à la Suisse et à la Belgique, bien entendu avec les garanties, toutes nouvelles et indispensables, d'un tribunal arbitral, d'une juridic-

tion amphictyonique, en un mot, d'un accord européen de cette nature qui leur donne une sécurité complète et leur permette de réduire considérablement leur état militaire ?

« La réorganisation de l'Allemagne, quelle qu'elle soit, ne fondra pas tous les petits Etats dans un seul ou deux creusets germaniques. La neutralité permanente, devenue l'indépendance inviolable des petits Etats, offrirait une nouveauté dans le nouvel équilibre, qui ne serait, dans le fait, que le principe d'ordre européen de 1815 appliqué sur une plus grande échelle dans la mesure des besoins nouveaux. Les provinces Rhénanes, cause ou prétexte de tant de méfiances et d'inquiétudes, neutralisées, seraient, par ce seul fait, une pacification européenne. Une confédération des neutres n'est pas une idée absolument nouvelle ; nous n'en parlons que pour mémoire.

. . . .

« Quel que soit, du reste, l'inévitable esprit de l'inévitable congrès après la guerre, l'autorité que doit y exercer non moins inévitablement la France est de nature non-seulement à dissiper toutes les inquiétudes, mais à confirmer toutes les espérances à l'égard de la marche libérale progressive du droit des gens.

« L'avenir est sombre pour tous les pays de l'Europe, sans exception. Dès à présent, un esprit conciliateur de famille servirait mieux tous les intérêts que les réactions qui n'arrêteront rien et ne feront que des victimes en commençant par les aveugles qui les auront provoquées. L'Europe n'est déjà plus qu'un point lumineux sur la surface du globe. D'autres étoiles se lèvent à l'horizon des mers. Les frontières de celles-ci sont plus utiles à ouvrir à des prépondérances nouvelles que les vieilles frontières du vieux continent à des ambitions séniles. La guerre s'est armée, sur l'autre hémisphère, de toutes les énergies, de toutes les fureurs d'une nation à laquelle la tenacité de la lutte a surtout donné la mesure de sa force. Il n'a fallu rien moins que les convulsions d'un continent tout entier pour lui faire vomir l'esclavage. C'est le drapeau d'une jeune liberté séduisante, sans limites et sans frein, qui s'agite aux yeux de la vieille Europe. L'océan paraissait vouloir rester neutre. Il a deux fois brisé le câble destiné au contact rapide et prématuré de relations internationales, moins rassurantes pour les monarchies que celles qui devraient resserrer dès à présent chez elles d'utiles et de puissants liens, sous le drapeau d'une civilisation riche de toutes les expériences, de tous les trésors du passé, noblement et sagement libérale.

« La paix de Westphalie n'a prévu ni l'Angleterre ni la Russie. Le congrès de Vienne a fermé les yeux sur la question d'Orient. Le futur congrès sera plus prévoyant, s'il calcule ce que deviendront, bien avant un siècle, les immensités de la Russie européenne et asiatique avec les transformations qui s'y opèrent et celles que promettent toutes les gé-

néreuses impulsions données par l'empereur Alexandre, et s'il se rend compte aussi de ce que sera l'Amérique avant vingt ans.

« A ce double point de vue, l'unité européenne ne serait-elle pas bien moins une utopie irréalisable qu'une réalité nécessaire? Sans aller aussi loin, et sans sortir de la voie tracée par l'histoire diplomatique, un pas en avant est-il impossible? La paix de Westphalie a fondé l'équilibre européen sur les *contre-poids* ou *contre-forces;* le congrès de Vienne et la conférence de Londres de 1831 ont inauguré dans cet équilibre *la neutralité perpétuelle:* l'heure est peut-être venue d'y consolider cet élément pacifique nouveau par les *neutres-poids* ou *neutres-forces?* »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Il est temps que nous donnions quelques nouvelles de cette fameuse commission fédérale des économies, nommée il y a plus de deux ans, sous le souffle de la comédie de désarmement que jouaient alors plusieurs Etats de l'Europe. Ladite comédie européenne ne fit, on le sait, que précéder de peu la tragédie. Mais nos économes ne voulurent pas avoir été nommés pour rien, et ils se transformèrent de leur propre chef, ou plutôt du chef de l'un d'eux, M. Stæmpfli, en grands réformateurs politiques et militaires. Avant eux personne n'avait rien entendu aux questions d'instruction et d'organisation, d'habillement et d'équipement, d'armement et d'administration. Se répartissant en trois sous-commissions, ils ont enfin porté la lumière dans les ténèbres, et ils viennent d'aboutir à un solonnel rapport que la presse dévouée commence à entourer de réclames. Celui-ci conclut, à côté de divers bouleversements, à la suppression ..... des galons de caporal et des cornets de sous-lieutenants de chasseurs! *Ab uno disce omnes!*

Quelques journaux ont fait grand bruit de ce que le modèle du fusil à répétition Henri-Winchester avait été retiré du Département par son propriétaire. Nous pouvons les assurer que tous les romans écrits à cette occasion sont sans fondement. Il n'y a dans tout cela qu'une seule chose vraie, et qui est assez déplorable par elle-même pour qu'on ne l'aggrave pas, c'est que, dans le but louable en soi mais peu opportun de favoriser l'industrie suisse, l'armée fédérale sera servie de ces fusils beaucoup plus tard que si l'on s'était adressé aux fabricants déjà établis.

Le Département militaire fédéral suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante, en date du 7 janvier 1867:

Tit. — Le Département soussigné a l'honneur de vous informer par la présente que, dans sa séance du 24 décembre 1866, le haut Conseil fédéral a décidé qu'à

partir du 1er janvier 1867, la Pharmacopoea helvetica, publiée par la Société des Pharmaciens suisses (Schaffhouse, imprimerie Stözener — Officine Brodtmann — 1865) devait être mise en usage et observée dans l'armée fédérale pour la prescription, la préparation et la distribution des médicaments.

En exécution de cette décision, nous prenons la liberté de vous inviter à bien vouloir ordonner à vos médecins militaires de s'en tenir exclusivement à cette pharmacopoea dans les ordonnances de médicaments qu'ils seront appelés à prescrire pendant la durée des services militaires fédéraux auxquels ils seront appelés à prendre part. Les mêmes instructions devront aussi être données dans le même but aux pharmaciens pour la préparation et la distribution des médicaments.

A cette occasion nous vous informons que par l'introduction de la Pharmacopoea helvetica, il n'est absolument rien changé aux règlements et ordonnances existants.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a fait récemment les nominations suivantes :

M. Auguste *Mœhr,* de Fribourg, lieutenant de dragons, au grade de capitaine de la compagnie de dragons de réserve n° 28.

M. Joseph *Limat*, à Gevisiez, sous-lieutenant de dragons d'élite, au grade de lieutenant dans le même corps.

Au grade de chirurgien-major dans l'infanterie d'élite : M. *Delley*, Auguste, à Châtel-St-Denis, actuellement médecin d'escadron, et M. *Chiffelle*, Marcel, à Fribourg, actuellement aide-chirurgien au 61e bataillon.

Neuchâtel. Les dépenses du département militaire, prévues au budget de l'Etat pour l'année courante, s'élèvent à fr. 176,950, que l'on peut répartir comme suit :

Administration et instructeurs, ...	Fr.	33,600
Instruction, habillement et équipement des recrues,	»	75,550
Cours de répétition, ...	»	27,700
Caserne de Colombier et entretien du matériel, . .	»	24,900
Amortissement d'emprunt et divers, ...	»	15,200
Chiffre égal,	Fr.	176,950

Le Cercle militaire de Neuchâtel vient de prévenir ses membres qu'ensuite d'entente avec M. le directeur du manége, ils pourront suivre un cours d'équitation de 30 leçons à prix réduit de moitié, c'est-à-dire à raison de fr. 40 pour le cours entier, au lieu de fr. 80. Les leçons seront données de 7 à 9 heures du soir.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 21 janvier 1867, MM. *Pittet,* Constant, à Suchy, lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 5, R. C. ; *Deluz,* Louis, à Romanel, 1er sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 2, R. C. ; *Grobéty*, Jules-Fs-Jérémie, à Vallorbes, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du bataillon n° 9, R. C. ; *Mandrin,* Aloys, à Aigle, médecin-adjoint avec grade de 1er sous-lieutenant.

Le 23, M. *Pichard*, Ph., à Ollon, lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 8.

Le 25, MM. *Loude,* Alfred, à Vevey, capitaine du centre n° 1 bataillon n° 70; *Dentan*, Jean-François, à Lausanne, lieutenant à l'état-major du commissariat.

Le 26, M. *Maillardet,* Adrien, à Lausanne, lieutenant à l'état-major du commissariat.

AVIS.

Le comité de la société militaire d'Argovie, s'appuyant sur l'art. 10 des statuts, met au concours la question suivante :

Quels sont les changements nécessités dans la tactique des différentes armes par l'introduction des armes se chargeant par la culasse ?

Les concurrents sont libres d'embrasser la question dans son ensemble ou de se limiter à une arme en particulier.

Cependant les travaux qui traiteront la question dans sa généralité auront la préférence sur ceux, également bons, qui ne la traiteraient que pour une arme.

Les deux prix suivants ont été assignés aux deux meilleurs écrits:

1° Un fusil-répétition à l'ordonnance fédérale;

2° Un revolver Lefaucheux.

Les écrits devront être remis pour la fin du mois de juin, cachetés et portant un motto, au président de la société soussigné.

La société militaire d'Argovie nommera un jury composé d'officiers compétents pour juger les ouvrages reçus.

Le Président,
(Signé) A. OSCHWALD, capitaine d'état-major.
Le Secrétaire,
(Signé) A. SUTER, lieutenant d'infanterie.

Messieurs les actionnaires de la société de la Revue militaire suisse sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le samedi 16 février, à 4 heures de l'après-midi, à l'Hôtel des Alpes, à Lausanne.

Le Comité de surveillance est convoqué pour le même jour, à 3 heures, et au même local.

Lausanne, le 26 janvier 1867. *Le président du Comité de surveillance,*
J. MELLEY, lieut.-colonel.

☞ Nous prévenons nos abonnés de *la Suisse* que nous prendrons prochainement en remboursement sur la poste le montant de leur abonnement pour l'année 1867.

Nous prions nos abonnés de *l'Etranger* qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement de bien vouloir le faire sans retard par l'envoi d'un mandat de poste international ou d'un mandat à vue sur Paris ou la Suisse.

L'envoi du journal cessera d'être effectué à ceux des Messieurs les abonnés de l'Etranger qui à la date du 15 mars n'auront pas renouvelé leur abonnement comme ci-dessus. *L'Administration de la Revue militaire suisse.*

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT: Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés: 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M, à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, lieut.-colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 4. Lausanne, le 16 Février 1867. XIIe Année.

LA CAMPAGNE DE 1712.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MILITAIRE.

Préludes de guerre.

En retraçant ici les principaux faits de la campagne de 1712, généralement connue sous le nom de *guerre du Toggenbourg*, nous désirons surtout présenter les faits d'une manière conforme à la vérité historique(1). C'est dans les anciennes animosités confessionnelles ainsi que dans le désir des protestants de venger leurs défaites de Cappel (1531), et de Villmergen (1656), que nous devons chercher les véritables causes de cette guerre civile qui se termina, dans ces mêmes champs de Villmergen, par une brillante victoire de la cause réformée.

Voici, en peu de mots, les faits qui précédèrent la lutte. La vallée

(1) Nous avons puisé nos principaux renseignements dans l'ouvrage intitulé: *Geschichte des Bernerischen Kriegswesens*, par M. le capitaine E. de Rodt. Ce travail consciencieux, basé, pour ce qui concerne l'organisation militaire de l'ancienne république de Berne, sur les documents originaux déposés aux archives de l'Etat, est suivi d'une relation intéressante de la guerre de 1712, rédigée d'après les rapports officiels adressés au conseil de la guerre bernois pendant la durée de la campagne.

du Toggenbourg avait, depuis l'extinction de l'antique race des comtes de ce nom, passé sous la souveraineté du prince abbé de St-Gall. La domination de celui-ci ne paraît pas avoir été sympathique aux habitants de cette contrée, qui lui reprochaient, entr'autres griefs, de ne pas respecter les immunités et franchises qu'ils tenaient des comtes, leurs anciens souverains. Au mépris de ces privilèges, l'abbé continuait à faire occuper par des garnisons les châteaux de la vallée.

La conduite de l'abbé pouvait s'expliquer par la faveur que les doctrines de la réforme avaient trouvées dans le Toggenbourg. Néanmoins les griefs de cette contrée avaient excité un vif intérêt chez les cantons protestants de Berne et de Zurich, qui l'encourageaient à la résistance, tandis que l'abbé, appuyé par les cantons catholiques de Lucerne, Zoug, Schwytz, Uri et Underwalden, assuré en outre de la protection de l'empereur d'Allemagne, dont il tenait ses états à titre de fief de l'empire, se souciait peu de faire droit aux réclamations de ses sujets.

Au printemps de l'année 1712, le Haut-Toggenbourg était en pleine insurrection contre l'abbé. Encouragé par un agent zurichois, nommé Nabholz, il s'était constitué en état indépendant et avait commis des voies de fait contre quelques communes du Bas-Toggenbourg, restées fidèles à l'abbé. Ce dernier adressa alors un appel pressant aux cinq cantons catholiques, ses alliés. Ceux-ci y répondirent en mettant de suite leurs milices sur pied.

De leur côté, Berne et Zurich qui s'étaient engagées à appuyer l'insurrection par les armes, se mirent en mesure d'envoyer aux Toggenbourgeois le secours annoncé. Ne prévoyant pas pour le moment une guerre civile générale et n'ayant pas encore connaissance des préparatifs des cantons catholiques, les deux états ne mirent pas l'activité nécessaire dans leurs armements. On croyait que tout se bornerait à l'envoi d'un corps combiné destiné à agir uniquement contre l'abbé de St-Gall, et le conseil de la guerre bernois avait décidé, en conséquence, le 1er avril, de mettre de piquet un corps de 4000 hommes, et qui fût prêt à marcher au premier ordre.

Peu après, la petite armée reçut l'ordre de se réunir aux environs de Lenzbourg. Elle dut s'y rendre en quatre détachements. Le premier, formé d'Argoviens, devait y arriver le 17 avril; le second et le troisième, composés de Bernois, s'y trouver les 20 et 24, et le dernier, venant du Pays de Vaud, atteindre cette ville le 28 avril (1).

(1) Suivant M. Verdeil, auteur de l'*Histoire du canton de Vaud*, ces quatre détachements auraient dû se rendre isolément dans le canton de Zurich en passant à

Il fut prescrit à cette dernière colonne de passer par Neuchâtel afin d'éviter le territoire du canton de Fribourg, lequel, quoique neutre dans cette question, pouvait être suspect de partialité pour la cause de l'abbé. Chaque détachement se composait de deux bataillons d'infanterie, d'une compagnie de cavalerie ou de dragons et de deux pièces de gros calibre ou de quatre de petit calibre. Le corps entier, désigné sous le nom *d'armée de secours*, comptait quatre bataillons de fusiliers à cinq compagnies chacun, quatre bataillons de milice active ou enrégimentée à trois compagnies, deux compagnies de cavaliers d'hommage ([1]), deux compagnies de dragons ([2]) et douze pièces d'artillerie (4 de 6 liv. et 8 de 3 ½ liv.), avec 147 hommes pour le service des pièces et du train et 148 chevaux. L'infanterie comptait 4502 hommes, la cavalerie 237, et le tout présentait un effectif de 4886 hommes et 385 chevaux. Le commandement de cette petite armée fut confié au général Nicolas Tscharner ([3]). On lui adjoignit, comme conseil de guerre, le banneret Kilchberger et le colonel de Wattenwyl, plus le nombre nécessaire d'officiers subalternes et d'administration. Enfin l'armée, une fois son mouvement de concentration terminé, devait atteindre le territoire de Zurich, opérer sa jonction avec les troupes de ce canton et se porter, conjointement avec ces dernières, contre l'armée de l'abbé de St-Gall, concentrée près de Wyl.

Le général Tscharner était arrivé, le 19 avril, à Lenzbourg et y avait établi son quartier général. Il s'apprêtait à prendre les mesures nécessaires relativement à la marche de ses troupes lorsqu'une nouvelle inattendue vint modifier ses dispositions. Il apprit que les cantons catholiques, voulant empêcher la jonction des armées protestantes, avaient pris de l'avance et occupaient, non-seulement les passages de la Reuss à Bremgarten et à Mellingen, mais aussi les villes de Baden, Klingnau et Kaiserstuhl. Ces trois premières places, soit Bremgarten, Mellingen et Baden, avaient été fortifiées et pourvues de bonnes garnisons. Le général Tscharner fut informé de plus que le canton de Lucerne avait mis sur pied une armée de 10,000 hom-

Lenzbourg aux jours indiqués. En consultant l'ouvrage de M. de Rodt, nous avons pu nous convaincre que Lenzbourg était, non point un lieu de passage, mais bien celui de la réunion de l'armée de secours. Cette ville devint, par suite des événements qui transportèrent le théâtre de la guerre dans les baillages libres, la base d'opérations de l'armée bernoise.

([1]) Compagnies Rosset de Prilly et Loys de Cheseaux.

([2]) Compagnies Hackbrett et de Wattenwyl.

([3]) Le général Tscharner avait servi en Hollande, d'où il s'était retiré avec le grade de général-major.

mes. Cette dernière formait quatre corps, dont trois étaient placés de manière à couvrir les frontières du côté de l'Argovie et concentrés à Willisau, Sursée et Münster. Le quatrième occupait déjà Mouri, dans le Freiamt, de manière à menacer le flanc de l'armée bernoise si elle tentait de forcer les passages de la Reuss. Schwytz, Uri, Zoug et Underwalden avaient aussi levé leurs milices. L'évêque de Bâle, les cantons de Soleure et Fribourg avaient promis leurs secours et l'on attendait même des renforts du Valais et de la Lévantine. Enfin, l'on sut que Zurich, mieux instruite et plus à même d'apprécier le danger, avait déjà mis ses troupes sur pied, et partagé son armée en quatre corps. Le premier devait agir directement contre l'abbé de St-Gall, le second et le troisième devaient former l'armée active destinée à agir, au besoin, contre les cantons catholiques, et le quatrième devait attendre l'arrivée de l'armée bernoise dite de secours et se porter avec elle au secours des Toggenbourgeois. Cette jonction, cependant, ne pouvait maintenant avoir lieu de sitôt, car nous avons vu que le général Tscharner, qui venait d'arriver à Lenzbourg, avait appris que les passages de la Reuss et celui de la Limmat à Baden étaient interceptés. Cette nouvelle l'obligea à différer momentanément l'exécution de son plan. On n'était pas encore officiellement en guerre avec les petits cantons; on n'avait d'ailleurs pas assez de troupes pour tenter un passage de vive force, d'autant plus qu'à ce moment-là, l'armée de secours avait à peine commencé son mouvement de concentration. Une pareille mesure eût d'ailleurs pu provoquer une irruption des catholiques sur d'autres points de la frontière bernoise, encore dégarnis de troupes. Il eût été de même dangereux de laisser l'Argovie sans défense, en présence de l'attitude menaçante de l'armée lucernoise.

Le général Tscharner avisa donc, le 21 avril, le gouvernement de Berne de l'état des choses. Mais, le même jour, il reçut de ce dernier l'injonction formelle de faire passer au plus vite 2000 hommes sur le territoire zuricois, soit les deux premiers détachements que l'on supposait devoir être déjà arrivés à Lenzbourg. Il fut décidé en conséquence que l'on forcerait, non point les passages de la Reuss, mais celui de l'Aar, et l'on choisit à cet effet l'emplacement du bac près de Stilli, à une lieue au-dessous de Brugg, et gardé seulement par un détachement de milices du comté de Baden (1). Modifiant les ordres reçus, le

(1) Pour l'intelligence de cela, nous rappellerons que le comté ou bailliage de Baden était sujet des huit anciens cantons confédérés, savoir : Uri, Schwytz, Unterwalden, Lucerne, Zoug, Zurich, Glaris et Berne, tandis que les bailliages libres ou *Freiämter*, dans lesquels se trouvaient Mellingen et Bremgarten, étaient sujets des mêmes cantons, *moins Berne*. Celle-ci pouvait donc exiger le passage pour ses

général Tscharner ne destina à cette expédition que quatorze compagnies de fusiliers, soit 1400 hommes et deux pièces de campagne. Le colonel de Wattenwyl, chef de la colonne expéditionnaire, effectua son passage le 25 avril de grand matin. Les milices de Baden furent sommées de livrer le passage. Sur leur refus, 12 pièces d'artillerie, placées à Stilli, sur la rive gauche, et dont 6 avaient été fournies par la ville de Brugg, ouvrirent leur feu et les dispersèrent (¹). Pendant ce temps les troupes s'étaient embarquées à Brugg sur des bateaux réunis d'avance, ainsi que sur un pont volant que l'on avait fait venir d'Aarau. Elles descendirent l'Aar et débarquèrent à Stilli sans résistance. Le même jour, dans l'après-midi, le colonel de Wattenwyl effectuait, entre Tägerfelden et Würenlingen, sa jonction avec un corps de 2000 Zuricois. La petite armée combinée se porta contre les troupes de l'abbé de St-Gall. Cette partie de la campagne étant tout-à-fait accessoire et en dehors des événements dont nous avons à nous occuper ici, nous ajouterons seulement que, le 22 mai suivant, la prise de Wyl brisa la résistance de l'abbé. Ses troupes se dispersèrent et lui-même fut obligé de se réfugier en Allemagne.

Vers la fin d'avril, les deux derniers détachements de l'armée de secours étaient arrivés à Lenzbourg. Dans l'intervalle, les catholiques avaient évacué Klingnau, que le général Tscharner fit occuper, le 2 mai, par 600 hommes, de manière à couvrir le flanc de l'armée protestante.

troupes sur le territoire de Baden, où elle avait sa part de souveraineté, tandis qu'en forçant ceux de Mellingen et de Bremgarten, elle eût, par ce fait, commis une violation de territoire.

Le territoire du comté de Baden comprenait, outre la ville de ce nom, les bourgs de Kaiserstuhl, Klingnau et Zurzach. Celui des bailliages libres, les districts du pays long et étroit qui s'étend le long de la Reuss, à l'occident de cette rivière, commençant au-dessus de Meyenberg et finissant au-dessous de Mellingen. Ce pays comprend, outre Bremgarten et Mellingen, trois bourgs : Meyenberg, Richensée et Niederwyl ; les villages de Filmergen ou Villmergen, Wohlen, Hägglingen, Sarmensdorf, Bosswyl ; enfin les couvents de Mouri, Hermetschwyl et Gnadenthal. Les trois premiers bourgs que nous venons de nommer formaient autrefois une seigneurie particulière et indépendante, ce qui leur a fait donner le nom de *Freiämter*, soit *bailliages* ou *provinces libres*. Tous ces pays étaient catholiques, ce qui explique leur mauvais vouloir envers Berne et Zurich et leur occupation par les troupes des cinq cantons. Voyez Ruchat : *État et délices de la Suisse*, tome II.

(¹) Une correspondance contemporaine loue le service de ces bouches à feu en disant que chaque pièce pouvait fournir *sept coups par demi-heure*. Nous mentionnons ce fait comme un point de comparaison intéressant.

(A suivre.)



RASSEMBLEMENT DE TROUPES BERNOIS EN 1866.

(Suite et fin.) (¹)

***Dispositions pour les manœuvres du* 19 *au* 22 *septembre* 1866.**

Supposition générale.

Un corps d'armée ennemi s'est avancé du nord-est jusqu'à l'Emme et à la ligne Berthoud-Lützelflüh. Une grande partie de l'armée suisse a pris position près de Worb, afin de protéger Berne. La division de manœuvre sera rassemblée à Höchstetten avec l'ordre de défendre énergiquement ce plateau, auquel aboutissent, en menaçant notre droite, trois lignes d'opérations ennemies :

a) par Lauperswyl et Signau sur Zäziwyl ;

b) par Schwanden, Obergoldbach et Arni sur Biglen ;

c) par le Bigenthal ;

d'empêcher l'ennemi de nous tourner, de nous protéger de ce côté, et, suivant les circonstances, de le repousser en prenant vigoureusement l'offensive, ou tout au moins de l'arrêter. Dans ce but, la division sera concentrée à Höchstetten, où elle occupera les points convenables pour ses avant-postes et où elle opérera conformément à sa destination.

Dispositions de combat pour le mercredi* 19 *septembre au matin.

Le 19 septembre au matin la nouvelle arrive par une estafette venant du Bigenthal, qu'une forte colonne ennemie, composée d'environ 3 bataillons d'infanterie, 2 compagnies de carabiniers et 2 pièces de canon, est en marche sur Walkringen.

Le commandant de la division de manœuvre prend les dispositions de combat suivantes :

La division formée en brigades, part à 6 ½ heures d'Höchstetten, les bataillons nᵒˢ 19 et 30, les 2 compagnies de carabiniers, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel fédéral Flückiger, suivis de la batterie et de l'escadron de dragons par la grande route de Biglen, les bataillons nᵒˢ 18 et 59, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel fédéral de Büren par la route de Ried.

M. le lieutenant-colonel Flückiger débouche dans le Bigenthal en dessous de Biglen, et prend position, comme aile droite, sur deux lignes, à droite, au-dessus de l'ancienne route de Walkringen. La compagnie de carabiniers nº 48 occupe les hauteurs pour protéger son flanc droit ; elle s'étend le long de la lisière du bois vers le bas de la vallée, de manière à dominer la pente au-dessus du village de Walkringen, tandis que la compagnie de carabiniers nº 50 reste en arrière comme réserve de l'infanterie.

Cette aile doit occuper le village de Walkringen, mais elle attendra un ordre particulier avant de prendre l'offensive au-delà du village. Si Walkringen était déjà occupé par l'ennemi, elle cherchera à lui reprendre le village, mais en tous cas elle l'empêchera d'avancer plus loin et défendra à outrance sa position.

M. le lieutenant-colonel de Büren, formant l'aile gauche, gagnera au-delà de

(¹) Voir nº 2 de la *Revue militaire.*

Ried la pente occidentale du débouché du Bigenthal, près de Wikartswyl et s'avancera de suite sur deux lignes, aussi à couvert que possible, sur Niederwyl jusqu'à ce qu'il rencontre l'ennemi, qu'il devra attaquer aussitôt et si possible refouler.

La batterie prendra position en avant de Rohr, sur la hauteur au sud de la route Biglen-Enggistein, de manière à pouvoir balayer en même temps, dans toute leur longueur, le bas de la vallée et la nouvelle route de Walkringen. A l'approche de colonnes ennemies, elle ouvrira son feu, à une distance suffisante pour produire de l'effet, et cherchera à empêcher l'ennemi de déboucher du village de Walkringen.

L'escadron de cavalerie restera en réserve, à proximité de la route de Biglen, à couvert derrière l'aile droite attendant des ordres ultérieurs. Dans le cas où l'on réussirait à repousser l'ennemi hors de Walkringen, la cavalerie devra, sans attendre d'autres ordres, se mettre à sa poursuite au-delà du village de Walkringen.

Après cette manœuvre le combat sera interrompu, toute la division battra en retraite sur Höchstetten et y occupera ses bivouacs. Dans le cas où l'ennemi n'aurait pu être repoussé, elle se retirera au besoin sur Höchstetten pour reprendre position entre cette localité et Biglen.

Pendant le combat, le commandant de la division se tiendra près de la batterie, ou y laissera l'indication de l'endroit où il pourrait se trouver.

Dispositions de combat pour le mercredi 19 septembre après-midi.

Après que la division de manœuvre a rejeté, le 19 septembre au matin, l'ennemi hors de Walkringen et est revenue dans ses bivouacs, la nouvelle arrive qu'une colonne ennemie forte de 3 bataillons et une batterie est en marche par Signau sur Zäziwyl. Son avant-garde est déjà arrivée près de Signau et son aile droite est en possession des hauteurs situées au nord-ouest.

Le commandant de la division se décide à marcher aussi contre cette colonne, afin de la battre si possible avant la tombée de la nuit. Dans ce but il prend les dispositions suivantes :

La 1re brigade (lieutenant-colonel Flückiger) se met en marche de Höchstetten entre Mühlebach et Erlessen sur la pente méridionale de la colline de Erlessen, et se dirige, aussi à couvert que possible, vers Zäziwyl en poussant sa première ligne jusques près de la scie.

La 2me brigade (lieutenant-colonel von Büren) prend position près de Lenzlingen, en poussant, lentement et à couvert, un demi-bataillon le long du penchant nord de la colline d'Erlessen ; deux demi-bataillons se placent comme réserve entre Höchstatten et Leinen, près de la route conduisant à Zäziwyl. Un demi-bataillon est dirigé sur Mörsberg, afin d'y prendre position sur les hauteurs comme réserve.

Les 2 compagnies de carabiniers cherchent à atteindre l'arête en partie boisée au nord de Zäziwyl. La compagnie n° 50 pénètre jusqu'à l'extrême lisière du bois et ouvre un feu bien nourri contre le flanc droit ennemi. La compagnie n° 48 reste en arrière comme réserve avec l'ordre de diriger son attention sur le danger, que nous courons, d'être tournés par l'ennemi par Hargarten.

Deux pièces s'avancent, dès le commencement du combat, sur la colline de Erlessen et font feu sur la position ennemie ; deux autres pièces, ainsi que la cavalerie, restent en réserve à la sortie du village de Höchstetten et à la disposition du commandant de la division.

Avec sa première ligne, la 1re brigade cherche à atteindre le côté sud du débouché de la vallée en passant le ruisseau de Kiesen, à monter les hauteurs de Bärwyl et à attaquer l'aile gauche de la position ennemie. Dans le cas où l'attaque aurait manqué, cette brigade aurait à se replier, aussi à couvert que possible, à se remettre en ordre et à renouveler l'attaque.

Si la 1re brigade réussit à s'établir solidement sur l'Ebnet, la seconde entre en action; elle pousse rapidement sa 1re ligne sur la grande route et se jette sur la pente nord de la colline de Bärwyl, afin de repousser l'ennemi de sa position, au moyen de cette attaque combinée.

La 2me ligne de la 2me brigade reste à la disposition du commandant de la division.

La section d'artillerie restée en réserve au-dessus de Zäziwyl a pour tache d'accompagner et de soutenir l'attaque de la 2me brigade; elle prend position près de Lenzlingen et cherche à enfiler la position ennemie. Si on réussit à repousser l'ennemi, la réserve de cavalerie aura à le poursuivre jusqu'à Oberhofen.

Si une retraite générale était nécessaire, la division se concentrera en avant de Höchstetten. Dans ce cas la position de Mörsberg resterait occupée.

Le commandant de la division se tiendra, pendant le combat, snr la colline de Erlessen, ou bien il donnera connaissance du lieu où il sera, à la section d'artillerie, qui y sera postée.

Supposition.

Dans la nuit du 19 au 20, la nouvelle arrive, que de fortes colonnes ennemies avec l'artillerie s'avancent par les trois routes de Signau, Obergoldbach et Walkringen; un détachement ennemi a pénétré dans la vallée de Linden et a occupé le Dentenberg, ce qui met sérieusement en danger nos communications avec le corps d'armée principal près de Berne; enfin des troupes ennemies se montrent sur les hauteurs en avant de Bowyl près de Hünigen.

La division étant ainsi doublement tournée, vu la grande supériorité de l'ennemi, sans nouvelles de l'armée principale et se trouvant sans soutien probable, en outre, en cas d'une retraite nécessaire après la bataille, le terrain entre Wyl et le pont de Hünziken n'étant pas favorable à une défense possible contre un ennemi supérieur en nombre, le commandant ordonne la retraite sur la rive gauche del'Aar, *avant* la rencontre avec l'ennemi.

Arrivé près de Oberholz, l'ennemi arrête la division et commence les hostilités en prenant position près de Trimstein et en s'avançant sans interruption jusqu'à ce que le passage de l'Aar soit effectué.

En conséquence, le commandant de la division ordonne comme suit les dispositions de marche pour

Jeudi le 20 septembre.

La compagnie de carabiniers n° 48 se met en marche le matin à 6 ½ heures,

passant par Wyl et Trimstein vers le pont de Hünziken, un peloton occupe la ferme de Hünziken sur la rive droite, près du pont; l'autre peloton traverse le pont et prend position en chaîne sur la rive gauche. Tous les fourgons suivent la compagnie et gagnent la rive gauche de l'Aar en remontant la vallée vers Heitern, où ils attendront de nouveaux ordres.

La 1re brigade (lieutenant-colonel Flückiger) avec la compagnie de carabiniers n° 50 (sous le commandement du major Zaugg) et une section d'artillerie part le matin à 7 heures passant par Thali pour Wyl, où elle prend position et repousse les attaques possibles de l'ennemi.

La 2me brigade (lieutenant-colonel von Büren) avec une section d'artillerie, part à 7 $^1/_2$ heures du matin de ses bivouacs, pour se diriger sur Herolfingen, où elle prend position et en avise le commandant de la 1re brigade.

Cet avis étant reçu, la 1re brigade se retire aussitôt, ou bien, si dans ce moment elle est engagée avec l'ennemi, aussitôt que les circonstances le lui permettront, à travers la forêt en descendant par Trimstein sur Oberholz, s'y établit fortement, laissant en arrière la compagnie de carabiniers pour occuper la hauteur à gauche de Trimstein. Aussitôt que M. le lieutenant-colonnel Flückiger a quitté la forêt de Homberg et a fait occuper par ses carabiniers la colline de Trimstein, il en donne connaissance à la 2me brigade; celle-ci alors continue sa retraite sur Buchli, Eichi et Einschlag derrière la ligne du chemin de fer et la grande route près de Rübigen, où elle prend position.

En outre M. le lieutenant-colonel de Büren devra faire reconnaître avec soin les bois situés sur son flanc droit et au besoin les faire occuper, jusqu'à ce que la retraite soit avancée au point de rendre inutile cet ordre.

Suivant avis reçu, la 1re brigade, après avoir cherché à repousser les attaques de l'ennemi, se dirige au sud, vers le pont de Hunziken en passant près du village de Rubigen et en démasquant le front de la 2me brigade; elle y occupe avec ses chasseurs et ses carabiniers la redoute qu'on y a construite ainsi que la forêt sur les deux rives du fleuve, afin d'assurer la retraite de la 2me brigade.

Le peloton de carabiniers placé sur la rive droite y restera et cherchera à obvier le plus avantageusement possible aux défectuosités de la défense. M. le major Zaugg dirigera l'emploi des carabiniers, et la compagnie n° 50, qui pendant ce temps s'est retirée, sera mise aussi au besoin à sa disposition.

L'artillerie attachée à la 1re brigade se rendra au trot sur la rive gauche de l'Aar, à droite de la route sur la hauteur et y ouvrira son feu pour soutenir et protéger s'il le faut la retraite de la 2me brigade. Aussitôt qu'il sera assuré de la position de la 1re brigade sur la rive gauche, M. le lieutenant-colonnel de Büren se retirera en combattant vers le pont de Hunzicken, opérera le passage du fleuve et prendra position sur la rive gauche de l'Aar.

Le passage du reste de la 1re brigade ainsi que la démolition du pont, n'auront lieu que sur un ordre spécial du commandant de la division.

Chaque brigade aura à organiser son service de sûreté e[illegible]

Ordre de marche. — Disposition de combat pour le 21 septembre 1866.

Après que la retraite a été effectuée derrière l'Aar et qu'il en a été donné connaissance au commandant en chef, celui-ci donne les ordres suivants :

Une attaque sur toute la ligne est ordonnée pour le 21 au matin. La division réunie à Belp doit faire croire à l'ennemi qu'elle reprendra le lendemain matin l'offensive, mais elle devra se mettre en marche à la tombée de la nuit vers Gerzensee et Kirchdorf, s'y réunir à un renfort venant de Thoune, repasser l'Aar à Thalgut et Kiesen et prendre position sur la hauteur de Wichtrach près de Grundmatt, c'est-à-dire à droite près du « Tannli. » Les avant-postes seront poussés aussitôt au-delà de Tägertschi, jusque sur la hauteur de la station du chemin de fer. Cette opération devra être terminée au point du jour. Après une petite halte de la troupe, la marche sera continuée dans la direction de Gysenstein et Trimstein, afin de nous placer, par ce mouvement, sur les derrières de l'ennemi et de reprendre les hauteurs de Trimstein et Wyl, de repousser l'ennemi hors de sa ligne de retraite et de le rejeter sur Worb. Aussitôt que l'ennemi attaqué derrière par nous et de front par Berne, apprendra notre approche des deux côtés, il se résoudra bientôt à se replier vers la position de Trimstein, afin d'assurer sa ligne de retraite. Notre tâche est donc d'atteindre avant lui cette position. Si nous réussissons et si nous pouvons l'en repousser, sa position sera si fortement mise en danger, qu'il sera obligé d'effectuer immédiatement sa retraite sur Worb et Boll, parce que l'attaque supposée du côté de Berne l'inquiétera beaucoup.

Les dispositions suivantes serviront à effectuer ces manœuvres de combat.

Une demi-compagnie de carabiniers (50) marche aussitôt, à couvert dans le bois, le long du côté oriental de la montagne de Belp jusqu'à Thulgut, y occupe le pont et fait les préparatifs nécessaires pour que, en cas de besoin, on puisse le dégarnir rapidement, du moins en partie. Le corps faisant le service de sûreté en marche, longe le côté occidental du Belp; après, suit la 1re brigade, puis l'artillerie et tous les fourgons, enfin la 2me brigade.

Les deux brigades marchent sur Kirchdorf et y établissent leur bivouac, pour lequel elles se serviront des tentes-abri, qu'elles ont prises avec elles. L'artillerie marche vers Gerzensee où elle sera cantonnée. Le compagnie n° 48 marche comme escorte de l'artillerie à Gerzensee, où elle sera également cantonnée. Le second peloton de la compagnie de carabiniers n° 50 reste en arrière pour défendre le pont de Hunziken. Le lendemain matin, lorsque le combat derrière Rubigen aura commencé, il se dirigera vers Wichtrach, en suivant la rive droite de l'Aar, à couvert dans le bois et s'y réunira à sa compagnie. Ces deux pelotons fourniront donc, pour la nuit du 20 au 21, deux grand'gardes.

La brigade n° 2 prendra, dans les environs de Kirchdorf le service de sûreté.

Le personnel nécessaire des cuisines va avec les quartiers-maîtres et les fourriers en avant dans les localités indiquées, pour y préparer à l'avance les quartiers et les cuisines et y recevoir les distributions. Une fois la soupe mangée, le personnel des cuisines se rendra avec tous les ustensiles de cuisine et de campement au Tannli, et s'y installera de manière à ce que le 21, à 5 heures du matin, la soupe soit prête pour toute la troupe.

Pour l'infanterie les couvertes de laine seront amenées avec des chars, il ne sera point amené de paille.

Les dispositions suivantes seront observées la matin du 21 septembre :

Diane au bivouac battue par un seul tambour; dans les cantonnements de Gerzensee, la troupe sera simplement reveillée par les hommes de garde.

Aucuns signaux ne pourront être ni battus ni sonnés.

Diane à 2 heures. — Départ à 3 heures.

L'infanterie marche directement vers Thalgut ([1]), y passe l'Aar, toutefois, seulement après que le corps faisant le service de sûreté en marche aura occupé les hauteurs au-dessus de Nieder-Wichtrach. Elle se dirigera par cette localité sur les hauteurs au-dessus de celle-ci; arrivée au-dessus de Herrlichkeit, elle tournera à gauche et montêra ensuite, à travers la forêt, vers le Tannli, où elle fera halte et recevra la soupe.

Il sera distribué une demi-ration de fourrage aux chevaux.

La soupe sera distribuée en premier lieu aux hommes du service de sûreté en marche, qui, aussitôt après, se rendront sur l'emplacement de la station de Tägertschi et y protégeront la troupe, tandis que celle-ci mangera la soupe.

L'artillerie s'avancera avec les carabiniers et suivra l'infanterie à une distance d'au moins 200 pas, jusqu'au lieu de campement, où elle fera halte dans le même but. Les chevaux aussi seront fourragés, mais on ne les fera boire qu'au village de Tägertschi. A Gerzensee, toutes les roues de toute l'artillerie et des fourgons seront garnies de paille afin que l'ennemi ne soit pas averti par leur bruit ordinaire. Il suffira que cette mesure soit observée jusqu'à ce que la troupe soit arrivée au bas de la vallée.

Les dispositions suivantes seront observées pour les manœuvres de combat du 21 :

Premièrement les deux compagnies de carabiniers se mettent en marche par Hursellen, Ballenbühl, Gysenstein et Herolfingen dans la direction de Trimstein. La compagnie n° 48 fera le service de sûreté en marche, la compagnie n° 50 marchera en rangs, comme réserve un peu en arrière. Toujours prête au combat, cette colonne aura à veiller à ce qu'elle ne soit pas débordée à droite par l'ennemi; elle est plutôt destinée à contourner son aile gauche sur la hauteur et à la repousser vers le bas. En conséquence de cette destination générale, après avoir établi ses communications à gauche avec la 1re brigade, cette colonne s'avancera avec prudence et bien à couvert, c'est-à-dire en ne s'exposant pas à être vue par l'ennemi, de Herolfingen sur Trimstein à travers la forêt; là elle en fera occuper la lisière et enverra à gauche un peloton dans le village de Trimstein.

La 2me compagnie reste un peu en arrière, à disposition comme réserve.

Ce point, qui est le plus important de notre défense, doit être maintenu, quoi qu'il arrive; il ne devra, dans aucun cas, être abandonné sans un ordre spécial du commandant en chef, avant que les deux brigades d'infanterie s'y soient rassemblées. La brigade n° 1 se met en marche une demi-heure plus tard par Tägertschi,

([1]) Les chevaux de l'infanterie devront être conduits à Thalgut par la route du lac, tous les fourgons suivront cette direction.

Moosmatt dans la direction de la station du chemin de fer de Tägertschi, sur la hauteur, y dépasse la ligne du chemin de fer et marche, dans la direction de Buchli, sur Trimstein autant que possible sans être vue. Elle organisera son propre service de sûreté en marche et établira à droite des communications avec la colonne de carabiniers.

Arrivée à Trimstein, elle prendra position en ordre de bataille au sud du village, un peu en arrière sur le plateau, elle enverra un demi-bataillon, à couvert au-delà du chemin de fer et fera placer en observation quelques hommes sur la partie avancée de la colline de Trimstein. Aussi longtemps que l'ennemi ne se mettra pas en mouvement contre cette hauteur, elle n'engagera pas le combat; en cas contraire, elle défendra de toutes ses forces sa position.

Elle ne l'abandonnera dans aucun cas, jusqu'à ce que les communications soient établies avec la 2me brigade venant d'en bas.

Deux pièces de canon, sur l'emploi desquelles le commandant de brigade disposera, lui seront attachées.

La 2me brigade, à laquelle sont aussi attachées deux pièces, débouche par Tägertschi et Moosmatt vers Eichi, en suivant le long de la pente, dans la direction de la ligne du chemin de fer; elle observera, en marchant, un service convenable de sûreté et aussitôt qu'elle rencontrera l'ennemi, elle l'attaquera avec résolution.

Elle cherchera à le refouler aussi loin que possible de Trimstein et à établir ses communications à droite, avec la 1re brigade. Dans le cas où elle serait obligée de battre en retraite, elle se retirerait sur la hauteur à gauche, à côté de la 1re brigade, ou tout au moins elle tâcherait de reprendre sa position près de la Grundmatt, point désigné comme appartenant à la ligne d'une retraite éventuelle des autres détachements.

Dans le cas où, comme on peut le supposer, l'ennemi prendrait position sur la hauteur, en avant de Trimstein, elle le suivra et combinera son attaque avec celle de la 1re brigade. Après quoi, la 1re brigade devra, en s'avançant sur Richigen, envelopper l'aile gauche ennemie et chercher à la rejeter sur Worb.

Les bataillons de la 2me brigade feront bien d'être en garde contre les charges de cavalerie.

Si l'on réussit à rejeter ainsi l'ennemi sur son centre, le but de cette manœuvre aura été atteint; par contre, il faudra faire en sorte, que l'ennemi ne puisse battre en retraite sur Richigen ni sur Enggistein, mais qu'il soit obligé de se retirer par la vallée de Linden. De plus, il faudra prendre ses mesures pour empêcher l'ennemi, qui peut recevoir des renforts, de s'avancer de nouveau.

Ainsi seraient terminées les manœuvres de combat. D'après un ordre donné, tout reviendra à Höchstetten, où l'infanterie occupera de nouveau ses bivouacs.

L'artillerie et la cavalerie seront cantonnées pendant la nuit du 21 au 22 septembre. Un ordre ultérieur donnera les détails nécessaires.

Le 22 septembre matin, aura lieu à Höchstetten l'inspection officielle.

Berne, septembre 1866. *Le commandant du rassemblement de troupes,*

(Signé) J.-C. Meyer, colonel fédéral.

ACTES OFFICIELS.

Le Département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 25 janvier 1867.

Tit. — Le Département militaire soussigné a l'honneur de vous envoyer ci-joint quelques exemplaires de l'instruction concernant les exercices et inspections que doit subir chaque année la cavalerie de réserve. Il vous invite par la même occasion à en donner communication aux officiers qui seront chargés cette année du commandement des exercices de cette arme et à aviser les hommes faisant partie de ces compagnies, qu'ils aient à se présenter à l'inspection avec des chevaux aptes au service de la cavalerie, à défaut de quoi ils seront soumis à une inspection subséquente et punis cas échéant.

Nous vous prions, en outre, de vouloir bien, à teneur de l'avis qui se trouve à la page 8 du tableau des écoles, nous faire connaître le plus tôt possible le jour et le lieu que vous aurez fixés pour ces exercices et inspections.

Veuillez agréer, tit., etc.

Instruction pour les réunions annuelles d'exercice et d'inspection de la cavalerie de réserve prescrites par l'art. 71, lettre b, de la loi fédérale militaire du 8 mai 1850.

§ 1.

La cavalerie de réserve sera réunie chaque année par compagnie ou détachement, au moins, pour exercices et inspection pendant un jour (art. 71, lettre *b*, de la loi sur l'organisation militaire du 8 mai 1850).

Elle devra en conséquence être réunie sur la place d'armes désignée et tenue à la disposition de l'inspecteur dès les 7 heures du matin du jour fixé pour l'inspection et l'exercice.

§ 2.

Cette inspection a pour but de constater :

1° A quel point la troupe et les chevaux sont propres au service.

Il faut spécialement s'assurer si les chevaux sont la propriété des cavaliers présents ou si peut-être ils appartiennent à des cavaliers de l'élite.

2° Dans quel état se trouvent l'habillement, l'armement et l'équipement de la troupe ainsi que l'équipement des chevaux.

§ 3.

On commence l'exercice par défaire la charge, déseller et débrider, puis de nouveau brider, seller et charger les chevaux.

§ 4.

On passe ensuite au maniement des armes, puis à l'école du cavalier et à l'école de peloton, afin de s'assurer du degré d'instruction des hommes et du degré de dressure des chevaux. Si le temps le permet on y ajoutera une courte théorie sur le service de campagne.

§ 5.

Les trompettes devront s'exercer à jouer les marches et principalement à sonner les signaux.

§ 6.

Les cadres auront à subir un examen théorique sur les principales dispositions des règlements qui les concernent, et surtout sur les devoirs de chaque grade.

§ 7.

Outre le rapport sur le résultat de l'inspection et de l'exercice, il devra être établi un état de situation et un état des compagnies en hommes et chevaux.

Ces pièces devront être expédiées sans délai au Département militaire fédéral.

§ 8.

Cette réunion ne pouvant être considérée que comme une inspection et non comme un service fédéral, la Confédération ne fournit la solde et l'entretien que pour le jour de l'inspection, à teneur des règlements fédéraux. En revanche il n'est point accordé de bonification pour les jours de rassemblement et de licenciement.

Il n'y a point non plus de dépréciations pour les chevaux et il ne sera par conséquent accordé aucune indemnité.

Dans le cas où néanmoins des cavaliers se croiraient en droit de réclamer une indemnité exceptionnellement et en se fondant sur des motifs particuliers, les commissariats cantonaux respectifs auront à transmettre les réclamations accompagnées des pièces à l'appui au commissariat supérieur fédéral des guerres dans les 14 jours à dater du jour de l'exercice.

Donné à Berne, le 25 janvier 1867, etc.

Berne, le 1er février 1867.

Tit. — Nous avons l'honneur de vous annoncer que l'examen d'admission que les aspirants à l'état-major fédéral du génie doivent subir, à teneur de notre circulaire du 31 janvier 1864, aura lieu cette année à Zurich, au bureau de l'inspecteur fédéral du génie, Monsieur le colonel fédéral Wolff.

Nous vous prions en conséquence de vouloir bien donner l'ordre aux aspirants à l'état-major fédéral du génie de votre canton, au cas où vous en auriez, de se rendre pour le 15 mars à Zurich et de se présenter, à huit heures du matin, au bureau de Monsieur l'inspecteur. L'admission définitive de ces aspirants dépendra de la manière dont ils auront subi l'examen.

Agréez, tit., etc.

Berne, le 29 *janvier* 1867.

Tit. — En vous expédiant ci-joint un certain nombre d'exemplaires de l'instruction sur le tir pour les compagnies de carabiniers du 27 mars 1865, plus les tabelles de tir nécessaires, le Département vous prie de prendre toutes les dispositions convenables pour l'organisation des exercices de tir des compagnies qui n'ont pas de cours de répétition à suivre dans le courant de cette année.

Le Département saisit cette occasion pour vous faire remarquer de nouveau que, jusqu'à présent, la direction des exercices a beaucoup laissé à désirer et qu'en conséquence le but que l'on se propose, qui est de maintenir chez les troupes l'aptitude au service de campagne qu'elles ont acquise dans les autres services, n'a pas été généralement atteint.

Le Département exprime donc aux autorités militaires des cantons le désir qu'elles fassent inspecter et surveiller à leurs frais, par les chefs d'armes cantonaux ou d'autres officiers capables, les compagnies à l'entrée des exercices; il désire de plus qu'un officier instructeur cantonal capable soit spécialement adjoint à chaque compagnie pour diriger l'instruction et les exercices de tir, à teneur des articles 5, 9 et 11 du règlement.

Nous ne doutons pas que la réalisation de ces désirs ne nous procure de notables avantages et qu'ils ne contribuent à maintenir en bon état l'habillement, l'équipement et l'armement ainsi qu'à faire observer la discipline et une instruction convenables, sans occasionner des frais importants aux cantons.

Nous renvoyons à l'instruction pour ce qui concerne l'emploi du temps de ces compagnies. Nous disons seulement qu'il nous semble particulièrement nécessaire de rectifier l'opinion erronée qui consiste à croire que les compagnies ne doivent employer le temps destiné à l'instruction qu'à tirer le nombre de coups prescrit. Cela ne saurait, en effet, suffire à occuper la troupe deux jours entiers à cet exercice, c'est pourquoi l'instruction dit expressément (art. 9 et 11) qu'avec le tir la troupe doit être exercée à l'appréciation des distances et, le tir achevé, à l'école de peloton, au service de tirailleurs en profitant des accidents de terrain et, enfin, au service de campagne. — Veuillez agréer, etc.

Berne, le 4 février 1867.

Tit. — Le Département militaire a l'honneur de porter à votre connaissance que pour l'année 1867 les primes de tir doivent, comme pour l'année dernière, être distribuées aux unités tactiques de l'infanterie comme suit :

1° 25 centimes par homme armé du fusil, dans chaque bataillon de l'élite, qui fera son cours de répétition ordinaire cette année ou qui aura un exercice de tir en dehors de ce cours (art. 9 de la loi du 15 juillet 1862), pourvu que le minimum des coups à tirer soit fixé à 15 coups pour les chasseurs et à 10 coups pour les fusiliers dans un exercice annuel, ou à 20 coups pour les chasseurs et à 15 coups pour les fusiliers dans un exercice bisannuel;

2° 25 centimes par homme armé du fusil, dans chaque bataillon de réserve, qui fera son cours de répétition ordinaire cette année ou aura un exercice de tir en dehors du cours, pourvu que le minimum des coups à tirer soit fixé à 10 coups par homme;

3° Les compagnies isolées de l'infanterie recevront le même montant, suivant les conditions sus-mentionnées.

Le Département a l'honneur de vous donner, au sujet de la répartition même des primes les directions suivantes :

Les 25 centimes payés pour chaque homme armé du fusil doivent être répartis comme suit :

20 centimes doivent être affectés à des primes pour les feux isolés et 5 centimes pour les feux de masse (par exemple, pour la compagnie ou pour le peloton qui aura les meilleurs résultats dans les feux de chaîne, de peloton, de file ou de carré). Le Département laisse à vos soins les mesures ultérieures à prendre pour la distribution des primes.

Le feu de chaîne sera pratiqué souvent comme feu de vitesse et il devra être exécuté, dans la règle, en avançant et en battant en retraite.

On emploiera des cibles règlementaires, c'est-à-dire des cibles de 6' carrés avec mannequins, pour les feux isolés, et des cibles de 6' de hauteur sur 18' de largeur pour les feux de masse.

Le Département désire recevoir, au moyen des formulaires, un rapport exact sur les résultats des exercices de tir.

Dès que ce rapport lui sera parvenu, il pourvoira à ce que le commissariat fédéral des guerres procède immédiatement au paiement des primes.

Pour des cours et des exercices de tir où le nombre prescrit des coups ci-dessus n'aurait pas été tiré, il ne sera pas accordé de primes. — Veuillez agréer, etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,

WELTI.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Dans le tableau des écoles fédérales pour 1867 que vous venez de publier, nous voyons figurer, ainsi que cela a lieu depuis quelques années, une *école d'armuriers* à Zofingen. Ces écoles ont produit de très bons résultats, car souvent nos armuriers de bataillon et de carabiniers sont, dans leur profession civile, de simples serruriers ou des ouvriers en fer, ne connaissant qu'imparfaitement l'armurerie. Nous nous plaisons aussi à constater la bonne direction de ces écoles et l'instruction soignée qui y est donnée. Mais dans un métier technique tel que celui d'armurier, la théorie n'est pas suffisante sans la pratique ; il faut apprendre de visu comment chaque pièce de l'arme se fabrique, voir fonctionner chaque engin et surtout connaître les défauts des armes et la manière de les réparer. Or nous possédons maintenant en Suisse quelques établissements de fabrique d'armes, fonctionnant très bien, et livrant des fusils estimés par leur bonne construction et leur fini irréprochable. Dans chacun de ces établissements quelques officiers et contrôleurs capables sont chargés de la reconnaissance des armes et sont par conséquent rompus dans tous les détails de la fabrication et de la métallurgie. N'y aurait-il donc pas avantage sous le rapport de la bonne instruction, à envoyer dans ces fabriques, sous les ordres des officiers contrôleurs et avec l'agrément des fabricants, les armuriers de bataillons et de carabiniers ? Nous en sommes nous-mêmes convaincus, et ces quelques lignes ont pour but d'attirer sur ce point l'attention bienveillante de l'autorité. ***

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 16 Février 1867. Supplément au n° 4 de la Revue.

SOMMAIRE. — Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale, concernant l'introduction d'armes se chargeant par la culasse.

MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL

A LA HAUTE ASSEMBLÉE FÉDÉRALE, CONCERNANT L'INTRODUCTION D'ARMES SE CHARGEANT PAR LA CULASSE.

(Du 28 novembre 1866.)

Tit.,

Par arrêté fédéral du 20 juillet de l'année courante (1) vous avez décidé l'introduction d'armes se chargeant par la culasse pour toute la troupe portant fusil de l'armée fédérale.

A cet effet vous avez chargé le Conseil fédéral de fixer le système de transformation à suivre pour les fusils et carabines de petit calibre déjà existants ou en fabrication, de même que pour les fusils Prélat-Burnand en tant que ceux-ci se prêteraient à la transformation, et de procéder immédiatement à la transformation aux frais de la Confédération.

Vous nous avez autorisés en outre à faire l'acquisition pour le dépôt fédéral d'armes d'une certaine quantité de bons fusils se chargeant par la culasse, dans le cas où leur achat, soit leur fabrication pourrait s'effectuer dans un laps de temps très-rapproché.

Enfin vous nous avez conféré le mandat de présenter promptement un rapport et des propositions sur l'ordonnance et l'introduction des nouveaux fusils se chargeant par la culasse, qui, indépendamment des fusils tranformés, seront encore nécessaires, ainsi que de prendre dès à présent les dispositions requises en vue de la prompte exécution d'un arrêté sur la matière.

Nous chargeâmes de fournir un préavis sur toutes ces questions et de procéder aux ultérieurs essais nécessaires la même Commission technique qui, comme le dit notre message du 12 juillet de l'année courante, avait

(1) Voyez Recueil officiel, tome VIII, page 897.

présidé aux épreuves effectuées à cette époque. Seulement M. le lieutenant-colonel van Berchem qui, pour des raisons de santé, s'était retiré de la Commission, fut remplacé par M. le colonel Delarageaz. On remit à la Commission, pour servir de base à ses délibérations, un programme des questions à résoudre.

Le 26 juillet la Commission s'assembla à Berne afin de débattre l'exécution de l'arrêté fédéral du 20 juillet 1866, en prenant comme point de départ le programme dressé par le Département. Elle statua sur les armes et la munition qui devaient être fabriqués pour des essais ultérieurs, elle ordonna des épreuves avec notre poudre et fit des propositions au département sur le mode suivant lequel il y aurait lieu de procéder à un achat d'armes à l'étranger.

Les essais pratiques d'armes et de munition furent aussitôt continués et eurent lieu du 6 au 11 août, du 3 au 15 septembre et du 1er au 13 octobre. Les interruptions dans les épreuves furent amenées par la nécessité d'apporter aux armes les modifications devenues désirables, mais surtout ils furent nécessaires pour arriver à la confection d'une munition appropriée.

Le 12 octobre la Commission put arriver au moins à un résultat partiel qu'elle formula dans les propositions suivantes :

1° La transformation des armes de petit calibre doit s'effectuer d'après le système Milbank-Amsler avec les modifications précisées dans le rapport ;

2° Pour l'armement des carabiniers il y a lieu d'introduire le fusil Winchester avec un calibre de 10,5mm (35''') et une cartouche contenant une charge de poudre du poids de 4 grammes. A cet effet il convient de commander 8000 fusils à la fabrique américaine qui a présenté le modèle essayé.

Aussitôt après réception du rapport de la Commission, le Département militaire nous fit des propositions à ce sujet. D'accord avec la Commission, il nous recommanda la transformation des armes de petit calibre d'après le système Milbank-Amsler; en revanche il s'écarta des propositions de la Commission en préavisant l'achat, pour le dépôt des armes, de 19 à 20,000 fusils Winchester (nombre égal à celui des hommes portant fusil de toutes les compagnies de carabiniers, tant d'élite que de réserve, des premières compagnies de chasseurs et des compagnies isolées de chasseurs).

Dans notre séance du 7 novembre nous décidâmes en principe l'adoption du système Milbank-Amsler pour la transformation des carabines et armes de petit calibre, et nous chargeâmes le Département de nous soumettre des propositions ultérieures relativement à la fixation plus précise de l'ordonnance et à l'exécution de la transformation. Nous chargeâmes en outre le Département de procéder immédiatement à l'acquisition des machines nécessaires pour la fabrication des cartouches.

En ce qui concerne l'achat d'un certain nombre d'armes, une décision

à ce sujet nous parut dépendre de diverses circonstances, sur lesquelles l'on n'était pas encore suffisamment au clair, et notamment de la question de savoir si l'ordonnance pour de nouvelles acquisitions pourrait oui ou non être bientôt fixée. Nous soumîmes donc encore une fois les questions relatives à ces points au préavis du Département, soit de la Commission.

En conséquence la Commission fut de rechef convoquée. Le Département lui adjoignit encore quelques membres (MM. Veillon, Schwarz, Hoffstetter, Stadler, Lecomte) de la Commission qui avait à fournir un préavis au sujet de l'influence que l'introduction d'armes se chargeant par la culasse pourrait avoir sur nos prescriptions tactiques.

A la question de savoir jusqu'à quelle époque la Commission technique serait en mesure de présenter, indépendamment du fusil Winchester, le modèle d'un nouveau fusil se chargeant par la culasse, elle répondit que les essais avec les modèles encore à fournir ne pourraient commencer que dans le courant du mois de décembre, attendu que les modèles Amsler et Martini, ainsi que le modèle Remington promis pour une date un peu plus éloignée que les deux premiers, ne pourraient pas arriver avant cette époque. A la question ultérieure de savoir si l'introduction de 19 à 20,000 armes Winchester préjugerait la fixation du nouveau modèle, la Commission répondit affirmativement, parce qu'elle estimait qu'après l'acquisition d'une aussi grande partie de notre approvisionnement, il ne vaudrait plus la peine de chercher un second modèle tout nouveau.

Durant les discussions qui eurent lieu au sein de la Commission au sujet de la question qui lui fut soumise, de savoir si le fusil Winchester ne devrait pas être choisi comme modèle pour la nouvelle arme, l'on se préoccupa avant tout du point de savoir si l'on voulait se prononcer en principe pour l'armement de toute l'infanterie avec un fusil à répétition. A l'unanimité, sauf un membre de la Commission technique, les Commissions se prononcèrent en principe pour l'introduction d'un fusil à répétition dans tout le contingent fédéral, en ce sens que les armes de petit calibre une fois transformées en fusils à un coup se chargeant par la culasse seraient remises à la landwehr. Cette décision fut prise par la Commission technique, d'abord réunie seule, puis confirmée par la même Commission après que les membres de la Commission tactique y eurent été appelés.

La Commission désigna comme arme à répétition à choisir, le modèle fourni sous le nom de fusil Winchester par la fabrique d'armes de New-Haven, dans le Connecticut, après qu'on y aurait apporté les modifications nécessaires pour y adapter notre calibre, ainsi que quelques autres changements de détail.

Relativement à la transformation des fusils Prélat-Burnand, la majorité de la Commission se prononça pour la continuation des essais en vue d'arrêter un modèle. Elle jugea qu'avant tout l'on devait consacrer tous

ses efforts, soit les ressources disponibles pour la fabrication, à achever la transformation des armes de petit calibre.

Après ce coup-d'œil historique sur ce qui a été fait depuis l'arrêté fédéral du 20 juillet de l'année courante, nous allons motiver les mesures que nous avons prises, ainsi que les propositions qui vous sont présentées dans le projet de loi suivant :

1. *Transformation des fusils et carabines de petit calibre.*

Comme la transformation des armes déjà existantes offre le plus sûr moyen d'arriver aussi promptement que possible en possession d'un certain nombre de fusils se chargeant par la culasse, la Commission a dû, comme cela s'entend de soi-même, attacher la plus grande valeur à découvrir en peu de temps le système qui paraissait convenable pour atteindre ce but. Néanmoins dans ses essais elle a rencontré de si grandes difficultés que, contre notre gré, la solution de la question a éprouvé un retard considérable. D'abord la Commission ne pouvait pas se prononcer avant d'avoir soumis à un examen toutes les armes envoyées ensuite de la mise au concours, et procédé à des essais spéciaux avec celles qui s'y prêtaient. Puis les essais faits avec les modèles qui paraissaient dignes d'un examen approfondi ont conduit à des modifications et des améliorations dont la réalisation exigeait tellement de temps que les épreuves ont dû être interrompues. Enfin la confection d'une munition convenable formait la principale difficulté. La Commission s'est donné avant tout la tâche d'obtenir une munition uniforme pour toute l'infanterie. Les avantages d'une munition unique sont si évidents, et lors de la décision sur l'unité de calibre, l'Assemblée fédérale les a si bien appréciés, que nous n'avons pas besoin d'entrer dans d'ultérieurs développements à ce sujet.

Il a donc fallu trouver une cartouche qui non-seulement s'adaptât à l'arme actuelle après sa transformation, mais encore pût être employée avec le futur nouveau fusil, par conséquent aussi avec le fusil à répétition, pour le cas où l'Assemblée fédérale se déciderait à l'adopter. Or seule la cartouche américaine à enveloppe de cuivre satisfait à ces exigences, et la Commission s'est décidée d'autant plus promptement à la choisir qu'elle présente encore d'autres avantages très dignes d'être pris en considération, tels que ceux d'augmenter considérablement la solidité de la fermeture, de ne pas se gâter facilement dans le transport et de résister mieux que toute autre aux influences de l'humidité. Comme à l'exception d'un seul, les concurrents étrangers (américains) n'avaient pas livré de cartouches à enveloppe de cuivre convenables pour notre calibre, il fallut les fabriquer en Suisse. Là gisait la principale difficulté.

Les enveloppes fabriquées pour les essais effectués en août par les fabricants suisses qui avaient présenté des armes au concours se dé-

chiraient à l'ordinaire. La fuite de gaz provenant de cette circonstance encrassait le mécanisme de la fermeture, gênait le tireur et nuisait à la régularité du tir. Aussi ne put-on pas faire de série d'essais avec cette munition. Ce n'est que plus tard, lorsque la fabrique fédérale de capsules se fut associée aux efforts, continués avec persévérance et dignes d'être mentionnés, de MM. Amsler et Martini, que lors des épreuves d'octobre l'on obtint la certitude de fabriquer une munition égale à celle d'Amérique. Dès lors la fabrication a fait des progrès considérables, et avec l'aide de machines dont nous avons décidé l'acquisition, il sera possible de confectionner une munition entièrement irréprochable. L'adaptation des cartouches américaines à notre calibre et l'application de notre charge de poudre ont causé nombre de difficultés, attendu que, d'un côté pour les armes se chargeant par la culasse, notamment pour les fusils à répétition, il ne fallait pas dépasser une certaine longueur de la cartouche, de l'autre, d'après les résultats des essais, l'on ne pouvait pas restreindre pour les nouveaux systèmes la charge de 4 grammes usitée jusqu'ici. Il n'y a pas à douter que la Commission n'ait surmonté les difficultés qui existaient aussi sous ce rapport.

Relativement au système auquel on est arrivé pour la tranformation des armes de petit calibre après la fabrication du matériel d'essai, nous avons l'honneur d'emprunter les détails suivants au rapport de la Commission :

« Tous les modèles peuvent être divisés en trois groupes par rapport à la construction de la fermeture. Dans l'un la pièce de fermeture (Verschlusstük), se meut entièrement ou en partie dans l'intérieur du fusil et dans cette partie qui, dans nos fusils actuels, est occupée partiellement par la platine; c'est à cette catégorie qu'appartiennent les fusils Henry, Peabody, Spencer, Remington, Nichols.

« Le second groupe se ferme au moyen d'un clappet (Klappe) qui se meut sur une charnière et qui se pousse soit en avant, soit de côté; ce sont les systèmes Joslyn, Milbank, Schmid, Keller et Amsler.

« Nous placerons dans le troisième groupe le fusil à aiguille, qui se distingue surtout des deux autres espèces en ce que sa fermeture a lieu au moyen d'un cylindre qui s'avance et recule dans l'axe du canon, et en ce que pour ces armes il faut un système tout-à-fait spécial de platine.

« Une comparaison même superficielle de ces trois groupes fait voir immédiatement que le second se prête tout particulièrement à la transformation des armes se chargeant par la bouche en armes se chargeant par la culasse, parce que la pièce de fermeture peut s'adapter à l'extrémité raccourcie du canon, sans que la platine en soit touchée et sans qu'aucune autre partie importante de l'arme en soit atteinte. Ces heureuseuses conditions ne se trouvent pas dans les autres systèmes, qui ne se prêtent pas à une transformation rapide, simple et comparativement économique.

« Parmi les armes du second groupe, on distingue spécialement les fusils construits par Milbank, Joslyn et Chabot; le clappet de fermeture (Verschlussklappe) se meut dans les fusils Milbank et Chabot, de bas en haut et d'arrière en avant sur un axe parallèle à l'axe transversal du canon, tandis que celui du fusil Joslyn s'ouvre de côté et de droite à gauche. Sous le rapport de la fermeture il existe entre Milbank, d'un côté, et Joslyn, de l'autre, ainsi que dans les autres systèmes semblables, une différence importante. La fermeture des deux derniers se fait au moyen d'un verrou qui est mis en mouvement par un ressort; chez Milbank, au contraire, la culasse mobile est retenue à sa place au moyen d'un boulon (Bolzen) qui la traverse et s'abaisse dans la paroi inférieure du canon; ce boulon, grâce à sa position oblique par rapport à l'axe de l'arme tiendra fermée la culasse mobile, quand celle-ci, poussée par les gaz de la poudre, tendra à tourner autour de l'axe transversal du canon. Cette fermeture ingénieuse a été améliorée par M. Amsler à Schaffhouse. Au lieu du boulon se trouve un verrou qui se glisse entre la culasse mobile et la bascule. Aussi longtemps que le verrou est à sa place, la culasse mobile ne peut s'ouvrir, parce que le verrou, comme le boulon chez Milbank, est dans une position oblique par rapport à l'axe de l'arme. L'axe du verrou lui-même se trouve plus bas que le clappet, et au moment où on soulève le verrou, le clappet le suit.

« Cette fermeture est sûre et fonctionne avec la plus grande facilité; elle a l'avantage sur la fermeture latérale de Joslyn, à laquelle ressemble en ce point le modèle Schmid, qu'on peut y adapter un extracteur très-efficace, tandis que dans le fusil Joslyn l'extraction de l'enveloppe de la cartouche ne se fait que d'une manière très-incomplète et au moyen d'une espèce de vis. Enfin la fermeture Amsler-Milbank est la plus simple de toutes celles dont nous avons parlé, toutes les pièces en sont à découvert et peuvent à chaque instant être nettoyées sans difficulté.

« Nous ne pousserons pas plus loin les comparaisons entre les constructions de ces différentes armes; les essais nous ont amenés par eux-mêmes à diviser leurs résultats comme suit :

« a) *Solidité de la fermeture.* Pendant la durée des essais, il a été tiré avec le fusil transformé par Amsler, y compris les coups d'essais, plus de 600 coups sans qu'il se soit produit soit une ouverture dans la fermeture, soit une détériation un peu considérable dans son fonctionnement, lors même que le $^1/_3$, au moins, des cartouches tirées par ce fusil se fussent déchirées plus ou moins.

« Le 12 octobre on tira avec le fusil de chasseur Amsler 100 coups de suite, et quoique au moins la moitié des cartouches se fussent déchirées sous une charge de 4 grammes, la fermeture se comporta encore bien.

« b) *Vitesse de tir.* Les essais avec le fusil Milbank-Amsler et en présentant les cartouches au tireur, ont donné pour résultat une rapidité de tir de 8,8 coups par minute, et cela malgré les circonstances défavorables qui les ont ont accompagnées. (Par celles de cartouches déchirées

dans les précédents essais, encrassement de la fermeture et du mécanisme). Malgré cela, le résultat de 8,8 coups par minute est supérieur à celui de la plupart des autres fusils et ne se trouve dépassé que par Winchester, Remington, Chassepot et Martini-Peabody, lesquels, à l'exception du dernier étaient pourvus de bonnes munitions. La rapidité du tir dépend principalement de la sûreté et de la rapidité avec laquelle on peut retirer le culot du canon et cela dépend surtout de la longueur du culot. Sous ce rapport le fusil Amsler, ainsi que tous les fusils au calibre suisse avaient un désavantage sur les autres. »

Eu égard à ces résultats, le choix du système Milbank-Amsler pour la transformation des armes de petit calibre nous a paru parfaitement justifié, et faisant usage de l'autorisation que vous nous aviez donnée de déterminer le système de transformation, nous n'avons pas hésité à prendre cette décision.

La Commission s'était réservé quelques modifications. Nous en tiendrons compte. Le nouveau modèle modifié en ce sens nous sera soumis sans délai, et la mise au concours de l'adjudication des travaux pourra avoir lieu immédiatement.

Quant aux frais de la tranformation, ils sont estimés d'après une évaluation provisoire à fr. 18 50 par pièce. Le prix définitif résultera de la mise au concours de l'adjudication des travaux de tranformation ou des conventions qui seront conclues avec les fabricants. Pareillement, le délai dans lequel la transformation pourra s'achever, dépend en grande partie de la participation de notre industrie aux travaux. Si cette participation a quelque importance, toute la transformation pourra être achevée en une année. L'Administration militaire aura à cœur de faire tous ses efforts pour assurer une exécution aussi prompte que possible. A cet égard elle compte aussi sur le concours des fabricants d'armes employés jusqu'à présent; ceux-ci trouveront dans ce travail un dédommagement partiel de la suppression de la fabrication du fusil en usage actuellement. Conformément à votre décision du 20 juillet de l'année courante, la fabrication de la nouvelle arme d'infanterie sera continuée avec les modifications qu'exige le chargement par la culasse, jusqu'à ce que vous ayez statué sur l'introduction du nouveau fusil. Les ordres nécessaires à cet effet ont déjà été donnés.

2. *Transformation des fusils de grand calibre (armes Prélat-Burnand).*

Les difficultés d'arriver à une solution de la question de la transformation du petit calibre, dont il a été question dans la section précédente, ont contraint de laisser un peu sur l'arrière-plan les travaux pour la transformation des fusils Prélat-Burnand. Mais plus s'accroissent les obstacles à l'exécution de notre dessein d'obtenir dans un laps de temps aussi court que possible un nombre considérable d'armes du nouveau modèle, plus nous devons songer à la transformation de tout le matériel

qui se prête à cette opération, afin d'obtenir en attendant, pour faire face à toutes les éventualités, un nombre aussi grand que possible d'armes se chargeant par la culasse.

Si les essais entrepris réussissent, la transformation de ces fusils nous paraît d'autant plus indiquée que, sans cela, la valeur qu'ils représentent devrait être considérée comme perdue, puisqu'à l'avenir on ne se servira que de mauvais gré d'une arme à baguette. Or après qu'ils auront été transformés, ces fusils pourront être d'une grande valeur dans un cas donné, jusqu'à ce que les nouvelles armes soient entre les mains de nos milices et, plus tard, serviront comme fusils de réserve ou pour l'armement du landsturm.

La Commission a, en conséquence, reçu de rechef le mandat de continuer les essais au sujet d'un système de transformation convenable et de préparer promptement à ce sujet de nouvelles propositions. Nous considérons comme étant encore en vigueur, l'ordre relatif à la transformation des fusils Prélat-Burnand contenu dans votre arrêté du 20 juillet de l'année courante, et nous avons la confiance que cette affaire aussi pourra être amenée à une prompte solution.

3. *Achat extraordinaire d'armes se chargeant par la culasse.*

Par l'arrêté fédéral du 20 juillet vous nous aviez donné l'autorisation, pour le cas où un certain nombre de bons fusils se chargeant par la culasse pourraient être achetés ou fabriqués à bref délai, de les acheter pour le dépôt fédéral d'armes. Nous nous proposions d'abord de faire usage de cette autorisation; mais d'après tous les renseignements que nous recueillîmes, il nous parut très-improbable que l'on trouvât quelque part à acheter immédiatement une certaine quantité de bonnes armes se chargeant par la culasse. Cependant, afin d'obtenir sur les lieux des informations plus exactes et, éventuellement, de conclure un marché, nous nous proposions d'envoyer une Commission dans l'Amérique du Nord et en Angleterre, les seuls pays à nous connus où l'on pût trouver cet article. Mais, d'un côté la difficulté de découvrir des personnes aptes à s'acquitter d'une telle commission et disposées à s'en charger, de l'autre le retour de l'Europe à une situation plus pacifique nous ont engagés à renoncer à cette mesure.

Enfin nous dûmes prendre une décision à ce sujet, lorsque la Commission technique nous eut proposé d'acheter préalablement un certain nombre de fusils à répétition Winchester, afin de les remettre aux carabiniers d'élite et de réserve.

Il s'entend de soi-même que si une telle acquisition avait été effectuée, elle n'aurait pu avoir lieu que pour le dépôt d'armes, puisque vous vous étiez réservé de statuer vous-même sur la répartition des nouveaux fusils. Mais même sous cette forme nous n'avons pas cru devoir entrer en matière sur la proposition, parce que la Commission l'a formulée peu

de temps avant l'ouverture de l'Assemblée fédérale. D'ailleurs il aurait encore fallu faire fabriquer les fusils, et on ne les aurait pas eus entre les mains beaucoup plus promptement que le modèle définitif. La mesure aurait en outre plus ou moins préjugé les décisions de l'Assemblée fédérale sur la nouvelle arme.

4. *Nouveau modèle.*

Nous vous proposons comme modèle de la nouvelle arme à acquérir le fusil à répétition présenté au concours sous le nom de Winchester par la fabrique d'armes de New-Haven dans le Connecticut, avec les changements nécessaires pour en adapter la construction à notre calibre, ainsi que quelques autres modifications.

Relativement au choix du nouveau fusil, on rencontre en première ligne la question de savoir s'il faut préférer une arme à répétition ou un fusil à un coup se chargeant par la culasse. Par notre proposition nous nous sommes prononcés en faveur de la première alternative, et nous nous sommes laissés guider dans notre détermination par les considérations suivantes que nous soumettons à votre appréciation.

Pour notre armement, nous devons choisir la meilleure arme connue jusqu'ici, attendu que ce n'est que par là que nous pouvons rémedier à l'inconvénient de devoir introduire de rechef un nouveau fusil avant qu'il soit bien longtemps. Comme jusqu'à présent nous avons eu le meilleur fusil à baguette, notre peuple, chez lequel l'aptitude au tir est développée à un si grand degré, demandera aussi à l'avenir la meilleure arme existante établie au nouveau système. Et à une armée de milices on doit la meilleure arme, parce que par là on lui donne une plus grande force morale, de nature à combler nombre de lacunes que présenteront toujours des milices vis-à-vis d'une armée permanente. Or la plus excellente arme à feu portative actuellement connue est le fusil à répétition, à la condition qu'il soit construit de manière à pouvoir être employé aussi avec la charge d'une seule cartouche.

Le fusil à répétition a sur le fusil à un seul coup l'avantage incontesté de permettre dans un instant donné, et cela précisément au moment décisif du combat, d'avoir un feu beaucoup plus rapide et d'accabler l'ennemi d'une masse de projectiles. Si le fusil à répétition est léger et peut être employé avec la charge à un coup, sans mettre à contribution le magasin, il offre, comme l'arme à un seul coup, l'avantage de pouvoir entretenir longtemps un feu vif.

L'obligation de produire dans un moment donné un tir aussi actif que possible sera tout d'abord imposée au gros de l'infanterie, parce que celle-ci est toujours appelée à donner les coups décisifs dans le combat. C'est donc précisément le gros de l'infanterie, chez nous les compagnies du centre, qu'il conviendrait d'armer les premières du fusil à répétition. Cependant l'on ne doit pas méconnaître qu'eu égard à nos institutions militaires, il est nécessaire de ne pas donner à l'élite de l'infanterie,

aux carabiniers et aux chasseurs, une arme moins parfaite qu'au centre. D'ailleurs, dans certains cas, cette élite peut aussi être employée en masses serrées, ce qui motive la proposition de donner le fusil à répétition à toute l'infanterie et non pas seulement au centre, ou simplement aux carabiniers et aux chasseurs.

En général dans toutes les armées la vérité se fait toujours plus comprendre, qu'il n'y a qu'une infanterie, et que les distinctions encore faites entre divers sous-genres de fantassins doivent cesser d'exister, eu égard à la circonstance que dans les manœuvres d'une grande bataille la meilleure volonté du chef ne peut plus tenir compte de leurs spécialités. Il n'y a donc pas de motif de donner une meilleure arme à une partie de l'infanterie qu'à une autre, et il est certain que chez nous la demande de bonnes armes et les décisions déjà prises sur la matière par l'Assemblée fédérale ne peuvent pas être entendues autrement qu'en ce sens qu'il faut remettre à toute l'armée l'arme la meilleure.

A aucun peuple l'armement général avec le fusil à répétition ne peut être d'une plus grande utilité qu'au peuple suisse, parce qu'une telle arme supérieure profite notamment à la défense et porterait au maximum notre force défensive. De bonnes positions, défendues par une infanterie armée de fusils à répétition, ne peuvent plus être prises par des manœuvres de tactique, mais seulement par des opérations stratégiques. Par là le grand nombre d'excellentes positions qu'offre notre pays acquièrent toute leur valeur.

Le fusil à répétition offrira un avantage spécial aussi pour la petite guerre et le service de sûreté, attendu qu'il donne à l'individu isolé une grande liberté pour l'exécution des mesures de sûreté et d'autres devoirs du service militaire.

Parmi les motifs qui précédemment avaient empêché la Commission de proposer l'introduction générale des fusils à répétition, le plus puissant était la question des frais, parce que la seule arme à répétition acceptable, alors connue, le fusil Winchester, ne paraissait accessible qu'à un prix très-élevé. Maintenant les prix réduits auxquels on peut acheter le fusil à répétition (environ fr. 90, soit à peu près fr. 10 de plus que notre fusil d'infanterie actuel) ont complétement levé cette hésitation. Même le membre de la Commission qui s'était prononcé contre l'introduction générale de l'arme à répétition, s'était laissé guider non pas par des considérations tactiques, mais par la crainte que le fusil à répétition ne fût trop compliqué pour la masse de notre infanterie et qu'il ne fût assez soigneusement entretenu. Ce membre désire une introduction partielle du fusil à répétition, savoir pour les carabiniers, afin de pouvoir juger, après un essai fait sur une échelle un peu grande, s'il est possible de donner plus d'extension à l'usage de cette arme.

L'appréhension que le fusil à répétition ne soit trop compliqué pour nos troupes et son entretien trop difficile, est réfutée, en ce qui concerne le maniement, par le fait que le chargement par la culasse, même

l'arme à répétition ... plus facile que celui de l'arme à baguette, et que par ... il aura beaucoup moins ... familiariser ... nouveau fusil qu'avec l'... ... concerne l'entretien ... toujours fait l'... ... l'arme est fine, plus ... de soin. Les ... qu'on nourrissait ... arme de précision ... complètement écartées. La partie du fusil où, dans ... ont eu des suites sensibles, savoir le canon, ... beaucoup mieux être entretenue que jusqu'ici ... de l'arme se chargeant par la culasse peut se nettoyer ... que les commencements d'oxydation y sont plus ... que lorsqu'on nettoye le fusil à baguette, l'on ... parfaitement faire porter l'opération sur la partie ... la chambre à poudre. Du reste, lors même que ... être moins bien entretenus que jusqu'à présent ... plus que compensé par les avantages que ... restées en bon état. Par des mesures ... jours possible d'obtenir un bon entretien ... vice.

La dissipation des munitions que ... de voir s'introduire avec les armes à chargement ... tout avec les fusils à répétition, a ... les expériences faites durant la ... simple se chargeant par la culasse ... égalité est possible, et, toutes ... plus grande que la décision du ... n'a donc pas lieu avec le fusil à répétition ... cision du combat, dans une proportion ... marque avec d'autres armes.

D'ailleurs si l'on prend pour point ... se chargeant par la culasse, ... munitions se restreindra d'... seul temps, car l'on doit admettre que ... sité tout le contenu, emploiera ... se chargeant par la culasse et ... dans des moments de repos ou ...

Tels sont les motifs généraux qui ... pétition.

Après cela le choix du modèle ... tous les fusils à répétition ... vantage susmentionné de pouvoir ... coup. En outre aucun autre modèle ... tes les qualités d'une bonne arme ... comme suit à son sujet :

« Le fusil Winchester est ident...

composent, avec le fusil Henry qui a été soumis aux essais de la Commission en janvier de cette année. Le fusil Winchester a, comme lui, un tube disposé sous le canon et qui contient 15 cartouches qui peuvent être tirées immédiatement l'une après l'autre. Outre que dans le fusil Winchester le tube est renfermé dans la partie allongée de la monture, laquelle est semblable à celle de nos armes actuelles, il y a encore une différence plus importante entre ces deux armes. En effet, dans le fusil Henry le chargement se fait directement dans le tube, et pour cela il faut d'abord l'ouvrir et ensuite le fermer ; cette manipulation et l'introduction des cartouches dans le tube est assez longue et fait que le tireur se trouve pendant un moment sans pouvoir faire feu; ainsi du moment où l'on fait entrer en ligne de compte pour la vitesse de tir le temps nécessaire pour remplir le magasin, cette vitesse se trouve notablement diminuée. Ces inconvénients ont été écartés par une disposition très simple qui consiste en ce que la cartouche entre dans le canal de la charge (Querschieber) par une ouverture latérale, et passe de là dans le magasin sans autre manipulation. Il est possible maintenant :

« 1° De faire entrer la charge dans le tube-magasin par la même ouverture qui sert au tir coup après coup, et cela sans changer la position normale de l'arme ;

« 2° De faire cette charge successivement, de façon que à chaque instant où le tireur est libre, il puisse remplacer une cartouche tirée par une nouvelle ;

« 3° De faire feu immédiatement avec chaque cartouche introduite ou de la pousser dans le tube.

« Ces perfectionnements sont si marquants, que ce n'est que depuis qu'ils ont été faits que le fusil Henry est devenu une véritable arme de guerre, tandis qu'auparavant il n'avait aucun avantage sur les fusils à un seul coup, du moment où on avait épuisé le magasin. »

Les essais pratiqués par le fusil Winchester ont donné les résultats suivants que nous ne pouvons communiquer ici qu'en termes généraux. Nous devons renvoyer pour les détails au rapport ci-après de la Commission technique.

a) *Trajectoire.*

En ce qui concerne la trajectoire, on ne peut naturellement émettre d'appréciation que relativement à l'arme soumise aux essais. Il reste encore à constater l'influence qu'exercera la réduction de l'arme à notre calibre, ainsi que l'emploi de notre poudre et d'un nouveau projectile. Néanmoins les résultats obtenus avec le modèle d'essai ont une grande valeur, puisqu'ils démontrent qu'avec le système en question on peut arriver à une trajectoire très favorable, et qu'on peut dès lors espérer obtenir avec l'arme à petit calibre un résultat excellent. Avec une charge de seulement 3,25 grammes, la trajectoire du modèle d'essai est, jusqu'à la distance de 600 pas, un peu plus courbe qu'avec le nouveau fusil d'infanterie, mais à partir de cette distance elle devient plus ra-

sante. Comme les essais ont constaté qu'avec 4 grammes de poudre suisse on peut obtenir des effets de beaucoup supérieurs à ceux obtenus avec la charge employée pour le tir avec le fusil Winchester, et comme avec notre calibre on aura une situation plus favorable en ce qui concerne le rapport de la charge au poids du projectile, et le rapport du poids du projectile à la section transversale, il y a lieu de croire que l'arme Winchester construite à notre calibre aura une trajectoire plus tendue que celle du fusil d'infanterie de 1863.

b) *Précision obtenue.*

Comme le prouvent les pièces jointes au rapport de la Commission, la précision obtenue avec le modèle d'essai dépasse considérablement celle des meilleures carabines, fusils de chasseurs et armes d'infanterie que l'autorité fédérale ait, jusqu'à présent, fait soumettre à des épreuves. Il n'a pas lieu d'admettre que l'on obtiendra des résultats moins favorables avec notre calibre.

c) *Rapidité du tir.*

En mettant une cartouche à chaque coup, on est arrivé à tirer 10'2 coups par minute; en tirant avec le magasin rempli au préalable, on est arrivé au chiffre de 21'9 coups par minute.

Au feu de vitesse avec le chargement cartouche par cartouche l'arme Winchester a été laissée en arrière par les fusils Howard, Martini-Peabody et Chassepot, qui ont donné par minute 12'3, 12, 13,2 et 11,3 coups. Mais ici l'avantage consiste uniquement dans le plus grand nombre de coups tirés; aussitôt que l'on tient compte de la sûreté avec laquelle on peut atteindre le but, l'arme Winchester reprend aussitôt l'avance; car tandis qu'elle donne à la minute 10 coups touchant au but, le fusil Howard n'en donne que 2, le fusil Martini-Peabody 1,5, le fusil Remington 7,8, le fusil Chassepot 3,8.

Avec la charge du magasin on obtient une célérité de feu supérieure à celle de toutes les autres armes, laquelle déterminée par minute arrive jusqu'à 21 coups, tous atteignant le but. Si l'on considère en outre que les cartouches peuvent être facilement introduites dans le magasin dans la moitié du temps nécessaire pour un seul coup dans le tir cartouche par cartouche; qu'on peut remplacer successivement dans le magasin, à chaque instant de relâche, les cartouches tirées, on voit aisément que par la combinaison du tir coup après coup avec le tir à coups répétés, on peut obtenir un feu qui, pour la rapidité et la sûreté avec laquelle on atteint le but, laisse bien en arrière celui de toutes les autres armes.

A cela il faut ajouter, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, qu'au point de vue de la tactique il est beaucoup plus important de posséder un fusil qui, dans un moment donné, permette de porter au maximum la vitesse du feu, qu'une arme avec laquelle on peut, à la vérité, entretenir pendant longtemps un feu rapide, mais avec laquelle ce maxi-

mum de vitesse ne peut pas être obtenu. Or, seul le fusil à répétition offre cet avantage.

Si maintenant nous additionnons tous les résultats susmentionnés, nous pouvons certainement prétendre que le fusil à répétition Winchester est la meilleure arme à feu portative connue actuellement.

Comme cette supériorité s'est manifestée dans un exemplaire d'un calibre un peu plus grand que celui de notre arme actuelle, la question se posait de savoir s'il ne fallait pas adopter ce calibre, afin de ne pas courir le risque de voir l'arme, par sa réduction à notre calibre, perdre de ses qualités précieuses. Au premier abord cette mesure paraît d'autant plus opportune qu'elle ne détruirait pas l'unité de calibre, puisqu'il serait possible d'élargir nos fusils et carabines jusqu'au calibre de 37ɪv. Grâces à cette mesure, celles de nos carabines qui ont maintenant un trop grand calibre pour la munition uniforme adoptée, deviendraient de nouveau susceptibles d'être transformées. Néanmoins nous ne pourrions pas recommander une opération semblable, attendu qu'au fond elle ne se justifierait pas, et que d'ailleurs, par votre arrêté du 20 juillet 1866, vous avez de nouveau exprimé la volonté positive de ne pas dévier du calibre actuellement admis.

Quand même l'agrandissement du calibre de 2ɪv seulement n'aurait pas une grande importance, on perdrait cependant par cet agrandissement quelques-uns des avantages du petit calibre. L'adoption d'un calibre plus grand ne nous dispenserait pas de la nécessité d'apporter aux modèles d'essai une modification indispensable, parce qu'avec notre charge et avec notre poudre nous obtenons une cartouche un peu plus longue que celle qui s'adapte à la chambre à poudre et au mécanisme actuellement en usage. Comme l'unité de munition pour le fusil transformé et la nouvelle arme sera un réquisit absolu, pour aussi longtemps au moins que les deux armes seront en usage simultanément dans l'armée fédérale, il faudrait élargir nos carabines, fusils de chasseur et nouvelles armes d'infanterie jusqu'à 37ɪv. Or non-seulement cette manipulation serait coûteuse, mais encore elle réclamerait beaucoup de temps, attendu que pour adapter une munition unique d'un plus grand calibre aux armes élargies, il faudrait faire de nouveaux essais. Enfin, l'avantage en ce qui concerne les carabines qui sont actuellement d'un trop grand calibre ne serait pas aussi considérable qu'on l'admet généralement, car, d'après les mesurages qui ont été faits dans les derniers temps, sur 3,728 carabines d'élite et de réserve, il s'en est trouvé seulement 184 d'un calibre variant de 36 à 36,9 et seulement 23 d'un calibre de 37ɪv ou au-dessus. Toutes les autres carabines ont un calibre qui permet d'espérer des résultats très favorables avec la future munition unique, attendu que cette dernière laissera probablement tout autant de tolérance que notre projectile expansif actuel.

Par l'arrêté susmentionné du 20 juillet, vous vous êtes réservé la fixation de l'ordonnance du nouveau modèle. Nous admettons que par là il

faut entendre le choix de l'arme à introduire et que vous voulez laisser au Conseil fédéral la détermination des détails du nouveau fusil, ainsi que cela a eu lieu pour l'arme de 1863, au sujet de laquelle l'Assemblée fédérale n'avait déterminé que le calibre.

Les modifications que nous nous proposons d'apporter au modèle d'essai se réduisent en substance aux points suivants :

Calibre suisse de 35IV ;

Chambre à poudre en rapport avec la nouvelle cartouche unique ;

Mire conforme à l'ordonnance de 1863 ;

Bayonnette d'après l'ordonnance de 1863 ;

Pour les carabiniers, yatagan et appareil pour l'assujettir ;

Magasin pouvant contenir au moins 13 cartouches ;

Canon et arme un peu plus courts, si ensuite des études auxquelles il va être procédé prochainement, la chose se trouve possible au point de vue technique. D'après les renseignements recueillis et le préavis des experts tactiques, des objections tactiques ne s'opposeraient pas à un petit raccourcissement de l'arme ;

Inclinaison de la crosse d'après l'ordonnance de 1863.

5. *Nombre des nouveaux fusils à acheter et leur introduction dans la troupe.*

Quel que soit le résultat des essais ultérieurs pour la transformation du fusil de grand calibre qui, dans le temps, avait été destiné à la landwehr, il nous paraît nécessaire, en tout cas, d'accepter la perspective d'armer du fusil à répétition toute l'infanterie d'élite et de réserve (y compris les carabiniers). Ce n'est qu'au moyen d'une mesure aussi radicale que l'on peut effectuer dans toute l'armée, y compris la landwehr, l'armement avec fusils de précision et l'introduction d'une munition unique, attendu que les fusils transformés de petit calibre suffiront précisément à pourvoir toute la landwehr. Ce n'est que par l'armement de tout le contingent avec de nouvelles armes qu'il deviendra enfin possible de former une réserve avec les fusils Prélat-Burnand ou de les faire passer au landsturm, ce qui achèvera l'armement général du peuple. Il n'est pas besoin de démontrer plus amplement combien un approvisionnement d'armes est nécessaire pour chaque pays, puisque l'on sait que dans la guerre il se perd beaucoup de fusils. Un semblable approvisionnement d'armes est d'autant plus urgent que le double armement, qui, précédemment, existait encore ça et là dans les cantons, a complétement disparu. Au milieu des appréhensions que faisaient naître dernièrement la situation de notre patrie, le désir de voir compléter l'armement de tout le peuple s'est manifesté. Les autorités ont dû reconnaître qu'elles n'auraient pas pu satisfaire à ce désir avec les armes qu'elles ont actuellement à leur disposition. Il eût été difficile de procurer les armes nécessaires aux corps de volontaires qu'un zèle de

gne de tout éloge était prêt à former partout. Les recrues rapidement instruites dans les dépôts fussent restées, la plupart, sans armes, et l'on n'aurait pas davantage pu remettre d'armes à feu au landsturm.

Si l'on veut s'assurer les moyens d'armer le peuple, il n'y a pas, dans notre opinion, de marche à suivre préférable à celle qui vient d'être proposée, car, en suivant cette marche, il resterait pour l'approvisionnement d'armes et l'armement du peuple environ 80,000 armes à feu portatives très bonnes, rayées et en partie transformées pour le chargement par la culasse, indépendamment des fusils à canon lisse qui se trouvent actuellement en mains de la landwehr. Pour le moment nous ne saurions vous soumettre aucune proposition de nature à répondre mieux à votre invitation du 16 juillet 1866, de préparer l'armement de tous les citoyens suisses capables de porter les armes.

Voici quel est l'approvisionnement d'armes nécessaire à l'armement des carabiniers et de l'infanterie d'élite et de réserve:

		20 °/. de surnuméraires.	
Carabiniers.			
Soldats portant fusil, de l'élite . .	4,272	854	5,236
» » » la réserve .	2,282	456	2,738
Infanterie.			
Soldats portant fusil de l'élite . .	49,676	9,935	59,611
» » » la réserve .	23,539	4,708	28,247
	79,769	15,953	95,722

Nous vous proposons de laisser au Conseil fédéral le soin de fixer dans quel ordre les corps de troupes, pris isolément, doivent recevoir ces fusils. A ce sujet nous nous bornons aux indications suivantes, auxquelles il pourra être dérogé suivant la marche plus ou moins rapide de la fabrication.

Après leur transformation pour le chargement par la culasse, les carabines et armes de petit calibre seraient rendues à leurs possesseurs actuels. La remise des fusils à répétition commencerait par les carabiniers d'élite et de réserve, puis l'on passerait à la troupe actuellement pourvue de fusils Prélat, et enfin à l'infanterie, qui se verrait alors dotée d'une arme transformée d'après le système Milbank-Amsler. Après l'acquisition d'une première série de 50 à 60,000 fusils, l'élite et la réserve se trouveraient pourvues d'armes de petit calibre se chargeant par la culasse. Les carabines qui deviendraient par là disponibles seraient employées à l'armement des carabiniers de la landwehr, et pour autant qu'elles y suffiraient à celui des chasseurs; les fusils Prélat aussi transformés au chargement par la culasse serviraient à l'armement du reste de l'infanterie de landwehr. Ainsi l'élite et la réserve seraient dotées d'armes de petit calibre. Après l'acquisition de la seconde série de 40 à 50,000 fusils à répétition, l'élite et la réserve seraient successivement pourvues de cette arme, et la landwehr recevrait les armes de petit calibre tranformées, de telle sorte qu'après l'achevement de cette opération l'unité de munition serait réalisée aussi pour la landwehr.

(A suivre.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, lieut.-colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 5. Lausanne, le 4 Mars 1867. XIIe Année.

LA CAMPAGNE DE 1712.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MILITAIRE.

(Suite.)

Les avis du général Tscharner et la nouvelle des armements dans les cantons catholiques avaient fait comprendre à Berne l'imminence du danger. On procéda de suite à de nouvelles mesures, et toute la milice bernoise, tant allemande que romande, fut mobilisée. On peut s'étonner, avec raison, de ce que cette mesure n'eût pas été prise plus tôt. Depuis longtemps, déjà, l'état des esprits en Suisse, l'irritation produite par la question du Toggenbourg, avaient fait concevoir à Berne la possibilité d'une guerre. Son opportunité avait même déjà été débattue dans les conseils de la république, où elle avait trouvé une vive opposition. M. de Villading, alors avoyer en charge, et partisan de la guerre, était parvenu, au moyen d'une modification à la constitution, à changer le mode d'élection au Deux-Cents, ce qui avait amené un certain nombre de nouveaux membres qui lui avaient assuré la majorité. La guerre contre les cantons catholiques était donc prévue et résolue en principe. Mais on ne paraît pas l'avoir crue aussi imminente, car on ne se fût pas, sans cela, laissé gagner de vitesse et l'on eût fait depuis longtemps des préparatifs plus sérieux que ceux exigés pour un simple secours à envoyer dans le Toggenbourg.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement bernois décida de porter à 8000 hommes l'armée d'Argovie, trop faible en présence des forces

catholiques, et réduite à 2000 hommes depuis le départ de la colonne expéditionnaire du colonel de Wattenwyl. On résolut en outre de couvrir les frontières bernoises sur tous les points par où les catholiques eussent pu tenter une irruption. 6000 hommes furent donc dirigés sur l'Argovie, et le reste fut réparti sur les frontières. Avant de nous occuper de l'emploi de cette nouvelle force nous croyons nécessaire, pour l'intelligence du récit qui va suivre, de donner quelques détails sur l'organisation de la milice bernoise, telle qu'elle était du moins à l'époque que nous traitons ici.

L'autorité militaire supérieure résidait dans le *conseil de la guerre*, siégeant à Berne. Composé de quatre membres du Sénat et de huit du Deux-Cents, il formait une commission permanente de douze membres dont les attributions, assez analogues à celles d'un département militaire, étaient cependant plus étendues. Le conseil de la guerre pouvait contrôler ou approuver les opérations de l'armée en campagne et avait le droit de nomination et de promotion à l'égard des officiers subalternes, celle des officiers supérieurs revenant au Sénat. Ses fonctions étaient gratuites et obligatoires.

Il n'existait pas, à cette époque, de corps spécial d'état-major. Le commandant en chef, ainsi que le personnel de son état-major, était volontiers pris parmi des officiers retirés du service étranger. Le commandement supérieur de l'armée, soit grand état-major-général, était vulgairement désigné sous le nom de *la généralité*. Le commandant en chef, quoique portant dans l'usage habituel le titre de général, n'avait cependant officiellement que celui de *colonel de camp* (Feldoberst). Un officier supérieur, éventuellement désigné comme son remplaçant, l'accompagnait et prenait le titre de *lieutenant-général*. Tous les deux étaient accompagnés d'un certain nombre d'officiers subalternes comme adjudants. Un *conseil de guerre*, composé de quelques officiers supérieurs, suivait les opérations et ce n'était qu'avec son assentiment que le commandant en chef pouvait prendre une résolution importante. Un officier supérieur, nommé *major-général*, remplissait les fonctions de chef de l'état-major. Un *colonel quartier-maître*, avec un adjudant et plusieurs aides subalternes, était chargé de faire dresser les camps et d'établir les dislocations des troupes. Un *intendant supérieur*, cumulant les fonctions d'*auditeur* et de *commissaire des guerres* en chef, était chargé de la police supérieure de l'armée, percevait les contributions de guerre et contrôlait les dépenses. Il avait sous ses ordres un *payeur-général*, accompagné d'un certain nombre de sous-payeurs, lequel remettait aux corps l'argent nécessaire pour leur solde. Un officier d'administration était en outre spécialement chargé de pourvoir à la subsistance des troupes. Enfin,

un *médecin supérieur* et un *pharmacien* dirigeaient le service sanitaire de l'armée.

Il n'y avait pas alors de corps du génie militaire. Des ingénieurs civils étaient chargés de construire les ouvrages de défense et de préparer les travaux topographiques. L'établissement de quelques places fortifiées, dont Aarbourg était la principale, avait nécessité, en 1660, la création d'une place permanente d'ingénieur, dont le titulaire devait en même temps surveiller l'instruction de l'artillerie. L'établissement des ouvrages de campagne se faisait par la troupe, sous le commandement d'officiers que leur instruction rendait aptes à ce service. Ainsi les majors Davel, de Cully, et d'Amont, de Nyon, paraissent avoir été de bons ingénieurs et employés comme tels dans la campagne de 1712. Plus tard, ce fut volontiers aux officiers d'artillerie que l'on confia la direction des travaux de guerre. Ce ne fut qu'en 1794 qu'un décret ordonna la formation d'un corps d'ingénieurs de campagne, composé de 9 officiers, 6 volontaires ou cadets et 60 pionniers avec rang de sergents. Ce corps était attaché à l'artillerie.

Comme on prévoyait une guerre prochaine avec les cantons catholiques, et la possibilité de forcer les passages des rivières, on avait, peu avant la campagne de 1712, construit un *pont volant*, que l'on gardait à Aarau. Il consistait en deux bateaux reliés par des poutres et recouverts d'un tablier. Ce pont avait 60 pieds de longueur sur 8 de largeur et pouvait porter 2 à 300 hommes. Nous avons déjà vu qu'il en fut fait usage au passage de l'Aar, à Stilli. On établit dans le même but et à la même époque un équipage de pont, qui resta déposé à l'arsenal de Berne et dont on ne fit, du reste, pas usage pendant la campagne. C'était un pont de *bateaux* ou de *pontons*. Nous n'avons pu nous procurer de détails plus précis sur sa construction. Il n'était pas encore question alors de pontonniers militaires. Le service des pontons se faisait par des bateliers requis pour la circonstance, sous la direction d'un *maître pontonnier*. En 1768, on se procura un équipage complet composé de 18 pontons en cuivre avec leurs haquets, dont 12 pour le service et 6 de réserve, plus 2 haquets de rechange; 2 conducteurs et 6 chevaux étaient destinés au transport de chaque ponton, 1 conducteur et 2 chevaux à celui d'un haquet de rechange.

Ce ne fut qu'en 1782 que l'on forma un corps spécial de pontonniers, composé d'un *maître pontonnier* avec rang d'officier, et de 72 *valets* ou bateliers. Ce corps était attaché à l'artillerie.

Nous avons peu de renseignements sur l'organisation de l'artillerie à l'époque de la campagne de 1712. La réunion fixe et réglementaire d'un certain nombre de bouches à feu formant, comme de nos jours, l'unité tactique de *la batterie*, paraît n'avoir pas existé alors. Dans

chaque mise sur pied de troupes, on ajoutait à l'infanterie un certain nombre de pièces de campagne dont le nombre variait suivant la force du corps auquel elles étaient attachées. Il n'était pas encore question d'un corps d'artillerie de réserve, dont l'influence a été parfois si décisive dans nos guerres modernes. Les armées trainaient en outre à leur suite un certain nombre de pièces de position, destinées au service des sièges et dont on armait aussi les places fortes.

L'artillerie de campagne bernoise se composait de canons de 6 et 4 livres, dits pièces de régiment, tirant, comme de nos jours, le boulet plein et la boîte à mitraille. La cartouche recouverte en toile était en usage depuis 1665. On avait adopté depuis peu une espèce d'artillerie de montagne, déjà en usage en France. C'était, autant que nous avons pu le comprendre d'après la description un peu obscure de M. de Rodt, un petit mortier portatif dit *à la Catalane*, assez léger pour pouvoir être transporté, avec son affût, sur un seul mulet. Il était au calibre de 3 ½ livres, et avait une chambre conique. La charge se faisait à poudre coulante. C'était en réalité un petit obusier destiné au tir plongeant.

Les obusiers courts récemment introduits nous présentent encore plus d'obscurité. Nous savons seulement qu'ils étaient au calibre de 12 livres et lançaient, outre l'obus, un projectile nommé *carcasse,* soit treillis en fer, de forme ovoïde, recouvert en toile, et contenant des balles, des fragments de fer, de petites grenades, etc. Les obusiers furent, du reste, peu employés pendant la première moitié du XVIIIe siècle ([1]).

L'artillerie de position se composait de gros mortiers dits *Stockmörser*, ainsi nommés du *stock* ou bloc sur lequel la pièce reposait. Pour pouvoir tirer sous un angle suffisamment élevé, on soulevait la volée au moyen d'une fourchette. D'autres espèces de mortiers paraissent avoir eu plus d'analogie avec nos pièces modernes ; ceux dits *à la Brandebourg* étaient placés sur un affût, auquel ils étaient reliés par des tourillons ; d'autres avaient un affût en métal et nécessitaient, comme de nos jours, l'emploi d'une plateforme. Ces mortiers lan-

([1]) Nous citerons encore, à titre de simple curiosité, un canon se chargeant par la culasse, dû à l'invention d'un M. Wurstemberger. Ce système, sur lequel on avait fondé dans le principe de grandes espérances, ne se justifia pas par la pratique. Plusieurs essais postérieurs restèrent également sans résultat. On conservait néanmoins douze de ces pièces, dites *de vitesse*, à l'arsenal de Berne, où elles étaient entourées d'un profond mystère, et où l'une d'elles doit encore, dit-on, se trouver. Nous regrettons de n'être pas à même d'en faire une courte description ; nous avons cru, cependant, comprendre par quelques mots que M. de Rodt leur consacre, que le système de fermeture pouvait avoir quelque analogie avec celui connu maintenant sous le nom d'obturateur à coins.

çaient, outre la bombe, de grosses pierres, des carcasses et des grenades à miroir, projectile composé d'une planche ronde au diamètre du calibre, sur laquelle étaient fixées de petites grenades. Enfin, un petit mortier à main, nommé, d'après son inventeur, *mortier à la Cöhorn,* reposait sur une pièce de bois munie d'une entaille. Il était destiné à la défense des places et à lancer de petites grenades dans les parallèles ennemies. Des chars spéciaux, dits *Blochwagen,* servaient, en campagne, au transport des mortiers.

Toutes ces pièces étaient en bronze, l'usage du fer ayant été rejeté comme dangereux. Une fonderie particulière existait à Zofingue; elle travaillait beaucoup pour le compte de l'État. Nous n'avons pu nous procurer aucun détail sur les affûts des pièces de campagne ni sur le mode de transport des munitions. Le nombre des bouches à feu conservées dans l'arsenal de Berne se montait, en 1712, à 100 pièces. Il s'en trouvait encore un certain nombre dans les places fortes et dans les châteaux servant de résidence aux baillifs. Quelques villes municipales, comme Brugg par exemple, avaient aussi leur artillerie.

Le service des pièces se faisait par les *canonniers* (en allemand *Constabler)* et les *servants (Handlanger).* Les premiers étaient spécialement destinés à la charge et au pointage et étaient fournis, dans le principe, par les corporations de la ville de Berne. Les seconds étaient de simples soldats de la campagne, pris parmi les maréchaux, serruriers et autres ouvriers que leur profession rendait aptes à ce service. Nous ne savons pas quel était le nombre d'hommes attachés à chaque pièce. Il n'existait pas, dans le principe, de corps d'artillerie proprement dit. Ce ne fut qu'en 1673 que l'on créa, dans la ville de Berne, une première compagnie, dite *Stück-Compagnie,* mesure que l'on étendit bientôt au reste du canton en formant une seconde compagnie allemande et une troisième romande. Les compagnies étaient de 100 hommes. En 1710, on créa une compagnie de *bombardiers* de 30 hommes, destinés, comme leur nom l'indique, au service des pièces de position.

On sait que le service du train fut, jusqu'aux guerres de la république française, confié à des conducteurs civils. Ceci fut aussi le cas dans l'artillerie bernoise. Cependant on réalisa, en 1712, une amélioration sensible, en ce que les conducteurs, au lieu d'être, comme auparavant, requis pour conduire les pièces d'une étape à l'autre, furent engagés, cette fois-ci, pour toute la durée de la campagne.

La cavalerie bernoise se composait de : 3 compagnies romandes de *cavaliers d'hommage,* aussi nommées *compagnies des vassaux.* Cette

institution était propre au Pays de Vaud seulement, et était la conséquence de l'ancienne *chevauchée* [1] en usage au moyen âge.

Une compagnie de cuirassiers, fournie par les bourgeois de la ville de Berne.

10 compagnies de cavalerie allemandes, levées parmi les paysans riches et possesseurs de bons chevaux.

6 compagnies de dragons, dont 3 allemandes et 3 romandes, espèce d'infanterie montée qui était exercée à combattre à pied et à cheval. Les cuirassiers et les cavaliers d'hommage du Pays de Vaud portaient, en 1712, un justaucorps de buffle recouvert d'une cuirasse. Leur coiffure était un casque de l'espèce dite *morion* ou *salade*. La cuirasse et le casque disparurent peu après et le cavalier ne porta que le justaucorps, un chapeau galonné et de grandes bottes. La cavalerie allemande portait une simple casaque, un grand manteau gris, un chapeau et de grandes bottes. Toute la cavalerie était armée de deux pistolets, d'une giberne et du sabre de cavalerie. Les dragons portaient un justaucorps dont la couleur variait suivant les compagnies. Leur coiffure était un bonnet en drap. L'armement du dragon consistait en un fusil à baïonnette, des pistolets et une latte ou sabre droit.

Les compagnies étaient environ de la force de 60 chevaux, et le tout présentait un effectif d'à peu près 1133 chevaux. La cavalerie se montra très inférieure pendant la campagne de 1712. On la réorganisa donc complétemeut et on en forma deux régiments, l'un à 9, l'autre à 8 compagnies, qui prirent le nom de *dragons*, en changeant

[1] Le service militaire se divisait, au moyen âge, en deux classes distinctes : *la chevauchée* et *l'host*. La chevauchée, d'origine féodale, comprenait l'obligation imposée à chaque vassal, possesseur d'un fief noble, de faire le service militaire à cheval et en personne, lorsqu'il en était requis par son suzerain. Pour les fiefs importants, il était tenu de se faire accompagner de ses hommes d'armes, soit à pied, soit à cheval. Cette institution changea de nature avec le temps, et à l'époque que nous traitons ici, le service personnel était remplacé par l'obligation imposée au vassal de fournir, suivant l'importance de son fief, un ou plusieurs cavaliers montés, armés et équipés à ses frais. Ces cavaliers réunis formaient les *compagnies des vassaux* ou des *cavaliers d'hommage*. Ce fut dans la précédente guerre de religion, en 1656, que le service de la chevauchée paraît avoir été fait pour la dernière fois en personne par les possesseurs de fiefs.

L'*host* était la réunion de tous les hommes valides, qu'on réunissait dans certaines occasions pour la défense de la patrie. L'host n'avait rien de féodal, et le souverain ne pouvait en disposer que pour la défense nationale, tandis que la chevauchée, quoique soumise à de certaines restrictions, pouvait être employée par lui hors du pays et pour ses guerres personnelles. La chevauchée dégénéra et tomba en désuétude avec le déclin des institutions du moyen âge, tandis que le service de l'host se régularisa et devint, comme nous le verrons tout à l'heure, la principale force armée du pays.

toutefois la destination de ces derniers. L'institution des cavaliers d'hommage fut maintenue; mais, vers la fin du siècle, elle était à peu près tombée en désuétude.

A l'époque de la campagne de 1712, l'infanterie bernoise se composait de :

6 régiments territoriaux de l'armée active	13,200 h.
118 compagnies de force inégale de milice restante	26,800 »
4 régiments de fusiliers	4,000 »
1 » » » tenant garnison à Genève et levé spécialement pour ce service.	1,000 »
Total. . .	45,000 h.

La milice *active* (*Auszug*), aussi nommée *régulière, d'élection* ou *enrégimentée*, formait 6 régiments territoriaux, qui se recrutaient dans les contrées suivantes :

1er régiment : ville de Berne et Seeland.
2e » haute Argovie (¹).
3e » basse Argovie.
4e » Oberland.
5e » Pays de Vaud, partie orientale.
6e » » partie occidentale.

Voici l'origine et la formation de ces régiments. Lorsqu'au moyen âge le souverain ordonnait la levée de *l'host* (²), les contingents des villes et districts ruraux arrivaient avec leur propre bannière (³). Il en résultait une inégalité numérique entre des contingents venant de villes ou de contrées fort différentes quant au chiffre de leur population. Puis l'armée manquait d'homogénéité par suite de cette réunion d'éléments qui n'avaient aucun lien entre eux. Enfin, des rivalités perpétuelles se manifestaient entre les contingents ou bannières, dont la plupart prétendaient avoir, en vertu d'anciens priviléges, la préséance sur les autres (⁴). Au lieu de produire une noble émulation

(¹) La contrée encore actuellement désignée dans le canton de Berne sous le nom de *haute Argovie* ou *Aargau supérieur*, comprend les districts d'Aarwangen et de Wangen, ainsi qu'une partie de ceux de Berthoud et de Fraubrunnen. Elle touche à l'est au district argovien de Zofingue, s'étend à l'ouest jusqu'aux environs de Berne, est limitée au nord par le canton de Soleure et au sud par l'Emmenthal.

(²) Voyez plus haut.

(³) A chaque ville ressortissaient un certain nombre de communes rurales, qui étaient astreintes à suivre sa bannière.

(⁴) A l'appui de ce que nous venons de dire, nous citerons un exemple pris dans notre pays. La ville de Cossonay, se considérant comme une des plus anciennes terres du Pays de Vaud, prétendait avoir la primauté dans les *monstres* ou revues, sur les autres terres, telles qu'Aubonne, Rolle, Montricher, etc. Voyez : L. de Charrière, *Recherches sur les dynastes de Cossonay*, page 2.

au jour du combat, cet esprit de clocher amenait parfois de puériles récriminations sur la place assignée aux contingents le jour d'une bataille, et l'on perdait souvent un temps précieux à calmer des susceptibilités déplacées.

On essaya, en conséquence, de supprimer les bannières locales et de les remplacer par celle de l'Etat; cette mesure dut être abandonnée par suite de l'attachement que la campagne portait à ses bannières héréditaires. On eut alors recours à un autre moyen. Tout en laissant aux villes et districts leurs insignes habituels, on réunit, en 1628, un certain nombre de bannières ou contingents de territoires voisins dont on forma un tout qui prit le nom de *régiment*. Un second pas vers l'uniformité fut réalisé en 1651, où l'effectif des hommes destinés à marcher sous une même bannière fut fixé à 220, chiffre qui était encore réglementaire en 1712, et le nom de contingent ou bannière remplacé par celui plus moderne de *compagnie*.

Chaque régiment territorial de l'armée active comptait 10 à 12 compagnies de 220 hommes, dont 2 officiers, 18 sous-officiers et 200 soldats. Après la campagne de 1712, on porta le nombre des officiers à 3 et plus tard à 5, plus un enseigne. L'effectif du régiment se montait en conséquence à environ 2200 hommes. L'état-major se composait d'un colonel, d'un lieutenant-colonel et d'un major. Le colonel était en même temps capitaine de la première compagnie, dite *compagnie colonelle*, laquelle était commandée par un *capitaine-lieutenant*. Le milicien de l'armée active servait de 16 à 60 ans. Plus tard, la durée du service fut réduite, et dans les temps qui précédèrent l'invasion française elle n'excédait pas pour lui l'âge de 45 ans. La solde des régiments de l'armée active fut, jusqu'en 1712, à la charge des communes, sur lesquelles on levait, à cet effet, *le giele*, ou contribution de guerre. Ils se recrutaient au moyen du sort sur toute la population en état de porter les armes. Le *major du département*, ou commandant d'arrondissement de l'époque, veillait à ce que les sujets admis à tirer au sort eussent les qualités requises pour servir dans un corps d'élite. Le reste de la population valide formait 118 compagnies de force inégale, disponibles et non réparties, et prenait le nom de *milice restante (die Uebrigen)* ou *sédentaire*.

Outre ces deux classes principales, qui formaient la milice d'infanterie bernoise, la milice active et la milice restante, il en existait une troisième intermédiaire, *les fusiliers*. Son origine était la suivante : dans certains moments où la levée partielle de l'armée était nécessaire, comme pour une garde prolongée de frontières ou un secours à envoyer à un canton confédéré, on avait, dans le but de ménager l'armée active, extrait des compagnies de la milice restante un certain

nombre de jeunes gens non mariés, dont on forma des corps spéciaux dits *de fusiliers*. La levée de ces corps se faisait d'après une proportion qui variait souvent. Lors de la campagne de 1712, elle était d'un homme sur trois de la milice restante.

Il existait à cette époque quatre régiments de fusiliers, dont deux allemands et deux romands. Ces régiments étaient de 1000 hommes, à 10 compagnies de 2 officiers et 98 sous-officiers et soldats. Afin de ménager les communes, leur solde était à la charge de l'Etat. Le temps de service du fusilier n'était pas précisé d'une manière exacte, celui-ci pouvant être libéré avant l'âge requis quand il avait été appelé à faire un service actif et prolongé.

Pendant la durée de la guerre de 1712, on paraît avoir fait une nouvelle levée d'un homme sur trois dans les compagnies de la milice restante. Elle produisit 8933 hommes, dont on forma quatre nouveaux régiments de fusiliers, plus forts que les anciens. On eut ainsi huit régiments de cette arme, de force inégale, il est vrai. L'institution des fusiliers, qu'on avait laissé subsister après la campagne de 1712, s'écarta bientôt de sa destination primitive, car on ne pouvait pas empêcher les jeunes gens de se marier pendant qu'ils étaient inscrits sur les rôles de ce corps. On eut donc bientôt autant d'hommes mariés parmi les fusiliers que dans l'armée active, et comme ces derniers ne se distinguaient du reste en rien de celle-ci sous le rapport de l'armement (¹), de l'équipement et de l'instruction, et que l'Etat avait aussi pris à sa charge, depuis 1712, la solde de l'armée active, il n'y eut bientôt aucune différence entre ces deux catégories. On abolit donc, vers le milieu du siècle, l'institution des fusiliers, et l'on n'eut, comme précédemment, que l'armée active, dont l'effectif fut porté à 21 régiments, et la milice restante ou sédentaire.

Le régiment à 10 compagnies était l'unité tactique de l'infanterie bernoise. Néanmoins le rouage intermédiaire du *bataillon* ou *groupe de bataille*, était en usage depuis la seconde moitié du XVII[e] siècle. Ce n'était dans le principe qu'une réunion provisoire de deux ou plusieurs compagnies, que l'on paraît avoir volontiers placées sous le commandement du plus ancien capitaine. C'est ce qui eut lieu en 1656 et en 1712 (²). En 1759, les régiments furent définitivement

(¹) Nous supposons que le terme de *fusilier* provenait de ce que, lors de la première levée de ces régiments, ils étaient complétement armés du fusil, tandis que les autres troupes ne l'étaient qu'en partie. Cette différence n'existait plus en 1712.

(²) On trouve aussi des bataillons placés sous les ordres de colonels, lieutenants-colonels et de majors. Nous supposons que c'étaient peut-être des officiers de l'état-major des régiments, restés sans emploi depuis le fractionnement de ces derniers. Car il est à remarquer que pendant la durée de la guerre de 1712, les régiments

scindés en bataillons réglementaires, lesquels reçurent, en 1782, un état-major permanent.

Pour la première fois, l'infanterie bernoise fut répartie, en 1712, en brigades de 4 à 5 bataillons. L'état-major d'une brigade se composait d'un *colonel brigadier*, auquel était attaché un *major* ou *adjudant de brigade*. Nous y trouvons encore un *colonel quartier-maître*, un *colonel vaguemestre*, un *payeur* et un *secrétaire* employé au service des subsistances. Plus tard, on adopta une répartition fixe de l'armée. Les 21 (1) régiments de la milice active formèrent 9 brigades à 2 ou 3 régiments territoriaux. Les brigades portaient le nom des contrées où elles se prélevaient. Il y en avait trois du pays romand. En 1796, on forma les premières divisions. Elles se composaient de deux brigades d'infanterie, 4 compagnies de chasseurs (2), une compagnie de carabiniers (3), un régiment de dragons (4) et 24 bouches à feu.

Encore quelques mots sur l'armement, l'habillement et l'équipement de l'infanterie. Vers la fin du XVIIe siècle elle était encore armée, soit avec une longue pique, soit avec le mousquet à mèche. Les porteurs de piques formaient le tiers de chaque compagnie. En

paraissent avoir été dissous momentanément. Du moins ne sont-ils jamais mentionnés comme unité dans les relations de cette campagne, qui nous rapportent que les compagnies furent réunies en bataillons et ceux-ci en brigades.

(1) Régiment de Konolfingen.
» Zollikofen.
» Seftigen.
» Sternenberg.
» Aarbourg.
» Berthoud.
» Wangen.
» Emmenthal.
» Aarau et Brugg.
» Lenzbourg.
» Zofingen.
» Oberland.

Régiment de Thoune.
» Simmenthal.
» Nyon.
» Morges.
» Lausanne.
» Vevey.
» Moudon.
» Yverdon.
» Aigle.
Bataillon de Büren.
» d'Aveuches.
Compagnie franche d'Aigle.

(2) Les chasseurs, ou infanterie légère, furent créés en 1782 et levés, à raison d'une compagnie par régiment, dans les districts qui ne fournissaient pas de carabiniers. Ils furent placés, pendant quelque temps, sous le même commandement que ces derniers. Plus tard, on attacha une compagnie de chasseurs à chaque régiment.

(3) La *compagnie franche* d'Aigle, formée en 1751 et composée de 100 volontaires armés de la carabine, fut l'origine du corps des carabiniers. On forma, en 1768, trois autres compagnies de ce genre dans l'Oberland. Le tout forma plus tard un corps spécial, placé sous un commandement particulier.

(4) On avait réduit de moitié l'effectif des régiments de dragons et porté de deux à quatre le nombre de ces derniers.

1712, un progrès sensible s'était opéré, car toute la milice de l'armée active était armée du fusil à pierre. Les officiers seuls portaient encore la pique et les sous-officiers une hallebarde.

La baïonnette, d'invention récente et dans le principe assez primitive puisqu'elle s'adaptait dans l'intérieur du canon, était maintenant à *douille*. La lame, de 16 à 17" de longueur, était encore simple. Ce ne fut que vers 1760 qu'on adopta la lame à trois pans. Les baguettes des fusils étaient encore en bois.

L'ordonnance prescrivait à chaque fantassin une petite épée droite à deux tranchants ou un sabre, un sac et une giberne réglementaire. La buffleterie, croisée, était de couleur jaune.

L'abandon complet de l'armure, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, avait nécessité l'introduction d'un vêtement uniforme pour distinguer les corps. Celui de l'infanterie bernoise consistait, en 1712, en un habit gris de fer à larges parements rouges, des bas rouges, un large chapeau noir et une cravate noire.

Nous devons maintenant reprendre le fil de notre récit. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la majeure partie de l'armée bernoise fut mise sur pied. 6000 hommes furent dirigés sur l'Argovie, et le reste disposé le long des frontières (¹). Ainsi on occupa les abords du Brünig, l'Oberhasli, le Simmenthal et la vallée de Frutigen. Comme on avait quelques doutes sur la neutralité du duc de Savoie, on échelonna des troupes le long du lac Léman de manière à pouvoir s'opposer à une tentative de débarquement. Le mandement d'Aigle fut occupé de manière à prévenir la jonction des Valaisans et des Fribourgeois. L'armée d'observation du Pays de Vaud fut placée sous le commandement du général de Sacconay-Bursinel (²). Des bataillons furent placés à Guminen, Laupen, Neueneck et Seftigen, de manière à couvrir le canton de Berne du côté de Fribourg. Le Münsterthal fut occupé, afin de tenir l'évêque de Bâle en respect. Enfin un dernier corps eut à garder les passages de l'Aar à Wangen, Aarwangen et Bipp, de manière à observer les Lucernois et empêcher leur jonction avec les Soleurois. L'Emmenthal reçut aussi des troupes et la capitale fut protégée par sa garde ur-

(¹) Le système des cordons ou corps de troupes échelonnées le long des frontières pour en garder les issues, maintenant condamné par l'expérience, était fort usité à cette époque.

(²) Jean de Sacconay, seigneur de Bursinel, né en 1646, appartenait à une famille originaire du pays de Gex. Il avait servi en France et passé ensuite, pour cause de religion, en Angleterre, où il servit avec distinction. Il se retira en 1706, avec le grade de brigadier, et revint dans sa patrie. Le général de Sacconay était incontestablement l'officier supérieur le plus capable de l'armée bernoise et nous croyons que, s'il eût été bernois, ses talents lui eussent mérité le poste de commandant en chef.

baine (¹) et une compagnie d'étudiants (²). En même temps, une partie de l'élite de l'armée, soit des régiments de la milice active, des fusiliers et de la cavalerie furent dirigés sur l'Argovie et arrivèrent pendant la première quinzaine de mai successivement à Lenzbourg, lieu fixé pour la concentration. Nous ferons observer à ce sujet que les troupes bernoises excitèrent l'admiration des étrangers qui se trouvaient alors en Suisse. Bien armées, équipées et disciplinées, conduites par des chefs éprouvés dont plusieurs avaient servi à l'étranger et pris part aux grandes luttes de la coalition contre Louis XIV, elles étaient, au dire des auteurs contemporains, peu inférieures à des troupes régulières.

L'occupation des frontières bernoises en imposa à ceux des cantons catholiques qui n'étaient pas directement intéressés dans la question du Toggenbourg et prévint une guerre civile générale. Une diète, formée de ces mêmes cantons neutres, se réunit encore une fois à Baden et fit une dernière tentative de conciliation. Mais on était trop près de la lutte pour vouloir écouter des paroles de paix, et les représentants des cantons se séparèrent le 10 mai. (*A suivre.*)

(¹) Stadtwache ou *Rothræckler*, ainsi nommés à cause de leur uniforme rouge.

(²) Suivant l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud*, la levée générale de la milice bernoise destinée à la garde des frontières aurait eu lieu en même temps que la mise sur pied du corps destiné à se porter au secours des Toggenbourgeois, soit vers le milieu d'avril. Nous croyons ce fait anticipé. Ce ne fut qu'à la nouvelle de l'occupation des passages de la Reuss, ainsi que de celle des armements des cantons catholiques, et pendant que la seconde armée destinée à opérer dans les bailliages libres se dirigeait sur l'Argovie pour se concentrer autour de Lenzbourg, soit dans les derniers jours d'avril et le commencement de mai, que la majeure partie de la milice bernoise doit avoir été mobilisée à la hâte pour être placée en observation sur la frontière. Le même auteur porte à 35,000 hommes la totalité des troupes bernoises mises sur pied dans cette occasion et dont 15,000 auraient formé le corps d'observation du Pays de Vaud. Nous n'avons pas été à même de vérifier l'exactitude de cette assertion, ne connaissant aucun document qui nous donne l'état exact des troupes levées dans le mois d'avril. Mais un tableau officiel des troupes formant, soit l'armée active d'Argovie, soit le cordon disposé le long des frontières, établi dans le courant du mois de juillet, et que nous reproduirons plus loin, nous présente l'effectif de l'armée tel qu'il était vers la fin de la guerre. Nous y retrouvons effectivement le même chiffre total de 35,000 hommes, mais ce document ne porte qu'à 6000 hommes l'armée occupant le Pays de Vaud. Il en résulte que le chiffre de 15,000 hommes cité par M. Verdeil est exagéré, ou, s'il est exact, que l'on doit avoir réduit pendant la durée de la guerre le corps d'observation du Pays de Vaud afin de renforcer d'autres points de la frontière plus particulièrement exposés. C'est à cette dernière supposition que nous donnerions la préférence, ayant trouvé d'autre part que le cordon ou garde générale de la frontière aurait été augmenté en différents endroits pendant que les événements se déroulaient sur les bords de la Reuss. Voyez : de Rodt, etc.

MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL
A LA HAUTE ASSEMBLÉE FÉDÉRALE, CONCERNANT L'INTRODUCTION D'ARMES SE CHARGEANT PAR LA CULASSE.

(Fin.)

Comme cela résulte du tableau ci-dessus, nous renonçons pour le moment complétement à nous procurer des armes pour le génie et l'artillerie. Il est presque hors de doute que, suivant ce qui a eu lieu dans d'autres armées, nous devrons doter aussi notre cavalerie d'un mousqueton et vraisemblablement d'un mousqueton à répétition. L'on a déjà pris les dispositions nécessaires pour l'examen de cette question. Or, puisque nous devrons faire des acquisitions de mousquetons, il y aura à rechercher s'il ne conviendrait pas de donner cette arme aux troupes du génie et d'artillerie, pour lesquelles il est important d'être munies d'armes à feu fort courtes. La question devrait donc rester pendante pour le moment. Nous ne manquerons pas de l'examiner d'une manière approfondie et de présenter à ce sujet aussi promptement que possible des propositions convenables dans un message particulier. En attendant l'artillerie et le génie conservent l'arme Prélat-Burnand.

6. *Fabrication des nouveaux fusils.*

D'ultérieures négociations avec la fabrique d'armes de New-Hawen décideront si nous conserverons simplement le modèle d'essai envoyé au concours, aux conditions fixées par ce dernier, ou si cette fabrique sera chargée de la fabrication d'un petit nombre des fusils. Au moment où se rédigeait le présent rapport, un projet éventuel de convention avait été stipulé pour la livraison d'un certain nombre de fusils ; ce projet n'est pas devenu définitif parce qu'on n'a pas pu tomber d'accord sur certains points, notamment sur le prix et le terme de la livraison.

Dans notre opinion, il s'entend de soi-même, qu'en tout cas, la plus grande partie de l'approvisionnement sera commandée en Suisse, à des fabricants suisses. Indépendamment du point de vue militaire et politique, qui rend désirable de voir la fabrication des armes s'effectuer dans le pays, la branche d'industrie nationale qui s'occupe de cette partie, a pris un beau développement, bien qu'elle doive lutter avec de grandes difficultés et elle a droit à des égards.

Les résultats de la mise au concours qui doit avoir lieu pour les fournitures à adjuger donneront les meilleures indications pour la marche à suivre.

Néanmoins nous ne pouvons pas nous dissimuler que l'administration rencontrera de grandes difficultés, et qu'il est possible que la fabrication d'un nombre un peu notable d'armes ne puisse s'exécuter aussi promptement qu'on l'admet de divers côtés.

A ce propos nous devons encore appeler votre attention sur une circonstance qui réclame quelques éclaircissements. On a soutenu l'opinion qu'en donnant une commande de fusils Winchester, pareils à l'exemplaire mis sous nos yeux, on obtiendrait très vite une grande quantité de ces armes, parce que la fabrique d'armes de New-Hawen aurait déjà établi les machines pour la fabrication de ce fusil. Mais tel n'est pas le cas ; les machines nécessaires pour l'arme Henry existent bien, mais le modèle actuel n'a pas été construit à la machine. Ainsi, pour le cas d'une commande d'une partie de fusils conformes au modèle d'essai, non-seulement on aurait à subir les inconvénients sus-

mentionnés en ce qui concerne le calibre, mais encore les fournitures pourraient bien ne pas s'exécuter beaucoup plus vite que celles d'armes de petit calibre. Les prix seraient les mêmes.

7. *Confection de la nouvelle munition.*

Les essais ont prouvé que pour la nouvelle munition on peut employer la poudre actuelle, qui s'adapte très bien au fusil se chargeant par la culasse, et qui, lorsqu'elle est de bonne qualité, ne le cède à aucune poudre étrangère.

Dans la première section nous avons déjà mentionné les difficultés que rencontre la confection de la munition à enveloppe de cuivre. Il est absolument nécessaire qu'elle soit fabriquée à l'aide de machines, parce que n'est que par ce moyen qu'on obtient l'uniformité indispensable. Ce fait et la circonstance que dorénavant les cartouches renfermeront aussi la matière inflammable exigent la centralisation de la fabrication des munitions. A l'avenir la Confédération devra donc fabriquer elle-même les cartouches et les livrer aux Cantons.

On a déjà commandé les machines pour les nouvelles cartouches, et l'on fait en général les préparatifs nécessaires pour que la confection des cartouches puisse marcher du même pas que la transformation et la fabrication des nouveaux fusils. La préparation des enveloppes et l'introduction de la matière inflammable s'exécuteront parfaitement bien dans la fabrique de capsules.

8. *Dépense totale et sa répartition entre la Confédération et les cantons.*

D'après votre arrêté du 20 juillet 1866, la Confédération supporte les frais de la transformation des armes actuelles de petit calibre. Nous admettons qu'il en sera de même pour la transformation de la munition existant pour ces armes, à la condition néanmoins que les cantons remettront à la Confédération la munition qu'ils sont tenus d'avoir en réserve aux termes de la loi, ou bonifieront la valeur des matières qui la composent.

Dans notre opinion, les cantons doivent concourir aux frais du nouveau fusil et de sa munition, car d'après les principes de notre organisation militaire, ce sont proprement les cantons qui ont à pourvoir à l'armement de l'armée fédérale, et d'ailleurs, si nos propositions étaient adoptées, il serait remis à la landwehr des cantons des armes dont la Confédération aurait supporté une partie considérable du coût. Seulement à ce point de vue, il est équitable que les cantons pourvoient au moins en partie au remplacement de ces armes dans l'armée fédérale.

Eu égard aux antécédents posés par d'ultérieurs arrêtés fédéraux sur l'introduction de nouvelles armes, nous formulons la proposition de mettre les deux tiers des frais, y compris la munition, à la charge de la Confédération et le tiers à la charge des cantons. Cette proportion serait étendue aux armes des carabiniers jusqu'ici exclusivement fournies par les cantons.

Pour les nouvelles armes, la munition doit être confectionnée tout à nouveau parce qu'on ne peut pas se servir de la munition Prélat-Burnand, de laquelle, à teneur de la loi fédérale du 31 juillet 1863 [1], les cantons doivent conserver un approvisionnement de 100 coups pour l'infanterie et 20 coups pour le génie et l'artillerie, aussi longtemps qu'il ne sera pas disposé des fusils Prélat-Burnand. On ne peut pas davan-

(1) Voir Recueil officiel, tome VII, page 567.

tage se servir des munitions pour les armes à canon lisse, desquelles, conformément à la loi du 14 décembre 1860 (2), les cantons doivent aussi garder jusqu'à nouvel ordre, 100 cartouches par homme portant fusil.

Déjà sous l'état de choses actuel, on a considéré comme insuffisante la proportion de 160 cartouches par fusil. Ceci s'appliquera à plus forte raison à l'arme se chargeant par la culasse qui donne un feu plus rapide. Néanmoins, pour le moment, nous ne proposons pas d'augmenter l'approvisionnement légal des munitions, parce qu'actuellement du moins, on ne peut guère réclamer des cantons de plus grands sacrifices, et qu'à l'aide de machines on pourra probablement en très peu de temps, obtenir un approvisionnement considérable de munitions, dès que les circonstances le demanderont.

Ainsi que nous aurons l'honneur de vous l'exposer dans un message spécial, nous proposons de contracter un emprunt à l'effet de faire face aux dépenses qui vont incomber très prochainement à la Confédération pour le nouvel armement. Au moyen de cet emprunt on couvrirait, outre les frais que nos propositions actuelles imposent à la Confédération et que nous résumons ci-après :

a) La transformation au chargement par la culasse de la grosse artillerie de campagne et des pièces de position;
b) La transformation d'un certain nombre de fusils Prélat-Burnand se prêtant à cette opération;
c) Eventuellement, l'acquisition d'armes à feu portatives pour le génie, l'artillerie et la cavalerie.

Pour la première de ces dépenses, vous avez déjà accordé, à teneur de l'art. 12 de la loi fédérale du 19 juillet 1866, un crédit de 1,474,480 francs, somme qui serait prélevée sur l'emprunt.

Il va sans dire que l'on ne transformerait que ceux des fusils Prélat-Burnand qui se prêteraient à cette opération; leur transformation reviendrait sans doute à beaucoup meilleur marché que celle des armes de petit calibre. On évalue le nombre des armes à transformer à 50,000 et les frais de transformation approximativement à 12 francs par fusil.

Les soldats portant fusil du génie, de l'artillerie et de la cavalerie sont au nombre de 6,068, y compris 20 % de surnuméraires. L'on estime à environ 80 francs le coût du mousqueton à répétition avec munitions, qu'il faudrait acheter pour les armer. Si l'on admet que la Confédération supportera aussi les 2/3 des frais de cette acquisition, on trouve que la dépense s'élèverait à environ 23,626 francs.

D'après nos propositions les frais d'achat de l'armement des carabiniers et de l'artillerie se résument comme suit :

	Confédération.	Cantons.	Total.
1° Achèvement de la fabrication du fusil de 1863. Rachat des parties d'armes existantes, munition pour les modèles en fabrication et indemnités éventuelles aux entrepreneurs, moyennant lesquelles le solde du crédit accordé le 31 juillet 1863 tomberait à . . fr.	350,000 —	— —	350,000
2° Transformation de 40,000 fu-			

(2) Voir Recueil officiel, tome VII, page 4.

Report, fr.	350,000 —	— —	350,000
sils de petit calibre à fr. 18 50, fr.	740,000 —	— —	740,000
3° Transformation de la munition de ces fusils, la cartouche étant évaluée approximativement à 6 centimes, l'acquisition nouvelle des 160 cartouches prescrites par la loi pour chaque fusil reviendrait à fr. 9 60. Il faut en déduire fr. 2 50, soit la valeur des matières renfermées dans l'ancienne munition qui existe pour les 40,000 fusils susmentionnés. Reste ainsi fr. 7 10 × 40,000 . . . . fr.	284,000 —	— —	284,000
4° 95,722 nouveaux fusils avec munition à fr. 100, dont 2/3 payés par la Confédération et le 1/3 par les cantons . . . . fr.	6,381,466 70	3,190,733 30	9,572,200
Total, fr.	7,755,466 70	3,190,733 30	10,946,200

Récapitulation des frais de la Confédération pour l'armement.

1° Transformation en chargement par la culasse de la grosse artillerie de campagne et des pièces de position	fr.	1,474,480
2° Achèvement de la fabrication des nouveaux fusils d'infanterie	fr.	350,000
3° Transformation de 40,000 fusils de petit calibre avec munitions	fr.	1,024,000
4° Nouveaux fusils avec munition pour les carabiniers et l'infanterie	fr.	6,381,466
5° Transformation des fusils Prélat-Burnand avec munitions, ou, si cette transformation n'était pas exécutable, achat d'un nombre correspondant de fusils à répétition avec munitions	fr.	600,000
6° Acquisition de mousquetons pour le génie, l'artillerie et la cavalerie	fr.	323,626
Total,	fr.	10,153,572

Agréez, etc. *(Signatures.)*

Fribourg. *26 février 1867. (Corr. part.)* — J'ai le regret de vous annoncer la perte que vient de faire le canton dans la personne de M. le colonel Pierre de Reynold, instructeur en chef, décédé subitement dans la nuit du 25 au 26.

M. de Reynold avait commencé sa carrière militaire à Naples, lors de la formation des régiments suisses. Il quitta ensuite ce service pour entrer à celui de France. Rentré dans son pays lors du licenciement des régiments, M. de Reynold continua à servir dans l'infanterie du canton, où il était commandant d'un bataillon d'élite.

Lors de la formation des deux régiments de la légion étrangère en France, M. de Reynold entra en qualité de lieutenant-colonel.

Les deux régiments ayant été fondus en un seul, M. de Reynold rentra au pays et fut nommé préfet de Fribourg. Il quitta ces fonctions pour prendre celles d'instructeur en chef.

M. de Reynold était en outre conseiller communal et membre du Grand Conseil.

A un caractère franc et ouvert, M. de Reynold joignait une bonté et une aménité qui le faisaient aimer de tout le monde.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 6. **Lausanne, le 22 Mars 1867.** **XIIe Année.**

LA CAMPAGNE DE 1712.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MILITAIRE.

(Suite.)

Reddition de Mellingen.

Vers le milieu du mois, la concentration des troupes était à peu près terminée. Au 15 mai, l'armée d'Argovie comptait 8000 hommes d'infanterie, 600 de cavalerie et de l'artillerie, sur laquelle nous n'avons, du reste, pu nous procurer aucun détail. L'infanterie fut répartie en quatre brigades, commandées par les colonels brigadiers *Hackbrett* (¹), *de Mulinen, Tscharner* et *d'Eclépens* (²). Chaque brigade (³)

(¹) Quoique cette répartition, telle que nous la donnons ici, ne soit pas clairement indiquée dans l'ouvrage de M. de Rodt, elle ressort cependant assez évidemment des événements subséquents pour que nous n'hésitions pas à la mentionner ici.

(²) Cette brigade était exclusivement composée de troupes vaudoises.

(³) Ces brigades sont aussi parfois nommées régiments; toutefois un examen attentif nous a prouvé qu'ils n'avaient rien de commun avec les régiments territoriaux ordinaires, qui paraissent avoir été dissous provisoirement pendant cette campagne. Car ces brigades ou régiments de l'armée d'Argovie étaient mixtes et composés en partie de bataillons de la milice active ou régulière, et en partie de bataillons de fusiliers.

était de 5 bataillons de 400 hommes, ces derniers composés, ou de deux compagnies de la milice active à 200 hommes, ou de quatre compagnies de fusiliers à 100 hommes ([1]). On attendait en outre un renfort de 800 Neuchâtelois et de 300 Genevois. Le quartier-général de l'armée était à Lenzbourg, et les troupes se trouvaient cantonnées dans 26 localités des environs. Elles étaient disposées de manière à observer Mellingen, Villmergen et surtout Mouri, où, suivant les derniers avis, se trouvait un corps de 3000 Lucernois, placé sous les ordres du général de Sonnenberg.

Le grand état-major dut être complété et mis en rapport avec l'augmentation de l'armée. On attacha au général Tscharner M. de Sacconay en qualité de premier lieutenant-général. Ce dernier fut alors remplacé par le lieutenant-colonel Lombach dans son commandement de l'armée d'observation du Pays de Vaud. Le colonel Manuel fut nommé major-général ou chef de l'état-major; le colonel May, quartier-maître général; enfin, le conseil de guerre se composa du banneret Kilchberger et du colonel Effinger de Wildegg, ce dernier en remplacement du colonel de Wattenwyl, envoyé dans le Toggenbourg.

Déjà une première escarmouche avait eu lieu dans la nuit du 13

([1]) Quoique nous ne connaissions pas leur répartition dans les brigades, nous savons que ces bataillons étaient au nombre de 20, dont 6 de fusiliers formant 23 compagnies, et 14 de milice active formant 28 compagnies, en tout 51 compagnies. Les bataillons de fusiliers étaient commandés par MM. *Tscharner*, *Morlot* (ce dernier bataillon à 3 compagnies seulement), *Quisard d'Arnex, d'Amont*, *d'Arbonnier de Dizy*, et *de Villading*. Ceux de la milice active avaient pour chefs MM. *Jenner, Keller*, *de Gingins d'Eclépens*, *de Gingins-La Sarra, Cerjat de Féchy, Charrière de Mex, Mestral de Mézery, Bucher, de Mulinen, Wattenwyl de Trévelin, Kilchberger*, *Diesbach de Champvent*, *Fankhauser* et *Stürler*.

La cavalerie, dont le colonel de Wattenwyl paraît avoir été le chef, se serait composée des compagnies de dragons : *de Wattenwyl* (compagnie colonelle), *Hackbrett* et *Jenner,* et de celles de cavalerie allemande *de Tillier, de Landenberg*, *d'Effinger* et *Wyss de Mollens*. Comme de nos jours, deux compagnies réunies formaient un escadron.

Les détails que nous donnons ici ressortent d'un ordre de bataille ou tableau indiquant la composition et la répartition de l'armée. Quoique ce dernier ait été établi quelques jours plus tard, soit après la reddition de Mellingen, nous pouvons déjà juger de sa formation actuelle au moyen des mutations survenues dès lors et qui nous sont exactement connues.

Nous devons rectifier ici une assertion de l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud*. Cet auteur nous parle d'une compagnie de dragons *Cerjat de Bressonaz* et d'une compagnie *Ducosterd*. Sans en contester l'existence, nous devons faire observer qu'elles ne sont pas mentionnées sur l'ordre de bataille. La première ne paraît dans aucun fait d'armes; la seconde, par contre, est mentionnée une seule fois à l'attaque de Meiengrün. Nous serions tenté de croire qu'il s'agit ici de la compagnie colonelle de Wattenwyl, dont le nommé Ducosterd aurait eu le commandement comme capitaine-lieutenant.

au 14 mai. La compagnie Hackbrett marchait dans le voisinage du bac de Windisch. Les soldats portaient des lanternes, ce qui fit croire aux catholiques placés sur l'autre rive de la Reuss à une tentative de passage sur ce point. Ils coupèrent en conséquence la corde du bac. Il en résulta un combat dans lequel il y eut plusieurs tués et blessés. Cet incident n'eut, du reste, pas d'autres suites. Deux délégués bernois s'étaient rendus, dès le 12 mai, à Zurich, pour s'entendre au sujet du plan de campagne. On y était convenu des mesures suivantes, qui avaient reçu l'approbation, soit de la généralité à Lenzbourg, soit du conseil de la guerre à Berne. On éviterait, pour le moment, une attaque directe contre les cantons catholiques et l'on se contenterait de forcer le passage de la Reuss à Mellingen, de manière à couper, par l'occupation de cette place, la ville de Baden de ses communications avec ses coreligionnaires. Un nouveau détachement bernois de 2000 hommes passerait en conséquence l'Aar à Stilli et irait se joindre à l'armée zuricoise. Ce corps combiné, passant par Spreitenbach et le Heitersberg, se porterait sur Mellingen et l'attaquerait du côté de l'orient, tandis que l'armée bernoise, partant de Lenzbourg, sa base d'opérations, viendrait assiéger cette place à l'occident. La ville de Mellingen une fois réduite, les deux armées réunies se porteraient ensemble là où les éventualités de la guerre rendraient leur présence nécessaire.

Ce plan adopté, on procéda de suite à l'envoi du second détachement destiné à rejoindre l'armée zuricoise. La brigade Hackbrett, composée de cinq bataillons, dont quatre de la milice régulière et un de fusiliers, fut désignée pour cette expédition. Elle se réunit le 18 mai au soir à Brugg, s'y embarqua le 19 de grand matin, débarqua à Stilli sans trouver de résistance, et se porta de suite sur Dietikon. Là, elle franchit la Limmat et se réunit à l'armée de Zurich, cantonnée dans les environs. L'effectif de cette dernière se montait à environ 3000 hommes. Elle était pourvue d'un matériel de siége, et placée sous le commandement du général Werdtmüller. Aussitôt après l'arrivée du colonel Hackbrett et de son détachement, quelques officiers zuricois se rendirent au quartier-général de Lenzbourg afin de s'entendre avec l'état-major bernois au sujet des dernières mesures à prendre. On procéda encore une fois à une reconnaissance exacte du terrain et l'on fixa le commencement des opérations au 21 mai. Le même jour, 19 mai, était arrivé à Lenzbourg le général de Sacconay, remplacé, comme nous l'avons déjà dit, dans son commandement du Pays de Vaud et attaché maintenant au grand état-major. Il était accompagné du colonel Monnier, de Grandson, du lieutenant-colonel Portefaix, d'Y-

verdon et des majors Davel, de Cully, de Crousaz, de Lausanne, et d'Amont, de Nyon.

L'armée bernoise fut répartie en deux corps; le premier, composé de la brigade de Mulinen, de quelques compagnies de cavalerie, de toute l'artillerie et des bagages, fut placé sous le commandement du quartier-maître général May. Le second corps, plus considérable et que nous avons toute raison de supposer avoir été formé par les brigades Tscharner et d'Eclépens, avec le reste de la cavalerie, fut commandé par le lieutenant-général de Sacconay.

L'armée bernoise quitta ses cantonnements le 20 mai au soir. Le corps du colonel May vint camper près d'Othmarsingen, village situé sur la grande route de Lenzbourg à Mellingen. Le corps de Sacconay, destiné à franchir la Bunz et à tenir la garnison de Bremgarten en respect, vint prendre position à droite d'Hendschikon.

Le 21 mai, de bon matin, on donna, au moyen d'un nombre convenu de coups de canon, le signal du départ à l'armée zuricoise, réunie à Dietikon. Les deux colonnes se mirent en mouvement; celle du colonel May suivit la grande route de Mellingen et celle du général de Sacconay s'avança contre la petite rivière de la Bunz. Cette dernière colonne atteignit le petit pont de pierre près de la *Tieffurthmühle*, entre Hendschikon et Dottikon. Un avant-poste lucernois, qui se trouvait en arrière du pont, se replia aussitôt sur le Meiengrün, colline située sur la rive droite de la Bunz, entre cette rivière et Mellingen. Le Meiengrün était occupé par 600 Lucernois, sous les ordres du colonel de Fleckenstein. Ils y avaient élevé quelques ouvrages de campagne et deux pièces d'artillerie étaient placées de manière à battre le petit pont de pierre. Les Bernois le traversèrent néanmoins, non sans éprouver quelques pertes. Mais, aussitôt qu'ils eurent atteint la rive droite, l'infanterie, qui avait orné ses chapeaux de verdure, prit sa formation de bataille et escalada le Meiengrün [1]. Les Lucernois, sans tirer un coup de fusil, lâchèrent pied et se retirèrent en désordre sur Bremgarten. Ils abandonnèrent leurs canons, sur lesquels les dragons de la compagnie Ducosterd se jetèrent et dont ils sabrèrent les canonniers et les conducteurs. Après ce premier succès, l'armée se reposa quelques instants, puis, ayant laissé le bataillon Quisard d'Arnex à la garde du Meiengrün, la colonne de Sacconay, craignant de s'engager dans les défilés de la forêt de Wohlenschwyl, se dirigea sur Mägenwyl, rejoignit la grande route de Lenzbourg à Mellingen, où

[1] Suivant l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud,* ce serait le bataillon Quisard d'Arnex qui aurait seul exécuté ce fait d'armes. Nous le croyons d'autant plus volontiers, que probablement M. Verdeil a eu sous les yeux quelque relation que nous n'avons pas été à même de consulter.

elle se réunit au corps du colonel May. L'armée campa le soir dans la plaine de Wohlenschwyl. On prévint, depuis le mont Brunegg, les Zuricois de la position actuelle de l'armée bernoise au moyen d'une épaisse colonne de fumée, et l'on remit au lendemain l'attaque de Mellingen, laquelle, comme nous le savons déjà, devait être appuyée sur la rive droite de la Reuss par l'armée de Zurich.

Celle-ci avait aussi quitté Dietikon le 21 mai au matin. Changeant l'itinéraire projeté, elle avait passé, non point par le Heitersberg, qui était occupé par l'ennemi, mais par le Hasenberg, et vint bivouaquer au Sennhof. L'armée avait été inquiétée pendant sa marche par des partis ennemis venant de Baden. La discipline avait laissé à désirer et il y avait eu même un instant de frayeur panique et une retraite momentanée. Le 22 mai, de bon matin, l'armée zuricoise prenait position à une portée de canon de Mellingen. Deux heures après elle vit déboucher de son côté l'armée bernoise. Mais le colonel Göldlin, commandant de la place, avait reconnu l'impossibilité de défendre cette dernière avec une garnison de 200 hommes. Il avait donc évacué Mellingen pendant la nuit et la bourgeoisie se hâta d'ouvrir les portes de la ville. Celle-ci fut occupée par une garnison mixte commandée par le lieutenant-colonel Morlot, de Berne. Les deux armées campèrent le soir sur les deux rives de la Reuss. Le même jour, dans l'après-midi, la généralité bernoise alla visiter le camp zuricois et eut lieu de s'étonner du mauvais état des troupes et de l'organisation vicieuse du camp. Quelques soldats seulement avaient des fusils, et encore ceux-ci étaient-ils en mauvais état, de calibre inégal et sans baïonnette. La troupe était en majeure partie armée de piques, de hallebardes et même de bâtons. Enfin la manière d'être grossière des officiers zuricois à l'égard de leurs soldats contrastait avec la cordialité des officiers bernois vis-à-vis de leurs subordonnés.

Bataille de Bremgarten.

Les deux armées séjournèrent plusieurs jours devant Mellingen. On eut quelque peine à s'entendre relativement aux opérations ultérieures. L'état-major zuricois demandait à assiéger la ville de Baden. La généralité bernoise, par contre, opinait pour attaquer Bremgarten, chef-lieu du Freiamt. Après en avoir référé aux gouvernements de Zurich et de Berne, ce fut ce dernier avis qui l'emporta. L'attaque de Bremgarten fut résolue pour le 26 mai; il fut décidé que les deux armées suivraient séparément les deux rives de la Reuss et investiraient la ville des deux côtés.

L'armée zuricoise devait marcher de manière à se trouver le 26 mai, à midi, devant Bremgarten.

L'armée bernoise quitta en conséquence son camp de Mellingen et vint s'établir auprès du couvent de Gnadenthal. Elle avait rallié la brigade Hackbrett et le bataillon d'Arnex, ce dernier ayant été remplacé, dans la garde du Meiengrün, par deux compagnies tirées de la garnison de Lenzbourg, et reçu comme renforts la compagnie de cavaliers d'hommage *Loys de Cheseaux*, celle de dragons *de Gingins-La Sarra* (1), ainsi que le bataillon *Régis*. Le corps neuchâtelois était resté en Argovie, son commandant, le colonel Petitpierre, ayant refusé de prendre part aux opérations contre les Lucernois, avec lesquels il prétendait que son gouvernement avait un traité d'alliance. Les Genevois, par contre, étaient arrivés à Langenthal, où ils attendaient des ordres ultérieurs.

La ville de Bremgarten, défendue par une garnison de 600 hommes placée sous les ordres du lieutenant-colonel Muos, de Zoug, était en outre protégée contre un coup de main par une armée de 4000 hommes, commandée par le général de Sonnenberg. Cette dernière campait à peu de distance de la ville et la couvrait du côté de l'occident. Le 25 juin, le général Tscharner envoya au commandant de la place l'injonction d'ouvrir les portes de la ville à l'armée alliée. Cette sommation resta sans réponse. En revanche, l'état-major bernois reçut un message du général de Sonnenberg, par lequel ce dernier demandait un sauf-conduit pour deux officiers qui devaient apporter au quartier-général bernois des propositions d'accommodement. Le sauf-conduit fut accordé et le lendemain 26 juin, à 6 heures du matin, le colonel Am Rhym et le capitaine Mohr arrivèrent en parlementaires à Gnadenthal. Ils venaient proposer de déclarer neutre la ville de Bremgarten, ainsi que tout le Freiamt. L'état-major bernois ayant insisté sur l'évacuation immédiate de Bremgarten et son occupation par les troupes alliées, les députés catholiques quittèrent Gnadenthal sans avoir pu même obtenir un armistice de 24 heures, et l'armée protestante, retardée par ces pourparlers, se mit en marche vers 8 heures.

L'armée marchait en trois colonnes. Celle de droite, formée par les

(1) Suivant l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud*, ce serait le colonel de Gingins-La Sarra qui aurait commandé en chef la cavalerie bernoise. Nous n'avons rien trouvé qui pût confirmer cette assertion, cet officier n'étant mentionné que comme capitaine de dragons. A cette époque, d'ailleurs, on ne réunissait pas, comme de nos jours, une partie de la cavalerie en un corps spécial et de réserve, mais on la répartissait entièrement parmi l'infanterie. Ce serait plutôt le colonel de Wattenwyl qui paraîtrait avoir été le chef de cette arme, puisque sa compagnie, soit la compagnie colonelle, se trouve citée la première sur le tableau.

brigades Tscharner et d'Eclépens (1), comptait 10 bataillons (2), la compagnie de cavaliers d'hommage (3), deux compagnies de cavalerie (4) et deux de dragons (5). Celle de gauche, commandée par le quartier-maître-général May et composée des brigades Hackbrett et de Mulinen, comptait 9 bataillons (6), deux compagnies de cavalerie (7) et deux de dragons (8). L'artillerie, escortée par le bataillon Fankhauser, devait suivre la grande route et former la colonne du centre. Les pionniers des compagnies, réunis en détachements, devaient former l'avant-garde de chaque colonne, et les grenadiers, réunis de même, formèrent un détachement spécial placé sous le commandement du lieutenant-colonel Portefaix (9).

Le grand chemin de Mellingen à Bremgarten passe, depuis Gnadenthal, par Göslikon et Fischbach, traverse ensuite une forêt, à la sortie de laquelle se trouve un grand plateau, où la route atteint son point culminant et qui forme la partie supérieure de la plaine située entre l'issue du bois et la Reuss. De ce plateau, le terrain s'abaisse en pente douce jusque vers la rivière. La ville de Bremgarten est située sur la rive opposée; elle est placée dans une coude ou contour formé par la Reuss, qui l'entoure de trois côtés. A travers la forêt, la grande

(1) Les relations de la campagne ne font pas mention du commandant de cette colonne. Il paraît cependant hors de doute que c'était le général de Sacconay.

(2) *Tscharner*, *Morlot*, *Jenner*, *Keller*, *de Gingins-La Sarra*, *de Gingins d'Eclépens*, *Cerjat de Féchy*, *Charrière de Mex*, *Mestral de Mézery* et *Bucher*.

(3) *Loys de Cheseaux*.

(4) *Tillier* et *Landenberg*.

(5) *De Wattenwyl* et *de Gingins-La Sarra*.

(6) *De Mulinen*, *de Wattenwyl de Trévelin*, *Kilchberger*, *Diesbach de Champvent*, *Stürler*, *Quisard d'Arnex*, *d'Amont*, *d'Arbonnier de Dizy* et *Régis*.

L'ordre général pour la marche du 26 mai, émané de l'état-major bernois et par lequel nous connaissons ces détails commet une erreur en indiquant deux bataillons, l'un *de Diesbach* et l'autre *de Champvent*. Cette dernière terre étant, à cette époque, la propriété de la famille de Diesbach, celle-ci en ajoutait le nom au sien. Nous avons donc rectifié cette faute en n'indiquant qu'un seul bataillon, commandé par M. *de Diesbach de Champvent*.

Le même document ne mentionne pas le bataillon *de Villading*, précédemment cité sur l'ordre de bataille. On pourrait en conclure que ce serait ce bataillon qui serait resté pour tenir garnison à Mellingen. Son commandant, le major de Villading, paraît cependant avoir suivi l'armée, car nous le retrouverons sous peu nommé à la bataille de Bremgarten.

(7) *Effinger* et *Wyss de Mollens*.

(8) *Hackbrett* et *Jenner*.

(9) L'origine des grenadiers remonte déjà à l'année 1686. On prenait dans chaque compagnie d'infanterie quelques hommes pour lancer à la main des grenades. On réunissait parfois les grenadiers des différentes compagnies en un corps provisoire. Les grenadiers portaient une hache et faisaient quelquefois le service de sapeurs. Leur destination changea avec le temps. Déjà en 1712 ils étaient armés de fusil. En 1760 ils furent attachés comme infanterie d'élite à cette dernière à raison d'une compagnie par bataillon.

route est dominée par des talus et forme un chemin creux soit un assez long défilé près duquel se trouve, à droite et vers l'entrée du bois, un pré formant une clairière. De Göslikon à la forêt, le terrain est uni et découvert à droite, boisé et marécageux à gauche. A Fischbach un sentier prend à gauche, traverse le bois et mène, en abrégeant, à Bremgarten.

L'armée catholique comptait 3200 Lucernois([1]), 800 miliciens du Freiamt et quelques pièces de campagne. Son camp occupait le plateau situé à l'issue de la forêt. Apprenant l'approche des Bernois, le général de Sonnenberg voulut faire prendre à ses troupes une position qui lui permît, tout en couvrant Bremgarten, d'attaquer l'ennemi dans la forêt. Il dut néanmoins perdre un temps précieux à rassembler son armée, peu habituée à la discipline. Il parvint enfin à placer les Lucernois sur le plateau aux deux côtés de la route de Mellingen, entre les bois et le contour formé par la Reuss. Sa droite s'appuyait à cette dernière; elle était, ainsi que le centre, masquée par une forte haie qui traversait la plaine. Son aile gauche occupait l'issue du bois, vers la route de Mellingen. Plus en arrière se trouvaient quelques troupes placées en réserve. Deux pièces d'artillerie battaient le chemin creux qui s'engageait dans la forêt, deux autres étaient placées vers le sentier de Fischbach, et les 800 hommes du Freiamt s'embusquèrent près de la petite clairière située plus bas à droite du chemin creux.

L'armée bernoise avait marché réunie jusqu'à Göslikon. Là, un petit poste ennemi occupait le cimetière. Il se replia aussitôt sur la forêt. A Fischbach, la colonne May prit à gauche et s'engagea dans le sentier. La colonne de droite, suivie de l'artillerie et des bagages, s'avança par le grand chemin. Il régnait, paraît-il, peu d'ordre dans cette colonne. Le service de sûreté était mal organisé et fait avec négligence. On avait commis la faute de ne pas faire une reconnaissance préalable pour s'assurer des positions occupées par l'ennemi. On peut d'autant mieux s'en étonner que quelques paroles menaçantes, échappées le matin aux parlementaires, laissaient entrevoir une prochaine attaque ([2]). La présence du petit poste

([1]) Nous possédons peu de détails sur la formation, la composition et les mouvements des troupes catholiques avant le moment où nous les trouvons engagées dans les combats. Nous pouvons cependant conclure avec assez de certitude que le corps lucernois dont il s'agit ici était celui que nous avons déjà vu concentré vers Mouri, et qui se serait avancé dès lors pour défendre Bremgarten.

([2]) *Vous trouverez à qui parler*, aurait dit le parlementaire lucernois, en ajoutant que les Bernois ne passeraient pas tranquillement la forêt. Ces paroles auraient dû leur faire comprendre qu'ils seraient attaqués dans le bois. La nature du terrain eût

à Göslikon prouvait d'ailleurs la proximité de l'ennemi. Arrivée près du bois, la colonne fit halte et le commandant résolut de le faire fouiller avant de s'y engager. On n'avait pas alors de troupes légères auxquelles on pût confier ce service, et ce furent les grenadiers de Portefaix qui durent y suppléer. Mais au lieu de se déployer en chaîne, ils restèrent réunis et s'engagèrent en colonne dans le chemin creux. Ils passèrent ainsi, sans s'en douter, auprès de l'embuscade placée vers la clairière, atteignirent l'extrémité de la forêt, où ils trouvèrent la gauche lucernoise placée vers la route. Ils commirent ici une nouvelle faute. Au lieu de se retirer devant l'ennemi qu'ils n'étaient pas à même de combattre, les grenadiers se portèrent à gauche et se formèrent en bataille à la lisière du bois sur une petite éminence, tandis que le major de Villading rebroussait chemin pour hâter l'arrivée de la colonne. A son arrivée, les dragons qui étaient à l'avant-garde, partirent au trot et entrèrent dans la clairière, d'où ils se proposaient sans doute, ou de charger les Lucernois lorsqu'ils passeraient dans le chemin creux, ou plutôt de mettre pied à terre et de s'avancer de là pour combattre l'ennemi à pied. Mais ils furent assaillis par le feu des milices du Freiamt. Le capitaine de Gingins, son lieutenant de Rovéréa, et plusieurs dragons furent tués. Le reste des cavaliers prit la fuite. Les grenadiers, également assaillis, arrivaient dans ce moment en désordre, serrés de près par l'ennemi qui, malgré les injonctions de ses officiers, les poursuivait avec fureur, paralysant ainsi le feu des deux pièces placées au haut du chemin. Les fuyards atteignirent la tête de la colonne formée par le bataillon de fusiliers Tscharner. Ce dernier, composé de jeunes soldats, lâcha pied et refoula les autres bataillons sur l'artillerie. Il en résulta une confusion générale, le chemin étant obstrué par les canons que les servants et conducteurs commençaient déjà à abandonner.

Les relations contemporaines de la bataille de Bremgarten sont obscures et contradictoires et c'est pour cette raison que des auteurs plus modernes ont pu varier dans leurs récits sur les détails de ce combat. Nous nous bornerons, en conséquence, à indiquer ce qui nous paraît résulter de l'ensemble des faits. Voyant le désordre produit dans sa colonne, le général de Sacconay fit avancer quelques bataillons placés à l'arrière-garde. Ceux-ci prirent à droite du chemin et s'avancèrent vers le bois. Mais l'ennemi, favorisé par le terrain,

indiqué ici de faire, avec quelques troupes, une fausse attaque de front et de tourner, avec le gros de l'armée, la forêt par Wohlen et Waltenschwyl pour couper à l'ennemi sa ligne de retraite.

s'y défendait en désespéré. Les bataillons bernois furent repoussés et ils entraînèrent dans leur déroute la cavalerie de l'arrière-garde, qui s'avançait dans la plaine. On parvint, cependant, à reformer l'artillerie et à la placer en batterie vis-à-vis de la forêt. Le major Fankhauser, dont le bataillon servait d'escorte à cette dernière, en remit le commandement au capitaine-lieutenant Jäggi et parvint à rallier un certain nombre de fuyards et à les ramener au combat. Aidé du lieutenant-colonel de Gingins et des chefs de bataillon Cerjat et Bucher, il pénétra, à la tête de quelques cents hommes, sur un autre point à droite, non loin de Wohlen, dans le bois et menaça, par ce mouvement tournant, de prendre l'ennemi à dos. Sur le principal théâtre de l'action on était, il est vrai, parvenu à ramener une partie des troupes, mais on dut renoncer à toute disposition d'ensemble, et la bataille dégénéra en une foule de combats partiels dans la forêt et aux abords de celle-ci. La nature du terrain ne permettait d'ailleurs pas d'embrasser d'un coup-d'œil le théâtre de la lutte. La position des Bernois commençait à être sérieusement compromise, lorsque le major-général Manuel se porta vers la seconde colonne, qui suivait le sentier de Fischbach, précédée comme avant-garde par les compagnies de dragons Hackbrett et Jenner. L'infanterie de cette dernière fit une conversion à droite, franchit une haie, s'engagea dans une prairie, s'avança vers le bois et menaça ainsi la droite lucernoise, tandis que les deux compagnies de dragons suivaient le sentier, malgré le feu des deux pièces ennemies; celles-ci durent se retirer vers la maladrerie de Bremgarten, où elles furent capturées par les dragons, qui menacèrent alors de prendre la position ennemie à dos. Le bruit se répandit bientôt parmi les Lucernois que la cavalerie bernoise entourait le bois et que toute retraite allait leur être coupée. Cette panique fut augmentée par l'apparition des troupes qui exécutaient, du côté de Wohlen, l'autre mouvement tournant. Les catholiques commencèrent alors, après deux heures de combat, leur retraite. Celle-ci se changea bientôt en déroute. Ils entraînèrent leur réserve, que l'on chercha inutilement à faire avancer, et se portèrent en désordre sur Mouri, gagnèrent le canton de Lucerne et se dispersèrent. Deux jours après, l'armée du général de Sonnenberg n'existait plus. On parvint avec peine à réunir un petit détachement pour garder le passage de la Reuss à Gislikon et quelques ouvrages qui y avaient été élevés.

Le combat de Bremgarten, qui prit le nom de *Staudenschlacht*, ou

bataille des buissons, coûta aux Bernois 83 tués et 187 blessés (¹). Parmi ces derniers se trouvait le général Tscharner. La perte des catholiques se monta à environ 400 hommes. Ils perdirent en outre quatre canons, dont deux furent capturés auprès de la maladrerie et deux autres trouvés abandonnés à l'entrée du chemin creux.

Les Bernois bivouaquèrent le soir, par un temps affreux, dans la plaine devant Bremgarten. Cette ville se rendit, la nuit suivante, à discrétion. Elle fut occupée par une garnison mixte placée sous les ordres d'un officier zuricois. Le reste du Freiamt ne tarda pas à faire sa soumission. Le lendemain, 27 mai, les Bernois retournèrent à leur camp de Mellingen. Ils y furent rejoints par le contingent genevois, fort de 300 hommes, placé sous les ordres du lieutenant-colonel Jean Trembley, et qui comptait trois compagnies, capitaines Rigaud, de la Rive et Bordier, ainsi que par les deux bataillons neuchâtelois, dont le commandant, colonel Petitpierre, avait reçu dans l'intervalle de nouveaux ordres de son gouvernement. L'armée était dès lors au complet; elle formait cinq brigades, dont quatre bernoises, à quatre bataillons chacune, et qui restèrent sous les ordres des colonels Tscharner, de Mulinen, d'Eclépens et Hackbrett (²), et dont la cinquième, composée des deux bataillons neuchâtelois, du bataillon genevois et de deux bataillons bernois, était commandée par le colonel Petitpierre.

Siége de Baden.

Le corps zuricois, que nous avons laissé devant Mellingen et qui devait se trouver le 26 mai sous les murs de Bremgarten, avait quitté dans l'intervalle son camp le 25 au matin. Averti des conférences de

	Tués.	Blessés.
(¹) Brigade Tscharner	32	49
» d'Eclépens	40	118
» de Mulinen	5	16
Dragons	6	4
	83	187

Les pertes minimes de la brigade de Mulinen s'expliquent par la participation tardive de cette dernière au combat. La brigade Hackbrett qui, quoique n'étant pas nommée ici, devait se trouver dans la colonne de gauche, marchait probablement à la suite de la brigade de Mulinen et arriva sans doute trop tard pour participer à la bataille. On ne saurait comprendre, sans cela, ce que la brigade Hackbrett serait devenue pendant ce temps, puisqu'on sait positivement qu'elle avait rejoint l'armée bernoise.

(²) Les quatre brigades bernoises se composèrent dorénavant de quatre bataillons au lieu de cinq. Cette réduction, qui nous est connue par l'ouvrage de M. de Rodt, provenait sans doute de ce que deux bataillons avaient dû être laissés comme garnison dans les villes conquises de Mellingen et de Bremgarten, et que deux autres bataillons avaient dû être ajoutés à la brigade Petitpierre pour renforcer cette dernière.

Gnadenthal, le général Werdtmüller s'arrêta un certain temps en chemin, puis se porta le même jour jusqu'à Nieder-Urdorf. Voulant être exacts au rendez-vous, les Zuricois se trouvaient le lendemain à 8 heures du matin à Birmenstorf, village zuricois situé à l'orient de Bremgarten. Mais, des officiers venant de Zurich les ayant avertis des dispositions hostiles des habitants du Kelleramt ([1]), ils s'y arrêtèrent ([2]).

Le général Werdtmüller demandait maintenant une prompte réduction de la ville de Baden, et il réclamait pour ses Zuricois le rôle principal dans le siége de cette ville. Le conseil de guerre bernois y accéda, et il fut décidé que l'armée zuricoise investirait la ville par la rive droite de la Limmat, et que les Bernois la seconderaient par la rive gauche. Les Zuricois se mirent donc en marche, franchirent la Limmat à Dietikon et prirent position, le 30 mai, auprès de Wettingen. Ils commencèrent de suite les travaux d'approche, et le lendemain, 31 mai, leurs batteries ouvraient leur feu contre la place ([3]).

(A suivre.)

([1]) On appelait *Kelleramt* la contrée limitée à l'occident par la Reuss, au midi par la seigneurie de Knonau, à l'orient par les baillages de Birmenstorf et d'Oesch, et au nord par le comté de Baden. Il se divisait en Kelleramt *supérieur* et *inférieur* Le premier comprenait les villages de *Lunkhofen-dessus* et *dessous*, *Jonen* et *Arni*. Le second ceux d'*Oberwyl*, *Berikon-dessus* et *dessous*, et *Zuffikon*. Le Kelleramt avait des priviléges étendus, ainsi que son administration et sa justice particulières, toutefois sous la suzeraineté du canton de Zurich. Ses habitants, comme leurs voisins des bailliages libres, étaient zélés pour la cause catholique. Voyez : H.-J. Leu, *Allgemeines helvetisches Lexikon*.

([2]) Suivant l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud*, les Zuricois seraient arrivés pendant la nuit du 26 au 27 juin devant Bremgarten et seraient entrés le lendemain dans la ville. Sans vouloir contester le fait, nous ferons observer qu'il règne assez d'obscurité sur les mouvements de l'armée zuricoise depuis son arrivée à Birmenstorf. On a quelques raisons de supposer qu'elle y établit son camp et y séjourna plusieurs jours. D'un autre côté, il paraît positif que la garnison laissée à Bremgarten par l'armée protestante était composée de Bernois et de Zuricois, et que le commandant de la place fut pris parmi ces derniers.

([3]) La résistance de la ville de Baden provenait de ce que, zélée pour la cause catholique, elle cherchait à la favoriser en déclarant ne vouloir obéir et ouvrir ses portes qu'au parti de la majorité des cantons qui avaient sur elle des droits de souveraineté, soit Lucerne, Schwytz, Zug, Unterwalden, Uri et Glaris, tandis que Berne et Zurich, qui y avaient des droits analogues, prétendaient qu'elle devait rester neutre et ouverte à chacun des huit cantons sans exception.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

VARIÉTÉ. — L'on nous communique sur *l'armement et l'équipement du soldat prussien* l'extrait suivant d'un mémoire sur la tactique de l'armée prussienne et ses manœuvres en 1783, par le baron de Diesbach, lieutenant-colonel du régiment suisse de son nom.

« Le soldat prussien est on ne peut mieux armé; les fusils et les platines sont faits avec un soin infini; les changements que l'on a faits sont reconnus pour très avantageux. Tels sont les baguettes cylindriques et les culasses coupées en biseau, ce qui fait que l'on n'est pas obligé d'amorcer. La poudre passe du canon dans le bassinet; cette poudre est aussi fine que celle de chasse. Le soldat tire aisément six coups par minute (nous ne pouvons en tirer que trois avec nos armes). L'on a donné depuis peu des couvre-batteries qui s'attachent sur la platine, ce qui fait que la pluie ne peut pas mouiller la batterie; on tire aisément avec cette machine. Le canon est aussi garni d'un cuir jusques vers le milieu, afin qu'en s'échauffant le soldat puisse le tenir dans la main sans se brûler. Les fusils sont garnis en cuivre; les courroies de fusils sont à boucles et laquées en rouge; elles sont faites de manière que l'on peut passer le fusil en bandoulière. La plupart des bois de fusils sont vernissés en noir ou en jaune. Les bayonnettes sont comme celles de l'infanterie française. Les gibernes et la buffleterie sont très belles. Chaque giberne peut contenir 60 cartouches. Les ceintures sont à boucles.

Le soldat prussien est aussi armé d'un petit sabre qui n'est ni incommode ni utile, mais le Roi craint si fort les changements qu'il a laissé subsister une infinité de choses qu'on verrait réformer avec plaisir. »

Les officiers ci-après nommés ayant demandé leur démission de l'état-major fédéral, le Conseil fédéral, en date du 6 février 1867, la leur a accordée avec remercîments pour les services qu'ils ont rendus.

A. ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. * Dufour, Guillaume-Henri, à Genève, général.
* Funk, Alexandre, à Nidau, colonel.
* Barman, Louis-Marie-Gaspard, à St-Maurice (Valais), colonel.
* Letter, François-Joseph-Michel, à Zug, colonel,
* Mollet, Jean, à Bellach (Soleure), lieutenant-colonel.
* Meyer, Emanuel, à Hérisau, lieutenant-colonel.

B. ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

M. Kussmaul, Frédéric, à Bâle, capitaine.

C. ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

M. * Wehrli, Jean-Henri, à Zurich, colonel.

D. ÉTAT-MAJOR JUDICIAIRE.

MM. * Matthys, André, à Berne, lieutenant-colonel.
Hoffmann, Charles-Jaques, à St-Gall, capitaine.
Könz, Jaques-Ulric, à Guarda (Grisons), capitaine.
* de Palézieux dit Falconnet, Jean-François-Philippe, à La Tour-de-Peilz (Vaud), capitaine.

E. ÉTAT-MAJOR DU COMMISSARIAT.

MM. Müller, Jean-Jaques, à Berne, lieutenant-colonel.
Zollinger, à Zurich, id.
Bernouilli, Guillaume, à Bâle, major.

MM. Langmesser, David, à Bâle, capitaine.
Schoch, Alphonse, à Berthoud, capitaine.
Meusel, L.-E , Marc, à Genève, capitaine.
Hänni, Charles-Guillaume, de Kienersrütti (Berne), à Paris, sous-lieutenant.
Zyro, François-Robert, à Thoune, sous-lieutenant.

F. ÉTAT-MAJOR SANITAIRE.

1. *Personnel sanitaire.*

MM. * Löliger, Jean-Jaques, à Arlesheim (Bâle-Campagne), major.
* Roulet, Philippe-Maximin, au Locle, capitaine.
Amsler, Charles, à Wildegg (Argovie), capitaine.
Suppiger, Jaques, à Triengen (Lucerne), capitaine.
Rheiner, J.-J.-Germain, à St-Gall, capitaine.
Stokmann, Merchior, à Sarnen, capitaine.
Pongelli, Giuseppe, à Rivera (Tessin), 1er sous-lieutenant.

2. *Commissaires d'ambulance.*

Heusler, William, à Bâle, Ier sous-lieutenant.
Binz, Emile, à Bâle, id.
Grosjean, H.-E., à Genève, id.

NOTE. Les officiers désignés par * conservent, à teneur de l'art. 36 de l'organisation militaire fédérale, les prérogatives d'honneur de leur grade, parce qu'ils se retirent de l'état-major fédéral après avoir atteint l'âge de 50 ans révolus.

Dans notre prochain numéro nous donnerons en supplément à part la liste complète des nominations et promotions, auxquelles le Conseil fédéral a procédé dans sa séance du 15 mars. Nous mentionnerons, en attendant, qu'il a été nommé 13 colonels fédéraux, à savoir : MM. Pfyffer, Bruderer, Bell, Lecomte, Zehnder, Rothpletz, Tronchin et Wydler, à l'état-major général ; Schumacher et Siegfried, à l'état-major du génie ; Girard et Pestalozzi, à l'état-major d'artillerie ; Stämpfli, à l'état major du commissariat.

On lit dans la *Feuille fédérale* qu'en date « du 27 février 1867 M. le colonel fédéral Hans *Herzog*, à Aarau, inspecteur d'artillerie, a été désigné par le Conseil fédéral pour commander le rassemblement de troupes de cette année. Le Département militaire a été en même temps autorisé à former en deux divisions les troupes appelées au rassemblement, à prendre les autres mesures nécessaires et à présenter au Conseil fédéral les propositions concernant ces manœuvres. »

L'annuaire militaire de 1866 compte dix-neuf colonels fédéraux n'ayant pas encore été appelés à des commandements de rassemblement et ayant rang d'ancienneté sur M. Herzog. On ignore ce qui a pu valoir une telle faveur à l'élu, qui n'a jamais commandé d'infanterie.

Le nouveau *Règlement de service* pour l'armée fédérale, remplaçant les divers débris du *Règlement général* de 1846, vient enfin de paraître en allemand et en français

Il comprend 567 articles, répartis en trois parties : 1° *Service intérieur*, avec 4 appendices (y compris la *récapitulation des attributions des divers grades*, imprimée à part) ; 2° *Service de garde ;* 3° *Service de campagne.* Cette dernière

partie se subdivise en cinq sections, traitant des avant-postes, du service de sûreté en marche, des patrouilles, des marches, des bivouacs, camps et cantonnements. Le tout forme un volume de 300 pages et 30 tableaux.

L'édition allemande a été imprimée à Aarau sous la surveillance de M. le colonel Schwartz ; la traduction française à Lausanne, par les soins de M. le colonel fédéral Lecomte.

Berne. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

GÉNIE.

MM. *Blaser*, Edouard, de Langnau, à Bâle, comme capitaine ; *Luginbühl*, Jean-Frédéric, à Aeschi, sous-lieutenant ; *Buss*, Albert, à Biel, 1er sous-lieutenant.

CAVALERIE.

MM. *Anneler*, Samuel, à Thoune, capitaine ; *Tschanen*, Frédéric, à Murzelen, lieut.

CARABINIERS.

MM. *Anderes*, Frédéric, à Berne, capitaine ; *Zyro*, Charles-Samuel, à Thoune, lieutenant ; *Demme-Kurt*, Eugène, à Berne, 1er sous-lieutenant ; *Müller*, Arnold, à Herzogenbuchsee, 1er sous-lieutenant.

INFANTERIE.

Au grade de capitaine, MM. *Mærker*, Gottlieb, à Berne, bataillon n° 1 ; *Rühl*, Charles, à Berne, bataillon n° 16 ; *Minder*, Jean, à Huttvyl, bataillon n° 37 ; *Stettler*, Charles-L.-F.-Edouard, à Kœniz, bataillon n° 55 ; *Moser*, Frédéric, à Berne, bataillon n° 55 ; *Weber*, Jean-Bernard, à Berne, bataillon n° 55 ; *Ritter*, Edouard, à Nennigkofen, bataillon n° 58 ; *Huguenin*, Jules-Edouard, à Neuveville, bataillon n° 58 ; *Harnisch*, Jean, à Schwarzenbourg, bataillon n° 58 ; *Gaillet*, Henri-Louis, à Bienne, bataillon n° 62 ; *Gerspacher*, Adolphe, à Délémont, bataillon n° 69.

Au grade de lieutenant, MM. *Wiedmer*, Auguste, à Sumiswald, bataillon n° 37 ; *Platel*, Daniel-Louis, à Berne, bataillon n° 55 ; *Walthard*, Louis-Rodolphe, à Berne, bataillon n° 55 ; *von Bonstetten*, Auguste, à Berne, bataillon n° 55 ; *Niehans*, Jean-Ernest, à Berne, bataillon n° 55 ; *Daehler*, Jean-Charles, à Seftigen, bataillon n° 58 ; *Kohli*, Jean, à Berne, bataillon n° 58 ; *Zbinden*, Christian, à Guggisberg, bataillon n° 58 ; *Donzé*, Charles-Gustave, de Breuleux, à Bâle, bataillon n° 62 ; *Vuagneux*, Claude, à Sonvilliers, quartier-maître du bataillon n° 62 ; *Huguelet*, Joseph, à Boncourt, quartier-maître du bataillon n° 69 ; *Weber*, Jean, à Attyswyl, bataillon n° 92, R ; *Rutschi*, Jean-Ulrich, à Heimiswyl, bataillon n° 92, R.

Au grade de 1er sous-lieutenant, MM. *Spring*, Rodolphe, à Thoune, bataillon n° 16 ; *Brunner*, Jean, à Thoune, quartier-maître du bataillon n° 16 ; *Erb*, Frédéric, à Rœthenbach, bataillon n° 30 ; *Gaudard*, H.-Ferd.-Frédéric, à Berne, bataillon n° 55 ; *Ehrsam*, Jacob, à Bannwyl, bataillon n° 55 ; *Denner*, François-Auguste, à Biel, bataillon n° 55 ; *Kœnig*, Rodolphe-Edouard, à Berne, bataillon n° 55 ; *Gaschen*, Charles-Gottlieb, à Berne, bataillon n° 58 ; *Messmer*, Gottlieb-Adolphe, à Berne, bataillon n° 58 ; *Wehren*, Jean-B., à Zweisimmen, bataillon n° 58 ; *Saisselin*, Henri-Louis, à La Hutte, bataillon 62 ; *Barthoulot*, Ph.-Alphonse, à Belfonds, bataillon n° 69 ; *Staub*, Jean-Ulrich, à Berthoud, bataillon n° 92, R ; *Egger*, Jean, à Arwangen, bataillon n° 92.

Médecins de bataillon : MM. *Kaiser*, Joseph, de Delsberg, à Tramelan ; *Brêchet*, Joseph, de Movelier, à Sonvillier ; *Kaufmann*, Charles, à Thoune ; *Ziegler*, Adolphe, à Berne.

Médecins : MM. *Salchli*, Edouard, à Aarberg, batterie n° 2 ; *Marti*, Adolphe, de Rapperschwyl, à Berne, batterie n° 11 ; *Howald*, Rodolphe, de Herzogenbuchsee, à Berthoud, compagnie de pontonniers n° 5 ; *Rau*, Charles, de Berne, à Zweisimmen, batterie n° 5.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 22 février 1867, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen *Pierre Yulmi*, capitaine, aux fonctions d'instructeur-chef des milices.

Dans sa séance du 2 mars 1867, le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes :

a) ARTILLERIE. — Au grade de lieutenant, M. *Humbert*, Fritz, à la Chaux-de-Fonds ; au grade de 1er sous-lieutenant, M. *Terrisse*, Edouard, à Neuchâtel.

b) CARABINIERS. — Au grade de capitaine, M. *Favre*, Louis-Edouard, au Locle ;

au grade de lieutenant, M. *Bertholet*, Fritz, aux Ponts; au grade de 1er sous-lieutenant, M. *Veuve*, Louis, et M. *Vuille*, Paul-Auguste, à la Chaux-de-Fonds; au grade de 2me sous-lieutenant, M. *Soguel*, Jules-Henri, à la Chaux-de-Fonds, et M. *Rychner*, Charles, au Locle.

c) INFANTERIE. — Au grade de lieutenant, M. *Chevalley*, Henri-Emile, à Serrières, et M. *Beurret*, Adrien, à la Chaux-de-Fonds; au grade de 1er sous-lieutenant, MM. *Rey*, Jean-François-Louis, à Fleurier; *Debrot*, Paul-César, au Locle; *Piaget*, Jules, à Neuchâtel; au grade de 2me sous-lieutenant, MM. *Dubois*, Charles, au Locle; *Thorens*, James-François-Louis, à St-Blaise; *Tripet*, Ernest, à St-Martin; *Sandoz*, Constant, à Dombresson; *Junod*, Jean, *Michelin*, Jules-Paul, et *Dubois*, George-Léon, à la Chaux-de-Fonds.

Le public n'aura peut-être pas oublié le comité fondé vers la fin de 1865 en faveur des nègres affranchis des Etats-Unis, car il a répondu généreusement à ses appels. Une somme d'environ 15,000 fr. a été recueillie presque exclusivement dans le canton de Vaud et expédiée à deux sociétés américaines. En tenant compte de ce qui avait déjà été fait par l'intermédiaire de la *Société du sou par semaine*, il y a lieu de se féliciter et de rendre grâces à Dieu de la générosité avec laquelle il a été répondu à cet appel.

Le comité considère aujourd'hui son œuvre comme terminée et il vient faire connaître aux donateurs l'emploi qui a été fait de leur argent. Nous remercions le public de l'intérêt qu'il a témoigné pour cette entreprise philanthropique, ainsi que les nombreux receveurs qui ont bien voulu nous prêter leur concours. Nous exprimons également notre reconnaissance à tous les organes de la presse qui ont mis beaucoup de bienveillance à insérer gratis nos avis et nos appels.

C'est pour ne pas abuser de cette complaisance des journaux que nous nous décidons à rendre des comptes fort sommaires. Toutefois les détails et pièces justificatives se trouvent chez M. le banquier Clavel, notre trésorier, à la disposition de tous ceux qui voudraient en prendre connaissance.

RECETTES. — Par l'intermédiaire de nos 75 receveurs	fr.	10,892 45
Reçu de diverses personnes.	»	2,567 70
Id. du *Volksbote* de Bâle	»	366 —
Id. de la *Société du sou par semaine*	»	980 66
	Fr.	14,806 81
DÉPENSES. — Frais d'impression, de port et autres	fr.	405 97
Cinq envois faits à la *Société américaine nationale* et à la *Société américaine missionnaire pour les affranchis*.	»	14,400 84
	Fr.	14,806 81

Nous avons expédié de plus 1000 fr. pour la Société de colonisation nègre à *Liberia*, suivant le vœu du donateur, et deux caisses contenant 1105 pièces de vêtements pour hommes, femmes et enfants. — Lausanne, 15 février 1867.

Au nom du *Comité vaudois pour venir en aide aux esclaves affranchis*,
A. SCHOLL, président. J.-F. ASTIÉ, secrétaire.

AVIS.

L'intérêt des actions de la Société de la Revue militaire suisse pour l'exercice 1866 sera payé dans les bureaux du Journal, imprimerie Pache, Cité, dès le 31 courant, sur la présentation des coupons. Nous rappelons que les coupons nos 70, 71, 72, 73, 99, 106 et 108 pour l'exercice 1865 n'ont pas encore été présentés à l'encaissement. *L'Administration de la Revue militaire suisse.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 22 Mars 1867. Supplément au n° 6 de la Revue.

SOMMAIRE. — Notice sur les fortifications élevées autour de Dresde en 1866 *(avec carte)*. **— Progrès de l'artillerie pendant les six dernières années en France, Italie, Autriche, Prusse et Suisse** *(suite)*. **Cours sur les armes à feu portatives.**

NOTICE SUR LES FORTIFICATIONS ÉLEVÉES AUTOUR DE DRESDE EN 1866 (avec carte).

L'occupation de Dresde par l'avant-garde de l'armée prussienne dite de l'Elbe, eut lieu dès le début de la guerre, c'est-à-dire le 18 juin. La tâche posée immédiatement après l'occupation consistait à retrancher en 15 jours cette ville (sur la rive gauche), de manière qu'elle pût, au besoin, être défendue par un corps de 12,000 hommes. En vue d'une attaque de la ville par un corps ennemi venant de la Bohême ou de la Bavière — éventualité qui ne s'est nullement réalisée — les Prussiens ne tardèrent pas à faire des préparatifs pour pouvoir au besoin rompre les deux ponts en pierre de l'Elbe et assurer ainsi leur retraite sur la rive droite. A cet effet leurs pionniers minèrent des piliers voisins de cette même rive, et les charges placées dans les fourneaux n'en ont été retirées que tout récemment, à la conclusion de la paix entre la Prusse et la Saxe.

Mais, en outre, pour s'assurer l'occupation d'un point stratégique aussi important, ils commencèrent, vers la fin de juin, à élever autour de l'Altstadt (rive gauche) une ligne de redoutes. Si je suis bien informé, les plans et projets de ces fortifications furent envoyés de Berlin, où ils avaient été préparés un ou deux ans d'avance.

Les ouvrages de la rive droite, destinés à couvrir également la Neustadt du côté de la Lusace, n'ont été commencés que plus tard, vers la fin d'août et vont être complétement terminés. Dresde se trouve ainsi entouré d'un vaste camp retranché et converti en une place d'armes.

Les travaux ont été dirigés par le colonel de Mertens, qui vient d'être nommé général et qui passe pour un ingénieur très distingué. Il avait sous ses ordres un nombre suffisant d'officiers du génie et une ou deux compagnies de pionniers envoyés *ad hoc* de Coblentz.

Au début, la population saxonne se refusant à exécuter ces ouvrages ennemis, on dut faire venir de Berlin deux ou trois mille ouvriers qui furent payés, aux frais de la Saxe, à raison de 1 thaler par demi-journée de travail. Maintenant les travaux sont exécutés par des entrepreneurs et des ouvriers en grande partie saxons.

Le système de fortification *passagère* ou *provisoire* qui a été appliqué est, sans aucun doute, celui que les ingénieurs prussiens regardent aujourd'hui comme le meilleur. Il consiste à entourer Dresde de *redoutes* détachées et à grands intervalles, mais armées d'une puissante artillerie rayée, et qui, par les caponnières de leurs fossés et les blockhaus qui leur servent de réduits, sont susceptibles d'une défense opiniâtre et prolongée. En outre, sur quelques points situés entre ces ouvrages principaux, on a construit des *batteries* fermées à la gorge et destinées à coopérer avec les redoutes pour battre le terrain environnant.

REDOUTES (*fig.* 1). Ce sont des ouvrages en terre non revêtus et qui ont en majorité la forme de lunettes à angle saillant très ouvert. Le fond de leurs fossés est garni d'une rangée de fortes palissades, derrière laquelle s'étend un chemin de ronde. Conformément aux principes de l'école prussienne, le flanquement de ces palissades est fourni par trois blockhaus ou caponnières construites dans le fossé (*fig.* 2).

La principale (*Spitz-Caponiere)*, destinée à défendre les deux faces, est placée devant le saillant. La couverture de ce blockhaus rectangulaire se compose, entre les poutres transversales, d'une couche de rails de chemin de fer, qui, d'après des essais spéciaux, forme un excellent abri contre les feux courbes. On a soin de remplir avec du ciment les espaces vides résultant des cannelures de ces rails. Au-dessus de cette couche on a établi deux ou trois rangées de briques revêtues de ciment, et le tout est recouvert de 5 pieds = 1^m57 de terre. Chacune des deux faces latérales de ce blockhaus est percée de trois embrasures horizontales assez larges pour deux fantassins. Il serait superflu d'insister sur les avantages qu'offrent les fusils à aiguille pour le service des créneaux. La partie inférieure du blockhaus est couverte par un talus en terre précédé d'une rigole pour l'écoulement des eaux. La face antérieure du blockhaus, à laquelle correspond une échancrure de la contrescarpe, est également percée

d'embrasures. La face postérieure contient l'entrée, et derrière cette face on a doublé la rangée de palissades, de manière à former un couloir étroit dans lequel on ne pénètre que par une seconde porte, percée de meurtrières qui battent le chemin de ronde, en sorte que la caponnière se trouve ainsi organisée en un réduit indépendant.

Les deux autres caponnières *(Schulter-Caponieren)* destinées à la défense des deux flancs de la lunette, sont des blockhaus d'une construction analogue et établis vers les angles d'épaule, afin de mieux les soustraire aux feux d'enfilade, contre lesquels ils sont en outre abrités par un talus ou masque en terre qui recouvre toute la face exposée. Les caponnières ne sont établies que pour une défense d'infanterie; aucune n'est destinée à recevoir de l'artillerie.

La *gorge* de la lunette est fermée par un parapet et un fossé étroit. Le fond de ce fossé est également garni d'une rangée de palissades qui, vers le milieu de la gorge et à côté du pont d'entrée, forment un petit tambour en saillie destiné au flanquement.

Les esquisses grossières qui accompagnent le plan suffiront, je l'espère, pour donner une idée des dispositions décrites ci-dessus.

Il paraît que les batteries à gorge fermée sont désignées par des lettres qui se suivent en sens opposé aux numéros des redoutes, c'est-à-dire la batterie de la Vogelwiese par la lettre A, celles de l'Ostra-Gehege par B, C, D, enfin celle de la Priessnitz par E.

Tous les détails de l'intérieur de l'ouvrage sont établis avec beaucoup de soin. Les faces et les flancs portent plusieurs traverses perpendiculaires à leur crête et dont la hauteur dépasse celle du parapet; environ la moitié des traverses sont blindées (Hohltraversen) à deux étages qui fournissent des abris à la garnison; l'étage inférieur doit servir en outre au chargement des obus, etc. De plus deux de ces blindages servent d'entrée à une poterne ou galerie souterraine, qui descend dans le chemin de ronde du fossé et forme la communication des caponnières avec l'ouvrage. Chaque poterne contient en outre deux magasins de munitions latéraux et pratiqués dans l'épaisseur du parapet. Ils sont revêtus de bois goudronné et leur ventilation résulte de cheminées en briques, dont l'ouverture supérieure débouche sur la plongée du parapet.

Dimensions : Largeur du fossé au fond, inclusivement chemin de ronde, $6^{m}50$; profondeur du fossé, $3^{m}00$ à $3^{m}50$; relief, $3^{m}00$ à $3^{m}50$, ne paraît dépasser nulle part $4^{m}00$; la plupart des faces peuvent avoir environ $80^{m}00$ en moyenne.

Chaque redoute paraît destinée à être armée de 10 à 12 canons rayés de 12 et de 24 liv., tirant en barbette et placés sur de larges banquettes entre les traverses. Le talus intérieur du parapet est re-

vêtu en clayonnage; sa hauteur, d'environ 1^{m}60, paraît calculée pour les affûts prussiens, en sorte que pour les feux d'infanterie il faudrait employer des banquettes d'environ 0^{m}30, faciles à improviser au besoin.

Un grand blockhaus rectangulaire et dont les embrasures sont au niveau du terre-plein de l'ouvrage, sert de réduit, mais n'occupe pas exactement le centre de la redoute. On pénètre dans l'intérieur, d'abord par un pont qui franchit le fossé de la gorge, puis par un tambour d'entrée en palissades et fermé par deux portes successives percées de meurtrières. En outre il m'a paru que ce tambour intérieur est relié au blockhaus par des palissades destinées à assurer la retraite de la garnison de ce réduit. Enfin on a construit dans l'intérieur une baraque à demi-enterrée, recouverte en planches et en carton imperméable (Dachpappe), et qui sert de corps-de-garde.

Il est évident que de pareilles redoutes sont à l'abri d'un coup de main et capables d'une défense opiniâtre. Les batteries de l'assaillant pourront démonter les canons de l'ouvrage et endommager les parapets; mais il est fort douteux qu'elles parviennent à entamer les caponnières, qui sont invisibles de loin. Le passage du fossé restera une tentative chanceuse et très meurtrière, surtout avec le fusil à aiguille, tant que ces dernières n'auront pas été mises hors de service. Pour y arriver il faudrait entreprendre un petit siége en règle et recourir soit à la mine, soit à des batteries de brèche, à moins qu'on ne parvienne à chasser la garnison par l'incendie ou par des balles à fumée suffocante. Ensuite, quand on aura pénétré dans l'intérieur de la redoute, les mêmes difficultés se présenteront devant le blockhaus-réduit.

BATTERIES. Elles ont le tracé d'une flèche tronquée (abgestumpfte-Flesche). Leur fossé est défendu par un abatis composé de petits arbres adossés à la contrescarpe. La gorge est fermée par une rangée de palissades flanquée par un petit tambour qui fait saillie au dehors. L'intérieur contient deux traverses blindées à un seul étage, qui forme un magasin de munitions installé avec beaucoup de soin, muni d'un canal de ventilation et fermé par une porte revêtue en zinc.

Les ouvrages de Dresde ne présentent aucune batterie blindée ni cuirassée en fer.

Je passe maintenant à la description détaillée du camp retranché. Le croquis joint à ce mémoire est calqué sur la carte topographique d'Oberreit (état-major saxon). J'y ai indiqué les divers ouvrages aussi exactement que possible d'après mes propres observations, qui ont été très multipliées; mais vu l'échelle (au $^{1}/_{57600}$) et afin de mieux ex-

primer le tracé des ouvrages, j'ai peut-être exagéré leurs dimensions.

I. Rive gauche de l'Elbe. — Commençons par le terrain situé à l'aile droite et à l'ouest de la Weiseritz. Cette petite rivière, après avoir coulé dans le ravin de Plauen, qui est profondément encaissé entre des parois verticales de rochers, débouche dans la plaine au village de Plauen (à environ 3 $^{1}/_{2}$ kilomètres au S.-S.-O. du centre de Dresde), se dirige ensuite vers le N.-Est, passe entre l'Altstadt et le faubourg dit Friedrichstadt et vient se jeter dans l'Elbe un peu en aval du pont du chemin de fer. Au-delà de ce pont, l'Elbe décrit une grande courbe qui enveloppe la vaste prairie du Ostra-Gehege, ombragée par deux grandes allées. Il fallait pourvoir à la défense de cette plaine exposée aux feux concentriques de l'artillerie ennemie, d'autant plus que vis-à-vis d'Uebigäu elle est légèrement dominée par la rive droite. On y a donc établi trois batteries, dont la plus occidentale (B), située à côté de la route de Priessnitz, où le terrain commence à se relever, bat le cours de l'Elbe en aval.

La *redoute n° 1* occupe le sommet d'une colline isolée, vers laquelle descendent en amphithéâtre et par des pentes douces les hauteurs beaucoup plus considérables qui l'entourent du N.-O. au S.-O. Cette lunette passe pour la plus grande de toutes; son angle saillant est très ouvert et sa gorge a une longueur d'environ 175^{m} entre les extrémités du fossé.

Au S.-E. de cette redoute, près de Lœbtau, la grande route de Freiberg franchit la Weiseritz sur un pont de pierre, sous lequel les Prussiens ont établi un bâtardeau avec écluse destiné à tendre les eaux de la rivière. Mais il est évident que l'inondation ne s'étendra pas jusqu'au village de Plauen; néanmoins un canal de dérivation qui longe la rive droite forme un obstacle facile à défendre.

Un peu plus en aval ce canal décrit un coude très prononcé, en dedans duquel on a élevé une petite batterie, en avant de la gare centrale; elle est ouverte à la gorge et dirigée contre Plauen; à son angle d'épaule droite se trouve une embrasure (l'unique de son espèce) destinée à une pièce de campagne.

Au sud de Dresde s'élève un contrefort qui, à partir du ravin de Plauen, se dirige à l'est en s'abaissant graduellement jusqu'au village de Strehlen. Ce contrefort, dominant la ville et ses abords, a une grande importance militaire et oblige à s'étendre beaucoup si l'on veut fortifier sa ligne de faîte. Les ingénieurs prussiens y ont renoncé — au moins *provisoirement* — et se sont établis au pied de

ces hauteurs, plus près de la ville, emplacement qui offre l'avantage de bien battre les pentes opposées.

La *redoute n° 2* est située à gauche de la route qui conduit à Plauen, sur un plateau assez étendu mais peu élevé; la distance des hauteurs dominantes est d'environ 1500 mètres. C'est une lunette semblable au n° 1.

La *redoute n° 3*, à environ 2100^{m} à l'est-sud-est de la précédente, a été construite au-dessous de Zschertnitz, à mi-côte sur une petite éminence en contrepente et très peu sensible. Elle est dominée à environ 800^{m} par la hauteur de Zschertnitz, et un examen répété m'a convaincu que son défilement est défectueux(1): bien que la gorge ait été brisée en dedans de manière à former un angle rentrant, une portion de son parapet est vu à revers par dessus la crête des faces de la lunette(2). En arrière de la gorge les escarpements d'une ancienne carrière d'argile fourniraient un bon abri aux troupes destinées à repousser les colonnes d'attaque. Un chemin non pavé, tracé ad-hoc à travers les champs, relie cette lunette au n° 2.

Le *Grand Jardin* forme un saillant nécessairement très exposé à l'attaque. Pour le mettre en état de défense, il eût fallu convertir en abatis une partie de ses arbres et de ses belles allées — dévastation prématurée dont on s'est sagement abstenu!

On s'est borné à raser un petit verger voisin de n° 4, et à organiser en chemins couverts avec épaulements pour l'infanterie, etc., les fossés et haies qui forment les côtés Sud-Est du Grand-Jardin.

Le jardin du prince Georges étant par les fossés qui l'entourent très propre à former une seconde ligne de défense en arrière du Grand Jardin, on y avait, vers la fin de juillet, élevé quelques légers épaulements qui ont disparu depuis.

La *redoute n° 4*, construite à gauche de la chaussée de Pirna, bat

(1) Le colonel de Mertens a posé en principe que dans des cas exceptionnels, il n'est pas indispensable de défiler complétement la gorge des lunettes, cette gorge n'étant destinée qu'aux feux d'infanterie et son parapet ne devant être garni qu'au moment de repousser une attaque, et il a appliqué ce principe au n° 3.

(*L'auteur*).

(2) Dans une promenade faite aujourd'hui même, je me suis convaincu par mes propres yeux que le flanc gauche de ce n° 3 est vu à revers depuis les pentes situées au-dessus du village de Räcknitz et à environ 1000^{m} au S.-O. de l'ouvrage. Mais cet inconvénient est en grande partie atténué par les 3 ou 4 traverses dont est garni ce flanc et qui lui servent de parados.

(*L'auteur*).

cette route, ainsi que la plaine au nord-est du Grand Jardin. Son tracé est celui d'une flèche tronquée, comme les batteries; mais elle a un blockhaus-réduit et 2 caponnières placées aux angles d'épaule, l'une défendant le flanc droit et la grande face, l'autre flanquant le flanc gauche. La gorge de cet ouvrage a une longueur d'environ 200^{m} entre les extrémités du fossé. Cette redoute m'a paru la plus grande.

En avant de la Vogelwiese, on a construit une batterie A très bien placée pour battre la plaine jusqu'à l'extrémité du Grand Jardin. Entre elle et le nº 4 il y a une légère dépression de terrain. Au nord-est et tout près de cette batterie se trouve un grand cimetière que l'on avait commencé à mettre en état de défense, en élevant des banquettes derrière ses murs d'enceinte, etc., mais ces travaux ont été ensuite interrompus.

La *redoute nº 5*, voisine de l'Elbe, occupe l'emplacement d'une ferme dite Lämmgen, et d'une villa qui ont été rasées à cet effet; on a également abattu un bois contigu jusqu'à environ 750^{m} de cette redoute qui est une lunette semblable au nº 2 — Le prolongement de la face droite du nº 5 tombe sur le saillant *a* de la redoute nº 6 (voir fig. 3), construite plus tard sur le Meisenberg. — Cette relation justifie pleinement l'emplacement choisi pour le nº 5, bien qu'il ait nécessité la destruction de deux maisons.

II. Rive droite de l'Elbe. — Au nord et au nord-est de Dresde (Neustadt), s'étend un vaste plateau granitique, boisé et assez élevé. Son versant S. et S.-Ouest est recouvert par une zone de collines de sable que les géologues considèrent comme d'anciennes dunes — ce qui explique très bien leurs formes singulières. A travers ce massif la Priessnitz s'est creusé un ravin assez profond et dont les berges sont plus ou moins escarpées. — Pour construire les fortifications il a fallu nécessairement abattre la forêt (propriété de l'état), sur une zone dont la largeur est d'environ 750^{m}, ce qui permet de saisir bien mieux les formes du terrain qu'on ne pouvait le faire jusqu'ici. Les travaux exécutés ayant dû être pliés à ces formes, me semblent offrir bien plus d'intérêt que ceux de la rive gauche. La nature sablonneuse du sol a facilité les travaux de terrassement; par contre elle a obligé à revêtir en gazon la plupart des talus, et sur bien des points la partie supérieure des contrescarpes a dû être exécutée en remblai.

En outre, pour faciliter les communications, ainsi que le transport de la grosse artillerie, les ingénieurs prussiens ont construit sur ce

terrain sablonneux plusieurs portions de chaussées conduisant aux diverses redoutes; elles sont souvent en remblai, empierrées avec beaucoup de soin et munies de poteaux indicateurs; sur le plan je les ai marquées en traits pointillés.

Sur la terrasse d'une villa située à l'embouchure de la Priessnitz on a établi le parapet d'une petite batterie destinée soit à flanquer le nº 5, soit à battre le cours de l'Elbe en amont de Dresde.

La *redoute nº 6* (fig. nº 3) occupe le sommet d'une colline dite *Meisen-Berg,* située près de l'Elbe, au N. de la chaussée de Bautzen et au-dessus des vastes bâtiments d'une brasserie dite *Waldschlösschen.* En 1813 les Français y avaient établi une redoute étoilée, convertie depuis lors en jardin public. Les Prussiens l'ont reconstruite, mais sur un tracé polygonal fort différent et sur une plus grande échelle.

La gorge *ae* est orientée du S. 13º Est au N. 13º Ouest. La face *ab* qui domine la rive gauche de l'Elbe, a son parapet composé de 3 ressauts couverts par des traverses contre les hauteurs situées à environ 1800m à l'E. N.-E. Cette face doit être armée de 8 canons rayés de 24 liv., dont la portée est, dit-on, de 8000 pas = 6000 mètres. Ils sont destinés à battre au loin la plaine située entre l'Elbe et le Grand Jardin, les officiers prussiens considérant ce côté de Dresde comme le plus exposé à une attaque des autrichiens. Quant au flanquement que cette face *ab* pourrait fournir à la redoute nº 3, distante de 5000m, il ne doit pas avoir une grande valeur — Les caponnières construites en *b* et en *c* n'ont qu'un seul flanc défensif, l'autre flanc (tourné vers l'est et resp. vers le N.) étant masqué par un talus de terre. La 3e caponnière en *d* a 2 flancs défensifs. — Au-dessous de *ab* et *bc* les pentes de la colline sont assez escarpées, et devant *b* il a même fallu soutenir le sable par un revêtement en saucissons. Devant les faces *cd* et *de* les pentes sont plus douces et converties en un large glacis. — Le terre-plein de la redoute est horizontal avec un blockhaus réduit, et une chaussée en remblai conduit de la brasserie à l'entrée de l'ouvrage.

La *redoute nº 7* (fig. nº 4), située à environ 1000m du nº 6, occupe le point le plus élevé d'une crête dont l'extrémité orientale se rattache au Meisen-Berg; de là elle se dirige vers l'Ouest-N.-Ouest et se continue même au-delà de la Priessnitz. Par sa configuration elle rappelle les vagues de la mer, sa pente tournée vers le N.-N.-Est, étant bien plus inclinée que le versant opposé. En 1813 les Français avaient construit sur cette crête plusieurs petits ouvrages dont les restes sont encore visibles. — La redoute en question a la forme

d'une flèche tronquée *abcde*, défendue (en *b* et en *c*) par 2 caponnières à 2 flancs chacune — ensorte que devant *bc* le fossé est battu par 2 flancs opposés qui croisent en quelque sorte leurs feux. Le terre-plein de l'ouvrage est incliné vers la gorge *aed* qui a une brisure extérieure et 2 faces de longueur inégale. A côté du grand tambour d'entrée *f*, il y en a un second *g* par lequel on arrive à la porte du blockhaus-réduit — en sorte que ce dernier ne communique pas directement avec l'intérieur de l'ouvrage et se trouve ainsi à l'abri d'une surprise et en quelque sorte indépendant. Cette disposition bien entendue a sans doute été aussi employée dans les autres redoutes. — Ce n° 7 est destiné à être armé de 12 canons de fort calibre. Le terrain qui entoure cette redoute présente bien des inégalités — entr'autres une dépression d'environ 14^{m} en forme d'amphithéâtre et située devant *cd* que l'on a commencé à niveler.

Sur la rive droite de la Priessnitz la continuation de la crête est bien sensible et occupe le sommet d'une berge très escarpée. Sur ce point on a construit une grande *batterie E* qui est située un peu en arrière de la droite passant par les n°s 7 et 8. — Au fond du ravin, au-dessous et un peu en aval de la batterie, les ingénieurs prussiens ont établi un barrage avec écluse et coupure servant de déversoir; l'inondation qui en résultera est évidemment destinée à couvrir la batterie dont le profil de droite est en outre rendu inaccessible par un petit abatis établi sur la berge. Un bel escalier revêtu en madriers descend vers le barrage. A environ 250^{m} en avant de la batterie on a rasé un pli de terrain pouvant servir d'abri à l'ennemi et à gauche de la batterie on a ménagé dans la crête une sorte de coupure qui faciliterait les sorties de la garnison.

Divers travaux de routes, etc. ont fait disparaître l'extrémité occidentale de la crête. Mais au-delà recommence une nouvelle série de dunes dirigée vers le N.-N.-O. et qui a nécessité une large tranchée pour le passage du chemin de fer de Silésie.

La *redoute n° 8* (fig. n° 5), située à environ 900^{m} au N.-N.-O. de la batterie E, occupe un point saillant de l'escarpement et domine au N.-E. le chemin de fer, ainsi que la route de Königsbrück. Elle a la forme d'une lunette irrégulière; son flanc gauche formant un angle d'environ 110° avec la gorge, tandis que l'angle d'épaule = 90°, se trouve orienté de manière à pouvoir diriger ses feux vers la plaine située à l'ouest, entre le pied des hauteurs et l'Elbe. Sur le front Est de l'ouvrage, l'escarpement a été converti en un glacis assez raide; au N.-N.-O., il a été coupé de manière à former une pente douce et bat-

[illegible] ...ure de la face gauche. — En arrière de l'ou-[illegible] sensiblement vers l'O. et le S.-O.

[illegible] (fig. n° 6) a le tracé d'une lunette dont l'angle [illegible]. Située à environ 500m ouest de la précédente, elle [illegible] un niveau inférieur, au bord de la pente plus rapide qui [illegible] dans la plaine. Cet ouvrage est surtout commandé au N.-E. [illegible] sommet d'une dune dont la distance n'est que d'environ 700m ; [illegible] prolongement au N. 38° E. de la face gauche tombe sur cette hauteur, [illegible] ce qui est contraire aux règles de l'école française. Néanmoins, il n'y a guères qu'un des canons de cette face qui se trouve ainsi exposé ; une grande et haute traverse s'étend du milieu de la face jusqu'au blockaus-réduit et couvre le flanc gauche contre les feux de revers. Je dois ajouter, relativement à cette redoute, que la hauteur située sur le prolongement de sa face gauche, se trouve sous le feu croisé : 1° de sa face droite, ce qui explique le saillant exceptionnellement rectangulaire de cette redoute ; 2° de la face gauche du n° 8, quoique la direction en soit un peu oblique, ce qui n'offre aucune difficulté pour des pièces tirant en barbette.

L'intérieur de la lunette est partagé par la grande traverse en deux portions séparées, dont chacune est battue par l'une des ailes du blockaus, et le tambour d'entrée a une porte particulière pour chacune d'elles. La plaine est dominée par la moitié gauche de l'ouvrage, et la pente située immédiatement au-dessous a été nivelée en glacis, dont l'inclinaison est d'environ 12°.

Enfin, la *redoute n° 10*, située à environ 1600m S.-O. du n° 9, a été établie près de l'Elbe, à droite de la route de Meissen et en arrière du village de Neudorf. C'est une lunette à angle obtus et qui croise ses feux soit avec la précédente, soit avec la batterie voisine construite dans l'Ostra-Gehege. J'ai mesuré au pas, sur le bord de la contrescarpe, la longueur de *la ligne de feu* des faces et des flancs. Voici les chiffres obtenus : flanc gauche et flanc droit, environ 39 mètres ; face gauche, 48 mètres ; face droite, 80 mètres.

En 1813, les Français avaient fortifié ce terrain sur un autre plan, indiqué, à ce qu'il paraît, par Napoléon lui-même. Les restes d'un grand ouvrage à redan, établi à mi-côte, se voient encore dans le bois, à environ 350m S. du n° 9. La ligne de défense s'étendait à travers la plaine jusqu'au village de Pieschen, qu'on avait retranché, et les intervalles entre les divers ouvrages étaient fermés par des abatis ou des palissades.

On peut estimer que chacune des 10 redoutes sera, en moyenne

et comme le nº 7, armée de 12 canons de gros calibre. En ajoutant 30 pièces pour les batteries, on arrive au chiffre d'envion 150 bouches à feu nécessaire pour l'armement des fortifications de Dresde (1). En juillet on avait expédié de Berlin, par le chemin de fer, des canons rayés de 12 et de 24, afin de pouvoir éventuellement armer les ouvrages en construction sur la rive gauche; depuis la paix avec l'Autriche, cette artillerie a été renvoyée à Berlin.

Il est permis d'admettre qu'une garnison de 200 à 250 hommes, dont environ un tiers d'artilleurs, suffirait pour défendre au besoin chacune des redoutes. Mais il est évident que le vaste camp retranché qui entoure Dresde et dont la périphérie mesure environ 21,000^{m}, exigerait pour sa défense un corps d'au moins 25,000 hommes, avec une artillerie de campagne en proportion. Car cette périphérie présente, entre les ouvrages, bon nombre de villages, cimetières, enclos, etc., qu'il serait indispensable de fortifier et d'occuper. Cela s'applique surtout à la rive gauche, où les 5 redoutes représentent en quelque sorte des bastions préparés d'avance, et les larges intervalles qui les séparent ne peuvant être défendus qu'en tirant parti de tous les accidents qu'on y rencontre. Sur la rive droite, entre les nºs 9 et 10, il y aurait également quelques points à fortifier. D'ailleurs la tactique prussienne ne se bornera certainement pas à une défense purement passive, et le terrain offre bien des plis propres à abriter les troupes destinées à des retours offensifs.

Une attaque sérieuse sur la rive droite, contre la Neustadt, ne serait guère admissible qu'après une bataille perdue par l'armée prussienne aux environs de Görlitz. En outre ce côté de Dresde est défendu par six ouvrages très bien établis, répartis sur une périphérie de moins de 6000^{m} et pouvant ainsi se soutenir réciproquement; il doit être considéré comme le plus fort.

Plus j'y réfléchis, moins je partage l'opinion que le côté E. de Dresde (nº 5 et batterie A) est le plus exposé à une attaque. Une pareille entreprise serait exposée à un flanquement formidable partant des batteries dont on ne manquerait pas de garnir les hauteurs dominantes de la rive droite. En 1813, les colonnes d'attaque russes éprouvèrent sur ce terrain des pertes énormes par le feu croisé dans lequel elles s'étaient engagées.

Quant aux côtés S. et S.-E. de l'Altstadt, ils sont évidemment les plus exposés à une attaque venant de la Bohême. Car, après l'expé-

(1) J'ai appris tout récemment et de très bonne source que la redoute nº 3 doit être armée de 16 canons prussiens rayés de 12 liv., ce qui me fait penser que le chiffre total de 150 bouches à feu pourrait bien être trop faible.

(L'auteur.)

rience faite en 1813, les Autrichiens ne seront guère tentés de s'engager à l'ouest de la ville, sur la rive gauche de la Weiseritz, dont le profond ravin les isolerait de leur aile droite. La redoute nº 3 me semble être le point le plus faible, celui qui offrirait le plus de chances à une attaque de vive force. Le feu concentrique des batteries de campagne établies sur les hauteurs de Räcknitz et Zschertnitz parviendrait sans doute à démonter l'artillerie de cette redoute et à endommager ses parapets. Ensuite, sans trop se préoccuper des défenseurs retirés dans le blockhaus et les caponnières, on lancerait contre la ville, entre l'ouvrage et la route de Dippoldiswalde, de fortes colonnes d'attaque qui n'auraient guère à redouter les feux latéraux du nº 2. Il importe en outre de faire remarquer que le nº 3 occupe un saillant rectangulaire, c'est-à-dire très prononcé, mais mal flanqué, de la chaîne des redoutes. Cette position, dominée par les hauteurs et son défilement défectueux, confirment mon opinion que la lunette nº 3 est le point le plus faible, ainsi que la nécessité de fortifier la colline de Strehlen, comme je l'indiquerai ci-après.

Les conditions seraient bien changées si l'on se décidait à fortifier les hauteurs ; ce projet paraît n'avoir été qu'ajourné et sera peut-être réalisé éventuellement. Je me bornerai à indiquer ici les points qui m'ont paru propres à l'établissement des ouvrages : *a)* Il serait nécessaire d'avoir un poste avancé destiné à observer le grand ravin de Plauen ; ce but serait rempli par une redoute armée de deux ou trois pièces, construite en *a* sur la hauteur au S. de Plauen et au bord du précipice de la rive droite, au-dessus du coude brusque que décrit la Weiseritz ; *b)* l'ouvrage principal serait, si je ne me trompe, bien placé en *b* sur le point culminant du contrefort, à l'O. de la route de Dippoldiswalde et près de la maison de péage ; il dominerait ainsi le village de Kaitz et les hauteurs opposées, ainsi que la continuation de la dite route ; *c)* un autre ouvrage pourrait être établi en *c* à environ 1300ᵐ E. du précédent, sur la hauteur entre Zschertnitz et l'étang de Mockritz; son feu serait dirigé contre les villages de Strehlen (au N.-E.) et de Leubnitz (au S.-E.) ; *d)* enfin, il me paraît indispensable de fortifier la petite colline de Strehlen, qui peut devenir fort dangereuse pour les défenseurs du Grand-Jardin et de la redoute nº 3.

Je termine cette notice en faisant observer que les fortifications de Dresde se rattachent évidemment à des considérations stratégiques et politiques d'un ordre plus élevé. Le meilleur moyen de protéger Berlin contre une armée autrichienne consiste à s'établir sur l'Elbe vers les débouchés de la Bohême et de s'en assurer les principaux passages par des doubles têtes de pont qui permettent à l'armée prussienne de

franchir toujours le fleuve, pour manœuvrer ensuite sur les flancs et les derrières de l'ennemi.

Le *Königstein* (26 kilom. S.-E. de Dresde) est un autre point dont Napoléon avait saisi toute la valeur en 1813. Cette forteresse a maintenant, comme Dresde, une garnison mixte placée sous les ordres d'un commandant prussien, et il est question d'en tirer de nouveau parti en fortifiant les hauteurs environnantes, notamment le Lilienstein, situé en face, sur la rive droite de l'Elbe.

On prête également à la Prusse le projet d'établir encore deux autres têtes de pont : l'une à *Pirna*, entre le Kœnigstein et Dresde ; l'autre à *Riesa* (40 kilom. N.-O. de Dresde), où le chemin de fer de Dresde à Leipzig franchit l'Elbe sur un pont que les Saxons avaient détruit au début de la dernière guerre ; le chemin de fer de Berlin s'embranche sur la rive droite vis-à-vis de Riesa.

Les frais occasionnés à la Saxe par les fortifiations de Dresde sont estimés diversement de 500,000 à 1,000,000 de thalers. Les hommes les plus compétents assurent que ce chiffre n'est point encore fixé et qu'il dépendra principalement des indemnités qu'on accordera à divers propriétaires. — Dresde devant être déclaré forteresse fédérale, le gouvernement saxon se propose, dit-on, de réclamer ultérieurement la répartition des frais entre les Etats de la confédération du Nord.

Un Suisse habitant Dresde.

PROGRÈS DE L'ARTILLERIE PENDANT LES SIX DERNIÈRES ANNÉES EN FRANCE, ITALIE, AUTRICHE, PRUSSE ET SUISSE.

(Suite.)

Artillerie des Etats-Unis.

Aux Etats-Unis enfin qui, adonnés autrefois uniquement à l'industrie se sont mis en peu d'années au rang des puissances de premier ordre, nous trouvons également un nouveau système de bouches à feu, connues sous le nom de canons Parrot, ainsi nommées du nom de l'inventeur, qui dirige la grande fonderie de Cold-Springs près New-York. Ces canons sont en fonte, renforcés à la culasse par un cylindre de fer forgé appliqué au rouge vif. L'épaisseur du métal du canon est, à cette place, avant l'application du cylindre, de 1 calibre ; l'épaisseur du cylindre de $^1/_2$ calibre. Tous ces canons se chargent par la bouche.

L'artillerie de campagne se compose de 2 calibres, le 10 liv. et le 20 liv. Pour les pièces de position, de côte et de marine, on a les calibres de 30, 60, 100, 200 et 300 liv. Les projectiles de ces dernières sont de fer ou d'acier du poids de 27-250 liv.

Les projectiles de pièces de campagne et de place sont de fer, longs de 3 calibres, de forme cylindro-ogivale, sans ailettes, d'ancienne forme et sans chape de plomb. Ils sont, en revanche, munis à leur partie postérieure d'un anneau expansif de bronze, circulaire et large de 8''' à 2''. Cet anneau se dilate par l'explosion et mord seul dans les rayures. Tous les projectiles sont munis de fusées à percussion. Il existe des obus de fonte, des projectiles pleins, en partie d'acier, et pour les pièces de bataille des shrapnels et des boîtes à balles.

Les principes fondamentaux de ce système, bien qu'opposés en partie aux principes généraux établis jusqu'ici, ont donné les meilleurs résultats quant à la facilité du chargement, à la justesse du tir et aux grandes portées. Mais les gros calibres sont sujets à l'explosion.

Le 10 liv., qui est la pièce de campagne principale, a le calibre d'un canon de 3 liv. (25'''), et tire un projectile plein de 9 liv., un obus de 7 $^1/_4$ liv., un shrapnel un peu plus lourd et une boîte à balles; cette dernière, vu le petit calibre, ne peut pas avoir de grands effets. La charge est de 28 loths, soit $^1/_8$-$^1/_{11}$ du projectile suivant l'espèce de ce dernier.

La bouche à feu pèse 8 $^3/_4$ quintaux et a 24 calibres de longueur d'âme.

Ce canon a 3 rayures concentriques faisant à la bouche un tour sur 10 pieds (3 mètres). L'inclinaison des rayures est progressive.

L'affût est de bois, pareil à celui de l'ancien canon de 6 liv. lisse. Cet affût permet un angle d'élévation de 13°, correspondant à une portée de 4200 pas (3150 mètres).

La pièce de campagne de réserve est le 20 liv. qui correspond à un canon de 6 liv. allongé. Son calibre est de 31 lignes (93 ^{mm}). Elle pèse environ 16 quintaux. L'âme a 21 $^1/_2$ calibres de longueur, et 5 rayures concentriques avec une inclinaison progressive.

Le projectile plein pèse 18 liv., l'obus 15 $^3/_4$, la charge 57 loths.

L'affût est de bois pareil à celui de l'ancien 12 liv. lisse. Il permet de donner un angle d'élévation de 15° correspondant à une portée de 5300 pas (3965^m). Ces 2 bouches à feu sont attelées de 6 chevaux. La batterie se compose de 6 pièces.

En dehors de ces nouveaux canons rayés, il a été introduit dans l'armée un nombre considérable de canons de 12 liv. lisses, au mo-

dèle du canon-obusier français, et conservé des obusiers longs de 12 et 24 liv. Cela indiquerait peut-être d'abord que le canon Parrot ne permet pas les feux plongeants parce qu'il est probable que les faibles charges que l'on emploie pour cette espèce de tir ne produisent pas une expansion suffisante de l'anneau de bronze du projectile ; ensuite que le tir à mitraille du canon de 10 liv. est à peu près nul; enfin que le théâtre de la guerre étant essentiellement un pays boisé et montueux, on a été forcé de conserver du canon lisse pour avoir le tir à mitraille et le tir plongeant, indispensables tous deux sur des champs de bataille de cette nature.

Le canon de 12 liv. est toujours réparti en batteries de 6 pièces. Les obusiers, par contre, sont généralement placés par 2, comme section d'obusiers, avec 4 canons de 10 liv. ou de 20 liv. et formant avec ces derniers une batterie.

Il y a ainsi 3 sortes de batteries :

Celles de canons de 12 liv. lisses; les batteries mélangées, de campagne et de réserve ; enfin des batteries entièrement rayées.

L'armée de l'Union doit posséder à l'heure qu'il est au-delà de 1800 bouches à feu attelées, de campagne et de réserve. En outre, il y a eu dans les batteries de côte, dans les différentes places fortifiées et ouvrages de siége, devant Charleston, Richmond, etc., au-delà de 2000 pièces de gros calibres, en partie lisses, en partie rayées, de nouvelle construction. On peut juger par ces chiffres avec quels moyens la guerre a été poussée dans ce pays.

On se fera une idée des effets du canon Parrot de gros calibre, en lisant les détails du siége du fort Sumter.

Ce fort, de grandeur moyenne, situé près de Charleston, construit d'une manière très solide, a été complétement mis en ruines par un siége de 4 mois, interrompu à plusieurs reprises et pendant lequel il n'y avait en batterie contre ses retranchements que 17 canons Parrot de 100 et 200 liv., tirant aux distances de 4200-5200 pas. Plus de 2500 projectiles, soit à peu près la moitié de ceux qui ont été tirés dans un espace de 8 jours, avaient atteint les murs du fort et rendu inutiles tous les efforts des confédérés pour réparer les brêches: ce qui ne les a pas empêchés de maintenir une garde et le drapeau dans ce tas de ruines.

Une invention digne d'être mentionnée est celle du lieutenant d'artillerie Rodman de l'armée de l'Union. Cette invention consiste à couler le métal sur un noyau froid. Ce noyau n'est autre qu'un cylindre creux prenant la place que doit occuper l'âme, et au travers duquel on fait passer un courant continu d'eau froide pendant que

le métal coule dans le moule; de cette façon le métal se refroidit du dedans au dehors, la cristallisation et le refroidissement s'opèrent graduellement et le métal prend ainsi une beaucoup plus grande élasticité qu'avec le coulage plein. On peut retarder même au besoin le refroidissement des couches extérieures. Ce coulage à la Rodman a été surtout employé pour les pièces de position et de marine de gros calibres. Ces dernières doivent, dit-on, avoir autant de solidité que les canons Parrot, revêtus de leur armature extérieure. *(A suivre.)*

Parmi les quelques *cours spéciaux* figurant dans le programme d'instruction de 1867, celui sur *les armes à feu portatives* mérite à tous égards une mention spéciale, la période de transition par laquelle passe actuellement l'armement de l'infanterie lui prêtant une opportunité égale à son intérêt. Ce cours, auquel une dizaine d'officiers de l'état-major d'artillerie ont pris part, a eu lieu à Aarau sous la direction de l'inspecteur-chef de l'arme, M. le colonel Herzog. Les principales branches d'étude furent : la métallurgie du fer et du plomb envisagée au point de vue de la fabrication des armes et des munitions, l'histoire du développement progressif de l'armement de l'infanterie, l'étude critique de l'armement actuel et des principaux types d'armes à l'essai, enfin la fabrication des armes et leur contrôle. Des exercices pratiques de tir avec les divers modèles d'armes, et de fréquentes visites à l'arsenal et dans les ateliers de fabrication de la société des armuriers de la Suisse centrale et occidentale complétèrent agréablement l'instruction théorique.

Nous ne serons que justes en constatant la manière distinguée dont le cours de métallurgie a été professé par M. le colonel Herzog, et en signalant également les connaissances étendues dont a fait preuve M. le capitaine de Mechel dans son enseignement sur les armes à feu, leur fabrication et leur contrôle.

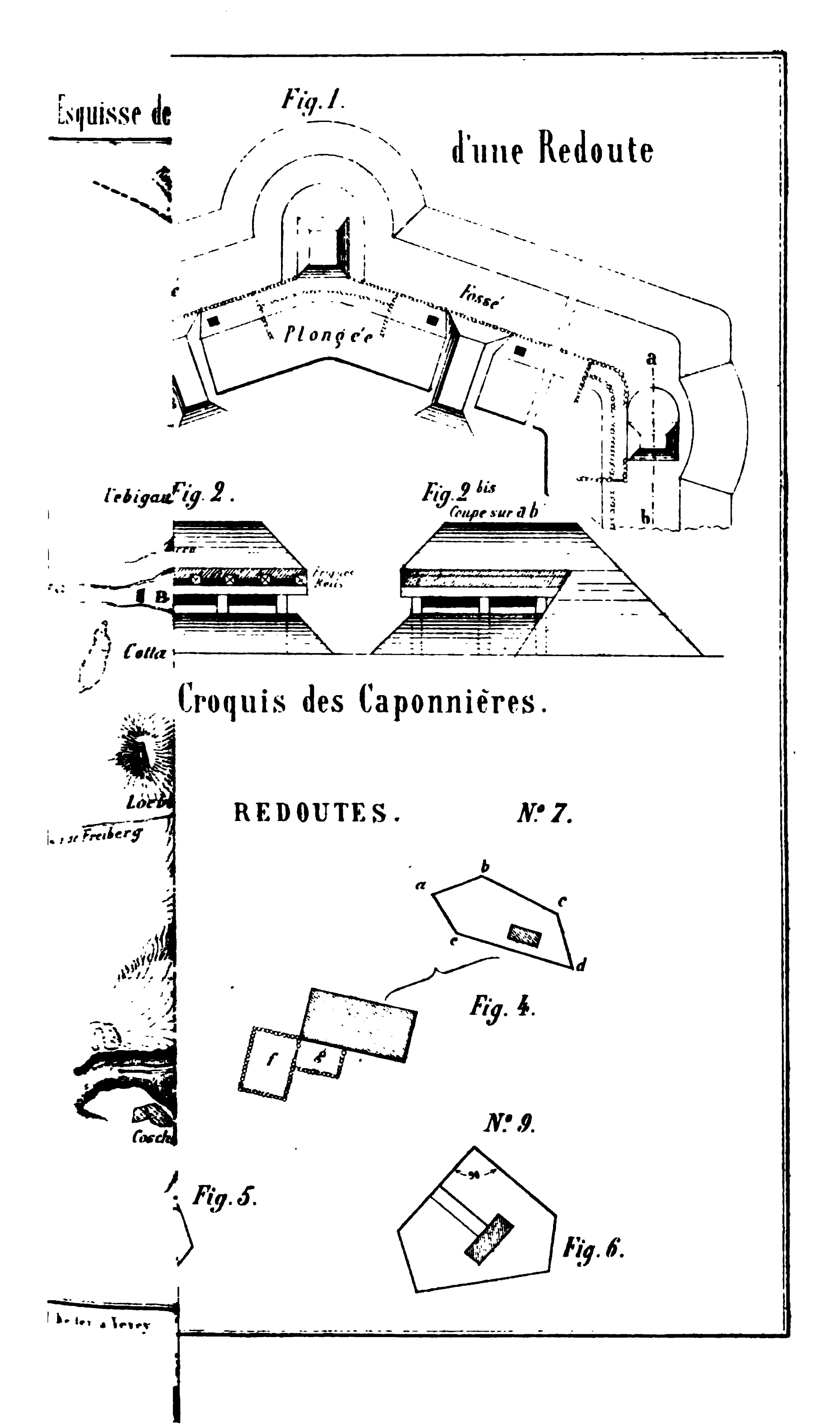
La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

Conditions d'abonnement : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. Tanera, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. Bocca, frères, libraires de S. M., à Turin

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.


Esquisse de
d'une Redoute
Fig. 1.
Fossé
Plongée
a
b
Fig. 2.
Fig. 2 bis
Coupe sur a b
Cotta
Croquis des Caponnières.
REDOUTES.
Nº 7.
a
b
c
d
e
Fig. 4.
f
g
Nº 9.
Fig. 5.
Fig. 6.
Freiberg

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 7. Lausanne, le 6 Avril 1867. XIIe Année.

LA CAMPAGNE DE 1712.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MILITAIRE.

(Suite.)

Les Bernois, de leur côté, désignèrent à cet effet les brigades Hackbrett et Petitpierre, quelques compagnies de dragons et un train d'artillerie; ce dernier, qui était escorté par le bataillon Fankhauser, se composait de mortiers et de pièces de campagne. Le corps de siége, placé sous les ordres du général de Sacconay, quitta Mellingen le 31 mai et se porta sur Birmensdorf(¹) où il passa la nuit. Le lendemain, 1er juin, il marcha, renforcé par la brigade d'Eclépens, sur Baden en deux colonnes. La première, soit la brigade Petitpierre, accompagnée de deux pièces d'artillerie, suivit les hauteurs et arriva directement sur le château de Baden. Etant arrivée la première, elle se retira dans la forêt. Les brigades Hackbrett et d'Eclépens, qui formaient la seconde colonne, atteignirent à Gebensdorf la grande route de Brugg à Baden. Arrivée dans la forêt, cette colonne y trouva un abattis, et elle dut perdre deux heures à déblayer le chemin pour le passage de l'artillerie. Vers trois heures, elle arriva au Kappelerhof et déboucha dans la plaine située près de la ville, entre la Limmat et la forêt (²). On

(¹) *Birmensdorf*, sur la Reuss, ne doit pas être confondu avec *Birmenstorf*, sur la Reppisch, où l'armée zuricoise avait séjourné.

(²) Il existe un plan contemporain soit une vue à vol d'oiseau de la ville et des environs de Baden pendant le siége, dressé par l'ingénieur Rüdiger. On y voit les Bernois s'avançant en bataille dans la plaine, leur gauche s'appuyant aux Grands-Bains. Sur

fit occuper de suite les Grands-Bains par quelques compagnies de fusiliers, et une partie des troupes y fut logée, tandis que le reste bivouaquait dans la plaine. Le grand état-major établit son quartier-général au Kappelerhof.

La ville était défendue par une garnison, forte de 1000 hommes environ, et composée, tant de bourgeois et de paysans de la ville et du comté de Baden que de troupes des cantons catholiques. Le colonel Reding, de Schwytz, commandait la place, laquelle était pourvue d'une nombreuse artillerie, dirigée par un officier au service d'Espagne, le capitaine Crivelli.

Les batteries zuricoises, qui avaient ouvert leur feu contre la ville dès le 31 mai, causaient à celle-ci un dommage considérable. Le lendemain, de bon matin, la garnison tenta une sortie contre le camp zuricois; elle fut repoussée, mais non sans avoir fait épouver aux assiégeants des pertes considérables (1).

Cependant l'ambassadeur autrichien, comte de Trauttmansdorff, qui se trouvait dans la ville, effrayé par le bombardement que cette dernière subissait depuis 24 heures, fit demander, le 1er juin, un sauf-conduit à l'état-major bernois pour s'éloigner avec sa suite. Le général de Sacconay profita de cette circonstance pour envoyer le major Davel en parlementaire dans la place, soi-disant pour prendre les mesures nécessaires relativement au départ de l'ambassadeur, mais en réalité pour s'assurer de la valeur des ouvrages de défense (nous savons déjà que le major Davel était, pour son époque, un ingénieur expérimenté), ainsi que pour sonder l'esprit de la bourgeoisie et de la garnison. Davel s'acquitta de sa mission avec tact et habileté. Ayant su tour à tour flatter et menacer, la garnison parut disposée à capituler. On convint d'abord d'une suspension d'armes, et la capitulation fut signée le même soir, au moment où le capitaine d'artillerie de

la rive droite de la Limmat, on voit les parallèles et batteries zuricoises, s'étendant depuis le pied du Lägernberg jusqu'au couvent de Wettingen. En arrière, vers le village de ce nom, se trouve le camp zuricois. Des postes d'observation sont placés dans les vignes au-dessus des Petits-Bains, vers les routes de Klingnau et de Kaiserstuhl.

Du côté des assiégés, ce même plan nous montre une petite redoute soit un ouvrage avancé, placé sur une éminence en avant du château. Ce dernier, ainsi que la ville, est entouré de murailles flanquées, soit par d'anciennes tours, soit par de petits bastions modernes, couverts ou casematés. Tous ces ouvrages sont garnis de nombreuses embrasures.

(1) L'ouvrage de M. A. de Tillier: *Geschichte des eidgenœssischen Freistaates Bern,* mentionne cette sortie comme ayant eu lieu le 31 mai. Nous croyons plutôt devoir la placer au 1er juin.

Diesbach commençait à établir la première parallèle bernoise vers la chapelle de Sainte-Verène, située auprès des Grands-Bains (¹).

La garnison ayant quitté la ville de suite, l'armée bernoise y fit son entrée précédée par le bataillon genevois. Le surlendemain, 3 juin, la bourgeoisie prêta le serment d'hommage au vainqueur et prit l'engagement de rester neutre et ouverte en cas de guerre. Elle eut à payer 200 louis d'or pour le rachat de ses cloches, coutume en usage à cette époque. Son artillerie, composée d'environ cinquante canons, fut partagée entre les vainqueurs. Enfin, et malgré les protestations du général de Sacconay, le château fut démoli et les fortifications furent rasées par les Zuricois. L'armée alliée plaça dans la ville une garnison mixte de 800 hommes. Le bataillon d'Arnex en forma la moitié. Le bataillon Fankhaüser occupa, de plus, les Grands-Bains, et le colonel Hackbrett fut investi du commandement de la place.

Combat de Sins.

Après la reddition de Baden, le corps de siége retourna à son camp devant Mellingen. Des modifications importantes eurent alors lieu dans le commandement supérieur de l'armée. Le général Tscharner, grièvement blessé à Bremgarten, dut se retirer. Il fut provisoirement remplacé par le général de Sacconay. Peu après, le colonel de camp

(¹) L'ouvrage de M. de Rodt, auquel nous empruntons ces détails, présente ici une lacune, car il omet de nous parler du rôle qu'auraient joué les Zuricois pendant les négociations qui précédèrent la capitulation de Baden. Voici, à ce sujet, la version que nous donne M. L. Vuillemin dans son *Histoire de la Confédération suisse*: Les Bernois, arrivés devant la ville, auraient de suite commencé leur feu, ce qui aurait motivé la demande de l'ambassadeur autrichien. Le général de Sacconay, après avoir fait savoir aux Zuricois d'avoir à suspendre le bombardement, aurait envoyé le major Davel dans la place pour protéger le départ du comte de Trauttmansdorff. Nous connaissons déjà le résultat de la mission du major Davel, qui aurait accordé une trève jusqu'à 10 heures du soir pour fixer les conditions de la capitulation. L'état-major bernois aurait montré des dispositions conciliantes, mais le statthalter Hirzel, actuellément commandant du corps de siége zuricois, aurait opposé l'ordre de son gouvernement de ne recevoir la ville qu'à merci. Schnorf, avoyer de la ville de Baden, se serait alors rendu au quartier-général bernois, et Sacconay lui aurait offert de lui donner quelques officiers pour l'accompagner au camp zuricois et intercéder en sa faveur. Pendant ce temps, la consternation qui régnait dans la ville aurait engagé quelques membres du conseil de Baden à s'emparer secrètement des clefs de la ville, qu'ils auraient remises aux Zuricois. La garnison de Baden aurait alors pris la fuite.

Nicolas de Diesbach fut nommé commandant en chef. Il arriva à l'armée accompagné du banneret Frisching ([1]).

A la nouvelle de la prise de Baden, les cantons neutres renouvelèrent leurs tentatives de médiation. Une diète se réunit à Aarau. Les gouvernements de Lucerne et d'Uri se montraient favorables à la conclusion de la paix; mais les autres cantons catholiques, dominés par l'ardeur religieuse de leurs populations, firent, encore cette fois-ci, échouer toute tentative d'accommodement. Les conférences d'Aarau se prolongèrent jusqu'au 19 juillet. L'armée bernoise avait été obligée, par suite du manque de fourrages, de quitter, dès la première quinzaine de juin, son camp de Mellingen et de se transporter au Meiengrün, place centrale, d'où elle pouvait surveiller les villes conquises de Mellingen et de Bremgarten, tout en couvrant Lenzbourg, la base d'opérations. Quatorze bataillons et deux compagnies de cavalerie campèrent sur le Meiengrün; six bataillons, trois compagnies d'infanterie et quatre de cavalerie, furent cantonnés dans les villages de Dottikon, Hembrunn, Anglikon et Wohlen ([2]).

Ce repos forcé d'environ six semaines, ainsi que le désir du soldat de rentrer dans ses foyers dans un moment où les travaux de la saison réclamaient sa présence, amena quelques germes d'insubordination parmi les troupes. Le mauvais temps et le manque d'un nombre suffisant de tentes contribuèrent à la mauvaise disposition générale. On fut obligé d'affaiblir l'armée par de nombreux congés. Elle présentait néanmoins, au 25 juin, un effectif de 10,100 hommes ([3]). Le lendemain, 26 juin, arrivèrent à Bremgarten deux bataillons, soit

([1]) Le colonel de Diesbach et le colonel banneret (Venner) Frisching venaient de Zurich, où ils avaient représenté jusqu'alors l'Etat de Berne. Le banneret Kilchberger et le colonel d'Effinger, membres du conseil de guerre, furent alors envoyés à Zurich pour les remplacer. Le conseil de guerre de l'armée se composa désormais du banneret Frisching comme président, du général de Sacconay, du quartier-maître-général May et du major-général Manuel. Les colonels de Diesbach et Frisching avaient tous les deux servi en France. Le premier s'y était élevé au grade de brigadier, le second avait été capitaine aux Gardes suisses.

([2]) Nous avons peu de détails sur cette dislocation. Nous savons seulement que la brigade de Mulinen occupait Dottikon, et les deux bataillons neuchâtelois Wohlen. Le quartier-général paraît avoir été à Othmarsingen.

([3]) Cela ressort de l'état de situation suivant, envoyé le même jour au conseil de la guerre à Berne.

Campés au Meiengrün, 14 bataillons, y compris celui de Genève, et 2 compagnies de cavalerie	5500 hommes.
Cantonnés à Dottikon, Hembrunn, Anglikon et Wohlen, 6 bataillons, 3 compagnies détachées et 4 compagnies de cavalerie . .	3100 »
Garnison de Baden, 2 bataillons, 1 compagnie.	900 »
» de Mellingen, 1 compagnie.	200 »
» de Bremgarten, 1 bataillon	400 »
Total,	10,100 hommes.

800 hommes, commandés par le colonel Monnier ([1]) Ils venaient du Toggenbourg, où ils avaient fait partie du détachement envoyé, dans le courant d'avril, sous le colonel de Wattenwyl, contre l'abbé de St-Gall. Ils étaient rappelés par suite de la décision, prise par le gouvernement de Berne, de réduire au strict nécessaire le corps d'occupation de cette contrée. Enfin, quatre compagnies de milice active, soit 800 hommes, cantonnées à Reinach, à Staffelbach et dans le Ruederthal, ainsi que les garnisons de Lenzbourg, Aarau, Brugg et Zofingen, portèrent désormais l'effectif de l'armée à environ 13,000 hommes ([2]).

Malgré les négociations qui se poursuivaient dans ce moment à Aarau, on ne paraît pas avoir beaucoup compté sur une prochaine conclusion de la paix. Cela ressort du moins d'un plan de campagne concerté entre la généralité bernoise et l'état-major zuricois, et dont les principales dispositions étaient les suivantes :

On engagerait les Toggenbourgeois à s'emparer du pays de Gaster et d'Uznach, pour tenir les Schwytzois en respect. Les Zuricois pénétreraient dans le canton de Zoug pour se porter de là sur Schwytz. Les Bernois, de leur côté, envahiraient le territoire de Lucerne par l'Argovie, par St-Urbain et enfin par l'Emmenthal. Ils feraient, de plus, une irruption dans l'Unterwald, la saison permettant d'utiliser les passages des montagnes. En attendant une reprise possible des hostilités, et comme le canton de Zoug se montrait particulièrement récalcitrant dans les négociations pour la paix, on résolut, pour le moment, non point de pénétrer sur son territoire, mais de lui imposer par une forte démonstration contre ses frontières, de manière à se trouver placé pour appuyer, cas échéant, les opérations des Zuricois contre Zoug et Schwytz.

Le général de Sacconay, le seul officier supérieur de l'armée bernoise qui nous paraisse avoir eu une véritable pratique de la guerre, s'éleva en vain contre cette mesure, dont il démontra l'inutilité et surtout le danger. Ses avis ne purent prévaloir, et le conseil de guerre, dont

L'armée comptait maintenant 23 bataillons et cinq compagnies détachées. Il y avait eu donc, dans l'intervalle, une augmentation dont nous n'avons pas eu connaissance. La cavalerie paraît n'avoir pas subi de changements. Nous sommes toujours privés de renseignements sur l'artillerie.

([1]) Le colonel Monnier, de Grandson, faisait partie de l'état-major du général de Sacconay et était arrivé avec ce dernier à Lenzbourg, le 19 mai. Nous ignorons quelle mission il était allé remplir dans le Toggenbourg.

([2]) Ces dernières troupes paraissent n'avoir pas fait jusqu'à ce moment partie de l'armée active d'Argovie, mais appartenaient plutôt aux milices mobilisées pour la garde générale des frontières.

le quartier-général paraît avoir été transporté à Hägglingen, décida de confier l'exécution de ce mouvement au colonel Monnier, avec la troupe qu'il avait ramenée du Toggenbourg. Il devait marcher de Bremgarten sur Mouri, y établir son camp et s'emparer de tous les bateaux disponibles pour pouvoir établir un pont sur la Reuss, de manière à se mettre en communication avec l'armée de Zurich, laquelle s'était approchée, dans l'intervalle, des frontières de Zoug, et dont le quartier-général se trouvait actuellement à Mettmenstätten. Ce plan, qui avait été soumis au conseil de la guerre à Berne, en avait reçu l'approbation. Cette autorité décida, en outre, que l'armée tout entière appuyerait ce mouvement et prendrait de même position à Mouri.

Le colonel Monnier marcha donc, le 27 juin, sur Mouri, où il fut rejoint par deux compagnies de dragons. Il devait être suivi le lendemain par l'armée principale. Celle-ci, toutefois, manquait de chevaux de transport et elle dut exécuter sa marche en deux colonnes. La première, accompagnée par l'artillerie, atteignit Mouri le 28 juin, et la seconde, commandée par le lieutenant-général de Sacconay, y arriva le lendemain. En passant par Villmergen, ce dernier avait détaché la compagnie de milice active de Moudon, commandée par le capitaine Cerjat de Féchy, pour maintenir ouverte la communication avec Lenzbourg.

Le nouveau camp de l'armée bernoise s'appuyait à gauche au couvent de Mouri et s'étendait à droite, le long du chemin de Mouri à Villmergen, jusqu'au village de Bosswyl. Devant le front était une éminence boisée, et en arrière se trouvait un marais, le *Gyritzenmoos*. La position était défavorable en cas d'attaque, mais on y attacha peu d'importance, la prochaine conclusion de la paix étant, dans ce moment-là, considérée comme probable.

Le 1er juillet, le quartier-maître-général May tenta, avec 150 dragons et 300 fantassins, une reconnaissance de la contrée. Il devait s'assurer de la manière dont on pourrait passer la Reuss, dans le cas où l'armée devrait pénétrer sur le territoire de Zoug et opérer sa jonction avec celle de Zurich. Arrivé au pont de Sins il vit, sur la rive droite, un retranchement gardé par 50 hommes de Zoug. Le pont-levis était relevé du côté de la rive droite. Le chemin de Mouri à Sins traversait en outre un long et dangereux défilé.

L'armée bernoise, ne voulant pas s'éloigner davantage de sa base d'opérations de Lenzbourg, et craignant aussi de ne pas trouver de quoi pourvoir à sa subsistance, resta deux semaines dans sa position de Mouri. Ce fut alors que, sur l'avis du major-général Manuel, on eut la malen-

contreuse idée de vouloir faire, avec une partie des troupes seulement, une nouvelle et forte démonstration contre les frontières de Zoug. Le colonel Monnier, auquel on en confia de nouveau l'exécution, reçut l'ordre de se rendre, le 15 juillet, de bon matin, à Sins avec 600 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Un second détachement de 500 hommes, pris à raison de 100 hommes dans chacune des cinq brigades, et placé sous le commandement du colonel de Mulinen, dut suivre ce mouvement et se rendit le même jour à Auw. Le lendemain, 16 juillet, le colonel Petitpierre, avec le corps neuchâtelois et deux pièces de campagne, arriva à Auw pour remplacer le colonel de Mulinen. Ce dernier, accompagné des deux pièces, partit alors pour Sins, où il se réunit au colonel Monnier.

Celui-ci, dans l'intervalle, était arrivé à Sins; ce village était désert. Conformément aux ordres reçus, il s'était abstenu de tout acte d'hostilité. La nouvelle de l'occupation de Sins par les troupes protestantes ne produisit pas l'effet désiré. Au contraire, le tocsin sonna de l'autre côté de la Reuss, l'alarme fut donnée et se répandit au loin dans les petits cantons. Les populations coururent aux armes, et 4000 hommes de Zoug, de Schwytz et même d'Unterwalden, commandés par le colonel Reding, de Schwytz, le chevalier Ackermann, d'Unterwalden, et le major Müller, de Zoug, se réunirent au village de St-Wolfgang, situé sur le chemin de Zoug à Sins, dans le but de chasser les protestants de ce dernier endroit.

L'attaque fut résolue pour le 20 juillet au matin. Un petit détachement tromperait l'ennemi par une fausse attaque du côté du pont. Pendant ce temps, le gros des forces catholiques se dirigerait sur le pont de Gislikon, pour se porter de là sur Sins, en masquant son mouvement par d'épaisses forêts.

Le colonel Monnier n'avait aucune connaissance du rassemblement de St-Wolfgang. Il n'était cependant pas sans inquiétude, se sentant placé, à la tête d'un faible détachement, au milieu de populations hostiles et séparé de l'armée principale par des défilés dangereux. Il avait donc compris de ne pouvoir compter que sur ses propres forces, et pris quelques mesures dictées par la prudence. Il avait établi un poste de 100 hommes dans le cimetière de Sins, et un autre poste, commandé par le capitaine Diesbach de Champvent, vers le pont de la Reuss. Ses avant-postes occupaient le Bachthal. Il avait cependant commis la faute de ne pas placer ses deux canons dans une position avantageuse et de ne pas faire explorer la contrée par des patrouilles. Sa troupe, réunie à celle du colonel de Mulinen, comptait environ 1000 hommes d'infanterie et 150 dra-

gons ([1]); ces derniers étaient commandés par le capitaine de Wattenwyl. Les Neuchâtelois du colonel Petitpierre étaient toujours comme soutien à Auw. Il était convenu qu'en cas d'attaque du village, ces derniers se porteraient de suite sur la colline dite le *Kolklare*, située près de Sins, du côté d'Auw.

L'armée catholique quitta St-Wolfgang le 19 juillet au soir, passa la Reuss à Gislikon et arriva vers minuit à Kleindietwyl, où elle fut renforcée par des Lucernois et des hommes des bailliages libres. De là elle s'avança, cachée par les bois, jusqu'à la forêt du Brandwald, près de laquelle se trouvaient les avant-postes protestants. On y trouva trois domestiques d'officiers qui faisaient pâturer leurs chevaux dans un pré et qui furent enlevés.

Le jour commençait à poindre, et le capitaine Fischer de Reichenbach, qui visitait les avant-postes, vit des hommes armés sortir de la forêt. Croyant peut-être que la paix venait d'être conclue, il les prit au premier instant pour des Lucernois licenciés et qui retournaient dans leurs foyers. Mais leur nombre s'accrut et peu après parurent leurs bannières, qui ne lui laissèrent aucun doute sur leurs intentions.

Le capitaine Fischer retourna en toute hâte à Sins pour prévenir le colonel Monnier. La générale fut battue et les troupes se rassemblèrent sur les places de réunion désignées d'avance. Le colonel Monnier, à la tête des dragons, tenta une reconnaissance et envoya deux officiers, les capitaines Fischer et du Plessis d'Ependes, pour explorer les bois. Le premier ramena quelques prisonniers, le second eut sa retraite coupée, mais il parvint à se frayer un chemin les armes à la main.

On prit de suite les dispositions nécessaires à la défense du village. Le poste du cimetière fut doublé et le reste de la troupe du colonel Monnier se plaça en réserve derrière l'église. Le colonel de Mulinen, de son côté, plaça ses hommes derrière les haies des vergers qui entouraient le village. Un avis fut envoyé au quartier-général de Mouri, et le colonel Petitpierre, à Auw, reçut l'injonction d'envoyer de suite 200 hommes pour occuper une chapelle située à l'entrée du défilé, de manière à pouvoir protéger, cas échéant, la retraite.

Pendant ce temps, les troupes catholiques avaient repoussé les avant-postes placés dans le Bachthal. En même temps, un détachement d'hommes de Zoug avait traversé le pont de Sins et attaqué le poste

([1]) Ce détachement était composé de dragons pris dans les différentes compagnies.

du capitaine Diesbach de Champvent ([1]). Ce dernier dut céder devant le nombre et se replia, en combattant, sur le village. Les catholiques arrivaient dans ce moment et attaquèrent le cimetière. Mais les Bernois, protégés par ses murailles, les reçurent avec un feu meurtrier qui, dès le commencement, coûta la vie au colonel Reding et au major Müller. Les catholiques se jetèrent alors dans les maisons environnantes et décimèrent, depuis les toits et les fenêtres, les défenseurs du cimetière, à la tête desquels se trouvait le colonel Monnier. Dans l'intervalle, le colonel de Mulinen s'était retiré en combattant, et les dragons, placés d'abord au pied du mur du cimetière, avaient gagné la campagne, non sans éprouver des pertes majeures en hommes et en chevaux. Le principal effort de l'ennemi se portait maintenant contre le cimetière, où les Bernois continuaient leur héroïque défense. La réserve, entourée par l'ennemi et sans espoir d'être secourue, quitta alors sa position derrière l'église et commença sa retraite, entraînant avec elle plusieurs des hommes qui se défendaient encore dans le cimetière. Quelques-uns de ces derniers parvinrent à se frayer un passage; d'autres, s'étant jetés par-dessus les murailles, furent massacrés. Alors le colonel Monnier, se voyant abandonné, se jeta avec le reste de sa petite troupe dans l'église, s'y barricada et continua par les fenêtres un feu assez vif pour empêcher l'ennemi de poursuivre ceux qui se retiraient. Enfin, les portes de l'église ayant été forcées, il se jeta dans le clocher, où il se défendit encore pendant quelque temps. Puis, accablé par le nombre et blessé lui-même, il remit son cachet en demandant quartier pour lui et sa troupe. Il eût eu, néanmoins, de la peine à l'obtenir, si deux chefs ennemis, le landammann Schorno, de Schwytz, et le chevalier Ackermann, ce dernier grièvement blessé, n'eussent protégé, au péril de leur vie, la petite troupe protestante contre la fureur des catholiques.

Ainsi se termina le combat de Sins; il avait donné lieu à plusieurs actes de cruauté. Nous citerons, entre autres, le capitaine Manuel de Cronay, lequel, blessé dès le commencement de l'action et demandant quartier, fut assommé à coups de crosse au pied du maître-autel par un habitant des bailliages libres.

Les Neuchâtelois avaient été attaqués, de leur côté, à Auw, par

([1]) Suivant l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud*, ce serait le lieutenant-colonel d'Amont qui aurait été chargé de défendre, avec trois compagnies, le village de Sins du côté du pont. D'après le même auteur, ce détachement se serait replié, non point sur le village, mais sur Mouri, en suivant les bords de la Reuss. Nous signalons cette contradiction, n'ayant pas été à même de rechercher laquelle des deux versions mérite le plus de confiance.

une autre horde de paysans. Ils durent céder à la supériorité du nombre et se replièrent en désordre sur Mouri. Ils perdirent peu de monde, mais durent abandonner leurs bagages. Ils arrivèrent à Mouri en même temps que les dragons de Wattenwyl, qui avaient réussi à s'échapper par des chemins détournés. Enfin, le colonel de Mulinen, au lieu de se retirer directement par Auw, avait longé la Reuss et atteint Merischwanden. Ce village était occupé par un détachement de Lucernois placé sous les ordres du capitaine Göldlin. Ayant envoyé à ce dernier un parlementaire, le colonel de Mulinen en reçut la permission de passer librement et il en obtint même un guide pour lui montrer son chemin. Il ne put cependant empêcher 54 Bernois qui le suivaient de tomber entre les mains de l'ennemi, de même que les deux pièces d'artillerie, qui avaient été abandonnées par leurs canonniers et conducteurs.

La nouvelle de l'attaque de Sins arriva au quartier-général de Mouri pendant que l'état-major bernois était à table. On fit aussitôt battre la générale, et le piquet, fort de 2000 hommes, dut se porter, en deux détachements placés sous les ordres des majors Davel et Fischer, au secours du colonel Monnier. Les troupes de la brigade de Mulinen ('), campée à l'aile gauche, et le bataillon Fankhauser, ce dernier revenu dans l'intervalle de Baden, prirent position sur une éminence derrière le couvent, pour y recevoir l'ennemi ou rallier les fuyards. Mais ceux-ci arrivèrent peu à peu isolément et par des chemins détournés.

Le piquet, qui suivait le grand chemin, ne rencontra personne et arriva le soir au village de Sins, qu'il trouva désert. La nuit fut employée à enterrer les morts, et le lendemain, de bon matin, le piquet revint à Mouri, où son absence prolongée et le manque absolu de nouvelles concernant l'ennemi commençaient à causer une vive inquiétude. On avait, dès la veille au soir, envoyé un message au quartier-général zuricois, qui se trouvait actuellement à Maschwanden, pour l'engager à pénétrer dans le pays de Zoug et faire ainsi une diversion en faveur des Bernois. Les Zuricois envoyèrent aussitôt, le 21 juillet, 2000 hommes d'infanterie, une compagnie de dragons et deux pièces d'artillerie; mais, au lieu de marcher sur Zoug, ils se dirigèrent sur Bremgarten pour rejoindre, de là, l'armée bernoise à Mouri. Arrivés le soir devant les portes de Bremgarten, ils y apprirent que le piquet envoyé à Sins, et au sujet duquel on était dans l'inquiétude, était heureusement revenu. Leur expédition étant maintenant inutile,

(') On peut se souvenir que la brigade commandée par le colonel de Mulinen n'avait pas quitté le camp de Mouri, mais que le détachement envoyé à Sins sous les ordres de cet officier était composé d'hommes pris dans les différentes brigades.

ils rebroussèrent chemin. On était, du reste, assez irrité au quartier-général bernois, de l'inaction des Zuricois, auxquels on reprochait de s'être trouvés, pendant le combat de Sins, assez près du théâtre de l'action pour en avoir eu connaissance. Au quartier-général zuricois, par contre, on soutenait n'en avoir été prévenu que trop tard et tout à fait accidentellement.

On ne possède aucun état officiel des pertes subies dans le combat de Sins. Des récits contemporains l'estiment à environ 100 tués et autant de prisonniers. Les dragons seuls subirent une perte de 21 hommes et 37 chevaux. Parmi les tués se trouvaient, outre le capitaine Manuel de Cronay déjà cité, le capitaine Kilchberger, le lieutenant Stürler de Bümplitz, et l'aide-major Plöschler. Les Genevois eurent deux officiers blessés, le capitaine Alexandre Bordier et le lieutenant Isaac Chenevière. Un seul officier, le colonel Monnier, avait été fait prisonnier.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 9 *mars* 1867.

Tit. — Aucun moyen ne peut mieux renseigner sur les forces personnelles militaires de la Confédération qu'un tableau exact des résultats de la levée annuelle des recrues.

Nous prions en conséquence les autorités militaires des cantons de bien vouloir remplir les 2 formulaires ci-joints et de nous les faire parvenir le plus vite possible.

L'un de ces formulaires contient le tableau des recrues de l'année dernière avec indication des hommes renvoyés avant ou pendant l'école de recrues et de ceux qui ont été réellement instruits.

L'autre formulaire ne contient que les rubriques que l'on peut remplir après le recrutement, tandis que les indications qui forment les rubriques 7 et 8 du premier formulaire ne peuvent avoir lieu qu'après la fin des écoles et ne nous intéressent pas pour l'année courante

Agréez, tit., etc.

Berne, le 11 *mars* 1867.

Tit. — Comme vous avez déjà pu vous en convaincre par la page 11 du tableau des écoles militaires fédérales de l'année courante et en déviation du mode suivi jusqu'à présent d'appeler à la partie théorique de l'école centrale chacun des officiers d'état-major des bataillons désignés pour prendre part, soit au ras-

semblement de troupes, soit à l'école d'application de la dite école, on ne devra appeler cette année à la partie théorique de l'école centrale que les commandants et majors d'infanterie nouvellement élus.

Par ce moyen nous parviendrons à avoir spécialement un cours fédéral d'officiers d'état-major auquel passeront peu à peu tous les officiers d'état-major d'infanterie aussitôt après leur nomination en cette qualité et où ils recevront l'instruction plus spéciale dont ils pourraient avoir besoin.

Afin de pouvoir bientôt désigner ceux de ces nouveaux officiers que le budget permet d'admettre à l'école de cette année nous vous prions de bien vouloir nous transmettre jusqu'au 17 du mois courant les états suivants :

1° Des majors nommés depuis le 1er janvier 1866 et qui n'ont pas encore pris part à la partie théorique de l'école centrale pendant la dite année ;

2° Des commandants de bataillon nommés depuis le 1er janvier 1866 et qui, ni en 1866, ni précédemment, n'ont assisté à la partie théorique de l'école centrale en qualité de majors.

Nous vous prions de bien vouloir répondre à la présente circulaire alors même que depuis le 1er janvier 1866 vous n'auriez procédé à aucune nouvelle nomination d'officiers d'état-major.

Agréez, tit., etc.

Berne, le 11 *mars* 1867.

Tit. — Afin de pouvoir en temps opportun s'occuper de l'organisation des écoles pour les officiers et les aspirants d'infanterie, nous prions les autorités militaires des cantons de vouloir bien nous faire connaître, jusqu'au 15 avril prochain, si elles ont l'intention d'envoyer un personnel à l'une de ces deux écoles et dans ce cas quel est le nombre d'officiers et d'aspirants qu'elles se proposeraient de désigner pour cela.

En même temps nous devons vous faire savoir que l'école de St-Gall est spécialement destinée pour les officiers et celle de Lausanne pour les aspirants.

Agréez, tit., etc.

Berne, le 11 *mars* 1867.

Tit. — Considérant que le tir de vitesse de l'infanterie et la puissance d'action extraordinaire de l'artillerie, exigent pour les changements de mouvements de l'infanterie une plus grande rapidité et précision qui se basent surtout sur une bonne instruction des chefs de file, mais que dans l'exercice à feu en ligne serrée la surveillance ne doit pas être diminuée ;

Que dans le service de l'infanterie légère une surveillance exacte et une direction en détail des hommes sont nécessaires, non seulement à cause des changements de la ligne de mire, mais aussi à cause des nombreuses séparations en groupes exigées par le terrain, et qu'en outre l'instruction de l'escrime à la bayonnette a plutôt une importance morale ; que l'escrime à la bayonnette actuelle exige beaucoup trop de temps et que malgré cela elle ne répond pas à son but justement dans les exigences principales de coups sûrs et rapides et de parades simples et brèves ;

Considérant, en outre, que nos compagnies sont trop faibles pour la formation

des compagnies en colonnes, et en général que 6 unités sont difficiles à diriger, le département a décrété ce qui suit :

1. Les cantons sont autorisés à continuer pendant l'année courante les essais avec le projet d'appendice à l'école de peloton, de compagnie et de bataillon d'août 1865. Ce règlement complémentaire est toutefois modifié en ce sens que pour les feux, les sergents reculent de 2 pas en arrière du front vis-à-vis de la lacune de la file.

2. Lors du déploiement en chaîne, le plus ancien sous-officier de la section doit se placer à 5 pas derrière l'une des $1/2$ sections de files, et celui qui le suit en âge derrière l'autre, et cela en qualité de chef de ces demi-sections, tandis que le chef de file du 2e rang qui reste en arrière se joint à la seconde file, soit la dernière.

3 L'instruction dans l'escrime à la bayonnette doit se restreindre aux coups de pointe en se fendant ou non et à la parade à droite haute ; en même temps la position « penchez-vous en avant » doit être prise et conservée et les pieds doivent être placés comme pour croiser la bayonnette.

4. Pour les exercices de formation en colonnes de compagnies (voir chapitre 8 du règlement sur l'école de bataillon depuis 96), on doit soigneusement réunir deux compagnies : ainsi la 1re et la 2e du centre formeront la première, la 3e et la 4e du centre la seconde, et les deux compagnies de chasseurs la troisième division ou colonnes de doubles compagnies et seront commandées dans le sens des prescriptions de l'école de brigade.

En vous donnant connaissance de ces dispositions, nous vous envoyons un exemplaire corrigé du projet et nous vous invitons à le faire exécuter dans les exercices et l'instruction des troupes.

Agréez, tit., etc.

Berne, le 19 mars 1867.

Tit. — Le département croit devoir encore attirer spécialement votre attention sur les dispositions de l'art. 6 de la loi concernant l'augmentation du train de parc et l'organisation de ce corps, dispositions à teneur desquelles toutes les nouvelles acquisitions d'appointés et de soldats du train (aussi bien des batteries que du train de parc), doivent être armés du sabre de cavalerie.

En vous priant de pourvoir à l'exécution de cette prescription de la loi, nous saisissons, etc.

Agréez, tit., etc.

Berne, le 25 mars 1867.

Tit. — Par arrêté de l'Assemblée fédérale, on n'admettra plus dorénavant que les recrues aux cours de sapeurs d'infanterie et par exception à la règle suivie jusqu'à présent, la Confédération prendra à sa charge les frais de solde et de subsistance.

En portant ce qui précède à votre connaissance nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir pour le 1er juillet prochain, l'état des *recrues* de sapeurs d'infanterie que vous vous proposez d'envoyer au cours de cette année. Nous nous

réservons toutefois de réduire le nombre des recrues que vous présenterez pour le cas où le crédit voté ne suffirait pas.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,
WELTI.

Le vétérinaire en chef a adressé aux vétérinaires de l'état-major fédéral la circulaire seivante :

Aarbourg, mars 1867.

Tit. — J'ai été frappé de ce que pendant l'année dernière il y a eu pour les chevaux de service un nombre inaccoutumé de dépréciations causées par des exostoses (éparvins, jardes, formes ou suros). On peut difficilement admettre que toutes ces tuméfactions des os soient une conséquence du service; il est plutôt à présumer qu'au moment de l'estimation les experts et les réviseurs n'ont pas procédé avec toute l'exactitude nécessaire, de sorte que dans quelques cas on a dû payer des dépréciations pour des tares qui existaient probablement avant l'entrée en service.

Je vous invite donc à veiller avec la plus grande exactitude dans les expertises afin d'éviter autant que possible le renouvellement de pareils embarras causés par des maladies internes ou externes. Vous donnerez aussi des instructions sur ce sujet aux experts cantonaux avec lesquels vous pourrez être en rapport.

De plus, la commission fédérale hippique a observé dans les rapports statistiques des vétérinaires qu'il y a sur quelques places d'armes des améliorations à apporter soit à la construction des écuries et à leur organisation intérieure, soit à la conformation des licols d'écurie, soit à la qualité des fourrages ou de la paille qui n'a pas toujours été satisfaisante, soit à l'eau des abreuvoirs qui pèche par la quantité, la qualité ou par une trop basse température, soit aussi à l'abreuvage qui aurait lieu trop peu de temps après la rentrée de la manœuvre.

Je crois devoir vous inviter à en informer MM. les commandants d'écoles ou de cours de répétition, soit directement, soit par l'intermédiaire des vétérinaires de corps avec lesquels vous serez en rapport de service, afin qu'on puisse remédier convenablement aux inconvénients prémentionnés.

La commission désire en outre que lorsqu'il y a utilité à donner une ration de son, celle-ci soit distribuée deux ou trois fois par semaine au plus, au repas du soir, et que la ration d'avoine soit diminuée proportionnellement et de manière à équilibrer la dépense.

Enfin la commission recommande de saupoudrer de temps en temps la litière avec du plâtre, afin que par la neutralisation des gaz ammoniacaux les maladies des yeux des chevaux soient évitées et qu'en même temps la qualité du fumier soit améliorée.

Recevez, etc. NÆF, lieut.-colonel.

Fribourg. *(Corresp. part.,* 17 mars.) Nos services militaires ont commencé cette année par la landwehr.

La compagnie d'artillerie de landwehr nº 9 est entrée en caserne le 7 mars et a été licenciée le 10 mars, après avoir été inspectée par M. le major *Gottrau,* Pierre, chef de l'arme.

La compagnie de carabiniers de landwehr nº 15 est également entrée le 7 mars, pour être licenciée le 10, après avoir été inspectée par M. le major *von der Weid,* Nicolas, chef de l'arme.

Le bataillon de landwehr nº 22 (commandant *Boccard,* Ignace), est entré le 12 mars et a été licencié le 15, sans avoir passé d'inspection.

Le bataillon de réserve nº 99 (commandant *Repond,* Joseph), entré : les cadres le 18, et la troupe le 19 mars, pour être licencié le 24 mars.

Les recrues d'infanterie viendront en avril et mai, sans que les dates soient encore fixées.

La société des officiers s'est réunie ce matin pour prendre connaissance d'une pétition adressée au Conseil d'Etat.

Dans la même séance, elle a remplacé le vice-président (M. Reynold, décédé), par M. le major *Egger,* Xavier, qui était assesseur. Ce dernier a été remplacé dans le comité par M. le commandant Boccard, Ignace.

M. *Muller*, Charles, capitaine aide-major au bataillon de réserve nº 99, a été nommé major au même bataillon.

M. *Koffmehl,* lieutenant, a été nommé à l'emploi d'aide-major au même bataillon, en remplacement de M. Muller, prénommé.

— M. le colonel fédéral Henri *Wieland,* de Bâle, a été appelé aux fonctions d'instructeur-chef.

Tessin. — Le Conseil d'Etat, dans ses séances des 26 février, 4 et 22 mars 1867, a fait les promotions et nominations militaires suivantes :

PROMOTIONS.

COMMISSARIAT DES GUERRES.

Capitaine : *Bernasconi,* Joseph, Lugano.
Lieutenants : *Bazzi,* Jean, Brissago ; *Chiccherio,* Charles, Belinzona.

CAVALERIE.

Lieutenant : *Bonzanigo,* Jean, Bellinzona.

INFANTERIE.

Bataillon nº 2. — Commandant de bataillon : *Mola,* Pierre, Coldrerio.
Bataillon nº 8. — Capitaine aide-major : *Torricelli,* Témistocle, Lugano.
Capitaine : *Righini,* Louis, Cadro.
Lieutenants : *Bernasconi,* Joseph, Lugano ; *Veladini,* François, Lugano ; *Vanoni,* Pierre, Pregassona ; *Morosini,* Baptiste, Lugano ; *Raposi,* Louis, Lugano.
1ers sous-lieutenants : *Ramelli,* Alexandre, Grancia ; *Bettetini,* Pierre, Lugano ; *Martinaglia,* Sylvestre, Cadro ; *Rossi,* Antoine, Morcote ; *Laurenti,* Jaques, Carabbia.
Bataillon nº 12. — Capitaines : *Antognini,* André, Bellinzona ; *Bruni,* Guillaume, Bellinzona.
Lieutenants : *Mariotti,* Gaétan, Bellinzona ; *Berri,* Charles, Vogorno ; *Lezzani,* Claude, Bellinzona ; *Molo,* François, Bellinzona ; *Pedroni,* Gottard, Mergoscia.
1ers sous-lieutenants : *Molo,* André, Bellinzona ; *Minetta,* François, Lodrino ; *Colombi,* Henri, Bellinzona ; *Brughelli,* Jaques, Lavertezzo ; *Martinoni,* Henri, Minusio.
Bataillon nº 25. — Lieutenant : *Sartori,* Jaques, Mosogno.
1ers sous-lieutenants : *Chiesa,* Joseph, Loco ; *Degiorgi,* Grégoire, Locarno.
Bataillon nº 109. — Lieutenant porte-drapeau : *Pattenghi,* Ferdinand, Croglio.
Bataillon nº 110. — 1er sous-lieutenant porte-drapeau : *Jelmini,* Antoine-Joseph, Quinto.
Lieutenants : *Celio,* Alexandre, Prato ; *Pizzoti,* Alexis, Ludiano.
1ers sous-lieutenants : *Ferrari,* Joseph, Semione ; *Giudici,* Magno, Giornico.

NOMINATIONS.

COMMISSARIAT DES GUERRES.

2e sous-lieutenant : *Bonzanigo*, Augustin, Bellinzona.

ARTILLERIE.

2e sous-lieutenant : *Gianini*, Jules, Sobrio.

INFANTERIE.

Bataillon no 8. — Aumônier : *Perucchi*, Jaques, Stabio.

2e sous-lieutenant : *Albisetti*, François, Morbio inférieur.

Bataillon no 8. — 2es sous-lieutenants : *Talleri*, François, Massagno ; *Medici*, François, Lugano ; *Morosini*, Joseph, Lugano.

Bataillon no 12. — 2e sous-lieutenant : *Rusconi*, Philippe, Bellinzona.

Bataillon no 109. — 2es sous-lieutenants : *Cattaneo*, Joseph, Bedigliora ; *Vicari*, Christophe, Castano.

Bataillon no 110. — 2e sous-lieutenant : *Vescovi*, Philippe, Aquila.

Chirurgien : *Maggini*, Gabriel, Biasca.

Surnuméraires. — 2es sous-lieutenants : *Neuroni*, Dominique, Riva ; *Spinelli*, Henri, Sagno ; *Marinoni*, Louis, Croglio.

Vaud. Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 2 février 1867, MM. *Grandjean*, David-Frédéric, à Juriens, capitaine de la compagnie de chasseurs de droite du bataillon no 10, R. C. ; *Cruchet*, Louis-Henri, à Pailly, 2e sous-lieutenant de la compagnie du centre no .. du bataillon no 10, E. ; *de Senarclens*, Eugène, à Vufflens-le-Château, lieutenant en second de la batterie no 5 ; *de Constant*, Henri, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la batterie no 2 ; *Wild*, Frédéric, à Morges, 2e sous-lieutenant de la compagnie du centre no 2, du bataillon no 7, R. C.

Le 5, MM. *Thélin*, Adrien, à La Sarraz, 1er sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers no 62 ; *Métraux*, Jn-Pre, à Lausanne, lieut.-colonel au commissariat des guerres ; *Tissot*, Edmond, à Lausanne, colonel, chef du corps de l'artillerie ; *Borrel*, Charles, à Bonvillars, 1er sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers no 61.

Le 9, M. *Challand*, Ferdinand, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de position no 34.

Le 12, M. *Conod*, Georges, aux Clées, capitaine de la compagnie du centre no 1, du 9e bataillon, R. C.

Le 13, M. *Chevalley*, Théophile, à Charnex, 2e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers no 62.

Le 26, MM. *Bonard*, Fritz, au Lieu, 2e sous-lieutenant de la compagnie du centre no 3 du 111e bataillon ; *Chausson*, Emile, à Villeneuve, capitaine aide-major du bataillon no 26 ; *Guex*, Ls-Henri, à St-Légier, lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite du 3e bataillon R. C. ; *Dénéréaz*, Louis, à Cossonay, capitaine de la compagnie du centre no .. du 26e bataillon.

Le 2 mars 1867, MM. *Jaunin*, Adrien, à Chexbres, 2e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers no 75 ; *Cochard*, Emile, à Montreux, lieutenant de la compagnie du centre no .. du 46e bataillon.

Le 6, M. *Neveu*, Auguste, à Leysin, 1er sous-lieutenant de la compagnie de chasseurs de gauche du 113e bataillon.

Le 12, MM. *Savary*, Charles, à Lausanne, capitaine aide-major du 112e bataillon ; *Dufaux*, Louis-Abram, à Vevey, capitaine de la compagnie de chasseurs de gauche du 10e bataillon ; *Dufour*, Marc, à Lausanne, médecin-adjoint avec grade de 1er lieutenant ; *Pousaz*, Louis, à Ollon, 1er sous-lieutenant, centre no 1 du 70e bataillon.

Le 15, M. *Jotterand*, Louis, à Bière, capitaine de la compagnie de train de parc no 7.

AVIS.

Nous prévenons ceux de MM. nos anciens abonnés de l'étranger qui n'ont pas encore réglé leur abonnement pour 1867, que nous avons fourni sur eux un mandat à vue, de fr. 11 pour la France et l'Italie, et de fr. 16 pour les autres pays.

L'Administration de la Revue militaire suisse.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

Lith Kell

ITAIRE SUISSE 1867.

AGNE DE 1712.

stants. Catholiques.

Zurichois.

Echelle de $\frac{1}{100000}$.

Omi
L'A
Villnach
Gungwyl
usegg
Frauethal
Niedec
Wyl
ober
Rumentikon
Steinhausen
S
St Wolfgang
Route de Zoug
Enikon
Cham
Hunenberg
LAC DE ZOUG
ZUG
rüti
Meiterschwanden
l
Bächtwyl
Honau
ikon

Lith. Keller



REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 8. **Lausanne, le 29 Avril 1867.** XII[e] Année.

SOMMAIRE. — La campagne de 1712. *Etude historique et militaire.* (Suite.) — **Nouvelles et chronique.**

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Progrès de l'artillerie pendant les six dernières années en France, Italie, Autriche, Prusse et Suisse *(suite).* — **Bibliographie.** *(Essai sur la défense des eaux et sur la construction des barrages,* par F.-P.-J. Piron. — *Taschenbuch für schweizerische Artilleristen.*)

LA CAMPAGNE DE 1712.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MILITAIRE.

(Suite.)

Bataille de Villmergen.

L'armée bernoise, s'attendant à être attaquée, avait passé la nuit du 20 au 21 juillet sous les armes. Vers le matin, on apprit qu'une colonne ennemie marchait dans la direction de Villmergen, en cherchant à masquer son mouvement à la faveur des hauteurs boisées situées à l'orient des lacs de Baldegg et de Hallwyl (¹). Pour expliquer cette nouvelle opération de l'ennemi, nous devons rappeler que les conférences d'Aarau s'étaient terminées le 19 juillet. Elles n'avaient amené aucun résultat, et les députés des cantons avaient dû se séparer. Le gouvernement de Lucerne, cependant, était toujours partisan de la

(¹) Plusieurs auteurs, en parlant de ce mouvement, racontent que ce fut le bruit du tambour des troupes catholiques qui jeta l'alarme dans le camp de Mouri, en faisant comprendre aux Bernois qu'ils étaient exposés à être coupés de leurs communications. Nous ferons observer qu'il ne s'agissait point ici d'attirer l'attention des Bernois sur cette marche, mais bien au contraire de la leur cacher, de manière à pouvoir les gagner de vitesse. Il est donc permis de supposer que ce mouvement fut exécuté avec aussi peu de bruit que possible.



paix, mais la population de ce canton s'était énergiquement prononcée pour la continuation de la guerre. Le gouvernement, craignant d'être renversé, avait dû céder à la pression populaire, et l'avoyer Schwytzer, se mettant à la tête du mouvement, avait pris le commandement de l'armée lucernoise. De leur côté, les contingents de Schwytz, de Zoug et d'Unterwalden, que nous avons déjà vus combattre à Sins ([1]), avaient été, après ce combat, réunis en un seul corps placé sous les ordres du brigadier lucernois Pfyffer. L'armée lucernoise, combinant ses mouvements avec celle des petits cantons, devait reprendre l'offensive et tenter un nouvel effort contre l'armée bernoise.

Le plan de l'armée alliée catholique, autant du moins que nous pouvons en juger par ses mouvements, paraît avoir été le suivant : les troupes des petits cantons garderaient leur position actuelle, de manière à pouvoir, soit attaquer les Bernois dans leur camp de Mouri, soit les inquiéter dans leur retraite, s'ils cherchaient à regagner Lenzbourg, leur base d'opérations. Pendant ce temps, l'armée lucernoise suivrait les hauteurs boisées déjà citées et chercherait à atteindre le village de Villmergen. On comprendra aisément l'importance de ce dernier endroit, si l'on considère qu'il n'existait, à cette époque, aucune autre route menant de Mouri à Lenzbourg. De cette manière, toute ligne de retraite pouvait être coupée aux Bernois, et ces derniers, pris entre deux feux, couraient le risque d'être anéantis. Les Lucernois mirent, paraît-il, toute la célérité nécessaire dans leur mouvement, et nous venons de les voir, le 21 juillet au matin, longer les hauteurs et se diriger du côté de Villmergen ([2]). A la nouvelle de ce nouveau mouvement de l'armée ennemie, la généralité bernoise comprit l'imminence du danger. Elle se décida donc à quitter de suite le camp de Mouri pour chercher à son tour à gagner l'ennemi de

([1]) Ces contingents paraissent être restés, depuis le combat de Sins, dans les environs de ce dernier endroit, sans que nous puissions préciser l'emplacement où ils avaient établi leur camp.

([2]) Les relations de cette campagne sont assez obscures quant à la marche et à la composition de cette troupe. Nous n'hésitons pas à admettre que c'était l'armée lucernoise, puisque nous trouvons cette dernière le lendemain, 22 juillet, à Sarmensdorf, et que nous savons que l'autre partie de l'armée catholique (soit les contingents de Schwytz, de Zoug et d'Unterwalden) suivait, comme nous le verrons tout à l'heure, directement l'armée bernoise dans son mouvement de retraite par Mouri et Bosswyl.

Une autre question se présente ici, que nous ne saurions résoudre. La troupe lucernoise était-elle une nouvelle armée venant de Lucerne, ou bien cette troupe se composait-elle, en tout ou en partie, des corps que nous avons déjà vus, au début des opérations, concentrés à Münster, à Sursée et à Willisau, et qui n'avaient encore été engagés dans aucun combat? C'est à cette dernière supposition que nous donnerions la préférence.

vitesse en allant prendre position à Wohlen, près de Villmergen, de manière à couvrir ce dernier endroit. On en avertit les Zuricois au moyen d'un nombre convenu de coups de canon, et l'armée bernoise commença, le matin même, son mouvement de retraite, protégée par la brigade de Mulinen et le bataillon Fankhauser, qui gardèrent leurs positions sur la colline jusqu'à ce que l'armée eût défilé et qui se joignirent ensuite à la colonne, le bataillon Fankhauser formant l'arrière-garde. La marche des Bernois fut retardée à Bosswyl par un convoi de pain; il était midi lorsque l'artillerie et les bagages eurent passé ce dernier village.

Les troupes des petits cantons se mirent aussi en mouvement et un détachement, probablement l'avant-garde ennemie, suivit d'assez près la colonne bernoise. Mais, s'étant mis à piller les restes du camp que les Bernois venaient de quitter, ceux-ci purent continuer leur marche sans être inquiétés et ils arrivèrent le soir à Wohlen, village dans lequel on établit le quartier-général.

Le nouveau camp s'appuyait à gauche au hameau du Buelisacker, sur le chemin de Mouri à Villmergen, et s'étendait à droite vers ce dernier endroit. Devant le front était une colline boisée, d'où le terrain s'abaisse en pente douce jusqu'au *Himmelreich*, petite plaine située à l'entrée de Villmergen (¹). Cette colline est séparée, par un petit vallon, d'une autre éminence boisée, plus considérable et qui forme la dernière ramification de la chaîne des collines qui s'étendent, depuis le canton de Lucerne, jusque vers Lenzbourg. Le village de Villmergen, adossé à cette dernière éminence du côté de l'orient, termine le vallon, vers le nord. A quelques minutes de là, du côté du sud et dans ce même petit vallon, se trouve le hameau d'Hilfikon, appartenant à la paroisse de Villmergen. Hilfikon est dominé par un petit château que sa position élevée désignait comme pouvant servir de poste d'observation. Enfin, plus au midi et hors du vallon, est le village de Sarmensdorf, dominé du côté de l'orient par une colline d'où l'on pouvait embrasser d'un coup d'œil la plaine occupée par le camp bernois.

Nous avons déjà fait ressortir l'importance du défilé de Villmergen et la nécessité qu'il y avait, pour les Bernois, de maintenir ouverte cette ligne de retraite. Le village était donc occupé, on peut s'en souvenir, depuis le 20 juin, par la compagnie de Moudon, sous les ordres du capitaine Cerjat de Féchy. Mais ce passage était encore fort exposé du côté du sud, et l'on pouvait craindre que l'ennemi, qui avait des

(¹) C'était dans cette plaine que les Bernois avaient été défaits, en 1656, lors de la précédente guerre de religion.

troupes à Münster, ne profitât, pendant que l'armée bernoise était à Mouri, de l'éloignement de cette dernière pour s'avancer par Schwarzenbach, Fahrwangen et Sarmensdorf, et tenter un coup de main sur Villmergen par le petit vallon dans lequel se trouve Hilfikon. Aussi la généralité bernoise avait-elle envoyé, déjà depuis Mouri, un détachement de 100 hommes, placé sous les ordres du capitaine Polier de Bottens, pour en occuper le château. Arrivés à Wohlen, les Bernois renforcèrent ces mesures de prudence en détachant les deux bataillons neuchâtelois, qui prirent position dans une vigne située à l'entrée du village de Villmergen.

La généralité bernoise put s'applaudir d'avoir pris ces nouvelles dispositions, car, le lendemain, 22 juillet, l'armée lucernoise arrivait à Sarmensdorf et elle établissait son camp auprès de la chapelle d'*Angelsachsen*. Nous savons, d'autre part, que les troupes de Schwytz, de Zoug et d'Unterwalden s'étaient aussi mises en mouvement à la suite de l'armée bernoise. Elles furent, paraît-il, renforcées à Auw par un détachement de Lucernois ([1]), et nous les trouvons, dans la journée du 22 juillet, dans les environs de Bosswyl, où nous avons tout lieu de supposer qu'elles avaient dressé leur camp. Elles rétablirent de suite leurs communications avec les Lucernois campés à Sarmensdorf et placés dorénavant sous les ordres du général de Sonnenberg ([2]). Le corps du brigadier Pfyffer forma désormais l'aile droite, et celui du général de Sonnenberg l'aile gauche de l'armée alliée catholique, laquelle, réunie, présentait un effectif de 10,000 hommes d'infanterie, avec quelques pièces d'artillerie de campagne. Elle ne possédait point de cavalerie ([3]). Le quartier-général paraît avoir été placé plus en

([1]) L'aile droite catholique avait aussi été renforcée en chemin par un détachement venant du canton d'Uri ; nous ne savons, toutefois, où cette jonction avait eu lieu.

([2]) Il paraît positif que c'était le général de Sonnenberg qui commandait, à la bataille de Villmergen, l'armée lucernoise. Une espèce de mystère plane sur l'avoyer Schwytzer, que l'on ne trouve plus nommé depuis le moment où il s'était placé à la tête de l'armée. L'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud* semble croire qu'il aurait commandé en chef l'armée catholique alliée ; le fait est possible, mais il nous semble alors qu'on l'eût trouvé mentionné au moins une fois en cette qualité.

([3]) Nous ne connaissons pas la force de chacun des deux corps qui formaient l'armée catholique. Nous pouvons, cependant, établir avec quelque certitude le calcul suivant : L'aile droite, commandée par le brigadier Pfyffer, se composait des 4000 hommes qui avaient combattu à Sins ainsi que des détachements de Lucerne et d'Uri qui l'avaient renforcée dès lors. Elle devait donc compter environ 5000 hommes. L'armée lucernoise, formant l'aile gauche et actuellement placée sous les ordres du général de Sonnenberg, devait, en conséquence, présenter un effectif à peu près semblable.

arrière, à Auw. Les chefs de l'armée catholique voulurent attaquer, dès le 22 juillet au soir, le camp bernois, mais des torrents de pluie firent remettre ce projet au jour suivant, que la même cause fit échouer le lendemain pour la seconde fois.

L'armée bernoise, affaiblie par les maladies, par les congés et par les pertes subies à Sins, était, paraît-il, réduite dans ce moment à 8000 hommes. Sa cavalerie comptait 300 chevaux et son artillerie se montait à huit pièces de campagne. S'attendant d'heure en heure à être attaquée, elle resta sous les armes le 22 et le 23 juillet. On avait placé 100 hommes en avant-postes du côté de Bosswyl pour couvrir l'aile gauche du camp. Le 23 juillet, une troupe ennemie sortit du bois, non loin d'Hilfikon, et se plaça à une portée de canon du camp bernois. On demanda alors des volontaires pour faire une démonstration de ce côté. Le lieutenant De Lessert, de Cossonay, se présenta, ainsi qu'une centaine de soldats. Mais la pluie, qui tombait toujours par torrents, empêcha de part et d'autre tout mouvement. La généralité bernoise commençait à avoir de sérieuses inquiétudes. Un heureux coup de main pouvait rendre l'ennemi maître de l'important passage de Villmergen. L'armée était dans le plus grand dénûment, l'état sanitaire se ressentait de la persistance du mauvais temps. On manquait en outre de chevaux et de fourrages. On décida donc, le 24 juillet, de quitter cette place le lendemain et d'aller occuper l'ancien camp du Meiengrün. Le bataillon d'Arnex, resté à Baden, reçut l'ordre de quitter cette ville et d'aller occuper le dit Meiengrün, ce qu'il exécuta dans la nuit du 24 au 25 juillet.

Dominée par les hauteurs avoisinantes, la rue longue et étroite du village de Villmergen forme un défilé dont le passage pouvait offrir quelque danger. On en fit donc occuper, dès le 24 juillet au soir, par la brigade de Mulinen et le bataillon Fankhauser, l'église et le cimetière, situés au centre du village et sur une colline qui commande le défilé.

Pendant que l'on prenait ces mesures au quartier-général de Wohlen, les chefs de l'armée catholique tenaient au quartier-général d'Auw un conseil de guerre tumultueux, dans lequel on résolut de tenter, le lendemain, 25 juillet, une attaque générale contre le camp des Bernois, et de chercher en même temps à couper leur retraite. A cet effet, les Lucernois attaqueraient de grand matin l'aile droite du camp de Wohlen, et les troupes des petits cantons, masquant leur mouvement à la faveur des bois et des autres inégalités de terrain qui suivent les sinuosités de la Bunz du côté de Bünzen et de Waltenschwyl, chercheraient à surprendre l'aile gauche des Bernois. Enfin, le général de Sonnenberg enverrait, dès la nuit suivante, un détachement qui se porterait

sur la hauteur qui domine le village de Villmergen et qui en descendrait avant le jour pour s'emparer du défilé. Mais nous verrons tout à l'heure que ce plan, quoique bien conçu, échoua par suite de l'indiscipline des troupes catholiques. Car, le lendemain, on ne put les mettre en mouvement que tard, et le détachement destiné à s'emparer du défilé négligea complétement d'exécuter cet ordre.

Le 25 juillet, à 5 heures du matin, l'armée bernoise levait son camp et s'avançait, dans le meilleur ordre, sur Villmergen. Un beau soleil avait succédé à la pluie des jours précédents, mais le terrain, encore détrempé, entravait la marche de l'artillerie et des bagages qui précédaient la colonne. On vit alors les Lucernois, sous les ordres du général de Sonnenberg, paraître sur la hauteur de Sarmensdorf, mais ces derniers qui, nous le savons déjà, étaient en retard, ne purent empêcher les Bernois de traverser heureusement le village, malgré un temps d'arrêt occasionné par l'insuffisance des chevaux nécessaires au transport des voitures. La brigade de Mulinen et le bataillon Fankhauser, placés vers l'église, sur la colline, purent de même effectuer leur retraite et suivre le gros de l'armée. Mais les Lucernois atteignirent alors l'entrée du village, où se trouvait encore la compagnie de Moudon; celle-ci dut se retirer en combattant, après avoir perdu plusieurs hommes, entre autres le capitaine Cerjat de Féchy et son lieutenant Demierre, qui furent les premières victimes de cette sanglante journée.

Vers 10 heures, l'armée bernoise avait atteint la plaine située au-delà de Villmergen. Le major-général Manuel la plaça alors, à portée de canon du défilé, en bataille sur trois lignes, ces dernières étaient à une portée de fusil les unes des autres. La troisième ligne était formée par l'arrière-garde. L'armée faisait front contre Villmergen. L'ennemi avait occupé, dans l'intervalle, ce dernier endroit. A l'orient du village, du côté de Wohlen, se trouve une petite éminence qui était alors couverte de vigne. Les catholiques y placèrent deux canons dont le feu, du reste, fit peu de mal aux lignes bernoises, et auxquels on répondit avantageusement avec quatre pièces de campagne.

La généralité bernoise, estimant que son infanterie, bien exercée, et sa cavalerie, devaient lui assurer une notable supériorité dans un combat régulier, cherchait à faire avancer l'ennemi dans la plaine. Les trois lignes firent face en arrière et marchèrent, en bon ordre, dans la direction de Lenzbourg; ce mouvement fut couvert par l'artillerie, qui était traînée par des hommes pris dans l'infanterie. Après avoir parcouru environ 600 pas, on vit effectivement les Lucernois s'avancer et placer leurs deux canons sur un chemin

qui, de la sortie de Villmergen, conduit sur la hauteur boisée qui domine la plaine. Les Bernois firent de nouveau front, mirent en batterie quatre pièces qui se trouvaient à leur aile droite, et répondirent ainsi au feu de l'ennemi. Ils voulurent alors tenter un nouveau mouvement en retraite; mais les Lucernois, au lieu de s'avancer directement à leur suite, se portèrent à gauche et s'engagèrent dans le chemin dont nous venons de parler et qui conduit sur la hauteur, sans s'inquiéter du feu de l'artillerie bernoise qui, réunie dans ce moment, se montait à huit pièces.

Nous avons déjà mentionné cette hauteur ou éminence boisée au pied de laquelle se trouvent les villages de Villmergen et d'Hilfikon. Elle s'étend jusqu'assez près de Lenzbourg. A une demi-lieue au nord de Villmergen, adossé comme ce dernier endroit à la hauteur, se trouve le village de Dintikon; la plaine, qui était alors occupée par l'armée bernoise, se nomme la *Langele;* elle était traversée, dans sa largeur, par une forte haie qui la séparait en deux parties. La plaine s'étend, de Villmergen et de Wohlen, jusqu'à Dottikon et à Hendschikon. Elle est limitée à l'occident par l'éminence boisée déjà citée, et à l'orient par une forêt de chênes; celle-ci s'étend le long des marécages qui suivent les sinuosités de la Bunz entre Wohlen et Dottikon, et elle se termine, près de ce dernier endroit, par une pointe nommée l'*Eschenmoos*. A la même hauteur que cette dernière, de l'autre côté de la plaine, se trouve la forêt du *Herrliberg*, située au nord de Dintikon, sur les dernières pentes de la grande éminence.

Voici l'explication du dernier mouvemont des Lucernois. Voyant leur plan d'attaque manqué par suite de la difficulté qu'ils avaient eue, le matin, à réunir leurs troupes, les chefs de l'armée catholique, dépourvus de cavalerie et comptant peu sur la discipline de leurs hommes, avaient décidé d'éviter, pour le moment, un combat régulier, et de tenter, par contre, une double attaque contre les deux ailes de l'armée bernoise. Les Lucernois, commandés par le général de Sonnenberg, traversèrent en conséquence Villmergen, et nous venons de les voir se diriger vers les sommités de l'éminence boisée, où ils allèrent prendre position sur une colline servant de signal, et située au-dessus de Dintikon [1]. Le corps du brigadier Pfyffer, de son côté, avait rejoint les Lucernois à Villmergen et s'en était séparé de suite pour se porter dans la forêt qui longe les marais de la Bunz.

L'état-major bernois avait bientôt compris le danger qui menaçait ses

[1] Suivant M. de Rodt, cette colline se serait appelée le *signal du Reitenberg*. Il doit se tromper, car le *Reiten* ou *Rietenberg* se trouve, au contraire, au midi de l'éminence boisée, entre Hilfikon et Seengen.

ailes. Il fit, en conséquence, exécuter un troisième mouvement en retraite. Arrivée à un quart de lieue au delà de Dintikon, l'armée fit de nouveau front. La plaine étant ici plus large, l'on forma les troupes sur deux lignes, auxquelles on donna la plus grande étendue possible en faisant entrer les trois derniers rangs dans les premiers (¹). Des six compagnies de cavalerie, trois furent placées derrière l'aile droite, et trois derrière l'aile gauche, et des huit pièces de campagne, quatre furent placées au centre et quatre à l'aile gauche.

Nous possédons peu de détails sur la place assignée aux différents corps dans cette première formation de combat. Nous savons que l'aile gauche se composait de la brigade Petitpierre, placée en première ligne, de la brigade de Mulinen, du bataillon Fankhauser et de deux compagnies détachées, ces dernières troupes formant la seconde ligne. Cette aile, placée sous les ordres du quartier-maître-général May et du major-général Manuel, s'appuyait à gauche à l'Eschenmoos et traversait la route qui mène de Villmergen à Dottikon et au Meiengrün. L'aile droite, qui se composait des brigades Tschar-

(¹) Nous trouvons l'explication de ce mouvement dans le *Règlement* ou *Ordonnance pour l'infanterie bernoise*, de 1710. La formation normale de l'infanterie en bataille était encore sur six rangs, qui se réduisaient, par une espèce de doublement de rangs, à trois, le quatrième rang entrant dans le premier, le cinquième dans le second, et le sixième dans le troisième. Le premier rang s'agenouillait alors pour tirer, et le second avançait le genou gauche de manière à permettre au troisième rang de tirer par-dessus son épaule. Un seul feu paraît avoir été en usage, celui de peloton, car le même règlement nous apprend que, pour tirer, chaque peloton s'avançait à son tour de trois pas devant le front du bataillon et donnait sa salve. Le feu commençait par les pelotons des ailes et continuait en se rapprochant du centre. L'emploi de la cartouche était déjà en usage chez les Bernois, et la rapidité relative du tir qui en résultait leur donnait une supériorité marquée sur leurs adversaires.

L'infanterie, à cette époque, avait à peu près abandonné *l'ordre profond* comme formation de combat. Ce dernier, qui était la conséquence de l'ancienne manière de combattre avec la pique et la hallebarde avait fait place, dans les armées de l'Europe, à l'ordre *mince* ou *déployé*, fait qui trouve son explication dans l'introduction récente et générale des armes à feu, et dont la conséquence naturelle était de chercher à donner au front de l'infanterie la plus grande étendue possible, de manière à procurer au feu de cette dernière toute l'efficacité dont il était susceptible.

Les Bernois, on a pu le voir, n'avaient rien négligé pour mettre leurs troupes à la hauteur des exigences du moment; aussi leur nouveau règlement de 1710 était-il exclusivement basé sur l'usage du fusil. Les troupes catholiques, par contre, mal armées et qui possédaient encore, selon toute apparence, une assez forte proportion de piques et de hallebardes dans leurs rangs, avaient en partie conservé la manière de combattre des anciens confédérés et formaient leurs troupes sur dix, douze et même seize et dix-huit rangs.

ner, d'Eclépens et Régis (1), était commandée par le lieutenant-général de Sacconay. Elle traversait le chemin de Villmergen à Hendschikon et appuyait sa droite à une vigne située au nord de Dintikon, ainsi qu'à la partie inférieure de la forêt du Herrliberg. L'armée bernoise faisait front contre Villmergen et elle se trouvait, dans ce moment, dans la partie nord de la Langele, située au-delà de la baie.

Cependant, la généralité bernoise avait des doutes sur l'opportunité d'accepter ici la bataille. Le général de Diesbach, commandant en chef, ayant convoqué le conseil de guerre, celui-ci se réunit à cheval pour délibérer. Le général de Sacconay opinait pour continuer la retraite et occuper la forte position du Meiengrün, où les bagages de l'armée avaient été envoyés directement depuis Villmergen (2). Cet avis l'emporta d'abord. Nous avons déjà vu que le bataillon d'Arnex s'y trouvait depuis la nuit précédente, et le bataillon Fankhauser reçut alors l'ordre de l'y rejoindre. Mais le major-général Manuel ayant fait comprendre le danger de passer la Bunz, grossie par les pluies, sur un faible pont et en présence de l'aile droite ennemie, son avis prévalut, et le bataillon Fankhauser, qui commençait déjà son mouvement, reçut contre-ordre et dut alors se porter sur une hauteur située près de Lenzbourg, les mouvements des Lucernois faisant concevoir des inquiétudes pour cette ville, qui n'était occupée que par une faible garnison. La brigade de Mulinen dut aussi aller prendre position sur le Herrliberg, afin de prévenir un mouvement tournant de ce côté-là.

Il était, en effet, trop tard pour continuer la retraite, car, dans ce moment, l'aile droite de l'armée catholique sortait de la forêt et se pla-

(1) Le colonel Hackbrett était, on peut s'en souvenir, resté à Baden comme commandant de place, et sa brigade était actuellement commandée par le colonel Régis.

(2) On peut s'étonner de l'emploi peu judicieux que les Bernois faisaient parfois du terrain, car la plaine de Villmergen n'était point propre à une bataille défensive. Mais, du moment où l'état-major bernois voulait y accepter le combat, il eût dû le faire dès l'entrée de la plaine, et prévenir l'ennemi en occupant fortement une des sommités de la grande éminence, et garantir de même son aile gauche contre un mouvement tournant par la forêt. Les chefs catholiques, qui, à bien des égards, nous paraissent avoir été supérieurs à ceux de l'armée protestante, surent bien tirer parti de cette faute. Leur mouvement contre les deux ailes de l'armée bernoise était cependant défectueux en ce sens que, supérieurs en nombre, ils eussent dû employer une partie de leurs troupes à attaquer de front les lignes bernoises, et n'envoyer que de forts détachements surprendre les deux ailes ennemies, mouvement qu'ils eussent aussi mieux dû savoir masquer à la faveur des accidents du terrain. Les Bernois, n'ayant point d'ennemi à combattre de front, purent ainsi faire face des deux côtés, et attaquer, avec toutes leurs troupes, les deux ailes de l'armée catholique. Il est aussi à remarquer que cette dernière était trop indisciplinée pour seconder avantageusement les dispositions de ses chefs.

çait, sur deux lignes de douze à dix-huit rangs chacune, dans un champ, sa droite appuyée à la lisière du bois, non loin du hameau d'Hemmbrunn. Devant le front ennemi se trouvaient quelques chênes. Quatre pièces d'artillerie, dont deux placées parmi ces derniers, et deux autres plus à droite, ouvrirent de suite leur feu contre l'aile gauche bernoise. Celle-ci, aussi pourvue de quatre canons, y répondit de son côté. On se fit peu de mal de part et d'autre, et les deux armées restèrent immobiles dans cette position jusqu'à une heure de l'après-midi; on croyait déjà que la bataille n'aurait pas lieu ce jour-là, lorsque les Bernois virent une forte troupe se détacher de l'aile droite catholique et se glisser à travers la forêt de chênes jusqu'à la pointe de l'Eschenmoos, d'où elle menaçait, en cherchant à la tourner, la gauche de l'armée protestante.

Il n'y avait pas un moment à perdre, et l'état-major bernois résolut d'attaquer sur-le-champ, et cela d'autant plus vite que l'aile gauche ennemie occupait encore sa position sur le signal de l'autre côté de la vallée, et qu'elle était, par conséquent, trop éloignée pour pouvoir porter secours à son aile droite.

Quoique le major-général Manuel eût son aile gauche considérablement réduite par suite du départ de la brigade de Mulinen et du bataillon Fankhauser, il n'en commença pas moins, avec la brigade Petitpierre et les deux compagnies d'infanterie qui lui restaient, l'attaque du corps du brigadier Pfyffer. Ses troupes, soutenues par l'artillerie, s'avancèrent en bon ordre à portée de fusil et ouvrirent un feu auquel les catholiques, quoique moins bien armés, répondirent avec succès. Mais le détachement qui s'était glissé dans le bois en sortit alors, et les Bernois allaient être attaqués de front et de flanc. Déjà les Genevois et les Neuchâtelois commençaient à céder, et les catholiques croyaient tenir la victoire, lorsque le major-général Manuel parvint, par une habile manœuvre, à rétablir le combat. Ayant fait faire aux bataillons de sa première ligne un changement de front en arrière, à gauche, de manière à former, avec ceux de la seconde ligne, la formation de combat connue sous le nom de *coin* (1), il put ainsi faire face des deux côtés. Les dragons bernois attaquèrent alors l'aile gauche de la troupe

(1) Lorsque, dans une ligne de bataille, il se trouve à une des extrémités quelques corps repliés pour se garantir d'une attaque de flanc, ils présentent ce qu'on appelle le *crochet en arrière* ou la *potence*. Si ces mêmes corps sont portés en avant de la ligne de bataille, mais de manière à y rester liés en faisant un angle, ils forment le *crochet en avant* ou simplement le *crochet*. La potence devient *coin* et le crochet *tenaille* quand les deux branches de la ligne de bataille sont à peu près égales. C'est de la première de ces deux formations qu'il s'agit ici. (Voyez *Cours de tactique*, par le général G.-H. Dufour, chap. IV, § 1.)

qui sortait du bois. Enfin l'artillerie, qui paraît avoir employé dans cette occasion le tir *à ricochet*, fit des ravages considérables dans les lignes trop profondes des catholiques.

Voyant le combat engagé à l'aile gauche, le général de Sacconay eut l'heureuse inspiration de lui porter secours. Détachant quatre bataillons de l'aile droite, il les mena à travers la plaine contre la gauche des troupes de Pfyffer. Il trouva sur son chemin l'artillerie ennemie qu'il captura, après avoir tué de sa main plusieurs canonniers. Mais il reçut ici un coup de feu dans l'épaule qui l'obligea à quitter le terrain. Les catholiques étaient ainsi attaqués de front et de flanc. Ils commencèrent à céder et se jetèrent dans la forêt. Les Bernois les y poursuivirent et les rejetèrent dans les marais et dans les eaux de la Bunz, où un bon nombre d'entre eux trouvèrent la mort. Après cela, les protestants se dispersèrent pour piller le champ de bataille, et cette infraction à la discipline faillit compromettre le succès de la journée.

D'autres événements, non moins graves, se passèrent maintenant à l'aile droite. Car les Lucernois, que nous avons laissés sur le signal, voyant le corps de Pfyffer engagé, se mirent en mouvement pour descendre dans la plaine. Alors les Bernois de l'aile droite, se voyant menacés sur leur flanc droit, firent, par une conversion, front contre la colline, appuyant leur droite à la partie inférieure de la forêt du Herrliberg, et leur ligne de bataille se déployant le long de la route de Lenzbourg. Ils avaient devant eux le village de Dintikon et une vigne qui, depuis la route, allait jusqu'à la lisière du bois. Une haie, placée en avant de ce dernier, fut occupée par les grenadiers. Comme on craignait un mouvement tournant de l'ennemi par un chemin qui descend derrière le bois et qui mène à Ammerswyl, on avait placé la brigade de Mulinen en observation dans la partie supérieure de la forêt. Celle-ci ayant quitté précipitamment son poste par suite d'un ordre mal compris, sa retraite occasionna quelque confusion parmi les autres troupes placées plus bas. Le désordre fut bientôt réparé, et la brigade de Mulinen alla reprendre sa position dans la forêt du Herrliberg.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 6 *mars* 1867.

Tit. — A teneur du § 5 du règlement du 20 mars 1865, l'examen des sous-officiers

d'artillerie pour obtenir le brevet d'officier dans la même arme, doit avoir lieu chaque fois pendant le mois de mars courant.

Nous prions en conséquence les autorités militaires des cantons qui ont présenté des sous-officiers dans ce but ou qui auraient encore l'intention de faire de semblables présentations jusqu'à l'époque ci-dessous mentionnée, de bien vouloir donner aux intéressés l'ordre de se rendre à Thoune le 16 mars courant, et de se présenter le dit jour, à 8 heures du matin, à Monsieur le colonel fédéral Hammer, instructeur en chef de l'artillerie, duquel ils recevront les ordres nécessaires.

Agréez, tit., etc.

Berne, le 26 mars 1867.

Tit. — Le département a l'honneur de vous inviter à lui transmettre aussitôt que possible l'état des aspirants de Ire et de IIe classe que vous comptez envoyer cette année aux écoles militaires fédérales (vide tableau des écoles).

Un état spécial devra être fourni pour chaque arme.

Nous saisissons cette occasion de vous faire observer que pour la bonne tenue des contrôles nous devons être informés de toutes les mutations qui peuvent se présenter dans le personnel des aspirants de Ire classe.

Les commandants des écoles sont invités à n'admettre comme aspirants que ceux qui nous ont été annoncés par les autorités militaires cantonales.

Agréez, tit , etc.

Berne, le 29 *mars* 1867.

Tit. — Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil fédéral, dans sa séance de ce jour, a procédé aux promotions et nouvelles nominations supplémentaires suivantes, d'officiers à l'état-major fédéral.

(Les officiers désignés par un * ont été nouvellement admis à l'état-major fédéral).

I. *Etat-major général.*

1. *Major :* Diodati, Charles-Aloïs, de Genève, à Dullit près Rolle, jusqu'à présent capitaine à l'état-major général.

2. *Lieutenant* : Demole, Isaac, de et à Genève, jusqu'à présent lieutenant à l'état-major du commissariat.

II. *Etat-major d'artillerie.*

1. *Capitaine :* Stabel, Jacob, de Turbenthal, à Thoune, jusqu'à présent lieutenant à l'état-major d'artillerie.

2. *Lieutenants :* Wild, Léopold, de Richterschwyl, à Kussnacht (Zurich), jusqu'à présent 1er sous-lieutenant à l'état-major d'artillerie.

* Reymond, Maurice, du Chenit (Vaud), à Aarau, ancien officier au service d'Autriche.

III. *Etat-major judiciaire.*

1. *Lieutenant-colonel :* Amiet, C.-L.-Jacob, de et à Soleure, jusqu'à présent major à l'état-major judiciaire.

2. *Major :* Albrizzi, Francesco, de et à Lugano, jusqu'à présent capitaine à l'état-major judiciaire.

3. *Capitaines :* * Censi, Emilio, de Lamone (Tessin), docteur en droit, lieutenant du bataillon d'infanterie n° 8, depuis le 5 février 1865.

* König, Charles-Gustave, de et à Berne, avocat, secrétaire d'état-major fédéral depuis le 19 février 1853.

* Bory, Alphonse, de Coppet, à Lausanne, secrétaire d'état-major fédéral depuis 1866.

* Rikenmann, Albert, de Rapperschwyl (St-Gall), avocat, fourrier du bataillon d'infanterie n° 31 depuis 1862.

* Bezzola, Andreas, de Zernetz, président du tribunal d'arrondissement.

* Weber, Jean, d'Oberflachs, à Lenzbourg.

IV. *Secrétaire d'état-major.*

* Peter, Alfred, d'Aubonne.

Agréez, etc.

Berne, le 15 avril 1867.

Tit. — Ensuite de la décision prise par le Conseil fédéral le 18 janvier 1867, deux écoles doivent être tenues cette année, l'une pour officiers d'infanterie récemment nommés, et l'autre pour les aspirants-officiers de la même arme.

1° *L'école pour officiers de récente nomination,* à laquelle doivent en outre prendre part les officiers de carabiniers nouvellement brevetés (voir tableau des écoles page 8) et les aspirants-officiers d'infanterie du canton du Tessin, aura lieu à St-Gall du 12 juin au 15 juillet prochain ;

2° *L'école pour les aspirants-officiers d'infanterie* de langues allemande et française, aura lieu à Lausanne du 15 juillet au 17 août prochain.

Le commandement de ces deux écoles a été remis à Monsieur le colonel fédéral Hoffstetter.

Les élèves appelés à la première école devront se rendre le 11 juin, à 5 heures après midi, à la caserne de St-Gall, et les élèves de la seconde école le 14 juillet, également à 5 heures après midi, à la caserne de Lausanne.

Le licenciement aura lieu, pour les premiers le 16 juillet au matin, et pour les seconds le 18 août, également au matin.

Après la fin de l'école de recrues de carabiniers qui a lieu actuellement à Lucerne, nous indiquerons aux cantons intéressés les officiers de cette arme, nouvellement nommés, qui devront être envoyés à St-Gall.

Les officiers devront être pourvus d'une capote de troupe à l'ordonnance ; les officiers d'infanterie d'un fusil nouveau modèle, avec accessoires, et les officiers de carabiniers d'une carabine. Leur tenue sera, en outre, conforme aux prescriptions réglementaires relatives aux officiers.

Les aspirants appelés à l'école de Lausanne doivent être munis des effets d'habillement et d'équipement suivants :

Une casquette d'officier sans insignes de grade ;

Une veste à manches avec brides d'épaulettes en argent ;

Une capote d'ordonnance;

Deux paires de pantalons à l'ordonnance;

Un havre-sac avec petit équipement;

Un ceinturon en cuir noir avec sabre de sous officier et giberne à l'ordonnance;

Un fusil d'infanterie nouveau modèle, avec accessoires.

Il serait désirable que les cantons donnassent à leurs aspirants le sabre d'officier pour l'instruction de l'escrime et le port du sabre. Ceux qui, toutefois, le porteraient déjà, ne devront pas se munir du sabre de sous-officier.

Tous les élèves devront être porteurs des règlements suivants :

Règlement sur l'école de soldat, de peloton et de bataillon.

» sur le service de l'infanterie légère.

» de service pour les troupes fédérales.

Instruction sur la connaissance du nouveau fusil d'infanterie.

» pour les sapeurs d'infanterie.

Les détachements isolés devront être munis de feuilles de route cantonales. L'heure d'arrivée a été fixée de telle sorte que les officiers et les aspirants, à l'exception de ceux du Tessin, puissent se rendre en un seul jour sur les places d'armes respectives.

Enfin nous prions les cantons qui n'auraient pas encore répondu à notre circulaire du 11 mars dernier, n° 878, à ce même sujet, de bien vouloir le faire sans plus tarder.

Agréez, tit., etc.

A Messieurs les colonels fédéraux nouvellement nommés.

Berne, le 22 *mars* 1867.

M. le colonel,

En considération de ce qu'il sera sans doute apporté des simplifications en matière d'habillement militaire, nous vous autorisons, pour le moment, et jusqu'à nouvelle communication de notre part, à renoncer à faire l'acquisition de l'écharpe et du chapeau de colonel avec panache flottant.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,
WELTI.

NB. Une circulaire semblable dispense les officiers nouvellement nommés à l'état-major fédéral, ainsi que les secrétaires, de l'achat du chapeau.

Le comité central de la société militaire fédérale à la rédaction de la Revue militaire Suisse.

Hérisau, 26 *mars* 1867.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui nous avons effectué la remise des affaires de la société au nouveau comité central à Zoug (président M. le colonel Letter), et de vous prier d'en faire part à vos lecteurs.

Agréez, etc.

Le président, (Signé) S. MEYER, lieut.-colonel.

Le secrétaire, (Signé) E. ADLER, lieutenant.

Il a paru à Aarau, sous la forme d'un rapport au Conseil fédéral, une brochure de M. Fischer, d'Argovie, médecin d'ambulance, qui porte le titre de : *Esquisses militaires médicales du Sud de l'Allemagne et de la Bohême.* Cette brochure contient des renseignements fort intéressants pour nos médecins militaires comme pour nos officiers en général, sur les observations faites par l'auteur lors de la guerre de 1866. M. Fischer, en effet, immédiatement après les derniers combats de l'été passé, s'est trouvé d'abord dans l'Allemagne du Sud, puis en Bohême, sur les deux théâtres de la lutte.

Berne. — Le Grand Conseil a appelé aux fonctions d'instructeur-chef M. le major fédéral Metzner, instructeur fédéral des carabiniers, et précédemment capitaine-instructeur du canton de Berne. M. Metzner a été promu en même temps au grade de lieut.-colonel cantonal.

Fribourg, *le 24 mars 1867.* — Le Conseil d'Etat, sur la proposition du directeur militaire, a appelé aux fonctions d'instructeur-chef cantonal M. le colonel fédéral Henri *Wieland*, de Bâle.

Notre bataillon de réserve n° 99 a été inspecté hier par M. le colonel fédéral *Veillon*, remplaçant M. le colonel fédéral *Veillard.*

M. *Frœlicher*, lieutenant à la compagnie de carabiniers de réserve n° 53, vient d'être promu au grade de capitaine dans la même compagnie, en remplacement de M. le capitaine *Broye* qui a obtenu sa démission.

Genève. — Sur la proposition du Département militaire, le Conseil d'Etat a fait les nominations et avancements suivants dans l'arme de l'artillerie. M. le 1er sous-lieutenant E. *Raichlen* a été nommé lieutenant dans la batterie n° 25. MM. Alfred *Junet* et Alfred *Dill*, 2es sous-lieutenants, ont été nommés 1ers sous-lieutenants, le premier dans la 25e batterie, le second dans la 31e (fusées). Enfin, à la suite d'examens très satisfaisants faits devant la commission fédérale de Thoune, ont été brevetés 2es sous-lieutenants MM. Etienne *Dufour*, adjudant (classé 25e batterie) ; Alfred *Corbaz*, sergent (classé 31e batterie), et J.-P. *Bachasse*, sergent (classé 53e batterie).

— Le Conseil d'Etat a breveté seconds sous-lieutenants d'artillerie MM. Théod. Turrettini, Ch. Merle et D. Mirabaud, aspirants dans cette arme.

Voici quelle est maintenant la composition des cadres d'officiers de nos trois batteries d'élite et de réserve, après les dernières mutations faites dans ces cadres.

Batterie rayée n° 25 : Capitaine, M. Ernest Brocher ; lieutenants, MM. Forget et Raichlen ; premier sous-lieutenant, M. Alf. Junet ; seconds sous-lieutenants, Théod. Turrettini et J.-Et. Dufour. — Médecin (lieutenant), Dr Ernest Long ; vétérinaire, M. Jacq. Vicat ; adjudant sous-officier, M. Et. Lacroix.

Batterie de fusées n° 31 : Capitaine, M. Henri Veyrassat ; lieutenant, M. Dav. Schæck ; premier sous-lieutenant, M. Louis Diel ; seconds sous-lieutenants, MM. D. Mirabaud et Alp. Corbaz. — Médecin (capitaine), Dr Eug. Rapin ; vétérinaire, M. J. Brunet.

Batterie rayée de réserve n° 53 : Capitaine, M. Ch. Auvergne ; lieutenants, MM. Henri Junod et J. Müller ; seconds sous-lieutenants, MM. Ch. Merle et J.-Ph. Bachasse. — Médecin (lieutenant), Dr de Stoutz ; vétérinaire, M. J.-J. Henry ; adjudant sous-officier, M. Aug. Bourdillon.

Neuchâtel. — Extrait du tableau de service pour les troupes neuchâteloises en 1867.

A. INSPECTION GÉNÉRALE : le 18 mai, dans les districts.

B. GUIDES : Compagnie n° 6, 11-16 septembre, à Colombier.
» » au rassemblement de troupes, le 23 septembre.
Compagnie n° 15, le 23 septembre, à Neuchâtel.
Cours de remonte, 14-25 août, à St-Gall.

C. CARABINIERS : Compagnie n° 64, 16-18 avril, à Colombier.
» n° 14, 19-21 avril, id.
» » au rassemblement fédéral, le 22 septembre.
» n° 17, le 10 septembre, à Colombier.
» » 11-22 septembre, à Yverdon.
» » au rassemblement fédéral, le 22 septembre.

D. INFANTERIE : Bataillon n° 115, 27 juillet-3 août, à Colombier.
» n° 23, 7-21 septembre, à Colombier.
» » au rassemblement fédéral, le 22 septembre.
Chasseurs n° 6, 6-20 août, à Colombier.
E. RECRUES : 1° *Artillerie,* 22 avril-1er mai, à Colombier.
» 20 juillet-1er septembre, à Bière.
Train de parc, 23 mars-28 avril, à Aarau ;
2° *Guides,* 22 avril-1er mai, à Colombier.
14 juillet-25 août, à St-Gall ;
3° *Carabiniers,* 22 avril-1er mai, à Colombier.
3 mai-8 juin, à Payerne;
4° *Infanterie,* 4 mai-1er juin, à Colombier.
3 juin-1er juillet, id.
1-8 juillet, (chasseurs) id.

Le Département militaire, sur la demande qui lui en a été faite, offre des *capotes militaires* de bonne qualité et bien confectionnées, aux prix de fr. 36 pour celles d'officiers, et fr. 28 pour celles de sous-officiers et soldats, Cette heureuse innovation ne manquera pas d'être bien accueillie du public militaire.

NOMINATIONS : MM. Louis *Thévenaz*, au Locle, lieutenant d'inf. de landwehr; *Muriset*, Louis-Eloi, au Landeron, médecin-adjoint de bataillon, avec grade de 1er sous-lieutenant.

Le Conseil d'Etat a nommé, pour faire partie d'un conseil de réforme extraordinaire, qui siégera à Colombier les 12 et 13 avril prochain, afin d'examiner les hommes qui ne se sont pas présentés en temps opportun devant les conseils de réforme de leurs districts respectifs, les citoyens :

Soguel, Eugène, major d'inf., à Cernier; *Sandoz,* Louis, capitaine d'inf., à Neuchâtel; *Dupasquier,* Edmond, capitaine d'inf., à Cortaillod; *Guillaume,* Louis, médecin de bat., à Neuchâtel, et *Bovet,* Auguste, médecin-adj. de bat., à Areuse.

Valais. — Promotions et nominations militaires.

MM. *de Courten,* Adolphe, de Sierre, capitaine; *Ruff,* François, de Toerbell, lieutenant; *Mengis,* Ferdinand, de Viége, lieutenant; *de Chastonay,* Gaspard, de Sierre, 1er sous-lieutenant; *Morenzi,* Joseph, de Tourtemagne, 1er sous-lieutenant; *Zenklusen,* Ignace, de Viége, 1er sous-lieutenant; *Zufferey,* Zacharie, de Chippis, 2e sous-lieutenant; *de Chastonay,* Victor, de Sierre, 2e sous-lieutenant; *Julier,* Théophile, de Varonne, 2e sous-lieutenant; *Amacker,* François, d'Eycholl; *Mengis,* Oscar, de Viége, médecin-adjoint; *Zermatten,* Joseph, à Sion, major; *de la Pierre,* Maurice, de St-Maurice, capitaine; *Copt,* Joseph, de Saillon, capitaine; *Udrisard,* Pierre, de Mase, lieutenant; *de Riedmatten,* Louis, de Sion, lieutenant; *Ribordy,* Maurice, de Riddes, 1er sous-lieutenant d'artillerie; *Gaillard,* Frédéric, de Chamoson, 1er sous-lieutenant d'infanterie; *Romailler,* Pierre-Louis, de Lens, 1er sous-lieutenant; *Pitteloud,* Daniel, des Agettes, 1er sous-lieutenant; *Clo,* Joseph, de Sion; *de Fayes,* Emile, de Leytron, 1er sous-lieutenant; *Duc,* Ernest, de Sion, 2e sous-lieutenant; *de Lavallaz,* Charles, de Collombey, 2e sous-lieutenant; *Monay,* Jules, de Monthey, 2e sous-lieutenant; *Dénier,* Félicien, de Liddes, 2e sous-lieutenant; *Maret,* Jean-Maurice, de Bagnes, 2e sous-lieutenant.

Tessin. — Le comité de la société militaire de ce canton est composé pour les années 1867 et 1868 comme suit :

Président,	Colonel fédéral Luigi Rusca ;
Vice-président,	Commandant Maggini, Giuseppe ;
Membres,	Major Martignoni, Pietro ;
	Quartier-maître Galli, Pietro ;
	Lieutenant Lucchini, Giovanni ;
Secrétaire-caissier,	Lieutenant de carabiniers Pioda, Eugène.

AVIS.

Depuis l'entrée en fonctions du nouveau comité de la *Société militaire tessinoise*, toutes pièces ou correspondances qui pourraient lui être destinées, doivent être adressées dès maintenant au dit comité, *à Locarno.*

Locarno, le 15 avril 1867. *Le Comité.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 29 Avril 1867. Supplément au n° 8 de la Revue.

SOMMAIRE. — Progrès de l'artillerie pendant les six dernières années en France, Italie, Autriche, Prusse et Suisse *(suite)*. — **Bibliographie.** *(Essai sur la défense des eaux et sur la construction des barrages*, par F.-P.-J. Piron. — *Taschenbuch für schweizerische Artilleristen.)*

PROGRÈS DE L'ARTILLERIE PENDANT LES SIX DERNIÈRES ANNÉES EN FRANCE, ITALIE, AUTRICHE, PRUSSE ET SUISSE.

(Suite.)

Artillerie suisse [1].

Ainsi que toutes les puissances militaires dont nous avons parlé jusqu'ici, la Suisse a aussi cherché à faire des progrès, en adoptant à la suite de nombreux essais un canon construit sur les données du colonel Muller d'Arau et de la commission d'artillerie. Ce canon est au système français modifié.

Notre canon rayé suisse se distingue du canon français qui lui a servi de type par les points suivants:

La bouche à feu est d'environ un quintal plus lourde. Elle est en même temps de 5 $^1/_2$ pouces plus longue que la française.

[1] Il ne sera peut-être pas superflu de rappeler aux lecteurs de la *Revue* qu'ensuite du message du Conseil fédéral en date du 26 juin 1866, et de l'arrêté conforme des Chambres fédérales du 19 juillet suivant, les batteries de 12 liv. lisses de campagne dont il sera parlé dans ce chapitre n'existent plus dans l'artillerie suisse que comme un vénérable souvenir. Elles ont fait place à 11 batteries (66 pièces) de canons de 8 liv. rayés en acier fondu, à chargement par la culasse, à fermeture au système Broadwell, avec affûts en tôle. Les obusiers longs de 24 liv. qui existaient aussi au nombre de 3 batteries dans l'artillerie de campagne, ainsi que les deux batteries de canons de 8 liv. lisses, sont actuellement relégués dans l'artillerie de position qui compte en outre 118 canons de 12 liv. rayés, transformés, à chargement par la culasse. Nos lecteurs voudront bien ne pas perdre de vue cette note en parcourant la suite de ce travail. *(Rédaction.)*

Les rayures ne sont pas concentriques. Elles sont plus profondes du côté du flanc de tir que du côté du flanc de chargement pour diminuer le frottement et faciliter la charge.

Il n'y a pas jusqu'à présent de rayure rétrécie. Le projectile est centré par 6 ailettes qui ont leur surface oblique comme le fond des rayures et un culot expansif formé d'un alliage de plomb et d'étain fixé à la partie postérieure de l'obus, sur le pourtour duquel se trouvent six saillies allongées ayant la même coupe que les rayures. Ce culot expansif est comprimé par l'explosion de la charge, ses saillies forcent dans les rayures et le vent disparaît (1).

Par ce moyen le projectile n'est centré qu'à sa partie postérieure, de telle sorte qu'il se produit à sa partie antérieure quelques battements qui ne sont pas sans influence sur la régularité des angles de départ.

La fusée employée pour tous les projectiles est la fusée Breithaupt qui a une durée totale de 9 $^{1}/_{2}$ secondes correspondant à une portée d'environ 3000 pas (les tables de tir indiquent 2800 pas ou 2100^{m}). Avec cette fusée on a environ 8 % de ratés (2).

Les balles des boîtes à mitraille sont en zinc, et sont renfermées dans une boîte cylindrique de ferblanc fermée à sa partie postérieure par un culot épais en zinc. Les balles ne sont pas reliées avec du soufre.

La charge est plus forte qu'en France.

L'affût est en tôle de fer et permet au moyen d'un appareil particulier, mû par un volant latéral, un pointage délicat dans le plan horizontal.

Par suite d'une plus grande longueur d'âme et d'une plus forte charge, le projectile de notre canon a une vitesse initiale sensiblement plus grande que celle du projectile français. Ainsi la vitesse initiale du projectile suisse est de 392 mètres et celle du projectile français de 325 mètres seulement.

(1) Dès lors on a pratiqué du côté droit de chacune des saillies du culot une rainure qui permet au feu de la charge d'entourer le projectile et d'enflammer plus régulièrement la fusée de ce dernier.

Primitivement on pratiquait sous le fond du projectile et passant dans l'épaisseur des parois, deux canaux qui aboutissaient à l'origine postérieure de deux rainures pratiquées sur les flancs du projectile, ce qui donnait lieu à quelques ratés.

(Note du traducteur.)

(2) L'on a introduit, dès 1866, pour le 4 liv. rayé, à titre d'essai et en remplacement des fusées à temps admises jusqu'alors, des fusées percutantes dont il est fait usage dans tous les exercices de tir à obus avec charge d'éclatement. La construction et l'emploi de cette fusée, ainsi que l'équipement et l'approvisionnement des batteries y relatifs sont réglés par une instruction ad hoc de date assez récente.

(Rédaction.)

La trajectoire de notre nouveau canon de 4 liv. est jusqu'à 4000 pas (3000 mètres), non-seulement plus tendue que celle de quelqu fusil d'infanterie que ce soit, mais aussi que celle de tous les autres canons connus se chargeant par la bouche, *sans exception.*

Seuls les canons prussiens et anglais, au-delà de 1000 pas, surpassent un peu le canon suisse sur ce point.

Ainsi donc, entre presque tous les systèmes de canons rayés, notre canon de 4 liv. possède aux distances qui se rencontrent ordinairement en campagne le plus grand espace dangereux (voir le tableau *B* ci-après).

La trajectoire du canon de 12 liv., à la charge de 4 liv., est cependant, jusqu'à 1200 pas, plus tendue encore que celle du canon de 4 liv.; avec la charge règlementaire de 96 loths (3 liv.), seulement jusqu'à 850 pas. Mais d'abord la différence est peu sensible, puis, avec ces deux charges et une fois ces distances dépassées, la trajectoire prend comparativement à celle du canon de 4 liv. une forme tout à fait défavorable.

Du reste à partir de 600 pas le canon de 4 liv. dépasse comme justesse, dans une proportion croissante, le canon de 12 liv. lisse.

L'avant-train du canon de 4 liv. renferme 36 coups répartis comme suit:

24 obus,
8 shrapnels,
4 boîtes à balles,
36 charges à 40 loths,
4 charges à 12 loths par le tir plongeant.

Le caisson contient 108 coups. La batterie a au total un approvisionnement de 204 coups par pièce.

Le poids d'une pièce de 4 liv. équipée, avec l'avant-train et sa munition est de 28 $^{3}/_{4}$ quintaux, ainsi 3-4 quintaux de plus que les pièces françaises, russes et autrichiennes, de même calibre. Pour cette raison on a conservé les attelages à 6 chevaux, tandis que dans ces autres Etats ils ne sont plus que de 4 chevaux. On voit donc qu'en fait de mobilité nous ne restons pas en arrière de nos voisins, avantage qui se joint encore à celui de posséder un approvisionnement plus fort de munitions.

Quant à ce qui concerne le tir, il m'est difficile d'établir avec les données que je possède une comparaison complète. Il est cependant certain que notre canon de 4 liv. ne reste en arrière d'aucun des autres canons se chargeant par la bouche, et cela dans toutes les espèces de tir. Les canons prussiens et anglais (Armstrong) se chargeant par la culasse possèdent seuls une plus grande précision.

L'effet des éclats d'obus n'est à la vérité pas considérable. Les projectiles lancés contre des ouvrages d'un fort relief produisent également des résultats peu importants, comme l'ont montré les essais faits à Thun.

En revanche les effets des projectiles du canon de 4 liv., soit comme projectiles pleins, soit comme obus éclatant, contre des murs ordinaires tels que cimetières ou maisons de villages, ont été satisfaisants, ainsi que l'ont prouvé les essais faits dernièrement au Luziensteig.

On peut admettre, d'après les dernières expériences, qu'à la guerre et à la distance de 800 pas, 6 coups suffisent pour pratiquer une brèche d'un pied de largeur dans des murs de 2 $^1/_2$ pieds d'épaisseur. Sans doute le canon de 12 liv. lisse avec une charge de 4 liv. de poudre aurait de plus grands effets à cette même distance, mais il n'est pas maniable comme le 4 liv. rayé, et ne peut pas comme ce dernier être placé partout.

Il nous manque encore un canon rayé de plus fort calibre que le 4 liv., comme artillerie de réserve. C'est ce que nous montrent les résultats de tous les essais faits jusqu'à ce jour.

Le tir à mitraille n'est certainement pas le côté brillant de notre nouvelle artillerie. Cependant grâce à la forte charge employée il est meilleur que celui de la plupart des autres bouches à feu rayées. Il surpasse même le tir à mitraille du canon prussien de 6 liv. rayé.

Le canon rayé de 6 liv. italien et le canon de 8 rayé autrichien sont seuls supérieurs au nôtre au point de vue du tir à mitraille. Aux distances de 3 à 400 pas le tir à mitraille du 4 liv. rayé suisse ne sera cependant jamais à mépriser, et suffira amplement pour repousser les attaques des autres armes. La nouvelle construction des boîtes à mitraille permet également un emploi plus fréquent de ce genre de tir sans risquer d'endommager les rayures.

L'affût de notre canon de 4 liv. mérite certainement à tous égards un rang honorable parmi tous les nouveaux genres d'affûts.

Le service de cette bouche à feu est simple et facile et n'exige pas comme en Prusse, en Autriche et en Angleterre, de longues années de service avant que la troupe destinée à s'en servir ait acquis la dextérité nécessaire.

La Suisse possède actuellement 162 de ces pièces attelées, plus un certain nombre de pièces de remplacement.

L'ancien *obusier de montagne* a également été transformé en un *canon de montagne* rayé, du même calibre que le canon de campagne; les deux bouches à feu lancent le même projectile. Ce canon

de montagne peut tirer avec justesse jusqu'à 2000 pas. Le tir à mitraille produit quelque effet jusqu'à 250 pas.

La Suisse ne possède malheureusement que 4 batteries à 4 pièces de ce dernier canon, incontestablement appelé à rendre de bons services dans notre pays. Il serait très opportun, je crois, d'augmenter ce matériel.

Quant à ce qui concerne la trajectoire et la justesse du tir de notre canon rayé de 4 liv., comparativement à d'autres bouches à feu du même genre, et avec le canon de 12 liv. lisse et les obusiers, on en trouvera les données dans les tableaux qui suivent.

Canon rayé de 4 liv. suisse. Poids de la bouche à feu 780 liv., de l'obus 7 liv. 27 loths. Charge 40 loths.

Distance en		Angles d'élévation	Angle de chute	Durée du trajet
pas	mètres	Degrés	Degrés	Secondes
400	300	—°.31'	—	»
500	—	—°.34'	—	»
600	—	—°.46'	—	»
800	600	1°.10'	1°.30'	1.77
1000	750	1°.38'	2°.11'	2.27
1200	900	2°. 7'	2°.58'	2.79
1600	1200	3°.16'	5°. 2'	3.94
2000	1500	4°.29'	7°. 3'	5.21
2400	1800	5°.47'	9°. 8'	6.65
2800	2100	7°.16'	11°.40'	8.23
3200	2400	8°.52'	14°.20'	9.95

Justesse de tir relative du canon de 12 liv. lisse, lourd, de l'obusier de 24 liv. lisse et des canons rayés de 4 liv. et 6 liv.

A. Tir plongeant.

Canon de 4 liv. rayé russe.

Distance. Mètres.	Charges. Grammes.	Angles d'élévation. Degrés.	Touchés (en °/₀) dans un carré de longueur et largeur 55 mètres.	Touchés (en °/₀) dans un carré de longueur et largeur 35 mètres.
750	102	18°.48'	64	39
850	»	21°.30'	61	38
960	127	17°.30'	56	34
1050	»	19°.—	49	29
1162	153	20°.—	42	25
1215	»	21°.30'	39	23

Canon rayé de 4 liv. suisse. Thoune 1864.

Distance en mètres.	Charges. Grammes.	Angles d'élévation. Degrés.	Différences en portée (en mètres) plus grande.	Différences en portée (en mètres) moyenne.	Écarts en direction (en mètres) plus grands.	Écarts en direction (en mètres) moyens.	Touchés en °/₀ dans un carré de mètres 90 × 15	Touchés en °/₀ dans un carré de mètres 60 × 15
750	187	7°.25'	38.3	12.4	4.2	1.5	78	58
1150	—	10°.45'	75.—	29.2	12.—	3.6	72	50
Obusier long de 24 liv. suisse. Thoune 1864.							90 × 25	60 × 25
750	625	—	221.5	109.5	34.8	11.5	54	34
1150	1250	—	109.5	48.7	12.4	4.7		

Obus. prussien de 7 liv. avec obus excentriques.

Distance.	Touchés dans un carré de 55 mètres de long et de large.
750	54
850	52
920	50

Obusier français de 24 liv. ou de 16 centimètres.

Distances.	Charge.	Différences en portée.	Ecartements.
Mètres.	Grammes.	Mètres.	Mètres.
600	1500	38.—	1.9
700	»	40.—	2.5
800	»	42.—	3.2
900	»	46.—	4.—

B. TIR ORDINAIRE.

RUSSIE 1860.

Canon de 4 liv. rayé avec charge de 615 grammes et obus.

Distances en pas	285	570	855	1140	1425	1710	1995	2280
Angles d'élévation	—°.22'	—°.53'	1°.29'	2°.12'	3°.—	3°.55'	4°.54'	6°.2'
Angles de chute	—°.29'	1°.7'	1°.56'	3°.2'	4°.17'	—	—	—
Rapport de la justesse du tir . .	0.75	1.5	2.2	3.1	4.8	7.4	12.8	22

Canon de 12 liv. lisse avec charge de 3 1/4 livr. et boulet plein.

Angles d'élévation	—°.18'	—°.47'	1°.21'	2°.5'	2°.57'	3°.59'	5°.13'	6°.41'
Angles de chute	—°.24'	1°.2'	1°.56'	3°.9'	4°.38'	—	—	—
Rapport de la justesse obtenu par l'écartement des coups	1	1	1	1	1	1	1	1
Rapport des touchés °/o sur une cible de 9' haut et 60' large du canon de 4 liv. rayé	—	—	90	87	70	48	35	25
Du canon lisse 12 liv.	—	—	71	53	43	13	4	0

FRANCE.

Données officielles sur le canon de 12 liv. lisse à charge de 4 liv.

Cible de 6' × 100'.

Distances en pas.	800	940	1065	1200	1335	1465	1600
Résultat moyen du tir à la cible dans les écoles . . .	51°/o	44°/o	38°/o	32°/o	27°/o	21°/o	10°/o
Résultats des calculs balistiques .	59°/o	50°/o	38°/o	30°/o	23°/o	17°/o	13°/o

ITALIE 1862.

Canon de 12 liv. lisse à charge de 4 liv., projectile plein.

											Vitesses.
Distances en pas	400	533	660	800	933	1066	1200	1333	1465	1600	à 50 pas 507 mèt.
Angles d'élévation. . . .	0°.23'	0°.32'	0°.42'	0°.54'	1°.08'	1°.25'	1°.44'	2°.06'	2°.31'	2°.58'	à 1060 pas 254 m.
Espace dangereux (en mètres) haut. 6 ²/₃ pieds . . .	—	—	—	97	71	53	40	31	25	20	à 1600 pas 191 m.
Coefficient de la justesse .	0.405	0.125	0.052	0.028	0.016	0.010	0.006	0.004	0.003	0.002	

Canon rayé de 6 liv., charge de 900 grammes, projectile de 9 liv.

Angles d'élévation . . .	0°.31'	0°.42'	0°.55'	1°.11'	1°.29'	1°.49'	2°.11'	2°.34'	2°.58'	3°.23'	à 50 pas 395 mèt.
Espace dangereux (en mètres) haut. 6 ²/₃ pieds . . .	—	—	—	71	61	49	41	34	29	26	à 1060 pas 254 m.
Coefficient de la justesse .	0.158	0.088	0.057	0,039	0.029	0.022	0.017	0.014	0.012	0.010	à 1600 pas 219 m.

Suisse 1864.

Ecole centrale de Thoune.

a) Tir à volonté et tir de vitesse à 1500 et 1000 pas avec des obus chargés en guerre. Boulets pleins pour le canon de 12 liv.; 500 pas pour la mitraille.

3 parois de 9' hauteur × 50' longueur.

Canon rayé de 4 liv. : 48 obus et 16 boîtes à balles ont donné 315 touchés en 10 $^1/_2$ minutes.

4 obus n'ont pas éclaté, 1 a éclaté trop tôt.

Canon de 12 liv. lisse : 48 coups à boulets, 16 coups à mitraille ont donné 425 touchés en 9 minutes.

Le plus grand nombre des touchés provient du tir à mitraille.

b) Tir à volonté à 2500, 2000, 1600 pour le canon de 4 liv. rayé.

Tir à volonté à 1600 et 1200 pour le canon de 12 liv. lisse.

Cible de 9' hauteur × 30' de longueur.

8 canons 4 liv. en 1 batterie : 144 obus ont donné 49 touchés = 34 °/₀.

8 canons 12 liv. en 1 batterie : 96 boulets ont donné 15 touchés = 16 °/₀.

c) Tir roulant du canon de 12 liv. avec charge d'ordonnance à 1800 pas.

1 cible 9' haut × 90' larg.

1er essai.	But en blanc :	20 coups	= 7 touchés	= 28 °/₀.	Terrain favorab.
	Tir parallèle :	20 »	= 7 »	= 28 °/₀.	Id.
2e essai.	But en blanc :	20 »	= 0 »	= 0 °/₀.	Terrain ondulé défavorable.
	Tir parallèle :	20 »	= 4 »	= 20 °/₀.	Id.

Nos autres pièces de campagne sont : des canons lisses de 12 liv., de 8 liv. et des obusiers de 24 liv. L'artillerie suisse possède en outre des fusées de 12 liv. Comme pièces de position, il existe un certain nombre de pièces de bronze lisses du calibre de 12 liv., des canons de bronze lisses de 6 liv., un certain nombre d'obusiers allongés de 12 liv. et de 24 liv. Toutes ces bouches à feu sont actuellement insuffisantes comme qualité et quantité. [1]

On trouvera dans les tableaux suivants quelques données comparatives sur les probabilités du tir, les effets et les poids de l'artillerie moderne.

La Confédération possède en outre 10 mortiers de 10 pouces à chambre tronconique. (*Note du traducteur.*)

TABLEAU B.

I. DES TRAJECTOIRES.

Les vitesses sont pour les canons suivants :

	Poids des projectiles en kilogr.	Poids des charges en kilogr.	Longueur de l'âme en calibr.	Vitesse prise à pas de la bouche 50	1000	2000	3000	4000	5000
a) *Pièces de bataille.*									
Canon 12 liv. suisse, lisse, charg. par la bouche	6.—	1.500	17	470	243	138	—	—	—
» 4 » » rayé, id.	3.923	0.625	17	392	294	237	194	158	—
» 4 » français, » id.	4.005	0.550	16.2	325	266	220	182	150	—
» 4 » russe, » id.	4.500	0.615	16	358	—	—	—	—	—
» 4 » autrichien, rayé, id.	3.625	0.524	15	333	—	—	—	—	—
» 4 » belge, rayé, charg. par la culasse	4.275	0.530	22 1/2	365	—	—	—	—	—
» 4 » prussien, » id.	4.350	0.500	22 1/2	365	—	—	—	—	—
» 6 » italien, » charg. par la bouche	4.500	0.900	15	395	259	195	153	120	—
» 8 » autrichien, rayé, id.	6.550	0.923	14.7	349	—	—	—	—	—
» 9 » anglais, rayé, charg. par la culasse	4.160	0.515	20	348	—	—	—	—	—
» 12 » » » id.	5.375	0.672	25	361	285	272	261	247	—
» 6 » prussien, » id.	6.875	0.601	20.5	332	—	—	—	—	—
» 12 » italien, » charg. par la bouche	11.100	1.200	16.7	305	—	—	—	—	—
b) *Pièces de position.*									
Canon 12 liv., fer, long, italien, ch. pr la bouche	11.100	1.500	20.5	345	—	—	—	—	—
» 12 prussien, » culasse	14.600	1.050	20.7	301	—	—	—	—	—
» 24 » » »	27.375	2.—	18	295	269	259	241	229	220
» 24 belge, » »	29.370	2.260	18	300	—	—	—	—	—
» 20 anglais, » »	9.500	1.190	25	350	—	—	—	—	—
» 30 italien, mod. 1862 » bouche	29.600	3.250	16.7	325	287	261	233	206	178
» 70 anglais, » culasse	34.—	4.250	25	348	—	—	—	—	—

Les angles d'élévation sont aux distances suivantes, avec les charges d'ordonnance.

Angles.

Distances en pas.	Canon suisse lisse 12 livr.	Suisse rayé 4 livr.	Français 4 livr.	Autrich. 4 livr.	Russe 4 livr.	Prussien 4 livr.	Italien 4 livr.	Autrich. 8 livr.	Prussien 6 livr.	Anglais 12 livr.	Prussien 12 livr.	Italien long, fer 12 livr	Prussien 24 livr.	Modèle 1862 Italien 30 livr.
1000	1°.42’	1°.38’	2°.1’	2°.—	1°.50’	1°.46’	1°.39’	1°.58’	2°.8’	1°.28’	2°.28’	2°.—	2°.26’	2°.15’
1500	3.5	2.59	3.23	3.27	3.12	2.56	3.3	3.22	3.20	2.38	—	3.26	3.54	3.29
2000	—	4.29	5.5	5.15	4.54	4.20	4.46	4.51	4.36	3.58	—	5.—	5.21	5.26
3000	—	8.4	9.16	9.36	9.23	—	8.43	8.27	7.30	6.59	8.19	8.54	8.26	9.36
4000	—	12.12	15.15	15.51	—	—	15.22	13.21	11.13	10.20	—	13.30	11.55	15.3
Les durées des trajets avec les charges d'ordonnance sont aux distances suivantes: Secondes et centièmes.														
1000	2”.25	2.27	2.80	2.50	—	—	2.50	2.50	2.50	2.50	2.60	—	2.60	2.50
1500	3.95	3.65	4.40	—	—	—	4.—	—	3.80	3.75	4.—	—	4.10	4.—
2000	—	5.20	6.30	6.—	—	—	5.75	6.—	5.10	5.—	5.30	—	5.40	5.40
3000	—	8.95	10.20	9.80	—	—	10.—	10.—	—	7.80	—	—	—	8.20
4000	—	13.75	15.40	14.75	—	—	—	14.50	—	10.80	—	—	—	11.70

Rapport de la probabilité du tir de quelques canons.

D'après les données officielles et les calculs du capitaine Rœrdansz on atteint, les distances étant connues :

80 °/₀ touchés	sur un but de 6' h. 30' l.	avec le can.	prussien	6 liv.	à	1540'
80 °/₀	id.	id.	autrich.	4	»	910'
80 °/₀	id.	id.	français	4	»	780'
80 °/₀	id.	id.	italien	6	»	750'
50 °/₀	id.	id.	prussien	6	»	2240'
50 °/₀	id.	id.	autrich.	4	»	1440'
50 °/₀	id.	id.	français	4	»	1160'
50 °/₀	id.	id.	italien	6	»	1100'

Ainsi, à la distance moyenne de 1800 pas, on a entre ces différentes bouches à feu les rapports suivants (sur le même but que ci-dessus) :

Canon de	6 liv.	prussien	67 °/₀
Id.	4 »	autrichien	36 °/₀
Id.	4 »	français	22 °/₀
Id.	6 »	italien	20 °/₀

Je crois pouvoir affirmer que notre canon de 4 liv. correspond assez exactement, pour la justesse et la régularité des coups, à cette même distance, au canon autrichien de 4 liv.

L'espace dangereux compté pour une élévation de 6 pieds est

	Anglais 12 liv.	Prussien 6 liv.*	Prussien 4 liv.	Français 4 liv.	Autrichien 4 liv.	Italien 6 liv.	Suisse 4 liv.
à 1000 pas	80 pas	63	74 pas	58 pas	60 pas	65 pas	66 pas
1200 »	60 1/2 »	51	57 »	43 »	43 »	49 »	50 »
1500 »	42 »	36	40 »	31 1/2 »	29 »	33 »	34 »
2000 »	27 »	25 1/2	25 »	21 »	20 »	21 1/2 »	23 »

(*) La pièce de 6 liv. avec obturateur à verrou.

II. Des poids.

Espèces de bouches à feu.		Poids de la bouche à feu en livres.	Poids de l'affût en livres.	Nombre des coups contenus dans l'avant-train et l'affût.	Poids total de la pièce équipée avec l'av.-train sans canonniers.	Nombre des chevaux de l'attelage.	Poids de traction de chaque cheval en livres.
Lisse. Canon de 12 liv. de campagne	Suisse	1800	1510	26	4760	8	595
» Id. 12 » court de campe	Prussien	860	1145	40	3600	6	600
» Obus. 24 » long de campage	Suisse	1786	1510	18	4730	8	593
Pièces de bataille.							
Rayé. Canon 4 liv., charge pr la bouche	Suisse	780	940	36	2885	6	481
» Id. 4 » id.	Français	660	750	32	2540	4	635
» Id. 4 » id.	Autrich.	526	873[2]	40[2]	2402	4-6	600-400
» Id. 4 » id.	Russe	590	852	32	2480	4	620
» Id. 4 » charge par la culasse	Prussien	550	827	48	2810	6	470
» Id. 6 » charge par la bouche	Italien	760	1030	60	3630	6	610
Canons de réserve.							
Rayé. Canon 8 liv. charge pr la bouche	Autrich.	997	1228[2]	34[2]	3456	6	576
» Id. 6 » id. culasse	Prussien[1]	860	1145	30	3560	6	592
» Id. 12 » id. bouche	Français	1220	1155	18	3875	6	647
» Id. 12 » id. »	Italien	1500	1030	24	4400	6	734
» Id. 12 » id. culasse	Anglais	780	1219	33	3700	6	616
» Id. 20 » id. »	»	1545	1360	?	4172	6	695
[1] Le nouveau modèle de 1864 avec obturateur à coins présente les variations suivantes . . .		805	992	33	3270	6	545

[2] Pour les affûts autrichiens sont toujours compris 4 coups à mitraille et les équipements.

Pour terminer, récapitulons maintenant en abrégé les progrès que les puissances militaires ont faits, et demandons-nous en quoi nous pouvons en profiter. Nous trouvons en premier lieu que pour l'artillerie de campagne les progrès et les changements ont été faits dans les quatre directions suivantes:

Simplifier l'organisation de l'arme;

Obtenir une très grande mobilité;

Obtenir de plus grands effets du tir;

Sortir du rayon d'action des feux de l'infanterie.

Pour l'artillerie de position:

Création de plus forts calibres avec une portée beaucoup plus grande, une force de percussion considérable et de grands effets d'éclats.

Enfin, pour les deux classes de bouches à feu, on constate de grands progrès dans la partie technique.

Ces derniers proviennent aussi incontestablement des progrès faits par les arts mécaniques et métallurgiques, et de la création d'engins et d'appareils qui n'existaient pas auparavant. Ces nouveaux engins ont permis de travailler le fer en grosses masses sous ses différentes formes et dans ses divers états chimiques et moléculaires, comme fonte, fer forgé, acier fondu, de telle sorte qu'on peut employer aujourd'hui, pour les grosses pièces de position, la fonte, dont l'usage autrefois n'était pas sans danger. Sous ce rapport, les progrès les plus sensibles consistent dans la méthode de renforcer les grosses pièces de fonte, soit extérieurement avec des cercles d'acier fondu ou de fer forgé, soit intérieurement par des tubes de fer forgé introduits dans l'âme, et dans la méthode de couler la fonte autour d'un noyau creux refroidi par l'eau à la Rodmann. Actuellement la fonte est employée presque exclusivement à la construction des bouches à feu de position, l'acier fondu étant trop cher et trop difficile à travailler en grandes masses, et le bronze trop peu résistant aux dégradations occasionnées par les gros projectiles en fonte.

Pour l'artillerie de campagne, où nous avons deux systèmes fondamentaux en présence: 1° les pièces se chargeant par la bouche; 2° les pièces se chargeant par la culasse, on préfère généralement le bronze pour les premières, l'acier pour les secondes.

On remarquera enfin les projectiles de la nouvelle artillerie, qui sont presque tous creux, composés de diverses pièces et de divers métaux assemblés. Les projectiles pleins de la nouvelle artillerie, généralement d'acier et de forme plus ou moins cylindrique, sont destinés à détruire les armatures de fer des navires.

Comme simplifications, nous ferons remarquer premièrement que,

sauf la Prusse, l'Amérique et quelques petits Etats d'Allemagne, toutes les autres armées ont réduit leurs calibres à deux, l'un étant destiné aux pièces de campagne proprement dites, l'autre aux pièces de la réserve. Le premier sert généralement aussi pour l'artillerie à cheval.

L'Angleterre seule a pour cette dernière un canon spécial.

La France, l'Espagne, la Russie, l'Autriche, la Hollande, la Belgique, la Suisse, ont comme pièce fondamentale le canon de 4 liv.; l'Italie un canon de 6 liv. léger; l'Autriche et la Russie ont comme pièce de réserve un canon de 8 liv.; la Prusse de 6 liv.; les autres Etats de 12 liv. léger.

Quant à la Prusse, nous avons dit plus haut pourquoi, en dehors de ses deux calibres principaux de campagne, cette puissance a conservé une aussi forte proportion de canons de 12 liv. lisses légers. Nous avons vu que c'est à cause de la difficulté de la manœuvre de son canon rayé et du peu d'effet du tir à mitraille de ce même canon.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

ESSAI SUR LA DÉFENSE DES EAUX ET SUR LA CONSTRUCTION DES BARRAGES, par F.-P.-J. Piron, capitaine en premier du génie. Bruxelles-Gand-Leipsig. C. Muquardt, 1866.

La défense des eaux est basée sur les mêmes principes fondamentaux que celle des positions sur terre ferme; dans les deux cas, la défense repose essentiellement sur un obstacle continu destiné à arrêter l'ennemi et à le retenir sous les feux efficaces de la position. Sur terre, l'obstacle à franchir pour aborder la place est un fossé; sur mer, c'est un barrage.

Tel est le point de vue auquel se place M. le capitaine Piron dans son *Essai sur la défense des eaux*; le problème dont il recherche la solution est donc de trouver un barrage capable d'arrêter un vaisseau pesant 10,000 tonneaux et animé d'une vitesse de 10 m. par seconde, en d'autres termes, capable de briser le choc des plus puissants navires cuirassés construits.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans son intéressante discussion des différents barrages usités jusqu'à présent, de leur influence sur le régime des eaux et de leur degré relatif de résistance. Qu'il nous suffise de dire que c'est la première fois que la matière a été soumise à une analyse complète, et que M. le capitaine Piron arrive facilement à démontrer toute la faiblesse et toute l'insuffisance des systèmes de barrages, tels que masses submergées, estacades, chaînes ou cordages tendus sur les eaux au moyen de flotteurs, ligne de radeaux ancrés, etc., vis-à-vis des vaisseaux cuirassés construits de nos jours. C'est ce dont chacun se rendra parfaitement compte en apprenant que le choc d'une de ces masses équivaut à deux cents fois celui de nos plus grosses locomotives marchant à 7 $^{1}/_{2}$ lieues à l'heure.

L'élément du nouveau barrage proposé par M. le capitaine Piron se compose

d'une immense lentille creuse en tôle et en fer forgé, ayant 300^m de longueur, 75^m de largeur et 7^m 50 de hauteur, dont 1^m 42 de tirant d'eau. Les bords de la lentille sont formés par un tore elliptique creux, sur lequel reposent deux calottes ellipsoïdales opposées par leurs bases et reliées entr'elles par un réseau de cloisons longitudinales et transversales divisant l'intérieur du flotteur en près de 20,000 cellules étanches. Une bouée pareille pèserait 25,000,000 kilog., c'est-à-dire 2 $^1/_2$ fois autant que le vaisseau dont elle devrait amortir et supporter le choc.

Un barrage continu serait formé d'une ligne de bouées appuyées par leurs deux extrémités à des tours en maçonnerie avec coupoles tournantes en fer, armées de canons de gros calibres. Sur des eaux profondes, les tours seraient remplacées par une seconde ligne de bouées.

Ce système remplirait parfaitement toutes les conditions imposées à un barrage efficace. Il ne nuirait en rien au régime des eaux ; il résisterait aux chocs des monitors les plus puissants aussi bien qu'aux efforts de la tempête ; il serait indestructible par les projectiles ennemis et à l'abri de l'action du feu et de celle de l'eau salée ; enfin, grâce à sa mobilité, il n'apporterait aucune entrave à la navigation en temps de paix, et en temps de guerre il permettrait facilement la circulation des navires de la défense.

Tel est le beau côté de la médaille ; examinons-en le revers : une bouée reviendrait, d'après l'estimation de l'auteur, à 5,000,000 de fr. ; pour une rivière de 600^m de largeur, la dépense s'élèverait, pour deux bouées et trois tours, à 15,000,000 de fr., soit à 25,000 fr. par mètre. Que serait-elle lorsqu'il s'agirait de barrer toute une rade, tout un port de mer, nécessitant probablement deux rangées de bouées ?

La question des frais n'embarrasse, du reste, nullement M. le capitaine Piron ; il y répond victorieusement par le proverbe qu'il a choisi pour épigraphe : « Qui veut la fin, doit vouloir les moyens. » Quoique reconnaissant toute la valeur de cet argument dans le cas particulier, un doute nous reste : de pareilles dépenses ne seraient-elles pas mieux justifiées par l'augmention du nombre et de la force des batteries de côte et des canonnières de la défense. Il est vrai que ces engins ne présentent pas une garantie absolue contre l'attaque, comme le dit fort bien l'auteur ; mais en revanche ils possèdent, sur les barrages, l'immense avantage de se prêter à une défense active. J. D.

TASCHENBUCH FÜR SCHWEIZERISCHE ARTILLERISTEN. Berne, druck von Rieder et Simmen, 1867.

Pas de phrases et grande abondance de renseignements sur toutes les branches du service, telles sont les qualités qui font du travail de M. le lieutenant Schumacher l'*Aide-mémoire* obligé de l'artilleur suisse. — C'est à ce titre que nous nous faisons un devoir d'en recommander l'acquisition à nos lecteurs. Une traduction de ce manuel, qui a reçu l'approbation de la commission d'artillerie, serait, nous en sommes certains, accueillie avec faveur dans la Suisse française et italienne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 9. Lausanne, le 7 Mai 1867. XIIe Année.

LA CAMPAGNE DE 1712.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MILITAIRE.

(Fin.)

L'ennemi ne put pas tirer parti de cette faute. Voyant, de la hauteur où ils se trouvaient, la déroute des troupes de Pfyffer, les Lucernois se précipitèrent, sans écouter la voix de leurs chefs, par le village de Dintikon, contre le front des Bernois. Le général de Sonnenberg, qui était à leur tête, eut ici son cheval tué sous lui. Les grenadiers bernois durent se replier, les Lucernois franchirent la haie et attaquèrent la ligne de bataille protestante. Un sanglant combat s'engagea. Le colonel lucernois de Fleckenstein fut tué au moment où il s'emparait d'un drapeau bernois. Le général de Diesbach fut grièvement blessé, et ce fut avec peine que son adjudant, le capitaine Stürler, également blessé, put le sauver des mains de l'ennemi. Les Bernois, inférieurs en nombre et combattant sur un terrain défavorable, commençaient à céder, lorsque les quatre bataillons que le général de Sacconay avait conduits au secours de l'aile gauche, revinrent pleins d'ardeur et menant avec eux les canons et les drapeaux conquis sur l'ennemi. Leur arrivée rétablit momentanément le combat. Mais les Bernois, fatigués et démoralisés, ne combattaient plus que mollement, malgré les efforts héroïques de leurs officiers, entre autres du général de Sacconay, lequel était revenu après avoir fait panser sa blessure; mais il reçut peu après une seconde blessure, et il dut alors se faire transporter à Lenzbourg, sur quoi ce fut le colonel Frisching, pré-

sident du conseil de guerre, qui prit de droit le commandement en chef des troupes.

On avait fait appeler, dès le commencement de l'action, les bataillons de l'aile gauche. Ceux-ci, occupés à piller, ne purent être réunis qu'avec peine; ils arrivèrent cependant, mais trop tard, et, avant qu'ils pussent être placés avantageusement, les bataillons de l'aile droite furent rejetés sur les nouveaux venus. Dans ce moment on vit encore arriver une troupe de catholiques appartenant au reste du corps de Pfyffer, que l'on était parvenu à rallier en partie. La panique s'empara alors pour tout de bon des protestants ; les conducteurs des pièces se sauvèrent avec leurs chevaux, et l'armée entière se tournait déjà du côté d'Hendschikon et de Lenzbourg. Mais des officiers résolus, parmi lesquels on cite surtout les majors d'Amont et Davel, parvinrent, par leurs menaces et leur contenance énergique, à en imposer à la troupe et à empêcher une fuite précipitée ([1]).

Le renfort qui était arrivé si à propos aux Lucernois s'explique ainsi. Pendant que les bataillons bernois de l'aile gauche se portaient au secours de ceux de leur aile droite, les chefs catholiques étaient parvenus à rallier dans la forêt les restes de la troupe de Pfyffer. Quelques compagnies fraîches d'hommes des bailliages libres y arrivèrent de leur côté. Ces dernières, cependant, montraient peu d'envie de se battre, lorsqu'on entendit crier depuis l'autre aile que les Bernois étaient en fuite. Les catholiques de l'aile gauche sortirent alors du bois. Un petit corps bernois ([2]), cependant, paraît s'être trouvé sur leur chemin et leur avoir disputé le passage, mais trop faible pour leur résister, il se retira, non sans perte, et ils purent alors traverser la plaine et se joindre aux Lucernois, qui commençaient dans ce moment la poursuite de l'armée protestante.

Les officiers bernois parvinrent, par leur bonne contenance, à empêcher leur troupe de se désorganiser. La retraite commença en bon

([1]) La généralité bernoise avait commis une faute majeure en négligeant de placer, derrière sa ligne de bataille, une forte réserve dont l'emploi eut pû, dans ce moment, rétablir avantageusement le combat.

([2]) On a quelques raisons de supposer que c'était le bataillon d'Arnex, détaché la veille au Meiengrün, et qui néanmoins paraît avoir été engagé dans cette bataille, étant mentionné dans l'état officiel des pertes subies ce jour-là par l'armée bernoise. Le commandant d'Arnex avait probablement quitté le Meiengrün de son propre chef pour venir au secours de ses frères d'armes, et, après avoir passé la Bunz, il se sera trouvé sur l'ancien champ de bataille de l'aile gauche bernoise au moment même où les restes du corps de Pfyffer, ralliés, sortaient du bois. La participation du bataillon d'Arnex à la bataille de Villmergen est donc possible et même probable, mais non point un fait positif, ainsi que le rapporte l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud*.

ordre, et l'ennemi, croyant à une nouvelle manœuvre pour l'attirer plus loin, renonça à une poursuite active; son feu diminua et il se contenta de suivre les Bernois lentement et de loin. Ces derniers s'approchaient du village d'Hendschikon. Quoique marchant avec ordre, on pouvait craindre qu'en traversant les haies et clôtures qui entouraient ce dernier village, les rangs ne fussent rompus et que dès lors il ne fut plus possible de maintenir l'ordre et d'empêcher la déroute. Les officiers cherchèrent donc à agir sur leurs soldats par de bonnes paroles, les engageant à s'arrêter et à se tourner contre l'ennemi. Le colonel Frisching, surtout, exhortait les soldats à ne pas l'abandonner, leur promettant la victoire s'ils faisaient leur devoir. Dans ce moment un coup de feu étendit à terre le colonel-quartier-maître Daniel Tscharner ([1]) pendant qu'il cherchait à réunir une centaine de volontaires pour reprendre l'offensive. Les officiers bernois continuaient, tantôt par des prières, tantôt par des menaces, à agir sur leurs hommes; quelques-uns cherchaient même à les arrêter en les retenant par les larges manches de leurs habits; d'autres, à la tête des dragons, menaçaient de sabrer ceux qui continueraient à fuir.

Enfin, après une demi-heure de marche en retraite, la contenance énergique des officiers produisit son effet. Quelques soldats se retournèrent pour faire feu. Leur exemple entraîna les autres; l'armée reprit l'offensive et marcha sur l'ennemi, sinon dans le meilleur ordre, du moins avec tant de résolution que celui-ci tourna le dos. Le contingent d'Uri lâcha pied le premier et se porta de suite sur Villmergen et Mouri, tandis que le reste de l'armée catholique se replia du côté de Dintikon et prit position dans le bois du Herrliberg, où un nouveau combat s'engagea. Les catholiques s'y défendirent avec acharnement pendant une demi-heure. Massés dans la forêt et dans la vigne attenante, ils étaient décimés par le feu des Bernois. Ces derniers, de leur côté, paraissent avoir considérablement souffert dans ce dernier combat. Enfin, deux compagnies bernoises pénétrèrent dans le bois, attaquèrent l'ennemi à la baïonnette et en firent un grand carnage. Les catholiques se retirèrent alors dans la partie supérieure de la forêt et y firent encore une belle résistance, lorsqu'une centaine de Bernois parvinrent à escalader avec peine une pente escarpée qui les amena dans le flanc gauche de l'ennemi. Ce dernier était maintenant attaqué de front et sur sa gauche; un nouvel incident vint lui donner des craintes pour son aile droite. Car, dans

([1]) Cet officier, dont il n'a pas été fait mention jusqu'à présent, et qu'il ne faut pas confondre avec les autres officiers de même nom qui étaient à l'armée, paraît avoir rempli les fonctions de colonel-quartier-maître dans une des brigades.

ce moment, s'approchait une troupe de 400 hommes, arrivant, bannières déployées, de Sengen ([1]), et qui causa aux Lucernois d'autant plus de frayeur qu'ils avaient cru, dans le principe, que c'était le détachement destiné, par le général de Sonnenberg, à occuper, la nuit précédente, la hauteur au-dessus de Villmergen, mais qui, en réalité, avait manqué à sa consigne et s'était joint à ses coreligionnaires dans l'attaque de l'aile droite bernoise. L'apparition de ce détachement détermina les catholiques à fuir. Peu après arriva aussi le bataillon du major Fankhauser. Ce dernier, apprenant que l'aile droite avait rétabli le combat et que la victoire était incertaine, avait quitté son poste sur la hauteur près de Lenzbourg et s'était porté, par Ammerswyl, sur le Herrliberg. Il eût pu se réunir au détachement venant de Seengen et couper à l'ennemi sa retraite, si ce dernier eût tenu un quart d'heure de plus.

Les catholiques n'avaient d'autre ligne de retraite que celle de Villmergen. Vers 6 heures, ils traversèrent cet endroit par où le détachement d'Uri les avait précédés. Les Bernois marchèrent à leur suite jusqu'à l'entrée du village, mais ils ne les poursuivirent, dès lors, que faiblement, à cause du mauvais état de leur cavalerie. Trois pièces d'artillerie, qui venaient d'arriver de Lenzbourg, furent pourtant employées à inquiéter les fuyards. La compagnie des vassaux Loys de Cheseaux, qui était arrivée comme escorte à la suite de ces pièces, se porta le même soir jusque vers Mouri, où elle trouva encore un certain nombre de blessés catholiques.

L'armée victorieuse traversa de nouveau le champ de bataille. Ses trophées consistaient en sept canons, huit drapeaux et deux trompes d'Uri ([2]). Après un service d'actions de grâces, elle établit son bivouac dans la plaine. Le major-général Manuel plaça les avant-postes de l'aile droite, le major Fankhauser ceux de l'aile gauche. Le lendemain eut lieu une grande revue de l'armée, afin de constater les pertes du jour précédent. L'état officiel qui en fut dressé pour l'Etat de Berne mentionne 206 tués et 401 blessés. Onze officiers avaient payé de leur vie la gloire de cette journée ([3]).

([1]) Nous supposons que cette troupe était en garnison à Seengen et qu'elle ne faisait pas partie de l'armée active proprement dite. Suivant M. de Rodt, elle aurait été commandée par le colonel May; mais ce dernier, quartier-maître-général de l'armée, commandait, avec le major-général Manuel, l'aile gauche de l'armée, et ne pouvait, par conséquent, se trouver à Seengen. Nous croyons plutôt qu'il s'agit d'un commandant de bataillon du nom de May.

([2]) Ces trompes auraient figuré, selon la tradition, aux batailles de Grandson et de Morat.

([3]) Officiers tués : le colonel-quartier-maître *Tscharner*, le capitaine de dragons *Jenner*, les capitaines d'infanterie *Cerjat de Fêchy*, *de Martines de Pailly* et *Mestral de*

La perte des catholiques peut s'évaluer à environ 3000 tués, dont une partie fut, comme nous l'avons déjà vu, noyée dans les eaux de la Bunz. Ils perdirent en outre 552 prisonniers, dont 500 blessés. Ces derniers furent bien traités, et l'on échangea ensuite quelques-uns de leurs officiers contre le colonel Monnier, captif depuis Sins.

Le 26 juillet, l'armée bernoise dressa son camp dans la plaine située à l'ouest de Dottikon. Le quartier-général occupait ce dernier village. Peu après y arriva l'ancien général Nicolas Tscharner, assez bien remis de ses blessures pour remplacer, jusqu'à nouvel ordre, le général de Diesbach.

Nous avons déjà mentionné les mesures prises au printemps par l'Etat de Berne pour couvrir ses frontières sur tous les points exposés aux irruptions des catholiques. A l'époque de la bataille de Villmergen, l'armée d'observation occupait encore ses positions et elle avait même reçu tous les renforts dont on avait pu disposer ([2]). On peut aussi se souvenir du plan d'opérations d'après lequel les Bernois devaient envahir le canton de Lucerne depuis l'Argovie, par St-Urbain et par l'Emmenthal, et faire de plus une irruption dans l'Unterwalden depuis l'Oberhasli ; ce mouvement devait être appuyé par l'armée zuricoise opérant contre Zoug et Schwytz, et par les Toggenbourgeois, qui étaient destinés à s'emparer d'Uznach et du pays de

Mézery ; les lieutenants *Langin, Demierre, Challandes* et *Mental*, ces deux derniers du corps neuchâtelois, et les enseignes *Kohli* et *Martin*. Officiers blessés : le général *de Diesbach*, le lieutenant-général *de Sacconay*, le lieutenant-colonel *Quisard d'Arnex*, le major *d'Amont*, les capitaines *de Saussure de Berchier*, *Stürler*, *Müller*, *de Hallwyl* et *Ægerter* ; les aides-majors *de Pury* et *de Morsier* ; le lieutenant de dragons *Clavel*, les lieutenants d'infanterie *Prélat, Bourgeois, Estoppey, Muret, Kunzi*, et *Vuillemet*.

([2]) Voici le tableau, déjà cité plus haut, par lequel nous connaissons l'effectif des troupes bernoises employées, vers la fin de juillet, soit à l'armée active d'Argovie, soit à l'occupation des frontières. Nous le reproduisons en abrégé :

Armée principale et garnisons de la Basse-Argovie, du comté de Baden et des bailliages libres	15,247	hommes
Haute-Argovie, commandant, colonel Frisching	6,281	»
Emmenthal, lieutenant-colonel Manuel	2,257	»
Oberhasli, colonel Tillier	2,248	»
Vallée de Frutigen et Simmenthal, commandant d'Erlach	378	»
Pays de Vaud, colonel Lombach	6,255	»
Landgericht (*) ou districts de Seftigen et Sternenberg, commandant Tscharner	783	»
Ville de Berne, garnison	690	»
Corps du Toggenbourg, colonel de Wattenwyl	1,077	»
Total,	35,216	hommes.

Voyez de Rodt, etc.

(*) On entendait, sous le nom de *Landgericht*, les districts soumis à la juridiction particulière de la ville de Berne, soit ceux de *Konolfingen, Zollikofen, Seftigen* et *Sternenberg*.

Gaster. Ce projet fut repris et reçut èn partie son exécution. Les Zuricois s'emparèrent de Rapperschwyl, pénétrèrent en même temps dans le canton de Zoug et menaçèrent Schwytz. Les corps bernois stationnés dans la Haute-Argovie et dans l'Emmenthal pillèrent et levèrent des contributions dans les contrées adjacentes du canton de Lucerne. Le corps de l'Oberhasli passa le Brünig et fit de même dans l'Unterwald. Quand à l'armée principale, on en détacha, le 29 juillet suivant, 1000 hommes d'infanterie et 100 cavaliers; ce corps, placé sous les ordres du colonel brigadier Tscharner et du lieutenant-colonel Portefaix, alla occuper Reinach. Deux jours après, l'armée entière suivit ce mouvement, pénétra par Reinach sur le sol lucernois et alla établir son camp à Schwarzenbach, dans le bailliage de Münster. Elle y resta stationnaire jusqu'après la conclusion de la paix. Celle-ci ayant été signée le 7 août suivant, l'armée revint, le 15 du même mois, à Reinach, où elle fut licenciée. Une partie des troupes, entr'autres celles d'Argovie, avait déjà été renvoyée, dans l'intervalle, dans ses foyers. On continua néanmoins à occuper, pendant un certain temps, les villes du comté de Baden et celles des bailliages libres, et on laissa quelques troupes dans les possessions de l'abbé de St-Gall.

On avait reconnu l'importance des passages de la Reuss et de la Limmat. Ce n'était que par leur possession que les cantons protestants de Berne et de Zurich pouvaient opérer, cas échéant, une rapide jonction de leurs forces. Profitant maintenant des droits du vainqueur, ces derniers exigèrent des cantons catholiques la cession de leurs droits de souveraineté sur le comté de Baden et la partie inférieure des bailliages libres, dans laquelle se trouvaient les villes de Mellingen et de Bremgarten. Ces contrées ne relevèrent désormais que de Berne et de Zurich, ainsi que de Glaris; ce dernier canton, étant resté neutre dans cette lutte, n'avait fourni aucun prétexte à la spoliation. Il en fut de même de la ville de Rapperschwyl, sur laquelle Glaris, Schwytz et Unterwalden avaient des droits *d'avouerie* ou de *protection*. Ces deux derniers cantons durent aussi céder ces droits aux vainqueurs. Ce fut sur ces bases que la paix, dite *d'Aarau,* fut enfin signée, le 7 août 1712.

On aurait pu croire que le sort du Toggenbourg, cause première de la guerre, serait réglé dans le traité de paix. Il n'en fut point ainsi. Abandonné du vainqueur, ce pays retomba sous la domination de l'abbé de St-Gall, tout en obtenant, il faut le dire, quelques adoucissements à sa position. La Suisse jouit désormais d'une longue ère de tranquillité, dont elle ne sortit que pour subir, vers la fin du siècle, tous les malheurs d'une invasion étrangère.

Relation contemporaine de la campagne de 1712, par un officier du Pays de Vaud (¹).

Le récit suivant, écrit par un officier du Pays de Vaud qui avait pris part à toute la campagne de 1712, pourra peut-être intéresser nos lecteurs comme complément du travail que nous venons de terminer. Nous le reproduisons intégralement, en maintenant l'ancien style et l'orthographe surannée de l'auteur, qui était peu familiarisé avec les noms de quelques endroits de la Suisse allemande.

« Le 25me auril 1712, Monsieur le capitaine de May a eu ordre de se tenir prêt auec sa compagnie pour marcher au premier ordre.

« Le 28me du dit, la dite compagnie est partie de Lausanne et est allée à Moudon, où elle a séiourné une dizaine de iours, au bout desquels elle a eu ordre de se rendre à Lentzbourg, soit aux enuiron. Elle a donc eu ordre en chemin de loger à *Senn* (²), à vne petite heure du dit Lentzbourg, où elle a séiourné jusques au 21me may, qu'elle fut commandée d'aller à *Hentzique* (³) et de mettre du verd vn chascun à son chapeau.

« Estant donc arriué au dit Hentzique, après y auoir vn peu rafreschy, on entendit la prière et on s'alla renger en bataille dans vne grande fin près du dit lieu.

« On voyoit dès là les ennemis qui estoyent vis-à-vis de nous dans vne hauteur, (⁴) aussy dans vne grand fin de champs, qui auoyent dressé vne batterie de canons auprès de *Tantique* (⁵) et d'*Enclique* (⁶) et s'es-

(¹) Cette narration a été conservée dans les archives de la famille à laquelle appartenait son auteur. Ce dernier, *Jean-Jaques Charrière*, coseigneur de Mex, ou *de May*, suivant l'orthographe de l'époque, terre dont il portait le nom, né en 1656 et mort en 1729, était, depuis 1692, capitaine d'une compagnie vaudoise de milice active ou d'élection et fit partie de la seconde levée de troupes que l'on concentra, pendant la première quinzaine de mai, autour de Lenzbourg. C'est le même officier que nous trouvons, dans la répartition de l'armée, à la tête d'un bataillon formé de deux compagnies de milice active, circonstance qui lui a fait donner, par quelques auteurs, le titre de lieutenant-colonel, grade qu'il n'avait pas en réalité. Le bataillon de Mex faisait partie de la brigade d'Eclépens, à laquelle appartenaient du reste la plupart des troupes du Pays de Vaud. C'est sans doute par suite d'une erreur que l'auteur de l'*Histoire du canton de Vaud* mentionne le commandant de Mex sous le nom de *Sévery*. (Archives de famille.)

(²) Séon.

(³) Hendschikon. Le bataillon de Mex ne rejoignit, paraît-il, le corps du général de Sacconay que le 21 mai au matin ; ce dernier avait, nous le savons, pris position auprès d'Hendschikon dès la veille au soir.

(⁴) Le Meiengrün, qui était occupé par les Lucernois du colonel de Fleckenstein.

(⁵) Dottikon.

(⁶) Hägglingen, et non pas Anglikon, comme on pourrait le supposer, d'après la ressemblance du nom ; ce dernier village était situé trop au midi pour qu'il pût en être question ici.

toyent rengés de ça et de là de l'endroit où nous deuions passer. Et lors que nous fumes tous rangés en bataille, nous défilasmes par-dessus vn pont de pierre ([1]) pour aller aux ennemis ; alors ils commencèrent à tirer leurs canons. Et dès que nous eumes passé le dit pont, on se rengeat en bataille comme on estait précédemment, au bas de la mesme campagne de champs où étoyent les ennemis, et pendant que l'on se rengeoit nous essuyasmes quelques coups de canons qui, par la grâce de Dieu, ne firent pas grand mal. Il n'y en eu que 3 ou 4 de blessés. Et après que tout eu passé, nous allâmes contre les ennemis, qui aussy tost prirent la fuitte sans tirer vn coup de fuzil. Etants vn peu auancés, les dragons ([2]) passèrent deuant nous et allèrent aux canons, qu'ils attrapèrent auprès du dit Enclique, en nombre de deux, tuèrent quelques-vns de ceux qui les conduisoyent. Et lors que (nous) fûmes montés auprès du dit village, on fit alte vn moment, et pendant ce temps 5 ou 6 des ennemis qui étoyent auprès d'un signal sur nostre gauche s'enfuiyrent au dit Enclique en passant auprès de nous en tirant l'vn (leurs) fuzils comme des misérables; plusieurs caualiers, les voyant ainsy nous brauer, coururent après et les tuèrent. Dès que nous fûmes à la hauteur, on voyait nos ennemis qui s'enfuyoient dans des bois ; on tient que les ennemis nous tirèrent pendant tout cet intervale de temps quatorze coups de canons.

« Dès là, nous allâmes près de *Mellingue* ([3]), à enuiron demy-heure, où on couchat ce soir-là ([4]). Et comme le lendemain on fit aprocher le canon pour canonner le dit Melingue, il se rendit, après quoi nous allasmes le mesme iour, qui était le dimanche 22 may, camper auprès du dit Melingue, où nous demeurasmes, tant à ce camp qu'à vn autre vn quart d'heure plus esloigné ([5]), iusques au jeudy 26me may, qu'enuiron les 10 heures toute l'armée marchat sur deux colomnes du costé de *Bremkart* ([6]). Et étants à demy-heure du dit lieu on fit alte un moment, et pendant cet alte, auant qu'on eu repris les armes au mains, nous qui étions sur la colonne droitte, nous entendimes de nos gens qui avoyent été détachés des colomnes droitte et gauche, qui fesoyent des décharges sur nos ennemis aussy bien qu'eux de leurs costés, de sorte que promptement nous primes les armes et allasmes en diligence contre les ennemis, qui étoyent en partie dans des bois et en partie au bord du dit bois dans des champs d'épeaute ; pendant quelques heures il se fit des décharges de costé et d'autre qui ne discontinuèrent point. Mais

([1]) **Le pont de la Tieffurthmühle, sur la Bunz.**

([2]) **Les dragons Ducosterd.**

([3]) **Mellingen.**

([4]) **Wohlenschwyl.**

([5]) **Quoique M. de Mex se trompe quant à la distance qui sépare Mellingen du couvent de Gnadenthal, c'est de ce dernier qu'il veut parler ici.**

([6]) **Bremgarten. M. de Mex est ici en contradiction avec d'autres récits qui rapportent que l'armée bernoise avait déjà quitté à 8 heures son camp de Gnadenthal.**

par un malheur au commencement de cet attaque, les dragons ([1]), qui s'étoyent fourrés dans vn étroit où ils essuyèrent plusieurs coups de fuzils, reculèrent iusques à la rièregarde, ce qui épouuanta vn peu plusieurs esprits foibles et timides; cela n'empescha pas qu'auec l'aide de Dieu on ne fisse fuir les ennemis après en auoir laissé sur la place enuiron mille. Et il est à présumer, selon toutes les aparences, que si cette petite épouuante n'estait pas arriuée, on aurait défait à peu près nos ennemis, que l'on croit estre d'enuiron 10,000 ([2]) hommes. Quant à nous, nous n'estions pas plus de 8000 hommes. Nous contons d'y auoir eu enuiron 40 hommes du Pays de Vaud de tués et au double de blessés ([3]), et des Allemands, il n'y en a pas eu vn si grand nombre. Nous allasmes donc ce soir-là, auec armes, bagages, canons, étandards et drapeaux, camper dans une grande pleine auprès du dit Bremkart, qui se rendit la mesme nuit. Nous eûmes encor deux canons des ennemis et vn charriot de poudre et munitions. Il est très seur que l'on se porta vaillemment dans cette action, qui cependant était assés fascheuse, àccause des bois qui y étoyent qui firent que bien de nos gens se faisoyent du mal les vns aux autres accause de l'épaisseur des bois et de la fumée. A Dieu soit rendue la gloire de cette victoire, qui a bénj nos armes et confondu les desseins de nos ennemis.

« Il est à notter que quelques iours après cette action on a encor trouué deux pièces de canons des ennemis dans les bois, qui sont vn peu plus petites que les autres.

([1]) On peut se souvenir que les compagnies de dragons de Wattenwyl et de Gingins La-Sarra, réunies en escadron, précédaient la colonne de droite. Assaillies dans la forêt par les milices du Freiamt, le capitaine de Gingins, qui commandait l'escadron, y avait trouvé la mort. Quelques détails sur les quatre officiers de cette famille qui prirent part à la campagne de 1712, contribueront à l'intelligence de notre récit.

Gabriel de Gingins, seigneur d'Eclépens, de Pompaples, de Villars et de Lussery, membre du Deux Cents et baillif du Gessenay, avait servi en France dans le régiment de Polier. Colonel d'infanterie en 1712, il commandait la brigade composée des troupes vaudoises. *Antoine de Gingins d'Eclépens*, frère du précédent, avait aussi servi en France. Colonel d'infanterie en 1712, il prit part à la campagne en qualité de commandant d'un bataillon de milice active. *Henri de Gingins*, seigneur de Moiry et de Genollier, capitaine d'infanterie en 1712, commandait de même un bataillon de milice active. C'est par erreur et d'après M. de Rodt que nous l'avons indiqué, dans la répartition de l'armée, comme portant le nom de *La-Sarra*. Enfin, *François-Louis de Gingins*, baron de La-Sarra, capitaine de dragons en 1712 et commandant d'escadron, est le même que nous avons vu succomber dans la bataille de Bremgarten. (Archives du château de La-Sarra.)

([2]) Le capitaine de Mex exagère, comme cela arrive souvent, le chiffre de l'armée ennemie ainsi que celui de ses pertes. L'armée du général de Sonnenberg, on peut s'en souvenir, ne comptait pas plus de 4000 hommes et eut environ 400 tués et blessés.

([3]) La brigade d'Eclépens fut celle qui souffrit le plus à Bremgarten, car elle eut 40 tués et 118 blessés.

« Dès la minuit, nous eumes vne si grande pluye deuant le dit Bremkard, que nous étions dans vn pitoyable état, parceque nous n'auions ny baraques ny tentes. Cette pluye dura le lendemain que nous partîmes par ce temps et reuinmes au dit camp de Melingue tous trempés. Et ayants demeuré au dit camp, nostre armée partj les lundy, mardy et mescredy ([1]) suiuants pour aller deuant Bade ioindre les Zuricois qui le canonnoyent desia. On croyoit de trouuer des troupes dans des passages ([2]), cependant il n'y eu rien. Et après que le dit Baden a eu essuyé vne centaine de coups de canons, il se rendit à discretion le mescredy (1er) juin suiuant. On y mit enuiron 1200 hommes, tant de Zurich que de Berne, en garnison, et le reste des troupes cantonnèrent quelques iours dans des villages aux environs du dit Baden. Et pendant le temps qu'ils y furent, Messieurs les officiers eurent ordre de dépouiller tous les habitants de ces lieux de leurs armes et munitions.

« Quelques iours après la reddition du dit Baden, on rasa le chasteau du dit lieu et les portes de la ville, et Leurs Excellences de Zurich et de Berne se partagèrent les canons tant du dit chasteau que de la ville, qui sont en nombre de plus de 50, qu'ils ont enuoyés chascun dans leur canton.

« Il est à remarquer que cette ville de Baden est bastie auprès d'vne riuière qui porte batteaux, nommée la *Lime* ([3]). La ville est iolie, aux enuiron de laquelle il y a vn beau terroir, particulièrement en vignes. Il y a auprès de (la) dite ville de beaux et bons bains qui attirent bien de l'argent aux habitants de ce lieu-là.

« Melingue est vne petite ville à enuiron deux lieux du dit Baden, auprès de laquelle passe vne riuière nommée la *Rhus* ([4]). Je ne sçauroit rien dire de considérable de cette ville, à la reserue d'vn pont qu'il y a sur la dite riuière qui est assés grand ; pour tout le reste est fort commun et peu considérable.

« Bremgard est à vne lieu et demy du dit Melingue, tirant du costé du vent, participant vn peu à l'orient ; cette ville est plus grande que le dit Melingue et plus considérable ; la dite riuière de la Rhus passe presque tout au tour de cette place.

« Les troupes qui etoyent donc cantonnées aux enuirons du dit Baden, après y auoir demeuré vne dixaine de iours, décampèrent et allèrent camper auprès d'Enclique et de Tantique ([5]), là où nous eumes la première action, où elles ont demeuré vne douzaine de iours. Et en suitte (elles) allèrent camper à vne quart de lieu de *Moury*, qui est vn beau

([1]) Lundi 30, mardi 31 mai et mercredi 1er juin.

([2]) Les bois entre Gebensdorf et Baden.

([3]) Limmat.

([4]) Reuss.

([5]) On peut se souvenir qu'après la prise de Baden, l'armée bernoise revint à Mellingen et se rendit de là au Meiengrün, où une partie des troupes campa, tandis que le reste était cantonné dans les villages environnants. Il paraîtrait cependant, d'après ce récit, que l'armée serait venue directement de Baden au Meiengrün.

couuent fort riche et où il y a vne église belle et bien ornée. Les seigneurs de la généralité ont logé, pendant ce campement, au dit couuent.

« Pendant ce campement on enuoya vn détachement d'enuiron 1200 hommes dans vn village auprès du pont de Zug (1) auec deux petites pièces de canon. Et après y auoir esté quelques iours, les ennemis qui passèrent la riuière de la Rhus en dessous du dit pont (2), vinrent attaquer, le 20 juillet, nostre détachement, qui se retrancha sur vn cemetière où il se déffendit vigoureusement; mais comme les ennemis étoyent enuiron 6000 (3) et qu'ils entrèrent dans la cure et maison voisines pour les tirer dès là, ils furent obligés de se retirer et d'abandonner leurs deux canons; nous eumes plusieurs personnes de tuées, et entr'autres de considération Mr. de Cronay et Mr. le capitaine Kilqueberguer (4). Ils prirent vne centaine de prisonniers, entre lesquels étoyent Mr. le colonel Meusnier (5) et le sieur Vauchy d'Aubonne; le reste de nostre détachement reuint au dit camp de Moury le mesme iour. Il trouua l'armée rangée en bataille au-dessus du dit camp, qui alla sur le soir sur la gauche du dit Moury en attendant les ennemis.

« Le 21me juillet toute l'armée se retira du dit camp et vint camper à *Voll* (6), à quart de lieu de *Philemergue* (7); on descouuroit, dès les grandes gardes, les ennemis, qui étoyent à l'occident de nostre camp (8).

« Le lundy 25 juillet l'on décampa de là et l'on vint à vne pleine d'entre Philemergue et Hentzique; on s'y rengea en bataille, et enuiron le 9 à 10 heures du mattin, les ennemis commencèrent à nous canonner; nous leurs répondimes auec nostre canon, qui les endommageoit considérablement. Nous voyions dès la dite pleine nos ennemis qui étoyent sur une hauteur à nostre droitte, et il y en auait sur nostre gauche que l'on ne voyoit pas (9); ceux-là (ci) commencèrent à attaquer ce costé-là, nous (nos) gens les repoussèrent auec tant de vigueur qui (qu'il) en resta sur la place plus de 1000. Et comme ils étoyent en déroute, on les poursuiuit iusques à vne petite riuière (10) où ils se noyèrent en grande quantité. On eu aussy deux de leurs canons. Les autres qui étoyent sur nostre

(1) Le pont de la Reuss à Sins

(2) Le pont de la Reuss à Gislikon.

(3) Ce chiffre est exagéré. On peut se souvenir que les contingents de Schwytz, de Zoug et d'Unterwalden formaient ensemble 4000 hommes.

(4) Les capitaines Kilchberger et Manuel de Cronay.

(5) Le colonel Monnier.

(6) Wohlen.

(7) Villmergen.

(8) Les Lucernois, commandés par le général de Sonnenberg, et dont le camp était à Sarmensdorf.

(9) On peut se souvenir que les troupes du général de Sonnenberg s'étaient portées sur la grande hauteur boisée et menaçaient la droite des Bernois, tandis que le corps du brigadier Pfyffer cherchait à tourner leur aile gauche en suivant les bois situés le long des marais de la Bunz.

(10) La Bunz.

droitte descendirent auec précipitation pendant que l'on étoit aux prises sur la gauche. Ils nous vinrent attaquer au centre de l'armée, et comme on s'estoit désalié pour poursuiure les autres ([1]), ceux-là eurent beau champ pour entrer au centre; on leur fit quelques décharges, cependant ils nous suiuirent quelque temps dans vne déroute où nous étions; mais comme Messieurs les officiers allèrent à l'extrémité de l'armée pour les arrester et empescher les fuyards volontaires et forcés de s'enfuyir, cela fit vn si grand effect que l'on se raliat et retourna à l'ennemy, qui prit la hauteur de la droitte dans des bois ([2]). Il se fit là vn grand feu de part et d'autre, en sorte que nos gens y repoussèrent l'ennemy auec vn grand courage, de sorte qu'il fut contraint de se retirer et on le poursuiuj iusques au dit Philemergue. Et entre ceux qui firent rebrousser chemin aux fuyards volontaires et forcés, Mr. le capitaine de May y trauailla beaucoup et auec chaleur, en sorte que cela eu un effect merueilleux. — On tient que nous auons perdu dans cette bataille enuiron 170 hommes, nos ennemis 2000 hommes, 7 canons et 6 ou 7 drapeaux et quelques prisonniers, outre deux caissons. Quant aux blessés, nous en auons eu au double que de tués. Nos ennemis ne menquent pas d'en auoir eu considérablement. Cette nuit-là nous couchâmes sur le champ de bataille. Entre les tués de considération, il y a eu Messieurs quartier-maistre Tscharner et capitaine Henner ([3]), de Berne, capitaine de Féchy, de Pailly, et Mestral ([4]), du Pays de Vaud, lieutenants Langin, de Lausanne, et Demierre, de Moudon, et autres. Entre les blessés, Messieurs Généraux de Diesbach et de Sacconnay, capitaine de Bercher ([5]) et autres. On tient que les ennemis étoyent supérieurs en nombre plus que nous d'enuiron 4000 hommes ([6]). A Dieu seul en soit l'honneur et la gloire de cette victoire; le doigt de Dieu y a paru merueilleusement et extraordinairement. Ainsy c'est à nous de luy en rendre nos très humbles actions de grâces et de louer et exalter son nom à iamais.

« Le 26me juillet, nostre armée campa vn peu du costé de bize de là où fut donnée la bataille, à l'occident de Tantique, où le quartier-général était.

« Le 27me juillet, les ennemis vinrent enseuelir leurs morts; ils en mettoyent iusques à 100 et plus dans vne fosse.

« Nostre armée a demeuré dans ce camp iusques au 31me juillet, quelle décampa le bon matin et vint camper autour d'vn village nommé

([1]) Le capitaine de Mex veut sans doute parler ici des quatre bataillons de l'aile droite, avec lesquels le général de Sacconay s'était porté au secours de l'aile gauche bernoise.

([2]) La forêt du Herrliberg.

([3]) Capitaine de dragons Jenner.

([4]) Cerjat de Féchy, de Martines de Pailly et Mestral de Mézery.

([5]) De Saussure de Berchier.

([6]) C'est encore un chiffre qu'il faut réduire de moitié.

Scheuartzpach (1), au canton de Lutzerne, dans des champs et prés ; vne partie des dits champs encor couuerts d'épeaute et auoine. Et dans la route nous passâmes sur les terres de Berne et vismes deux lacs (2), l'vn auprès de *Zingue* (3), par ou nous passâmes, et l'autre à enuiron demy heure de celuy-là. Du costé du vent, ce camp est à vne demy heure de *Rinach* (4), terres de Berne, là où l'armée prend le pain et l'argent; quant au quartier-général, il est au dit Scheuartzpach et est presque tout entourné de tentes. »

Ici se termine le naïf récit du capitaine de Mex, et nous prendrons de même congé de nos lecteurs, en les priant d'accueillir favorablement notre essai sur ce curieux épisode de notre histoire nationale. Quelque affligeant que puisse nous paraître ce tableau de nos anciennes discordes civiles, nous devons cependant nous réjouir de ce que notre époque, plus tolérante et plus éclairée, nous offre, nous l'espérons du moins, des garanties certaines contre le retour de luttes de ce genre.

G. DE CHARRIÈRE,
major à l'état-major fédéral.

Errata.

N° 6, page 113, ligne 6, au lieu de : *d'Eclépens*, lisez : *de Gingins d'Eclépens.*
» 6, » 124, note 2, ligne 2, au lieu de : 27 juin, lisez: 27 mai.
» 7, » 151, ligne 9 en remontant, au lieu de: de ne pouvoir, lisez: qu'il ne pouvait.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 4 *avril* 1867.

Tit. — Ensuite de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 janvier dernier qui vous a déjà été communiqué, l'école centrale militaire de cette année aura lieu en deux parties à Thoune, savoir la partie théorique du 29 avril au 8 juin, et l'école d'application du 19 août au 7 septembre.

Le commandement de l'école a été confié à Monsieur le colonel fédéral Samuel Schwarz, d'Arau.

Les détachements suivants arriveront successivement à l'école :

(1) Schwartzenbach.
(2) Lacs de Hallwyl et de Baldegg.
(3) Seengen.
(4) Reinach.

Le 28 *avril:*

a) L'état-major de l'école;

b) Le personnel des instructeurs;

c) Les officiers de l'état-major fédéral désignés pour passer l'école;

d) Les aspirants-officiers de II[e] classe du génie;

e) Les majors d'infanterie récemment nommés et un certain nombre de capitaines de carabiniers, désignés aux cantons.

Ces officiers seront licenciés le 19 mai (¹).

Le 5 *mai:*

Un certain nombre d'officiers d'artillerie (voir annexe II, *a*, du tableau des écoles).

Le 18 *août:*

a) L'état-major de l'école;
Les états-majors de brigades, etc.;

b) La troupe de l'école de recrues d'artillerie qui a lieu à Thoune pendant l'école centrale et les cadres consignés dans l'annexe II, *a*, du tableau des écoles;

c) La compagnie de sapeurs nº 9 de Berne (pour l'établissement du camp) qui sera licenciée le 24 août.

Le 19 *août*:

a) La compagnie de carabiniers nº 5 de Thurgovie;
b) Idem nº 31 de St-Gall;
c) Idem nº 37 de St-Gall;

Le 21 *août:*

L'infanterie, savoir:

a) Le bataillon réduit nº 37 de Berne;
b) Idem nº 47 d'Appenzell rh.-ex.;
c) Idem nº 57 de Lucerne;
d) Idem nº 68 de St-Gall;

Le 23 *août:*

a) La ½ compagnie de guides nº 8 du Tessin;
b) La ½ Idem nº 14 »
c) La compagnie de dragons nº 2 de Berne;
d) Idem nº 21 »

Le 25 *août:*

a) La compagnie de sapeurs nº 1 de Vaud;

b) La compagnie de pontonniers nº 5, de Berne, qui sera licenciée le 1[er] septembre.

Le 7 *septembre:* Licenciement des états-majors de brigades, de la compagnie de sapeurs nº 1 de Vaud, de la cavalerie, des carabiniers et de l'infanterie.

Le 8 *septembre:* Licenciement de l'artillerie.

Chaque officier monté peut amener un cheval de selle pour lequel il percevra la ration de fourrage. Les officiers de l'état-major percevront en outre l'indemnité de cheval de fr. 4 par jour.

Tous les officiers sans distinction de grade, qui prennent part à la partie théorique de l'école, recevront une solde d'école de fr. 7 par jour, les aspirants-officiers une solde de fr. 5. Les officiers et aspirants seront logés dans la nouvelle caserne.

(¹) **Dans les ordres qui ont été transmis aux cantons on a indiqué, par erreur, le 9 juin comme jour de licenciement.**

La troupe, officiers, sous-officiers et soldats, recevra la solde réglementaire pendant l'école d'application.

Toutes les troupes, les armes spéciales comme l'infanterie, subiront une visite sanitaire dans les cantons avant leur entrée au service fédéral et l'on n'y enverra que des hommes valides. Les individus faibles et impropres au service seront renvoyés aux frais des cantons.

Les unités tactiques des armes spéciales auront l'effectif réglementaire; 20 % de surnuméraires seront admis en outre.

Par contre les bataillons auront l'effectif prescrit dans le tableau des écoles, p. 11.

La troupe sera pourvue des munitions suivantes:

L'infanterie, 8 paquets de cartouches d'exercice avec le nombre de capsules réglementaires;

Les carabiniers, la même quantité de cartouches d'exercice, plus le nombre réglementaire de cartouches à balle et capsules;

La cavalerie, 4 paquets de cartouches d'exercice avec le nombre réglementaire de capsules.

Les compagnies du génie ne seront pas pourvues de munitions.

Les munitions, convenablement paquetées, seront amenées par les corps et remises à l'arrivée de ces derniers à Thoune à l'officier commandant le parc.

Les corps, à l'exception des compagnies de sapeurs, qui devront chacune amener un caisson de nouvelle ordonnance, ne prendront avec eux ni caissons ni fourgons.

Chaque bataillon aura son drapeau et deux fanions.

Chaque médecin devra être pourvu d'un sac d'ambulance au complet.

Les officiers ne prendront avec eux, outre l'équipement réglementaire, que les bagages indispensables.

Le Département vous prie, très honorés Messieurs, de bien vouloir pourvoir à l'exécution des présentes dispositions en tant qu'elles concernent votre canton.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,
WELTI.

Berne. — Nominations.

Aide-chirurgien d'infanterie : M. *Bodenheimer,* Charles, à Berne.

2e sous-lieutenant d'artillerie : M. *Schüpbach*, Rodolphe, à Steffisburg.

2es sous-lieut. d'infanterie: MM. *Witzig*, Alfred, à Ligerz, et *Geissler*, Jean, à Anet.

Capitaines d'infanterie : MM. *Ris,* Arnold, à Lucerne, et *Simon,* Jean, à Wattenwyl (aide-major).

Lieutenants : MM. *Hofmann*, Charles-Rodolphe, à Biel (quartier-maître); *Mathys,* Christen, à Walperswyl, et *Gehri,* Nicolas, à Tavannes.

1er sous-lieutenants : MM. *Schär*, Jean, à Büzberg près Ruegsau ; *Strasser*, Jean-Théodore-Adolphe, à Lotzwyl, et *Kœnig,* Paul, à Berne.

GÉNIE. Lieutenant : M. *Herrmann*, Frédéric, à Berne.

1er sous-lieutenant : *Tschiemer*, Jean, à Unterseen.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations d'officiers suivantes :

Le 20 mars, MM. *Maylan,* Henri, à Bougy, lieutenant du centre no 2, 8e bataillon R. C.; *Dupraz,* Adolphe, à Vevey, capitaine du centre no 2, 50e bataillon.

Le 26, MM. *Auberjonois*, Gustave, à Jouxtens, lieutenant de la batterie attelée no 23; *Montandon,* Emile, à Ste-Croix, 1er sous-lieutenant de la batterie attelée no 23; *Bartré*, Marc-Auguste, à Aubonne, lieutenant du centre no 2, 10e bataillon; *Berguer*, Albert, à Yverdon, médecin lieutenant; *Monastier,* Etienne, à Coppet, médecin lieutenant; *Bolay*, Adrien, à Pampigny, lieutenant quartier-maître du 50e bataillon; *Goumaz*, Isidore, à Sédeilles, capitaine aide-major du bataillon R. C. no 1; *Genet*, Isaac, à Bex, capitaine du centre no 4, 45e bataillon; *Laurent,* Jean, à Aigle, capitaine quartier-maître du 26e bataillon; *Clavel*, Jean-François, à Aigle, capitaine aide-major du 4e bataillon R. C.; *Renevier*, Elisée, à Vevey, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 3e bataillon R. C.

Le 27, M. *André,* Paul, à Lausanne, lieutenant de la compagnie de dragons no 7.

Le 5 avril, MM. *Morax*, Joseph, à Morges, lieutenant des chasseurs de gau du 45e bataillon; *Duclos*, Charles, à St-Prex, 2e sous-lieutenant de la compagnie carabiniers no 76; *Peyrollaz*, Louis, à Villars-Lussery, 1er sous-lieutenant du cen no 1, 9e bataillon R. C.; *Chevalley*, Emmanuel, à Lausanne, 2e sous-lieutenant la compagnie d'artillerie de parc no 40; *Mestral*, Charles, à Ste-Croix, méd lieutenant; *Reymond*, Dd-Auguste, au Solliat, lieutenant du centre no 3, 111e taillon; *Morel*, Marc-Louis, à Montricher, 2e sous-lieutenant commis d'exerci *Mandrot*, Henri, à Echichens, sous-lieutenant de la compagnie de dragons no

Le 6, M. *Martin*, Béat-Louis-Auguste, à Rossinières, lieutenant du centre n 45e bataillon.

Le 9, MM. *Goël*, Jean-Louis, à Carouge, capitaine du centre no 1, 50e bataill *Chausson*, François-Louis, à Rennaz, 1er sous-lieutenant du centre no 2, 4e batai R. C.; *Golay*, Samuel, à Morges, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite, bataillon.

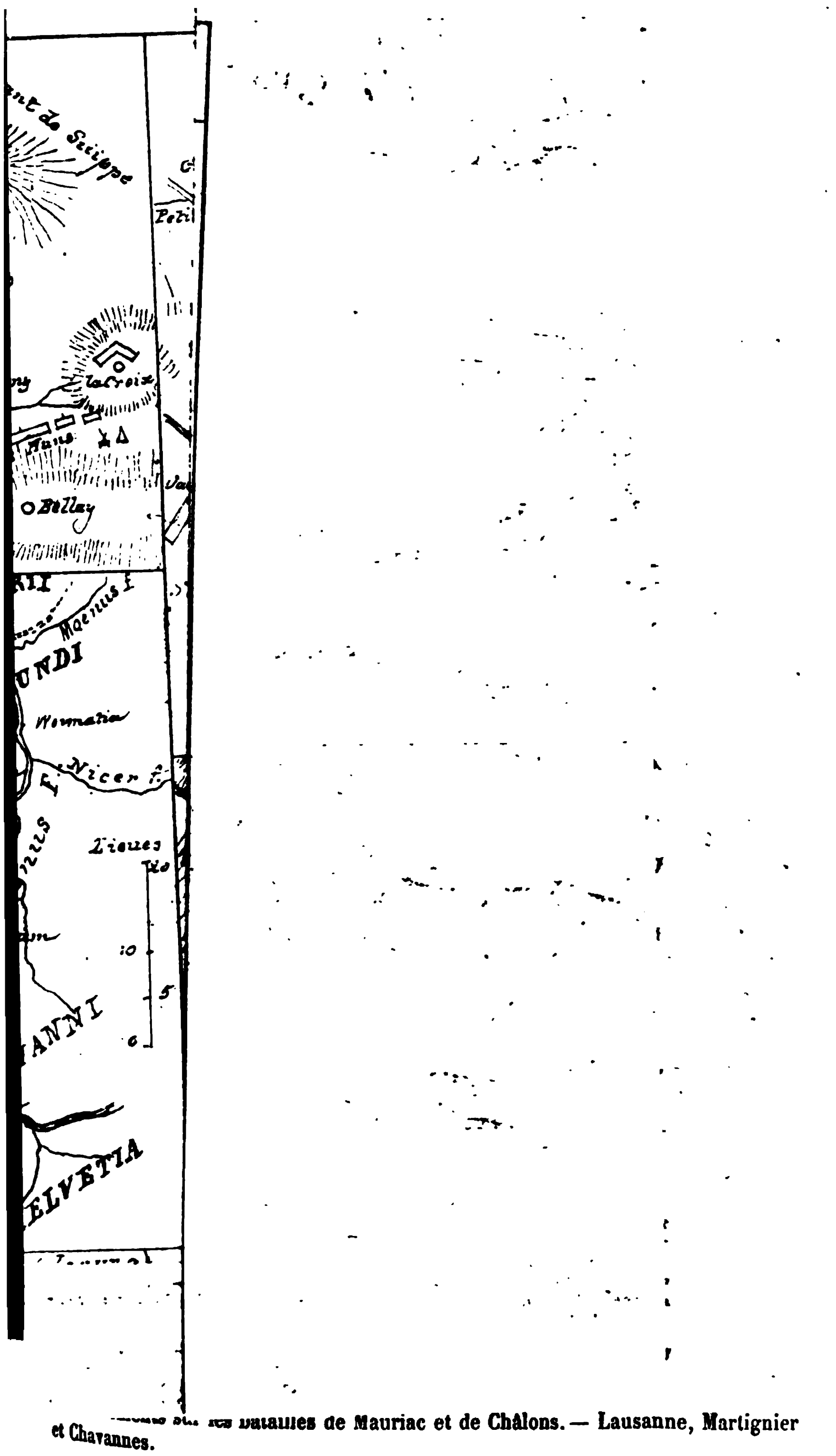
Le 13, M. *Aubert*, Paul, au Solliat, 1er sous-lieutenant du centre no 1, bataillon R. C.

Le 16, MM. *Gleyre*, Jean, à Chevilly, 2e sous-lieutenant du centre no 4, 70e taillon; *Hugonet*, Georges, à Morges, lieutenant du centre no 4, 50e bataill *Candaux*, Louis-Emile, à Brethonnières, 2e sous-lieutenant de la compagnie carabiniers R. C. no 3; *Maire*, Jean-Samuel-Louis, à Morges, 1er sous-lieute de chasseurs de gauche, 8e bataillon R. C.; *Bourgeois*, Pre-Fs, à Courtilles, li tenant de chasseurs de droite, 10e bataillon; *Amiguet*, Vincent, à Ollon, lieute de chasseurs de gauche, 10e bataillon; *Greyloz*, Eugène, à Ollon, lieutena chasseurs de droite, 26e bataillon; *Veillon*, Louis, à Lausanne, lieutenant de c seurs de gauche, 113e bataillon.

Le 20, MM. *Auberson*, Auguste, à Chavornay, sous-lieutenant de la compagni dragons no 34; *Mandrin*, Adolphe, à Aigle, lieutenant du centre no 2, 113e batail *Mayor*, Rodolphe, à Montreux, lieutenant du centre no 2, 50e bataillon; *Bont* Vincent, à Villeneuve, lieutenant du centre no 2, 3e bataillon R. C.

Le 27, MM. *Fontannaz*, Adalbert, à Cossonay, lieutenant en second, batteri 9; *van Muyden*, Aloïs, à Lausanne, 1er sous-lieutenant, batterie no 50; *Du* Auguste, à Belmont, 2e sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers de rés cantonale no 6; *Rossy*, Henri, à Lachaux, capitaine aide-major du 10e batai R. C; *Place*, Fs-Daniel, à St-Cierges, lieutenant dn centre no 1, 50e batail *Warnéry*, Auguste, à St-Prex, 1er sous-lieutenant du centre no 2, 8e bataillon R

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.



... de Mauriac et de Châlons. — Lausanne, Martignier et Chavannes.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie;
E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 10. Lausanne, le 18 Mai 1867. XIIe Année.

QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LES BATAILLES DE CHALONS ET DE MAURIAC.

De la grande invasion des Gaules par les hordes d'Attila la conclusion surtout est connue, mais l'on discute encore aujourd'hui le *lieu précis* où Aetius parvint à briser et à refouler dans sa marche le flot envahisseur. — Le théâtre de cette gigantesque mêlée, communément désignée sous le nom de bataille de Châlons, est même, sans contredit, parmi les sujets d'histoire et d'archéologie militaire, un de ceux qui a le plus souvent mis à l'épreuve la sagacité des critiques et servi d'aliment à leurs minutieuses et savantes investigations.

Dernièrement encore M^r le professeur Ed. Secretan a attiré de nouveau l'attention du public sur cette question par un mémoire remarquable à beaucoup d'égards (1).

Bien que par leur nature de tels sujets ne rentrent pas dans le cadre habituel de nos études, nous désirons faire une exception

(1) La tradition des *Niebelungen*, son origine, sa valeur historique, suivi d'éclaircissements sur les batailles de Mauriac et de Châlons. — Lausanne, Martignier et Chavannes.

pour le cas présent et soumettre à nos lecteurs les éléments principaux de ce débat qui demeure ouvert entre les érudits depuis tantôt trois siècles et sur lequel les recherches de M. Secretan viennent de jeter un jour nouveau. C'est en effet de toutes les hypothèses présentées jusqu'ici celle du professeur de Lausanne qui nous paraît tenir le mieux compte des divers éléments de la question et concilier autant que faire se peut les indications fournies par les sources avec les exigences militaires et les résultats des découvertes faites sur les lieux mêmes.

C'est donc essentiellement ses vues que nous nous proposons d'esquisser ici en prenant son travail pour guide et en lui empruntant une grande partie de notre récit et de nos appréciations.

La principale difficulté du sujet qui nous occupe consiste essentiellement dans les données divergentes fournies par les sources sur le lieu ou se livra la bataille. Elle se donna, selon les unes, à Méry-sur-Seine; selon les autres, près de Châlons-sur-Marne.

La loi Gombette, Grégoire de Tours, Frédégaire et la chronique anonyme de l'an 641, en un mot toutes les sources franques ou burgondes, indiquent les champs de Mauriac (Méry), tandis que les sources gothiques et romaines, Idace, Isidore de Séville, Paul Diacre et Ammien Marcellin parlent des champs Catalauniens (Châlons).

Quant à Jornandès, le seul qui ait laissé une description quelque peu détaillée de la bataille, il nomme à plusieurs reprises les champs Catalauniens. Dans un seul passage cet écrivain paraît croire que les champs Catalauniens s'appelaient également champs Mauriciens. Mais cette identification est en fait impossible, vu qu'il s'agit de localités distantes de vingt lieues et séparées par trois rivières importantes; elle peut s'expliquer par le fait que Jornandès ne visita probablement jamais les Gaules.

L'histoire a adopté Châlons, mais de bonne heure cette version a trouvé des contradicteurs:

Au XVIme siècle déjà Adrien de Valois, et au XVIIIme Trasse et Grosley soutiennent la thèse opposée.

Grangier réplique faiblement à Adrien de Valois dans une dissertation latine imprimée en 1641.

En 1833, l'ingénieur Tourneux, de Châlons, publie un travail intéressant destiné à réfuter Grosley. — Tourneux a surtout le mérite d'avoir étudié et décrit avec soin les deux emplacements rivaux. Selon lui, un combat eut réellement lieu à Mauriac, mais la bataille décisive se livra près de Châlons. Amédée Thierry arrive à la même conclusion.

Cette solution, qui semblait devoir concilier les indications contradictoires des sources, n'a cependant point terminé le débat que des découvertes nombreuses faites dans les environs de Méry ont en dernier lieu singulièrement ranimé. Plusieurs mémoires publiés depuis quelques années ont tiré parti des nouveaux faits recueillis pour renverser la thèse de Tourneux et plaider les prétentions exclusives des champs de Mauriac. Nous résumerons brièvement les principaux arguments mis en avant de part et d'autre.

Du côté des partisans de Châlons on a cherché à prouver que Mauriacum n'était pas Méry-sur-Seine et qu'il fallait le chercher quelque part dans les champs Catalauniens; à cet effet diverses hypothèses ont été présentées. Nous écarterons d'entrée ces hypothèses que nous nous dispensons d'énumérer, comme des moyens trop commodes inventés pour lever la difficulté; leur réfutation détaillée serait d'ailleurs dépourvue d'intérêt pour le plus grand nombre de nos lecteurs.

Du côté des partisans de Mauriac on a fait des efforts non moins grands pour trouver dans les environs de Méry un champ de bataille correspondant aux indications de Jornandès, mais les divergences des auteurs qui suivent cette voie sont déjà une preuve de l'insuccès de leur tentative. S'il existait aux environs de Méry une localité pouvant correspondre aux indications de Jornandès en indiquerait-on plusieurs?

Grosley, par exemple, place le théâtre de la lutte sur la rive gauche de la Seine, à une lieue au S. de Mauriac. Darbois de Jubanel le place beaucoup plus à l'Est, près du petit hameau de Maurey, sur la route d'Orléans à Troyes, à 2 lieues environ de cette dernière ville. Peyré-Delacour le cherche dans le delta compris entre l'Aube et la Seine et dont la base serait la route de Méry à Arcis. Une quatrième hypothèse présentée par M. Camus-Chardon nous amène sur la rive droite de l'Aube, près du village de Viaprés. Enfin, combinant les quatre hypothèses ci-dessus et dans le but de tenir compte de tous les vestiges de lutte découverts depuis quelque temps, M. Lapérouse suppose que la bataille se donna à la fois sur la rive gauche de la Seine, dans le delta entre la Seine et l'Aube, et enfin sur la rive droite de l'Aube.

Ce système qui rend, nous l'avouons, un compte exact de toutes les recherches opérées autour de Méry, laisse énormément à désirer au point de vue stratégique. Comment expliquer un champ de bataille de cette nature, long de 10 lieues et coupé par des rivières considérables? — Mais autant les localités proposées par les partisans de Mauriac s'adaptent mal au récit de Jornandès, autant le champ de bataille que l'on trouve près de Châlons remplit cette condition d'une manière remarquable.

D'un autre côté, vu les traces indubitables d'une lutte qui existent aux environs de Méry, confirmées par d'autres données tirées des sources, nous n'hésitons pas à regarder comme prouvée l'hypothèse d'un double combat. Une indication à ce sujet nous est déjà fournie par Jornandès qui, après avoir fait le récensement des morts et des blessés à la bataille de Châlons ajoute :

« Sans compter 90000 hommes tombés dans une rencontre noc-« turne entre les Francs combattant pour les Romains et les Gépides « combattant pour les Huns. »

Jornandès ignorant la distance qui sépare Mauriac de Châlons a pu ne pas dire quel intervalle a séparé le premier combat du second; mais il est évident qu'il ne les envisage point comme une seule et même affaire.

Amédée Thierry et Tourneux sont également d'accord pour appliquer à la bataille de Mauriac le passage cité plus haut. Thierry, il est vrai, trouvant le chiffre de 90000 morts exagéré, modifie le texte et adopte la correction proposée par l'abbé Dubos; le copiste aurait mis XC au lieu de XV. Partant en outre de l'idée que tous les alliés des Romains mentionnés dans les sources s'étaient réunis à eux au midi de la Loire, il est conduit à admettre que l'affaire de Mauriac ne fut qu'un combat d'arrière-garde livré par les Gépides contre les Francs afin de protéger le passage de l'Aube par l'armée et les bagages d'Attila. Secretan qui s'oppose à cette correction arbitraire du texte de Jornandès ne peut consentir à voir dans l'affaire de Mauriac un simple combat d'arrière-garde, soit parce que le chiffre des morts lui paraît trop considérable, soit parce qu'il tient pour impossible que les Burgondes et les Francs eussent rejoint Aetius avant la délivrance d'Orléans.

En opposition aux vues de Thierry, Secretan présente l'hypothèse suivante :

Deux routes parallèles conduisaient d'Orléans à Châlons-sur-Marne : l'une, à l'ouest, passait par Mauriac; l'autre, plus directe, passait à Troyes. Attila, usant de cet avantage pour la facilité de sa marche et de ses approvisionnements, marchait sur deux colonnes.

Les peuples du N. de la Gaule, alliés d'Aetius, armés pour empêcher les hordes hunniques de rentrer dans un pays qu'elles avaient mis à feu et à sang quelques mois auparavant, auraient rencontré à Méry l'aile gauche d'Attila; dans ces circonstances un engagement des plus sanglants aurait eu lieu, sans qu'Attila et Aetius aient eu le temps d'intervenir ou même d'en être informés.

D'après le nom que la bataille a conservé et les lieux où se trouvent les vestiges d'une lutte, les principaux combats auraient été

soutenus sur la Seine à Mauriac même; près d'Arciaca, à Vilette et à Pouans; enfin sur la rive droite de l'Aube, entre Viaprès, Plancy et Baudimont.

Sur ce point, Secretan partage l'avis de Lapérouse; en revanche, il repousse avec raison l'hypothèse d'une action générale et simultanée s'engageant sur trois champs de bataille distincts, séparés par deux forts cours d'eau et où les corps séparés ne pouvaient se prêter mutuellement appui. Le témoignage de Frédégaire, chroniqueur burgonde, sur la durée de l'action (3 jours), témoignage qui ne peut se rapporter qu'à la bataille de Mauriac, montre d'ailleurs que les combats attestés par les débris qu'ils ont laissés, durent être des combats successifs.

Quant à l'issue de la lutte, le seul passage de Jornandès où les deux combats soient présentés distinctement, nous laisse sans réponse aucune. Pourtant, si la bataille de Mauriac n'a pas été un succès pour Attila, elle n'a pas été pour lui non plus un désastre, preuve en soit l'attitude que Jornandès lui prête immédiatement après l'événement: à trois journées de Mauriac, Attila s'arrête, se concentre, donne du repos à son armée, la ravitaille, élève des fortifications de campagne d'un très vaste développement et commence lui-même l'attaque contre tous ses ennemis à la fois.

Du reste, que le combat de Mauriac ait été ce que l'on voudra, l'essentiel est de constater d'une part qu'il y en eut un; d'autre part, que ce combat n'est, en réalité, qu'un préliminaire important de la bataille de Châlons. Le rôle considérable qu'y jouèrent les alliés d'Actius, explique comment le combat de Mauriac a pu faire perdre de vue aux chroniqueurs francs et burgondes la bataille principale.

Transportons-nous maintenant aux champs Catalauniens et commençons par nous faire une idée exacte du terrain sur lequel on place le combat.

A trois lieues au N. de Châlons-sur-Marne se trouve entre la Vesle et la Suippe (petites rivières qui coulent de l'E. à l'O. et vont se jeter dans l'Aisne), un plateau assez accidenté.

La partie de ce plateau qui nous intéresse forme un parallélogramme de 5 à 6 lieues de longueur sur 3 lieues de largeur; elle est limitée au S. par le cours de la Noblette, principal affluent de la Vesle; au N. par la Suippe; à l'E. par une ligne tirée des sources de la Noblette aux sources de la Suippe; à l'O. par une ligne joignant le village de Vadenay, sur le confluent de la Vesle et de la Noblette, au village de Jonchery sur les bords de la Suippe. Du côté de l'Ouest on pénètre déjà assez avant dans l'enceinte actuelle du camp de Châ-

lons. A peu près au centre du parallélogramme sont des hauteurs boisées appelées Piémont. En partant du Piémont, nous pouvons diviser en deux régions principales l'espace que nous venons de circonscrire.

La première est formée par le versant N. du plateau qui descend jusqu'à la Suippe par des pentes assez escarpées.

La seconde est formée par le versant sud et se subdivise elle-même eu deux parties: la partie orientale, sorte de plaine s'abaissant en pente douce jusqu'à la Noblette, et la partie occidentale, laquelle est découpée par trois petits contre-forts se détachant du Piémont. Le premier de ces contre-forts, le Mont-des-Vignes, aboutit à la Cheppe; le second, Mont-Fresnoy, aboutit à Cuperli; le troisième, enfin, Mont-de-Perthes, aboutit à Vadenay et clôt à l'ouest l'espace d'écrit. Ces trois collines, qui enferment deux vallons incultes et passablement évasés, suffisent pour masquer de forts mouvements de troupes.

Près du village de la Cheppe sur la Noblette est un camp fortifié, connu sous le nom de camp d'Attila. C'est une vaste enceinte munie d'un double rempart en terre parfaitement conservé; le fossé, entre les deux épaulements, mesure 50 pieds de largeur et vingt de profondeur. L'enceinte a 1765 mètres de pourtour; le plus grand axe du terre-plein est de 554 mètres. Deux ouvertures sont pratiquées dans l'enceinte, l'une s'ouvrant sur la Cheppe, l'autre sur le Mont-des-Vignes. (1)

Ce camp retranché est-il l'œuvre des Romains dont Attila aurait tiré parti, ou celle d'Attila lui-même? Cette question controversée importe au fond assez peu dès qu'il est admis que les Huns occupèrent ce camp et que la bataille de Châlons a eu lieu dans son voisinage. Or, ceci est démontré par de nombreux indices. Le long du cours supérieur de la Noblette, des fortifications de campagne du genre de celles qui entourent le camp s'aperçoivent encore çà et là, particulièrement à Bussy et à St-Rémy. A tous ces travaux, qui se reliaient évidemment les uns aux autres, on ne saurait assigner qu'un but, celui de mettre en défense la ligne de la Noblette sur laquelle Attila voulait attendre Aetius.

Un second ordre d'indices d'une bataille qui aurait été livrée en cet endroit consiste dans la foule de débris de tout genre, d'armes du temps, d'ustensiles, d'objets d'équipement, d'ossements d'hommes et de chevaux qui se trouvent auprès du camp d'Attila et même à plus d'une lieue à la ronde, presque aussitôt qu'on remue le sol. A une

(1) Ces ouvertures ont eu des portes et des gonds dont on peut voir encore la place; au moyen-âge, cette vaste place d'armes paraît avoir servi aux seigneurs du lieu pour y renfermer leur gibier.

lieue au N.-O. du camp, *l'Ahan des diables* où ces débris se trouvent en foule, est une localité dont le nom désignerait dans le pays le champ où les Huns sont ensevelis. Sur le Mont-des-Vignes, à Cuperli, plus à l'E. sur la colline de la Croix, on rencontre également en abondance des débris d'un ancien combat. Plus nombreux sur les points que nous venons d'indiquer, ces vestiges se trouvent d'ailleurs répandus dans toute la plaine.

D'autres témoins positifs de la bataille sont les nombreux tumulus semés sur la rive gauche de la Noblette; on en compte deux devant le camp, cinq à Bussy, deux entre Bellay et la Croix; en outre, plus au sud, le magnifique tumulus de Poix auquel la tradition a donné le nom de tombeau de Théodoric.

Enfin, de toutes les preuves recueillies pour démontrer que la bataille décrite par Jornandès a eu lieu dans les parages de la Cheppe, la plus incontestable est la facilité qu'on a de se rendre compte des indications de l'historien, aussitôt qu'on les rapporte au terrain que nous venons de décrire.

Mais ici se présente une nouvelle difficulté; les partisans des champs Catalauniens diffèrent d'opinion sur la *direction* de l'attaque. Secretan, d'accord avec Tourneux, admet que l'armée d'Aetius aborda les positions d'Attila par l'ouest; toutefois il suppose une fausse attaque du côté du midi, afin d'expliquer comment le point important du Piémont n'avait pas été occupé par Attila.

Amédée Thierry, engagé par l'empereur Napoléon III à expliquer pourquoi il fait arriver les Romains par le sud et s'écarte en ceci de Tourneux, se fonde essentiellement dans son mémoire sur la longueur du détour qu'on fait faire à Aetius, alors qu'il lui importait au contraire de hâter l'attaque pour ne pas laisser à Attila le temps de se fortifier encore mieux. Dans son hypothèse, la colline disputée par les deux armées serait non plus le Piémont, mais la côte qui sépare le vallon de la Vesle de celui de la Noblette.

Ce système est fort plausible: l'attaque de front a le mérite de la simplicité, de plus elle concorde bien avec ce que nous savons des points où eurent lieu les principaux engagements d'après les vestiges de la lutte; enfin à la rigueur elle peut remplir les principales conditions topographiques imposées par le récit de Jornandès. Cependant Secretan ne consent point à se rallier à ce système et maintient sa manière de voir sur la direction de l'attaque par les considérations suivantes:

D'abord parce que la côte de St-Etienne ne présente aucune *sommité* proprement dite (cacumen); le Piémont seul dans la contrée offre à la fois une colline et sur cette colline un sommet.

Secondement, Jornandès dit que les Huns étaient à droite de la hauteur et les Romains à gauche, expression assez dépourvue de sens au premier abord (la droite et la gauche étant déterminées par la position du spectateur), mais qui, appliquée au Piémont, trouve son explication pour le lecteur suivant sur une carte la marche de l'action; les Huns dans ce cas étaient bien à droite du Piémont, c'est-à-dire à l'est, et les Romains à gauche c'est-à-dire à l'ouest. La même explication est impossible appliquée à la côte de St-Etienne, car pour le lecteur ayant la carte sous les yeux, les Romains étaient devant la colline et Attila derrière.

Troisièmement, nous savons par la narration du combat que sur la fin de la journée, Aetius, ne sachant ce qu'étaient devenus les Wisigoths, s'en fut à leur recherche, et ce faisant, courut le risque d'être pris par les Huns. Dans l'hypothèse de Thierry, les Wisigoths qui formaient l'aile droite d'Aetius auraient combattu en avançant de St-Julien à Bussy. Se fussent-ils écartés jusque du côté de la Croix, encore étaient-ils faciles à retrouver pour Aetius qui était resté maître de la côte de St-Etienne d'où ces points sont dominés, tandis que dans le système de Secretan, toute l'armée des Huns se trouva placée le soir entre les Wisigoths et le général romain, ce qui explique comment ce dernier fut longtemps avant de savoir ce que les Wisigoths étaient devenus et comment il faillit tomber au milieu des Huns en allant à leur recherche.

Quatrièmement, en engageant la bataille de front, Aetius venait se heurter directement contre les fortes lignes de défense d'Attila, tandis qu'en attaquant par l'Ouest, il annulait une grande partie des ressources défensives préparées par son adversaire.

Enfin, toujours dans l'hypothèse de Thierry, Attila aurait commis la faute grave de n'avoir pas prévenu Aetius en occupant fortement les collines de St-Etienne, ou de n'avoir pas simplement attendu son adversaire derrière la Noblette où il était parfaitement fortifié.

Mais même en mettant de côté l'hypothèse d'une attaque directe venant du midi soutenue par Thierry pour adopter celle d'une attaque venant de l'ouest, toute difficulté n'est pas levée, et l'accord n'est point encore parfait. Nous nous retrouvons ici encore en présence de deux systèmes différents quant à la seconde phase du combat, celui de Secretan et celui de Tourneux. Nous les exposerons brièvement, laissant au lecteur le soin de compléter à l'aide de la carte ce qui pourra manquer à notre résumé.

Système Secretan. — Au commencement de l'action la droite d'Aetius formée par les Wisigoths s'appuie à Vadenay au confluent de la Vesle et de la Noblette d'où elle avancera sur le camp retranché. Le centre

formé des Alains et des autres auxiliaires qui ont charge de les surveiller occupe le vallon qui sépare le mont de Perthes du mont Fresnoy et s'avancera sur le mont Fresnoy pour l'occuper. La gauche formée des Romains sous le commandement direct d'Aetius occupe les hauteurs voisines du Piémont clef de la position. Thorismund, fils ainé de Théodoric, commande un corps de cavalerie destiné à balayer le terrain et à relier l'action de la droite avec celle du centre et de la gauche. L'extrême droite se prolonge sur la rive gauche de la Noblette et l'extrême gauche sur le revers septentrional des hauteurs voisines du Piémont. Du côté des Huns Attila occupe avec les siens le centre de la ligne de bataille; aux ailes se trouvent les peuples soumis à son commandement. Ceux de l'aile droite ne sont pas nommés par Jornandès; à l'aile gauche sont les Ostrogoths et les Gépides.

Aetius, comprenant dans la situation respective des deux armées toute l'importance du Piémont, ayant trompé son adversaire sur ses véritables intentions par une attaque simulée du côté de Châlons, réussit sans coup-férir à se rendre maître du Piémont; la tentative d'Attila de reprendre aux Romains cette position demeure sans résultat.

Ainsi, attaquant son ennemi en flanc et à revers, et le contraignant à improviser un ordre de bataille, qui lui diminue considérablement ses ressources défensives, Aetius par son habile manœuvre s'est assuré dès le commencement de l'action des avantages que la bravoure des Huns est impuissante à contrebalancer.

Pendant qu'Aetius opérait son mouvement et culbutait les Huns dans la plaine, sa droite également victorieuse, poursuivait ses succès en remontant le cours de la Noblette. Egarés par la victoire, les Wisigoths refoulent leurs adversaires jusqu'aux sources de la Noblette, à St-Rémy et à Bussy, où les Huns trouvent un abri derrière leurs retranchements, tandis qu'Aetius est arrêté dans sa marche par le grand camp retranché et l'enceinte des chariots. Jornandès, qui dans son récit perd un peu de vue l'attaque de la gauche, nous dépeint en traits saisissants les combats qui ensanglantèrent le vallon de la Noblette où tomba Théodoric percé par la flèche d'un ostrogoth, « bataille atroce, multiple, opiniâtre, telle que l'antiquité n'en raconte pas de pareille. »

Attila lui-même, au centre de la mêlée, est impuissant pour arrêter l'élan de ses ennemis et se trouve heureux de profiter du refuge que lui offrent les retranchements du camp et l'enceinte des chariots.

Système de Tourneux. — Tourneux conçoit d'une manière assez différente la marche de l'action. Suivant cet auteur le front de bataille d'Aetius s'étendrait de la rive gauche de la Suippe à la rive droite de

la Noblette. La redoute de Nantivet sur la Suippe, défendue par une garnison, servait de point d'appui à l'aile droite d'Attila. Cernée ou prise cette redoute n'arrête pas les Romains, et comme le Piémont est occupé par eux, toute l'armée d'Attila doit se replier en opérant un changement de front en arrière à droite sur l'aile gauche comme pivot. De cette manière l'aile droite d'Attila recule jusqu'à la Croix et le centre jusqu'à Bussy et à la Cheppe. Appuyés à leurs retranchements, les Huns se reforment sur la rive gauche de la Noblette; ici s'engage de nouveau une action générale, le passage du ruisseau est forcé par Aetius, les Huns sont de rechef repoussés et la cavalerie de Théodoric poursuit les fuyards jusque sur les hauteurs de Poix où ce prince trouva la mort au milieu de sa victoire.

Ainsi, tandis que dans le système de Secretan, l'armée romaine poussant ses deux ailes en avant finit par envelopper Attila, dans celui de Tourneux les fronts des deux armées restent parallèles, l'aile droite d'Aetius ne manœuvrant que comme pivot du mouvement général.

Secretan objecte au système de Tourneux :

1° La précision du témoignage de Jornandès sur le moment où succombe Théodoric. En effet, cet auteur, après avoir parlé du terrible combat livré sur les bords du petit ruisseau, ajoute, « *là* tomba le vieux Théodoric. » Mettre de côté ce témoignage précis d'un écrivain bien informé par la seule raison que le tumulus de Poix situé à deux lieues au midi de la Noblette est appelé dans le pays le tombeau de Théodoric, c'est s'écarter des règles d'une saine critique.

Ne serait-il d'ailleurs pas possible de concilier Jornandès avec la tradition et les résultats des recherches modernes en supposant que les Visigoths auraient transporté le corps de leur chef à Poix, loin du tumulte du camp, pour lui rendre les derniers honneurs?

2° Pour exécuter la manœuvre supposée par Tourneux, l'action aurait dû commencer au point du jour et non pas seulement dans l'après-midi. Il était matériellement impossible à des corps d'infanterie de parcourir en quatre heures de jour (c'est tout ce qu'on avait devant soi au mois de septembre), trois ou quatre lieues (1) toujours en combattant et de livrer encore une grande bataille après avoir franchi un tel espace. Dans le système de Secretan, soit Aetius, soit les Wisigoths n'auraient pas eu à franchir en avançant plus de deux lieues.

3° Si les combats le long du cours de la Noblette avaient été livrés par l'aile gauche, c'est-à-dire par les Romains, comme le veut Tourneux, on ne s'explique pas les tumulus de Bussy, St-Rémy et la Croix,

(1) Distance qui séparait la gauche romaine des positions de la Croix, St-Rémy et Bussy.

car les romains n'élevaient pas de tumulus, et l'on ne peut supposer que les tumulus existants aient été élevés par les Huns, qui perdirent le champ de bataille.

4° Jornandès nous dit qu'Aetius fort inquiet de ce qu'étaient devenus les Wisigoths, les chercha longtemps, qu'il les trouva enfin et passa la nuit avec eux sous les armes. Ce détail, qui s'explique difficilement dans l'hypothèse de Tourneux, trouve une solution très simple dans le système de Secretan où les Wisigoths, entraînés par leur ardeur avaient sans doute poursuivi leurs succès sans attendre les ordres du général en chef et se trouvaient à la fin de la journée séparés d'Aetius par le camp d'Attila et le gros de l'armée ennemie.

5° Enfin le système de Tourneux implique nécessairement à la fin de l'action la séparation de l'armée d'Attila en 4 ou 5 masses isolées, la garnison de Nantivet, un corps dans la direction de Poix, un autre sur les hauteurs de la Croix, un quatrième enfin, le plus considérable, renfermé avec Attila dans le camp retranché. Un tel morcellement eût amené inévitablement, sinon la destruction entière de l'armée des Huns, du moins un résultat beaucoup plus décisif que celui dont l'histoire nous donne connaissance. Ce n'est pas avec une portion de son armée, mais bien avec son armée tout entière, sauf ce qu'il avait perdu dans la bataille, qu'Attila se présenta le lendemain à ses ennemis.

Tels sont esquissés à grand traits, les principaux systèmes et arguments à l'appui soutenus et combattus tour à tour pour mettre en lumière les différentes circonstances de cette lutte mémorable.

Emettre une opinion arrêtée et indépendante à la suite d'hommes qui ont voué une attention toute spéciale au sujet qui nous occupe n'est point chose facile. Toutefois le lecteur pourra reconnaître avec nous que les vues de M. Secretan méritent d'être prises en sérieuse considération et qu'elles concordent d'une manière remarquable avec les exigences militaires, les découvertes modernes et les données des sources. Est-ce à dire que ces vues demeurent absolument exemptes d'objections et qu'elles résolvent sans appel toutes les difficultés? Telle n'est point notre pensée. Suivant même qu'une idée, qu'un détail sera mis en lumière ou laissé dans l'ombre, que l'on accentuera ou atténuera l'importance d'une indication, la préférence pourra encore être légitimement accordée à tel ou tel des autres systèmes proposés. Ainsi, comparé à Secretan, Thierry à l'avantage d'une plus grande simplicité. Le changement de direction que dut faire Aetius pour attaquer son ennemi par l'ouest devait sans doute en cas de réussite rendre la victoire plus facile et plus décisive, mais un tel mouvement exécuté à proximité de

l'ennemi n'était point sans danger et pouvait difficilement, nous semble-t-il, être absolument ignoré d'Attila qui se serait alors solidement établi sur le Piémont et n'aurait pas laissé Aetius s'en emparer sans coup-férir.

L'attaque venant de l'ouest étant admise, Secretan comparé à Tourneux nous paraît laisser à désirer, quant au rôle à assigner à la redoute de Nantivet. Si comme Secretan l'assure Attila n'a point prévu une attaque venant de l'ouest et que jusqu'au dernier moment il ait attendu les Romains dans ses positions fortifiées sur la Noblette, comment expliquer l'existence et le but de cet ouvrage isolé en arrière de son front? Tandis qu'en admettant les vues de Tourneux d'une attaque *prévue* de l'ouest, il est évident que cette redoute devait servir de fort point d'appui à l'aile droite d'Attila.

Nous bornerons là nos remarques, laissant aux recherches ultérieures et à des plumes plus compétentes que la nôtre le soin de lever les quelques difficultés qui nous paraissent encore subsister, quoique à des degrés divers, dans chacun des systèmes proposés.

Nous avons laissé Aetius avec les Wisigoths sur la rive gauche de la Noblette. Les Huns en occupent encore la rive droite; leur camp, pareil à un promontoire de rocher battu par la mer, a soutenu tous les assauts. Le lendemain Aetius se préparait à l'entourer lorsque le départ intempestif des Wisigoths préserva Attila et son armée d'une perte certaine. Touchant la ligne sur laquelle les Huns opérèrent leur retraite, on ne sait rien de bien précis; il est à présumer qu'ils suivirent la voie romaine de Rheims à Metz.



ETUDES SUR LES RÈGLEMENTS D'EXERCICE DE L'INFANTERIE.

Nous trouvons dans l'*Italia militare* (nº 694, du 30 janvier 1867) quelques détails intéressants sur les nouveaux règlements d'exercice pour l'armée russe.

Ecole de bataillon.

Le régiment d'infanterie russe se compose de trois bataillons de cinq compagnies, dont une de chasseurs.

La compagnie est partagée en deux pelotons, et ceux-ci en deux demi-pelotons (sections).

Le premier peloton de la compagnie est commandé par le capitaine; le second par le lieutenant; les demi-pelotons par les sous-lieutenants.

Tous les officiers se placent au premier rang.

Les officiers du demi-bataillon de droite se placent à la droite, les officiers du demi-bataillon de gauche à la gauche de leurs sections.

La quatrième section de la compagnie est l'*unité principale* pour les évolutions des compagnies et du bataillon.

La compagnie de chasseurs est formée des meilleurs tireurs.

Lorsque le bataillon est déployé en bataille, la compagnie de chasseurs prend place en arrière des deux ailes du bataillon, en colonne par section et à distance de peloton, deux sections à droite et deux à gauche.

En ordre de parade, la compagnie de chasseurs se place à la gauche du bataillon, à quatre pas de distance.

En règle générale, la direction se prend sur le centre.

On ne manœuvre ni par inversion, ni par le second rang.

Les changements de front s'exécutent au pas de course.

Les marches de flanc se font par deux pour des distances de moins de 25 pas, et par quatre pour les distances plus grandes.

Les marches en bataille, en avant et en arrière, se font avec le bataillon déployé pour les distances de moins de 100 pas; pour les distance plus grandes, le demi-bataillon de droite se forme en colonne de peloton à gauche, et le demi-bataillon de gauche en colonne de peloton à droite; les deux colonnes à demi-distance de section l'une de l'autre.

La compagnie de chasseurs suit en restant dans sa formation primitive.

Au moment où l'on s'arrête et où l'on doit ouvrir le feu, les têtes de colonne commencent un feu de files; les autres pelotons, la compagnie de chasseurs comprise, déploient rapidement et commencent le feu en arrivant en ligne.

Le règlement russe prescrit de préférence le feu de files.

Les feux de bataillon ne s'exécutent qu'à de petites distances (moins de cent pas).

Si le bataillon est destiné à attaquer, lorsqu'il est formé en colonne de marche, comme plus haut, la compagnie de chasseurs se déploie en tirailleurs à droite de la première compagnie et à gauche de la quatrième, et ouvre immédiatement le feu.

Des colonnes.

C'est un principe fondamental, pour la formation des colonnes, qu'elles doivent être formées sur le centre.

Les Russes ont complétement abandonné la formation des colonnes

sur la droite et sur la gauche, réservant cette formation exclusivement pour l'ordre de parade.

La seule exception à cette règle est la formation sur l'aile droite, pour les passages de défilés.

Le bataillon marche *par files par le centre*, et si la route le permet, par files doubles (par quatre).

Les colonnes de combat se forment au pas de course sur les pelotons du centre. Dans cette formation, la compagnie de chasseurs se place à la queue de la colonne ou bien elle la précède de 20 pas, formée en colonne sur son propre centre.

Pour l'attaque à la bayonnette, les sections de derrière serrent sur la tête de la colonne, pour donner plus de vigueur à l'attaque.

Les deux sections de la compagnie de chasseurs se tiennent le plus près possible des deux ailes du bataillon et font feu.

Si l'attaque réussit, deux sections de la compagnie de chasseurs se déploient, sans en attendre l'ordre, en dehors du front de la colonne d'attaque; les deux autres sections marchent avec le bataillon en se maintenant à la hauteur de la queue de la colonne, de manière à pouvoir, en cas de besoin, renforcer la chaîne des chasseurs.

L'on prend la même formation lorsque l'on doit prendre position avec beaucoup d'autres corps de troupes.

Colonne de compagnie.

Lorsqu'il faut se mettre promptement en colonne pour exécuter une attaque, les compagnies se forment en colonne; celles du demi-bataillon de droite, en avant de leur première section; celles du demi-bataillon de gauche, en avant de leur quatrième section.

Le commandant du bataillon dispose ces colonnes sur un ou deux rangs, de la manière qui lui paraît la plus opportune.

Dans le premier cas, les compagnies du centre (2e et 3e) conservent la distance normale du déploiement, tandis que les compagnies des ailes se placent à une distance de 40 à 50 pas des autres.

Dans le second cas, les compagnies des ailes se placent à environ 200 pas en arrière de celles du centre, qui conservent entr'elles un intervalle de 120 pas.

Si la compagnie de chasseurs est déployée, au moment où l'on forme les colonnes de compagnie, elle ne fait aucun mouvement et ne change pas de formation; si elle se trouve en arrière du bataillon, elle se forme en colonne le centre en tête, et se place en arrière de la première ligne, à 150 pas de distance.

Le commandant du bataillon peut à chaque instant modifier l'ordre

· et placer à volonté les colonnes de compagnie, suivant ı moment.

ʻre cette formation, lorsque le bataillon marche de front, ·· pelotons, les commandants de compagnie prennent les ılus au moyen de conversions, puis ils arrêtent leur la forment en colonne de sections.

de la colonne d'attaque ou de combat à la colonne de ·xécute de la même manière qui vient d'être expliquée; :s se forment en colonne sur leur quatrième section, dès arrivées à la distance prescrite; la compagnie de chas-·a place.

ne d'attaque marchant en avant ou en retraite, doit se onne de compagnie, les deux colonnes s'écartent l'une une marche oblique; la quatrième et la première com-.t promptement former la seconde ligne ou, au comman- *Halte!* » s'aligner sur la seconde et la troisième.

ès facilement de la colonne de sections, le centre en ıation en colonnes de compagnie.

(A suivre.)



NCE CONCERNANT LES INDEMNITÉS POUR LES MILITAIRES VOYAGEANT ISOLÉMENT.

(*Du 3 mai 1867.*)

ǝral suisse, vu le rapport de son Département militaire, fixe ndemnités des officiers, sous-officiers et soldats (y compris les noins de 8 hommes) voyageant isolément :

·s voyageant isolément ont droit à l'indemnité suivante par lieue ligne de chemin de fer ou de poste :

ʖ0 centimes;

:ers, soldats et domestiques d'officiers 30 cent.

!é une indemnité de 60 centimes pour chaque cheval de service

voyageant isolément touchent en outre la solde de leur grade ivée soit du licenciement, plus la bonification réglementaire ·age, et les officiers montés de l'état-major fédéral l'indemnité

ıit règle aussi pour les écoles où il est payé une solde d'école

·st en outre autorisé à allouer une indemnité équitable aux ı voyager en poste dans les Alpes.

··mnités, les militaires voyageant isolément n'ont pas droit à

la subsistance, non plus qu'à des indemnités pour la ferrure, le bagage et le transport des chevaux.

5. L'ordonnance du 1er avril 1861 est abrogée.

Berne, le 4 mai 1867.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
C. Fornerod.
Le Chancelier de la Confédération,
Schiess.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante:

Berne, le 1er mai 1867.

Tit. — Nous avons l'honneur de vous transmettre avec la présente quelques exemplaires des modifications que, dans sa séance du 20 mars courant, le Conseil fédéral a apportées à l'ordonnance du 31 décembre 1864 sur le nouvel équipement du cheval.

Nous vous prions de bien vouloir faire encore appliquer ces modifications aux parties intégrantes de l'équipement des chevaux de vos recrues de cavalerie de l'année courante, si cela est possible, et pourvoir à l'exécution de ces modifications pour le restant de vos équipements de chevaux ainsi que pour les nouvelles acquisitions.

Agréez, tit., etc.

Le chef du Département militaire fédéral,
Welti.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien rectifier une erreur de nom dont nous n'avons eu connaissance que depuis la publication de nos articles sur *la campagne de* 1712. Numéro 6, page 121, ligne 20 en descendant, au lieu de: *de Rovéréa*, lisez: *de Hennezel de Rovray*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 18 Mai 1867. Supplément au n° 10 de la Revue.

PROGRÈS DE L'ARTILLERIE PENDANT LES SIX DERNIÈRES ANNÉES
EN FRANCE, ITALIE, AUTRICHE, PRUSSE ET SUISSE.

(Fin.)

Il est cependant à présumer que le décret de juin 1864, concernant l'organisation de l'artillerie prussienne, n'est pas le dernier mot de cette puissance. Elle échappera difficilement aux tendances de simplification qui vont sans cesse en augmentant, et nous la verrons adopter probablement, comme pièce de campagne et canon d'artillerie légère, le canon de 4 liv. rayé se chargeant par la culasse, à la place du canon de 12 liv. lisse léger, le canon de 6 liv. étant destiné à l'artillerie de réserve.

Plusieurs officiers d'artillerie, à la vérité, s'attachent encore à l'idéal d'un seul canon de campagne et voudraient, les uns, abolir le plus petit calibre, les autres, le plus gros. Il me semble cependant que la conservation des deux calibres est très opportune, d'un côté, à cause des plus grands effets de toute espèce produits par les projectiles de plus fort calibre; de l'autre, à cause de la possibilité d'unir à une grande mobilité un fort approvisionnement de munitions. Sans doute on conservera encore longtemps deux calibres pour les canons de bataille.

Nous voyons ensuite que les canons de campagne proprement dits de tous les Etats susmentionnés lancent des projectiles de 7 $^{3}/_{4}$ liv. à 9 liv., et ceux de la réserve, de 14 à 23 liv.

L'Angleterre seule a un projectile plus lourd pour son canon de campagne; il pèse 10 $^{3}/_{4}$ liv. En revanche, le projectile des pièces

de l'artillerie légère reste dans les limites susmentionnés. En somme, partout la munition est moins compliquée et limitée à un plus petit nombre d'espèces de projectiles.

Une troisième simplification consiste en ce que, dans l'organisation de l'arme, les batteries à 6 pièces ont remplacé peu à peu celles à 8. La Russie et l'Autriche seules ont maintenu leurs batteries à 8 pièces. En Prusse, les batteries légères sont de 4 pièces [1], ce qui leur donne une beaucoup plus grande mobilité.

A part les batteries à cheval de réserve russes, on a aboli partout les attelages à 8 chevaux. Ils ne sont généralement plus que de 6 [2]. Le nombre des servants a été également réduit de 9 hommes à 5 ou 7 pour les pièces de bataille, et à 8 hommes pour les pièces de réserve.

On n'a cependant pas fait, malgré tout ce que nous venons de dire, des progrès dans la rapidité de la charge ; bien au contraire, surtout pour les pièces se chargeant par la culasse, dont le mécanisme demande à être manié avec soin. La différence de durée pour la charge des canons rayés se chargeant par la bouche est peu sensible.

Ces changements dans l'organisation ont occasionné un accroissement dans la proportion des cadres et une plus grande mobilité des batteries. Ce dernier progrès est dû lui-même aussi en partie à ce que partout, sauf en Italie, en Angleterre et en Prusse (mais là seulement pour le canon de 12 liv. lisse court, qui n'est au fond qu'une pièce de transition), les poids des affûts et des pièces, y compris les avant-trains, ont été considérablement diminués. Ainsi l'ancien canon de campagne lisse pesait en moyenne, comme le 6 liv. par exemple, 34 quintaux. Les nouveaux canons sont compris dans les chiffres de 24 à 29 quintaux, même en Angleterre pour la pièce d'artillerie légère.

On remarquera pour les pièces de réserve que, dans la nouvelle organisation, la Russie, l'Autriche, la Prusse, se sont efforcées de ne pas dépasser beaucoup le poids de l'ancien canon de 6 liv.

En France, en Italie, en Espagne, en Hollande, on a encore des pièces de plus gros calibre, mais ces canons sont en général des pièces anciennes, qui ont été transformées soit pour diminuer les frais d'établissement, soit pour avoir plus rapidement le matériel. Ces pièces, en somme, ne sont pas beaucoup plus lourdes que l'ancien canon de 8 liv. lisse.

L'ancien canon de de 12 liv. lisse que nous possédons est, en re-

[1] Comme en Suisse les batteries de montagne et de réserve.

[2] Voir le tableau ci-dessus indiquant les poids des différentes bouches à feu.

vanche, infiniment plus lourd que toutes ces pièces transformées; aussi a-t-il été généralement abandonné. Il n'existe plus, à part la Suisse, qu'en Hollande et en Russie, où même son existence n'est que provisoire, car il doit être remplacé peu à peu par un canon de 8 liv. rayé ou un canon de 4 liv. se chargeant par la culasse, et tirant un obus de 11 $^1/_2$ liv. On comprend qu'avec les circonstances financières et politiques dans lesquelles la Russie s'est trouvée depuis la guerre de Crimée, une transformation complète ne puisse pas être très rapide.

Les effets des projectiles des nouveaux canons sont considérablement plus grands que ceux des canons lisses, non-seulement à cause de la justesse du tir proprement dit, que ce dernier soit direct ou plongeant, mais aussi à cause des éclats des projectiles, qui, grâce aux fusées perfectionnées que l'on possède actuellement, éclatent à l'instant et au point voulu, et agissent par cela même aussi bien sur le moral que par leurs coups.

De tout ce qui précède, nous concluons hardiment que les canons rayés, presque sans exception, qu'ils se chargent par la bouche ou par la culasse, possèdent, à 2000 et 2500 pas, une justesse au moins égale à celle des canons de 12 liv. lisses à 8 ou 900 pas; que pour le tir plongeant ils dépassent beaucoup en précision les anciens obusiers lisses de toute espèce; qu'enfin, sous le rapport de la force de percussion, ils sont de beaucoup supérieurs aux anciennes bouches à feu tirant des boulets sphériques, surtout aux distances dépassant 1500 pas.

Enfin, si les projectiles de la nouvelle artillerie ont des effets plus puissants que ceux de l'ancienne, cela provient du perfectionnement des fusées qui, suivant leur construction, font éclater le projectile immédiatement après le premier ricochet, ou bien permettent, en les graduant convenablement, de les employer soit comme projectiles pleins, soit comme obus, soit comme boîte à mitraille.

Effets produits par les éclats des projectiles.

Canon	Poids de l'obus Liv.	Loths.	
4 liv. Autrich.	7	7	Poids de la ch. explos.: 12 $^3/_4$ loths. Eclats : 40 dont 20 pesant plus de 3 $^1/_2$ loths.
8 » »	13	3	Poids de la charge explos. : 28 loths. Eclats : 60, dont 20 pesant plus de 3 $^1/_2$ loths.
12 » Anglais à segm^t.	10	24	Poids de la charge explos.: 20 loths. Eclats: 70-200.

Canon	Poids de l'obus Liv. Loths.	
4 liv. Prussien	8 16	Poids de la charge explos. : 10 loths. Eclats : 30-50.
6 » »	13 24	Poids de la charge explos. : 16 loths. Eclats : 40.
4 » Français	8 —	Poids de la charge explos. : 13 loths. Eclats : 24 et 9 ailettes.
12 » »	23 —	Poids de la charge explos. : 32 loths. Eclats : 22 et 9 ailettes.
4 » Suisse	7 27	Poids de la charge explos. : 12 loths. Eclats : 20 et 4 ailettes.
6 » Italien	9 —	Poids de la ch. explos. : 19 $^{1}/_{8}$ loths. Eclats : 40.

Toutes ces améliorations ont rendu à l'artillerie son ancienne supériorité sur l'infanterie et son ancien prestige; elles lui permettent de se soustraire au tir des armes à feu portatives dont la sphère d'action s'étend jusqu'à 1000 pas au plus, et la rendent plus indépendante des autres armes.

La tactique de l'artillerie ne consiste plus à suivre anxieusement les mouvements des bataillons ou des escadrons, mais dans le choix judicieux de bonnes positions dominantes devant un terrain ouvert, dans un tir exact et calme; puis, toujours comme autrefois, dans une grande concentration pour les coups décisifs.

Si dans les guerres du premier empire déjà, Napoléon I[er] a tiré un grand parti des effets meurtriers de nombreuses batteries concentrant leur feu sur un point important, les expériences de champs de batailles plus récents, tels que Solferino (campo di Medole); en Amérique, Gettysburg (la colline du cimetière), Chancellorsville et Friedericksburg, ont confirmé encore ce principe pour la tactique de l'artillerie rayée.

Les batteries changeront moins souvent leurs positions que précédemment, elles pourront rester presque continuellement en formation de combat et ouvrir en peu de temps un tir efficace, tantôt sur un but, tantôt sur un autre. Il est bien connu que le tir n'atteint tous ses effets qu'autant qu'on connaît parfaitement les distances. Les officiers et la troupe n'auront donc plus besoin d'être exercés, autant que cela se faisait autrefois, dans des manœuvres servant plus pour la parade que pour le champ de bataille. Ils devront, en revanche, savoir rapidement reconnaître les points importants à occuper et à battre, et s'établir et tenir en place sous le feu ennemi. Cela exige actuellement,

à mon avis, plus de coup d'œil militaire, d'énergie et de courage moral que précédemment avec l'ancienne artillerie.

Par des raisons analogues, il est devenu indispensable aussi à l'infanterie de mettre un grand soin aux choix de ses positions. Elle coupera son terrain autant que possible avec de petits fossés, des abatis, des parapets, souvent elle se couchera à terre, elle évitera des formations trop profondes, et manœuvrera de préférence en petites masses, en lignes, en petites colonnes. D'un autre côté, ces dernières formations laissant l'infanterie dangereusement exposée aux attaques de la cavalerie, elle devra aussi devenir très mobile et capable de passer rapidement d'une formation à une autre.

Les défenses artificielles des champs de bataille prendront certainement, dans la première guerre qui éclatera en Europe, la même extension qu'en Amérique. Là, l'armée la mieux instruite, la plus manœuvrière aura dès l'entrée un avantage marqué sur celle qui n'aura pas ces qualités au même degré, comme la guerre du Danemark nous en a fourni récemment l'exemple.

Pour contrebalancer un peu les avantages de l'artillerie moderne avec ses immenses portées, il devient nécessaire d'étendre le feu de l'infanterie, ou du moins des troupes d'élite qui en font partie (chasseurs et carabiniers), de la distance de 800 pas, qui marque à peu près la limite actuelle de leur tir efficace, à celle de 1200 pas. A cet effet, il faudrait adopter un projectile ayant au moins 2 $^1/_4$ à 2 $^1/_2$ calibres de longueur et un poids de 23 à 28 grammes.

Si nous avons pu constater dans l'artillerie de campagne de grands progrès, nous trouverons dans l'artillerie de position un perfectionnement encore plus considérable. Il est vrai que le service de l'artillerie de place et de siége permet de tirer un plus grand parti de tous les avantages des nouveaux systèmes.

Le siége de Sébastopol avait montré déjà la prépondérance du feu des pièces de plus gros calibre. Deux fois les batteries russes, armées de puissantes pièces de la marine, firent taire l'artillerie des alliés, jusqu'au moment où ces derniers, profitant de l'expérience faite à leurs dépens, renforcèrent leurs parapets, leurs traverses et leurs abris, et s'empressèrent d'amener en ligne des calibres beaucoup plus forts.

Mais dès lors on a fait encore d'énormes progrès. Les pièces de bataille et de réserve se sont montrées, il est vrai, insuffisantes pour renverser des parapets en terre de quelque épaisseur, ainsi que l'ont prouvé les essais de Juliers, de Bologne et de Shœburyness. En revanche les canons prussiens de 12 liv. lourds et de 24 liv., les canons

italiens de 30 liv., les canons anglais de 70 liv. avec leurs projectiles pesant de 30 à 65 liv., ont produit des effets remarquables.

Autrefois les boulets de 24 liv. pleins et les bombes de 150 liv. étaient les projectiles les plus lourds employés pour les siéges. Leur sphère d'action ne s'étendait jamais au-delà de 1800 pas; en outre, seulement un tiers au plus du parc de siége se composait de pièces de ces calibres, les deux autres tiers étant composés de pièces plus faibles. Aujourd'hui on n'emploie que du canon de 24 liv., du 60, du 150, en Amérique même du 250 liv. Ces projectiles creux, qui, grâce à leur forme, ont conservé, à 4000 pas à peu près la même justesse et la même vitesse, par conséquent la même force de percussion qu'à 1000 pas, agissent encore après leur choc, par leur éclatement, qui produit les effets d'une mine dans le milieu où ils ont pénétré.

On possède partout des pièces du poids d'environ 60 quintaux, dont les projectiles d'acier, pesant de 70 à 100 liv., traversent, à la distance de 1500 pas, des plaques de fer de 4 $^1/_2$ pouces d'épaisseur.

Depuis que les moyens de transport ont été tellement simplifiés et améliorés, et que les distances ont été rapprochées, on peut arriver, soit par terre soit par mer avec ces engins, sur tous les points du globe.

Depuis aussi que, même avec des pièces de bataille, on peut à 2000 pas toucher trois fois sur cinq une embrasure ordinaire et la détruire en y faisant éclater les obus, tous les principes de la fortification passagère, de la fortification permanente même, sont plus ou moins bouleversés et doivent être étudiés à nouveau au point de vue de l'artillerie rayée.

Essais faits a Juliers par l'artillerie prussienne en 1860.

Tir plongeant avec charge forte.

1° 2 canons de bronze transformés de 12 liv. (se chargeant par la culasse et rayés).

Poids de l'obus	29 liv.	6 loths;
» de la charge	—	55 »

1200 pas. — 32 coups, dont 8 touchés, dans les murs en briques d'un blockhaus au saillant d'une lunette, couverts par le glacis et le fossé, hauts de 7' 3"; épaisseur des murs, 2' 9", avec embrasure.

Tous les touchés ont traversé et éclaté; blockhaus devenu intenable.

2° 4 canons de position de 12 liv. en fer. Obturateur Wahrendorf; même projectile et même charge que ci-dessus.

1200 pas. — 64 coups, dont 47 touchés, contre le mur crénelé du réduit de la lunette, haut de 11' 5", épais de 4' 2".

Résultat: 1 trou de 10' 5" de largeur et 6' 2" hauteur, et plusieurs autres avaries considérables.

Réduit intenable.

3° 2 canons de bronze, 4 canons de fer, tous rayés, du calibre de 12 liv., obturateur Wahrendorf, même projectile, charge 67 loths.

800 pas. — 132 coups, dont 80 touchés, contre le mur de l'escarpe du flanc droit de la lunette, haut de 13 $^1/_2$ pieds, épais de 3 $^3/_4$ pieds, renforcé par des contreforts de 7 $^1/_2$ pieds d'épaisseur.

Résultat: Brèche praticable large de 50'; ouverture du saillant du réduit placé derrière.

N. B. Les entonnoirs formés par chaque projectile dans la muraille avaient environ 2 $^1/_2$ pieds de profondeur, 2 $^5/_8$ pieds de diamètre vertical, 3 pieds de diamètre horizontal.

ESSAIS DE 1862 EN ITALIE.

Effets des canons de campagne de 12 liv. rayés et des canons de fonte de 30 liv. rayés contre des batteries.

Projectiles ordinaires.

1° Batterie à barbette avec parapet en terre. Longueur de la ligne de feu sans les flancs, 47 pieds. Genouillère, 5 pieds; épaisseur du parapet, 20 pieds.

2° Batterie avec embrasures, cuirassée de plaques d'acier. Même longueur, même hauteur de genouillère et même épaisseur que ci-dessus.

20 longues plaques et 2 courtes, épaisses de 20 centimètres, fixées sur des cadres de bois et sous un angle de 45°.

1er essai: 4 canons de 12 liv., à 1600 pas, ont tiré 600 coups, dont 285 touchés, contre la batterie n° I.

4 canons de 12 liv., à 1600 pas, ont tiré 600 coups, dont 225 touchés, contre la batterie n° II.

Résultat: Les deux batteries (en particulier la première) n'auraient plus pu tenir; les 2 canons qui avaient été placés au dedans étaient démontés. On aurait pu cependant réparer les dommages pendant la nuit.

2e essai, après que les batteries eurent été complétement réparées:

4 canons de 30 liv., à 1460 pas, ont tiré ensemble 200 coups, dont 80 touchés, contre la batterie n° I.

4 canons de 30 liv., à 1460 pas, ont tiré ensemble 200 coups, dont 97 touchés, contre la batterie n° II.

Résultat: Les deux batteries étaient complétement détruites, la batterie n° I entièrement nivelée.

Effets des canons italiens contre la maçonnerie.
Siége de Gaëte 1860-1861.

Espèce de bouches à feu.	Distances.	Pénétration. Mètres.	Quantité de maçonnerie désagrégée par un coup. Décimètres cubes.
60 liv.	2700	0,48	125
30 »	2600	0,48	33
30 »	2000	0,65	—
12 »	850	0,90	—
12 »	2700	0,34	—
12 »	3200	0,30	—

Maçonnerie de qualité moyenne.

Siége de Messine, 1861.

30 liv.	2600	0,50	60
30 »	2500	0,80	600
12 »	1800	0,40	75
12 »	500	0,70	465

Maçonnerie exposée au canon de 30 liv. 1m d'épaisseur.
» » 12 » 1m, 30 »
Maçonnerie de qualité très-médiocre.

Essai de 1864 contre le fort Cerro près Laveno.

Distance de 3475 mètres = 4640 pas.

1 canon 30 livres, modèle 1862, sans cercles, obus de 29.6 kil., charge 3.2 kil., 456 coups tirés, 236 touchés, fusées ordinaires de bois; durée des trajets, 15 secondes.

Pénétration dans le revêtement extérieur de granit épais de 0m.30 : 0.18 mètres pour la plus faible.

Pénétration dans le revêtement extérieur de granit de même épaisseur: 0m.25 pour la plus grande.

Dans la maçonnerie de bonne qualité de 2 mèt. épaisseur : 0m.60 en moyenne.

1 canon 30 liv., modèle 1864, avec cercles, obus 29.6 kil., charge 6 kil., 270 coups tirés, 135 touchés.

Pénétration dans le revêtement en granit : 0.20 à 0.25 mètres.
» » la maçonnerie : 0.60 mètres.

Projectile plein cylindrique en fer de 50 kil., charge 7 kil., 25 coups, 3 touchés.

Pénétration dans le revêtement en granit : 0.30 mètres.
» » la maçonnerie : 0.60 »

Résultat des 374 touchés. Destruction de 2 embrasures, de la partie du mur situé au-dessus et entre les embrasures, du parapet en terre surmontant l'ouvrage, des casemates intérieures. Fort totalement intenable.

Les ouvrages de campagne et les batteries devront désormais être modifiés dans toutes leurs dimensions pour pouvoir résister aux effets des nouvelles bouches à feu. L'épaisseur et la hauteur des parapets devront être considérablement augmentées. On ne pourra plus donner moins de 24 pieds d'épaisseur au coffre et 10 pieds de hauteur à la ligne de feu. Tous les ouvrages devront être munis de nombreuses et fortes traverses, de réduits et de magasins à poudre à l'abri de la bombe et offrant aussi peu de surface que possible au feu ennemi, de manière qu'une garnison de 5 à 700 hommes puisse trouver un abri sûr dans l'ouvrage et ne soit pas forcée, comme à Duppel, d'aller en chercher un en arrière, à une distance plus grande que celle de la parallèle ennemie la plus avancée.

Un chemin couvert devient indispensable pour préparer les sorties, pour le service de sûreté, pour couvrir les obstacles, etc.

Les formes des tracés des ouvrages seront appropriées uniquement au terrain sur lequel on les construira, sans tenir aucun compte des anciennes formes et dénominations. On prendra une situation dominante, d'où l'on puisse battre toutes les avenues et le terrain le plus rapproché. On ne négligera pas, dans les détails de construction, de mettre hommes et matériel à l'abri. On abandonnera les formes recherchées et les angles trop vifs ; en revanche on augmentera les obstacles, tels que les abatis, les trous de loup, les petits piquets, etc., dans le rayon de la limite du tir à mitraille, pour la défense du fossé qui sera déjà par lui-même plus large et plus profond que précédemment, ensuite de l'augmentation du relief de l'ouvrage. Les rails de chemin de fer ont été employés avec succès comme couvertures et revêtements. On sera obligé de fermer ou de dissimuler toutes les embrasures par des portières ; des gabions remplis de sacs de laine ou des rideaux de cordages tressés seront d'un très bon service.

On élèvera peu d'ouvrages fortifiés, mais ils seront grands et spacieux. On les reliera par des tranchées et par des fossés de chasseurs creusés en avant et à côté des ouvrages principaux. Ils seront également flanqués et pris à revers par des petites batteries détachées placées en 2me ligne. Avec un ouvrage bien situé et bien armé on pourra toujours arrêter un ennemi, fût-il victorieux, le forcer de faire un siége plus ou moins régulier et amener de l'artillerie de position en

ligne; l'ennemi sera en tout cas retardé, ce qui en campagne pourra être souvent d'une grande utilité.

Quant aux fortifications murées, les essais de Juliers, de Shœburyness, les siéges de Sébastopol (Malakoff), de Gaëte, etc., ont prouvé que la maçonnerie exposée directement au feu de l'artillerie ne peut plus résister aux engins actuels.

On a vu que la maçonnerie épaisse de 3 $^1/_2$ pieds renforcée de piliers de 7 pieds d'épaisseur est détruite très rapidement par le canon rayé de 12, de 24 ou de 30 liv., qu'à cette même distance ou même encore de plus loin on traverse coup pour coup des murailles épaisses de 7 pieds et que chaque projectile y pratique de grands entonnoirs. Des essais faits à Vienne contre des tours cuirassées de plaques de fer ont encore tourné au désavantage de ces dernières. En résumé il est établi qu'il ne faut laisser aucune partie de la maçonnerie exposée au feu ennemi, que même il faut dissimuler le cordon de l'escarpe au-dessous du niveau du terre-plein. En revanche il sera nécessaire de revêtir en maçonnerie la contrescarpe, et de la creuser, ainsi que le parapet de l'enceinte principale et les traverses, pour y construire des batteries, des abris, des magasins, etc., à l'abri des grands projectiles creux.

Pour fortifier d'une manière permanente un point stratégique important dans un terrain accidenté, on établira quelques ouvrages fermés, peu nombreux mais de toute solidité, avec chemins couverts, réduits à l'abri de la bombe, etc., en un mot avec les espaces nécessaires pour abriter la troupe, la munition et les vivres. On adoptera de préférence les formes les plus simples, des fossés profonds, mais de largeur moyenne, munis en outre d'une défense particulière.

Qu'on aille maintenant jeter un coup d'œil sur les ouvrages que la Confédération suisse possède à Bellinzona, au Luziensteig, à St-Maurice (Valais), un homme compétent sera persuadé à simple inspection que tout doit y être soumis à une prompte et radicale réforme. Ce n'est pas seulement pour les ouvrages en eux-mêmes que nous devons utiliser les expériences d'autrui, mais nous devons aussi y voir la nécessité pressante où nous sommes de compléter la réorganisation de notre artillerie de campagne et de créer un parc d'artillerie de position.

Il est connu de tous que la commission d'artillerie a proposé un nouveau canon rayé de 8 livres, avec lequel on fait des essais.

Cette bouche à feu est de bronze pesant environ 14 quintaux. Diamètre de l'âme 35''', longueur 17 calibres, avec 6 rayures doubles (Shuntgun). Le projectile est imité de celui de Armstrong, mais muni de 12 ailettes au lieu de 3 saillies allongées, sans culot expansif et pesant environ 16 livres. L'affût est en tôle de fer, dans le genre de

celui de notre 4 livres de campagne. La pièce complète, y compris la munition, ne doit pas dépasser le poids de 39 quintaux; elle sera attelée de 6 chevaux. En un mot on cherche à créer un canon de réserve, correspondant en mobilité au canon de 8 lisse français ou au 12 livres rayé et qui surpasse en effets, soit comme percussion ou mitraille, soit par les éclats des projectiles, notre canon de 4 livres.

Cette pièce, si les essais donnent des résultats satisfaisants, est destinée à remplacer notre canon de 12 livres lisse, l'obusier de 24 livres, et, cela va sans dire, le canon de 8 livres lisse.

Nous posséderions alors, sans compter les 4 batteries de montagne :

27 batteries de canons 4 livres rayés ;

11 batteries de canons 8 livres rayés,

faisant ensemble un total de 210 bouches à feu rayées et attelées. Et si on faisait les nouvelles batteries de canons de 8 livres à 6 pièces au lieu de 4, ce qui est probable, le total arriverait à 254 bouches à feu, chiffre respectable à tous égards pour l'armée d'un peuple de 2 $^1/_2$ millions d'âmes, mais nullement exagéré eu égard à notre manque de cavalerie.

Le maintien du canon de 12 livres lisse ou sa transformation en un canon de campagne rayé du même calibre, lançant des projectiles de 24 livres, ne saurait se justifier après tout ce que nous avons dit dans ces quelques pages. En effet, ce canon, qu'il soit rayé ou lisse, est trop difficile à manier. Lisse, il est de peu d'effet en dehors du tir à mitraille, puisque passé 1200 pas il perd à peu près toute sa justesse, et que le tir roulant est trop dépendant de la nature du terrain; ainsi une batterie de canons de 12 livres lisses ne résisterait pas longtemps au tir d'un batterie rayée. Enfin le tir à mitraille ne sera plus employé qu'exceptionnellement, par exemple dans la défense d'ouvrages fortifiés, à l'approche de colonnes d'attaque, dans des terrains couverts comme le nord de l'Italie, au milieu de la poussière ou du brouillard, et en règle générale comme arme défensive. Il sera employé plus rarement comme arme d'agression et alors seulement dans une concentration rapide de batteries très mobiles. Il ne sera plus possible de mitrailler pendant 1 $^1/_2$ heures des masses d'infanterie à 4 ou 500 pas comme cela s'est vu à Friedland. Le 12 livres rayés n'a que peu de munitions dans son coffre d'avant-train et n'est par conséquent pas indépendant de la ligne des caissons.

Le maintien de l'obusier de 24 livres comme pièce de campagne ne se laisserait pas d'avantage justifier, vu le poids énorme du matériel, le peu de justesse du tir, les portées minimes et le fort petit chiffre de la munition. Il serait en revanche peut-être opportun de conserver cette bouche à feu (nous en possédons 58 pièces) comme pièce de

position ; elle pourrait ainsi être utilement employée soit pour ricocher les lignes ennemies, soit pour agir au dernier moment avec son tir à mitraille et ses shrapnels sur les colonnes d'attaque.

Les fusées de nos projectiles laissent encore à désirer. (¹) On n'est pas parvenu à les conserver en magasin hors des atteintes de l'humidité. La manière de les graduer est un peu minutieuse et soumise, en particulier devant l'ennemi, à diverses chances d'inexactitudes qui peuvent, si elles se présentent, donner lieu à de grandes irrégularités dans l'éclat des projectiles. Enfin la durée totale de la fusée ne permet pas des portées suffisantes aux projectiles des pièces de position.

Il me semble indispensable d'adopter pour les obus ordinaires une fusée à percussion, et pour les shrapnels une fusée à temps plus régulière. Peut-être serait-il opportun d'abolir entièrement le shrapnel du canon de 4 livres rayé.

Ce qui est certain, c'est qu'il devient de jour en jour plus indispensable d'établir plusieurs centaines de canons de 12 liv. rayés et plus tard des canons de 24 ou de 30 liv., pour lesquels nous pourrons utiliser le métal de nos canons de 12 liv. lisses. Le surplus des pièces à construire sera en fer ou en acier fondu.

Nous nous trouverions ainsi avoir deux calibres pour notre artillerie de campagne, le 4 liv. et le 8 liv., et quatre pour notre artillerie de position, savoir le 8 liv., le 12 liv., le 24 ou 30 liv. et l'obusier lisse de 24 livres.

Qu'il soit préférable d'adopter pour ces dernières pièces le système prussien plutôt que le système français ou anglais à double rayure lequel doit s'être montré, d'après des rapports anglais authentiques, inférieur au canon français (système de la marine), c'est ce que la commission d'artillerie est appelée à décider.

Mon appréciation personnelle est, d'après tout ce que j'ai pu voir et entendre, que pour le canon de campagne les systèmes de canons se chargeant par la bouche sont préférables ; pour l'artillerie de position en revanche, ceux qui se chargent par la culasse, et en particulier le système prussien, présentent beaucoup d'avantages. Il ne faut toutefois pas oublier qu'en Suisse nous ne possédons aucune forteresse, et que nos ateliers de construction sont encore insuffisants. Tout canon se chargeant par la culasse, fût-il le meilleur et le plus simple possible, sera toujours un engin plus ou moins délicat, compliqué et exigeant dans sa manœuvre des soins et des précautions indispensables. A cet égard il ne faut pas perdre de vue le degré d'instruction de notre troupe d'artillerie.

(¹) Voir la note du n° 8 de la *Revue des Armes spéciales*, page 178. (*Réd.*)

Quoiqu'il en soit, j'avancerai bardiment l'opinion que le moment est venu de mettre le canon lisse complétement de côté; que les pièces du poids de nos canons de 12 liv. et de nos obusiers de 24 liv. doivent être employées comme pièces de position, mais qu'elles ne peuvent plus dans aucun cas être employées dans l'artillerie de campagne qui exige aujourd'hui une mobilité que ces pièces n'ont pas. Qu'on crée dans un bref délai un grand nombre de pièces de position rayées d'un calibre de 12 liv. au moins, et que les ouvrages fortifiés que nous possédons déjà, ainsi que ceux qui ont été étudiés et projetés en 1860, mais qui sont restés sur le papier, soient tous soumis à une révision totale. Je crois également qu'il serait opportun d'étudier sérieusement la question de l'établissement d'une ou deux places fortifiées centrales (j'entends des places d'armes fortifiées d'une manière passagère en cas de guerre), et fort utile de faire à l'avance toutes les études et levés de terrain, de dresser les plans détaillés, de calculer et préparer les armements en hommes et bouches à feu, etc. Jamais l'ennemi ne nous en laisserait le temps, si une guerre venait à éclater. Berne et Lucerne sont les deux points de notre territoire qui remplissent le mieux les conditions topographiques et politiques voulues, et qui répondent le mieux à toutes les éventualités stratégiques.

Nous vivons, il est vrai, dans une époque dont les tendances sont à l'économie et où l'on voit encore nombre de bons esprits qui tiennent les chances d'une guerre générale comme éloignées. Toutefois et sans jouer le rôle de prophète de mauvais augure, on ne peut méconnaître que les principes de la justice sont depuis quelques années journellement violés dans le domaine politique, que l'Europe souffre de crises financières et industrielles qui se renouvellent périodiquement, et qu'une vague inquiétude travaille les esprits. Une guerre européenne serait-elle si invraisemblable dans de telles circonstances? Aussi répéterons-nous : In pace para bellum! Car les cités en flammes du Missouri et de la Géorgie, les champs dévastés de la Virginie, les habitants des plaines de la Pologne, du Schleswig-Holstein et de la Bohême pillés et ruinés tour à tour par les deux partis, le Danemark et l'Autriche privés de leurs plus belles provinces, nous prouvent que la guerre sera toujours implacable et féroce et qu'aujourd'hui comme jadis chez les anciens l'ennemi victorieux fera retentir à nos oreilles ce cri terrible : *Vae victis!*

ORDONNANCE CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRAIN DE PARC

(Du 22 mars 1867).

En exécution de la loi du 21 décembre 1866, le Conseil fédéral a arrêté une ordonnance concernant l'organisation du train de parc de l'armée fédérale. Nous en reproduisons ci-après les dispositions principales :

Le train de parc de l'armée fédérale se compose de deux divisions :

1° *Du train de parc de ligne pour la conduite des caissons des sapeurs, des carabiniers et de l'infanterie ;*

2° *Du train de parc destiné aux parcs de division, de réserve et des pontons.*

Le train de parc de ligne est fourni par les divers cantons conformément au tableau annexé à l'ordonnance.

Cette troupe est attribuée d'une manière fixe aux unités tactiques respectives. Elle se compose d'appointés et de soldats ; toutefois l'avancement du train de parc de ligne dans les compagnies de train de parc demeure expressément réservé.

La troupe du train de parc de ligne porte sur sa coiffure le numéro de l'unité tactique à laquelle elle est attachée, avec un pompon blanc comme signe distinctif.

Le train de parc destiné aux parcs de division, de réserve et des pontons est formé en 14 compagnies qui portent les n°s 76-89. De ces 14 compagnies, 9 (n°s 76-84) sont attribuées aux divisions de l'armée, 3 (n°s 85-87) au parc de réserve, et 2 (n°s 88 et 89) au parc des pontons. Les hommes portent sur leur coiffure le numéro de leur compagnie et pour le reste les mêmes signes distinctifs que le train de batterie.

L'effectif normal d'une compagnie de train de parc est le suivant :

Hommes :	2	officiers (3 pour les compagnies de pontons),
	1	vétérinaire,
	1	sergent-major,
	1	fourrier,
	2	sergents,
	4	caporaux,
	12	appointés,
	1	frater,
	2	maréchaux-ferrants,
	1	sellier,
	2	trompettes,
	66 à 71	soldats du train.
Total,	95 à 100	hommes.
Chevaux :	3 à 4	chevaux d'officiers,
	10	chevaux de selle de troupe,
	128 à 142	chevaux de trait.

La composition des diverses compagnies a lieu conformément au tableau annexé à l'ordonnance. Il résulte de ce tableau que la compagnie de train de parc

N° 76,	attachée à la	1re div.,	est fournie par le	cant. de	Berne,
N° 77,	»	2e »	»	»	Vaud.
N° 78,	»	3e »	»	»	Vaud.
N° 79,	»	4e »	»	»	Fribourg.
N° 80,	»	5e »	»	»	Berne.
N° 81,	»	6e »	»	»	Berne.
N° 82,	»	7e »	»	»	Berne.
N° 83,	»	8e »	»	»	Ble-Ce, Schaffse.
N° 84,	»	9e »	»	»	Lucne, Schwytz, Zug, Argovie.

N° 85, attachée au parc I de réserve, est fournie par les cantons de Valais, Neuchâtel, Genève.

N° 86, » II » est fournie par les cantons des Grisons, Tessin.

N° 87, » III » est fournie par le canton de Fribourg.

N° 88, » I train de pontons, est fournie par les cantons de Zurich, Glaris, Appenzell R.-E., St-Gall.

N° 89, » II train de pontons est fournie par les cantons de Bâle-Ville et Thurgovie.

Pour les compagnies nos 1-13, composées d'hommes de l'élite et de la réserve, il n'est appelé sous les armes pour les cours de répétition par compagnie, que les hommes de l'élite pour toute la durée du cours et les hommes de la réserve pour la seconde moitié seulement.

En tout cas, le Département militaire fédéral aura à désigner, lors de chaque service, le chiffre et le grade des cadres qui doivent entrer au service en même temps que les hommes de l'élite.

Le Département militaire fédéral désigne, sur les propositions du colonel-inspecteur de l'artillerie et des autorités militaires cantonales, ceux des officiers d'artillerie des cantons qui doivent être attribués aux compagnies de train de parc. En y procédant on doit avoir égard à une répartition équitable entre les cantons qui fournissent du train de parc (1).

(1) Dans la séance du 8 courant du Grand Conseil du canton de Vaud, Monsieur le colonel Tissot a formulé à propos de cette disposition les observations suivantes :

« Il a paru dernièrement une loi fédérale et une ordonnance sur le train de parc. D'après cette ordonnance, la nomination des officiers dans les compagnies de train de parc est réservée au Conseil fédéral, sur présentation de l'inspecteur fédéral de l'artillerie. Les sous-officiers sont nommés par le chef de la compagnie, sous réserve de la ratification de l'inspecteur fédéral. Or, la loi de mai 1850 a réservé aux gouvernements cantonaux les nominations d'officiers. Il y a donc lieu à charger le Conseil d'Etat de sauvegarder les droits du canton en ce qui concerne la nomination des officiers de troupe et spécialement pour ce qui a rapport aux deux compagnies de train de parc fournies par le canton. »

La proposition de M. Tissot a été renvoyée à l'examen du Conseil d'Etat.

Au point de vue de la loi de 1850, l'opposition de l'honorable colonel est certainement fondée. Toutefois la nouvelle organisation du train de parc nous paraît nécessiter une modification à cette loi, en tant du moins qu'il s'agit des compagnies formées de détachements de plusieurs cantons. Ces compagnies devant être pourvues de cadres, le département militaire fédéral et l'inspecteur fédéral d'artillerie nous paraissent, comme autorité neutre, les mieux placés pour procéder à ces nominations. Un tel mode, bien que contraire à la lettre de la loi de 1850, aura le grand avantage

Les sous-officiers des compagnies du train de parc sont nommés par le chef de la compagnie sous réserve de ratification par l'inspecteur fédéral d'artillerie.

On doit avoir égard, en premier lieu, aux capacités de l'homme et, autant que faire se peut, à une équitable répartition entre les cantons intéressés.

Les cantons porteront aussitôt à la connaissance des chefs de compagnie, les mutations qui ont lieu dans le train de parc.

Toutefois de nouvelles nominations de sous-officiers ne devront avoir lieu qu'autant que cela sera nécessaire pour compléter les cadres passant des batteries de l'élite des cantons respectifs dans la réserve des compagnies de train de parc.

ACTES OFFICIELS.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons fournissant de la cavalerie la circulaire suivante :

Berne, le 3 *mai* 1867.

Dans le cas d'une grande mise sur pied de la cavalerie, il serait à craindre que les anciens équipements de chevaux ne soient pour ces derniers la cause de blessures dangereuses et surtout de blessures de garot, c'est pourquoi il serait, à un haut degré, désirable que les cantons fissent l'acquisition d'une provision de nouveaux équipements de chevaux, en remplacement de ceux à l'ancienne ordonnance.

En appelant votre attention sur cet objet, nous ne doutons point que vous ne teniez bon compte de notre désir.

En tout état de cause, nous croyons pouvoir compter qu'en raison de ce qu'il n'en résultera pour vous aucun surcroit de frais, vous ne renverrez pas de vous pourvoir dès maintenant déjà d'un semblable approvisionnement, afin de pouvoir au moins répondre approximativement au prochain recrutement de l'année 1868. Nous croyons devoir fixer comme suit la proportion du minimum d'acquisition :

1° Pour chaque compagnie de guides de l'élite et de la réserve 5 nouveaux équipements de chevaux ;

2° Pour chaque compagnie de dragons de l'élite 10 nouveaux équipements de chevaux ;

3° Pour chaque compagnie de dragons de la réserve 15 nouveaux équipements de chevaux.

Nous vous prions en outre de vouloir bien faire apporter aussi promptement que possible à tous les équipements de chevaux, déjà existants, les modifications prévues par la nouvelle ordonnance du Conseil fédéral du 20 mars 1867, au moins celles qui sont relatives à la housse, la sangle et la courroie de gamelle.

Agréez, tit., etc. *Le chef du département militaire fédéral,*

WELTI.

---

d'obvier aux tiraillements et aux longueurs qui se produiraient infailliblement si ces nominations étaient abandonnées à une entente entre les cantons intéressés. La même question s'est déjà présentée pour les états-majors des bataillons de carabiniers lors de la discussion sur le projet d'organisation de ces derniers.

Nous venons d'apprendre que le Conseil fédéral a décidé que les dispositions de l'ordonnance relatives aux nominations d'officiers et de sous-officiers ne concernaient que les compagnies formées de détachements de plusieurs cantons.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 11. Lausanne, le 3 Juin 1867. XIIe Année.

SOMMAIRE. — Liste des ordonnances et règlements fédéraux en vigueur. — Instruction provisoire sur le fusil français modèle 1866 se chargeant par la culasse (Chassepot). — Actes officiels. — Nouvelles et chronique.

LISTE DES ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX EN VIGUEUR.

I. Règlements généraux.

Règlement de service pour les troupes fédérales, du 19 juillet 1866 (Assemblée fédérale) . . . . 1 fr. 20

Appendice à ce règlement, Ire partie. Service intérieur: Récapitulation des devoirs de chaque grade dans le service intérieur, du 19 octobre 1863, deuxième édition, du 17 avril 1865 (Conseil fédéral) . . . . 10 c.

Règlement pour l'administration fédérale de la guerre, Ire partie 45 c.

Règlement pour l'administration fédérale de la guerre, IIe partie, du 14 août 1845 (Diète); supplément à la IIe partie, du 23 décembre 1851 (Assemblée fédérale) . . . . 45 c.

Instruction pour les capitaines et les quartiers-maîtres des troupes fédérales, avec tableaux annexes, du 31 mars 1847 (Conseil de la guerre fédéral) . . . . 2 fr. 05

Instruction révisée sur les principes et la manière de procéder à l'estimation des chevaux, du 28 avril 1852. (Département militaire fédéral) . . . . — c.

Instruction sur l'emploi de la tente abri, du 9 juillet 1861, pour l'ancienne ordonnance, et du 10 mai 1865, pour la nouvelle. (Département militaire fédéral; pas encore traduit) . . . . . — c.

Règlement spécial sur l'emploi des chemins de fer pour les transports militaires, du 13 septembre 1865 (Conseil fédéral) . 05 c.

Règlement sur l'habillement, l'armement et l'équipement de l'armée fédérale, du 27 août 1852 (Conseil fédéral) . . . . . 80 c.

Changements apportés à ce règlement, du 17 janvier 1861 (Conseil fédéral) . . . . — c.

Arrêté du Conseil fédéral, du 15 janvier 1852, concernant quelques modifications à apporter au nouveau règlement d'habillement, du 17 janvier 1861 . . . . — c.

Ordonnance sur le nouvel équipement de cheval, provisoire, 31 décembre 1864 (Conseil fédéral) . . . . — c.

Appendice à cette ordonnance: Description de la boulgue de frater avec l'étui, des sacoches du sellier et du maréchal-ferrant de la cavalerie, selon l'ordonnance sur le nouvel équipement de cheval, du 16 février 1866 (Conseil fédéral; pas encore traduit) . — c.

Règlement général sur le choix des recrues et la tenue des écoles militaires fédérales pour les armes spéciales, du 25 novembre 1857 (Conseil fédéral) . . . . 20 c.

Règlement concernant les matières à exiger des sous-officiers d'artillerie pour être promus officiers, du 20 mars 1865 (Conseil fédéral). Changement partiel apporté au règlement ci-dessus sur le choix des recrues, etc. . . . . — c.

Règlement sur les conditions à remplir par les sous-officiers de cavalerie pour être promus au grade d'officier, du 26 décembre 1866 (Conseil fédéral.) Changement partiel apporté au même règlement que ci-dessus, sur le choix, etc. . . . . — c.

Manuel pour l'enseignement de la gymnastique aux troupes fédérales. Première partie: Exercices libres (provisoire), du 13 janvier 1862 (Département militaire fédéral) . . . . 85 c.

Instruction pour l'escrime, pointe et contre-pointe, du 15 février 1865 (Conseil fédéral; pas encore traduit) . . . . 35 c.

Règlement sur les subsides à accorder, par la Confédération, aux sociétés volontaires de tir, du 13 mai 1864 (Conseil fédéral) — c.

Instruction sur la connaissance du cheval, du 21 novembre 1846 (Conseil de la guerre fédéral) . . . . 1 fr. 75

Ordonnance générale pour les trompettes . . . . . . 60 c.

II. Etat-major général.

Instruction pour l'état-major de l'armée fédérale 1859. . . 60 c.

Planches . . . . 60 c.

III. Génie.

Règlement de pontonniers pour les troupes du génie de l'armée

fédérale, du 26 décembre 1864, avec 23 planches (Conseil fédéral; pas traduit) . . . . 2 fr.

IV. Artillerie.

Règlement d'exercice pour l'artillerie fédérale, du 10 août 1843, avec planches (Diète) . . . . 3 fr.
Règlement d'exercice pour l'artillerie fédérale, IV[e] partie. Ecole de batterie (provisoire), du 18 août 1865 (Conseil fédéral) . 20 c.
Règlement d'exercice pour l'artillerie fédérale, V[e] partie. Ecole de brigade (provisoire), du 18 août 1865 (Conseil fédéral) . 15 c.
Règlement sur le service des bouches à feu (provisoire), du 17 février 1864 (Conseil fédéral) . . . . 40 c.
Comme complément de ce règlement: Instruction sur l'emploi des fusées percutantes pour l'obus des canons rayés de 4 liv. (provisoire), du 9 mars 1866 (Conseil fédéral) . . . . — c.
Instruction pour le service des obusiers de montagne, avec un appendice: Instruction pour le service en campagne de l'artillerie de montagne, du 12 mars 1862 (Conseil fédéral). . . . . . — c.
Instruction sur le service des batteries de fusées, du 2 juin 1862 (Conseil fédéral). . . . . 50 c.
Manuel pour la construction des batteries, de 1841 . . 1 fr. 75
Instruction pour les manœuvres de force, du 28 février 1862 (Conseil fédéral) . . . . 60 c.
Service de campagne et tactique de l'artillerie de campagne fédérale pour les officiers de l'arme, du 15 juin 1866 (Conseil fédéral) — c.
Règlement pour le service de train de l'armée, du 23 juillet 1866 (Conseil fédéral; pas encore traduit) . . . . 40 c.
Impression spéciale de la III[e] partie de ce règlement avec le titre de: Règlement général d'équitation pour l'armée fédérale, du 23 juillet 1866 (Conseil fédéral; pas encore traduit) . . . . . 10 c.
Carnet du soldat du train suisse, du 25 juillet 1864 (Conseil fédéral); pas encore traduit . . . . 35 c.
Manuel à l'usage des sous-officiers et canonniers de l'artillerie suisse (édité avec autorisation du Département militaire fédéral), du 9 mars 1861 . . . . 1 fr.
Supplément à ce manuel, de 1863 (pas encore traduit). . . 25 c.
Tables de tir pour le canon de 4 liv. rayé, de campagne, novembre 1866 (Bureau fédéral d'artillerie) . . . . — c.

V. Cavalerie.

Règlement d'exercices pour la cavalerie fédérale, du 18 juillet 1843, avec planches (Diète). Nouvelle édition, du 27 février 1865 1 fr. 60

Ecole de peloton, imprimé à part . . . . 50 c.

Règlement de service pour les guides, du 22 décembre 1862 (Conseil fédéral) . . . . 70 c.

Règlement général d'équitation pour l'armée fédérale, du 23 juillet 1866 (Conseil fédéral; voir ci-dessus sous § IV) . . . . 10 c.

Dénomination des différentes parties de l'équipement de cheval, comme appendice au service d'écurie; avec instruction sur la manière de brider, débrider, seller et desseller, ajustage et paquetage de l'équipement de cheval, du 6 janvier 1865 (Département militaire fédéral) . . . . 10 c.

Appendice spécial sur le paquetage des sacoches du frater et des ouvriers de la cavalerie, du 16 février 1866 (Département militaire fédéral; pas encore traduit) . . . . — c

Règlement sur le service d'écurie pour la cavalerie fédérale, de 1847 . . . . 75 c.

VI. Infanterie.

Règlement d'exercice pour l'infanterie de la Confédération suisse. Ecole du soldat, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédérale) . — c.

Modifications à l'école du soldat, du 5 avril 1859 (Conseil fédéral) — c.

Règlement d'exercices pour l'infanterie de la Confédération suisse. Ecole de poloton et de compagnie, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédérale) . . . . — c.

Règlement d'exercices pour l'infanterie de la Confédération suisse. Ecole de bataillon, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédérale). Nouvelle édition, du 24 mars 1865 . . . . — c.

Règlement d'exercices pour l'infanterie de la Confédération suisse. Ecole de brigade, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédérale). Nouvelle édition, du 24 mars 1865 . . . . — c.

Règlement d'exercices pour l'infanterie de la Confédération suisse. Service de l'infanterie légère, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédérale) . . . . — c.

Instruction sur le tir, de 1859; plus un appendice: Exercices de position et de pointage, de 1852 . . . . 30 c.

Connaissance et entretien du nouveau fusil d'infanterie, supplément à l'instruction sur le tir à la cible, 1865. (Département militaire fédéral) . . . . 15 c.

Instruction pour les sapeurs de l'infanterie fédérale, du 21 mai 1862 . . . . 1 fr.

Ordonnance pour les tambours des troupes fédérales, de 1845 45 c.

Supplément du 1er octobre 1866 (Département militaire fédéral) — c.

VII. Service judiciaire.

Loi fédérale sur la justice pénale pour les troupes fédérales, du 27 août 1851 (Conseil fédéral) . . . . 60 c.
Arrêté du Conseil fédéral concernant les articles de guerre, du 28 juillet 1854 . . . . 05 c.

VIII. Service sanitaire.

Règlement et instruction sur le service de santé de l'armée fédérale, du 30 juillet 1859 (Assemblée fédérale), resp. 22 mai 1861 1 fr. 25
Instruction pour les fraters et les infirmiers de l'armée fédérale, du 30 janvier 1861 (Conseil fédéral) . . . . 1 fr.
Règlement relatif aux qualités à considérer chez l'homme pour l'entrée dans les différentes armes, du 20 juillet 1843 (Diète) . 15 c.
Règlement sur le service des vétérinaires de l'armée fédérale, du 16 juillet 1846 (Diète) . . . . 45 c.
Règlement sur l'instruction du personnel sanitaire de l'armée fédérale, du 22 novembre 1861 (Département militaire fédéral) . . — c.

IX. Matériel.

Règlements sur les effets et ustensiles de campagne et de campement pour l'armée fédérale, du 18 juillet 1843 (Diète) . . . 15 c.
Ordonnance sur le matériel des ponts, du 28 novembre 1862 (Conseil fédéral), 9 planches avec titre, sans texte . . . . . 6 fr. 40
Ordonnance sur les bouches à feu, projectiles et voitures de guerre de l'armée fédérale, du 28 juillet 1843. . . . . . . 4 fr. 35
Planches des dites, nº 1-25 . . . . 18 fr. 85
Ordonnance sur les bouches à feu, affûts, caissons, munitions et équipements des batteries rayées de 4 liv., du 14 mars 1862 (Conseil fédéral) . . . . 3 fr.
25 planches, avec titre . . . . 4 fr.
Supplément à cette ordonnance, du 16 février 1866 (Conseil fédéral) . . . . 85 c.
Ordonnance sur la transformation du matériel des pièces de 6 liv. lisses pour les batteries de 4 livres rayées, et sur l'équipement des batteries rayées de 4 livres avec du matériel ancien transformé, du 27 juin 1864 (Conseil fédéral). . . . . 1 fr.
Ordonnance sur le matériel des batteries de montagne de l'armée fédérale, du 22 avril 1861, avec deux suppléments (Département militaire fédéral; pas encore traduit) . . . . 1 fr. 50
Instruction sur la connaissance du matériel et de l'équipement des canons rayés, 1862 . . . . 25 c.

Ordonnance sur le chariot de parc soit fourgon de batterie pour toutes les batteries, chariot de rechange et forge de campagne pour les batteries de fusées, du 12 septembre 1864 (Conseil fédéral) 1 fr. 80
Ordonnance sur le fourgon de bataillon, du 18 janvier 1864 (Conseil fédéral; pas encore traduit) . . . . 1 fr. 75
Corrections et compléments à l'ordonnance sur les affûts et voitures de guerre, du 25 avril 1853 et 24 décembre 1856 . . . 50 c.
6 planches à la dite ordonnance, nos 29-34 . . . . . . 1 fr. 65
Ordonnance sur les bouches à feu, du 6 juin 1851 et du 4 mars 1853 . . . . — c.
Règlement sur l'armement et l'assortiment des bouches à feu et voitures de guerre, du 25 avril 1853 (Conseil fédéral) . . 75 c.
Ordonnance sur les pièces rayées de montagne de 4, leur munition, hausse et organisation intérieure des caissons de munitions, du 5 février 1864 (Conseil fédéral). . . . . 75 c.
Ordonnance sur les chariots et chevalets de fusées, du 5 septembre 1862, avec 3 planches (Conseil fédéral) . . . . 3 fr.
Ordonnance sur les harnais d'artillerie, du 4 juin 1853, avec 3 planches (Conseil fédéral) . . . . 3 fr.
Appendice à cette ordonnance, du 27 avril 1864 (Conseil fédéral) 45 c.
Nomenclature des harnais d'artillerie. Ordonnance de 1853 . — c.
Dispositions principales pour la confection des munitions de bouches à feu, du 6 décembre 1856 : Arrêté du Département militaire fédéral concernant l'introduction des étoupilles à friction, du 1er juin 1860 . . . . — c.
Instruction pour le paquetage des munitions, 1863 (pas encore traduit) . . . . 40 c.
Ordonnance sur les armes à feu à percussion de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et des troupes du génie, du 13 avril 1842, avec 2 planches (Conseil de la guerre fédéral) . . . . 70 c.
Ordonnance sur le fusil d'infanterie suisse, du 24 décembre 1863, avec 2 planches (Conseil fédéral) . . . . 1 fr. 40
Ordonnance sur la carabine suisse, du 10 décembre 1864, avec 2 planches (Conseil fédéral) . . . . 1 fr. 40
Prescription concernant la confection et le paquetage de la munition pour le nouveau fusil d'infanterie, celui de chasseur et la carabine, du 20 mai 1864 (Conseil fédéral) . . . . — c.
Ordonnance sur la confection des fusils, des caisses d'outils et de la munition, etc., du 16 septembre 1859 (Conseil fédéral) . — c.
Prescription concernant l'équipement des caisses d'outils d'armuriers et de pièces de rechange pour bataillons d'infanterie, suivie d'une instruction sur leur chargement, du 8 mars 1864. . . 1 fr. 20

Tarif des prix des réparations des fusils et pistolets, du 1er décembre 1847 . . . . 60 c.

Dessins et description des différents objets de l'équipement dans la partie du matériel sanitaire des corps de l'armée fédérale, 1842 . . . . 6 fr. 55

Prescription concernant l'équipement et l'organisation des caisses de vétérinaires pour les compagnies d'artillerie et de cavalerie de l'armée fédérale, juillet 1847 . . . . 1 fr.

Emis avec autorisation du Département militaire fédéral.

Berne, le 20 février 1867.

Le chef de bureau,
FEISS.



INSTRUCTION PROVISOIRE (1) SUR LE FUSIL FRANÇAIS MODÈLE 1866 SE CHARGEANT PAR LA CULASSE (CHASSEPOT).

DIVISIONS PRINCIPALES DU FUSIL MODÈLE 1866.

Le fusil modèle 1866 se charge par la culasse; il est du calibre de 11 millimètres.

Rayures : Inclinaison de droite à gauche.
Nombre, 4.
Profondeur uniforme de 0mm3.
Largeur égale à celle des plans.
Pas, 55 centimètres.

Poids de l'arme :	Du fusil	4 kil.	000.
	Du sabre-baïonnette . . .	0	630.
	Du fourreau	0	385.
	Poids total,	5 kil.	015.

Cartouche :	Poids de la balle	25 gr.	00
	» de la charge	5	50
	» total de la cartouche . . .	31	50
	» du paquet (9 cartouches) .	295	00
	Calibre de la balle : à la base du cône	11 mm	3
	» entre la partie cylindrique . .	11	0
	» au bourrelet .	11	7
	Hauteur de la balle	25	0

(1) Cette instruction vient d'être distribuée aux troupes françaises. Une édition portative en sera prochainement publiée chez Dumaine, à Paris.

Le fusil modèle 1866 se divise en huit parties principales qui sont :

1° *Le canon;*
2° *La boîte*, dans laquelle glisse la culasse mobile;
3° *La détente;*
4° *La culasse mobile;*
5° *La monture;*
6° *Les garnitures;*
7° *La baguette*;
8° *Le sabre-baïonnette.*

DESCRIPTION DE L'ARME.

Canon. — Le canon est en acier puddlé fondu. On distingue dans le canon :

1° L'âme rayée en hélice du calibre de 11 millimètres;

2° La chambre lisse destinée à recevoir la cartouche;

3° La boîte, en acier puddlé fondu, vissée sur le canon et dans laquelle glisse la culasse mobile.

On remarque sur le canon, près de la bouche :

1° Le guidon et son embase brasés sur le canon. La fonction du guidon est de fixer, par son sommet, l'un des deux points qui déterminent chaque ligne de mire employée pour diriger l'arme; — 2° Le tenon de baïonnette, son bouton et sa directrice brasés sur le canon. Le tenon sert à fixer le sabre-baïonnette au canon; — 3° Le tenon qui sert à fixer la douille du sabre-baïonnette sur le canon.

Du côté du tonnerre, on voit sur le canon la hausse brasée à l'étain, dont le détail est donné plus loin. On remarque encore dans le tonnerre les pans, au nombre de cinq, et le bouton fileté qui se visse dans le taraudage de la boîte.

Boîte. — La boîte, en acier puddlé fondu, sert de manchon à la culasse mobile; elle présente une fente longitudinale à la partie supérieure pour permettre l'introduction et le jeu de la culasse mobile; une échancrure élargit la fente sur une partie de sa longueur et permet le placement de la cartouche dans la chambre, qui est conique. Le diamètre de l'entrée est de $18^{mm}5$; le milieu est de 14,5, et au point de raccordement avec l'âme du canon, ce diamètre est de 11,0; sur la tranche postérieure de l'échancrure s'appuie le renfort de la culasse mobile qui supporte l'effort des gaz et le transmet à la boîte. On distingue encore : un trou de forme rectangulaire qui livre passage à la gâchette; le trou taraudé de la vis du ressort de gâchette; le trou taraudé de la vis-arrêtoir, et le trou non taraudé de la vis de culasse. La boîte se termine à la partie postérieure par le talon de recul qui s'appuie sur la monture.

Ressort de gâchette. — Il est fixé sur la boîte par une vis; il comprend : le talon du ressort, la branche, la tête. Dans la tête on distingue la tête de gâchette et les ailettes; la vis de gâchette sert à fixer le ressort sur la boîte.

Détente. — en acier; fixée au ressort par une goupille, elle prend son point d'appui sur le canon; la goupille réunit la détente au ressort de gâchette.

Culasse mobile. — L'ensemble du cylindre, du chien, de la tête mobile et de la rondelle en caoutchouc constitue la culasse qui est mobile dans la boîte.

La culasse mobile se compose : 1° du système obturateur; — 2° du mécanisme destiné à produire la percussion.

L'obturation du tonnerre s'obtient par la dilatation d'une rondelle en caoutchouc vulcanisé qui est placée entre le cylindre et la tête mobile à dard. L'effort des gaz de la poudre s'exerce sur la tête mobile, et, par son intermédiaire, se transmet à la rondelle en caoutchouc qui se dilate à sa circonférence et produit ainsi l'obturation.

La rondelle en caoutchouc est composée de deux parties dures et une partie centrale élastique. Les deux parties dures ont une épaisseur de $1^{mm}5$; la partie centrale, 7^{mm}, est destinée à produire l'obturation en raison de son élasticité; les deux parties dures sont destinées à empêcher la dégradation trop rapide de la rondelle. — Cette rondelle est du diamètre de $18^{mm}3$ aux deux bases, et de 18^{mm} au milieu de la hauteur. Sa hauteur est de 10^{mm}; elle est percée à son centre d'un trou qui livre passage à la tige de la tête mobile.

Tête mobile. — La tête mobile, en acier ordinaire, est percée suivant son axe pour le passage de l'aiguille. La tige de la tête mobile, qui porte un collet à son extrémité, pénètre dans un trou pratiqué à la partie antérieure du cylindre et y est maintenue par la vis-arrêtoir placée à l'extrémité du renfort.

Le dard est trempé et recuit; il a une hauteur de 18^{mm}; son effet est de ménager, dans le tonnerre, une chambre ardente qui facilite la combustion de l'enveloppe de la cartouche et l'expulsion hors du canon des débris non consumés.

Cylindre. — Le cylindre, en acier ordinaire doux, trempant, est percé dans toute sa longueur pour recevoir la tête mobile, la tige porte-aiguille et le ressort à boudin; — une cloison sépare le logement de la tête mobile du logement du porte-aiguille. Sur le cylindre on a réservé un renfort surmonté d'une poignée faisant corps avec le renfort et servant à manœuvrer le cylindre.

Un bouchon métallique, vissé à la partie postérieure du cylindre,

sert d'appui au ressort à boudin et livre passage à la tige porte-aiguille.

Sur les parois du cylindre on a pratiqué : 1° deux fentes servant à recevoir, l'une la tête de la gâchette, l'autre l'extrémité de la vis-arrêtoir; — 2° deux rainures qui permettent de mettre le chien au cran de sûreté ou à l'abattu; — 3° un cran dans lequel se place la pièce d'arrêt quand on arme.

Chien. — Le chien est en acier puddlé fondu et sert à armer en bandant le ressort à boudin. On agit sur le chien en embrassant la poignée de l'arme avec les doigts et en faisant effort avec le pouce sur la crête quadrillée pour tirer le chien en arrière.

La tige porte-aiguille — en acier, autour de laquelle s'enroule le ressort à boudin, est fixée au chien par une goupille; sur son extrémité entaillée en forme de T, se fixe le manchon qui reçoit la tête de l'aiguille; à l'extrémité du coude du chien est fixée la pièce d'arrêt, qui est maintenue par une goupille; elle est destinée à s'engager dans les rainures du cran de sûreté ou du départ.

Dans le corps du chien est fixée la *noix* qui porte un cran devant lequel vient se placer la gâchette, quant on met l'arme au cran du bandé.

A la partie postérieure et au-dessous du chien, on a placé un *galet* en acier qui a pour but de faciliter le jeu de la culasse mobile en diminuant les frottements du chien sur le fond de la boîte.

L'aiguille, — en acier fondu, trempé et recuit, d'une longueur de 74^{mm} et du diamètre de $1^{mm}5$, produit, par le choc de sa pointe, l'inflammation du fulminate placé à la base de la cartouche.

Le *manchon,* — en acier, entaillé à sa partie postérieure de manière à s'ajuster sur le T, porte à la partie antérieure un trou dans lequel s'engage la tige de l'aiguille qui se trouve ainsi liée au chien.

Le *ressort à boudin* — est un fil d'acier de 82^{mm} de longueur, enroulé sur une tige d'un diamètre voulu, chauffé à la couleur rouge-cerise dans un four à reverbère, trempé, puis recuit à l'huile. Il entoure le porte-aiguille et s'appuie par une de ses extrémités sur le manchon, par l'autre sur le bouchon qui se visse sur la partie postérieure du cylindre.

Le *bouchon* — en acier, porte par son embase sur la partie postérieure du cylindre; il sert d'appui au ressort et livre passage à la tige porte-aiguille; il se visse dans le cylindre au moyen d'une clef ménagée à l'un des bouts de la lame du tourne-vis, qui s'adapte au carré disposé à cet effet.

Monture. — La monture est une pièce en bois de noyer sur laquelle

toutes les parties du fusil sont assemblées et disposées suivant les exigences du tir et du maniement de l'arme.

On distingue dans la monture : le logement du canon, les encastrements de la boîte et des pièces de la détente, la mortaise qui livre passage au levier de détente, l'encastrement dans lequel vient s'appuyer le talon de recul, le logement de la queue de culasse et le trou de la vis de culasse, le canal de la baguette, l'embase de la grenadière, les logements des ressorts d'embouchoir et de grenadière, l'encastrement de la sous-garde et celui du battant de crosse, enfin l'encastrement de la plaque de couche.

(A suivre.)

ACTES OFFICIELS.

Le département militaire de la Confédération Suisse a adressé aux autorités militaires des cantons, les circulaires suivantes :

Berne, le 7 mai 1867.

Tit. — Le Conseil fédéral a maintenant fixé les ordonnances pour la tranformation des fusils de grand et de petit calibre en fusils se chargeant par la culasse, et nous avons l'honneur de les porter à votre connaissance en un certain nombre d'exemplaires.

Chargé de l'exécution des décisions du Conseil fédéral, le Département a pris les mesures les plus complètes pour pousser, avec la plus grande énergie, les travaux de transformation.

Les circonstances actuelles, qui font encore prévoir comme possible une soudaine mise sur pied d'un grand nombre de troupes, nous obligent, dans la transformation des armes, d'avoir, avant tout, égard à cette éventualité et de prendre nos mesures de telle sorte qu'alors même que nous serions surpris au milieu de la transformation par une forte mise sur pied de troupes, elle puisse malgré cela avoir lieu en tout ordre et tranquillité.

Pour que cela soit possible, il ne nous a pas été permis de tenir compte d'une foule d'intérêts auxquels nous aurions eu si volontiers égard dans d'autres circonstances ; ainsi, par exemple, la transformation doit avoir lieu sans égard à la question de savoir si ce corps-ci ou ce corps-là aura à subir plus tard un cours de répétition.

Néanmoins nous attendons du patriotisme éclairé des autorités militaires cantonales et des administrations d'arsenaux qu'elles exécuteront en plein et en totalité les mesures ordonnées par nous ; ce n'est que de cette manière que l'on pourra éviter le désordre et les irrégularités.

Les dispositions générales à l'exécution auxquelles nous vous invitons par la présente circulaire et que nous nous réservons de compléter par des instructions spéciales sont les suivantes :

1° Transformation des fusils de petit calibre.

Les carabines qui se trouvent entre les mains des carabiniers doivent être transformées en premier lieu ; c'est pourquoi les cantons doivent commencer immédiatement à retirer les carabines et cela par compagnie, et à les livrer aux fabricants que nous vous désignerons.

Après les carabines viendront les fusils de chasseurs et les nouveaux fusils d'infanterie. Ceux-ci seront retirés par bataillon et livrés aux fabricants dans l'ordre fixé plus bas pour les fusils de grand calibre.

Dès à présent et jusqu'à nouvel ordre il est défendu aux cantons de délivrer des fusils de petit calibre aux compagnies du centre de l'élite et aux bataillons de réserve en général, ces fusils ne devant plus être livrés qu'aux deux compagnies de chasseurs des bataillons de l'élite, à l'exception de ceux des bataillons qui ont déjà reçu des fusils de petit calibre.

De son côté, la Confédération fait déjà depuis le nouvel-an transformer en fusils se chargeant par la culasse les nouveaux fusils d'infanterie qui n'ont pas encore été délivrés — dont d'ailleurs on continue la fabrication — et par là crée une réserve pour les carabiniers et les compagnies de chasseurs dont, à l'occasion d'une mise sur pied possible, les fusils se trouveraient en transformation, réserve sur laquelle ces troupes pourront en tout temps compter avec certitude.

2° Transformation des fusils de grand calibre.

Celle-ci aura lieu de telle sorte que la troupe armée actuellement de fusil Prélaz-Burnand soit munie du fusil de grand calibre transformé, dans l'ordre des bataillons indiqués plus bas. Nous donnons en même temps aux cantons, qui ont à fournir plusieurs bataillons, l'instruction expresse de ne délivrer le fusil de grand calibre se chargeant par la culasse à aucun bataillon indiqué dans le tableau ci-après jusqu'à ce que le chiffre de fusils de grand calibre à chargement par la culasse nécessaire pour remplacer complétement les fusils Prélaz-Burnand, aient été délivrés aux bataillons qui les précèdent. Ainsi le canton de Soleure, par exemple, ne doit point délivrer de fusils transformés de grand calibre au bataillon 44, avant que tous les hommes du bataillon 72, armés actuellement du fusil Prélaz-Burnand, ne soient pourvus de fusil transformés de grand calibre.

Suivant la qualité de l'armement d'un canton, il se pourra que, par ce mode de procéder, les derniers bataillons dans l'ordre indiqué recevront des fusils Prélaz-Burnand plus mauvais, impropres à la transformation ; mais ce seront ensuite justement ces bataillons, qui, les premiers, devront être armés des nouveaux fusils de petit calibre dès qu'il y en aura une quantité suffisante.

Les fusils de grand calibre doivent être livrés dans l'ordre et aux fabricants suivants :

à MM. Socin et Wick, à Bâle :

I. $^1/_2$80 Bâle-Ville* (détachée n° 1) ; 27 Bâle-Campagne ; $^1/_2$81 Bâle-Campagne ; 109 Argovie, R.

* Ordre de série pour l'armement du 1/2 bataillon n° 80 avec le petit calibre ; Bâle-Ville transformera pour cela un nombre correspondant de fusils Prélaz-Burnand.

III. 10 Vaud; 45 Vaud; 20 Genève; 84 Genève; 125 Genève, R.

II. 50 Vaud; 115 Neuchâtel, R.; 96 Berne, R.

VI. 42 Argovie; 55 Berne; 57 Lucerne; 83 Argovie; 91 Berne, R.; 94 Berne, R.

IV*** 35 Valais; 40 Valais; 53 Valais; 16 Berne; 66 Lucerne; 98 Lucerne, R.; 99 Fribourg, R.; $^1/_2$124 Valais, R.

A Wahl et Aemmer, à Bâle.

I. 43 Berne; 92 Berne, R.

III**. 70 Vaud; 112 Vaud, R.; 113 Vaud, R.

II. 6 Neuchâtel; 61 Fribourg.

VI****). 37 Berne; 30 Berne; 38 Argovie.

IV. 26 Vaud; 18 Berne; 58 Berne.

A MM. Escher, Wyss et Ce, à Zurich.

I. 72 Soleure; 36 Berne; 54 Berne; 107 Argovie, R.

III. 39 Fribourg; 23 Neuchâtel; 56 Fribourg.

VII. 64 Zurich; 48 Zurich; 7 Thurgovie; 47 Appenzell Rh. Ext.; 82 Appenzell Rh. Int.; 101 St-Gall, R.; 103 St-Gall, R.

II. 62 Berne; 67 Berne; 69 Berne; 44 Soleure; 59 Berne; 60 Berne; 100 Soleure, R.

V. 17 Argovie; 15 Argovie; 24 Lucerne; 105 Argovie, R.

VI. 33 Lucerne; 97 Lucerne, R.

VIII. 3 Zurich; 5 Zurich; 29 Zurich; 73 Glaris; 31 St-Gall; 63 St-Gall; 85 Zurich, R.

IX. 25 Tessin; 74 Unterwald; $^1/_2$75 Uri; 13 Lucerne; 32 Schwyz; $^1/_2$ 77 Zoug; 2 Tessin; 8 Tessin; 12 Tessin; 110 Tessin, R; 109 Tessin, R.; $^1/_2$ 116 Schwyz, R.;

A MM. frères Sulzer, à Winterthur.

I. 4 Argovie; 41 Argovie.

VII. 21 St-Gall; 28 St-Gall; 68 St-Gall; 52 St-Gall; 108 Thurgovie, R.

V. 9 Zurich; 14 Thurgovie; 71 Schaffhouse; 34 Zurich; 49 Thurgovie; 11 Zurich; 88 Zurich, R.; 87 Zurich, R.

VIII. 65 Grisons; 51 Grisons; 22 Grisons; 104 Grisons R.; 102 St-Gall, R.

Le Département se réserve de prendre des dispositions spéciales sur l'armement des brigades isolées et des corps de soutien de l'artillerie. Le département se réserve surtout d'apporter au besoin, suivant la marche de la fabrication, des modifications à la répartition ci-dessus.

Les fabricants sont tenus d'observer exactement l'ordre de série ci-dessus des corps qui leur ont été attribués et devront avertir chaque fois à temps les arsenaux cantonaux de l'époque où les diverses livraisons d'armes devront arriver chez eux.

Les détails concernant les qualités que doivent avoir les armes pour la transformation, ainsi que les instructions sur l'emballage, sont portés à votre connaissance par les ordonnances jointes à la présente et établies spécialement dans ce but.

Agréez, tit., etc. *Le chef du département militaire fédéral,*

WELTI.

** Ordre de série pour l'armement du bataillon no 46 (Vaud) avec le petit calibre.
*** » » » » » » 1 (Berne) » »
**** » » » » » » 19 (Berne) » »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

On lit dans le *Nouvelliste Vaudois :*

« La Suède aura cette année un rassemblement de troupes aux portes de Stockholm, d'une dizaine de mille hommes, dont 2000 de la garde royale et 8000 de l'indelta. Il durera du 20 juin au 6 juillet et sera commandé par le roi lui-même, connu comme écrivain militaire et officier d'un vrai mérite. Le roi Charles XV voulant, à cette occasion, reconnaître l'accueil fait en Suisse aux officiers suédois venus l'an dernier et particulièrement à M. le colonel Abelin, qui a laissé un si bon souvenir parmi les troupes du rassemblement du Jorat, a désiré avoir des représentants de notre armée au camp de Stockholm comme ses hôtes spéciaux, et nous apprenons qu'il vient d'en faire parvenir la gracieuse invitation à deux officiers vaudois de l'état-major fédéral, M. le colonel Lecomte et M. le capitaine Davall, Emile. Flattés de la faveur faite à notre canton dans la personne de ces honorables officiers, nous espérons qu'ils seront pleinement autorisés à en profiter. »

France. Le camp de Châlons, qui devait s'ouvrir du 20 au 30 mai sous le commandement du maréchal Forey, s'est ouvert le 11 mai, sous le commandement du général Ladmirault. Il comprend, cette année, une division de plus que d'habitude.

Voici, d'après le *Moniteur de l'armée* du 26 mai, quelle en est la composition :

Commandant en chef, — M. de LADMIRAULT, général de division.
Chef d'état-major général, — M. Desaint de Mathille, général de brigade.
Commandant de l'artillerie, — M. Labastie, général de brigade.
Commandant du génie, — M. Weynand, chef de bataillon.
Intendant militaire, — M. Uhrich, intendant.
Commandant de la force publique, — M. Mainberger, capitaine de gendarmerie.

1re DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant la division, — M. de l'Abadie d'Aydrein, général de division.
Chef d'état-major, — M. du Fresnel, colonel.
Commandant l'artillerie, — M. Heurtevent-Prémer, chef d'escadron.

1re brigade.

Commandant la brigade, — M. le général de brigade de Laveaucoupet.
14e bataillon de chasseurs à pied.
57e régiment d'infanterie.
60e régiment d'infanterie.

2e brigade.

Commandant la brigade, — M. le général de brigade Jolivet.
63e régiment d'infanterie.
73e régiment d'infanterie.
8e batterie du 8e régiment d'artillerie — monté.
9e batterie du 8e régiment d'artillerie — monté.
7e compagnie de sapeurs du 1er régiment du génie.

2e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant la division, — M. Bataille, général de division.
Chef d'état-major, — M. de Belgarric, lieutenant-colonel.
Commandant l'artillerie, — M. Delange, chef d'escadron.

1re brigade.

Commandant la brigade, — M. le général de brigade Raoult.
6e bataillon de chasseurs à pied.
19e régiment d'infanterie.
35e régiment d'infanterie.

2e brigade.

Commandant la brigade, — M. le général de brigade baron Aymard.
39e régiment d'infanterie.
54e régiment d'infanterie.
7e batterie du 11e régiment d'artillerie — monté.
8e batterie du 11e régiment d'artillerie — monté.
13e compagnie de sapeurs du 2e régiment du génie.

3e DIVISION D'INFANTERIE.

Commandant la division, — M. Blanchard, général de division.

[illegible]

... batterie du ... régiment d'artillerie — montée.
... batterie du ... régiment d'artillerie — montée.
... batterie du ... régiment d'artillerie — montée.
... batterie du ... régiment d'artillerie — montée.
... compagnie d'ouvriers d'artillerie, détachement.
... compagnie de sapeurs conducteurs du ... régiment du génie.
Détachement de ... du train des équipages militaires ... et ... compagnies.
... escadron du train des équipages militaires ... compagnie.
... escadron du train des équipages ... d'administration.
Détachement d'infirmiers et d'ouvriers d'administration.
Détachement de gendarmerie.

La 3me division seulement est dans les baraques; toutes les autres troupes sont sous la tente; tous les chevaux de cavalerie et d'artillerie sont au piquet. Dans chaque régiment se trouvent 150 fusils Chassepot pour l'exercice; mais on croit que sous peu tous les hommes d'infanterie recevront cette nouvelle arme.

MISE AU CONCOURS DE MODÈLES DE DIASTIMÈTRES.

Le Département militaire fédéral a l'intention d'introduire de nouveaux diastimètres pour l'artillerie (artillerie de campagne et de position) et pour l'infanterie.

Ces diastimètres doivent être d'une construction simple et solide et d'un maniement et transport faciles. L'appréciation des distances doit pouvoir être faite avec sûreté et rapidité. Les diastimètres doivent surtout répondre aux exigences en usage chez les troupes en campagne.

La distance doit pouvoir être déterminée avec exactitude à 3000 mètres au moins ou à 1000 mètres au moins, si le diastimètre est exclusivement destiné à l'infanterie. Il sera toléré une déviation de 0,5 $^0/_0$ au plus de la véritable distance; enfin la distance doit pouvoir être obtenue d'une manière certaine sans qu'il soit besoin d'en avoir une grande habitude.

Les fabricants et inventeurs de diastimètres, dans le cas de présenter des instruments répondant à ces exigences, sont invités à envoyer leurs modèles au Département militaire fédéral tant pour diastimètres à l'usage de l'artillerie et de l'infanterie que pour diastimètres ne servant que pour l'une de ces deux armes, (toutefois en ce qui concerne l'artillerie, sans distinction entre l'artillerie de campagne et celle de position).

Les modèles envoyés seront examinés au point de vue de leur valeur théorique et pratique par une commission, nommée spécialement à cet effet, qui présentera un préavis à ce sujet.

Le Conseil fédéral a décidé d'affecter une somme de 1000 à 2000 fr. à des primes pour les modèles qui seront jugés convenables à être introduits dans l'armée fédérale.

Pour le cas où l'on adopterait pour modèle à introduire une combinaison de plusieurs modèles présentés, les modèles dont il aura été fait usage obtiendront des primes proportionnelles; il reste aussi réservé de pouvoir réduire la prime accordée à un modèle qui ne serait jugé convenable à être introduit qu'avec de notables modifications.

Le délai pour l'envoi des modèles de diastimètres au Département militaire fédéral est fixé à fin septembre 1867. Les modèles envoyés après ce terme perdent tout droit aux primes, alors même qu'ils seraient admis à l'examen.

Il ne sera tenu compte que des envois d'échantillons réels de diastimètres avec lesquels il pourra être fait des essais pratiques. Chaque échantillon doit être accompagné d'une description détaillée et d'une instruction sur la manière de s'en servir, ainsi que de l'indication du prix auquel de pareils diastimètres pourront être livrés.

Berne, le 18 mai 1867.

Le Département militaire fédéral.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie;
E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 12. Lausanne, le 15 Juin 1867. XII[e] Année.

SOMMAIRE. — Résumé de principes militaires, par C. — Instruction provisoire sur le fusil Chassepot. *(Suite.)* **— Bibliographie.** (*Notice historique sur le général Cler*, par J. Guenard. *Souvenirs de la guerre de Crimée*, par Ch. Fay. **— Actes officiels. — Nouvelles et chronique.**

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Message concernant l'introduction de canons rayés de gros calibre. — Effets des projectiles des canons rayés sur divers matériaux de fortification. — Règlement sur les promotions au grade d'officier de carabiniers.

RÉSUMÉ DE PRINCIPES MILITAIRES

par

C

MAXIMES GÉNÉRALES.

Forme une armée petite mais bonne, plutôt qu'une grande armée, dont le cadre serait trop mêlé de soldats inexpérimentés.

*
* *

Une bonne disposition d'esprit dans le corps d'armée est le présage de la victoire. Une nourriture saine, des vêtements convenables y contribuent.

*
* *

Il faut que la position des troupes soit telle qu'elles se sentent libres et dégagées dans leurs mouvements. Toute gêne tue le contentement.

*
* *

La combinaison est indispensable, autant que l'accumulation est nuisible; la première donne de la force, la seconde produit de la confusion.

*
* *

Au commencement d'une campagne ne fais pas de manœuvres qui te forcent ensuite à reculer sans combat.

*
* *

Avec un corps insuffisamment exercé, évite la bataille; tâche d'exercer tes forces dans de petits engagements, mais dans ceux-ci prends l'offensive.

*
* *

Plus l'armée manque de force, plus elle a besoin d'agilité et plus il lui faut se tenir sur l'offensive.

*
* *

On suppose rarement que des ennemis qui attaquent sont peu nombreux; en tout cas, on doit les croire bien soutenus.

*
* *

Ne t'imagine jamais que l'ennemi puisse mal manœuvrer ou manquer de courage. La présomption engendre la défaite.

*
* *

Cependant, cherche à prendre l'offensive, quand cela se peut; c'est déjà être victorieux à demi. Si, le jour où le combat doit avoir lieu, le chef se sent irrésolu, qu'il attaque le premier!

*
* *

Réunis tes forces, mais ne les accumule pas. Les attaques sur les flancs valent moins alors.

*
* *

Ne crains pas un ennemi de même force que toi, bien que ses ailes dépassent les tiennes. Des bras étendus laissent la poitrine à découvert.

*
* *

Ne te bats jamais sur *une seule* ligne. Ce serait le joueur qui hasarde tout sur une carte.

*
* *

Evite de placer la réserve immédiatement derrière les divisions qui se trouvent sous le feu; chaque balle qui passe au-dessus des premières lignes risque de l'atteindre. Un corps dans l'inaction, mais pourtant exposé au feu de l'ennemi, se décourage facilement.

*
* *

Ne fatigue pas la troupe avant le combat.

*
* *

Cherche à animer et à exalter les soldats en les menant à l'attaque; l'enthousiasme accroît le courage.

*
* *

Ne te fie pas à l'effet exclusif du feu pour sortir victorieux du combat. Commence celui-ci par le feu ; mais ce n'est que de près et à l'arme blanche que peuvent se recueillir les véritables fruits de la victoire.

*
* *

Fais manœuvrer le moins possible ta troupe contre la troupe ennemie qui avance ; que celui qui revient du combat cède toujours la place à celui qui s'y jette.

*
* *

Rends attaque pour attaque, sans quoi les choses tourneront à ton désavantage.

*
* *

Lorsque l'attaque a lieu, sois prompt et décidé dans tes mouvements.

*
* *

Quand on va à l'attaque, il faut conserver de la modération. La précipitation est souvent suivie d'une panique.

*
* *

Ne renonce pas au combat tant que les grandes divisions de l'armée n'ont pas encore été employées. Dans une balance en équilibre la moindre quote-part décide du surpoids.

*
* *

Après une longue paix, nul sacrifice qui pourrait faire vaincre dans la première bataille, ne saurait être trop grand.

*
* *

Même en supposant que les troupes soient fatiguées après le combat, poursuis autant que possible, lorsque la victoire a couronné leurs efforts. Si tu reprends haleine, ton ennemi fera de même.

*
* *

N'entreprends jamais d'attaques avec beaucoup d'hommes : un nombre réduit mais choisi vaut mieux ; un grand nombre se meut lentement et garde moins le silence.

*
* *

Tiens un corps en réserve pour renforcer une embuscade dans sa réussite ; mais que ce corps soit tenu dans la conviction qu'on a besoin de lui.

*
* *

Les contrées boisées retardent souvent l'ennemi ; des lisières de bois, défendues avec acharnement, lui font généralement croire qu'une grande force s'y trouve cachée.

*
* *

Pour la défense de villages, d'abattis d'arbres, etc., il vaut souvent

mieux ne pas occuper, avec la force principale, le point qu'on doit défendre.

* * *

Dans cette situation, emploie une partie considérable de tes forces sur les flancs de la position occupée, pour aller à la rencontre de ceux qui cernent, ou pour attaquer le flanc de ceux qui attaquent.

* * *

De cette manière, la position principale une fois occupée, ne sera guère abandonnée, puisque ce sont ces troupes, placées sur les flancs, qui seules devront poursuivre.

* * *

Sois généreux envers les prisonniers : un adversaire vaincu n'est plus un ennemi.

* * *

Donne au soldat la part de butin qui lui est due. Ce sont les doigts qui font le poing fermé.

* * *

Il est rare que la précipitation, même en campagne, soit si grande que la troupe n'ait pas le temps de s'acquitter de ses devoirs envers Dieu.

* * *

Tu as beau préparer la victoire, c'est Lui seul qui la donne.

(A suivre.)

INSTRUCTION PROVISOIRE SUR LE FUSIL FRANÇAIS MODÈLE 1866 SE CHARGEANT PAR LA CULASSE (CHASSEPOT).

(Suite.)

Garnitures. — Les garnitures sont des pièces en fer qui servent à relier ensemble les différentes parties de l'arme; ce sont:

L'*embouchoir,* qui fixe le canon sur le bois à l'extrémité de la monture, sert à maintenir la baguette dans son canal.

La *grenadière,* qui sert à maintenir le canon sur le bois vers le milieu, et qui porte l'un des battants auxquels s'attache la bretelle.

Les *ressorts* d'embouchoir et de grenadière, qui maintiennent ces deux pièces sur le fût.

La *sous-garde,* qui se compose: 1° de la pièce de détente dans laquelle on remarque: la bouterolle taraudée qui sert d'écrou à la vis de culasse, — la fente qui livre passage au levier de la détente; — 2° du pontet destiné à garantir la détente des chocs accidentels. On

y distingue la feuille antérieure, le corps et la feuille postérieure; deux trous livrent passage aux deux vis à bois qui fixent cette pièce sur la monture. L'une de ces deux vis à bois est marquée à la tête d'un coup de pointeau correspondant à une marque semblable sur le pontet pour guider le soldat dans la mise en place de cette pièce.

Le *battant de crosse* et ses deux vis à bois, qui sert de point d'attache à l'un des bouts de la bretelle.

La *plaque de couche*, qui sert à préserver de tout choc l'extrémité de la crosse; elle est maintenue sur la monture par deux vis à bois.

Baguette. — La baguette, en acier trempé et recuit, sert, au moyen du lavoir qui se visse à la partie filetée, à nettoyer l'âme; elle sert aussi à repousser la cartouche dans la boîte lorsqu'on veut décharger l'arme. On y remarque la tige, le bout fileté, l'épaulement qui sert à la maintenir contre l'embouchoir, et la tête.

Sabre-baïonnette. — La *lame*, en acier fondu, est à double courbure en forme de yatagan.

La *monture* en laiton avec croisière en fer sert à manier l'arme, à la fixer au bout du canon et à faciliter la formation des faisceaux.

Le *fourreau* est en tôle d'acier.

HAUSSE.

La hausse est à charnière et à gradins; elle peut se rabattre en avant et en arrière; rabattue en avant, elle sert à disposer le curseur pour le tir aux distances au-delà de 500 mètres; rabattue en arrière, dans sa position normale, le curseur repose sur les gradins dont les élévations permettent d'obtenir les lignes de mire jusqu'à 400 mètres; les gradins protégent la planche contre tout choc accidentel.

La planche et le curseur sont noircis dans la but de rendre le pointage plus facile.

RÈGLES DE TIR.

Première ligne de mire fixe à 200 mètres; bonne de 0 à 300 mètres; la planche couchée sur son pied et le curseur abaissé autant que possible.

Deuxième ligne de mire fixe à 300 mètres; bonne de 300 à 350 mètres; le curseur repose sur le premier gradin marqué 3.

Troisième ligne de mire fixe à 350 mètres; bonne de 350 à 400 mètres; le curseur repose sur le gradin marqué 350 (entre 300 et 400).

Quatrième ligne de mire fixe à 400 mètres; bonne de 400 à 500 mètres; le curseur repose sur le dernier gradin.

A partir de 500 mètres, on lève la planche et l'on fait mouvoir le curseur selon la distance à laquelle on veut tirer.

NOMENCLATURE DU FUSIL ET DU SABRE-BAÏONNETTE.

Canon. — L'âme du diamètre de 11^{mm}, à 4 rayures en hélice, inclinées de droite à gauche, de profondeur uniforme de 0^{mm}3. — La chambre lisse, destinée à recevoir la cartouche, du diamètre de 14^{mm}5 — le tonnerre, — le bouton fileté, — le grand tenon, comprenant la directrice, le bouton et son embase, — le guidon, — le petit tenon.

Hausse. — Le pied brasé sur le canon — les gradins pour le tir à 200, 300, 350 et 400 mètres, — le ressort, — la vis du ressort, — la planche graduée assemblée par charnière, maintenue par une goupille, — le curseur, — la vis-arrêtoir; le cran de mire qui sert au pointage jusqu'à 400 mètres.

Boîte de culasse dans laquelle glisse la culasse mobile, — l'écrou dans lequel se visse le canon, — la fente supérieure, — l'échancrure qui permet de placer la cartouche dans le canon, — le trou rectangulaire pour la gâchette, — le trou taraudé pour la vis-arrêtoir, — le trou taraudé de la vis du ressort de gâchette, — la queue de culasse, — le trou non taraudé de la vis de culasse, — le talon de recul.

Ressort de gâchette. — Le talon, — la branche, — la tête comprenant la tête de gâchette et les ailettes, — la vis du ressort de gâchette.

Détente. — Le corps, — le trou, — la queue, — la goupille.

Culasse mobile. — 1° La *tête mobile* dans laquelle on distingue: le dard, — le recouvrement, — la tige, — le collet, — la nervure, — le trou qui livre passage à l'aiguille, la rondelle en caoutchouc;

2° Le *cylindre mobile,* la tranche antérieure, — la gorge circulaire en avant du renfort, — le renfort, — le trou taraudé de la vis-arrêtoir, — le levier, — la fente inférieure dans laquelle glisse la tête de gâchette, — la fente latérale qui reçoit l'extrémité de la vis-arrêtoir, — les rainures qui permettent de mettre le chien au cran de l'arme, de sûreté et de l'abattu, — le logement de la tête mobile, — le logement du porte-aiguille, — le taraudage dans lequel se visse le bouchon;

3° Le *bouchon* dans lequel on remarque la partie filetée, — l'embase, — le carré qui donne prise à la clef, — le trou qui livre passage au porte-aiguille;

4° Le *chien,* — le corps, — la crête quadrillée, — le coude, —

le trou central qui reçoit l'extrémité du porte-aiguille, — le logement de la noix, — la noix — et son cran, — le logement du galet, — le galet, — la fente pour la vis-arrêtoir, les goupilles et leurs trous, — la mortaise pour la pièce d'arrêt, — la pièce d'arrêt;

5° Le *porte-aiguille* dans lequel on remarque l'embase, — la tige, — le T, — le ressort à boudin, — le manchon de l'aiguille, — le logement du T, — le trou pour l'aiguille, la fraisure pour la tête de l'aiguille;

6° L'*aiguille* composée de la tête, — la tige, — la pointe.

Monture. — 1° Le *fût*, — le logement du canon, — le logement de la boîte, — l'encastrement des pièces de gâchette, — la fente pour la détente, — l'encastrement du talon de recul et de la queue de culasse, — le trou de la vis de culasse, — le canal de la baguette, l'embase de la grenadière, — les encastrements des ressorts d'embouchoir et de grenadière, — l'encastrement de la sous-garde;

2° La *poignée*; — 3° le *busc*; — 4° la *crosse* dans laquelle on distingue l'encastrement du battant de crosse et celui de la plaque de couche, — les trous de deux vis à bois du battant de crosse et de deux vis à bois de la plaque de couche.

Garnitures. — 1° L'*embouchoir* dans lequel on distingue l'entonnoir, — les coulisses, — le trou pour le pivot du ressort;

2° La *sous-garde* qui se compose: 1° de la pièce de détente et sa bouterolle; — 2° du pontet, — la feuille antérieure, — le corps, — la feuille postérieure, — les trous des deux vis à bois de sous-garde;

3° La *grenadière* dans laquelle on remarque: les coulisses, — le battant, — son anneau et ses rosettes, — le pivot du battant;

4° Le *battant de crosse*, dans lequel on distingue l'embase maintenue par deux vis à bois, — la rosette, — le rivet et l'anneau;

5° La *plaque de couche*, qui se compose: du devant, percé d'un trou pour une vis à bois, — du dessous, percé d'un trou pour la deuxième vis;

6° Les *vis*, qui sont: la vis de culasse, — la vis arrêtoir du mouvement de la culasse, — la vis carrée du ressort de gâchette, — la vis-arrêtoir de la tête mobile, — les deux vis à bois du battant de crosse, — les deux vis à bois de la plaque de couche.

Baguette. — La tige, — le bout fileté, — l'épaulement, — la tête.

Sabre-baïonnette. — 1° La *lame*, dans laquelle on distingue: le dos, — les pans creux, — le tranchant, — le biseau, — la pointe, — le talon, — la soie rivée en goutte de suif;

2° La *poignée* en laiton; on y remarque: les cordons, — le pommeau, — la rainure pour le tenon, la rainure pour la directrice, — le poussoir, — le ressort;

3° La *croisière*, qui comprend : la douille, — les rosettes, — la vis, — le quillon recourbé du côté de la lame pour la formation des faisceaux.

Accessoires.

Une trousse en cuir, comprenant :

Les pièces de rechange. — Une lame de tourne-vis à clef, — son manche en bois, — la grande curette, — la petite curette, — le lavoir, — l'huilier.

(Les accessoires ne sont pas encore approuvés définitivement par le Ministre.)

Pièces de rechange.

Une tête mobile, un ressort à boudin, une rondelle en caoutchouc, deux aiguilles, par homme.

Manœuvre du mécanisme.

Ouvrir le tonnerre. — Armer en tirant le chien en arrière jusqu'à ce que la noix soit derrière la gâchette (dans ce mouvement l'arme appelle) ; saisir le levier avec la main droite, la paume de la main bien en dessus et le ramener contre le bord gauche de la fente, en faisant tourner le cylindre de droite à gauche ; retirer la culasse mobile en arrière.

Fermer le tonnerre. — Pousser la culasse mobile à fond, en tenant le levier dans la main droite, les doigts fermés ; rabattre le levier jusqu'au bord inférieur de l'échancrure. Dans cette position, le chien est au cran du bandé.

Charger l'arme. — Ouvrir le tonnerre, comme il est indiqué ci-dessus ; introduire la cartouche dans le canon, la balle en avant ; fermer le tonnerre. Dans cette position, on est prêt à faire feu.

Position au cran de sûreté. — Si l'on veut garder l'arme chargée sans faire feu, il faut mettre le chien au cran de sûreté, ce qui se fait en tournant le cylindre de droite à gauche jusqu'à ce que la plus petite rainure soit vis-à-vis de la pièce d'arrêt. Faire ensuite descendre le chien au fond de cette fente par l'action du pouce sur la crête quadrillée et du premier doigt sur la détente et en soutenant le chien avec le pouce.

Pour passer de la position du cran de sûreté au cran du bandé, on arme le chien et on rabat le levier au fond de l'échancrure.

Position que doit occuper la culasse mobile.

L'arme doit toujours être au cran de sûreté quand elle est chargée et qu'on ne veut pas tirer immédiatement. Dans les exercices, marches militaires, gardes et dans tous les services, le chien doit être

au cran de sûreté. Au râtelier d'armes, dans les chambres, le chien doit être à l'abattu.

DÉMONTAGE ET REMONTAGE DE L'ARME.

Ordre suivant lequel on doit démonter l'arme pour la nettoyer.

1° Le sabre-baïonnette;

2° La bretelle;

3° La baguette;

4° La vis-arrêtoir du mouvement de la culasse, qui ne doit être desserrée que de trois filets;

5° La culasse mobile (en pressant sur la détente); la culasse doit être retirée avec précaution, et la gâchette doit être suffisamment abaissée pour ne pas être rencontrée par la tête mobile et la rondelle, ce qui occasionne des dégradations à ces pièces;

6° La vis de culasse;

7° L'embouchoir;

8° La grenadière;

9° Le canon;

10° La vis du ressort de gâchette;

11° Le ressort de gâchette et la détente.

(Le ressort de gâchette et la détente ne doivent jamais être séparés.)

Les pièces non indiquées dans la nomenclature ci-dessus ne doivent pas être démontées.

Ordre suivant lequel on doit démonter la culasse mobile.

1° Mettre le chien à l'abattu;

2° Dévisser le bouchon avec la clef de la lame du tourne-vis, en tenant le levier dans la main gauche, et retirer le chien du cylindre;

3° Saisir le ressort à boudin près du manchon avec le pouce et le premier doigt de la main gauche; appuyer la tête du chien contre la poitrine; faire effort pour ramener légèrement le ressort en arrière, enlever avec la main droite l'aiguille et son manchon;

4° Séparer l'aiguille et le manchon;

5° Le ressort à boudin;

6° Le bouchon;

7° Desserrer la vis-arrêtoir de la tête mobile sans la sortir de son trou;

8° La tête mobile et la rondelle en caoutchouc;

9° Séparer la tête mobile et la rondelle en caoutchouc.

(A suivre.)




BIBLIOGRAPHIE.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE GÉNÉRAL CLER, *par J. Guenard, lieutenant au 2me régiment de zouaves.* — Paris. 1867. Tanera, éditeur. Une brochure in-8o de 48 pages.

Cette esquisse biographique est un juste et chaleureux tribut payé à la mémoire d'un vaillant officier qui s'est illustré dans le commandement du 2e zouaves, et depuis, par un jeune officier du même corps qui ne demanderait qu'à marcher sur ses traces, et qui nous paraît de tempérament à le faire. Assurément la vie si bien remplie quoique si courte du général Cler méritait d'être conservée parmi les précieux souvenirs de ce brave régiment, et l'auteur a été bien inspiré en la plaçant devant les yeux de ses frères d'armes, comme un noble et constant exemple à suivre.

Cler, né à Salins en 1814, sortit de St-Cyr en 1838, commença ses campagnes d'Afrique en 1841 comme capitaine au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, plus connue sous le nom de *Zéphirs;* devint lieut.-colonel du 21e de ligne en janvier 1852, puis, un mois plus tard, lieut.-colonel du 2e zouaves, récemment formé. Avec ce régiment il se distingua particulièrement à la prise de Laghouat en 1852, à l'expédition des Babors en 1853, à la guerre d'Orient de 1854 à 1856, et surtout à l'Alma, puis devant Sébastapol, où il eut l'honneur de camper au milieu des lignes anglaises depuis Inkermann. C'est là que Cler reçut son brevet de général de brigade.

Passé dans la garde impériale, il fit la campagne d'Italie de 1859 à la tête de cette 1re brigade de la division de grenadiers, qui montra tant d'héroïsme à Ponte-di-Magenta, sous les yeux du général Mellinet et de l'empereur Napoléon III. Le général Cler lutta courageusement sur ce point pendant deux heures contre trois brigades autrichiennes. Refoulé vers le canal par des forces supérieures, il préparait un énergique retour offensif et s'avançait avec une poignée d'hommes pour dégager les zouaves et reprendre deux pièces d'artillerie perdues, lorsqu'il fut tué d'une balle au front. Ses restes, ramenés d'Italie par son aide-de-camp le capitaine Caffarel, reposent dans sa ville natale, chez nos bons voisins de Salins, où une remárquable statue lui a été élevée il y a deux ans.

Pour de plus amples détails nous renvoyons à la brochure du lieutenant Guenard, écrite avec verve et originalité, et qui se lit avec un grand charme, quoiqu'elle sacrifie parfois un peu trop à la manie d'érudition du jour de faire des citations d'auteurs à foison. Parmi ces dernières nous ne comptons certes pas les intéressantes lignes reproduites d'un opuscule de Cler lui-même, intitulé *Souvenirs d'un officier du 2e zouaves.* L'écrit du lieutenant Guenard est dédié, en témoignage de respectueuse affection, au commandant actuel de son régiment, M. le colonel Lefebvre.

SOUVENIRS DE LA GUERRE DE CRIMÉE, *par Ch. Fay, chef d'escadron d'état-major, ancien aide de camp du maréchal Bosquet* (1).

« Cet ouvrage, dit M. Le Bret dans le *Spectateur militaire* du 15 mai écoulé, paraît en 1867, plus de dix après les événements qu'il raconte. On dira qu'il

(1) Librairie militaire de Dumaine. Un volume du prix de 10 francs.

arrive bien tard, on se demandera pourquoi l'auteur a laissé s'écouler plusieurs années avant de nous communiquer ses notes et ses souvenirs. Mais, pour nous, nous accueillons toujours avec plaisir un travail consciencieux et composé avec talent ; et, quant à l'apparition différée du livre de M. Fay, nous pensons qu'une perspective d'une dizaine d'années est excellente, non-seulement pour asseoir un jugement sérieux impossible à l'émotion de l'action, mais aussi pour retracer et grouper des souvenirs *de visu* et des impressions particulières. Et, d'ailleurs, le moment est-il si mal choisi pour rappeler les grands faits de la Crimée? Les champs de bataille semblaient hier tout près de se rouvrir; les grandes nations de l'Europe aspirent, on dirait, à expérimenter de nouveau la valeur relative de leurs armées. La question d'Orient elle-même, un instant enrayée par la guerre de 1854-1856, reparaît par moments menaçante.....

« Le titre du livre de M. Fay indique son objet. L'auteur n'a point voulu écrire l'histoire de la campagne d'Orient, qui, au point de vue critique, est encore à faire. Il s'est proposé de raconter ce qu'il avait vu et appris sur le terrain. « Attaché dit-il, à la personne du général Bosquet, je ne parlerai même le plus souvent que de la deuxième division d'infanterie, puis du deuxième corps de l'armée d'Orient, qu'il commanda successivement. Nul ne s'étonnera donc si je mets surtout en relief les corps ou les hommes avec lesquels j'ai servi et ne donne qu'un récit plus succinct de ce qu'ont fait les autres fractions ou les autres chefs de l'armée. » M. Fay est ici trop modeste ; son ouvrage présente, en réalité, un résumé de l'ensemble de toutes les opérations qui ont eu lieu en Orient, puis le récit beaucoup plus détaillé, et vif, comme ce qui est personnel, de tous les mouvements dirigés par le maréchal Bosquet dans ses divers commandements.

« C'est là, en somme, une œuvre considérable et qui sort de l'ordinaire. Toutes les parties du livre sont également soignées et écrites avec une élégance simple et je dirai même littéraire. Trois cartes ou plans, douze vues inédites dessinées par l'auteur, un *fac-simile* d'un programme du théâtre des zouaves, complètent ce volume intéressant. »

ACTES OFFICIELS.

Le Département militaire de la Confédération Suisse a adressé aux cantons et à MM. les fabricants d'armes suisses, les circulaires suivantes :

Berne, le 29 *mai* 1867.

Tit. — Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint un tableau général et complet de la répartition des fusils de petit calibre, en complément et en modification partielle des directions qui ont déjà été données à quelques cantons au sujet de la remise de ces fusils aux divers fabricants d'armes pour leur tranformation à chargement par la culasse.

En ce qui concerne, du reste, cette transformation, nous vous renvoyons à nos circulaires des 7 et 16 mai, et vous informons, à cette occasion, que notre contrôleur en chef, M. Schmidt, à Neuhausen, se mettra en rapports directs avec votre administration des arsenaux pour les détails de la remise des fusils.

Veuillez agréer, etc.

FABRICANTS	CARABINES		
Amsler & Blank à Schaffhouse . . .	—		
Bâle-Campagne, Direction militaire. .	Bâle-Campagne .	194	194
Société d'armuriers de la Suisse orientale	St-Gall	369	369
Société d'armuriers de la Suisse centrale et occidentale	Argovie	564	564
Société d'armuriers de St-Gall . . .	Appenzell Rh.-ext.	270	270
Buri, Schmid & Comp. à Lucerne . .	Zoug	169	
	Lucerne	407	576
Cordier & Comp. à Bellefontaine. . .	—		
d'Erlach & Comp. à Thoune	Berne	900	900
Fribourg, Administration des arsenaux	—		
Freuler & fils à Glaris	Glaris	310	310
Gamma & Infanger à Altorf	Uri.	123	
	Schwyz	280	
	Obwald	174	
	Nidwald	152	
	Tessin	224	953
Genève, Conseil d'Etat	Genève	110	110
Hænni, armurier à Sion	Valais	290	290
Jung, armurier à Schaffhouse . . .	Zurich	450	450
Müller, armurier à Berne	—		
Roggen, armurier à Morat	Fribourg	313	313
Sauerbrey, armurier à Bâle	—		
Société industrielle suisse à Schaffhouse	—		
Verdan, G., armurier à Neuchâtel . .	Neuchâtel . . .	477	477
Vaud, Département militaire	Vaud	313	313
Zoller, armurier à Frauenfeld . . .	Thurgovie . . .	358	
	Grisons	384	742
			6831

FUSILS DE CHASSEUR			NOUVEAUX FUSILS D'INFANTERIE		
Dépôt fédéral	500	500	Neuchâtel	380	
			Schaffhouse	600	
			Argovie	600	
			Glaris	516	
			Nidwald	247	
			Obwald	211	2554
Bâle-Campagne	247	247	Bâle-Campagne	435	435
St-Gall	756	756	En dépôt à la société	1335*	
			Appenzell Rh.-ext.	730	
			Appenzell Rh.-int.	220	
			St-Gall	1470	
			Grisons	250	4005
Dépôt fédéral	400		En dépôt à la société	1162*	
Argovie	882	1282	Argovie	900	2062
Appenzell Rh.-ext.	364		Grisons	600	600
Appenzell Rh.-int.	113	477			
—			—		
—				1458*	1458
Berne	1966	1966	En dépôt à la société	3300*	
			Berne	741	
			Soleure	640	
			Fribourg	460	
			Lucerne	640	
			Uri	496	
			Schwyz	520	
			Zoug	240	
			Valais	600	7337
Fribourg	464	464	—		
Glaris	119	119	—		
Uri	139		—		
Schwyz	250				
Obwald	107				
Tessin	494	990			
Genève	374	374	Genève	597	597
Valais	363	363	—		
Schaffhouse	122	122	—		
Soleure	385	385	—		
			—		
Bâle-Ville	137	137	Bâle-Ville	450	
			Dépôt chez le fabricant	1347*	
			Fusils de l'école de tir	50	
			Dépôt féd. à Lucerne	251	2098
—			En dépôt à la société	4721	
			Berne	2760	
			Thurgovie	1330	
			Zurich	1110	9921
Neuchâtel	382	382	—		
Vaud	773	773	Vaud	1605	1605
Thurgovie	394		—		
Grisons	403	797			
		10124			32676

* On transformera d'abord les fusils sans culasse.

Berne, le 16 *mai* 1867.

Tit. — Dans sa séance du 15 mai courant, le Conseil fédéral suisse a nommé dans la personne de M. le capitaine R. Schmidt, de Bâle, un contrôleur-chef pour la surveillance du travail de transformation des fusils de grand et de petit calibre en fusils se chargeant par la culasse.

Ce fonctionnaire est placé sous les ordres directs du Département militaire fédéral et il a reçu l'ordre de se mettre en relation avec les arsenaux des cantons, soit avec les employés de ces administrations, pour tout ce qui concerne les travaux de la transformation, ainsi que pour ce qui concerne les réparations éventuelles à faire aux armes ensuite de cette transformation.

A cette occasion, nous vous prions de bien vouloir indiquer plus spécialement à M. Schmidt les noms et adresses de vos intendants et employés d'arsenaux.

C'est en outre par l'intermédiaire du contrôleur-chef que les demandes de livraisons successives d'armes seront adressées aux cantons et que ces armes leur seront retournées après la transformation.

En vous priant de bien vouloir prendre note de ce qui précède pour en faire part à vos intendants d'arsenaux, nous vous demandons aussi de favoriser autant que possible M. le contrôleur-chef dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée, et nous saisissons cette occasion de vous renouveler, etc.

Berne, le 16 *mai* 1867.

A MM. les fabricants.

Tit. — Le Conseil fédéral suisse, dans sa séance du 15 mai courant, a nommé dans la personne de *M. le capitaine R. Schmidt, de Bâle,* un contrôleur-chef pour la surveillance du travail de transformation des fusils de grand et de petit calibre.

Ce fonctionnaire est placé sous les ordres directs du Département militaire fédéral et il a reçu l'ordre de surveiller l'exécution ponctuelle des conventions conclues avec les fabricants d'armes.

Vous recevrez par son intermédiaire les ordres nécessaires des autorités fédérales, ainsi que les renseignements et les divers modèles d'armes dont vous pourriez avoir besoin et vous voudrez bien aussi lui remettre les demandes que vous serez dans le cas d'adresser aux administrations cantonales des arsenaux pour les livraisons successives des fusils.

Les contrôleurs fédéraux sont sous ses ordres. Il visitera toutes les fabriques d'armes et tous les ateliers et leur donnera les indications nécessaires sur la manière en laquelle le travail de transformation doit avoir lieu. Il réglera s'il y a lieu les contestations qui pourraient s'élever entre les fabricants d'armes et les contrôleurs.

Il établira, sous réserve de ratification par le Département, les tarifs des changements qu'aux termes des conventions il serait nécessaire d'apporter aux armes et il fixera l'équivalent auquel les entrepreneurs seront tenus dans le cas où leurs ouvriers détérioreraient des fusils ou des pièces de transformation.

Les comptes du travail qui aura été fait seront revêtus de son visa et transmis par son intermédiaire à l'administration du matériel de guerre fédéral pour en faire suivre le paiement.

En vous annonçant par la présente la nomination de M. Schmidt en qualité de chef-contrôleur, nous vous invitons à vous conformer strictement à ses ordres et à lui faciliter autant que possible la tâche qu'il a été chargé de remplir auprès de vous. — Agréez, etc.

Berne, le 22 mai 1867.

Tit. — En présence de la prochaine transformation de toutes nos armes à feu portatives, rayées, il nous paraît que les exercices de tir des carabiniers et de l'infanterie avec le système de fusils et de munitions employés jusqu'ici sont complétement infructueux. D'autre part il sera nécessaire, aussitôt que les corps des troupes auront reçu les nouvelles armes, de les leur faire connaître le plus promptement possible et de leur apprendre à s'en servir.

En conséquence nous vous donnons les instructions suivantes:

1° Il ne devra plus y avoir aucun exercice de tir à la cible dans les cours de répétition de l'infanterie et le temps que l'on gagnera par cette mesure devra être consacré à d'autres branches de service répondant au but que l'on se propose;

2° Jusqu'à nouvel ordre les exercices de tir spéciaux de l'infanterie ne devront plus avoir lieu;

3° Les carabiniers ne recevront aucune munition pour leurs cours de répétition;

4° Les exercices de tir spéciaux auxquels sont appelées les compagnies de carabiniers qui n'ont à assister à aucun cours de répétition, ne devront également plus avoir lieu jusqu'à nouvel ordre.

Il va sans dire, toutefois, que dans les écoles de recrues de carabiniers et de l'infanterie, de l'année courante, les exercices de tir devront avoir lieu comme on les a enseignés jusqu'à présent. On n'apprendra aux recrues la connaissance et le maniement des nouvelles armes qu'après leur incorporation dans les corps de temps respectifs.

Agréez, Tit, l'assurance de notre considération distinguée.

Le chef du département militaire fédéral,
WELTI.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Dans sa séance du 3 mai courant le Conseil fédéral a procédé aux nouvelles nominations suivantes à l'état-major fédéral du commissariat:

Lieutenants:

MM. Raschle, Emile, de Wattwyl; *Zardetti*, Rodolphe, de Rorschach.

Iers sous-lieutenants:

MM. *Jolimay*, Ernest, de et à Genève; *Scherer*, Hermann, de Lichtensteig, à St-Gall; *Albrecht*, J.-G., de et à Egelshofen; *Zurcher*, Joh., de et à Speicher; *Weber*, Conrad, de Silblingen, à Neuhausen; *Fahrländer*, H., de Laufenbourg; *Amstein*, Fr., de Wyla (Zurich), à St-Gall; *Gasmann*, W., de Soleure, à Bienne; *Maffei*, C., de et à Lugano; *Dick*, Edouard, de et à Berne; *Marti*, Edouard, de et à Sumiswald; *Möösli*, Arnold, de et à Gais; *Huguenin*, Jules, de la Chaux-de-Fonds, à Sonvilliers; *Tissot*, Arthur, de la Ferrière, à Sonvilliers; *Minder*, Fr., de Strengelbach;

Berne. — Ont été promus au grade de capitaine:

Train de parc. MM. *Bähler*, César, de Amsoldingen; *Blau*, Frédéric, de Berne; *Friedli*, Charles, de Wynigen; *Völter*, Christian, de Goldiwyl.

Infanterie. MM. *Hurni*, Jean, de Kallnach; *Kühni*, Christian, à Langnau.

Lieutenants: MM. *Körber*, Jean, de Twann, à Berne; *Kästli*, Jean, à Münchenbuchsee.

1ers sous-lieutenants: M. *Gerber*, Jean, à Langnau; *von Stürler*, Edouard, de Berne.

Médecin de bataillon: M. *Reber*, Jacob, de Niderbipp.

Médecin de sapeurs: M. *Schwarzlin*, Auguste, de Porrentruy.

Ont réçu des brevèts : MM. *Brügger*, Arnold, de Thörigen, 2e sous-lieutenant de carabiniers; *Grüber*, Gottlieb, de Berne, aide-chirurgien de bataillon; *Bichsel*, Ernest-Frédéric, à Bienne, 2e sous-lieutenant de train de parc.

Tessin. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 14 mai 1867, M. le commandant et instructeur Chicherio-Scalabrini *Fulvio*, de Giubiasco, au grade de lieutenant-colonel cantonal.

Le 31 mai, MM. les aspirants *Pozzi*, Jean, de Riva-s.-Vitale, à Lugano; *Battaglini*, Antoine, de Lugano; *Censi*, Emile, de Lamone; *Rapossi*, Frédéric, de Lugano; *Rossi*, Jean-Baptiste, de Sessa, à Lugano, au grade de 2mes sous-lieutenants.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de seconds sous-lieutenants dans l'infanterie de landwehr M. Abraham-Al. *Gandillon*, et dans le corps des sapeurs-pompiers MM. M.-Henri *Berthoud*, F.-Alex. *Ricou*, et F.-L. *Crozet*, après examens passés par ces messieurs.

— Nous apprenons que notre compatriote, M. le colonel fédéral Edmond Favre, a été nommé officier de la Légion d'honneur pour ses deux ouvrages sur les institutions militaires de la Prusse et de l'Autriche. M. E. Favre avait reçu peu auparavant la croix de l'ordre de la Couronne de Fer de l'empereur d'Autriche.

(Journal de Genève.)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 30 avril, M. *Chambaz*, à Cully, 2e sous-lieutenant commis d'exercice.

Le 8 mai, MM. *Piguet*, Emile-Julien, au Chenit, 2e sous-lieutenant du centre no 1, 10e bataillon R. C.; *Mandrin*, Gustave, à Aigle, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche, 10e bataillon E.; *Genillard*, Charles-Auguste, à Aigle, 2e sous-lieutenant centre no 2, 4e bataillon R. C.; *Delessert*, Henri, à Peney, lieutenant du centre no 2, 112e bataillon R. C.; *Bercier*, Benjamin, à Ollon, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 113e bataillon; *Gleyre*, Jules-Henri, à Aubonne, 2e sous-lieutenant des chasseurs de droite du 7e bataillon R. C.; *Richard*, Julien, à Nyon, 2e sous-lieutenant du centre no 1 du 7e bataillon R. C.

Le 10, *Destraz*, Jean-Jaques, à Essertes, 1er sous-lieutenant du centre no 2 du 112e bataillon.

Le 14, M. *Berdez*, Henri, à Vevey, vétérinaire avec grade de 2e sous-lieutenant.

Le 17, *Steinmetz*, Emile, à Cossonay, lieutenant des chasseurs de gauche du 46e bataillon.

Le 21, *Clavel*, Charles, à Rolle, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 7e bataillon R. C.

Le 29, MM. *Jaquet*, Ferdinand, à Vevey, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 26e bataillon; *Bourgeois*, Jacob, à Bex, 1er sous-lieutenant du centre no 2 du 3e bataillon R. C.; *Laurent*, Louis-Ferdinand, à Fey, lieutenant du centre no 1 du 11e bataillon R. C.; *Gloor*, Charles, à Echallens, lieutenant du centre no 3 du 26e bataillon.

Le 31, MM. *Nicollier*, V.-Ed.-Louis, à Vevey, 1er sous-lieutenant du centre no 1 du 113e bataillon; *Martin*, David-Louis, à Vevey, lieutenant du centre no 4 du 111e bataillon.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Juin 1867. Supplément au n° 12 de la Revue.

MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL

A L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE CONCERNANT L'INTRODUCTION DE CANONS RAYÉS DE CAMPAGNE ET DE POSITION DE GROS CALIBRE.

Tit. — Par décision fédérale du 14 juillet 1864, vous avez voté une somme de 80,000 fr. pour entreprendre des essais avec des canons rayés de gros calibre. Ce crédit devait permettre de rechercher la manière la plus convenable de transformer nos bouches à feu lisses, de gros calibre, soit de campagne, soit de position, et d'acheminer à une solution en ce qui les concerne.

Vous avez compris, en effet, qu'on ne pouvait en rester au statu quo tandis que partout les canons lisses font place aux canons rayés ou que, tout au moins, les canons lisses ne sont conservés que dans des cas rares et pour des buts spéciaux, en particulier pour l'artillerie de marine.

Dès que le crédit en question fut voté, notre personnel d'artillerie se mit à l'œuvre. En octobre et en novembre 1864 on entreprit d'abord l'essai d'un canon de 12 liv. et d'un de 8 liv. en bronze rayé d'après le système Armstrong avec doubles rayures se chargeant par la bouche, ayant 6 rayures avec un pas de 16,5 pieds. En même temps on complétait des essais avec le canon de 12 liv. lisse, en tirant avec cette bouche à feu de plein fouet, à ricochet et avec des obus à balles; enfin on soumettait à de nouvelles épreuves le canon rayé de 12 liv. N° I construit par M. le colonel Muller, en lui faisant tirer des projectiles oblongs, munis d'ailettes et d'un culot de plomb.

A côté de ces derniers projectiles qui pesaient 21 liv. et qui furent désignés par le N° I, on tira avec la même bouche à feu des projectiles n° 2 ne portant

que des ailettes et du poids d'environ 17 liv. ainsi que d'autres au même système du poids approximatif de 21 $^{1}/_{2}$ liv.

Les essais faits avec la bouche à feu N° II de 12 liv. portant des rayures doubles, eurent pour but d'abord d'arriver à trouver la charge la plus convenable, puis de constater par l'emploi de 2 projectiles différents, à des distances variant entre 400 et 4000 pas, la justesse de portée de cette bouche à feu, enfin de s'assurer, à l'aide de l'appareil Navez, de la vitesse initiale du projectile.

On procéda d'une manière analogue avec le canon de 8 liv.

Après 430 coups, des détériorations considérables furent constatées dans l'âme du canon de 12 liv., et le canon de 8 liv. ne résista pas mieux à cette épreuve. Afin de perdre le moins de temps possible, une pièce de 12 liv. lisse fut rayée, toujours au système des doubles rayures, et soumise sous la désignation de pièce de 12 liv. rayée N° III, à de nouveaux essais, en la faisant en particulier tirer avec des charges plus fortes et avec des projectiles plus pesants. Les résultats des essais faits avec toutes ces bouches à feu ne répondirent pas à ce que l'on attend ordinairement de la justesse et de la portée de pièces rayées de gros calibre, dès qu'il s'agit de tirer à plus de 2000 pas, et on arriva à la conviction que le pas adopté pour les rayures n'était point assez accusé. Ce pas avait été donné aux rayures afin d'arriver à se servir de charges aussi fortes que possible et d'obtenir une trajectoire tendue.

Afin de pouvoir se rendre compte sans trop de frais de ce que serait l'influence d'un changement dans le pas des rayures, on fora au calibre de 8 liv. seulement une pièce de 12 liv. coulée d'après l'ordonnance de 1851, afin de pouvoir, après l'avoir employée comme pièce de 8 liv., la forer et la rayer à nouveau au calibre de 12 liv. En même temps on établit pour cette pièce de 8 liv. un nouvel obus pesant 16 liv. et avec le centre de gravité porté plus en avant que chez ceux précédemment fabriqués. Comme on s'était aperçu que les affûts de canons de 6 liv. modifiés ne supportaient pas bien le coup de la pièce de 8 liv. rayée, on construisit également un affût pour calibre de 8 liv. en tôle et en fer forgé de façon à pouvoir continuer les essais pendant l'été de 1865.

Pendant qu'on procédait à ce travail, l'Inspecteur de l'artillerie eut occasion de constater à Carlsruhe les effets extraordinaires du canon prussien de 6 liv. se chargeant par la culasse et d'entrer en négociations avec un atelier de machines pour la transformation d'un canon de 12 liv. en une bouche à feu se chargeant par la culasse avec un obturateur à coins. Il fit aussi des démarches pour obtenir un canon de 8 liv. en acier fondu avec un obturateur et des projectiles au système américain de Broadwell.

Ces deux bouches à feu se trouvèrent en notre possession en automne 1865 avec leurs munitions, consistant en projectiles revêtus d'une chemise de plomb fabriqués en partie à Carlsruhe, en partie à Winterthour. Les essais furent dès-lors commencés aussitôt avec les bouches à feu dont il vient d'être question, et ceux avec le canon de 8 liv. se chargeant par la bouche et ayant un pas de rayure de 12 pieds furent repris à nouveau.

Le canon de 12 liv., mentionné il y a un moment, était un ancien canon lisse

de 12 liv. dont on avait enlevé le fond de l'âme ainsi que le bouton de culasse et dont l'âme forée à nouveau et élargie jusqu'au calibre de 4 pouces, avait reçu 12 rayures de 0''5''' de profondeur et de 7''' de largeur, faisant une révolution complète sur une longueur de 20 pieds. Pour prévenir la fuite des gaz par la culasse, l'obturateur formé par deux coins porte sur le coin antérieur une bague de cuivre évidée. Le poids de la bouche à feu avec son appareil de fermeture est de 1760 liv. Les projectiles qu'on lui a affectés, ainsi que leurs fusées à percussion, sont faits exactement sur le modèle de ceux employés dans l'artillerie prussienne. Ils pèsent 28,8, dont liv. 17,8 pour le noyau en fer et liv. 9,7 pour la chemise de plomb. La charge intérieure du projectile pèse liv. 1,15.

Le canon de 8 liv. en acier fondu se chargeant par la culasse, nouvellement construit, pèse 1295 liv.; il a un diamètre d'âme de 35 lignes portant 18 rayures de 5 lignes de profondeur, 4,4 lignes de largeur derrière et 3,4 lignes devant, avec une longueur de pas de 15,75 pieds. Pour empêcher la fuite des gaz une bague d'acier d'une construction spéciale est placée à l'extrémité postérieure de l'âme. Sur le projectile de ce canon de 8 liv. se trouve soudée une chemise de plomb entourée elle-même d'une ficelle garnie de graphite, ce qui dispense d'écouvillonner la pièce. Ce projectile, qui est creux, a deux calibres de longueur et un poids total de liv. 15,9. Son noyau de fer pèse liv. 11,6.

Lorsqu'au moyen des essais faits on eut dressé les tables de tir pour ces trois nouvelles bouches à feu et qu'on se fut rendu compte du degré de justesse de leur tir, les commissions des deux Conseils furent priées de venir à Thoune en 1865 pour assister à de nouveaux essais.

Ces essais consistèrent en ce qui suit:

1° Tir à obus non chargés de 8 et de 12 liv., avec les deux canons se chargeant par la culasse et le canon de 8 liv. se chargeant par la bouche contre un but vertical placé d'abord à 1200, puis à 2400 et 3900 pas, afin de se rendre compte du degré de justesse de ce tir.

2° Tir en brèche à 1200 pas avec les pièces sus-désignées et un canon de campagne de 12 liv., lisse, contre un mur de 30 pieds de longueur, de 10 de hauteur, ayant sur une moitié de son étendue une épaisseur de 2,5 pieds et sur l'autre de 3,5 pieds.

3° Démontage d'une embrasure et d'un épaulement à une distance d'environ 1200 pas au moyen d'un obusier long de 24 liv., tiré avec une forte charge et lançant des obus à éclats munis de la fusée Bormann; puis, même tir à une distance de 1600 pas avec les trois pièces rayées sus-mentionnées afin de comparer leurs effets avec celui de l'obusier de 24 liv.

4° Feu à volonté pendant 15 minutes avec chacune des trois pièces rayées à une distance de 800 pas.

5° Tir d'obus à balles avec la pièce de 8 liv. rayée se chargeant par la bouche et celle se chargeant par la culasse à 1200 pas, et tir d'obus à éclats avec la pièce de 12 liv. rayée.

6° Tir à mitraille à 400 pas avec les deux pièces de 8 liv., et enfin

7° Tir de jet, soit tir plongeant, à faible charge et 1200 pas avec les deux pièces de 8 liv.

Une partie de ces essais furent poussés plus loin et complétés après le départ des Commissions des Conseils de la Confédération, ainsi, par exemple, en ce qui concerne le tir à mitraille à grande distance.

Les résultats de ces essais se trouvent consignés avec soin dans les tableaux lithographiés N°s 1 à 10.

Les essais faits en présence des Commissions des deux Conseils prouvent déjà d'une manière suffisante quels progrès ont été accomplis par la production de ces pièces rayées. Cependant pour établir une comparaison complète entre elles et les pièces lisses de gros calibre auxquelles elles doivent se substituer, il faut encore être à même de se prononcer sur leur compte en ce qui concerne :

1° L'efficacité de leur tir.
2° Leur mobilité.
3° La quantité de munitions qu'elles peuvent porter.
4° Leur maniabilité, leur conservation, etc.

L'*efficacité du tir* est sans aucun doute la condition la plus importante que doit remplir une bonne pièce de campagne ou de position. Pour juger si cette condition est remplie, il faut considérer les points suivants :

a) La justesse du tir, qu'il s'agisse d'un tir rasant ou d'un tir plongeant, soit tir de jet.
b) La forme de la trajectoire.
c) La force de percussion du projectile.
d) L'effet produit par l'éclatement du projectile.
e) L'effet produit par la mitraille.
f) L'effet de l'obus à balles.
g) La rapidité du tir.
h) La portée.

a. *La justesse du tir* se constate surtout par les écarts moyens soit en portée, soit en hauteur.

Les calculs faits par M. le capitaine fédéral Dapples donnent les résultats suivants pour le canon de campagne, lisse, de 12 liv.

Ecarts moyens.

	En portée.	En hauteur.
A 800 pas	67 pas	pieds 5,0
» 1,000 »	69 »	» 7,2
» 1,200 »	71 »	» 10,6
» 1,400 »	74 »	» 14,4
» 1,600 »	77 »	» 18,8
» 1,800 »	79 »	» 24,2
» 2,000 »	82 »	» 31,0

Les pièces rayées employées aux essais ont donné jusqu'ici les résultats suivants :

(Dans ce tableau comme dans les suivants les mots *bouche*, *culasse*, placés après la désignation du calibre indiquent *une pièce* de tel calibre *se chargeant par la bouche* ou *se chargeant par la culasse*).

Distance en pas.	8 LIV. BOUCHE. Écarts moyens.		8 LIV. CULASSE. Écarts moyens.		12 LIV. CULASSE. Écarts moyens.	
	En portée.	En hauteur.	En portée.	En hauteur.	En portée.	En hauteur.
	Pas.	Pieds.	Pas.	Pieds.	Pas.	Pieds.
800	—	2,5	—	1,7	—	1,4
1200	—	3,2	—	2,4	—	2,5
1600	22,9	3,8	24,5	3,7	19,5	3,9
2000	26,0	—	14,5	2,7	16,5	4,3
2400	25,4	—	25,0	—	10,8	3,9
2800	19,5 (3000)	—	19,5	—	22,0	—
3200	—	—	20,0	—	19,0 (3090)	—
3600	27,8	—	25,0 (3500)	—	24,2	—
4000	26,5 (4200)	—	27,0	—	28,0	—

La supériorité des pièces rayées sur nos canons de 12 liv. lisses, même à de petites distances (ce qui avait été contesté jusqu'ici par beaucoup de personnes), est tellement frappante qu'il n'y a plus lieu d'avoir aucun doute à ce sujet et si l'on réfléchit que nos obusiers longs de 24 liv. sont toujours très inférieurs aux

canons de 12 liv. lisses, sous le rapport de la précision du tir, on en conclura que les pièces rayées surpassent encore de beaucoup à ce point de vue les dits obusiers.

De tout ce que nous venons de constater, il résulte de plus que nos pièces rayées de 12 liv. projetées ont une supériorité notable sur les pièces de 12 liv. se chargeant par la bouche, de nos voisins du Sud et de l'Ouest.

En effet, d'après l'aide-mémoire de campagne français de 1864, les écarts de portée des pièces rayées françaises de 12 liv. tirées avec une charge de 2 liv. sont

à	933	pas de		39	pas,	
»	2266	»	»	35	»	
»	2733	»	»	149	»	
»	3300	»	»	130	»	
»	3600	»	»	162	»	

et d'après les données de l'artillerie italienne, la pièce rayée de campagne de 12 liv. présente.

	Ecart moyen en portée de	Ecart moyen en hauteur de
A 800 pas	—	7,5 pieds.
» 1600 »	—	9,0 »
» 2130 »	—	13,8 »
» 2665 »	43,5 pas	—
» 2800 »	54,0 »	—
» 3200 »	44,0 »	—
» 3736 »	69,0 »	—
» 4200 »	100,0 »	—

Même le canon rayé de 8 liv. autrichien ne dépasse en justesse de tir notre canon rayé de 8 liv. se chargeant par la bouche qu'à des distances au-dessous de 2500 pas. A partir de cette distance jusqu'à celle de 4000 pas, il lui est inférieur. Donc à plus forte raison, nos deux canons se chargeant par la culasse doivent être supérieurs au canon de 8 liv. autrichien.

On a prétendu que nous ne comparions nos canons qu'avec des bouches à feu qui n'ont pas servi à la guerre. A cela nous répondrons que puisque nos pièces sont, dans leurs parties principales, faites sur le modèle des pièces prussiennes il est inutile d'établir une comparaison entre nos pièces et les prussiennes et, en ce qui concerne le canon Parott, toute espèce de données sur la précision de son tir nous fait défaut. On n'a obtenu de renseignements à ce sujet ni par MM. les officiers qui sont allés en Amérique, ni par les différents ouvrages qu'ils ont rapportés. (1)

(1) Cette confession ne fait guère l'éloge du luxueux bureau d'artillerie d'Arau. Nous ignorons si les officiers qui sont allés en Amérique étaient chargés de lui faire sa besogne ; mais nous croyons savoir qu'ils ont rapporté à notre bureau d'artillerie suffisamment d'informations pour que celui-ci, avec un peu d'efforts et d'intelligence, eût pu se renseigner sur le Parott aussi bien que sur le canon prussien, s'il y eût tenu. *(Rédaction.)*

Mais il est évident qu'un projectile dont le mouvement rotatoire est produit au moyen d'un anneau expansif en cuivre fixé à sa partie postérieure et qui laisse un vent entre lui et les parois de l'âme de la pièce, ne peut pas donner les mêmes résultats qu'un projectile qui, par le fait de sa chemise de plomb, a un angle de tir parfaitement identique avec l'angle de mire.

Quant au tir plongeant, soit tir de jet à courbe élevée, destiné à remplacer, au moyen des canons rayés, le tir des obusiers, tous les essais qui ont été faits d'autre part avec des charges faibles et une grande élévation donnée aux pièces rayées indiquent chez ces dernières une supériorité décisive sur les anciens obusiers. Tous nos officiers d'artillerie savent du reste qu'en tirant les obusiers avec une faible charge pour produire des effets plongeants, on atteint rarement le but, qu'il soit vertical ou horizontal. Ainsi par exemple, un essai fait *ad hoc* en 1864 à Thoune, donna pour l'obusier long de 24 liv. tiré avec une charge de 40 loths à 1000 pas, 145 pas d'écarts moyens de portée.

En revanche, on obtint avec les canons rayés de 8 liv. et de 12 liv. dans le petit nombre d'essais fait jusqu'ici les résultats suivants :

Distance en pas. 8 liv.	Ecarts moyens en portée. Pas. Bouche.	Distance en pas. 8 liv.	Ecarts moyens en portée. Pas. Culasse.	Distance en pas. 12 liv.	Ecarts moyens en portée. Pas. Culasse.
569	11,5	386	11,6	505	14
894	13,4	667	18,8	888	10
1600	22,5	843	45	1206	23
2229	18,3	1091	59	1622	42

Il est évident que lorsqu'on aura trouvé la charge la plus convenable pour ce tir plongeant, soit tir de jet, les résulats seront encore considérablement meilleurs.

b. *Trajectoire.* Si l'on compare les hauteurs des ordonnées à 1000 et à 1600 pas, on trouve qu'à 1000 pas les obus des canons de 8 liv. se chargeant par la bouche ou par la culasse, ont une trajectoire sensiblement plus rasante que nos canons de campagne de 12 liv. tirant des projectiles pleins. On trouve aussi que le canon rayé de 12 liv. se chargeant par la culasse, surpasse sous ce rapport à 1600 pas, malgré sa faible charge, le canon lisse de 12 liv. et à plus forte raison l'obusier de 24 liv. Cela résulte du tableau n° 8 dressé pendant les essais des commissions et on peut en juger par les données suivantes :

HAUTEUR DES ORDONNÉES EXPRIMÉES EN PAS.

Trajectoire à 1000 pas.

Distance en pas.	Canon de 12 liv. lisse.	Obusier de 24 liv. lisse.	12 liv. rayé culasse.	8 liv. rayé bouche.	8 liv. rayé culasse.
100	2,9	4,5	4,4	2,7	2,6
200	5,4	8,2	7,8	4,9	4,7
300	7,2	11,1	10,5	6,5	6,2
400	8,8	13,2	12,0	7,5	7,1

Distance en pas.	Canon de 12 liv. lisse.	Obusier de 24 liv. lisse.	12 liv. rayé culasse.	8 liv. rayé bouche.	8 liv. rayé culasse.
500	9,5	14,0	12,5	7,8	7,5
600	9,0	13,8	12,0	7,6	7,3
700	8,4	12,6	10,5	6,7	6,5
800	7,2	9,6	8,0	5,2	5,0
900	4,5	5,4	4.5	3,0	2,9
1000	—	—	—	—	—

Trajectoire 1600 pas.

100	6,0	9,3	7,7	5,0	4,9
200	11,6	17,8	14,4	9,4	9,2
300	16,5	25,5	20,4	13,2	13,0
400	21,2	32,8	26,2	16,5	16,2
500	25,0	38,0	29,0	19,1	18,9
600	27,6	42,6	31,8	21,1	21,0
700	30,1	46,2	33,6	22,5	22,5
800	32,0	48,0	35,4	23,2	23,3
900	32,4	48,6	34,2	23,2	23,4
1000	31,0	48,0	33,0	22,0	22,8
1100	29,7	45,1	30,8	21,0	21,5
1200	26,4	39,6	26,4	18,7	19,2
1300	22,1	33,8	22,1	15,6	16,0
1400	16,8	25,2	16,8	11,5	11,8
1500	9,0	12,0	9,0	6,3	6,5
1600	—	—	—	—	—

Si l'on adopte le canon rayé de 8 liv. comme pièce de campagne de gros calibre, on n'a rien à craindre de la comparaison qu'on lui ferait subir avec le canon lisse de 12 liv. en ce qui concerne la tension de la trajectoire, car cette dernière bouche à feu n'a de supériorité sous ce rapport sur le canon rayé de 8 liv. que jusqu'à la distance de 600 pas. A 700 pas il n'y a pas de différence entre les deux pièces. Or comme les distances en dessous de 6 ou 700 pas sont surtout destinées pour le tir avec boîtes à mitraille, on peut dire que le canon rayé de 8 liv. ne laisse rien à désirer comme pièce de gros calibre de campagne sous le rapport de sa trajectoire.

Si nous voulons établir une comparaison avec les pièces de campagne de gros calibre de nos voisins, il nous semble que les angles de tir et de chute sont le meilleur critère auquel on puisse s'arrêter et on verra par le tableau suivant comment se comportent les différentes bouches à feu mises en regard les unes des autres.

DISTANCES		8 LIV. CULASSE fédéral.		12 LIV. CULASSE fédéral.		12 LIV. RAYÉ de campagne français.		12 LIV. RAYÉ de campagne italien.	
		ANGLE		ANGLE		ANGLE		ANGLE	
		de tir.	de chute.	de tir.	de chute.	de tir.	de chute.	de tir.	de chute.
Pas.	Mètres.								
800	600	1°,16'	1°,40'	2°,14'	2°,20'	1°,40'	2°,15'	1°,27'	2°,12'
1200	900	2°,4'	2°,31	3°,24'	3°,40	2°,55'	3°,30	2°,33'	3°,24
1600	1200	2°,58'	3°,36	4°,40'	5°,9	4°,25'	5°,30	3°,47'	4°,55
2000	1500	3°,54'	5°,5	5°,56'	6°,47	6°,—	8°,5	5°,12'	6°,30
2400	1800	5°,2'	6°,50	7°,21'	8°,42	7°,40'	10°,25	6°,43'	8°,18
2800	2100	6°,10'	8°,56	8°,49'	10°,52	9°,30'	13°,20	8°,28'	10°,30
3200	2400	7°,22'	11°,19	10°,27'	13°,23	11°,35'	16°,20	10°,32'	13°,12
3600	2700	8°,59'	14°,57	12°,11'	16°,14	13°,50'	20°,—	12°,57'	16°,30
4000	3000	10°,49'	19°,49	13°,56'	19°,21	16°,—	24°,20	15°,44'	20°,24

Ce tableau montre clairement combien les pièces de campagne de gros calibre, françaises et italiennes, sont distancées par notre canon de 8 liv. se chargeant par la culasse.

On constate même que cette dernière bouche à feu a encore une supériorité, moins sensible mais cependant appréciable, sur le canon de 8 liv. rayé autrichien.

Afin de se faire au moins une idée de la forme de la trajectoire des projectiles tirés par les canons rayés de 20 liv. à la Parott, M. le capitaine fédéral Bleuler a complété les données insuffisantes qu'on possède sur les tables de tir de ces pièces par des constructions graphiques d'après lesquelles le tableau suivant a été dressé :

Distances.		Angles de chute.	Angles de chute.
Pas.	Mètres.		
400	300	—°,45'	—°,49'
800	600	1°,30'	1°,37'
1200	900	2°,13'	2°,28'
1600	1200	3°,9'	3°,27'
2000	1500	4°,4'	4°,35'
2400	1800	4°,55,	5°,53'
2800	2100	5°,53'	7°,25'
3200	2400	6°,58'	9°,16'
3600	2700	8°,9'	11°,26'
4000	3000	9°,26'	14°,3'

De ce tableau il ressort que jusqu'à la distance de 2000 pas, notre canon de 8 liv., se chargeant par la culasse, demande moins d'élévation que le canon Parott, mais que depuis cette distance jusqu'à 4000 pas, le canon Parott reprend une supériorité, ce qui provient du poids considérable (17 liv.) de son projectile, par rapport à sa coupe transversale. (1)

c. *Force de percussion*. En ce qui concerne leur force de percussion, les canons rayés de gros calibre proposés n'ont encore rien à redouter d'une comparaison faite entre eux et les pièces lisses de campagne usitées jusqu'ici.

L'effet d'un projectile contre un but qui résiste dépend de son poids et de la vitesse d'arrivée. Or, si les projectiles sphériques ont une grande vitesse initiale, ils perdent rapidement cette vitesse par le fait de la résistance de l'air ; les projectiles oblongs, au contraire, pouvant vaincre plus facilement la résistance de l'air, perdent beaucoup moins de leur vitesse et conservent ainsi une force de percussion beaucoup plus considérable que les boulets de canon lisse de 12 liv. et les obus de 24 liv., surtout aux grandes distances.

Le tableau suivant donnera une idée d'ensemble sur ce fait :

(1) Il nous semble que cette supériorité constatée du Parott aurait bien pu engager notre bureau d'artillerie à pousser plus loin ses recherches. Sans autre construction graphique qu'une simple lettre à la fabrique de Cold-Spring près New-York, il aurait pu apprendre que le Parott est un excellent canon pratique, qu'il a pour lui l'expérience de quatre ans de campagne et qu'il coûte la moitié moins que ce qu'on nous propose. (*Réd.*)

DISTANCE	CANON DE 12 LIV. LISSE		OBUSIER DE 24 LIV.		RAYÉ 8 LIV. BOUCHE		RAYÉ 8 LIV. CULASSE		RAYÉ 12 LIV. CULASSE	
	Vitesse	Force	Vitesse	Force	Vitesse	Force	Vitesse	Force	Vitesse	Force
Pas	Mètres	Kilogr.	Mètres	Kilogr.	Mètres	Kilogr.	Mètres	Kilogr.	Mètres	Kilogr.
—	480	66816	330	61173	375	57375	374	55950	294	63096
1000	258	19303	205	23144	309	38956	313	39438	262	51100
1600	200	11600	168	16068	275	30855	284	32262	245	43818
2000	170	8381	150	12825	259	27355	265	28090	234	39972
3000	—	—	—	—	227	21073	224	20070	210	32193
4000	—	—	—	—	199	16139	189	14288	186	25255

Il suffit d'un coup-d'œil jeté sur ces chiffres pour juger par comparaison de la supériorité des canons rayés.

Si l'on désigne la force de percussion du boulet sphérique de 12 liv. à 1600 pas par 1, on a pour les autres projectiles les rapports suivants :

Projectiles sphériques :	boulets de 12 liv.	1	
	obus de 24 liv.	1,	385.
Projectiles oblongs :	de 8 liv. bouche	2,	660.
	de 8 liv. culasse	2,	781.
	de 12 liv. culasse	3,	777.

(A suivre.)

EFFETS DES PROJECTILES DES CANONS RAYÉS
SUR DIVERS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DES FORTIFICATIONS ([1]).

Les matériaux qui entrent dans la construction des fortifications sont :

1° Les terres ;

2° Les diverses espèces de pierres, soit en blocs massifs, soit en maçonneries ; les maçonneries employées sont ou bien le mœllon, ou le béton ou la brique ;

3° Le fer.

Nous parlerons seulement des deux premières espèces de matériaux, d'un usage beaucoup plus général que la troisième.

La question de la pénétration des projectiles dans les divers matériaux est rendue assez complexe par la grande variété des projectiles employés aux essais. La principale distinction que l'on établit entre les projectiles est basée sur leur calibre. Or la détermination de ce calibre par le poids approximatif du projectile est une détermination des moins rationnelles à cause des grands changements survenus dans l'arme de l'artillerie depuis le temps où l'emploi de projectiles sphériques en fonte motivait ce mode de détermination. D'ailleurs la variété des unités de poids selon les divers pays, rend également peu claire la désignation des projectiles par leur poids.

La meilleure détermination d'un projectile, la seule rationnelle, est l'indication de son diamètre, exprimée en centimètres et non l'indication de son poids.

1° *Pénétration dans les terres.*

Nous citerons à ce sujet les expériences qui ont été faites en Angleterre sur deux parapets en terres différentes, savoir l'un *en terre fraîchement rapportée,* l'autre *en terrain naturel* ou *terre non remuée* et tout-à-fait compacte.

Les canons choisis pour les essais étaient :

Un canon rayé Armstrong de 110 liv. ou 17,7 cent. de diam.
» » » » 70 liv.
» » » » 40 liv.
» » » » 20 liv.
» lisse » 68 liv. ou 20 cent. de diam.
» » » 32 liv.

([1]) Notes recueillies dans la réunion familière d'officiers du 4 février 1867, à Lausanne. — Sujet traité par M. le major d'artillerie d'Apples.

Le parapet en *terre rapportée*, à la fois graveleuse et argileuse, avait une longueur de 22m, une épaisseur de 11m80 à la base, une hauteur de 3m70 et une épaisseur de 7m60 au sommet.

On employa d'abord des *projectiles non chargés*, tirés à une distance de 1000 mètres.

A la première expérience il fut tiré 158 coups dont l'effet fut presque nul. L'on trouva le parapet peu endommagé, les projectiles non explosifs produisant fort peu d'effet sur les terres. C'étaient des projectiles coniques. Lorsqu'on fit couche par couche le relevé des boulets entrés dans le parapet, on en trouva dans toutes les positions possibles; quelques-uns même la pointe complétement retournée en arrière.

Après cela il fut procédé à des expériences avec des *projectiles chargés*. Dès les 50 premiers coups le résultat fut très sensible, car non-seulement ils creusèrent profondément les terres, mais ils en rejetèrent des portions assez notables en arrière, de manière que le terre-plein de l'ouvrage supposé eût été peu habitable.

Dans un autre parapet il fut pratiqué une brèche de 10 mètres de longueur sur 1m35 de profondeur. Sur 224 coups tirés, 133 produisirent un effet utile.

La dépense totale avait été : En fer, 7300 liv., en poudre 870 liv. et 518 livres pour le projectile.

La dépense utile a été : En fer 4390 liv., en poudre 500 liv. et 300 liv. pour le boulet.

Ce résultat fut obtenu avec le canon Armstroug de 17,7 cent. Le canon lisse produisit peu d'effet. Ces expériences démontrèrent que la meilleure manière de pratiquer une brèche dans un parapet est de commencer par le haut et de n'employer que des canons de gros calibre. Les canons lisses doivent être complétement prohibés; leur tir n'est pas assez juste et leurs projectiles sont d'une faible efficacité.

Résultats pour le génie. 1° Un parapet en terre de l'épaisseur de celui qui avait été construit pour les essais est insuffisant contre le gros canon;

2° Il faut dorénavant, dans les ouvrages de fortification, abandonner complétement les embrasures et ne plus employer que le tir en barbette, malgré les inconvénients qu'il offre pour la sécurité des défenseurs. Cette nécessité conduira peut-être plus tard à l'emploi de machines pour monter les pièces au niveau de la plongée et les descendre après le tir pour être chargées de nouveau à l'abri.

Les essais de *pénétration dans le terrain naturel et compacte* furent faits en même temps, à la même distance et avec des canons de même

calibre que contre le parapet en terre fraîche. La terre était d'une nature très compacte.

Ces expériences permirent de constater encore une fois le peu d'efficacité des boulets sphériques et la supériorité des projectiles coniques, qui lançaient en l'air, au moment de leur explosion, des quantités de terre très considérables.

Pénétration moyenne des différents projectiles dans les terres.

Canons Armstrong.		Dans les terres fraîches	terrain naturel.
Calibre de	110 liv. = 17,7 cent.	6m40	3m10
»	70 liv.	4m20	—
»	40 liv. (12 liv. suisse)	4m55	2m15
»	20 liv.	3m25	1m40
»	68 liv. (sphérique) = 20 cent.	6m—	2m80
»	32 liv.	3m95	1m15

La différence en faveur de la résistance du terrain naturel est donc de plus de la moitié.

2° Pénétration dans les pierres.

Nous comprenons sous ce titre les pierres de différente nature et qualité dans les diverses conditions où elles peuvent être employées, savoir soit à l'état de *pierres massives*, soit à celui de *maçonnerie*, mélange de mœllons et de mortier.

Pour ce genre d'expériences, c'est l'artillerie italienne qui nous a fourni de précieux et intéressants renseignements, tant pour le tir rapproché que pour le tir à grande distance.

Les essais dont il est question eurent lieu à l'occasion de la démolition du *fort Cerro* près de Laveno, démolition qui avait été ordonnée par le gouvernement italien. Ils furent faits au mois d'octobre 1864.

Les murs du fort Cerro, qui nous ont fourni les données ci-dessous sur la pénétration dans les maçonneries, étaient formés d'une maçonnerie de 2m00 d'épaisseur en mœllons, revêtue extérieurement de plaques de granit de 0m35 d'épaisseur. A l'intérieur il y avait un revêtement en briques.

A. *Premières expériences, à moins de 100m mètres de distance.*

Ces expériences eurent lieu contre une portion de mur de 2m20 d'épaisseur, renforcée de distance en distance par des pilastres portant l'épaisseur sur ces points à 4m20.

On employa aux essais les pièces d'artillerie suivantes :

2 canons de 40 liv. rayés anciens ;
2 » de 16 liv. (correspondant aux 12 liv. suisse), dont 1 pièce de siége et 1 de campagne ;
2 » de 8 liv. de campagne ;
1 » de 5 $^{1}/_{2}$ liv. de montagne (correspondant au 4 liv. suisse).

Résultats des essais.

A une distance de moins de 100^{m} la pénétration a été :

Canons de :	Dans le granit	Dans la maçonnerie de mœllons	de briques
40 liv.	0^{m}40	0^{m}80	—
16 liv.	0^{m}15	0^{m}60	0^{m}50
8 liv.	0^{m}08	0^{m}40	0^{m}50
5 $^{1}/_{2}$ liv.	0^{m}02	—	0^{m}23

Les effets de la percussion étaient particulièrement sensibles sur le granit. Les pierres de taille étaient le plus souvent détruites du premier coup. Les mœllons résistaient par contre mieux à la percussion. On a aussi remarqué que l'effet de l'explosion des projectiles se faisait sentir davantage sur les petites épaisseurs que sur les grandes.

Pour l'artillerie ces expériences à petite distance ont eu pour résultat de démontrer l'avantage qu'il y a à employer un petit nombre de pièces de gros calibre plutôt qu'un grand nombre de canons de petit calibre lorsqu'on veut détruire des maçonneries. En outre ils ont prouvé une fois de plus que les pièces lisses doivent être prohibées dans l'artillerie de siége.

B. *Expériences à grande distance.*

Avec deux canons de 40 liv., tirant à une distance d'environ 3500^{m}, depuis la ville d'Intra, sur le lac Majeur, à travers le lac on a pratiqué dans le fort Cerro, à Laveno, sur la rive orientale, une brèche considérable.

Le tir de ces deux canons a détruit complètement 70 mètres carrés de surface de granit et 300 mètres cubes de maçonnerie de mœllons. Le parapet du couronnement a aussi été détruit sur 8 mètres de longueur. Les casemates ont été rendues inhabitables.

Un mur de parapet en granit de 1^{m}50 d'épaisseur a été entièrement démoli sur 10 mètres de longueur. La terrasse du fort disparut également. Le parapet en terre de la gorge fut tout-à-fait rasé. Enfin la maçonnerie de briques du tambour fut complétement démolie.

La pénétration moyenne à la distance de 3500 mètres a été trouvée :
Dans le granit de : 0m20;
Dans la maçonnerie de : 0m60.

Les ingénieurs italiens sont arrivés par ces essais aux conclusions suivantes :

Le revêtement en granit est un luxe tout-à-fait inutile;

La maçonnerie de mœllons résiste mieux que le granit;

Les parapets en terre sont ceux qui offrent en tout cas le plus de résistance.

RÈGLEMENT

SUR LES CONDITIONS A REMPLIR PAR LES SOUS-OFFICIERS DE CARABINIERS POUR ÊTRE PROMUS AU GRADE D'OFFICIER.

Le Conseil fédéral suisse, en exécution ultérieure et en modification partielle des §§ 36, 37 et 38 du règlement général du 25 novembre 1857, sur la tenue des écoles militaires fédérales pour les armes spéciales (V, 645), et sous la réserve d'une révision intégrale de ce règlement, arrête pour l'avancement des sous-officiers de carabiniers au grade d'officiers de cette arme le règlement suivant :

§ 1. Les sous-officiers de carabiniers que les cantons veulent nommer au grade d'officier, doivent subir un examen de capacité d'après les prescriptions suivantes :

§ 2. L'examen comprendra les branches enseignées aux sous-officiers dans les écoles fédérales. Il sera divisé en examen pratique, oral et par écrit.

§ 3. Pour être admis à l'examen d'officier, l'aspirant doit produire une recommandation spéciale de l'autorité militaire supérieure de son canton ; il doit posséder les connaissances générales requises pour un officier, être d'une moralité reconnue et prouver qu'il a passé avec succès comme sous-officier au moins une école de recrues.

§ 4. Les présentations des sous-officiers pour être promus officiers doivent être faites au Département militaire fédéral par les cantons au plus tard jusqu'au 15 février de chaque année.

§ 5. L'examen aura lieu au mois de mars par une commission composée de l'Instructeur-chef de l'arme, comme Président, et de deux officiers que le Département militaire fédéral nommera à cet effet.

La Commission devra faire un rapport au Département militaire fédéral sur les résultats de l'examen, et le Département décidera, en le prenant pour base, si l'aspirant peut être breveté ou non au grade d'officier.

§ 6. Les officiers ainsi brevetés devront, encore dans la même année ou au plus tard pendant l'année suivante, suivre un cours pour officiers nouvellement nommés.

§ 7. Les frais de l'examen, ainsi que ceux de l'instruction mentionnée au § 6, seront à la charge de la Confédération.

Berne, le 22 avril 1867.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
C. Fornerod.
Le Chancelier de la Confédération,
Schiess.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie;
E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 13. Lausanne, le 1er Juillet 1867. XIIe Année.

RÉSUMÉ DE PRINCIPES MILITAIRES

par

C

LE COMMANDANT.

Nul commandant ne peut espérer le succès avec quelque assurance, s'il ne sait se faire aimer et honorer de la troupe. L'amour est la base de l'obéissance.

*
* *

Ne tolère chez tes inférieurs aucune inexactitude dans l'exercice de leurs fonctions; la camaraderie n'y perdra rien.

*
* *

Développe les dispositions particulières de chaque individu. Plus il y aura de capacités parmi ceux qui combattent sous toi, plus il y aura de feuilles dans ta couronne de laurier.

*
* *

Avoir ta troupe dans ta main veut dire non-seulement la tenir bien unie, de sorte qu'elle entende ta voix et se trouve sous tes yeux, mais encore pouvoir la conduire et l'animer par l'attachement que tu as su lui inspirer.

* * *

tôt aux chefs qu'aux subordonnés la cause des erreurs tent.

* * *

pas, devant les subordonnés, ceux qui commandent.

* * *

Rends solennels tous les encouragements et toutes les récompenses : cela exalte le sentiment de l'honneur.

* * *

N'entre jamais trop avant dans les détails; c'est un tourbillon où l'on se perd aisément.

* * *

La troupe se fatigue plus d'être laissée dans l'attente que d'être en mouvement; ne la laisse donc pas inactive sans nécessité.

* * *

Si l'armée souffre de privations, prends-en ta part; si le soldat a l'esprit abattu, sois gai, et égaie-le. Vois en lui l'homme, et sens et pense pour lui.

* * *

Ne te mets jamais en cantonnement avec l'armée entière; élève des baraques pour une partie seulement, et loges-y alternativement tous les corps. Un cantonnement de longue durée relâche et affaiblit la discipline.

* * *

Si une maladie contagieuse se déclare dans une partie de l'armée, sépare cette partie à temps des autres. Il faut lever le camp. Le changement d'air est salutaire, et les troupes qui restent en place sont plus facilement atteintes par la contagion.

* * *

N'accable pas les hommes d'un bagage inutile. Le superflu en ceci engendre la lenteur et facilite aux soldats des raffinements hors de saison.

* * *

Cependant, cherche toujours à avoir des munitions de bouche en réserve pour certains jours.

* * *

Simplifie tout service de campagne.

* * *

Au commencement de la campagne, le général doit inspecter en personne les mesures prises pour la surveillance du camp. Elle est par elle-même d'une nature si peu attrayante, que, sans cela, elle risquerait d'être négligée.

* * *

Ne te fie pas aveuglément au dire des espions.

* * *

Ne mets pas ta confiance en un seul messager pour porter un message de conséquence. Il est moins difficile à l'épervier de s'emparer d'une seule victime que de deux.

* * *

Fais répéter les ordres que tu donnes, afin d'être certain que tu es bien compris.

* * *

Ne te contente pas toujours du rapport qui t'annonce uniquement que l'ennemi est en vue.

* * *

Les rapports incomplets donnent de l'inquiétude, mais peu d'éclaircissements.

* * *

Le rapport doit comprendre : le lieu où se trouve l'ennemi ; quelle est sa force ; l'espèce d'arme dont il est le mieux pourvu ; s'il est en mouvement ou en repos.

* * *

Ne retarde pas la marche de l'armée par d'inutiles reconnaissances ; elles ne causent que l'indécision, de tous les défauts le plus grave.

* * *

Tiens dans une grande activité chaque partie prise en soi, mais ne fais avec toute la force combinée aucun mouvement précipité, sans cela il arrive qu'on s'éloigne du but.

* * *

Lorsque tu es en mouvement, ne fais pas des haltes continuelles. Marche quand il le faut, ensuite repose-toi.

* * *

Lorsque tu te trouves à proximité de l'ennemi, attends-toi toujours à être forcé d'accepter le combat.

* * *

Si tu dois avancer, fais-le vite ; si tu dois te retirer, fais-le lentement ; mais ne t'arrête pas plus qu'il n'est nécessaire et que le bon ordre ne l'exige.

*
* *

Si plusieurs brigades ou divisions marchent ensemble, et que l'on s'attende à une affaire, qu'elles aillent, autant que possible, en ordre de bataille.

*
* *

Pourtant, comme cela est fatigant, aie soin de faire de courtes marches chaque jour. La célérité n'est pas alors aussi essentielle que la cohérence.

*
* *

Si la marche a lieu le long d'une vallée, que l'escorte des flancs suive les pentes et le sommet des hauteurs.

*
* *

On pourra alors se servir de signaux à la place du système de rapports, lequel est toujours fatigant.

*
* *

Ne détache pas de petits corps à une grande distance; isolés, les chaînons ne forment plus de chaîne.

*
* *

Quand il faut passer de grands fleuves, ne te contente pas d'un seul gué, tant qu'il en existe plusieurs.

*
* *

Si tu es incertain des mouvements de l'ennemi, prends une attitude de défense. En t'arrêtant, ne garde jamais l'ordre de la marche.

*
* *

Des retranchements provisoires sont bons pour couvrir une force inférieure contre une supérieure; mais en élever continuellement, cela fatigue le soldat, retarde les mouvements, et indique la crainte.

*
* *

Evite de te battre quand il y a un défilé derrière toi.

*
* *

Lorsque l'ennemi est proche et qu'un combat peut avoir lieu, ta troupe devra être approvisionnée préférablement de vivres secs et de café. Par ce moyen tu te réserves les heures que les autres perdent à faire la cuisine et tu ne dépends plus autant du bagage.

*
* *

Préviens les fausses alarmes. Elles empêchent un repos bien nécessaire pour faire supporter les fatigues du lendemain.

*
* *

Etablis plutôt une troupe à part, outre la surveillance ordinaire, afin de te garantir des attaques soudaines.

⁂

Tâche de bien reconnaître avant d'attaquer avec vigueur. Les ennemis visibles leurrent facilement.

⁂

Ne donne pas au régiment ou au bataillon toutes ses munitions; cela l'amènerait à les prodiguer, et tu n'aurais point de cartouches de réserve.

⁂

Cède à un habile officier de cavalerie la direction de cette arme sur un champ de bataille. Il faut qu'il soit libre dans ses dispositions. Indiques-en seulement les points principaux.

⁂

Dis au général de division ou de brigade que s'il ne se trouve pas présent sur le champ de bataille, il doit, à défaut d'ordres, se diriger du côté où la canonnade se fait entendre le plus fortement. Le guerrier ne doit pas éviter, mais chercher le combat.

⁂

Désigne au commandant de chaque détachement un peu considérable le point que, dans la limite de son action possible, il devra préférablement attaquer et prendre.

⁂

Frappe avec force là où tu trouves une résistance obstinée.

⁂

Un chef doit voir et être vu, ainsi que rester à sa place tant que tout va bien. Il ne doit pas s'exposer sans nécessité, mais dès qu'il voit les siens faiblir, qu'il se rende alors à l'endroit où l'on se bat le plus fortement, et qu'il y demeure immuable.



INSTRUCTION PROVISOIRE SUR LE FUSIL FRANÇAIS MODÈLE 1866 SE CHARGEANT PAR LA CULASSE (CHASSEPOT).

(Fin.)

Remontage. — Le remontage des pièces de l'arme s'opère dans un ordre inverse de celui qui vient d'être décrit. Il faut avoir soin de bien mettre à fond la vis du ressort de gâchette. Cette recommandation est très importante.

Remontage de la culasse mobile. — Pour placer le manchon sur

le porte-aiguille, tenir l'aiguille entre le pouce et l'index, en appuyant le médium sur le manchon, de manière à faire entrer la tête de l'aiguille dans son logement; glisser horizontalement le manchon sur le porte-aiguille, en ramenant en même temps en arrière le ressort à boudin.

Pour introduire l'aiguille dans le cylindre, tenir cette dernière pièce verticalement dans la main gauche; faire le levier et engager avec précaution l'aiguille dans l'intérieur du cylindre, de manière à ne pas émousser la pointe, mettre la pièce d'arrêt dans le cran de l'abattu; tenir la culasse mobile horizontalement dans la main gauche, entre le pouce et l'extrémité des doigts; serrer avec la clef le bouchon jusqu'à ce qu'il porte à fond dans son écrou.

Pour replacer la culasse mobile dans la boîte, amener le chien en le plaçant dans la direction du renfort, introduire la culasse mobile dans la boîte en appuyant sur la détente afin de faire descendre la gâchette. Rabattre le levier à droite, désarmer et serrer la vis-arrêtoir.

Nettoyage et entretien de l'arme.

Canon. — Après le tir, lorsque le soldat doit laver son arme, il séparera le canon de la monture, et, après avoir fixé au bout fileté de la baguette le lavoir dans lequel il aura passé une bande de linge de trois centimètres environ de largeur, il plongera la bouche du canon dans de l'eau contenue dans un baquet en bois, pour ne pas dégrader le canon, et il lavera l'âme en enfonçant le lavoir par le tonnerre et en imprimant à la baguette un mouvement de va-et-vient; il changera l'eau jusqu'à ce que tous les résidus de poudre soient enlevés. Il fera ensuite égoutter le canon, la bouche en bas; il enlèvera le linge mouillé qu'il remplacera par un linge sec, et il essuiera le tube jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'humidité. Il le graissera ensuite soigneusement avec un chiffon imprégné de graisse.

Culasse mobile. — La culasse mobile doit être l'objet de soins soutenus et attentifs de la part du soldat et de la surveillance incessante des officiers et des sous-officiers.

Après le tir, le soldat démontera entièrement la culasse mobile; le cylindre sera lavé à l'eau, puis essuyé et graissé convenablement intérieurement et extérieurement. L'aiguille, le manchon, le ressort à boudin, le bouchon et le chien seront soigneusement essuyés, puis graissés. La rondelle en caoutchouc ne doit jamais être graissée ni huilée; elle sera essuyée avec un linge sec sans jamais la gratter avec l'ongle ni avec un instrument quelconque. On évitera, autant que

possible, de laver la tête mobile, à cause de la difficulté de l'essuyer convenablement à l'intérieur; le soldat se bornera à y introduire une ou deux gouttes d'huile par l'orifice antérieur. Les filets du bouchon seront graissés avant de remettre en place cette pièce.

Monture et autres pièces de l'arme. — On se conformera, pour le nettoyage de la monture et des autres pièces de l'arme, au tableau H de l'article 95 du règlement du 1er mars 1854.

VISITE DES ARMES AVANT LE TIR.

Avant chaque tir et, en général, toutes les fois que la troupe prend les armes, les sergents de demi-section doivent s'assurer que les armes sont en parfait état et que le mécanisme de la culasse mobile fonctionne bien.

Leur attention se portera particulièrement:

1° Sur la vis-bouchon, qui doit être serrée à fond;

2° Sur l'aiguille, qui ne doit être ni faussée ni émoussée et qui doit avoir la saillie réglementaire. Cette saillie, le chien étant à l'abattu, doit être de 9 millimètres, mais ne peut pas être au-dessous de 8 millimètres;

3° Sur la tête mobile, qui ne doit pas être ébréchée et dont le jeu ne doit pas être entravé par une pression trop forte de la vis-arrêtoir;

4° Sur la rondelle en caoutchouc, qui doit être dans un état de conservation suffisant pour fermer toute issue aux gaz.

CHARGE EN 6 TEMPS.

Modifications à apporter au maniement d'armes pour la charge et la formation des faisceaux.

1° *Chargez* — VOS ARMES.

1 temps et 2 mouvements.

Premier mouvement. — Comme le premier mouvement du premier temps de la charge en douze temps, et saisir l'arme avec la main gauche entre la hausse et la boîte du tonnerre.

Deuxième mouvement. — Comme le deuxième mouvement du premier temps de la charge en douze temps.

2° *Armez.*

1 temps et 1 mouvement.

Faire effort avec le pouce sur la crête du chien, les autres doigts servant d'appui; mettre le chien à l'arme et saisir le levier du cylindre avec la main droite, les ongles en dessus.

3° *Ouvrez* — LE TONNERRE.

1 temps et 2 mouvements.

Premier mouvement. — Tourner la culasse mobile de droite à gauche et la ramener en arrière pour ouvrir le tonnerre, porter la main droite à la giberne et prendre la cartouche.

Deuxième mouvement. — Placer la cartouche dans la chambre et saisir le levier avec la main droite.

4° *Fermez* — LE TONNERRE.

1 temps et 1 mouvement.

Pousser la culasse mobile à fond et rabattre le levier jusqu'au cran de sûreté; placer ensuite le pouce de la main droite sur la crête du chien, le premier doigt sous la détente, les autres doigts embrassant la sous-garde.

5° *Désarmez.*

1 temps et 1 mouvement.

Appuyer avec le premier doigt sur la détente; conduire avec le pouce le chien au cran de sûreté; saisir l'arme à la poignée avec la main droite.

6° *Portez* — VOS ARMES.

1 temps et 1 mouvement.

Redresser vivement l'arme avec la main gauche, en revenant, face en tête, la placer contre l'épaule droite, la baguette en avant; tourner la main droite pour embrasser le chien et la sous-garde; glisser la main gauche à hauteur de l'épaule, les doigts ouverts et joints, et prendre la position du port d'armes.

Apprêtez — VOS ARMES.

1 temps et 3 mouvements.

1er et 2e *mouvement.* — Comme les premier et deuxième mouvevements du premier temps de la charge.

3e *mouvement.* — Armer, rabattre le levier à droite avec la main droite et saisir l'arme à la poignée sans déranger la crosse.

Les soldats étant dans la position d'apprêtez vos armes, si l'instructeur veut leur faire porter l'arme, il commandera :

Portez — VOS ARMES.

Au commandement de *portez*, saisir le levier avec la main droite; amener la culasse mobile au cran de sûreté; placer la paume de la main droite sur la crête du chien, le premier doigt sur la détente;

conduire le chien au cran de sûreté et saisir l'arme à la poignée. Au commandement de *vos armes*, porter vivement l'arme à l'épaule droite et prendre la position du port d'armes.

CHARGE A VOLONTÉ.

Chargez — VOS ARMES.

Exécuter successivement les mouvements ci-dessus, en passant par tous les temps; placer la culasse mobile et le chien au cran de sûreté, puis revenir à la position du port d'armes.

FORMATION DES FAISCEAUX AVEC LA BAÏONNETTE.

Formez les faisceaux.

A ce commandement, l'homme du premier rang de chaque file paire saisissant son arme de la main gauche, un peu au-dessous de l'embouchoir, la placera, la crosse à environ 40 centimètres en avant de la pointe de son pied gauche, le canon tourné vers le corps; l'homme du premier rang de chaque file impaire passera son arme à son voisin de gauche qui, la saisissant avec la main droite un peu au-dessous de l'embouchoir, placera la crosse à environ 20 centimètres en avant de la pointe du pied droit de l'homme qui est à sa droite, le canon tourné vers la gauche; croisera les croisières des deux armes, celle du numéro impair en dedans; l'homme du second rang de chaque file paire tournera son arme, le canon en avant, embrassera avec la croisière celles des autres armes, en s'aidant de la main gauche et en avançant le pied droit; puis il inclinera le faisceau en arrière, en rapportant en même temps le pied droit à côté du gauche, et placera la crosse de son arme à 82 centimètres perpendiculairement en arrière du premier rang. Le faisceau formé, l'homme du second rang de la file impaire passera son arme dans la main gauche, le canon tourné en avant, l'inclinera et la placera au faisceau.

ROMPRE LES FAISCEAUX.

Rompez — LES FAISCEAUX.

A ce commandement, l'homme du second rang de la file impaire retirera avec la main gauche son arme du faisceau; l'homme du premier rang de la file paire saisira son arme avec la main gauche et celle de son voisin de droite avec la main droite, toutes deux au-dessous de l'embouchoir; l'homme du second rang de la file paire saisira son arme avec la main droite un peu au-dessous de la grenadière; ces deux hommes soulèveront le faisceau pour le rompre; l'homme du premier rang de la file impaire reprendra son arme de la main de

son voisin de gauche, et ces 4 hommes reprendont la position du saldat reposé sur l'arme.

FORMATION DES FAISCEAUX AVEC LA BAGUETTE.

Formez les faisceaux.

A ce commandement, l'homme du premier rang de chaque file passera son arme devant lui, la saisissant avec la main gauche au-dessous et près de l'embouchoir, la placera, la crosse un peu en avant de la pointe de son pied gauche, le canon tourné vers le corps; l'homme du premier rang de chaque file impaire passera son arme à son voisin de gauche, qui la saisira avec la main droite au-dessous et près de l'embouchoir, et placera la crosse un peu en avant de la pointe du pied droit de l'homme qui est à sa droite, le canon tourné en avant, croisera les baguettes des deux armes, celle du numéro impair en dedans; l'homme du second rang de chaque file paire penchera son arme en avant, le levier en dessous, avancera le pied droit d'environ 16 centimètres, et placera la baguette entre le canon et la baguette de l'arme de l'homme de sa file, en s'aidant de la main gauche, posera la crosse à 82 centimètres, perpendiculairement en arrière du premier rang, en rapportant le pied droit à côté du gauche; l'homme du premier rang de chaque file paire inclinera en même temps le faisceau en arrière. Le faisceau formé, l'homme du second rang de la file impaire passera son arme dans la main gauche, le canon en avant, l'inclinera et la placera au faisceau.

ROMPRE LES FAISCEAUX.

Rompez — LES FAISCEAUX.

A ce commandement, l'homme du second rang de chaque file impaire retirera son arme du faisceau; celui du premier rang de la file paire saisira la sienne avec la main gauche et celle de l'homme du premier rang de la file impaire avec la main droite, toutes les deux au-dessus de la grenadière; l'homme du second rang de la file paire saisira son arme de la main droite au-dessous de la grenadière; ces deux hommes soulèveront le faisceau pour le rompre, mais sans brusquerie, pour ménager les baguettes; l'homme du premier rang de la file impaire reprendra son arme de la main de son voisin de gauche; les quatre hommes prendront la position du soldat reposé sur l'arme.

MUNITIONS DE SURETÉ ENTRE LES MAINS DES HOMMES.

Les munitions de sûreté confiées aux hommes doivent être calées et arrimées avec soin dans le sac et dans la giberne; les paquets de

cartouches, au nombre de 7, portés dans le sac, seront placés à plat sur la planchette disposée à cet effet.

Les paquets portés dans la giberne seront placés debout, la balle en dessous, le papier bleu en dessus, bien assujettis, de manière à éviter tout ballottement. Les cartouches libres seront placées dans des étuis disposés à cet effet, la balle en dessous.

CAMP DE CHALONS.

Le dernier numéro du *Spectateur militaire* donne dans sa chronique d'intéressants détails sur le camp de Châlons, au moyen desquels nous compléterons ce que nous en avons dit dans notre numéro du 3 juin courant :

L'effectif du corps d'armée est maintenant à peu près au complet par suite de l'incorporation des réserves de la classe de 1864. Il comprend une quarantaine de mille hommes, répartis en 52 bataillons d'infanterie, 17 escadrons de cavalerie et 13 batteries. Le front de bandière principal a environ 7 kilomètres. Chaque semaine amène un nouveau convoi de fusils Chassepot. Le tiers environ des troupes d'infanterie est maintenant muni de cette arme, et sous peu tout le corps d'armée en sera pourvu, sauf les 4 bataillons de chasseurs à pied, qui garderont les carabines de gros calibre, mais transformées au système Snider ou Gevelot.

L'instruction théorique du tir a commencé le 20 mai pour tous les sous-officiers du corps d'armée, sous la haute direction de M. le général de Lartigues, inspecteur général permanent ; elle ne semble pas avoir eu cette année le même but que l'année dernière ; on s'est borné à enseigner rapidement le maniement du fusil Chassepot, la charge, à réviser la position du tireur et à expérimenter un système de feu à volonté sur quatre rangs, les deux premiers rangs à genoux.

Dès le 27 mai, on passa à la pratique du tir, qui a lieu chaque jour vers les *ouvrages blancs*. On tire par brigade ; toutefois les bataillons de chasseurs vont au tir tous les quatre jours, ou mieux, toutes les quatre séances ; chacun tire avec l'arme dont il est encore actuellement pourvu, mais dès qu'on aura reçu le nouvel armement, on cessera au fur et à mesure de tirer avec l'ancien pour recommencer le tir tout entier. Les distances de tir ont été prescrites comme suit : fusil modèle 1857 : 200, 400, 600 mètres ; carabine 1859 : 200, 400, 500, 600, 800, 900, 1000 et 1100 mètres ; fusil modèle 1866 : 200, 400, 600, 800 et 1000 mètres. Les résultats obtenus jusqu'ici sont des plus satisfaisants.

Quant aux manœuvres, dès le début on a renoncé aux écoles de détail pour ne s'occuper que d'évolutions de ligne, d'école de bataillon et des tirailleurs ; en outre, comme la plupart des troupes ont été amenées ici par les voies ferrées, on a voulu leur donner l'habitude de la marche en prescrivant de ne jamais manœuvrer sur le front de bandière, mais de faire au moins deux kilomètres, avec l'ordonnance complète de campagne, avant de s'arrêter pour commencer à évoluer ; cette distance de deux kilomètres doit être progressivement accrue. L'ordre du camp n° 2 prescrit encore de lancer les tirailleurs fort loin de leurs réserves, de tenir

ces dernières elles-mêmes assez éloignées du corps principal, et de faire principalement usage des sonneries pour diriger les mouvements des tirailleurs déployés.

Les évolutions de ligne se sont faites par brigade pendant tout le mois de mai, d'après les principes de l'ordonnance réglementaire du 17 avril 1862; à dater du 3 juin elles ont fait place à des manœuvres de division où les trois armes sont représentées. On reproche, paraît-il, aux chefs de subdivision dans les manœuvres, de crier habituellement beaucoup trop, et de s'attacher inutilement à rectifier minutieusement des fautes de détail; il a été sagement recommandé de ne pas relever, de peur de les aggraver, les erreurs qui ne sont pas de nature à tout compromettre, d'aligner imparfaitement peut-être, mais promptement, et de laisser aux hommes la plus grande aisance dans le rang, sans trop se préoccuper du coude à coude, cette arche sainte d'autrefois qui améliorait peu la marche, tout en rendant impossible la bonne exécution des feux de rang.

Dans les évolutions on emploie presque exclusivement la marche en bataille, en avant, en retraite, les changements de direction dans cet ordre, etc., etc.

Il a été fait beaucoup d'exercices en tirailleurs en dehors des jours consacrés aux manœuvres d'ensemble; on a vu les compagnies du génie les pratiquer elles-mêmes avec succès. « Le soldat français est, en effet, des plus propres à bien profiter de cette instruction, — dit avec raison le chroniqueur du *Spectateur*, M. Eugène Brunechasse, — qui doit être très méthodique, nullement hâtée, procédant du détail à l'ensemble, si on veut réaliser le but final, qui est de faire de l'ordre avec du désordre. Bien que devant subir des changements en rapport avec le nouvel armement, surtout en ce qui concerne l'article 3 (des feux), le règlement de 1862 peut encore parfaitement servir à dresser de bons tirailleurs, à la condition très-expresse d'en faire saisir et comprendre toutes les prescriptions au soldat dans des théories spéciales, faites par les officiers eux-mêmes, sur le front de bandière, un groupe ou deux au plus servant d'application immédiate à la théorie, en exécutant successivement au pas accéléré et au pas de course les mouvements ordonnés et expliqués par l'officier. Une fois que le peloton est déployé sur le terrain de manœuvre, loin de son capitaine, les explications, les cris, les reproches de ce dernier sont aussi inutiles qu'inexécutables; le mieux est d'emmagasiner, en quelque façon, dans sa mémoire les observations que lui suggère la conduite de chacun, et d'en faire une récapitulation raisonnée, à la pause, en présence du peloton rassemblé. »

BIBLIOGRAPHIE.

Réflexions sur les talents militaires de Louis XIV, par *de la Barre Duparcq*. Brochure in-8°. Paris 1867. Tanera, éditeur.

Ce nouveau mémoire du savant et laborieux commandant français, lu dans une récente séance de l'Académie des sciences morales et politiques, y a été écouté avec un vif intérêt. Il ne pouvait en effet manquer d'attirer l'attention de ses auditeurs d'élite, car l'autorité de M. de la Barre en telle matière est bien établie par

ses nombreux travaux antérieurs. Personne n'était mieux à même que lui de donner une opinion éclairée et consciencieuse sur la question tant controversée des mérites militaires du grand roi, si enflés par les uns, si décriés par les autres. Comme toujours, M. de la Barre Duparcq expose son sujet avec méthode et lucidité, point par point, et en se basant constamment sur des sources largement indiquées.

Il arrive ainsi à une conclusion qui nous paraît conforme à ce que les bons historiens ont pu faire pressentir, et qui se résume comme suit :

Louis XIV possédait des talents militaires, savoir : l'exactitude, la régularité, l'égalité d'humeur, l'amour des détails, la science ou plutôt l'expérience, l'habitude de préparer la guerre et de dicter les plans de campagne, un courage froid et calme, de la fermeté, une certaine prudence qui lui faisait préférer l'intérêt de l'Etat à celui de sa réputation, le désir de rendre justice, l'art d'encourager et de récompenser ; il lui manquait, sous le rapport militaire, la décision, l'inspiration, l'audace, l'art de les communiquer aux troupes, et aussi la simplicité de l'entourage.

Die Freiheitskriege kleiner Vœlker gegen grosse Heere, von *Franz von Erlach*, Oberstlieutenant im eidgenœssischen Artilleriestab. — Haller'sche Verlagsbuchhandlung. Berne, 1867. (*Les guerres d'indépendance des petits peuples contre de grandes armées.*)

Cet ouvrage, dont la première livraison vient de paraître à la librairie Haller, à Berne, sera composé de 6 livraisons et illustré de 3 cartes destinées à éclairer les récits d'insurrections au Tyrol, dans les vallées vaudoises du Piémont, en Espagne et en Pologne.

On y trouve réuni dans un cadre bien conçu l'ensemble des faits historiques qui se rattachent à la pensée fondamentale du livre, savoir : *l'indépendance des peuples*, la liberté des nations et de l'humanité entière.

Après avoir en premier lieu décrit le pouvoir qu'exerce l'esprit de la liberté sur le monde inanimé d'abord, puis dans le règne animal, l'auteur nous montre sa puissance chez l'homme, soit comme individu, soit comme nation. Il énumère ensuite les peuples qui ont combattu pour la conquête ou la défense de leur indépendance, et présente d'autres considérations générales à ce sujet, ainsi qu'un aperçu des diverses causes de ces guerres spéciales.

Les chapitres suivants donneront le récit de plusieurs guerres d'indépendance, avec les réflexions qu'ils comportent au point de vue politique et militaire.

Cette courte esquisse du livre de M. le lieut.-colonel Franz d'Erlach fait voir le haut intérêt qu'il offre pour le peuple suisse en général et pour l'armée suisse en particulier.

Essai historique sur les mines militaires anciennes et modernes, par feu le colonel du génie *Lagrange*, ancien professeur de fortification à l'Ecole militaire de Bruxelles. — Bruxelles 1866. Muquardt, éditeur. Un volume in-8° d'environ 400 pages.

L'objet de ce livre, appelé à rendre de bons services aux officiers qui s'occupent de cette spécialité, ainsi que d'histoire militaire, est de présenter un résumé de la

guerre souterraine ancienne et moderne, de donner un tableau sommaire des cas marquants d'emploi de mines dans les divers siéges, soit pour l'attaque soit pour la défense. L'auteur a parfaitement atteint son but.

Cette esquisse raconte briévement et dans un style clair et précis 102 cas d'opérations minières, depuis le siége de Calcédoine par Darius, 520 ans avant Jésus-Christ, jusqu'à la prise de Sépastopol en 1855. Il serait sans doute aussi intéressant qu'utile de compléter cette collection par les faits militaires de ce genre que fournit en assez grand nombre la récente guerre d'Amérique.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La visite de l'empereur Alexandre à Paris vient d'être pour notre illustre compatriote, le général Jomini, qui vit dans la retraite à Passy depuis plusieurs années, l'occasion d'une brillante distinction. L'auguste monarque lui a remis le grand cordon de St-André, le plus élevé des ordres russes, en l'accompagnant d'un rescrit impérial des plus flatteurs pour son aide-de-camp nonagénaire. Voici la traduction de cette pièce :

« *A notre aide-de-camp général d'infanterie baron Henri Jomini.*

« Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que feu l'empereur Alexandre Ier, en juste considération de vos services distingués, vous a nommé son aide-de-camp général.

« Etant resté en cette même qualité auprès de mon père d'impérissable mémoire et de notre personne, vous avez continué avec le même zèle et la même distinction à servir le trône et la patrie.

« Désirant vous témoigner notre invariable bienveillance, nous vous nommons chevalier de notre ordre St-André dont les insignes sont ci-joints, vous ordonnant de vous en revêtir et de les porter suivant les règlements.

« Nous demeurons avec notre bienveillance impériale,

« Votre affectionné, (Signé) ALEXANDRE.

« Fait à Paris, le 25 mai (6 juin) 1867. »

A cette occasion, qu'il nous soit permis de relever deux erreurs commises par plusieurs journaux suisses, notamment le *Journal de Genève*, la *Gazette de Lausanne* et la *Patrie*.

« En 1815, disent ces feuilles, le général Jomini entrait à Paris « avec l'empereur Alexandre Ier, auquel il était attaché comme officier « d'état-major. »

C'est, nous le répétons, une erreur. Jomini suivit effectivement l'empereur Alexandre en France, jusqu'à Langres ; mais, prévoyant l'entrée inévitable des alliés à Paris, il lui répugnait d'entrer à main armée dans la capitale du pays où il avait fait ses premières armes,

où il avait tous ses amis. Dans ces conjonctures, Jomini se décida à demander une audience à l'empereur, et lui tint à peu près ce langage :

« Sire, à Weimar, j'eus l'honneur de prier Votre Majesté de me « dispenser de suivre l'armée si elle pénétrait en France, et vous approu- « vâtes le sentiment qui me dictait cette résolution. Si je suis revenu « à Francfort, Votre Majesté sait que l'invasion de la Suisse en fut la « cause, mais je ne pris aucune part à la guerre.... Vous allez entrer « à Paris. Or, je ne voudrais pas assister à cette entrée triomphale, « par la même raison qu'en 1812 je suis resté d'abord à Wilna, puis « à Smolensk, pour ne pas entrer à Moscou ou à St-Pétersbourg, quand, « depuis 1810, vous m'aviez nommé votre aide-de-camp. Votre Ma- « jesté ne saurait blâmer de pareils sentiments, et elle ne verra dans « la permission que je lui demande de me retirer en Suisse, qu'une « démarche honorable. » (¹)

L'empereur lui répondit qu'il ne pouvait qu'approuver une délicatesse toute naturelle et appuyée sur des motifs aussi plausibles. Le général Jomini partit donc dès le lendemain pour la Suisse, et passa quelques temps dans sa ville natale et dans la Suisse allemande.

Les susdits journaux disent encore que : « *Après l'archiduc Charles* c'est le général Jomini qui a publié les meilleurs écrits sur l'art de la guerre. » Nous estimons que c'est là aussi une erreur. Quelque haute opinion qu'on puisse légitiment avoir des ouvrages de l'archiduc Charles, ouvrages vraiment remarquables et auxquels le général Jomini a été le premier à rendre pleine justice, il est certain que le *Traité des grandes opérations*, complété plus tard par l'*Histoire critique des guerres de la Révolution*, et par le *Précis de l'art de la guerre*, forme un ensemble bien plus complet quoique moins minutieux que les publications du célèbre prince autrichien, et le dit *Traité* les a en outre devancées de douze à quinze années. (Voir aussi sous ce rapport l'ouvrage cité plus haut, 2me partie.)

Une autre satisfaction de grand prix pour notre éminent concitoyen n'a pas tardé à se joindre à celle mentionnée ci-dessus. Son fils cadet, conseiller d'Etat et attaché au ministère des affaires étrangères de l'empereur de Russie, qui a accompagné le prince Gortschakoff à Paris, a reçu de l'empereur Napoléon III la plaque de grand officier de la Légion d'honneur. Cette haute faveur, faite à un homme distingué du reste par son propre mérite, prouve aussi que le successeur

(¹) Voir l'ouvrage : *le général Jomini, sa vie et ses écrits*, par F. Lecomte. 1 vol. in-8° avec atlas. Tanera, éditeur. Paris 1861.

du grand capitaine a conservé quelque sentiment de justice et de bienveillance pour l'ancien chef d'état-major de Ney, si cruellement traité par Berthier en 1813, et sur le compte duquel l'opinion publique fut si longtemps abusée en France.

France. — On lit dans le *Moniteur de l'armée* du 16 juin :

« Par décision impériale du 8 juin 1867, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, et dans le but de récompenser les services rendus au Mexique par les officiers servant au titre étranger, ont été admis dans les cadres français pour prendre rang dans leurs grades actuels, à dater de ce jour, les officiers désignés ci-après, qui ont sollicité cette récompense, savoir : MM. Vitalis, capitaine ; Aubry, id. ; Trog, id. ; Cartier d'Aure, id. ; Stocker, sous-lieutenant ; Cérésole, id. ; de Cetto, id. ; de Schreiber, id. ; de la Tour Randon, id. ; Heislitz, id. »

Algérie. — *Mascara, 10 juin.* Extrait d'une correspondance particulière d'un officier du régiment étranger :

« Nous attendons notre général inspecteur de Beaufort d'Hautpoul. Aussi on travaille. Le régiment est superbe : 4 bataillons à 1200 hommes chacun *sous les armes.*

« Des compagnies de grenadiers qu'il vous faudrait voir ! et tout cela a fait ses 1500 lieues et plus au Mexique, du Pacifique au golfe du Mexique, d'Acapulco au Rio Grande. Aussi gare de dessous si on les lâche sur les Prussiens au printemps, comme il faut l'espérer !

« Le recrutement marche toujours et nous ne savons plus où loger les hommes. J'ai 200 hommes dans ma compagnie, dont 2 escouades sous les grandes tentes, par manque de place. Nous avons les évolutions de ligne deux fois la semaine ; les autres jours écoles de bataillon et de tirailleurs ou marches-manœuvres avec sac au dos et musique en tête. »

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 7 juin 1867, M. *Golay,* Vincent, au Sentier, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche du 46e bataillon E.

Le 15 juin, MM. *Bally,* Jules-Victor, à Boussens, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche, 9e bataillon R. C. ; *Chausson,* Ls, à Rennaz, 1er sous-lieutenant du centre no 3, 46e bataillon E.

Le 18 juin, M. *Reymond,* Auguste, à l'Abbaye, médecin-adjoint avec grade de 1er sous-lieutenant.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie;
E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 14. Lausanne, le 15 Juillet 1867. XIIe Année.

RÉSUMÉ DE PRINCIPES MILITAIRES

par

C

L'INFANTERIE.

Dans toute infanterie, chaque fantassin doit porter deux armes. Si l'une ne peut plus servir, il a recours à l'autre. Celui qui, tant qu'il lui reste une arme, quitte le combat d'homme à homme, est un lâche.

*
* *

Ni troupe d'infanterie ni troupe de chasseurs ne doivent être composées uniquement de jeunes gens ou uniquement de vieillards. Chaque âge a ses défauts, ainsi que ses qualités.

*
* *

En général, ce sont les chasseurs qui font les meilleurs tirailleurs, et qui maintiennent dans l'infanterie le penchant pour ce genre de service.

*
* *

Parmi tous ceux qui pratiquent la chasse il y en a peu qui soient réellement de bons tireurs. De même il n'y a pas beaucoup d'hommes, dans une armée, qui puissent faire de bons tirailleurs.

* *
*

Ne choisis pas les jeunes gens pour tirailleurs; le sang-froid est rare parmi la jeunesse.

* *
*

Considère cette arme de tirailleurs comme l'artillerie de l'infanterie. Sépare-la et donne-lui des chefs particuliers.

* *
*

Ne crois pas un fantassin mauvais parce qu'il n'est pas alerte à la course. Celui qui n'avance pas vite ne se hâte pas non plus de reculer.

* *
*

Ne crois pas qu'un chasseur avancé en âge ne puisse être bon à rien. Du sang-froid et un œil sûr peuvent le distinguer malgré ses années.

* *
*

Tout fantassin devra apprendre à tirailler ; la tactique l'exige, et pendant la fusillade son jugement et sa présence d'esprit se développent.

* *
*

Exerce donc la troupe nouvelle au service de tirailleurs; elle a toujours une propension naturelle à se serrer, faute de confiance en elle-même.

* *
*

Le service de tirailleurs exécuté sans signaux exige l'attention, première vertu du tirailleur.

* *
*

La manière la plus facile d'apprendre à reconnaître vite le terrain, c'est de faire souvent l'exercice ligne contre ligne.

* *
*

Les intervalles entres les files de soldats ne devront pas être déterminés avec une exactitude par trop minutieuse.

* *
*

Il suffit que les rapports nécessaires soient maintenus entre elles.

* *
*

Pendant la paix exerce le tirailleur à faire des attaques vigoureuses, des bonds hardis, et à passer par dessus les obstacles; par ce moyen, l'habitude de chercher prudemment un abri nécessaire ne lui apprendra pas à éprouver en même temps de la crainte.

* *
*

Il est fort rare qu'on ait besoin de faire exécuter au pas de course le déploiement d'une ligne de tirailleurs.

*
* *

Qu'en campagne le colonel commande son propre régiment et le capitaine sa compagnie comme d'habitude. Les troupes aiment à suivre les officiers auxquels elles sont habituées.

*
* *

Dans les circonstances ordinaires d'un combat, les colonnes doubles sont, de nos jours, trop profondes et, par conséquent trop exposées; les lignes, au contraire, trop minces pour opérer une attaque énergique. Choisis le juste milieu : *la double colonne de division* (¹) *sur le centre.*

*
* *

Si les bataillons sont grands, le mieux est de manœuvrer en *colonnes de compagnies* (¹). Cependant le chef de bataillon doit toujours avoir sous son commandement direct la moitié de la force.

*
* *

Les petits changements de front s'exécutent au moyen d'un *alignement sur le centre.* Si de grands changements deviennent nécessaires, on se servira de doubles colonnes amenées par le chemin le plus court.

*
* *

Si l'on est exposé à un feu très éloigné et qu'on ne puisse changer sa position d'une manière efficace, il faut faire avancer un peu la troupe et lui montrer que les boulets tombent derrière elle. On augmentera ainsi son courage.

*
* *

Si, en pareille occasion, l'on s'est retiré quelque peu pour chercher un refuge, le contraire arrive facilement.

*
* *

Une bonne infanterie réserve son feu jusqu'à ce qu'elle se trouve à une portée proche et sûre.

*
* *

Si une troupe peu expérimentée est contrainte de s'arrêter, sans permission de tirer, il faut que les officiers se fassent voir devant les rangs.

*
* *

N'attaque pas en ordre profond. Enseigne au soldat que plus il y a de pointes de baïonnettes, plus il y a aussi d'ennemis tremblants.

(¹) Le bataillon français consiste en 4 divisions ou 8 compagnies, désignées chacune, sous les armes, par le nom de peloton, tandis que le bataillon dont il s'agit ici est supposé de 4 compagnies, chacune fractionnée en 3 pelotons, ce qui fait, en somme 12 pelotons ou 6 divisions. Cela dit, on saisira aisément la portée du mot *division* employé ci-dessus. L'expression *colonnes de compagnie* indique que les 3 pelotons qui composent la compagnie sont formés en colonne l'un derrière l'autre.

*
* *

Marche en carré si tu es exposé à une attaque de cavalerie. Former subitement un carré n'est pas chose facile à faire, au fort de l'action.

*
* *

Si un régiment ou un bataillon d'infanterie doit poursuivre l'ennemi, il ne faut pas lui laisser de répit pour réfléchir.

*
* *

Alors on forme les compagnies, chacune de 3 pelotons ([1]), en colonnes particulières sur deux lignes de colonnes, en échiquier, qui font feu ou attaquent dans les intervalles laissés entre celles de chaque ligne.

*
* *

Si le feu est le point capital, on déploie la première ligne de colonnes par compagnies, pour pouvoir se servir de toutes les armes à feu.

*
* *

De grands carrés, composés de plusieurs bataillons, sont de peu d'utilité en Europe.

*
* *

Si l'attaque commence par des tirailleurs avancés, les troupes qui se trouvent par derrière devront se tenir prêtes à les seconder à la baïonnette.

*
* *

Les commandants des tirailleurs devront être autorisés à se mouvoir plus librement que ne le pourront faire les autres commandants.

*
* *

Un officier de tirailleurs habile juge, pendant le combat, du moment où il est à-propos d'exiger de la vélocité de la part du soldat. Ici toute parade d'empressement est une grande faute.

*
* *

Le tirailleur, qui doit savoir courir et supporter longtemps cet exercice, ne devra donc pas être fatigué sans nécessité par son officier.

*
* *

Si le tirailleur va longtemps en ligne, des « groupes » seront souvent convenables.

*
* *

Le tirailleur cherche à parcourir vite de petite plaines pendant le combat. Le pays plat n'est pas son élément.

*
* *

Le tirailleur doit regarder de tous côtés, et ne pas barrer le chemin aux troupes de sa propre armée.

([1]) Voir la note page 307.

⁂

On ne doit jamais placer les tirailleurs juste derrière un bataillon, ce qui augmenterait sans nécessité la profondeur de la position.

⁂

En général, les réserves doivent être déployées ou formées en groupes, afin de suivre, pendant la manœuvre, les mouvements de la ligne.

⁂

Par ce moyen, elles seront moins exposées aux balles de l'ennemi.

⁂

Fais attention à ce que tous ceux qui forment la ligne ne déchargent pas à la fois; sans cela il serait facile pour l'ennemi d'en découvrir la force et l'étendue. De même dans la ligne à vedette.

⁂

Les tirailleurs forment souvent l'avant-garde ou l'arrière-garde; ils doivent donc être bien exercés à passer des ponts, à suivre des défilés boisés, etc.

⁂

Si la brigade (la division) a un bataillon de chasseurs dans l'avant-garde ou pour couvrir le front, il pourra être divisé en deux lignes qui se répandront plus facilement en partant du milieu de la colonne d'attaque.

⁂

Si une lisière de forêt doit être attaquée par des tirailleurs, la manière la plus efficace est de lancer deux lignes, de sorte que la lutte s'engage sur deux lignes.

⁂

Si tes troupes sont bonnes et éprouvées, et qu'il s'agisse de faire l'assaut de fortes batteries, le mieux sera d'employer des lignes serrées, pourvu que tes propres flancs soient protégés par le terrain ou par des troupes.

⁂

Ne néglige pas alors d'observer les points de la position de l'ennemi, contre lesquels il faudra concentrer tes forces.

BIBLIOGRAPHIE.

ESSAIS SUR L'HISTOIRE DE LA TACTIQUE NAVALE ET DES ÉVOLUTIONS DE MER. **La marine du passé et la marine contemporaine, par *Ch.-Ern. Lullier,* officier de marine. Paris 1867. Tanera, éditeur. 1 fort vol. in-8°.**

« L'histoire, dit l'auteur en tête de sa préface, a pour but d'être instructive et pour obligation d'être exacte. » Placé sous une telle égide ce volume se recommandait d'emblée au public studieux par ses louables intentions.

n'a pas besoin d'en lire beaucoup de pages pour reconnaître que M. Lullier sait remplir son programme. Par l'effet soit de notre ignorance en la matière — ce qu'on pardonnera bien à un montagnard — soit des vues élevées et originales de l'auteur, nous avons rarement lu de livre offrant à la fois plus de charme et plus d'instruction, où nous ayons trouvé autant de faits marquants, autant de justes observations, autant de points de vue nouveaux nous reprochant de leur avoir été jusqu'ici trop indifférents. Sans vouloir nous porter caution, vu notre incompétence, de diverses conclusions peut-être un peu absolues et tranchantes, nous croyons en somme que cet ouvrage marquera parmi les plus utiles publications militaires de ces dernières années.

L'auteur divise son sujet en neuf périodes distinctes, subdivision basée sur la remarque qu'il y a neuf époques parfaitement tranchées dans la méthode de donner ou de recevoir l'attaque sur mer depuis les anciens jusqu'à nos jours.

La première période s'étend de la bataille de Salamine en l'an 480 avant Jésus-Christ, jusqu'à celle de Lépante en 1571, bataille qui rentre dans la catégorie des batailles de l'antiquité, bien que les galères eussent déjà un petit canon placé en coursier à l'avant, parce que tout y fut décidé par l'arme blanche et que les deux flottes manœuvrèrent comme celles des anciens. Les principes généraux de la tactique des anciens sont rapidement exposés au commencement du chapitre Ier.

La seconde période comprend l'intervalle qui s'écoule depuis cette dernière bataille jusqu'à celle de Toulon, livrée en 1744 par l'amiral anglais Mathews aux flottes combinées de France et d'Angleterre. Elle traite des changements apportés à la tactique par l'usage de l'artillerie et par les nouvelles dimensions des navires. L'auteur passe rapidement sur tous les combats de cette période, qui ne sont, dit-il, que des mêlées plus ou moins sanglantes, même celles de la Hogue et de Lagos, et qui n'offrent aucun intérêt au point de vue de l'art.

Dans la troisième période qui s'étend de la bataille de Toulon à l'année 1781, avant-dernière de la guerre entreprise pour l'indépendance de l'Amérique, on remarque un commencement de tactique, certains principes sont reconnus et observés pour la manœuvre des flottes et la conduite des armées de mer. Mais la tactique n'est encore qu'à un état embryonnaire.

Dans la quatrième période, qui s'étend de l'année 1781 jusqu'à la bataille de Saint-Vincent, en 1797, M. Lullier montre que les véritables principes de l'attaque au vent et sous le vent sont enfin posés par Rodney dans la mer des Antilles, et par Suffren dans celles de l'Inde. Les combats des journées de prairial, où on vit pour la dernière fois une flotte française manœuvrer en haute mer devant l'ennemi, y sont soumis à un examen sévère, et les principes sur lesquels reposait l'ancienne tactique sont finalement exposés.

La cinquième période offre un examen critique des guerres maritimes des dernières années de la Révolution française et des premières années de l'Empire (1797-1805). C'est la période de Nelson, de Nelson moins grand pour avoir écrasé les flottes impériales et sauvé sa patrie du despotisme militaire que pour avoir le premier reconnu et consacré, dans leur presque intégrité, les principes fondamentaux de l'ancienne tactique navale.

Le chapitre de la sixième période contient un examen critique des opérations et expéditions des escadres françaises depuis la bataille de Trafalgar jusqu'à l'application générale de la vapeur à la navigation (1840-1845).

La septième période développe les conséquences de l'application de la vapeur à la navigation, et contient des considérations diverses sur les frégates à roues et sur les diverses expéditions maritimes qui eurent lieu de 1840 à 1852.

La huitième période, celle des vaisseaux de ligne à hélice, décrit le laborieux enfantement de la marine moderne et indique les moyens de poser les bases de la nouvelle tactique des combats de mer. Les opérations des flottes alliées dans la Baltique et la mer Noire y sont examinées et donnent lieu à plusieurs théories sur l'attaque des forts et des batteries par les vaisseaux (1852-1860).

La neuvième période est celle des navires cuirassés et de la marine contemporaine. On trouvera dans le chapitre IX des considérations classées avec soin sur l'artillerie nouvelle, sur la cuirasse, sur la machine à vapeur, sur l'éperon et sur le rôle des monitors. L'ouvrage se termine par une analyse de la bataille navale de Lissa, bataille qui, par la nature des navires qui entrèrent en lice et des engins dont se servirent les combattants, ouvre une ère nouvelle.

Ces neuf chapitres contiennent chacun diverses théories sur les modes d'attaque et de défense; sur les ordres de marche, de chasse, de retraite et de convoi; sur le passage des détroits, sur l'attaque des ports et des flottes au mouillage, etc....

Chaque fois que l'occasion s'en présente, l'auteur met en parallèle les théories correspondantes de la tactique navale et de la tactique militaire, et il fait ressortir la corrélation qui existe dans les principes, sinon dans les moyens, entre les combats de terre et les combats de mer.

Tout cela est écrit avec clarté, netteté et concision. Quant aux principes dirigeants de l'auteur en matière d'études historiques, ils offrent aussi les meilleures garanties. On en jugera par la franche confession de ses vues qu'il fait dans les termes suivants, après quelques considérations sur les historiens en général :

« L'histoire militaire a pris de son côté une importance et une forme nouvelle sous la plume de Napoléon Ier et du général Jomini, et même jusqu'à un certain point sous celle de M. Thiers, qui a grandement emprunté à ces deux historiens, ainsi qu'à divers mémoires et ouvrages militaires, pour la composition de son *Histoire de la Révolution* et pour la première partie de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*; qui rachète, dans la seconde partie de cette dernière histoire, les nombreuses fautes d'intelligence militaire qu'il commet après l'année 1810, quand Jomini, Saint-Cyr et Pelet lui font défaut, quand Napoléon lui manque ou l'égare à sa suite, par l'abondance des détails et la clarté des descriptions.

« Nous refusons les remercîments qui seraient certainement dus à l'auteur d'un tel ouvrage, car nous n'avons jamais eu l'intention de l'entreprendre. Nous n'aimons pas assez à écrire pour remplir trois ou quatre volumes de texte, quand toutes les idées qu'on pourrait émettre sur ce sujet peuvent tenir en un seul volume. Entraîné par une séduction de goût, et en recherchant les bases de la tactique nouvelle, à des travaux considérables que nous poursuivons depuis près de dix ans sur l'histoire et l'art de la guerre sur terre et sur mer, nous n'avons eu, pour

composer cette *Histoire de la tactique navale*, qu'à laisser glisser sur le papier des idées arrêtées à l'avance dans notre esprit et la peine d'avancer, de temps à autre, la main vers un cahier de notes.

« Napoléon disait à Sainte-Hélène que, pour faire une histoire complète de l'art de la guerre, il faudrait analyser les quatre-vingt-quatre campagnes d'Alexandre, d'Annibal, de César, de Gustave-Adolphe, de Turenne, d'Eugène de Savoie, de Frédéric et les siennes propres. Pour la tactique navale, la tâche est bien simplifiée ; l'histoire universelle de la marine a des cadres relativement fort restreints par rapport à celle de l'histoire militaire, et, si celle-ci est intéressante et instructive à toutes époques, il est loin d'en être de même pour la première. On trouve dans l'antiquité et dans les temps modernes une foule de batailles qui ne portent avec elles absolument aucun enseignement, et celles-là nous les avons négligées. Certes, la bataille d'Ægos-Potamos a une grande valeur au point de vue politique, puisqu'elle termine une lutte de vingt-sept ans, cette guerre du Péloponèse, la plus longue, la plus sanglante et la plus féconde en vicissitudes de toutes celles que les républiques grecques eurent à supporter. Mais quelle instruction en retirera-t-on pour la tactique quand on aura dit qu'après avoir refusé cinq fois le combat, Lysandre assaillit à l'improviste la flotte athénienne, dont il avait excité à dessein la confiance et dont les équipages étaient descendus à terre ; qu'il détruisit complétement ce matériel flottant ; que cela se passait non loin de Sestos, dans l'Hellespont, l'an 405 avant Jésus-Christ, et que Philoclès et les stratéges athéniens furent ainsi punis pour avoir méprisé le conseil d'Alcibiade. La tactique ne peut profiter en aucune façon de cette destruction de matériel. Il en est de même de la bataille de Lépante, qui affranchit la Méditerranée du joug des Turcs et qui fait époque dans les histoires de la marine, mais qui ne peut avoir aucune importance au point de vue de l'art. Nous ne mentionnons pas non plus dans les temps contemporains des événements d'où il ne jaillit aucune lumière, comme le bombardement d'Odessa. On peut consigner dans une chronologie maritime, comme celle qu'on trouvera en appendice à la fin de ce volume, que, le 22 avril 1854, 8 frégates bombardèrent pendant dix heures le port militaire russe d'Odessa et détruisirent plusieurs établissements de la marine. Nous n'avons pas à nous arrêter à des faits semblables.

« La tâche que nous nous sommes imposée est plus délicate et plus relevée. Nous n'avons vu dans l'histoire de la marine, confessons-le hardiment, qu'un auxiliaire de l'histoire de la tactique ; nous ne l'interrogeons et l'appelons à son secours qu'autant qu'elle est nécessaire pour l'intelligence des théories qui semblaient prévaloir aux époques successives que nous décrivons.

« L'histoire de la marine est restée bien pauvre et bien chétive en présence de ces magnifiques travaux, de cette merveilleuse transformation. D'une part, nous voyons des compilations de pièces puisées aux archives de la marine et des affaires étrangères, comme l'*Histoire de la Marine* d'Eugène Sue, véritable mosaïque de rapports et de documents assez bien agencés, mais placés sans commentaires à la suite les uns des autres, ou de petites histoires comme celles de MM. Guérin et de Lapeyrouse-Bonfils en France, de James et du capitaine Pellembrenton en An-

gleterre, racontant qu'à telle époque tant de vaisseaux français ont rencontré tant de vaisseaux anglais, et qu'après un engagement qui a duré tant d'heures, une des flottes a battu l'autre et lui a fait éprouver telles ou telles pertes ou avaries. On nous apprend bien aussi le nom des amiraux qui commandaient, le nom des capitaines, le nombre même des coups de canon tirés et les conséquences politiques de la bataille. Mais, à part ces fastidieux détails qui chargent la mémoire sans éclairer l'esprit et exercer le jugement, quel fruit retire-t-on de semblables lectures? La fatigue et l'ennui. Ces historiens, d'ailleurs, se répètent avec une monotonie désespérante; aucun d'eux ne se donne la peine d'aller puiser aux sources, et chaque histoire nouvelle n'est qu'une répétition de la moins mauvaise des histoires qui l'ont précédée, avec quelques variations dans la forme et quelques additions à la fin. M. l'amiral de la Gravière mérite seul, au milieu de ces informes et ridicules compilations, le nom d'historien. Son *Histoire des guerres maritimes de la Révolution et de l'Empire* restera comme une pierre d'attente pour l'avenir; le style en est clair, précis et même élégant, mais parfois détendu et comme sans muscles; la description des batailles s'y développe avec un grand ordre dans les faits et une grande abondance dans les détails. Les lignes de la composition historique y sont apparentes, mais, encore ici, elles ne viennent pas se concentrer vers un nœud unique, se raccorder dans une conclusion générale d'où l'auteur tirera des enseignements pratiques. Cette histoire n'est pas conçue à un point de vue militaire, et les faits n'y sont pas regardés comme des exemples propres à servir de commentaires ou de pierre de touche à des théories anciennement formulées ou nouvellement produites. Il est de plus à regretter que l'auteur se soit borné à décrire l'histoire d'une période aussi courte que celle de la Révolution et de l'Empire, et qu'il ait imité en cela ses devanciers.

« D'une autre part, nous voyons des tactiques ou traités d'évolutions navales, comme les ouvrages du P. Hoste, de d'Orvilliers, de Clerck, de Massaredo, de M. de Verdun, de Charnière, etc., ou des tactiques officielles comme la tactique dite provisoire, vaste et inutile ressasserie de l'ancienne, actuellement distribuée aux timoneries des navires de la flotte. Ces ouvrages sont à la tactique et à la stratégie navales ce que l'*Ecole de bataillon* et le *Traité des évolutions de ligne* sont, dans l'art de la guerre, à la haute tactique et à la stratégie militaires.

« Mais, entre ces deux séries d'ouvrages, pas d'ouvrages mixtes qui tiennent des deux, qui raccordent l'un à l'autre, qui mettent les enseignements de la pratique à côté des raisonnements de la théorie, l'exemple à côté du précepte, ainsi que l'ont fait pour l'art militaire Napoléon et Jomini. Un tel ouvrage manque à notre histoire maritime et à notre tactique navale, et cependant personne ne saurait lui refuser le caractère d'une incontestable nécessité et d'un évident à propos. »

Histoire de François II (1559-1560) par *Ed. de la Barre Duparcq*. — Paris, Tanera, éditeur, 1867. 1 vol. in-8° de 300 pages.

Encore un nouveau volume du plus fécond et du plus érudit des écrivains militaires français! Le laborieux directeur des études de l'école militaire de St-Cyr nous laisse à peine le temps de savourer un de ses livres que déjà on appa-

raît un autre. Nul sujet ne saurait lui être indifférent; son esprit scrutateur y trouve toujours de quoi instruire et intéresser. Cette fois c'est un brin de l'histoire de France, fort insignifiant en soi, qui fournit à l'auteur la matière de justes et savantes observations.

Le règne de ce pitoyable souverain qui a nom François II, n'offre pas de riches trésors aux amis de l'art militaire. Toutefois il renferme de hauts enseignements au point de vue de la politique, qui se lie de si près aux choses de la guerre, et il fait comprendre, expliqué comme il l'est par l'ouvrage du commandant de la Barre, les événements importants qui suivirent.

C'est sous François II, en effet, que le germe de ces événements fut planté. C'est sous ce jeune et faible roi que la belle Marie Stuart, sa femme, commence la brillante et tragique carrière qui rattache si fortement sa destinée à l'histoire de France; c'est aussi en même temps que surgit une autre femme célèbre, la reine-mère Catherine de Médicis, l'héroïne de la politique de bascule, dont un des coups de balancier fut la terrible nuit de St-Barthélemy; c'est encore l'époque de l'élévation des tout puissants Guises, ces premiers seigneurs de France, « dont l'un regrettait de n'être roi autant que l'autre de n'être pape »; c'est le commencement des guerres de la Ligue et des rapports étroits et si persistants depuis lors entre la France et la Pologne par l'élection de Henri III.

Le commandant de la Barre traite son sujet sous toutes les faces, et avec la méthode sûre et lucide d'un officier expert en élaboration de mémoires. Le livre débute par une présentation successive des grands personnages, ainsi que des questions dont il a à parler. Après cela seulement, c'est-à-dire après que le lecteur est parfaitement orienté, arrive l'examen critique des faits marquants du règne, soit l'accaparement du pouvoir par les Guises, la réaction protestante, les luttes intestines, les affaires d'Ecosse et d'Italie, puis, pour terminer, un bilan de l'état des sciences, des lettres, des beaux arts, du militaire à la mort de François II. Exposée de cette manière, l'histoire gagne en clarté, en netteté et en profit réel d'instruction ce qu'elle peut perdre en charme de lecture; maints historiens de grand renom, trop enclins au vague et à l'obscurité, sous prétexte de vues philosophiques, gagneraient sans nul doute à méditer quelque peu la forme et le fond des livres du savant commandant français.

Les institutions militaires de la France, par *M. le duc d'Aumale*. 1 volume in-8°. 2e édition. Bruxelles 1867. Muquardt, éditeur. — Le même sujet, par les généraux *Trochu* et *Changarnier*.

Un livre du duc d'Aumale est toujours une bonne fortune pour le public désireux de s'instruire. On est sûr d'y rencontrer de la science et de l'esprit, une connaissance approfondie du passé et de justes pressentiments de l'avenir, une expérience pratique digne d'un vétéran et une largeur de vues sachant s'émanciper de la routine, un vrai tempérament de soldat, orné par dessus le marché des dons d'un académicien.

Ces qualités si diverses et si rarement réunies se retrouvent toutes dans le volume dont nous parlons; elles y vivent dans une parfaite et féconde harmonie. Rarement on lira d'exposé plus clair, plus net et en même temps plus instructif et

plus agréable d'une matière aussi complexe et aussi peu attrayante en elle-même. Celle-ci se voit vivifiée par la lumière constante de judicieuses comparaisons historiques et par une façon particulière de narration coulant avec grâce et aisance, au tour facile et original, semée de touches fines et spirituelles, quoique sans recherche.

Comme tant d'autres moins charmantes, ces pages ont été inspirées par l'émotion de la grande bataille de Sadowa, et plus spécialement par les projets de réorganisation de l'armée française qui en furent le contre-coup et qui sont actuellement soumis aux délibérations des Chambres.

« Il y a environ cent ans, dit l'auteur, l'Europe apprit avec quelque surprise qu'elle comptait une grande puissance militaire de plus, et que cette puissance s'était d'emblée placée au premier rang. Ce n'était pas, comme au temps de Gustave-Adolphe, un brillant météore surgissant au milieu d'une confusion universelle pour disparaître bientôt, après avoir rempli le monde de son éclat; c'était la plus petite, la plus pauvre, la plus récente des monarchies qui battait successivement les armées les plus célèbres. Non-seulement elle remportait des victoires et savait en profiter, mais elle pouvait sans succomber perdre une ou plusieurs parties au terrible jeu de la guerre; elle pouvait supporter l'épreuve des revers, reprendre la lutte après les défaites et ramener la victoire sous ses drapeaux.

« Au XVIII[e] siècle, on cherchait librement la solution des problèmes les plus difficiles; un phénomène aussi remarquable ne pouvait se produire sans donner lieu aux commentaires les plus divers. A côté de ceux qui rendaient simplement hommage au génie, à la ténacité de Frédéric, ou qui saluaient en lui le philosophe couronné, il y eut des prôneurs pour tous les détails de l'organisation et de la tactique prussiennes: celui-ci vantait « l'ordre oblique », cet autre le « fusil à baguette de fer »; enfin de profonds esprits jugeaient que, si l'on donnait des coups de bâton à nos soldats, nous n'aurions plus à redouter l'humiliation de Rosbach. Tous avaient plus ou moins tort et raison: la discipline sévère, les évolutions savantes, l'armement perfectionné, avaient eu leur part dans le succès des armées prussiennes; mais ce n'étaient que des éléments, des parties d'un grand ensemble, et c'était cet ensemble qu'il fallait embrasser et étudier. La vérité, c'est que la grande intelligence de Frédéric avait trouvé un puissant instrument dans le système d'institutions militaires ébauché, fondé par ses prédécesseurs, développé, complété par lui, adapté à son siècle et à son pays.

« Et quand en 1866 on a vu la même puissance sortir soudainement d'un repos de cinquante années, mettre en œuvre des ressorts dont certains observateurs superficiels méconnaissaient l'élasticité et la force, obtenir enfin le triomphe le plus éclatant que l'histoire ait depuis longtemps enregistré, on s'est mis à surfaire après la victoire ce qu'on méprisait avant le combat, et nous avons pu lire des appréciations analogues à celles qu'avait fait éclore la guerre de sept ans. Il y a bien quelques différences: cette pénible contorsion qui récemment encore faisait le désespoir des conscrits et des instructeurs, le « pas oblique », n'est plus de mode; le « fusil à baguette » est bon à mettre au musée des antiques, et qui donc maintenant oserait parler du bâton? Mais encore aujourd'hui, selon les uns, tout

s'explique par l'emploi des mouvements tournants, du télégraphe électrique et des chemins de fer; selon d'autres, c'est le fusil à aiguille qui a tout fait. Plus d'armée! répète un chœur nombreux, nous ne voulons qu'une landwehr.

« Tout comme il y a cent ans, les jugements qu'on porte actuellement pèchent par ce qu'ils ont d'exclusif; si l'on ne prend qu'un côté de la question, on l'envisage imparfaitement; il suffit de partir d'un point de vue trop étroit pour arriver à une conclusion fausse, et l'erreur ici peut mener loin. Il est inexact d'attribuer les dernières victoires des Prussiens à telle ou telle branche de leur système militaire, et ce serait faire injure au vainqueur que de chercher dans l'excellence même d'un système l'unique explication des événements de l'été dernier. L'issue de la campagne de 1866 a tenu à des causes très diverses, dont quelques-unes sont frappantes, dont quelques autres ne sont pas suffisamment connues, et que d'ailleurs nous ne cherchons pas à exposer ici. Ce qu'il nous importe de dire et ce que nous croyons vrai, c'est que si la Prusse a pu presque instantanément mettre en ligne une armée considérable, très instruite, bien commandée, complétement pourvue, et, à défaut d'expérience, animée du plus vif sentiment de l'honneur; si elle a pu opérer à la fois sur l'Elbe, sur le Mein, dans la Thuringe, et, tout en dispersant les levées de la confédération germanique, envahir la Bohême avec des troupes supérieures en nombre et en organisation aux légions vaillantes et aguerries que lui opposait l'Autriche, elle doit ce grand résultat aux institutions militaires qu'elle a su maintenir, coordonner, développer pendant la paix.

« Les institutions militaires ne donnent pas, ne garantissent pas la victoire; elles donnent le moyen de combattre, de vaincre ou de supporter des revers. Sans elles, tant que durera l'état actuel des sociétés européennes, tant que nous ne verrons pas fleurir cet âge d'or, *pax perpetua*, qui, selon Leibnitz, n'existe qu'au cimetière; sans elles, disons-nous, pas de sécurité ni de véritable indépendance pour les nations. Comment se sont-elles fondées? Par quelles transformations peuvent-elles s'adapter aux temps ou au génie des peuples? D'où vient qu'elles se fortifient ou s'affaiblissent, qu'elles s'épurent ou se corrompent? Comment peuvent-elles devenir un fardeau insupportable, un instrument de tyrannie, ou s'implanter dans les mœurs, s'associer aux libertés publiques et former la base de la puissance nationale? Nous essaierons de l'étudier dans l'histoire de notre pays. »

Après cette introduction le duc d'Aumale analyse les institutions militaires de la France, dès les temps de Louis XIV à nos jours, et il les classe à cet effet en trois grandes périodes, qu'il rattache à trois personnalités, Louvois, Carnot, St-Cyr.

C'est le célèbre ministre de Louis XIV qui, suivant l'auteur, aurait fondé en réalité l'armée française moderne. C'est Carnot qui constitua l'armée nationale. C'est Gouvion St-Cyr qui élabora le système militaire actuel.

Quoique cette classification plaise à l'esprit, comme tout ce qui est simple, et puisse se justifier à beaucoup d'égards, elle n'en fait pas moins, nous semble-t-il, une part un peu trop large à la fantaisie.

Le rôle de Louvois fut grand sans doute dans la création des armées de Louis XIV; mais celui du roi lui-même et l'énergique impulsion qu'il sut donner, par sa constante surveillance des détails, à tout son entourage, ne pèsent pas moins

dans la balance. Vauban de son côté, Turenne, Condé, Luxembourg, du leur, et d'autres encore, seraient bien en droit de réclamer une partie des honneurs que le duc d'Aumale, un peu trop, nous paraît-il, sous l'impression du récent et remarquable livre de M Rousset, concentre sur Louvois tout seul. L'organisation ne saurait se séparer complétement de l'action et d'autres éléments constitutifs du militaire. Si un nom propre devait être appelé à caractériser cette période, pourquoi ne pas s'adresser tout bonnement au plus grand, à celui du roi lui-même ? C'est plus simple et à notre avis plus exact, quoique moins républicain peut-être.

La seconde figure, Carnot, nous paraît plus contestable encore comme chef d'époque. Si l'on parle des temps de la Révolution, c'est tout le monde qui constitua l'armée nationale, et non Carnot, qui n'y ajouta guère plus que cent autres avant lui et avec lui, que les meneurs de la Convention. La levée en masse étant nécessaire et se trouvant opérée, il fallut bien la régulariser de façon ou d'autre, tout en se servant de l'ancienne armée. Carnot, entré à ce moment-là au Comité de salut public, travailla certainement avec activité et intelligence à cet amalgame; mais les services très réels qu'il rendit alors ne nous paraissent pas tels qu'ils lui donnent droit à une position hors rang. C'est du reste une affaire d'appréciation personnelle. En tout cas, et, au point de vue de la valeur morale de son nom dans l'histoire, les titres de Carnot sont amplement balancés par ses bévues multipliées de 1795 et 1796, alors qu'il fit manquer la campagne d'Allemagne, comme l'auteur le remarque fort bien, et aurait perdu aussi celle d'Italie, si Bonaparte, qu'il voulait envoyer de Mantoue au fond de la botte, n'eût regimbé contre ses hautes directions.

Ce n'est ni sous Carnot, ni grâce à lui, que l'organisation à laquelle il participa prit sa forme la plus complète et la plus relevée, mais bien au début de l'empire. Le type parfait de l'armée moderne, de l'armée à la fois traditionnelle et nationale, hiérarchique et révolutionnaire, se trouve au camp de Boulogne. C'est l'armée d'Ulm et d'Austerlitz, la « grande armée » qui méritait bien son nom à tous égards, car elle n'eut et n'aura jamais sans doute sa pareille. Si l'on n'en veut pas faire hommage au grand capitaine seul, vu la part très importante que ses devanciers et ses lieutenants ont prise, il est vrai, à sa formation, on peut hardiment, en la prenant elle-même comme personne morale, la mettre à la tête de la période de la Révolution. Nul autre nom n'oserait se placer à côté d'elle.

Quant à Gouvion St-Cyr, nous sommes bien fâché de devoir aussi lui contester le piédestal sur lequel le pose l'honorable prince d'Orléans, avec un renchérissement d'impartialité et de modestie qui est vraiment excessif. St-Cyr n'a fait en résumé que réorganiser l'armée sur les anciennes bases; et, après la longue série d'expériences qui venaient d'être faites, point n'était besoin, ce nous semble, de tant de génie pour arriver à la loi et aux ordonnances de 1818. Les vieux errements y furent en majeure partie suivis, y compris celui de maintenir un corps privilégié, la garde royale, renforcée encore de volontaires étrangers, comme aux premiers temps des troupes permanentes. Dans tout cela il n'y avait pas grand'chose de nouveau, et tout ce qui était nouveau n'était pas également recommandable. Si l'on veut bien admettre la « grande armée » comme le type de la seconde

période de l'auteur, comme la caractéristique du second âge des armées modernes, il n'y a aucun progrès sensible réalisé sur cet état-là par l'armée de St-Cyr.

Plus tard seulement commencent à se produire des progrès réels, et, sans ombre de courtisanerie, on peut bien dire que c'est au gouvernement de Juillet qu'on les doit, au maréchal Soult, à M. Thiers, au maréchal Bugeaud, à la brillante pléiade des généraux d'Afrique, parmi lesquels nous ne sommes qu'équitable en comprenant aussi le duc d'Aumale lui-même, le héros de la Smala.

Alors surgirent la garde nationale sur une vaste échelle, la garde mobile, les chasseurs à pied et les zouaves, le tir de précision, l'ordonnance sur deux rangs, les fortifications centrales et autres utiles innovations d'armement, d'équipement, de campement, qui donnèrent un nouveau cachet à l'armée française et en firent, conjointement avec les glorieuses bases de la période antérieure, la plus belle et la meilleure armée du monde, capable de marcher à la victoire même sans généraux ; on l'a vu. Avant peu d'années, et si d'imprudents novateurs ne continuent à y mettre la main, cette période atteindra son apogée par les perfectionnements d'armement et de tactique inaugurés déjà sous Bugeaud et Soult, et si biens conduits aujourd'hui aux camps de Châlons. La réforme serait complète si la faculté de remplacement était simplement abolie et s'il se trouvait une fois un ministre de la guerre assez énergique pour expurger de l'armée la fainéantise de garnison qui la mine.

Quoique nous ne puissions nous ranger à la classification de l'auteur, cela ne veut pas dire que nous méconnaissions ses arguments et ses développements historiques ; eux aussi nous paraissent quelque peu en révolte contre l'étiquette sous laquelle on les confine, et tout lecteur réfléchi les suivra, comme nous sans nul doute, avec un plaisir aussi vif que soutenu.

Le livre se termine par de nobles paroles, qui, sortant d'une telle bouche, ont encore plus de poids et qu'on ne saurait trop méditer. « La France, dit le prince exilé, n'est pas aussi dépourvue d'institutions militaires qu'on veut bien le dire ; l'important est de leur rendre ou de leur conserver la sincérité, l'unité, l'efficacité, et, si l'on y touche, de les développer virilement dans un sens national en les plaçant sous l'égide de la liberté. Les enseignements du passé ne sauraient être perdus. Les belles créations de Louvois n'auraient été qu'un bienfait pour la France, si le pouvoir de Louis XIV avait rencontré un frein. Il faut louer Carnot d'avoir rudement amalgamé gardes nationaux et soldats dans une seule armée ; mais l'imprévoyance qui forcerait un gouvernement à recourir à semblable mesure serait aujourd'hui sans excuse. On ne saurait blâmer le sénat de 1813 d'avoir envoyé les « cohortes » en Saxe, puisque c'était en Saxe qu'on devait alors défendre la patrie ; mais il aurait fallu empêcher Napoléon d'aller à Madrid et à Moscou. La liberté double la puissance des institutions militaires, elle en règle et modère l'usage ; elle n'a rien à en redouter tant que les peuples n'abdiquent pas leurs droits : sa garantie est dans la force de l'opinion, non dans la faiblesse de la milice. »

Pendant que nous sommes sur ce sujet mentionnons encore deux publications,

parmi beaucoup d'autres, provoquées par la présentation du projet de réorganisation de l'armée française.

L'une d'elles est un livre du général Trochu, intulé *L'armée en* 1867 ([1]), qui en est déjà à sa douzième édition.

Douze éditions sont toujours une recommandation de poids; aussi nous avons tout quitté pour cette lecture. Hélas! nous devons avouer ici la grandeur de notre déception. Des phrases bien arrondies, quelques *mots* et calembourgs parfois heureux, des tirades satiriques contre la société en général et contre la famille militaire et son gouvernement en particulier, des tableaux fantastiques des choses et des personnes, voilà le fond de cette publication née sous une si propice étoile.

En résumé l'auteur, qui, dit-il, prenait depuis longtemps ses notes, critique à tort et à travers tout ce qui se rattache à l'armée, à ses institutions, à ses chefs, à ses soldats. Il aurait mieux fait, remarquera-t-on à bon droit, de moins écrire et de mieux regarder. Il voit partout la décadence et le désordre, tandis que nous croyons sincèrement que c'est dans l'armée française actuelle qu'il s'en trouve le moins. Il n'y resterait plus que du *décousu*, pour employer l'expression affectionnée de l'auteur, et nous nous demandons si ce n'est pas dans son esprit qu'il y en a le plus, à en juger par le débordement de contradictions et de boursouflures, de sophismes sur toutes choses et de jérémiades à propos de riens, qui caractérisent l'ensemble et les détails de son exposé.

Que M. Trochu, que nous n'avons ni l'honneur de connaître ni aucune raison personnelle ou politique de combattre, bien au contraire, nous pardonne d'émettre cette opinion, qu'il paraît avoir eu le grave tort de s'être abandonné, comme observateur et comme officier, à une noire et concentrée misanthropie qui aujourd'hui rompt ses écluses. Il a trop recherché, dans l'armée, des défauts ou plutôt des travers, des excentricités qui appartiennent à la pauvre humanité. Qu'on les signale, soit! qu'on reconnaisse que l'école de peloton n'y changera rien, soit encore! Mais l'auteur s'est complétement fourvoyé en généralisant et philosophant sur cette base exceptionnelle d'observation. Il arrive lui-même directement à l'excentrique et à l'absurde, sans compter que ses divers chapitres se détruisent les uns les autres. Suivant lui tous les vieux soldats ne seraient que des ivrognes, tous les jeunes que gens à panique; les officiers manquent à la fois de modestie et d'assurance; l'instruction est mal entendue; les avancements se font au rebours du bon sens, les récompenses sont distribuées de même; le soldat n'a plus foi au colonel parce qu'il le voit trop souvent; les corps manquent de cohésion parce que officiers et soldats ne se connaissent pas assez; l'infanterie anglaise est la meilleure des infanteries; pour sauver l'armée française il faut la refaire à la prussienne!

Ce faible aperçu du gâchis dialectique de l'auteur donne l'idée du tout, qu'il accompagne constamment, malgré force protestations de patriotisme, d'assez peu de respect pour ses aînés et supérieurs, et de moins de charité encore pour ses subordonnés. Un telle nouveauté dans l'armée française de ce temps-ci, venant surtout d'un des dignitaires de l'annuaire officiel, ne pouvait manquer de faire sensation et d'éveiller la curiosité du grand public. De là le succès de librairie de ce livre,

([1]) Paris 1867. Amyot, éditeur.

qui ne sera guère, on peut le prédire, de longue durée, et qui ne tressera pas de nouveaux lauriers à son auteur.

Il renferme toutefois, hâtons-nous de le constater, de charmantes et spirituelles pages, celles sur le combat et les paniques par exemple, celles sur les grognards, et d'autres encore. Elles constitueraient d'agréables feuilletons et brilleraient sans doute dans une *Revue* spécialement littéraire et humoristique. Mais des mérites secondaires ne suffisent pas à racheter des vices de premier ordre, et quelques brillantes paillettes ne parviendront pas à faire du livre du général Trochu l'œuvre sérieuse et concluante que comportaient les graves matières abordées. Si le maréchal Bugeaud, à l'honorable mémoire duquel le volume est dédié, pouvait le lire, nous doutons que son haut bon sens savourât un tel hommage.

* * *

Une autre publication beaucoup moins prétentieuse, quoique ayant aussi sa bonne dose d'esprit chagrin et maussade, est due à la plume du général Changarnier ([1]). Il ne voue pas beaucoup de peine à l'argumentation; il gronde; il proclame; il prophétise même; et assurément le brave et illustre vétéran en a le droit plus que bien d'autres. Il n'est pas pour les bouleversements de fantaisie, et il ne se laisse pas séduire par des exceptions, si éclatantes qu'elles soient. Il croit encore à l'armée française telle qu'elle est, et sa foi lui inspire des lignes qui nous paraissent frappées au coin du meilleur jugement:

« Les nombreuses catégories de non valeurs, dit-il, étant déduites, un corps d'armée restant en Algérie, les places fortes et les côtes étant défendues, les dépôts étant convenablement pourvus, l'exposé des motifs parle avec quelque dédain de 300,000 combattants, fusil ou sabre en main, canons attelés! Nous sommes frappés d'étonnement.

« On sait bien à quelles époques de pénible souvenir Napoléon a eu un plus grand nombre de combattants, différents de race et de langage; ce n'est pas dans les immortelles campagnes d'Austerlitz et d'Iéna......

« N'essayons pas d'égaler le chiffre de nos soldats à celui de nos adversaires possibles. Même en nous épuisant, nous ne serions pas sûrs d'y parvenir. Ne nous en inquiétons pas. S'il est très difficile à 3,000 hommes d'en combattre avec succès 5,000, il l'est infiniment moins à 60,000 d'en défaire 100,000. Plus les proportions s'élèvent, moins l'infériorité numérique est fâcheuse. Elle peut être avantageusement compensée par l'habileté du général et par la meilleure composition des troupes Au-delà d'un certain chiffre, il n'y a point de bonne armée, point d'armée dont on puisse assurer la subsistance et bien diriger les mouvements. Celle qui en 1812 entra en Russie était réduite de plus de moitié avant d'atteindre Moscou. Quand cette gigantesque et lamentable expédition eut complété la ruine de nos vieilles bandes, déjà usées par des guerres incessantes, Napoléon sut encore réunir des conscrits très nombreux et leur faire compter quelques journées glorieuses. Malheureusement cette jeunesse, toujours dévouée, toujours brave, mais inhabile à prendre soin d'elle-même, fut encore plus cruellement traitée par le bivouac, par les marches prolongées, par la maladie, que par les champs de bataille qui se nomment Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipsick, Hanau.... »

([1]) *Un mot sur le projet de réorganisation militaire*. Une brochure in-8° de 30 pages. Paris 1867. Dentu, éditeur.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Juillet 1867. Supplément au n° 14 de la Revue.

SOMMAIRE. — Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'introduction de canons rayés de campagne et de position de gros calibre, avec annotations. *(Fin.)*

MESSAGE DU CONSEIL FÉDÉRAL
A L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE CONCERNANT L'INTRODUCTION DE CANONS RAYÉS DE CAMPAGNE ET DE POSITION DE GROS CALIBRE.

(Fin.)

Il faut de plus tenir compte de l'effet de mire produit par la charge explosive des projectiles creux, ainsi que de la forme des projectiles oblongs, beaucoup plus favorables pour la pénétration dans le but que celle des projectiles sphériques.

Ceux qui n'ont pas confiance dans les chiffres que nous venons d'indiquer seront du moins convaincus de la supériorité des effets produits avec les canons rayés par les résultats pratiques des essais qui ont eu lieu à Thoune le 16 décembre 1865.

On tira à 1150 pas contre un mur haut de 10 pieds, long de 30 pieds, dont la moitié de gauche avait une épaisseur de 2,5 et celle de droite de 3,5 et construit en bonnes pierres calcaires. Afin d'augmenter la résistance de ce mur, on l'avait renforcé par derrière au milieu et aux deux bouts par des contre-forts de 3,5 de largeur et de 2 d'épaisseur.

Sur 20 coups tirés avec le canon lisse de 12 liv. et une charge de 3 liv., 10, sur lesquels 4 avaient préalablement touché le sol, atteignirent le mur. L'effet fut insignifiant. Les entonnoirs produits n'avaient en moyenne que 0'9 de profondeur et 0'6 de largeur et le mur était fort peu ébranlé ou disjoint.

Là dessus on tira avec le canon de 8 liv. se chargeant par la bouche 25 obus, dont 5 non chargés et 20 chargés en guerre.

Trois de ceux non chargés atteignirent le mur et 2 produisirent des entonnoirs de 1'5 de largeur et de profondeur en même temps que le troisième traversait de part en part la partie du mur ayant 2'5 d'épaisseur.

Sur les 20 obus chargés, 3 traversèrent le mur, les autres le détériorèrent considérablement et produisirent une brèche à son milieu. Les entonnoirs avaient en avant une hauteur de 2' et une profondeur de 2'4.

25 obus tirés avec le canon de 8 liv, se chargeant par la culasse suffirent pour ébrécher en grande partie le reste du mur. Un obus qui n'éclata pas traversa même la partie du mur ayant 3,5 d'épaisseur alors qu'elle était encore intacte.

Enfin le canon rayé de 12 liv. se chargeant par la culasse, tira 15 obus, dont 10 seulement chargés en guerre, contre l'extrémité droite du mur qui avait été autant que possible épargnée jusque là et la réduisit en ruines, ainsi que son contrefort.

Cet essai prouva de la manière la plus évidente avec quelle rapidité on pouvait, à distances moyennes, à l'aide du canon rayé de 8 liv., renverser un mur qui aurait résisté longtemps à un canon de campagne de 12 liv. lisse.

Effets produits par l'éclatement des projectiles.

On se convaincra facilement de la supériorité des projectiles des canons rayés de 8 liv. et de 12 liv. se chargeant par la culasse sur les obus des obusiers longs de 24 liv., si l'on réfléchit que chez ces derniers l'effet d'éclatement est un effet de hasard qui ne se produit guère qu'après le ricochet et par conséquent le plus souvent derrière les réserves de l'ennemi, tandis que les projectiles de nos pièces projetées, munis de la fusée à percussion à la prussienne, en même temps qu'ils agissent comme projectiles pleins, produisent au moment où ils touchent le sol un effet d'éclatement.

Un essai fait en décembre 1865 démontre l'effet meurtrier de ces projectiles. Le canon rayé de 12 liv. se chargeant par la culasse ayant tiré 10 coups à obus à 1200 pas, on trouva dans les trois parois réglementaires 180 touchés, sans tenir compte de ce que la paroi antérieure était à son milieu complétement mise en pièces sur une largeur de 10 pieds, de ce qu'un obus n'éclata pas et de ce qu'un autre n'éclata qu'au-delà des parois.

Des résultats semblables avaient été obtenus en novembre 1865 avec le canon de 8 liv. se chargeant par la culasse, dont l'obus éclata en 20 ou 22 morceaux.

Pour s'assurer de l'effet des obus sur des ouvrages en terre, on tira contre un épaulement qui avait 36' de longueur, 8' de hauteur et une épaisseur de 17' à la crête; qui était formé de sable, de terre damée et de cailloux et qui était muni d'une embrasure revêtue en fascines.

Cet épaulement fut canonné à 1150 pas par un obusier long de 24 liv. avec forte charge et avec des obus munis de la fusée Breithaupt et portant une charge d'explosion de 1 liv. Sur 16 coups aucun n'atteignit l'embrasure, 5 touchèrent l'épaulement qui fut un peu labouré par l'éclatement des obus, mais la pièce de l'adversaire et ses servants n'auraient eu à souffrir absolument que d'un seul des projectiles tirés, lequel encore n'éclata pas.

Avec les pièces rayées on tira à une plus grande distance, c'est-à-dire à 1570 pas. Sur 20 obus tirés avec le canon de 8 liv., se chargeant par la bouche, 5 atteignirent l'embrasure sans la mettre cependant totalement hors de service.

Le canon de 12 liv. se chargeant par la culasse tira également 20 coups, dont 4 atteignirent l'embrasure et 9 le reste de l'épaulement.

Les 3 premiers coups qui atteignirent l'embrasure la détruisirent complétement.

Enfin 10 coups tirés avec le canon rayé de 8 liv. se chargeant par la culasse, dont 2 firent éclater leurs obus dans l'embrasure même, en achevèrent le complet anéantissement. Dès lors on eut une preuve des grands services qu'est destinée à rendre l'artillerie rayée de campagne de gros calibre dans l'attaque des fortifications passagères et combien elle surpasse sous ce rapport l'artillerie lisse usitée jusqu'ici, qui ne peut tout au plus produire quelque résultat qu'avec l'obusier de 24 liv.

Effets des boîtes a mitraille.

Le tir de la mitraille avec les canons rayés n'est point impossible, et même il peut, suivant le cas, être plus meurtrier que celui des pièces lisses de campagne de gros calibre. La raison en est qu'en prenant pour les canons rayés des biscaïens de zinc, plus légers que ceux de fer, on peut en augmenter le nombre dans la boîte à mitraille et obtenir ainsi, au moins à petites distances, des effets très-satisfaisants.

Le canon de 8 liv. se chargeant par la culasse donne en 1865 les résultats suivants sur un terrain favorable :

Distances.	Touchés par coups. Parois de planches. Hauteur 180', longueur 9', épaisseur 1".			Touchés par coups. Parois de planches. Hauteur 120', longueur 6', épaisseur 1".		
Pas.	Trous.	Empreintes.	Total.	Trous.	Empreintes.	Total.
200	38,4	0,6	39	25,6	0,6	26,2
400	35,0	0,8	35,8	24,6	0,4	25,0
600	26,6	4,0	30,6	17,2	2,2	19,4
800	17,0	14,8	25,8	6,2	7,4	13,6

Nous trouvons pour le canon de campagne lisse de 12 liv. en terrain favorable au ricochet et en terrain non favorable les résultats suivants :

Distance. Pas.	Touchés par coup. Avec parois comme ci-devant.	Touchés par coups. Avec parois comme ci-devant.
	En terrain favorable.	
400	17,2	12,0
600	14,7	9,6
800	13,4	7,7
	En terrain non favorable.	
400	12,5	7,9
600	7,3	4,5
800	6,1	2,9

Ces résultats montrent clairement qu'avec le canon lisse de 12 liv. qui jusqu'ici avait donné le tir à mitraille le plus efficace, ce tir est fort dépendant de la nature du sol et de la distance à laquelle il se fait, en même temps qu'il est au fond bien moins meurtrier qu'on ne se le figure généralement. Si chaque biscaïen du canon de 12 liv. lisse, pesant 12 loths (??), a par lui-même une force de percussion plus grande que celui du canon rayé de 8 liv., la quantité double de touchés produits par cette dernière pièce compense amplement cette infériorité dans la force

de percussion. Du reste un biscaïen frappant un peu moins fort n'en remplit pas moins son but lorsqu'il ne s'agit que de mettre des hommes ou des chevaux hors de combat. ([1])

EFFETS DE L'OBUS A BALLES.

Il coule de source que les canons rayés de gros calibre doivent fournir par leurs *shrapnells* un tir plus efficace que les pièces lisses, puisqu'ils ont une trajectoire plus tendue, plus de justesse de tir et une vitesse finale plus grande que ces derniers.

Le tableau VII des essais faits par les commissions donne les résultats obtenus avec le canon de 8 liv. se chargeant par la bouche.

On a trouvé par obus ayant éclaté:

A 800 pas une moyenne de 157 touchés par coup;
» 1200 idem 157 id.
» 1600 idem 135 id.
» 2000 idem 95 id.

Le shrapnell du canon de 8 liv. se chargeant par la culasse, muni d'une fusée à percussion à la prussienne, donna dans différentes séries de coups tirés à 1200 pas, 152 à 185 touchés par projectile ayant éclaté. Avec la fusée à concussion et combustion de Freiheit, il donna 162-169 touchés.

Cependant il faut dire que ce dernier genre de fusée est encore souvent peu régulier dans ses effets.

Les rapports de tir des écoles de recrues et des cours de répétition de 1863 à 1865 donnent les chiffres suivants pour nos pièces lisses de campagne de gros calibre, chiffres qui expriment le degré d'efficacité de leurs tirs à shrapnells.

Bouches à feu.	Distance en pas.	Nombre de touchés par shrapnells ayant éclaté. Moyenne.	Maximum.	Minimum.
Canons de 12 liv.	800 à 950	72	79	58
Idem	1100 à 1300	44	71	22
Idem	1400 à 1600	41	58	24
Obusier long de 24 liv.	800 à 900	64	115	24
Idem	1100 à 1200	99	185	55
Idem	1500 à 1600	41	59	26

Il n'a pas été fabriqué jusqu'ici de shrapnell pour le canon de 12 liv. se chargeant par la culasse, mais rien n'empêcherait de fabriquer ce projectile, qui contiendrait environ 240 balles, pèserait à peu près 30 liv. et produirait avec certitude des effets meurtriers.

([1]) Cette assertion est des plus contestables, sans compter qu'il nous a été assuré que bon nombre des empreintes enregistrées ci-dessus auraient à peine tué un chat. Si un peu plus ou un peu moins de force de percussion est chose indifférente, à quoi bon cet étalage de savants tableaux, ce déluge d'essais et de constructions graphiques si onéreux à la caisse fédérale? On peut se demander aussi pourquoi le tableau ci-dessus a une rubrique de tir de mitraille lisse en terrain *défavorable*, tandis qu'on supprime ce terme de comparaison pour le rayé. Pourquoi passe-t-on sous silence que la mitraille du 8 rayé a environ 90 balles, tandis que celle du 12 lisse n'a que 41 biscayens? Quelle confiance peuvent inspirer les chiffres fournis par des comparaisons de cette façon, et contrôlés seulement par des personnes qui paraissent ne s'être donné d'autre mission que de prouver leur infaillibilité! Quoiqu'ils en prétendent, le tir à mitraille du gros calibre lisse est le plus meurtrier des tirs de campagne aux courtes distances et dans le plus grand nombre des cas critiques à la guerre; il est vraiment regrettable de le voir sacrifier à des rêveries algébriques. *(Réd.)*

Rapidité du tir.

Une objection qu'on fait quelquefois à l'adoption de pièces rayées et en particulier de pièces se chargeant par la culasse, c'est qu'elles ne se prêteraient pas à un feu rapide. Mais les essais faits en décembre 1865 ont encore donné satisfaction complète sur ce point.

Un feu à volonté fut organisé à 800 pas, avec six servants seulement à la pièce, et cela sur un sol plat et fortement gelé, produisant un recul considérable, en ayant soin de ramener l'affût après chaque coup à sa place primitive.

Le feu fut entretenu pendant 15 minutes et on constata ce qui suit :

1° Le canon de 8 liv. se chargeant par la bouche tira 23 coups qui donnèrent autant de touchés dans une paroi de 9 pieds de haut et de 30 de largeur et 8 touchés dans un carré de 6 pieds de côté ;

2° Le canon de 8 liv. se chargeant par la culasse tira 26 coups qui tous frappèrent également la paroi et dont 8 entrèrent dans la cible de 6 pieds de côté ;

3° Le canon de 12 liv. se chargeant par la culasse tira 24 coups en un peu moins de 15 minutes, qui tous, à l'exception d'un seul, atteignirent la paroi. Il y en eut 6 dans la petite cible. Le coup manqué s'explique par le fait que la hausse s'était, pendant un pointage, un peu affaissée sans qu'on s'en fût aperçu.

Dans un terrain produisant moins de recul, par un temps où la fumée se dissiperait plus vite que ce ne fut le cas pendant ce tir, enfin en s'attachant moins à un pointage précis, on peut affirmer qu'on obtiendrait une vitesse de tir de 2 coups par minute, ce qu'on obtient à peine avec des pièces lisses de gros calibre, si l'on fait écouvillonner convenablement. (1)

Portée, absence de ricochets.

Il n'a pas été possible de s'assurer de la plus grande portée des pièces mises à l'étude, vu que le champ de tir de Thoune ne s'étend pas au-delà de 4,200 pas. Mais les résultats obtenus par le tir en deçà de cette distance peuvent faire conclure avec certitude qu'on obtiendrait jusqu'à 5000 pas des effets contre un but qui serait suffisamment grand, bien qu'on puisse mettre en doute qu'il y ait de l'utilité à faire usage de l'artillerie à une distance pareille.

Si l'on fait le reproche aux canons rayés et surtout à ceux dont le projectile porte la fusée à percussion, qu'ils ne produisent pas de ricochets, il est facile d'y répondre en s'appuyant sur les résultats des essais faits en 1864 pour s'assurer des effets du ricochet des projectiles sphériques dans un terrain peu favorable.

Ces essais ont montré jusqu'à quel point les ricochets dépendent du terrain, et combien, dès que celui-ci est un peu coupé, leurs effets perdent de leur valeur. Les avantages du tir à ricochet sont depuis longtemps mis en doute par les artilleurs

(1) Pour compléter l'indication, il n'aurait point été déplacé de donner ici la vitesse du tir avec le canon lisse. Peut-être aussi celle avec le canon rayé de 4 liv., à part les cas, bien entendu, où les servants sont obligés de limer les ailettes pour pouvoir introduire le projectile, eût offert quelque intérêt ! *(Réd.)*

les plus distingués. (¹) Ce serait donc folie que de vouloir sacrifier à un tir aussi incertain et de plus moins convenable qu'ailleurs, dans un terrain coupé comme celui de la Suisse, une bouche à feu jouissant d'une précision remarquable dans le tir de plein fouet et qui par ses projectiles éclatants est bien plus meurtrière et produira toujours sur l'ennemi un effet moral bien plus puissant que ne l'ont jamais fait les anciennes pièces lisses.

L'artillerie de campagne doit de nos jours non-seulement avoir un feu efficace, mais encore être mobile et pouvoir se manœuvrer facilement. Ces dernières qualités dépendent des points suivants :

a) Poids de la pièce complétement équipée en guerre ;

b) Manière dont le poids porte sur l'avant- et l'arrière-train ou sur les roues de devant et celles de derrière ;

c) Poids de la crosse d'affût sur le sol ou sur le crochet d'embrelage ;

d) Prépondérance du bout du timon ;

e) Angle que peut décrire l'avant-train.

Les chiffres relatifs à ces différents points sont consignés dans le tableau suivant :

	Canon de 12 liv. lisse, avec affût de bois.	Obusier long de 24 liv. avec affût de bois.	Canon de 8 liv. rayé, se chargeant par la culasse avec affût de tôle.
	Livres.	Livres.	Livres.
Poids de la bouche à feu	1829	1786	1293
» de l'affût avec munitions, équipement et roues	1593	1626	1212
» de l'avant-train avec munitions et équipement	1402	1438	1335
» total de la pièce équipée	4824	4850	3840
d'où, poids par cheval de l'attelage .	(8) 603	(8) 608	(6) 640
Poids des roues de devant sur le sol . .	1515	1569	1499
» » derrière » . .	3264	3245	2314
» porté par une roue de devant . .	533	565	564
» » » derrière . .	1415	1405	977
» de la crosse sur le sol	239	244	254
» » » crochet d'embrelage	159	166	197
Prépondérance du bout du timon, la pièce étant sur l'avant-train . . .	38	36	16
Dite, la pièce n'étant pas sur l'avant-train	46	45	37½
Angle que peut décrire l'avant-train . .	38°		45°

Alors même que pour la pièce de 8 liv., attelée seulement de 6 chevaux, chaque cheval a 35 liv. de plus à tirer que chacun des chevaux de l'attelage à 8 du canon lisse de 12 liv. ou de l'obusier de 24 liv., il n'en résulte pas une infé-

(¹) Nous avouons ne connaître qu'en Suisse de ces artilleurs-là, et, quoiqu'ils en puissent dire, ils ne feront pas croire à la déchéance du ricochet, dont l'efficacité a été tant de fois reconnue à la guerre. Il offre surtout des ressources précieuses aux distances un peu grandes et incertaines, au début d'une affaire, pour trouver la hausse ; il est fâcheux de le voir sacrifier, comme tant d'autres mérites de notre ancienne artillerie, à une précision mathématique impossible et inutile à réaliser au moins 7 fois sur 10 en campagne. (*Réd.*)

riorité pour la pièce de 8 liv. En effet, il est reconnu que, dans l'attelage à 8 chevaux, il est rare que tous les chevaux prennent une part égale à la traction, de sorte qu'on ne peut jamais donner un poids aussi fort à tirer à chacun des chevaux d'un attelage à 8 qu'à ceux d'un attelage à 6. Scharnhorst veut que les poids attribués à chaque cheval dans un attelage à 6 et dans un attelage à 8 soient dans le rapport de 7 : 6.

De plus une pièce attelée de 6 chevaux peut être conduite et manœuvrée bien plus facilement qu'une pièce attelée de 8 chevaux ; donc, malgré la faible charge de plus imposée à chaque cheval, la pièce de 8 liv. sera sans aucun doute beaucoup plus mobile que nos anciennes pièces lisses de gros calibre.

Les chiffres suivants peuvent servir à établir une comparaison entre la pièce en projet et celles de différents Etats.

Poids du canon de campagne rayé de l'artillerie italienne . . .		liv. 4400
Idem	de 20 liv. de l'artillerie anglaise	» 4172
Idem	Parott de 20 liv.	» 4110
Idem	léger de 12 livr. de l'artillerie française	» 3875
Idem	de 6 liv. rayé de l'artillerie prussienne	» 3560
Idem	de 8 liv. rayé de l'artillerie autrichienne	» 3456
Poids de la pièce de 8 liv. projetée avec bouche en acier fondu, affût en tôle, munition, etc.		» 3840

La pièce de 8 liv. en projet n'est donc inférieure sous le rapport de la légèreté qu'au canon rayé autrichien de 8 liv. et au canon rayé prussien de 6 liv. (1) Il résulte du reste d'un des tableaux précédents que la pièce projetée aura des avantages sur nos pièces de gros calibre actuelles en ce que ses roues enfonceront moins dans un sol tendre, en ce qu'elle passera plus facilement les fossés ou les plis de terrain et en ce qu'elle causera moins de fatigue aux servants pour ôter et remettre l'avant-train. Ce dernier avantage se fera sentir surtout lorsqu'on aura trouvé la place la plus convenable pour les tourillons et diminué ainsi le poids de la crosse, qui est un peu trop fort dans l'affût qui a servi aux essais.

La prépondérance du bout du timon a été également beaucoup diminuée, ensorte que les chevaux s'en trouveront mieux. Enfin l'élargissement de l'angle que peut décrire l'avant-train donnera de plus grandes facilités pour les manœuvres.

La quantité de munitions qu'une batterie peut transporter au moyen d'un nombre limité d'avant-trains et de caissons sera toujours d'une grande importance, puisque plus une batterie portera de munitions, plus elle pourra entretenir le feu pendant un temps prolongé et moins elle aura à se préoccuper d'un approvisionnement de rechange, approvisionnement dont l'arrivée est toujours accompagnée de grandes difficultés pendant une bataille de quelque importance. Cette circonstance doit encore faire pencher la balance en faveur de l'adoption du calibre de 8 liv.

(1) Cette comparaison n'a pas l'ombre de signification. Les calibres et les systèmes de ces diverses pièces ne se correspondant pas exactement, il aurait fallu déterminer le rapport précis du poids des projectiles entr'eux, ainsi que de leurs autres mérites respectifs, avant de tirer des conclusions du poids de la pièce, à une demi-livre près, y compris l'affût et la part de charge de chaque cheval. Point n'est besoin de professer en mathématiques pour savoir qu'une pièce de 6 peut être plus légère qu'une de 12. *(Réd.)*

pour les pièces de campagne de gros calibre, puisque ses coffres peuvent contenir au moins 28 coups et qu'on pourrait y introduire jusqu'à 32 coups, si on ne craint pas de surcharger les voitures, tandis que les coffres du canon lisse de 12 liv. n'en portent que 24, ceux de l'obusier de 24 liv. 16, et ceux de l'obusier de 12 liv. 18.

Dans notre organisation actuelle nous avons 6 caissons pour 4 pièces dont se composent nos batteries de gros calibre, de sorte que le canon de 12 liv. lisse mène avec lui au combat 140 coups, l'obusier long de 24 liv. 94 coups, et que si on les considère ensemble on peut dire que nos pièces de gros calibre portent chacune une moyenne de 125 coups avec elles.

Si l'on affectait aux pièces rayées de 8 liv. une même proportion de caissons qu'à nos pièces lisses de gros calibre, on obtiendrait pour chaque pièce 163 coups; mais si l'on se contente de ne donner qu'un caisson à chaque pièce, elle n'aura que 119 coups à mener au combat.

Mais on peut regarder ce nombre de coups comme parfaitement suffisant, le canon rayé de 8 liv. devant être plutôt considéré comme une pièce de réserve.

Si l'on considère le canon se chargeant par la culasse au point de vue de son usage et de sa conservation, et qu'on le compare sous ce rapport à la pièce lisse ou à la pièce rayée se chargeant par la bouche, on ne peut nier que le premier n'exige plus de précautions et, qu'après qu'on s'en est servi, il faut lui consacrer des soins convenables, comme il faut le faire du reste pour toutes les bouches à feu d'acier fondu ou de fonte de fer, qu'elles soient lisses ou rayées, parce qu'elles perdent énormément de leur valeur si on ne les préserve pas soigneusement de la rouille.

Quant au mécanisme de l'appareil de fermeture, les essais faits en décembre 1865 ont donné la certitude que tout sous-officier ou canonnier un peu intelligent peut saisir de suite la manière de la manœuvre sans qu'on ait à craindre aucun arrêt pendant les feux rapides.

Pendant tous les essais faits jusqu'ici, il ne s'est jamais présenté de grippement ni aucun autre inconvénient qui eût pu amener quelque dérangement dans le tir. Les grands avantages du chargement par la culasse ont au contraire été mis en pleine lumière, puisque à côté de la justesse du tir, de la force de percussion, etc., il présente encore les qualités suivantes :

1° Avec les projectiles au système Broadwell, on peut complétement se passer d'écouvillonner et les rayures ne se plombent pas facilement. Il en résulte que le feu y gagne beaucoup en rapidité, comme les essais de 1865 l'ont démontré jusqu'à l'évidence;

2° Le danger pour l'homme placé à l'écouvillon n'existe plus et des accidents regrettables sont ainsi rendus impossibles;

3° La charge peut facilement être sortie du canon se chargeant par la culasse sans qu'on ait à courir aucun danger, comme c'est le cas lorsqu'il s'agit de décharger une pièce se chargeant par la bouche, surtout si le projectile est muni d'une fusée à percussion;

4° Ainsi donc il se produit à peine un retard et on n'a à redouter aucune cause d'accident par le fait qu'une étoupille vient à se briser dans la lumière;

5° On peut sans aucun danger emmener à toutes les allures une pièce se chargeant par la culasse, toute chargée.

De toute manière on peut donc affirmer que le canon proposé de 8 liv. se chargeant par la culasse répond à toutes les exigences d'une pièce de campagne de gros calibre sous le rapport de la justesse du tir, de l'effet produit par ses différents projectiles, de sa force de percussion, de sa mobilité, de la suffisance de son approvisionnement en munitions, de la facilité de son service, de la solidité de son appareil de fermeture, etc., on peut également affirmer qu'il surpasse les pièces de campagne de tous nos Etats voisins en ce qui concerne la qualité la plus importante de toutes, l'efficacité de son tir. (1)

De même il est hors de doute que la transformation de nos canons de 12 liv. d'ordonnance de campagne et de position en pièces de 12 liv. se chargeant par la culasse leur donnerait une justesse et une efficacité de tir bien plus grandes que si on les transformait en pièces se chargeant par la bouche d'après l'un quelconque des systèmes connus. Notons aussi que des pièces de position se chargeant par la culasse placées derrière des épaulements, dans des casemates, etc., pourront être beaucoup mieux servies et seront bien plus à l'abri que n'y seraient des pièces se chargeant par la bouche.

La transformation des canons lisses de 12 liv., opérée dans le sens que nous venons d'indiquer, permettrait d'utiliser toutes les bouches à feu de ce calibre dont l'âme n'est pas encore détériorée par l'usage et de conserver leurs affûts avec de légères modifications. Ce serait là un moyen de créer à peu de frais et en peu de temps toute une artillerie rayée, bien qu'en se plaçant au point de vue purement militaire, il paraîtrait préférable de n'avoir aussi comme pièces de position que des canons de 8 liv se chargeant par la culasse, ce qui produirait une grande simplification dans notre système d'artillerie, lequel, après cette transformation, ne comprendrait plus que des pièces de 4 liv. et de 8 liv. au lieu de toutes les pièces de genres et de calibres divers que nous possédons actuellement.

Une petite augmentation dans le nombre de nos pièces de campagne de gros calibre devrait marcher de pair avec la transformation de ces pièces, de façon à ce que chacune des 6 batteries de canons de 12 liv. et des 3 batteries d'obusiers de 24 liv. obtînt 2 pièces de plus, ce qui produirait une augmentation totale de 18 pièces, et équivaudrait à la création de 3 nouvelles batteries.

La partie réellement mobilisable de l'armée fédérale peut être évaluée approximativement à 125,000 hommes au moins, non compris l'artillerie. Or, on compte qu'il faut en minimum 2 bouches à feu pour 1000 hommes et ordinairement cette proportion est élevée à 2 $^1/_2$ bouches à feu pour le même nombre d'hommes. Il nous faudrait donc dans le premier cas 250 pièces, dans le second 312.

(1) Nous répétons ici, sans vouloir déprécier les qualités de cette pièce ni nier sa supériorité sur celles de nos voisins, qu'elle n'a pas été comparée avec le canon Parott, qui avait cependant pour lui l'expérience de quatre ans de campagne, une portée et une justesse plus que satisfaisantes pour les neuf dixièmes des cas se présentant à la guerre, qui aurait coûté infiniment moins que ce qu'on nous propose, et qu'on aurait pu avoir à beaucoup plus bref délai. *(Réd.)*

Jusqu'ici nous n'avons eu d'après notre organisation que 210 pièces attelées, ou si l'on fait entrer en ligne de compte les batteries de montagne et de fusées, nous trouvons en tout 250 pièces, ce qui n'est toujours qu'un minimum. Dans les guerres les plus récentes en effet, la proportion des bouches à feu qui sont entrées en ligne, s'est élevée beaucoup au-dessus de cela. Ainsi en 1859 cette proportion était de 3,3 ‰ chez les Français, de 3,4 ‰ chez les Autrichiens.

L'augmentation de 18 pièces d'un effet aussi puissant est donc très désirable et pourrait s'opérer avec des frais relativement minimes. Cela n'entraînerait dans chaque batterie de gros calibre que l'augmentation en hommes et chevaux, de 1 officier et 26 hommes, de 1 cheval de selle et 4 chevaux de trait. En revanche, l'effectif des batteries de 4 liv. pourrait être diminué de 10 hommes. Dès lors toutes les batteries de campagne auraient le même effectif en hommes (165) et en chevaux (104).

En regard de ces changements, l'effectif futur de toutes les batteries de campagne a été porté dans le projet de loi qui fait suite au message. La diminution de la troupe a été déterminée par ce fait que le nombre des canonniers sera réduit de 60 à 50. Quant à la troupe du train, le chiffre des appointés sera porté à 14 au lieu de 8, et il y aura une diminution correspondante dans le chiffre des soldats du train. Ceci a pour but d'acquérir pour conducteurs des chevaux de devant des jeunes gens intelligents et bien instruits et de faire disparaître l'inégalité qui existe dans l'avancement chez les canonniers et la troupe du train et par là d'engager les jeunes gens à entrer dans le train.

A l'heure qu'il est, les deux batteries de 8 liv. de la réserve ont encore des canons lisses et des obusiers de 2 espèces. Or comme la proportion des pièces de gros calibre à celles de petit calibre est environ de 1 : 6, ce qui est une proportion trop faible, il se présente justement là une occasion d'améliorer et de rendre plus efficace l'artillerie suisse en substituant aux pièces lisses de 8 liv. des pièces rayées de 8 liv, ce qui aurait lieu sans beaucoup de difficultés puisqu'il suffirait pour cela de se procurer 12 bouches à feu, autant d'affûts, des munitions, et de faire quelques changements dans l'organisation intérieure des coffres. Le personnel de ces deux batteries serait aussi diminué de 10 hommes. L'effectif en chevaux resterait le même.

Quant aux pièces de position, elles consistent d'une part dans le contingent fourni par les cantons, d'autre part dans celui de la Confédération, ce qui donne d'après l'organisation militaire de 1850 un total de 202 bouches à feu, fournies par :

	Les cantons.	La Confédération.	Total.
Canons de 12 liv. . . .	30	60	90
Id. 6 et de 8 liv.	56	—	56
Obusiers de 24 liv. . . .	16	30	46
Mortiers de 50 liv. . . .	—	10	10
Total	102	100	202

A cela viennent s'ajouter

54 obusiers longs de 12 liv. des cantons,
42 canons de 6 liv. des cantons, donc

96 bouches à feu qui sont devenues disponibles par la transformation des batteries de 6 liv. en batteries rayées de 4 liv.,
12 id. sont à déduire pour être affectées aux batteries attelées de landwehr de Berne et St-Gall, reste

84 bouches à feu, et si les batteries de canons de 8 liv., de canons de 12 liv., d'obusiers longs de 24 liv. étaient transformées en batteries rayées de 8 liv., il resterait encore
20 canons de 12 liv. (4 sont destinés à la batterie de landwehr de Vaud),
12 obusiers longs de 24 liv.,
12 canons de 8 liv. et obusiers divers,

128 bouches à feu, d'où il résulte qu'après la création des batteries rayées de 8 liv. il resterait 330 bouches à feu disponibles comme pièces de position.

Ce nombre peut être augmenté par les pièces de position existantes dans les cantons en outre du contingent, ensorte que d'après les derniers relevés d'inventaires on peut encore compter sur les bouches à feu suivantes :
23 canons de 12 liv. avec affûts, dont 8 de fer au modèle bavarois;
46 canons de 6 liv. avec affûts, dont 10 en fer au modèle bavarois;
17 canons de 8 liv., tant longs que courts, avec affûts à la Gribeauval;
2 obusiers longs de 12 liv.;
17 » courts de 12 liv.;
1 » » de 24 liv.;
2 » de 15 centimètres, donc un total de

108 bouches à feu.

Mais si, sous le rapport de la quantité, les 394 bouches à feu existantes à ce jour, peuvent suffire à fournir 190 pièces pour l'armement des ouvrages existants à Bellinzone, Luciensteig, St-Maurice et Aarberg, ainsi qu'à armer les têtes de pont qu'on aurait à établir, par exemple sur la Sarine, l'Aar, etc., de même que quelques ouvrages à créer dans le Valais et ailleurs, il n'en est pas de même si l'on se demande quelle est la qualité des services que peuvent rendre ces pièces de position, lisses.

Il n'y a qu'un petit nombre de ces pièces qui puissent être employées dans leur état lisse, comme par exemple sur les flancs des lignes pour la défense des fossés ou bien là où on n'a qu'un espace limité à battre.

De beaucoup la plus grande partie de ces pièces devraient être des pièces rayées et il faudrait choisir un calibre et un système qui ne leur laisserait aucune infériorité vis-à-vis des pièces de campagne de gros calibre de l'ennemi. Ce devraient donc être des canons rayés de 8 liv. ou de 12 liv. Il n'est en effet pas à prévoir que nos fortifications aient à soutenir un siége semblable à celui des ouvrages de Duppel ([1]), mais on peut s'attendre à les voir attaquer sérieusement par de l'artillerie rayée de campagne et même par de l'artillerie de montagne dans certains cas.

([1]) Pourquoi pas?.... Autant prévoir qu'on n'aura jamais de guerre? (*Réd.*)

Ainsi donc pour maintenir l'équilibre entre notre armement en artillerie et celui de nos Etats voisins, il y a un devoir pressant imposé par la nécessité de procéder à ce qui suit :

1° Acquisition des bouches à feu, des affûts et des munitions de 11 batteries à 6 pièces rayées de 8 liv. en acier, se chargeant par la culasse, pour armer les batteries de campagne suivantes, savoir :

6 batteries, armées jusqu'ici de canons lisses de 12 liv.;
3 id. id. d'obusiers lisses de 24 liv.;
2 id. id. de canons de 8 liv. avec des obusiers courts de 24 liv. et français de 15 centim.

2° Transformation des
60 canons de 12 liv. de la Confédération,
30 id. 12 » des cantons,
28 id. 12 » qui resteront disponibles parmi les pièces de campagne et de remplacement lorsqu'on aura introduit le canon rayé de 8 liv., ensemble

118 canons de 12 liv. lisses à transformer en canons rayés se chargeant par la culasse, avec obturateur en forme de coin semblable au modèle qui a servi pour les essais.

De cette manière on obviera au moins à l'inconvénient de n'avoir encore aucune pièce de position rayée et nous arriverons, à l'aide de sacrifices pécuniaires aussi faibles que possible, à nous créer une artillerie rayée de position.

On verra plus tard s'il convient de transformer nos 46 obusiers de 24 liv. longs ou courts et nos 56 canons de position de 8 liv. ou de 6 liv. en canons rayés de 12 ou de 8 liv. ou peut-être en canons de 8 liv. et de 4 liv. se chargeant par la culasse, car il ne peut être en aucune façon question de conserver des canons lisses de 6 liv.

Le coût de cette transformation d'une nouvelle partie de notre artillerie peut être évalué aux sommes suivantes :

1° *Coût de l'acquisition d'une batterie de* 8 *liv. à chargement par la culasse, de* 6 *pièces.*

6 canons de 8 liv. en acier fondu se chargeant par la culasse, à obturateur Broadwell, avec pièce de rechange à fr. 4300 l'un	fr.	25,800
Hausse, arrangements pour le pointage, frais de transport . .	»	1,200
8 affûts de 8 liv. en tôle avec avant-trains à fr. 2,500 l'un, y compris l'équipement	»	20,000
Changements à faire aux caissons existants en ligne et aux parcs, roues de rechange et équipement supplémentaire des caissons, modification à l'équipement du chariot et de la forge	»	5,000
Munition, 400 coups par pièce : 240 coups à obus à fr. 12 120 » shrappnell » 14 40 » mitraille » 12 Par pièce fr. 5,040 . .	»	30,240
Visite des bouches à feu, voitures et munitions et transport dans les dépôts	»	1,260
A reporter,	fr.	83,500

Report, fr. 83,500

dont on peut déduire pour la vente des munitions des 6 batteries de canons de 12 liv. et des 3 d'obusiers de 24 liv. devant produire en moyenne par batterie fr. 3,700 en supposant une réduction à 150 coups pour chaque pièce . . . . fr. 3,700

Coût d'une batterie de 8 liv. fr. 79,800

d'où pour neuf batteries de 6 pièces . . . . » 718,200

2° *Coût de l'acquisition de 2 batteries de canons de* 8 *liv. rayés à chargement par la culasse, en remplacement des deux batteries lisses de* 8 *liv. actuelles.*

Coût de deux batteries d'après les calculs ci-dessus fr. 167,000
dont à déduire, après réduction des munitions à 150 coups par pièce, pour vente du surplus, par batterie fr. 2100 . . . . » 4,200

Reste fr. 162,800

Les 11 batteries de 8 liv. avec chargements par la culasse coûteraient ainsi . . . . fr. 881,000
soit en moyenne fr. 13,350 par pièce.

En plus 12 bouches à feu supplémentaires, savoir :

Canons	fr. 4,360	
Hausse de	» 200	
Affûts	» 2,500	
Munitions	» 5,040	
Par bouche à feu	fr. 12,040	fr. 144,480
Total		fr. 1,025,480

3° *Coût de la transformation de* 118 *canons lisses de* 12 *liv. en canons de* 12 *liv. se chargeant par la culasse.*

En supposant qu'un tiers de ces canons devraient être coulés à nouveau à cause de l'usure de l'âme ou de leurs formes non réglementaires :

a) Frais pour les bouches à feu encore en bon état.

Transformation des dites en pièces rayées de 12 liv. à chargement par la culasse, fr. 800 ; frais de transport fr. 80. . . . . fr. 880 —

Hausses et arrangements pour le pointage . . . . . . » 100 —

Arrangements des affûts et complétement d'équipement . . » 120 —

Changements à opérer dans l'intérieur des coffres à munitions, des avant-trains et des caissons . . . . » 295 —

Munitions, 150 coups.

90 coups à obus à fr. 16 50 c. ;
40 id. shrapnells à fr. 19 ;
20 id. mitraille à fr. 14 ;
15 charges faibles pour tir de jet, à fr. 1 50 c. . . . . » 2,547 50

Réception, transport des munitions, etc. . . . . » 100 50

A reporter, fr. 4,043 —

	Report,	fr. 4,043 —
A déduire, valeur des anciennes munitions		fr. 543 —
	Coût total	fr. 3,500 —

b) Frais pour les cas où les bouches à feu auraient besoin d'être coulées à nouveau :

Refonte de la bouche à feu avec déchet de 6 % et façon à fr. 700	fr. 850 —	
Autres frais comme ci-dessus	» 3,550 —	
	Total	fr. 4,400 —

Ainsi la transformation de 118 canons lisses de 12 liv. en canons de 12 liv. à chargement par la culasse coûterait pour 78 pièces à fr. 3,500 fr. 273,000
» 40 id. 4,400 » 176,000
Soit en total fr. 449,000

Récapitulant, la dépense totale pour 11 batteries à 6 pièces canons de 8 liv. et 12 bouches à feu supplémentaires serait de . . . . fr. 1,025,480

Celle de la transformation de 118 canons de 12 liv. en canons rayés de 12 liv. se chargeant par la culasse . . . . » 449,000

Total général fr. 1,474,480

En présence des événements que présage l'horizon politique et dans la conviction bien arrêtée qu'on ne peut renvoyer plus longtemps de faire l'acquisition de batteries rayées de campagne, ainsi que celle d'un nombre convenable de pièces de position également rayées, nos artilleurs ayant déjà complétement perdu toute confiance dans leurs armes actuelles; (1) persuadés que le manque de pièces de cette espèce mettrait la responsabilité des autorités à une dure épreuve et aurait, si une guerre venait à éclater, les suites les plus funestes; nous avons l'honneur de formuler la proposition suivante :

Qu'il plaise à la haute assemblée fédérale d'adopter le projet de loi ci-dessous et par cela

Décréter l'acquisition aussi prompte que possible de 11 batteries de canons rayés de 8 liv. à chargement par la culasse (66 pièces), avec affûts de tôle et leurs munitions, en utilisant les voitures de guerre existantes; ainsi que la transformation, également aussi prompte que possible, des canons lisses de 12 liv. (118 pièces) existants, en canons rayés de 12 liv. à chargement par la culasse et l'acquisition des munitions à leur affecter; et

Accorder, dans ce but, le crédit nécessaire de fr. 1,474,480, sans que des termes soient fixés d'avance pour l'emploi de ce crédit, afin qu'on puisse se mettre énergiquement à l'œuvre et se procurer ces bouches à feu si importantes pour la défense de notre patrie sans risquer d'être arrêté par aucun obstacle.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 26 juin 1866.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
J.-M. Knüsel.
Le Chancelier de la Confédération,
Schiess.

(1) Cela par suite des fausses doctrines qu'on leur inculque d'en haut. (*Réd.*)

PROJET DE LOI

concernant l'introduction de pièces rayés de campagne et de position, de gros calibre.

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
Vu le rapport et la proposition du Conseil fédéral du 26 juin 1866,

arrête:

1° Les trois batteries d'obusiers de 24 liv. et les six batteries de canons de 12 liv. de l'élite et, en outre, les deux batteries de canons de 8 liv. de la réserve seront transformées en batteries de canons de six pièces, rayées, de 8 liv., et il leur sera adjoint douze pièces de rechange, rayées, de 8 liv., dont il sera fait l'acquisition;

2° Ces pièces seront en acier fondu, à chargement par la culasse, à fermeture au système Broadwell, avec affûts en tôle;

3° Le personnel affecté au service de toutes les batteries de campagne, soit batteries de 4 liv. et de 8 liv., est formé comme suit:

1 capitaine,
2 lieutenants,
1 Ier sous-lieutenant,
1 IIe sous-lieutenant,
1 médecin avec grade de lieutenant,
1 vétérinaire avec grade de IIe sous-lieutenant,
1 adjudant sous-officier,
1 sergent-major,
1 fourrier,
1 sergent du train,
7 sergents de canonniers,
7 caporaux de canonniers,
4 caporaux du train,
14 appointés de canonniers,
14 appointés du train,
1 frater,
1 appointé maréchal,
1 maréchal,
1 serrurier,
1 charron,
2 selliers,
4 trompettes,
50 canonniers,
47 soldats du train.

Total 165

4° Le nombre de chevaux des batteries de 8 liv. sera le même que celui des batteries de 4 liv., soit de 104;

5° Les munitions pour chaque pièce de 8 liv. seront de 400 coups, tant pour les batteries attelées que pour les pièces de rechange;

6° Les 24 pièces de 12 liv. des 6 batteries anciennes de 12 liv. et les 4 pièces de rechange leur appartenant et qui deviennent disponibles ensuite de la création des batteries rayées de 8 liv., seront employées comme pièces de position et transformées en canons rayés de 12 liv. à chargement par la culasse.

Les 12 obusiers longs de 24 liv. des cantons et les 2 obusiers de rechange de 24 liv. de la Confédération seront employés comme pièces de position. Il en est de même des pièces appartenant aux 2 batteries de 8 liv. de la réserve;

7° Les 60 pièces de canons de 12 liv. appartenant à la Confédération et les 30 pièces de 12 liv, appartenant aux cantons, seront de même transformées en pièces de position de 12 liv., à chargement par la culasse;

8° Les munitions pour chaque pièce de position rayée seront de 150 coups;

9° Le matériel des nouvelles batteries de 8 liv., celui des 30 pièces de position rayées et des 24 pièces de 12 liv. mentionnées à l'article 6, restera la propriété des cantons, ainsi que les munitions fournies pour ces pièces;

10° A la première demande de la Confédération, les cantons devront lui livrer pour la transformation le matériel dont il s'agit. Cette transformation devra être terminée dans l'espace de deux ans;

11° Les frais résultant de la transformation des pièces, affûts et voitures de guerre, seront supportés par la Confédération, ainsi que les frais des nouvelles munitions, toutefois contre la restitution des anciennes munitions de ces pièces.

Par contre, l'entretien du matériel des nouvelles batteries de 8 liv. et celui des pièces de position transformées qui appartiennent aux cantons, incombe à ces derniers.

Un crédit de fr. 1,474,480 est ouvert pour les frais de la transformation. Ce crédit pourra, si cela est nécessaire, être reporté sur les exercices prochains;

12° Les articles 44, 45 et 46 et les tables II, VII, VIII et IX de la loi militaire fédérale, du 8 mai 1850, pour autant qu'ils sont en contradiction avec les prescriptions ci-dessus, sont abrogés;

13° Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution de la présente loi. [1]

[1] On sait que ce projet a été adoptée par l'Assemblée fédérale, qu'une partie des canons proposés est déjà entrée dans nos arsenaux, et qu'on est en train de détruire tout ce qui restait de lisse dans les cantons. Nous répétons que, malgré toutes les belles constructions graphiques et autres raisonnements de l'espèce, nous déplorons amèrement l'abandon total du lisse de gros calibre pour pièces de campagne. Nous désirons sincèrement, nous aussi, que le pays n'ait pas à regretter un jour d'avoir sacrifié des avantages sûrs et réels, ceux de la rapidité de la charge, d'une mitraille efficace, du bon ricochet, à des profits chimériques tels qu'une immense portée et une précision mathématique inutiles 7 fois sur 10 à la guerre avec des masses et des chaînes, surtout en terrain coupé. Comme pièces de position, alors qu'on peut choisir d'avance ses emplacements et connaître exactement ses distances, nous reconnaissons que le rayé peut avoir des avantages signalés sur le lisse; mais il ne faudrait pas confondre ce genre spécial de tir avec celui tout différent des batteries divisionnaires et de l'artillerie de campagne en général. Celle-ci devrait toujours réunir un juste mélange des propriétés des deux ordres, pour satisfaire aux cas ordinaires qui se présentent dans l'action combinée de troupes de diverses armes. *(Rédaction.)*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie;
E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 15. Lausanne, le 10 Août 1867. XIIe Année.

RÉSUMÉ DE PRINCIPES MILITAIRES

par

C

LA CAVALERIE.

Le cavalier doit regarder son arme comme un véritable héritage de la chevalerie.

*
* *

Il doit vouer son affection et ses soins à son cheval, de même qu'un fiancé à sa bien-aimée.

*
* *

De l'adresse dans l'équitation individuelle, voilà pour lui une condition *sine quâ non*.

*
* *

L'alignement sur le centre forme, pour la cavalerie, la base de sa concentration.

*
* *

Le cavalier ne doit pas se fier à son arme à feu, mais il ne doit pas non plus la dédaigner.

*
* *

La rapidité de sa monture, voilà sa meilleure arme.

*
* *

Saisir l'à-propos du moment, voilà le couronnement de sa valeur.

*
* *

Que la cavalerie ne reste pas à cheval, à attendre des ordres.

*
* *

Ne permets pas que, pendant une marche, la cavalerie (ou l'artillerie) soit trop rapprochée de l'infanterie. Les distances donnent le grand air indispensable et rendent la marche plus régulière. Tout tiraillement fatigue.

*
* *

La plus belle manœuvre de la cavalerie, c'est la manœuvre oblique.

*
* *

Par celle-là, l'ennemi reste le plus longtemps possible dans l'incertitude sur le point précis où sera dirigé le choc.

*
* *

Si l'ennemi a déjà formé un carré, tâche de lui faire décharger ses armes, en le harcelant par des groupes de cavaliers avant le commencement de l'attaque principale.

*
* *

Aucun obstacle ne doit retarder le moment de donner sur l'ennemi, le sabre à la main.

*
* *

Pour la poursuite, le mieux est d'employer la cavalerie, accompagnée d'une artillerie à cheval, si cela se peut ainsi.

*
* *

Pendant la journée, les reconnaissances se font le plus convenablement à cheval. A l'approche de la nuit, c'est l'infanterie qui doit en être chargée.

L'ARTILLERIE.

Que la science soit la base de la pratique, mais que la pratique ne soit pas dominée par la science.

*
* *

Donne une arme convenable à l'artilleur, qui, lorsqu'il a mis pied à terre, reste debout près de son canon. Quand on est dépourvu d'arme, on est enclin à s'enfuir.

*
* *

La facilité des réparations, voilà une des premières conditions du matériel.

*
* *

Plus le boulet rase la terre, plus le canon est bon.

*
* *

N'épuise jamais tes munitions jusqu'au dernier boulet ; c'est lui qui tient en respect l'ennemi qui t'assaille.

* * *

Ne fatigue pas le train par un empressement superflu.

* * *

Evite de placer l'escorte du canon derrière l'artillerie, si celle-ci se trouve dans la mêlée.

* * *

En général ne place pas les canons dans la ligne des tirailleurs.

* * *

Ne disperse jamais l'effet de l'artillerie.

* * *

N'oublie pas qu'il y a un angle mort, lorsque tu es tenté d'occuper des hauteurs dominantes.

* * *

En tirant, vise avec exactitude, même aux dépens de la vitesse, et non *vice versa*.

* * *

Le dernier coup est le meilleur.

L'ÉTAT-MAJOR (AIDES-DE-CAMP).

Une perception rapide, un esprit développé et de la discrétion, voilà les qualités nécessaires à l'officier d'état-major (aide-de-camp).

* * *

Il doit savoir bien apprécier l'importance de la discipline ;

* * *

Être initié aux idées du commandant, les bien comprendre, et témoigner des égards pour ses actes;

* * *

Ne jamais rien remettre;

* * *

Faire aller son cheval au trot, mais avec ménagement, car le cheval est d'importance pour lui ;

* * *

Habituer l'œil, même en temps de paix, à juger du terrain ;

* * *

Tâcher de se rappeler les noms des lieux et des personnes, et savoir toujours s'orienter.

* * *

Chercher de son mieux à donner les éclaircissements qu'on pourrait lui demander, tout en se gardant bien de « juger l'affaire sur l'étiquette, » et de dire plus que ce dont il est certain ;

⁂

S'enquérir auprès du commandant supérieur, plutôt que de donner des instructions présomptueusement, et de son propre mouvement.

⁂

On transmet les ordres au nom du général, d'une manière polie, mais toujours avec calme et précision.

⁂

Les ordres devront être ponctuellement exécutés ; il ne suffit donc pas de les répéter, il faut savoir aussi se faire comprendre, et veiller, en cas de besoin, à ce qu'on s'y conforme rigoureusement.

⁂

Un officier d'état-major, ou aide-de-camp, doit être parfaitement sûr de la quantité de provisions et de munitions qui restent dans les dépôts.

⁂

Il doit calculer, pour la marche des troupes, plutôt trop de temps que trop peu ;

⁂

Préparer d'avance des quartiers aux troupes en marche, afin de gagner du temps ;

⁂

Apprendre à juger de la force des troupes qui se font voir de loin.

⁂

Comme chef d'état-major, il devra veiller à l'observation scrupuleuse de l'ordre prescrit pour la marche et pour l'escorte.

⁂

Il devra lui-même reconnaître les positions avant de les faire occuper. Les troupes qui avancent pourront alors prendre immédiatement leurs places, ce qui préviendra l'encombrement ainsi qu'un retard inutile.

⁂

En pareilles occasions, il devra instruire chaque commandant de corps du but auquel celui-ci doit s'efforcer de parvenir avec sa division, de la position des forces qui combattent à côté de lui, du point d'attaque et du chemin de retraite.

⁂

S'il doit reconnaître l'attitude de l'ennemi, il faut qu'il avance, autant que possible dans la direction voulue, avec toute la circonspection nécessaire, pour voir l'étendue de la position de l'ennemi, juger des espèces d'armes qu'il possède et des principaux points de la situation.

⁂

Si la reconnaissance s'exécute au moyen d'un corps de troupe, c'est lui qui le conduira.

Il ne permettra jamais au train de quitter ses colonnes et de barrer le passage, surtout lorsqu'on est sur le point de livrer bataille.

* *

Il devra anéantir à temps les lettres et les ordres écrits, afin qu'ils ne puissent tomber aux mains de l'ennemi.

* *

Au reste, il est de son devoir de tâcher de découvrir, au plus fort du combat, les points faibles soit de son côté, soit de celui de l'ennemi.

LE YATAGAN ET LA BAIONNETTE.

La question de l'adoption du yatagan pour toute l'infanterie est remise en discussion par la pièce suivante dont on nous demande la publication.

A toutes les sociétés militaires de la Confédération suisse.

Chers frères d'armes!

En vue des négociations encore pendantes concernant la fixation de l'ordonnance pour les nouvelles armes à feu portatives, nous croyons devoir, comme déjà cela s'est pratiqué partiellement, proposer au Conseil fédéral l'adoption du yatagan pour toutes les troupes à pied.

Nous vous l'annonçons avec prière de nous appuyer en cela et dans ce but nous mettons à votre disposition quelques exemplaires de notre adresse du 30 juin.

Agréez les salutations de vos frères d'armes!

Berne, le 4 juillet 1867.

Au nom de la société des sous-officiers:
Le Président,
J. Ammann, serg.-major.
Le Secrétaire,
F. Balmer, serg.-major.

Au nom de la société des officiers de la ville de Berne:
Le Vice-Président,
J.-J. Hunzicker, capitaine.
Le Secrétaire,
H. Brunner, lieut. d'état-major.

Au haut Conseil fédéral de la Confédération suisse.

Monsieur le Président!
Messieurs les Conseillers!

Dans les transformations qu'ont subies les moyens de défense nationale durant les 10 dernières années, on peut citer des occasions fré-

quentes, où les vœux et les désirs exprimés par la troupe, ont été accueillis avec bienveillance par les autorités; il n'est même pas rare qu'il leur ait été fait droit. Cela est arrivé lors de l'adoption de l'unité du calibre et tout récemment encore lors de l'adoption du fusil à répétition.

Encouragés par ces faits, les sociétés soussignées prennent la liberté de vous communiquer leurs vues sur un sujet déjà traité antérieurement et qui, bien que ne concernant plus un point capital de notre armement, a cependant encore une importance que l'on ne saurait nier. Nous voulons parler de l'arme blanche, pour laquelle nous prenons la liberté de vous recommander le yatagan.

En premier lieu et contrairement à quelques avis émis dernièrement, nous croyons que, malgré les perfectionnements de toutes sortes apportés aux armes à feu portatives, l'arme blanche a toujours une grande importance et que notre opinion sera partagée par la troupe.

Voici les motifs qui nous engagent à recommander le yatagan:

1° La baïonnette ordinaire ne sert qu'à frapper de pointe, tandis que le yatagan peut être utilisé pour la pointe et la contrepointe; nous ne croyons pas nous tromper en émettant l'opinion que notre troupe est plutôt disposée en faveur de la seconde.

2° Le yatagan peut facilement être fait de manière à pouvoir être manié comme un sabre, ce qui serait précieux pour augmenter la confiance du soldat en lui-même, tandis que la baïonnette ordinaire, si elle n'est fixée au bout du fusil, devient une arme inutile.

3° Le yatagan fabriqué avec d'excellent métal sera du même poids et rendra les mêmes services que la bayonnette ordinaire.

Au reproche que le yatagan fixé au fusil à répétition rend son extrémité trop lourde et le tir difficile, nous répondrons simplement que le yatagan ne doit être fixé au fusil qu'immédiatement avant de s'en servir et au pas de course, il devrait en être ainsi avec la baïonnette. De même que le sabre ne se tire qu'au moment de frapper, de même, pour stimuler et électriser la troupe, le yatagan ne doit être fixé au bout du fusil qu'au moment de la mêlée.

On dit encore que sans baïonnette il est impossible de former les faisceaux et qu'ainsi pendant ce temps le soldat sera privé de toute arme; ce reproche concerne tout aussi bien la bayonnette ordinaire, mais on obvierait facilement à cet inconvénient au moyen d'un appareil simple remplaçant la bayonnette.

4° Le yatagan paraît devoir être définitivement adopté pour les carabiniers, tandis que la baïonnette ordinaire est maintenue pour le reste de l'infanterie.

Or nous ne pouvons comprendre pourquoi le yatagan serait plus utile aux carabiniers qu'aux compagnies du centre qui, d'après notre tactique, sont surtout destinées à faire usage de l'arme blanche. Nous sommes éloignés d'envier aux carabiniers cet avantage, mais nous croyons que s'il doit exister une différence entre l'armement des carabiniers et celui du reste de l'infanterie, il serait juste, puisque l'on donne aux carabiniers la meilleure arme à feu, de donner aux fantassins la meilleure arme blanche.

5° Si l'on donnait à la troupe le choix entre la baïonnette et le yatagan, certainement elle donnerait la préférence au dernier. Outre les avis que nous avons recueillis auprès de la troupe elle-même, nous croyons pouvoir affirmer que les chasseurs impériaux, les zouaves, les chasseurs de Vincennes ainsi que nos carabiniers qui déjà possèdent le yatagan, y tiennent beaucoup et ne voudraient y renoncer à aucun prix.

Nous avons appris que le yatagan de Buchholz vous a déjà été présenté, mais que vous ne l'avez pas trouvé conforme à son but; nous n'avons pas le droit de vous en conseiller un nouvel examen, mais nous vous soumettons l'idée d'une mise au concours. Le choix d'un modèle de yatagan convenable, question purement mécanique, demandant beaucoup moins de temps que celle du chargement par la culasse, ne nécessiterait qu'un court délai.

Nous terminons en vous priant respectueusement d'adopter pour les nouvelles armes à feu de toutes les troupes à pied un yatagan approprié à son but et pouvant servir de sabre.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 30 juin 1867.

Au nom de la société des sous-officiers:
Le Président,
(Signé) J. Ammann, serg.-major.
Le Secrétaire,
(Signé) F. Balmer, serg.-major.

Au nom de la société des officiers de la ville de Berne:
Le Vice-Président,
(Signé) J.-J. Hunzicker, capitaine.
Le Secrétaire,
(Signé) H. Brunner, lieut. d'état-major.



BIBLIOGRAPHIE.

Histoire militaire du territoire actuel de la Belgique, *par Emile Verstraete*. 2e édition. Bruxelles. 1865-67. Muquardt, éditeur.

Cet ouvrage, qui paraît en livraisons détachées, aura 5 volumes, à 7 à 8 livraisons par volume. Sa publication a malheureusement commencé par le 3e volume, ce qui nuit à la lecture de cet excellent trav-il

Rien ne saurait être plus instructif pour nous Suisses — et pour beaucoup d'autres en Europe par le temps qui court — que de rechercher dans l'histoire la manière dont se sont formées les frontières des états neutres actuels, particulièrement de la Belgique. On voit que ces pays étaient fatalement destinés, ou à servir de champ de bataille aux lutteurs étrangers, ou à être jetés dans la mêlée pour des intérêts qui au fond ne les regardaient pas.

La neutralité dont ils jouissent aujourd'hui devient, à cette lumière, un bienfait plus grand encore et qu'on ne saurait entourer de trop de soins.

Sous ce rapport l'histoire militaire de la Belgique est susceptible d'offrir d'utiles leçons. Remercions donc le savant et patient auteur de l'ouvrage que nous annonçons et espérons qu'il ménera son œuvre à bonne fin. Les livraisons que nous avons sous les yeux embrassent la période de 1500 à 1580, et renferment en particulier un chapitre fort intéressant sur la création des armées permanentes.

Arte militare, article de l'*Annuario scientifico*, par l'ingénieur Cesar Cavi, ancien capitaine d'artillerie.

L'article de M. Cavi, tiré à part en une petite brochure, ne doit pas être jugé sur son seul volume. C'est une étude serrée et consciencieuse de l'état actuel de l'art militaire, et surtout du matériel d'artillerie, dans laquelle les publications et les créations les plus récentes sont judicieusement mises à profit. La science profonde de l'auteur, bien servie par ses expériences pratiques comme officier d'artillerie dans les guerres de l'indépendance italienne de 1859 et de 1866, donnent à ce travail une valeur supérieure à celles des travaux ordinaires de ce genre. Les détails techniques n'y absorbent pas la place des vues générales et des principes fondamentaux, quoique ceux-ci n'aient pas encore toute la part qui leur revient de droit.

PS. Avec un vrai chagrin nous apprenons par *l'Italia militare* du 28 mai la mort récente de M. Cavi, à Milan. « Ceux qui l'ont connu, dit ce journal, admiraient ses qualités du cœur et de l'esprit, et déploreront sa mort prématurée (à 33 ans) comme une perte pour le pays. »

Probabilités du tir et appréciation des distances a la guerre, par *E. Adan*, capitaine d'état-major, professeur à l'Ecole militaire de Belgique. — Bruxelles 1866. Muquardt, éditeur. Une brochure in-8°.

« La marche des sciences, dit M. le capitaine Adan dans son avant-propos, suit deux voies bien distinctes : dans l'une, en partant de la loi, on déduit les faits ; dans l'autre, au contraire, en partant des faits, on induit la loi. La première constitue la méthode rationnelle, la seconde est la méthode expérimentale ou empirique. En nous plaçant ici au point de vue des mathématiques, nous reconnaîtrons que la méthode rationnelle doit conduire à des résultats empreints d'une certitude absolue ou apodictique ; tandis que la méthode expérimentale, procédant par induction et analogie, ne peut fournir qu'une certitude problématique nommée probabilité.

« Des hommes adonnés aux jeux de hasard ont fait naître la théorie des probabilités, qui s'occupa exclusivement pendant longtemps de la recherche du nombre

des chances de gain et de la totalité des chances de gain et de perte. Le rapport du premier nombre au second forme la probabilité favorable au joueur et sert de base au calcul des mises.

« Ce n'est que plus tard que le calcul des probabilités fut appliqué aux sciences d'observation ; Bayes, le premier, indiqua dans les *Transactions philosophiques* (1763), le moyen de déterminer les limites de la probabilité des événements, obtenue d'après les expériences. Quelques années après, La Place publia sa théorie analytique, qui range aujourd'hui les probabilités parmi les véritables sciences.

« Les erreurs des observations sont soumises à une loi, représentée approximativement par une formule que l'on démontre de deux manières différentes : d'abord en admettant le principe des moyennes, ensuite par les probabilités *a posteriori*. Le principe des moyennes et la loi des probabilités des erreurs se complètent mutuellement.

« Nous donnerons prochainement une nouvelle démonstration directe de la même formule ; mais afin de ne pas étendre les développements analytiques, nous l'avons prise pour point de départ de la théorie que nous voulions appliquer au tir des armes à feu, et nous prions le lecteur de nous pardonner cette irrégularité, faite dans le but d'entrer immédiatement en matière. »

Après cela l'auteur aborde son sujet, qu'il traite en connaisseur et au moyen de calculs que nous ne pouvons qu'indiquer sommairement vu leur enchaînement serré. Le livre traite, en 57 paragraphes, des divers objets suivants :

Probabilité d'une erreur. — Erreur moyenne, précision. — Tir d'une arme. — Propriétés d'un point d'impact moyen. — Coefficients de justesse et de régularité. — Combinaisons des séries d'épreuves. — Probabilités des causes déviatrices. — Correction des coefficients. — Application au tir des canons. — Distance du but en blanc naturel. — Portée la plus probable. — Probabilité de toucher un escadron ou un bataillon. — Probabilité d'atteindre une embrasure. — Probabilité de toucher un cercle. — Grandeurs des écarts possibles à toutes les distances. — Expression de la justesse de tir. — Application au tir des armes portatives. — Hauteurs des hausses et but en blanc naturel. — Défauts des armes en général. — Défauts des armes ordinaires, cible d'épreuve. — Habileté des tireurs. Cibles aux touchés et aux points, circulaires, rectangulaires, elliptiques. — Habileté des tireurs de précision.

Appréciation des distances. — Diastimètre de Romershausen. — Mesurer des distances, du même. — Stadia à tige droite. — Stadia à cylindre compteur (du Puy de Podio). — Stadia triangulaire. — Nautomètre Morel. — Quart de cercle ; vis de pointage. — Partie de hausse interceptée. — Guidon mobile (de Tilly). — Lunette militaire (Romershausen). — Lunette Rospini. - Cornet Porro. — Télémètre Lugeol. — Lunette Rochon. — Lunette Reitz. — Stadia-éclimètre (Van Leempulten). — Pantomètre (Paccecco). — Mesureur (Brander). — Instrument de Martins. — Instrument de Salneuve. — Tube à miroir (Fallon). — Tube à miroirs (Romershausen). — Equerre à miroirs (Lüpken). — Hausse Vandamme. — Instrument Meyer. — Télégoniomètre (Rieffel). — Tachymètre (Delhaye.) —

Stadiomètre (du Puy de Podio). — Procédé de Tilly. — Distance à vue. — Vitesse du son. — Réflexions. — Procédé proposé. — Règle à lunette.

MEMORANDUM ON THE PRUSSIAN ARMY, IN RELATION TO THE CAMPAIGN OF 1866. By lieutenant-colonel *Reilly*. C. B. Royal Horse Artillery. (Mémoire sur l'armée prussienne et sur la campagne de 1866).

Un rapport de ce genre est généralement à apprécier, car personne ne sait voir mieux et plus impartialement que l'officier anglais, quand il veut bien prendre la peine de s'informer de ce qui se passe sur le continent. Le colonel Reilly a été envoyé par son gouvernement à l'état-major prussien, pour suivre la campagne de l'an dernier. Malheureusement pendant qu'il terminait ses préparatifs, survinrent la foudroyante bataille de Sadowa et l'armistice final. Il ne put pas assister à l'action : mais il fit d'autant mieux son enquête immédiatement après la bataille. C'est le résultat de ses observations qui est consigné dans le susdit memorandum. Nous n'avons pas à le transcrire ici, et nous nous bornerons à en citer quelques traits caractéristiques.

Le colonel Reilly discute le canon prussien et s'en montre peu enthousiasmé ; il n'a pas répondu dans cette campagne à ce qu'on en attendait depuis la guerre du Danemark. Il voudrait maintenir du lisse de campagne. Tout ce qui tient aux transports se faisait admirablement dans l'armée prussienne, tandis que dans l'autre camp il n'en était pas de même.

Le fusil à aiguille n'a pas été pour grand'chose dans le succès le plus marquant, comme cela est prouvé par la statistique des munitions touchées et consommées.

Chaque soldat prussien porte 60 cartouches ; chaque bataillon est suivi d'un char de munitions approvisionné à 22 cartouches par homme, ce qui constitue la première réserve de munitions. Des *colonnes de munitions* constituent une seconde réserve à 120 cartouches par homme. Il y a donc en tout 202 cartouches par homme. Cela ne forme pas un grand encombrement d'impedimenta, et suffit complétement aux besoins, puisqu'à la bataille de Sadowa il n'aurait été tiré en tout, d'après le colonel Reilly, qu'une cartouche par homme présent. Un seul régiment, de la division Horn, aurait tiré plus de ses 60 cartouches.

Dans ces données il faut reconnaître toutefois qu'il reste beaucoup de vague, et qu'il faudrait entr'autres s'entendre sur ce qu'on appelle les hommes *présents* ou *engagés* à la bataille.

SOUVENIRS D'UN EX-OFFICIER (1813-1815). — Genève - Paris, librairie Cherbuliez. 1 vol. in-12.

Digne successeur des soldats du centenier de Capernaüm, l'auteur de ces charmantes pages obéissait aux ordres sans toujours en demander ou en comprendre le pourquoi. Aussi la stratégie et la tactique occupent-elles peu de place dans son livre. Refaire l'histoire des brillantes campagnes de 1813 à 1815 et nous livrer les secrets des victoires du grand capitaine, tel n'est point d'ailleurs le but que s'est proposé le vétéran du premier Empire : sa seule affaire est de nous raconter sa propre histoire, c'est-à-dire celle de ses impressions personnelles durant ces luttes mémorables, ne prenant dans les grands événements qu'il raconte et aux-

quels il a participé comme acteur que ce qu'il faut pour éclairer sa marche et faire un cadre à son portrait. Ainsi envisagé, le sujet est restreint sans doute à l'individu, mais dans cet atome isolé nous trouvons l'image fidèle et vivante de l'espèce et comme une révélation des dispositions morales de toute l'armée française de cette époque. C'est en cela, nous semble-t-il, que gît le véritable intérêt de cet ouvrage qui unit aux solides enseignements résultant d'une analyse consciencieuse et approfondie du cœur humain, l'attrait d'un récit plein d'humour, de vie et de vérité.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes:

Berne, le 28 juin 1867.

Tit. — Le département s'empresse de vous informer en complément à sa circulaire du 20 et n° 2646 concernant le cours pour armuriers qui aura lieu à Zofingue, que les armuriers-recrues doivent recevoir une instruction préparatoire dans leurs cantons, attendu qu'il ne leur sera donné qu'une instruction toute spéciale dans le cours susdit. L'instruction préparatoire doit s'étendre sur les devoirs et attributions du soldat et sa conduite au service en général, les travaux de propreté, le paquetage du sac, le roulage de la capote, et sur la première partie de l'école du soldat y compris la gymnastique.

Les armuriers-recrues des cantons où l'instruction première est centralisée, doivent prendre part à cette instruction durant 10 jours au moins, ceux des cantons où cette centralisation n'existe pas doivent par contre recevoir une instruction d'une durée analogue.

En vous priant de vouloir prendre en considération ces directions nous saisissons l'occasion pour vous assurer de notre parfaite considération.

Berne, le 29 juin 1867.

Tit. — Le nouveau règlement de service ayant nécessité la révision et le complétement du *règlement sur les attributions et devoirs des divers grades*, le département s'est vu dans le cas de publier une nouvelle édition de ce règlement.

En vous donnant connaissance de cette disposition, le département se permet d'appeler tout particulièrement votre attention sur l'urgence qu'il y a de remettre ce règlement à tous les officiers et sous-officiers de votre contingent et il vous prie de vouloir prendre les mesures nécessaires à cet effet.

Le règlement en question est mis en débit au commissariat fédéral des guerres, au prix de 10 centimes l'exemplaire.

Agréez, tit., etc.

Berne, le 3 juillet 1867.

Tit. — Le conseil fédéral a décidé, dans sa séance du 24 juin, la tenue d'une école d'instructeurs pour tous les instructeurs de l'infanterie, commandée par M.

le colonel fédéral Hoffstetter, et qui aura lieu du 6 *au 26 octobre prochain à Thoune*. Jour d'entrée au service 5 octobre, jour de licenciement 27 octobre.

En conséquence, nous vous invitons à vouloir envoyer tout le personnel d'instructeurs que vous employez à l'instruction centralisée des recrues et aux cours de répétition, excepté les instructeurs de tambours et de trompettes, pour le 5 octobre, à la nouvelle caserne à Thoune, avec l'ordre de se présenter l'après-midi à 4 heures au commandant de l'école. Les instructeurs seront logés dans cette caserne et percevront la solde à teneur des prescriptions contenues dans l'arrêté du Conseil fédéral du 20 novembre 1861.

Comme des mutations peuvent avoir eu lieu dans votre corps d'instructeurs depuis les dernières communications que vous nous avez faites à ce sujet, nous vous prions de vouloir nous transmettre d'ici au 1er août au plus tard l'état nominatif des instructeurs que vous enverrez à l'école.

Cette école, décrétée extraordinairement par le Conseil fédéral, a pour but de préparer l'introduction des fusils à chargement par la culasse et de familiariser d'abord le personnel des instructeurs avec le maniement des nouvelles armes et avec les changements des formes de tactique élémentaire que leur introduction nécessitera. Comme l'armée fédérale entière pourra être pourvue de fusils susdits pour le commencement de la prochaine année scolaire, il est de toute urgence que le personnel complet des instructeurs prenne part à l'école de Thoune et nous prions instamment les cantons de vouloir modifier leurs plans d'instruction de manière qu'ils n'y fassent pas obstacle.

Nous espérons qu'il leur sera possible de terminer les écoles de recrues avant l'ouverture de l'école d'instructeurs et estimons que les cours de répétition qui coïncideront avec cette dernière pourront avoir lieu sans la présence du personnel d'instruction.

Nous vous informons en outre que, eu égard à l'école en question, le Conseil fédéral a supprimé le cours spécial pour instructeurs-chefs et les trois cours de tir fixés pour cet automne et vous invitons à vouloir considérer toutes les directions données à leur égard comme nulles et non avenues.

En revanche on organisera un cours spécial pour les chefs de classe, chargés de l'instruction du tir à l'école de Thoune, au sujet duquel les cantons qui ont à y envoyer du personnel, recevront des communications ultérieures.

Agréez, tit., etc.

Berne, le **22** *juillet* **1867.**

Tit. — Par arrêté du Conseil fédéral suisse du 18 janvier 1867, l'école des sapeurs d'infanterie pour l'année courante doit avoir lieu à Soleure du 26 août au 14 septembre prochain.

Doivent prendre part à cette école :

1° Un officier de chacun des bataillons appelés au rassemblement fédéral de troupes, savoir des bataillons nos 1, 10, 20, 23, 26, 36, 39, 40, 44, 45, 55, 62, 67 et 69;

2° Un sergent-major du bataillon n° 3, Zurich;
3° Un fourrier id. » 3, id.
4° Deux sergents id. » 4, Argovie;
5° Id. id. » 5, Zurich;
6° Deux caporaux id. » 2, Tessin;
7° Id. id. » 7, Thurgovie;
8° Id. id. » 10, Vaud;
9° Un infirmier de Soleure et deux tambours de Berne;
10° Tous les recrues sapeurs de l'année courante;
11° Ceux des sapeurs des bataillons appelés au rassemblement de troupes qui n'auraient pas déjà pris part à une école fédérale de sapeurs.

Toute cette troupe entrera le 25 août à la caserne de Soleure, à 4 heures après midi au plus tard, et se mettra à la disposition du commandant du cours, Monsieur le colonel fédéral Schumacher.

Le Département se propose d'arriver peu à peu à avoir *pour chaque bataillon d'infanterie un officier spécialement instruit au service de pionnier* qui, le cas échéant, aura le commandement des sapeurs du bataillon et qui pourra être chargé des travaux rentrant dans cette partie.

Nous commencerons cette année par les bataillons appelés au rassemblement de troupes, car ils seront les premiers à éprouver le besoin de posséder au moins chacun un officier versé dans le service de pionnier. Les cantons intéressés sont instamment priés de choisir pour cela des officiers fort capables, énergiques et qui soient autant que possible familiarisés avec cette partie ensuite de leur vocation civile.

Les *cadres de sous-officiers* nécessaires pour l'école seront pris, également pour l'avenir, dans les divers bataillons d'après un tour de rôle régulier, attendu qu'il est important que peu à peu un certain nombre de sous-officiers connaissant le service de pionnier soient répartis dans les bataillons dans une juste proportion.

Par exception, nous appelons aussi cette année au service ceux des *anciens sapeurs des bataillons qui doivent faire partie du rassemblement de troupes* qui n'ont encore assisté à aucun cours fédéral, car il est de grande utilité pour l'exécution des travaux de ce rassemblement de troupes que tous les sapeurs qui y seront appelés aient subi un cours spécial dans cette partie.

Par suite de la mesure que maintenant tous les *recrues sapeurs* devront être appelés à l'école fédérale, il résulte qu'après quelques années tous les sapeurs sans exception auront subi un cours spécial dans leur partie.

Les recrues sapeurs devront prendre part dans leur canton à un cours préparatoire de 10 jours au moins avec un détachement de recrues, cours qui devra s'étendre sur les devoirs et les obligations des soldats; en général sur leur tenue au service, travaux de propreté, paquetage du sac, rouler la capote et sur la première partie de l'école de soldat, conjointement avec l'instruction gymnastique qui y correspond. Dans les cantons où la première instruction n'est pas centralisée, les recrues devront recevoir pendant le temps ci-dessus une instruction correspondante à la durée de ce temps.

Lors du choix des recrues sapeurs il faut surtout avoir égard à prendre des charpentiers de profession et à ce que ceux-ci possèdent les qualités prescrites par le règlement du 25 novembre 1857 pour les troupes du génie. L'équipement est celui prescrit par le règlement pour les sapeurs d'infanterie.

La Confédération supportera les frais de solde, de subsistance, de logement et d'instruction de tous les hommes prenant part à l'école.

La troupe devra être munie de feuilles de route cantonales et dirigée sur Soleure. Pour le retour elle recevra des feuilles de route du commissaire des guerres du cours, si les cantons ne préfèrent pas leur en donner à leur départ.

L'école sera licenciée le 15 septembre.

Enfin nous prions les cantons intéressés, pour autant que cela n'aurait pas encore eu lieu, de nous transmettre au plus tard jusqu'au 15 août prochain l'état nominatif des hommes qu'ils se proposent d'envoyer à l'école dont il s'agit.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

(Du 3 juillet.)

Vu l'ordonnance publiée le 3 mai dernier, concernant l'indemnité de voyage pour les militaires voyageant isolément, le Conseil fédéral a arrêté ce qui suit :

1° Les militaires appelés à l'école d'instructeurs d'infanterie, reçoivent pour chaque lieue parcourue sur la plus courte ligne de chemin de fer ou de route postale, l'indemnité suivante :

a) Officiers 60 centimes.

b) Sous-officiers 30 centimes.

2° Ils touchent en outre leur paie d'instructeur pour le jour d'arrivée soit de licenciement.

Par cette disposition se trouve modifié le dernier alinéa de l'arrêté du Conseil fédéral du 20 novembre 1861.

M. le colonel *Liebi*, commissaire des guerres en chef, ayant, par lettre du 15 courant, demandé sa démission, le Conseil fédéral la lui accordée en termes honorables et avec remerciements pour les services qu'il a rendus.

Allemagne du Sud. *(Corresp. part. Juillet 1867).* — Les réorganisations militaires imposées aux divers états de l'Allemagne du Sud par la Prusse ne font pas grand progrès, car elles rencontrent une profonde antipathie dans toutes les sphères de la population. Il est probable qu'à la première occasion favorable les gouvernements, ceux du Würtemberg et de la Bavière au moins, se dégageront des traités d'alliance offensive et défensive qu'ils ont conclus dans un moment de panique avec leur puissant voisin du Nord. L'armement en revanche est l'objet de réelles sollicitudes. Le grand-duché de Bade et le royaume de Wurtemberg ont simplement demandé et reçu une provision suffisante de fusils prussiens. La Bavière a transformé ses fusils Podeviler en un système de chargement par la culasse, à piston, assez imparfait, mais supérieur encore au fusil à aiguille. Les Autrichiens en sont toujours à leur ancien modèle, sauf peut-être ce qu'il y a en magasin. Au camp de Bruck cependant les troupes vont être munies du fusil transformé système Lindner.

La Bavière aura cet automne un grand camp de manœuvres sur le Lech, auquel les Würtembergeois devaient, dit-on, se joindre. Mais ce projet de réunion a échoué,

les Bavarois seront seuls. Le camp sera commandé par le prince Luitpold, oncle du roi, et comprendra tout un corps d'armée. En voici la répartition :

Chef d'état-major : colonel Schoch, avec le major Horn et le capitaine Xilander comme aides-de-camp.

1re division d'infanterie : lieut.-général von der Tann. Chef d'état-major : lieut.-colonel Diehl. 1re brigade : général major Steinlen ; 2e brigade : général Pesenecker.

2e division d'infanterie : lieut.-général von Feder. Chef d'état-major : major Heinleth. 3e brigade ; général Schumacher ; 4e brigade : général Straub.

Brigades de réserve : généraux majors von Mayer et Orff.

De nouvelles manœuvres au point de vue tactique y seront expérimentées, ainsi qu'une section nouvelle du corps technique, celle des télégraphes et des chemins de fer de campagne.

Berne. — Promotions et nominations militaires.

ELITE. MM. *Hofmann*, Charles-Rod., à Bienne, capitaine; *Balli*, Henri, à Aarmuhle, lieutenant; *von Freudenreich*, Edouard, de Berne, 1er sous-lieutenant.

LANDWEHR. MM. *Berger*, Christen, à Muhledorf, lieutenant; *Rothacher*, Fréd., à Kœniz, idem; *Beiner*, Jean, à Kœniz, idem; *Glaus*, Christen, à Guggisberg, 1er sous-lieutenant; *Messerli*, Fréd., à Rumligen, idem; *Zwahlen*, Ulrich, à Wahlern, idem.

Fribourg. Nominations et promotions faites par le Conseil d'Etat, pendant le premier semestre 1867.

Le 14 janvier, MM. le lieutenant *Mæhr*, Auguste, de Fribourg, promu capitaine de dragons de réserve n° 28 ; le sous-lieutenant *Limat*, Joseph, de Gevizier, promu lieutenant de dragons d'élite n° 5; l'aide-chirurgien *Chiffelle*, Marcel, de Fribourg, promu chirurgien-major au bataillon d'élite n° 39; le médecin d'escadron *Delley*, Auguste, à Châtel-St-Denis, promu chirurgien-major au 1/2 bataillon de réserve n° 118.

Le 23, *Siffert*, Pierre, du Petit Cormondes, nommé aide-chirurgien au bataillon d'élite n° 39.

Le 6 mars, M. *Muller*, Charles, de Fribourg, capitaine aide-major, promu major au bataillon de réserve n° 99. Le 14, le 2e sous-lieutenant *Weck*, Hyppolite, de Fribourg, promu 1er sous-lieutenant à la batterie d'élite de 4 liv. n° 13; le lieutenant *Frœlicher*, Nicolas-Bruno, de Fribourg, promu capitaine de carabiniers de réserve n° 53. Le 29, le 1er sous-lieutenant *Pellet*, Jean-Daniel, à Morat, promu lieutenant 2e fusiliers du 1/2 bataillon d'élite n° 78.

Le 23 mai, l'aspirant de IIe classe, *Bondallaz*, Arthur, d'Estavayer, nommé 2e sous-lieutenant de carabiniers; l'aspirant de IIe classe *Gapany*, Maxime, idem. Le 30, les lieutenants *Barras*, Calybite, à Bulle, promu capitaine à la 4e fusiliers du bataillon d'élite n° 56; *Boccard*, Hubert, de Fribourg, promu capitaine à la 2e chasseurs du bataillon d'élite n° 39; *Weck*, Charles, de Fribourg, promu capitaine aide-major au bataillon d'élite n° 56; *Kofmehl*, Joseph, de Fribourg, promu capitaine aide-major au bataillon de réserve n° 99; *Domon*, Ovide, de Montilier, capitaine; le 1er sous-lieutenant *Grandjean*, Jean, d'Attalens, promu lieutenant.

Le 6 juin, l'adjudant-sous-officier *Gady*, Théod., de Fribourg, nommé sous-lieutenant porte-drapeau au 1/2 bataillon d'élite n° 78; le caporal *Siffert*, Péter, de Cormondes, nommé 2e sous-lieutenant au 1/2 bataillon d'élite n° 78. Le 17, les lieutenants *Curty*, Joseph-André, à Fribourg, nommé capitaine de la compagnie du train de parc d'élite n° 77; *Buillard*, Nicolas-Cyprien, à Tasberg, nommé capitaine de la compagnie de train de parc de réserve n° 87; le 1er sous-lieutenant *Wildbolz*, Wilhem, à Wunnenwyll, promu lieutenant à la batterie d'élite n° 13 (4 liv.); l'adjudant d'artillerie *Renevey*, Zotique, de Villarimboud, nommé 2e sous-lieutenant de train de parc d'élite n° 77; le fourrier d'artillerie *Schmid*, Hyacinthe, à Fribourg, nommé 2e sous-lieutenant de train de parc de réserve n° 87.

PS. Le bataillon n° 39 (commandant Sudan), fera le rassemblement de troupes en remplacement du bataillon n° 56 (commandant Weck-Reynold).

Valais. — Promotions et nominations durant le 1er semestre de 1867.

ARRONDISSEMENT ORIENTAL. M. *Julier*, Théodule, de Varonne, 2e sous-lieutenant de carabiniers.

ARRONDISSEMENT CENTRAL. MM. *Blanc*, Jos.-Alphonse, d'Ayent, aumônier; *Roten*, Adolphe, de Sion, 2e sous-lieutenant de carabiniers.

ARRONDISSEMENT OCCIDENTAL. MM. *Piota*, Charles, de Martigny, major; *Schmidt*, Adolphe, à St-Maurice, médecin de bataillon; *Cropt*, Camille, de Martigny, capitaine; *Crettez*, Jos.-Nicolas, d'Orsières, lieutenant; *Pottier*, Stanislas, de Monthey, 2e sous-lieutenant de landwehr.

CONCOURS DES SOCIÉTÉS DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

Les délégués des sociétés internationales de secours, réunis à Paris, ont nommé une commission spéciale chargée d'étudier les meilleurs modes de transport pour les blessés.

Désirant mettre à profit l'expérience de tous ceux qui, par profession ou par philanthropie, se sont occupés de cette question, ils mettent au concours la solution des problèmes suivants:

1° La construction d'une voiture d'ambulance pouvant contenir deux personnes couchées et deux assises, ou bien huit personnes assises, et réunissant les conditions désirables de légèreté, d'espace, de ventilation, de solidité, de suspension, de simplicité de construction et de facilité pour le chargement et le déchargement des blessés.

La voiture doit être conduite par un postillon et combinée pour la traction de deux chevaux seulement. Elle doit avoir une largeur intérieure d'au moins 1 m. 20, et l'élévation des banquettes au-dessus du sol ne doit pas dépasser 1 m. 10, ni la hauteur totale 2 m. 50, y compris la couverture.

2° La confection d'un brancard à roues ayant sa suspension propre, pour qu'il conserve son élasticité propre lorsqu'il est enlevé de son essieu pour être placé dans un véhicule quelconque, et réunissant les conditions de légèreté, de solidité et de modicité de prix.

3° La construction d'un brancard sans roues, c'est-à-dire d'un brancard à main, pour le transport des blessés du champ de bataille, réunissant les conditions du modèle précédent, auxquelles doit être ajoutée la facilité d'emballage.

La commission internationale décide que si parmi les modèles qui lui sont présentés il s'en trouve qui répondent pour chaque objet aux conditions du programme, elle décernera les prix suivants:

Pour les deux meilleures voitures, un premier prix de mille francs ou une médaille d'or, et un second de cinq cents francs ou une médaille d'argent;

Pour le meilleur brancard à roues, trois cents francs ou une médaille d'argent;

Pour le meilleur brancard à main, deux cents francs.

Les personnes qui désireraient concourir sont invitées à examiner les modèles que les sociétés de secours ont réunis à leur ambulance de l'Exposition universelle, où le secrétaire de la commission donnera tous les renseignements demandés, le lundi et le vendredi de chaque semaine, de neuf heures à onze heures du matin, jusqu'au 10 août 1867, époque fixée pour le délai du concours. Les personnes qui n'habitent pas Paris pourront s'adresser, par lettres affranchies, au secrétariat, rue Roquépine, 18.

L'administration de la REVUE MILITAIRE SUISSE rappelle à MM. les actionnaires que les coupons 70, 71, 72, 73, 99, 106 et 108, de l'exercice de 1865, et les coupons 70, 71, 72. 73, 99, 105, 106, 107, 108 et 111, de l'exercice de 1866, n'ont pas encore été présentés à l'encaissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie;
E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 16. Lausanne, le 21 Août 1867. XIIe Année.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

SECTION VAUDOISE.

Réunion annuelle des 3 et 4 août 1867.

Messieurs les officiers membres de la Société militaire fédérale, section vaudoise, se sont réunis à Vevey les 3 et 4 courant pour y célébrer leur fête bisannuelle. Un programme des plus attrayants avait attiré des diverses parties du canton de Vaud un nombre fort respectable de sociétaires, 230 environ. Grâce à l'amabilité pleine de prévoyance de nos camarades de Vevey et à l'accueil cordial de toute la population, les quelques heures passées dans cette gracieuse cité furent trouvées trop courtes. Nos lecteurs voudront bien en cela nous croire sur parole, sans exiger de nous un compte-rendu détaillé de ces deux journées de fête.

Laissant donc de côté toute la partie du programme consacrée aux récréations et à l'intimité, nous insisterons spécialement sur la séance du 4 août, destinée à l'audition et à la discussion des travaux annoncés; elle dura de 9 heures à midi et s'ouvrit avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la séance du dimanche 4 août 1867, à 9 heures du matin.

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 septembre 1866, à Vevey.
2. Rapport annuel du président.
3. Reddition des comptes.
4. Rapport de M. le colonel fédéral Ch. Veillon, sur les changements projetés dans l'habillement et l'équipement des milices.
5. Rapport de M. le colonel fédéral Quinclet, sur les essais faits à Bière avec le mousqueton de cavalerie prussien. (Exposition de cette arme.)
6. Rapport de M. le major d'artillerie Davall, sur les nouveaux modèles de fusils se chargeant par la culasse, avec exposition des dits modèles et munitions, mis à la disposition de la société par le département militaire fédéral.
7. Rapport de M. le major d'artillerie Ruchonnet, sur le rôle de l'artillerie en 1866.
8. Rapport de M. le capitaine Gaulis, sur la motion de feu M. le colonel Corboz, concernant les aspirants.
9. L'infanterie prussienne, son armement, son instruction et sa tactique, par M. le colonel fédéral Tronchin.
10. Quelques mots sur les Zouaves, par M. le major fédéral de Guimps.
11. Communications et propositions diverses.

Parmi les officiers supérieurs présents à la séance, nous avons remarqué MM. les colonels Delarageaz, chef du Département militaire, Veillon, Veillard, Meyer, Quinclet, Tissot et Tronchin, président de la société, et MM. les lieut.-colonels Métraux, Bertsch, Burnand et Rosset.

La marche de la séance fut conforme à l'ordre du jour; cependant, faute de temps, celui-ci ne put être entièrement épuisé, et les communications inscrites sous les chiffres 7, 9, 10 et 11 durent être ajournées.

L'assemblée ayant décidé la publication dans notre journal des divers travaux lus ou ajournés, nous donnons dans notre numéro de ce jour le discours d'ouverture du président de la société et le rapport de M. le capitaine G. Gaulis sur la motion de feu M. le colonel Corboz concernant le système des aspirants.

Toutefois, avant d'accorder la parole à M. le président, nous devons constater que l'intérêt de la séance et l'effort de la discussion se sont essentiellement concentrés sur la question des changements projetés dans l'habillement et l'équipement de nos milices, question introduite devant l'assemblée par le rapport de M. le colonel Veillon. Cette affaire, on le sait, est actuellement soumise à l'examen d'une commission fédérale composée de MM. les colonels Veillon, Schwarz

et Stadler. On sait encore que sous prétexte de simplifications et d'économies une partie de la Suisse centrale et orientale réclame depuis longtemps l'abolition de tout ce qui constitue l'uniforme proprement dit du soldat. Epaulettes, képis, chapeaux d'état-major, écharpes, suédoises, tuniques, insignes divers, rien ne trouve grâce auprès des novateurs.

D'autre part, en présence des dangers qui résulteraient de la mise à exécution de telles tentatives, il s'est formé dans la Suisse centrale et occidentale une opposition très prononcée à l'égard de telles innovations qui auraient pour résultat inévitable de détruire la discipline de nos troupes et l'esprit militaire de nos populations, en supprimant les distinctions qui doivent exister entre le militaire et le civil, entre le supérieur et le subordonné. Aussi les communications de M. Veillon ont-elles produit une grande impression sur l'assemblée, qui a tenu, après avoir entendu plusieurs orateurs, à manifester d'une manière non équivoque son opinion par la résolution suivante:

« S'estimant l'organe de la population militaire du canton de Vaud,
« la section vaudoise de la société militaire fédérale exprime le vœu
« que le règlement actuel sur l'habillement, dont on est en général
« satisfait, soit modifié le moins possible. Elle donnerait cependant
« son adhésion à quelques changements de détail, si ces changements
« étaient jugés utiles, laissant son comité juge de la question. »

Nous bornerons là nos remarques, désirant donner dans notre prochain numéro quelques détails plus circonstanciés sur l'ensemble de cette question en utilisant les notes que nous avons recueillies dans l'assemblée de Vevey.

Rapport annuel du président, lu à l'assemblée générale du 4 août 1867, à Vevey.

Messieurs les officiers et chers camarades,

Il est d'usage et d'ailleurs conforme au § 6 de notre règlement, que votre président résume en quelques mots, à l'ouverture de l'assemblée générale, la marche de la section pendant l'année écoulée.

Vous voudrez donc m'excuser, Messieurs, si pendant quelques instants je réclame votre attention dans ce but et que je passe en revue rapidement le développement de nos institutions militaires fédérales pendant ces derniers mois, si fertiles en événements.

A pareille époque, Messieurs, l'an dernier, plusieurs bataillons de nos milices gravissaient les cols et passages des Grisons, et supportaient bravement les intempéries des hautes Alpes, la fatigue et l'ennui

d'un cordon militaire : l'arme au bras, ces troupes gardaient notre neutralité suisse un instant menacée.

Nous tous, nous attendions avec anxiété l'arrivée des nouvelles, qui nous apportaient le récit des combats et des batailles, réveillant nos craintes ou excitant nos sympathies.

Trois grands Etats militaires, l'un par désir immodéré de prépondérance militaire et politique, l'autre par haine invétérée de race, le troisième enfin par droit de juste défense, avaient troublé par leurs conflits armés la paix du monde et réveillé le terrible fléau de la guerre, assoupi depuis quelques années.

En moins d'un mois, la Prusse avait mis sur pied près de 500,000 hommes, armée de ligne et de milice; paralysé, par une alliance habilement ménagée avec l'Italie, une partie des forces de l'Autriche, son alliée d'hier, son adversaire d'aujourd'hui; avait envahi l'Allemagne du Rhin à l'Elbe et avait pesé de tout son poids sur les destinées de la Confédération germanique.

L'Autriche, avec une attitude digne et calme, en possession des défilés de la Bohême, avait vainement opposé sa cavalerie admirable, une infanterie éprouvée, une artillerie nombreuse, sous des chefs habiles, à une jeune armée composée en partie de soldats du métier et de landwehrs. Sadowa l'avait forcée de traiter à Prague sur les débris de son armée.

L'Italie, en revanche, malgré les chemises rouges de ses Garibaldiens, le déploiement de ressources énormes pour elle, était venue se briser inutilement devant les anciennes forteresses du quadrilatère et les légions aguerries de l'Autriche.

La force de concentration, qui a donné naissance à ce qu'on est convenu d'appeler le principe des nationalités modernes, principe libéral, si l'on veut, mais dangereux aux petits peuples, aux petits voisins surtout, jeta, l'adoration du succès et une haine habilement exploitée contre un puissant voisin aidant, jeta, disons-nous, en quelques jours, une partie de l'Allemagne dans les bras de la Prusse.

Napoléon parvint, avec une intervention habilement ménagée, à rétablir la paix : la Prusse conserva sa ligne du Main, l'Italie reçut de la main puissante de l'empereur la Vénétie, dont elle rêvait l'annexion et qu'elle n'avait pu conquérir, l'Autriche vit son armée anéantie, son prestige militaire momentanément détruit.

La paix se rétablit donc, paix momentanée, à laquelle personne ne se fiait, paix à chaque instant menacée et troublée un jour par la question du Luxembourg, un autre jour par des armements qu'on se reprochait mutuellement. Calme trompeur précédant peut-être un orage.

L'exposition universelle, la visite de nombreux souverains à Paris, se donnant des accolades fraternelles, l'établiront définitivement, espérons-le.

Si la Confédération suisse, dans l'été 1866, n'avait eu, que par mesure de prudence, à garder sa frontière, au printemps 1867, sa position devint un instant plus critique et appela toute l'attention et la sollicitude prudente des autorités fédérales : elles savaient d'ailleurs qu'elles pouvaient compter toujours sur le patriotisme de ses enfants. De graves leçons lui avaient été données, comme au monde entier, par le fait des événements militaires qui s'étaient passés en 1866.

Si d'un côté la puissance d'une armée vraiment nationale avait été révélée, de l'autre on avait discerné, qu'il fallait, pour qu'elle fût capable de grandes entreprises, qu'elle fût intelligente, instruite et très mobile, qu'elle eût une théorie de combat en accord avec la science moderne.

L'artillerie avait montré dans cette campagne rapide la prépondérance grande et dangereuse qu'elle avait acquise par sa transformation en artillerie rayée et l'inutilité complète des calibres lisses.

Le fusil se chargeant par la culasse à tir rapide, sûr, instantané, avait prouvé l'avantage matériel incontestable, qu'il donne au soldat qui le possède, la supériorité morale qu'il inspire, le puissant facteur de victoire, qu'il offre aux chefs supérieurs. Les chemins de fer, une fois de plus, avaient révélé la puissance énorme de manœuvres qu'ils procurent à celui qui sait en user à temps et s'en emparer.

La Confédération suisse sut, elle aussi, profiter en partie de ces enseignements pratiques de la guerre. Au milieu des temps graves que venait de traverser la République, les autorités du pays eurent l'œil ouvert sur les expériences faites par les partis belligérants et surent en tirer bon profit.

Les années 1866 et 1867, peuvent compter parmi celles, où les plus grandes transformations se préparèrent depuis 1848, peut-être pour l'armée fédérale.

Les événements politiques, qui, au printemps 1867 avaient menacé nos frontières dans un conflit à la veille d'éclater entre de grands voisins, avaient nécessité sans doute quelques préparatifs militaires que nous ne ferons qu'énumérer rapidement ici, sans nous y arrêter. Préparatifs plus complets qu'autrefois, en vue d'une mise sur pied possible d'une grande partie de l'armée fédérale, travaux d'état-major divers, réorganisation sur le papier de l'armée en divisions et brigades, numérotation des unités tactiques de la landwehr, leur répartition malheureuse, à notre sens, avec l'élite et la réserve, une ordonnance

concernant la formation et l'emploi de corps de volontaires, et enfin augmentation et organisation du train de parc en compagnies, etc.

Mais deux grands progrès, Messieurs, dans l'armement de notre armée, devaient marquer 1866 : l'un regardait l'artillerie, l'autre l'infanterie; le temps ne nous permettra que de signaler à votre attention ces importantes améliorations, que vous connaissez déjà tous.

Pour l'artillerie. Jusqu'en 1866, tout ou partie de nos batteries montées avaient été armées de canons rayés se chargeant par la bouche; on avait conservé encore soit les obusiers, soit les pièces de douze, soit même des pièces de six.

Le 19 juillet 1866, les Chambres fédérales votèrent l'introduction définitive des pièces rayées de campagne et de position de gros calibre, pièces d'acier fondu, chargement par la culasse, au système Broadwell, avec affût en tôle : un crédit de 1,500,000 fr. fut donné dans ce but. Nous ne discuterons pas ici la supériorité de la pièce rayée sur la pièce lisse, la dernière campagne a amplement résolu ce problème et convaincu les plus incrédules, si tant est qu'il y en ait encore.

Enfin le 10 juin 1867, les batteries de fusées, baptisées à Berne du nom de fusées se déchargeant par la culasse, cédèrent la place à des batteries rayées. En outre l'Assemblée fédérale décida que le matériel des anciennes batteries de 6 liv. serait transformé en matériel de batteries rayées de 4 liv. et employé selon les besoins pour l'armement de batteries ou comme matériel de réserve, et alloua dans ce but une somme de 111,000 fr. La Suisse possède actuellement plus de 516 pièces de divers calibres rayés et son nouveau matériel peut à coup sûr rivaliser avec les meilleures artilleries européennes.

Pour l'infanterie. Messieurs, le 20 juillet 1866, les Autorités fédérales, après avoir constaté, que notre nouveau modèle de fusil d'infanterie, adopté en 1863, était parmi les armements actuels des autres armées, ce qu'il y avait de mieux pour le tir et la justesse de portée, reconnurent aussi qu'une arme se chargeant par la culasse était de beaucoup supérieure et en rapport avec les progrès de la tactique actuelle, par la rapidité de son tir, par le fait d'une cartouche unique, et la parfaite certitude du départ de l'arme, et qu'elle devait *a fortiori* être adoptée dans une armée de milice, telle que la nôtre, appelée surtout à un rôle défensif plutôt qu'agressif. Elle proposa donc aux Chambres fédérales, après de nombreux essais faits par une commission d'officiers experts, d'adopter en principe: que tous les hommes portant fusil de l'armée fédérale seraient munis d'un fusil se chargeant par la culasse du même calibre que le modèle 1863,

que tous les fusils et carabines de petit calibre ou en fabrication, de même que les fusils Prelat-Burnand, en tant qu'ils se prêteraient à la transformation, seraient transformés au système de chargement par la culasse.

Enfin, allant encore plus loin, le 20 septembre de la même année, les Chambres décidèrent l'adoption pour l'infanterie de l'élite et de la réserve d'une arme à répétition dont l'ordonnance serait établie par le Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral, comme vous le savez tous, adopta comme arme transformée le Millbank-Amsler, comme arme à répétition le nouveau modèle Winchester. Vous voyez, Messieurs, quel pas immense, en principe, pour notre armement de l'infanterie amena 1866. D'ici à quelques mois notre élite sera en possession d'un fusil transformé. 15,000 fusils à répétition Winchester achetés en Amérique seront dans nos arsenaux prêts à armer nos carabiniers et d'ici à deux ans l'armée fédérale tout entière possèdera un des beaux armements d'une armée européenne. Un emprunt de 12 millions, souscrit dans le pays, avec facilité, en quelques jours, a permis de réaliser ces progrès.

Nous ne pouvions, il me semble, devant une réunion d'officiers ne pas rappeler ces dates, qui feront époque dans l'histoire de notre armée : d'ailleurs, grâces à l'obligeance du Département militaire fédéral, un de nos collègues, tout à l'heure, vous fera passer sous les yeux ces divers modèles d'armes à feu portatives.

Cette digression faite, Messieurs, résumons en quelques mots encore l'activité de notre section pendant l'année écoulée :

Votre comité eut de fréquentes séances pour liquider les affaires courantes, organiser enfin cette réunion si nombreuse d'aujourd'hui. Il essaya de nouveau cet hiver de faire donner quelques séances publiques sur des sujets militaires, à Lausanne, dans une des salles du Casino.

Ces séances avaient un double caractère : offrir aux officiers l'occasion de s'instruire, de discuter entre eux après les cours, en même temps que de se voir familièrement. Le comité s'adressa à un grand nombre d'officiers dans ce but : peu, par suite de circonstances particulières répondirent affirmativement à son appel.

M. le colonel Borgeaud, voulut bien donner deux séances fort intéressantes sur les nouvelles armes à feu, leurs effets et les changements qu'elles ont apportés à la tactique.

M. le lieut.-colonel de Vallières, donna une séance sur les projectiles de l'artillerie, leur description, avec exhibition des modèles.

M. le major Dapples, nous entretint pendant une soirée sur les

effets de pénétration des projectiles de l'artillerie, etc., dans la maçonnerie, revêtements en terre, etc.

Enfin, *M. le capitaine instructeur Jaquet,* nous développa dans une séance les manœuvres d'infanterie sans serre-files.

Qu'il nous soit permis de remercier ici publiquement ces Messieurs pour le zèle qu'ils ont voulu mettre à faire participer leurs camarades de leur instruction. Nous croyons que, grâces à leur bonne volonté, quelques soirées d'hiver ont été utiles pour bien des officiers, en augmentant leurs connaissances.

Ces séances furent généralement bien suivies, nous le voudrions davantage encore et surtout qu'elles ne servissent pas uniquement aux officiers de la section de Lausanne. Nous faisons le souhait que bien de nos officiers supérieurs dont le savoir, la facilité d'élocution sont bien connus, voulussent suivre l'exemple de MM. Borgeaud, de Vallières, etc., et nous donner quelques séances l'hiver prochain, en répondant favorablement à l'appel qu'en temps et lieu le comité se permettra de leur faire.

Le but de la société militaire fédérale est double, croyons-nous, Messieurs: former des liens d'amitié utiles et nécessaires entre les corps d'officiers de cantons divers, détruire des préjugés, apprendre à se connaître et à s'apprécier; mais aussi, Messieurs, il y a un but plus élevé: c'est de pousser au développement de l'instruction de nos officiers. Ce n'est pas seulement, croyons-nous, dans les écoles militaires, les camps, l'étude des règlements, la lecture d'ouvrages spéciaux, que les officiers de milice acquièrent l'instruction qui leur est si nécessaire. Des conférences publiques sur des sujets militaires nouveaux, où la discussion nourrie se mêle à l'instruction mutuelle, sont d'un grand secours et doivent être fortement encouragées.

La vie de l'officier de milice est toute d'abnégation, de sacrifices personnels; il lui faut souvent des efforts très grands, que la bonne camaraderie militaire peut produire et encourager, pour secouer la quiétude de la vie civile et le tenir à la hauteur des questions militaires actuelles. Si l'habit ne fait pas le moine, c'est à coup sûr pour l'officier de milice: l'épaulette oblige, pensons-nous, et surtout l'épaulette de l'officier de milice; car c'est par lui-même entièrement, qu'il se fait sa position au milieu de sa compagnie et auprès de ses soldats, ses camarades hier, ses subordonnés aujourd'hui, ses juges impitoyables et sans miséricorde demain. Espérons de plus en plus que notre section saura se tenir à la hauteur de cette noble mission.

Arrivé au terme de ce rapport, permettez-nous, Messieurs et chers camarades, de vous soumettre encore une réflexion suggérée par l'étude du temps actuel. Si nous examinons les armées des nations, qui

nous entourent, nous voyons qu'elles sont d'autant plus redoutables et moins dispendieuses, qu'elles sont plus nationales, qu'elles associent plus la vie civile à la vie militaire et font ainsi circuler dans leurs rangs le plus pur du sang d'un peuple.

En Suisse, plus qu'ailleurs, cette fusion du militaire et du civil existe par le fait des institutions démocratiques de nos milices.

Plus qu'ailleurs on est tenté, dans le gros public, de considérer comme temps perdu le temps si restreint que nos milices passent sous les armes, de l'argent mal employé, les budgets militaires en apparence si forts, annuellement votés par nos Conseils. Et pourtant notre armée de milice doit à nos yeux et à ceux de nos voisins, au moment du danger, être capable de défendre nos frontières et faire respecter notre indépendance.

Mais, demanderons-nous à toute personne de bonne foi, nos soldats auront-ils perdu leur temps lorsqu'ils auront contracté dans nos exercices militaires l'habitude du support de la fatigue, de la marche, du tir, de l'équitation, de la gymnastique, en un mot de tous les exercices du corps, qui développent la vigueur et le courage?

La nature morale de nos officiers ne se sera-t-elle pas enrichie, si elle a conquis le sang-froid, la promptitude du coup-d'œil et la décision, l'aplomb dans le maniement des armes et des masses, la précision dans les idées, qui définit tout caractère militaire.

Et la discipline, cette vertu civile aussi bien que militaire? Et en ce point nous ne voulons point parler de cet esprit étroit, ridiculisé par la chanson ou la caricature; mais de cet esprit supérieur d'abnégation volontaire, indispensable à l'organisation de toute grande entreprise exigeant des efforts collectifs.

L'extension à tout citoyen des habitudes militaires, le service militaire obligatoire pour tous est le plus sûr moyen de former un peuple vigoureux de corps et d'esprit.

Pour qu'une nation soit forte, il lui faut une organisation militaire entourée de respect et d'autorité, conforme aux besoins du peuple. Nous croyons que, sur ce point, la Suisse a ce qu'il lui faut; mais pour qu'une organisation militaire soit utile à un pays, il faut aussi constamment mais prudemment qu'elle marche avec les progrès du temps et les exigences de la science moderne et c'est, espérons-nous, ce que continueront à faire, comme par le passé, nos autorités militaires fédérales et cantonales.

Le Président de la section,
Louis TRONCHIN,
colonel fédéral.

Rapport présenté à la section vaudoise de la société militaire fédérale; le 4 août 1867, à Vevey,

sur les questions suivantes posées par feu Monsieur le colonel Corboz dans la séance du 10 septembre 1865 à Yverdon:

« L'institution des aspirants est-elle utile à une armée de milices?
« Admise pour le génie et l'artillerie, doit-elle s'étendre aux carabi-
« niers, à l'infanterie et aux dragons et, dans ce cas, l'avancement
« doit-il être limité aux aspirants seulement, ou doit-il s'étendre aux
« sous-officiers, caporaux et soldats? »

Membres de la commission:

Messieurs de Loës, major à l'état-major fédéral d'artillerie; Guillemin, capitaine à l'état-major fédéral du génie; Couvreu, lieutenant de dragons; Pache, lieutenant de carabiniers et G. Gaulis, capitaine aide-major d'infanterie, rapporteur.

Monsieur le Président et Messieurs!

Votre commission n'ayant pu être réunie au complet avant la séance de ce jour et votre rapporteur n'ayant été désigné que le 9 juillet dernier par Monsieur le président, pour remplacer Monsieur le colonel Lecomte, empêché, il lui a été impossible de traiter à fond l'importante question posée par Monsieur le colonel Corboz; elle a dû la restreindre et ne l'envisager qu'au point de vue des milices suisses et de nos milices vaudoises en particulier.

Cette question ainsi réduite ne peut pas se traiter en restant sur le terrain militaire pur, elle est, comme tout ce qui se rattache à nos institutions publiques, une question essentiellement politique.

Nos établissements militaires, notre armée, nos milices en un mot n'existent et ne prospèrent qu'autant que la nation les aime et les soutient; le jour où l'esprit militaire des populations viendra à s'éteindre, où le feu sacré se refroidira, ce sera en vain que nos troupes auront à leur tête des chefs distingués, qu'elles posséderont des armes excellentes et des règlements admirables de simplicité, elles n'en auront pas moins perdu leur véritable force.

Il ne serait pas juste cependant de prétendre que de la solution de la question qui nous occupe dépendent le courage et le dévouement de nos soldats au jour du danger; mais ce qui a une immense importance c'est de ne rien adopter qui puisse refroidir leur zèle dans l'accomplissement des devoirs qui leur sont imposés pour le service d'instruction proprement dit, car en réalité c'est ce service-là seulement qui, pour le plus grand nombre, constitue le service militaire dans notre heureuse patrie.

Pourquoi le Vaudois, par exemple, quitte-t-il aussi facilement femme, enfants, charrue, atelier, etc., en un mot ce qui fait son bonheur et constitue ses moyens d'existence, pour se rendre aux écoles militaires et dans les camps? C'est parce qu'il sent qu'il ne

déroge pas à sa dignité de citoyen en revêtant l'uniforme, mais qu'il remplit au contraire le plus noble de ses devoirs.

Pour maintenir ce bon esprit qui fait notre force, il faut conserver à nos institutions militaires leur caractère fondamental tout en favorisant leur développement et en mettant nos officiers à même de s'instruire convenablement; il faut surtout favoriser l'esprit d'émulation et faire ensorte que l'avancement se fasse, si possible, pour les grades inférieurs, dans chaque localité proportionnellement à sa population militaire, de telle sorte qu'il y ait au moins un officier dans chaque village de quelqu'importance. Ce n'est qu'ainsi que l'esprit militaire se conservera dans notre canton et nous croyons que s'il en était ainsi dans toute la Suisse ce serait un grand progrès de réalisé.

Là où le niveau général de l'instruction est peu élevé, où l'aisance n'est pas générale, où les instincts militaires n'existent qu'à un faible degré, où il faut par conséquent que l'officier joue un rôle d'autant plus important qu'il sera moins appuyé; là, dis-je, il faudra faire quelque chose en vue de stimuler le zèle des jeunes gens qui voudront bien se présenter pour l'avancement; il faudra d'un côté leur procurer certains avantages, les exonérer même d'une partie des ennuis attachés à la qualité de simple soldat et d'autre part s'assurer qu'ils ont une instruction d'autant plus solide que ceux qu'ils seront appelés à commander en seront plus dépourvus. Enfin il faudra faire la part des distinctions sociales là où elles sont encore très tranchées. Mais si la situation fâcheuse que nous venons de décrire existe encore malheureusement dans quelques cantons de la Suisse, il faut travailler à la faire disparaître et élever le niveau de ceux qui sont bas, au lieu d'abaisser celui de ceux qui ont le bonheur d'être plus favorisés à cet égard, comme c'est le cas pour le canton de Vaud.

Si la question à résoudre était celle de savoir si le système des aspirants est le meilleur pour avoir des officiers instruits et intelligents et d'éviter d'en avoir d'incapables, peut-être répondrions-nous affirmativement; mais telle n'est pas la question qui nous est posée.

Il s'agit de savoir si le système des aspirants convient ou non à une armée de milices, et cela nous amène à examiner ce que doit être un officier de milices dans notre pays.

Nous dirons qu'avant tout, il doit être un homme inspirant à ses soldats respect, confiance et affection, sachant par ces qualités obtenir l'autorité indispensable pour maintenir l'obéissance; contribuant non seulement à les instruire mais surtout à leur faire aimer le service militaire et à le leur rendre agréable autant que possible; qui, dans les jours de fatigues et de privation exceptionnelles, puisse prévenir les murmures et le découragement en leur parlant un langage d'ami, qui sache aussi s'associer à leurs joies et soit pour eux, dans la bonne acception de ce mot, un vrai camarade et non un étranger.

Il est impossible de prendre comme guide dans cette question ce qui se passe dans les armées permanentes, où les corps ne représentent que rarement et dans de faibles proportions des localités distinctes, où l'officier n'est pas appelé à commander le contingent de tel ou tel district, mais bien des hommes venant des quatre points cardinaux du pays.

Dans notre Suisse, chaque compagnie d'infanterie représente plus ou moins une localité restreinte ; aussi sont-elles de véritables tribus dont les officiers sont les chefs. Or pour que la vie de famille de la tribu se maintiennne et que l'union y subsiste, il faut que subalternes et supérieurs se connaissent et aient vécu ensemble dans le même milieu. C'est d'autant plus nécessaire que le temps pendant lequel nos compagnies se trouvent réunies en corps avec leurs officiers est très court et insuffisant pour mettre ceux-ci, s'ils étaient étrangers à leur troupe, en état de la connaître et d'en gagner la confiance.

Sans doute, avec le système des aspirants l'on pourrait arriver à avoir une proportion plus grande d'officiers vraiment instruits ; mais il est très permis de douter que ce fût pour le plus grand bien de l'armée.

Dans nos villes en général, les jeunes soldats verraient avec plaisir l'introduction de ce système, et cela se comprend, car ceux qui s'estiment aptes à porter honorablement l'épaulette y étant en plus grande proportion que dans les campagnes, ils ont le sentiment que la plupart d'entr'eux devra rester longtemps ou toujours dans les rangs des soldats.

Dans nos campagnes, au contraire, où le bon sens est au moins aussi répandu que dans les villes, mais où l'instruction l'est un peu moins et où surtout les occasions de se développer et d'acquérir l'aisance des manières et du langage sont moins nombreuses, l'institution des aspirants serait vue de mauvais œil. (C'est déjà ce qui a eu lieu lors de l'application du système des aspirants aux carabiniers et aux dragons).

Maint soldat de la campagne, fort bien placé par son milieu social et politique pour arriver à l'épaulette, ne consentirait que fort difficilement à passer par la filière des aspirants, soit qu'il se sente réellement trop peu instruit pour subir un examen même facile, soit qu'il en soit empêché par une fausse modestie et par cette timidité si commune chez nos concitoyens campagnards.

Le système des aspirants aurait en conséquence pour résultat immédiat d'écarter de l'avancement beaucoup de jeunes gens très qualifiés, de priver les campagnes de leur part proportionnelle dans le chiffre des officiers de l'armée et de donner aux villes un avantage prononcé.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire qu'il est bon pour une armée de milices, que tous les officiers soient des hommes de talent et de capacités exceptionnels ; il est heureux qu'il s'en trouve quelques-uns ; il faut des hommes d'initiative, de véritables chefs, mail il faut avant tout des hommes pratiques, doués d'un grand bons sens, robustes, connaissant le soldat, simples et modestes dans leurs allures, estimés du plus grand nombre et vrais patriotes, car au jour du danger ce seront toujours les hommes animés par l'amour du pays qui seront les véritables chefs.

L'introduction du système des aspirants dans l'infanterie produirait le mécontentement, la défiance de la troupe à l'égard d'officiers qu'elle ne connaîtrait pas et finalement l'anéantissement de cet esprit militaire qui a été jusqu'à ce jour le trait caractéristique de nos milices.

Le canton de Vaud est probablement l'un de ceux où les distinctions sociales sont le plus faiblement senties, où des soldats de classes et de fortunes très différentes supportent le plus facilement ce que peut avoir d'ennuyeux la vie en commun du soldat; cela tient à nos vieilles habitudes militaires et résulte de notre éducation vraiment républicaine.

Presque tous nos officiers ont participé au moins pendant quelques semaines consécutives à la vie complète du simple soldat sans privilége aucun, et ont appris ainsi à la connaître jusque dans ses moindres détails.

Depuis longtemps les milices vaudoises ont acquis une place honorable dans l'armée fédérale, aussi bien au point de vue de leur instruction que de leur dévouement et de leur patriotisme ; cela tient, nous le répétons, à ce que nos institutions militaires sont éninemment populaires, à ce que chaque citoyen sait qu'il peut avancer ; aussi posons-nous comme un principe qui doit être appliqué partout où cela est possible que dans une armée de milices reposant sur la base du service militaire obligatoire pour tous les citoyens, le système des aspirants doit être appliqué de la manière la plus restreinte et que l'on doit réserver à tous les soldats la possibilité d'arriver au grade d'officier.

Cela n'empêcherait pas de prendre certaines précautions pour écarter de l'avancement ceux qui en seraient décidément indignes, par exemple en soumettant toutes les recrues, à la fin de leur premier service d'instruction, à un examen très élémentaire ; le rapport relatif à chaque soldat mentionnerait ceux qui seraient d'un développement trop faible pour pouvoir être au bénéfice de l'avancement.

Avec le système des aspirants appliqué à l'infanterie, l'on devrait chaque année permettre à tous les postulants de se présenter aux examens ; leur nombre alors pourrait considérablement dépasser les besoins ; dans ce cas, de deux choses l'une : ou bien grande sévérité aux examens, et alors les postulants citadins auraient un avantage marqué sur leurs camarades de la campagne et l'inconvénient déjà signalé se produirait d'une manière frappante ; ou bien l'on admettrait largement tous les candidats ayant une instruction passable et le canton serait encombré d'aspirants dont on ne saurait que faire. Ces derniers constitueraient une espèce de corps priviligié et mal vu de la troupe qui n'aurait pour lui ni égards, ni respect, à moins que les aspirants ne fussent astreints à rester dans leurs compagnies et à y continuer leur service sur le même pied que les autres soldats ou avec un grade de caporal ou de sergent ; mais cette dernière alternative aurait aussi des inconvénients.

Nous venons de traiter la question à un point de vue assez général, mais cependant plus spécialement applicable à l'infanterie, qui forme la base de l'armée.

Pour les carabiniers et la cavalerie nous pensons que d'une manière générale les arguments qui précèdent leur sont applicables; toutefois ces deux corps diffèrent de l'infanterie par ce point important qu'ils se recrutent au moyen de volontaires qui acceptent en y entrant les conditions de l'avancement. Les membres de votre commission qui appartiennent à ces deux armes pensent qu'il convient d'y conserver

le système des aspirants tel qu'il existe dans ce moment, pourvu que les sous-officiers puissent arriver au grade d'officier sans être obligés d'aller subir un examen hors du canton.

Il est certain que pour les armes savantes et les corps de luxe comme la cavalerie, il faut un corps d'officiers qui réponde aux exigences de ces armes, et pour cela des études plus complètes sont avantageuses.

Quant aux carabiniers, la solution de la question dépendra des modifications que ce corps sera appelé à subir par suite de la transformation des armes à feu portatives et de l'introduction des armes de précision dans toute l'infanterie. Néanmoins votre rapporteur estime que l'officier de carabinier devra être, avant tout, un homme très pratique et qu'il serait préférable qu'il pût être choisi librement parmi les soldats et sous-officiers du corps, pour autant du moins que l'entrée dans cette arme sera toujours précédée d'un examen pratique.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

« L'institution des aspirants peut être utile à une armée de milices, « mais elle doit être restreinte autant que possible.

« Dans le canton de Vaud, spécialement, elle ne doit pas s'étendre « à l'infanterie ; elle peut être maintenue avec avantage pour les ca- « rabiniers et la cavalerie, mais à la condition expresse que l'avan- « cement au grade d'officiers soit aussi réservé aux sous-officiers. »

Lausanne, le 2 août 1867.

Le Rapporteur :
G. GAULIS,
capitaine aide-major.

L'assemblée ne put entrer dans une discussion approfondie de la question vu l'heure avancée; elle remercia Monsieur le rapporteur du soin qu'il avait apporté dans l'étude de son sujet et donna son entière adhésion à l'esprit et aux conclusions de son rapport.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES FÉDÉRAL.

(DU 17 AU 28 SEPTEMBRE 1867, ENTRE FRIBOURG ET PAYERNE.)

Répartition des états-majors et des corps.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

MM. le colonel Herzog, commandant du corps.

Lieutenant-colonel Rilliet (Genève), adjudant général.

Lieutenant-colonel de Sinner (Berne), 1er adjudant.

Capitaine Bleuler (Argovie), 2e adjudant.

Lieutenant de guides, Melly (Genève), officier d'ordonnance.

Lieutenant de guides, Æpli, J. (Berne), secrétaire d'état-major.

Chef d'état-major : colonel Tronchin (Vaud), qui a pour adjudants les capitaines Monod, de Morges, et de Crousaz, de Lausanne.

Commandant de l'artillerie : colonel Burnand (Schaffhouse), qui a pour adjudant M. le 1er sous-lieutenant Aubert, de Genève.

Commissaire des guerres: lieutenant-colonel Dotta (Tessin), qui a pour aides MM. le major Magnin, de Coppet, et le capitaine Glutz.

Commandant de la cavalerie: lieutenant-colonel Grand, de Lausanne, qui a pour adjudant M. le capitaine Freudenreich.

Médecin en chef: (pas encore désigné).

Vétérinaire en chef: capitaine d'état-major Combe, d'Orbe, qui a pour aides MM. les lieutenants Brunet, de Genève, et Kammermann, de Berne.

Compagnie de guides n° 1 de Berne.

PREMIÈRE DIVISION.

Commandant: colonel Paravicini, de Bâle.

Chef d'état-major: lieutenant-colonel Am Rybn, de Lucerne.

Adjudant du commandant: capitaine de Montmollin, de Neuchâtel.

Adjudant du chef d'état-major: capitaine de Loriol, de Lausanne.

Secrétaire d'état-major: Burckardt, de Bâle.

Commissaire des guerres: major Emile Curchod, de Lausanne, qui a pour aides MM. le capitaine Cart et le lieutenant Buss de Genève.

Ire brigade. — Commandant: colonel Gautier, de Genève.

Commandant de ligne: lieutenant-colonel Feiss, de Berne.

Adjudant de brigade: major de Guimps, à Yverdon.

Adjudant personnel: capitaine Hartmann, de Fribourg.

Commissaire des guerres: capitaine Keller, de Genève.

La brigade se compose des bataillons d'infanterie nos 26 et 45 (Vaud), 55 et 67 (Berne).

IIe brigade. — Commandant: colonel Merian, de Bâle.

Adjudant de brigade: major Murisier, de Vevey.

Adjudant: capitaine Gudit.

Commissaire des guerres: major d'état-major Ansermoz, de Bex.

La brigade se compose des bataillons d'infanterie suivants: nos 1 et 36 de Berne, 44 de Soleure.

Artillerie de la division: — Commandant: lieut.-colonel Adam, de Liestal.

Adjudant: capitaine Pattochi, de Bignasco.

Commissaire des guerres: major Brindlen, de Sion.

Batteries de 8 livres n° 3 (Argovie) et de 4 livres n° 21 (de Tessin).

La division se complète par une compagnie de dragons n° 16 (Argovie) et une demi-compagnie de guides de Neuchâtel.

DEUXIÈME DIVISION.

Commandant: colonel Borgeaud, de Lausanne.

Chef d'état-major: lieut.-colonel de Büren, de Berne.

Adjudant du commandant: major de Roulet, de Mur près Avenches.

Adjudant du chef d'état-major: capitaine Aviolat, d'Aigle.

Secrétaire d'état-major: Ducrest, de Lausanne.

Commissaire des guerres: major Frey, de Berne, qui a pour aides MM. le capitaine Bérard, à Vevey, et le sous-lieutenant Cropt, de Sion.

IIIme brigade. — Commandant : colonel Lecomte, de Lausanne.

Adjudant de brigade : capitaine Rapin, de Marnand.

Adjudant personnel : capitaine Berguer, de Fribourg.

Commissaire des guerres : capitaine Aimé Challandes, de la Chaux-de-Fonds.

La brigade se compose des bat. n° 20 (Genève), n° 40 (Valais), et n° 69 (Berne).

IVme brigade. — Commandant : colonel Favre, de Genève.

Commandant de ligne : lieut.-colonel Aymon de Gingins-La Sarraz, de La Sarraz.

Adjudant de brigade : major Veillon, de Grellingen.

Adjudant personnel : 1er sous-lieutenant Bugnon, de Lausanne.

Commissaire des guerres : capitaine Jeanneret, du Locle.

La brigade se compose des bataillons n° 10 (Vaud), n° 23 (Neuchâtel), n° 39 (Fribourg), et n° 62 (Berne).

Artillerie de la division. — Commandant : lieut.-colonel de Saussure, de Genève.

Adjudant : capitaine Delarageaz, de Préverenges.

Commissaire des guerres : capitaine Chenevard, de Genève.

Batteries de 8 livres n° 5 (Berne), et de 4 livres n° 23 (Vaud).

La division est complétée par la compagnie de dragons n° 17 (Vaud), et une demi-compagnie de guides de Neuchâtel.

CORPS DE RÉSERVE.

Compagnie de sapeurs n° 5 de Berne.

Brigade d'artillerie. — Commandant : major Würth, de Genève.

Adjudant : capitaine Huber, de Zurich.

Commissaire des guerres : capitaine Borel, de Neuchâtel.

Batteries de 4 liv. n° 11 (Berne) et n° 51 (Vaud).

Brigade de cavalerie. — Commandant : lieut.-colonel Grand, de Lausanne.

Adjudant : capitaine Freudenreich.

Commissaire des guerres : capitaine Schmitter, d'Aarau, qui a pour aides MM. les premiers lieutenants Baumann, de Thoune, et Masson, de Lausanne.

La brigade se compose des compagnies de dragons nos 10 et 13 (Berne), n° 15 (Vaud), n° 18 (Argovie).

Brigade de carabiniers. — Commandant : lieut-colonel Hess, de Zurich.

Adjudant : premier lieutenant David, de Correvon.

Commissaires des guerres : premier lieutenant Feller, de Lausanne, et sous-lieutenant Erb, de Thoune.

1er bataillon : major de Buman, de Fribourg. Compagnies de carabiniers nos 3 (Vaud), 7 (Valais), 8 (Vaud). 2me bataillon : major Bonnard, de Lausanne. Compagnies de carabiniers nos 10 (Vaud), 14 (Neuchâtel), 25 (Fribourg). — 3me bataillon : major Lambelet, de Neuchâtel. Compagnies de carabiniers nos 17 (Neuchâtel), 32 (Valais), 72 (Genève).

Etats-Unis. — **Le président Johnson a dû suspendre de ses fonctions le ministre de la guerre, M. l'avocat Stanton, connu par son népotisme éhonté, et auquel sont imputés de graves griefs administratifs.**

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 21 Août 1867. Supplément au n° 16 de la Revue.

ESSAIS FAITS A BIÈRE AVEC LE MOUSQUETON DE CAVALERIE PRUSSIEN PAR UN DÉTACHEMENT DE DRAGONS.

Dans la réunion du 4 août de la Société militaire fédérale, section vaudoise, M. le colonel-inspecteur Quinclet a bien voulu communiquer à l'assemblée quelques renseignements sur le premier essai tenté dans notre pays pour doter la cavalerie d'un armement correspondant aux exigences nouvelles.

Depuis les perfectionnements incessants apportés dans l'armement de l'infanterie et de l'artillerie, le problème de l'avenir de la cavalerie s'est imposé chaque jour d'une manière plus pressante aux méditations des hommes de guerre sans avoir encore reçu, on peut le dire, une solution acceptée par tous. On ne saurait en tout cas méconnaître qu'au milieu des progrès de tous genres qui se sont accomplis autour d'elle, cette arme ne soit restée stationnaire, et que la grandeur et l'étendue de son rôle dans les armées n'en aient sensiblement souffert. La cavalerie qui jusqu'ici pouvait être employée en ligne, par masse ou déployée, qui pouvait culbuter de l'infanterie, enfoncer un carré, alors qu'elle n'avait à essuyer pendant la charge qu'une seule fois le feu de l'adversaire, pourra-t-elle agir de même lorsqu'elle aura la presque certitude que le plus grand nombre de ses hommes et de ses chevaux n'arriveront pas à aborder une infanterie armée du fusil à tir rapide? Nous ne le pensons pas. A l'avenir les charges en ligne ne devront plus être que rarement tentées, les charges en fourrageurs seront préférées et les escadrons ne seront lancés sur de l'infanterie que lorsque cette infanterie aura déjà été fortement entamée par la mousqueterie ou le canon.

Mais si l'emploi de la cavalerie est forcément restreint, cependant la tâche qui lui reste est encore assez grande et assez belle pour que rien de ce qui peut lui en faciliter l'entier accomplissement ne soit négligé. Toute armée est encore et sera toujours tenue d'éclairer sa marche, d'après les reconnaissances des positions de l'ennemi, de se garder sur un rayon d'autant plus étendu que les moyens d'action de l'adversaire seront plus puissants et plus prompts, et d'avoir sous la main, en cas de succès, la force nécessaire pour convertir en déroute la retraite de l'ennemi. Or la cavalerie seule sera apte à accomplir pleinement une telle mission à la condition toutefois de participer elle aussi sans hésitation et dès aujourd'hui au progrès général, et d'unir à la rapidité de ses mouvements l'avantage des feux formidables de l'infanterie. C'est vers la réalisation de ce but, nous semble-t-il, que doivent tendre les efforts des amis de cette arme. Partageant cette manière de voir et comprenant toute l'étendue de sa tâche, M. le colonel-inspecteur Quinclet s'y est consacré tout entier et a trouvé dans la vigilance du Département militaire fédéral tout l'appui désirable. En effet, c'est ensuite de l'autorisation de ce dernier qu'il a reçu la mission de présider personnellement à un premier essai au camp de Bière. Si nous ne pouvons fournir à nos lecteurs des notes très détaillées sur la marche et le résultat de cet essai, nous leur garantissons cependant la parfaite exactitude des renseignements qui vont suivre.

Le nombre des cavaliers-recrues (dragons) destinés aux expériences fut fixé à 20, chiffre jugé suffisant pour former une moyenne sur laquelle on pût baser une opinion. Tous ces recrues furent pris dans le canton de Vaud, sans qu'aucun triage ait présidé aux désignations; aussi voyait-on dans cette subdivision une grande variété dans la taille, la force, l'intelligence et l'éducation des individus. Il en fut de même des chevaux, cela va de soi, ceux-ci étant fournis d'après nos lois par le cavalier, et demeurant sa propriété; cependant comme d'habitude, la race des chevaux du pays était la plus fortement représentée.

La nouvelle arme confiée à ces jeunes gens était la carabine à aiguille de la cavalerie prussienne, à défaut de carabines américaines qu'on n'eut pas le temps de se procurer. (??!)

Les 20 cavaliers furent appelés à Morges à un cours préparatoire de six jours, où on leur enseigna le maniement de la nouvelle arme, son entretien et le tir à pied. L'école proprement dite s'ouvrit à Bière le 26 mai, et pendant sa durée de huit semaines, les 20 prirent part, outre leur travail spécial, à tous ceux des autres recrues.

Il devint évident, dès les premiers jours, que le maniement proprement dit de l'arme, soit à pied, soit à cheval, ne présenterait

aucun obstacle sérieux, et que les deux conditions les plus difficiles à remplir, seraient :

1° Conduire avec les rênes de toute longueur, pour pouvoir ajuster avec la carabine ;

2° Habituer le cheval au maniement et à la détonation de l'arme (laquelle est très forte), de manière que le cavalier ne fût pas inquiété pendant le tir.

La première condition fut favorablement résolue : au bout de 4 $^1/_2$ semaines, les 20 conduisaient et détachaient leurs chevaux en tous sens avec les rênes de toute longueur.

Quant à la marche suivie pour habituer le cheval au maniement de l'arme et au tir, on commença dès le 3e jour de l'école à tirer des capsules au manége, puis une demi-cartouche et une cartouche entière de pistolet, enfin une demi-cartouche et une cartouche entière de carabine. La même progression fut suivie plus tard en plein air dans la formation en tirailleurs. Dès lors les exercices de tir eurent lieu chaque jour, tir en chaîne à pied, et tir à cheval en tirailleurs et aux avant-postes. Le tir à balles fut également exercé à pied et à cheval ; les chevaux se montrèrent aussi dociles au tir à balles qu'au tir à poudre.

Sur les 20 chevaux, 14 étaient d'une tranquillité absolue, 3 laissaient très bien tirer leurs cavaliers avec les rênes longues dans la main, 2 permettaient également bien de tirer mais demandaient à être souvent replacés ; 1 était encore inquiet mais sans opposer de résistance sérieuse. Ce dernier cheval avait été trois semaines consécutives à l'écurie par suite d'un coup de pied. Les chevaux du pays furent les plus faciles à former à ce service.

Résultats du tir à balles, à pied :

Aux distances de 300, 400 et 500 pas, la cible (de 10 pieds carrés) a reçu le 61 % des coups.

Résultats du tir à balles, à cheval :

A la distance de 400 pas, la cible a reçu le 21 % des coups.

Dans quelques essais effectués à la distance de 800 pas, l'on obtint encore quelques touchés, les autres coups demeurant dans le voisinage de la cible.

M. le colonel de Linden, désigné comme inspecteur du cours, se montra fort content des résultats obtenus, et se plut à témoigner à ce sujet son entière satisfaction soit au commandant, soit à la troupe. Cette dernière apporta en effet dans l'accomplissement de son travail un goût et un zèle dignes de tout éloge.

En résumé, il demeure acquis par les essais de Bière que l'on peut

arriver, en 7 ou 8 semaines, à un bon résultat, mais qu'il faut travailler d'après une certaine méthode au moyen de laquelle on obtient toujours une conduite facile et prompte.

M. le colonel-inspecteur de l'arme, en considération d'un résultat aussi favorable a cru devoir proposer de nouveaux essais durant l'année prochaine, essais dont le but essentiel sera de s'assurer si à un an d'intervalle les hommes et surtout les chevaux sont, après un cours de répétition de 7 jours, encore capables de faire ce qu'ils pratiquaient avec facilité à la fin de la première école d'instruction. Nous terminerons ces notes en exprimant le vœu formel que si notre cavalerie doit être pourvue, comme nous l'espérons, d'une nouvelle arme à feu, il soit fait choix dans ce but d'une arme à répétition. Ce dernier système, présentant sous le rapport de la facilité de la charge et de la rapidité des feux des avantage signalés, c'est la cavalerie, eu égard à ses circonstances particulières, qui doit en être dotée la première.

LOI FÉDÉRALE

CONCERNANT L'INTRODUCTION DE PIÈCES RAYÉES DE CAMPAGNE ET DE POSITION DE GROS CALIBRE.

(Du 19 juillet 1866.)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu le rapport et la proposition du Conseil fédéral du 26 juin 1866,

arrête :

Art. 1. Les trois batteries d'obusiers de 24 liv. et les six batteries de canons de 12 liv. de l'élite et, en outre, les deux batteries de canons de 8 liv. de la réserve seront remplacées par 11 batteries de canons de 8 liv. rayés, à six pièces par batterie, et il leur sera adjoint douze pièces de rechange, rayées, de 8 liv., dont il sera fait l'acquisition.

Art. 2. Ces pièces seront en acier fondu, à chargement par la culasse, à fermeture au système Broadwell, avec affûts en tôle.

Art. 3. Le personnel affecté au service de toutes les batteries de campagne, soit batteries de 4 liv. et de 8 liv., est formé comme suit :

1 capitaine,
2 lieutenants,
1 Ier sous-lieutenant,
1 IIe sous-lieutenant,
1 médecin avec grade de lieutenant,
1 vétérinaire avec grade de IIe sous-lieutenant,
1 adjudant sous-officier,

A reporter 8

Report 8
1 sergent-major,
1 fourrier,
1 sergent du train,
7 sergents de canonniers,
7 caporaux de canonniers,
4 caporaux du train,
14 appointés de canonniers,
14 appointés du train,
1 frater,
1 appointé maréchal,
1 maréchal,
1 serrurier,
1 charron,
2 selliers,
4 trompettes,
50 canonniers,
47 soldats du train.

Total 165

Art. 4. Le nombre des chevaux des batteries de 8 liv. sera le même que celui des batteries de 4 liv., soit de 104.

Art. 5. Les munitions pour chaque pièce de 8 liv. seront de 400 coups, tant pour les batteries attelées que pour les pièces de rechange.

Art. 6. Les 24 pièces de 12 liv. des six batteries de 12 liv. anciennes, et les 4 pièces de rechange leur appartenant et devenues disponibles ensuite de la création des batteries rayées de 8 liv., seront transformées en pièces de 12 liv. se chargeant par la culasse et jointes aux pièces de position.

Les 12 obusiers longs de 24 liv. appartenant aux cantons et les 2 obusiers de 24 liv. appartenant à la Confédération, ainsi que les pièces des 2 batteries de 8 liv. de la réserve, seront de même joints aux pièces de position.

Art. 7. Les 60 pièces de canons de 12 liv. de position à fournir par la Confédération et les 30 pièces de canons de 12 liv. de position à fournir par les cantons, seront de même transformées en pièces de position de 12 liv., à chargement par la culasse.

Art. 8. Les munitions pour chaque pièce de position rayée seront de 150 coups.

Art. 9. Le matériel des nouvelles batteries de 8 liv., celui des 30 pièces de position rayées et des 24 pièces de 12 liv. mentionnées à l'article 6, restera la propriété des cantons, ainsi que les munitions fournies pour ces pièces.

Art. 10. A la première demande de la Confédération, les cantons devront lui livrer pour la transformation le matériel dont il s'agit. Cette transformation devra être terminée au plus tard dans l'espace de deux ans.

Art. 11. Les frais résultant de la transformation des pièces, affûts et voitures de guerre, seront supportés par la Confédération, ainsi que les frais des nou-

[illegible] contre la restitution des anciennes munitions de ces [illegible]

[illegible] du matériel des nouvelles batteries de 8 liv. et celui des [illegible] qui appartiennent aux cantons, incombe à ces [illegible]

[illegible] 1.171.180 est ouvert pour les frais de la transfor- [illegible] est nécessaire, être reporté sur les exercices [illegible]

[illegible] militaire du 8 mai 1850, con- [illegible] sont abrogées.

[illegible] de l'exécution de la présente loi.

[illegible] 1866.

Le Vice-Président : PHILIPPIN.
Le Secrétaire : Schiess.

[illegible] des Etats.
[illegible] 1866.

Le Président : WELTI.
Le Secrétaire : J. Kern-Germann.

[illegible]ment militaire de la Confédération Suisse aux autorités [illegible] cantons.

Berne, le 18 avril 1867.

[illegible] pourvoir à une exécution régulière de la loi fédérale du 19 [illegible] département militaire publie à cet effet comme suit les

[illegible] concernant l'exécution de la loi fédérale du 19 juillet 1866 sur l'introduction des pièces rayées de campagne et de position de gros calibre.

La loi fédérale du 19 juillet 1866 sur l'introduction de pièces rayées de campagne et de position de grand calibre apporte les changements suivants au matériel d'artillerie que les cantons doivent fournir à l'armée fédérale suisse :

I. *En remplacement de*

3 batteries d'obusiers de 24 liv., n° 1 de Zurich, n° 2 de Berne et n° 3 d'Argovie ;

6 » de canons de 12 liv., n° 4 de Zurich, n° 5 et 6 de Berne, n° 7 de Bâle-Ville (*sic* au texte officiel, qui oublie les n^{os} de deux batteries) ;

2 » mixtes de 8 liv., n° 41 de Zurich et n° 42 de Lucerne

par

11 batteries de 6 pièces chacune, de 8 liv., rayées et à chargement par la culasse.

II. *Transformation*

des pièces lisses de 12 liv. des batteries et de position en pièces de 12 liv. rayées et à chargement par la culasse.

Les cantons intéressés reçoivent en conséquence les prescriptions suivantes, concernant l'exécution des changements prescrits par la loi fédérale du 19 juillet 1866:

I.

Formation des batteries rayées de 8 liv. à chargement par la culasse.

En remplacement des batteries d'obusiers de 24 liv. de canons de 12 liv. et des batteries mixtes de 8 liv.

Une batterie rayée de 8 liv. à chargement par la culasse doit comprendre :

a) Pour la batterie de campagne, en ligne :

6 pièces,
6 caissons,
1 affût de rechange,
1 chariot de batterie,
1 forge de campagne,
1 fourgon.

b) Pour le parc :

3 caissons,
1 affût de rechange.

L'état total du matériel d'une batterie rayée de 8 liv., à chargement par la culasse, comprend en conséquence :

6 pièces,
9 caissons,
2 affûts de rechange,
1 chariot de batterie,
1 forge de campagne,
1 fourgon.

Ce matériel sera fourni de la manière suivante :

Les 6 pièces et les 2 affûts de rechange, de matériel complétement neuf (canons, affûts et avant-train) seront fournis aux cantons par la Confédération.

Les 9 caissons, le chariot de batterie, la forge de campagne et le fourgon seront fournis par les cantons, qui se serviront à cet effet du matériel des batteries de canons lisses qui sont l'objet de la transformation.

Ce matériel se compose, d'après la loi du 27 août 1851, de

	Pour 1 batterie d'obusiers de 24 liv.,	de canons de 12 liv.,	mixte de 8 liv.
a) Pour la batterie de campagne, en ligne	4	4	6 pièces.
	6	6	6 caissons.
	1	1	1 affût de rechange.
	1	1	1 forge de campagne.
	1	1	1 fourgon.
b) Pour les parcs de division	3	2	4 caissons.
	1	1	1 affût de rechange.
c) Pour les parcs de dépôt	2	2	2 caissons.
Ainsi, en tout	4	4	6 pièces.
	11	10	12 caissons.
	2	2	2 affûts de rechange.
	1	1	1 chariot de batterie.
	1	1	1 forge de campagne.
	1	1	1 fourgon.

Le matériel restant, ensuite de la déduction du matériel employé pour les batteries rayées de 8 liv., à chargement par la culasse, doit être réparti aux pièces de position.

Le matériel des batteries d'obusiers de 24 liv., de canons de 12 liv. et des batteries mixtes de 8 liv. existant jusqu'ici se répartit en conséquence de la manière suivante entre les batteries rayées de 8 liv. et les pièces de position à chargement par la culasse :

	D'une batterie d'obusiers de 24 liv.		D'une batterie de canons de 12 liv.		D'une batterie mixte de 8 liv.	
	Pour la bat. de 8 liv.	Pour les pièces de position.	Pour la bat. de 8 liv.	Pour les pièces de position.	Pour la bat. de 8 liv.	Pour les pièces de position.
Pièces	–	4	—	4	—	6
Caissons	9	2	9	1	9	3
Affûts de rechange	—	2	—	2	—	2
Chariot de batterie	1	—	1	—	1	—
Forge de campagne	1	—	1	—	1	—
Fourgon	1	—	1	—	1	—

Les caissons des batteries d'obusiers de 24 liv., de canons de 12 liv. et des batteries mixtes de 8 liv., transférés aux batteries rayées de 8 liv., à chargement par la culasse, doivent subir les modifications suivantes :

Dans les 9 caissons, changement de la distribution intérieure de toutes les caisses de munition et établissement de courroies pour havre-sacs.

Dans les 6 caissons, établissement de la ferrure nécessaire pour l'aménagement de la corde de campement à l'avant-train et de 4 piquets de campement et de 1 masse à l'arrière-train.

Adapter un essieu pour une roue de rechange aux 3 caissons à numéros impairs de la batterie de campagne en déplaçant les caisses de munition et en éloignant la caissette des objets d'équipement et le tiroir.

Etablir un nouveau porte-lanterne et la ferrure pour le palonnier de rechange aux arrière-trains des 3 caissons à numéros impairs de la batterie de campagne.

Changer la distribution intérieure de la caissette à objets d'équipement des 3 caissons à numéros pairs de la batterie de campagne et aux 3 caissons pour les parcs.

Les changements aux caissons doivent avoir lieu d'après les ordonnances suivantes :

Ordonnance sur le matériel rayé de 8 liv., caisses de munition, aménagement intérieur et ferrure.

Planches I et II avec supplément, planche *a*.

Ordonnance sur le matériel rayé de 8 liv.

Transformation des caissons. Planche.

Les frais d'établissement des 9 caissons pour une batterie rayée de 8 liv., à chargement par la culasse, sont évalués à fr. 1730 ; les cantons ont à exécuter et à soigner eux-mêmes la transformation de leurs caissons pour ce prix et sous le contrôle de l'administration militaire fédérale.

Les travaux ultérieurs qui résulteraient de la transformation de caissons déviant de l'ordonnance en vigueur jusqu'ici seront dans tous les cas à la charge des cantons.

L'atelier de réparation à Thoune enverra à chaque canton un modèle de caisse qui leur servira de type pour la distribution intérieure.

La transformation des caissons doit avoir lieu avec toute la célérité possible.

L'équipement des batteries rayées de 8 liv. à chargement par la culasse doit avoir lieu d'après le règlement spécial ci-joint.

D'après ce règlement les cantons doivent fournir en fait d'objets d'équipement les objets qui doivent déjà exister à teneur des prescriptions réglementaires en usage jusqu'ici pour le matériel des batteries d'obusiers de 24 liv., de canons de 12 liv, et de batteries mixtes de 8 liv. telles qu'elles sont mentionnées dans le résumé des planches du règlement d'équipement ci-inclus. Les objets d'équipement nouveaux ou complémentaires sont établis et fournis par l'administration militaire fédérale, y compris les pièces de rechange et de remplacement, et les outils spéciaux dans les chariots de batteries et les forges de campagne.

L'administration militaire fédérale établira et fournira aux cantons les munitions pour les batteries rayées de 8 liv. à chargement par la culasse à raison de 400 coups par pièce et à teneur du règlement ci-joint sur les munitions des batteries.

En revanche, les cantons remettront à l'administration militaire fédérale, des contingents de munitions établis d'après les prescriptions réglementaires en usage jusqu'ici pour les batteries à transformer, les quantités suivantes :

Pour une batterie de canons de 12 liv., le contingent complet de munitions à raison de 400 coups par pièce, attendu que les canons de 12 liv. doivent aussi être transformés en pièces de position de 12 liv. à chargement par la culasse.

Pour une batterie d'obusiers de 24 liv. et une batterie mixte de 8 liv., 250 coups par obusier et 350 par canon, à teneur de la différence existant pour le contingent de munitions d'une pièce de campagne et celui d'une pièce de position, vu que les pièces de ces batteries deviennent des pièces de position.

En conséquence l'administration militaire fédérale réclame des cantons respectifs la munition suivante des batteries à transformer :

D'une batterie de canons de 12 liv. :

940 coups à boulet ;
400 » à shrapnels ;
260 » à mitraille.

Total 1600 coups, soit 400 par pièce.

D'une batterie d'obusiers de 24 liv. :

1000 coups à obus, soit 250 coups par pièce.

D'une batterie mixte de 8 liv. :

1200 coups à boulet pour canons de 8 liv. ;
200 » à mitraille pour canons de 8 liv.

Total 1400 coups pour canons de 8 liv., soit 350 par pièce.
500 charges à obus ou 250 coups par pièce.

Les shrapnels et les boîtes à mitraille étant reconnus comme les engins les plus efficaces pour l'emploi ultérieur des obusiers de 24 liv., on n'exige, pour le moment, des cantons que la remise des coups à obus du contingent de munitions en usage jusqu'à présent.

L'administration militaire fédérale se réserve de donner des directions ultérieures sur la remise des munitions qui doivent encore lui revenir.

II.

Transformation des pièces lisses de 12 liv. des batteries et des pièces de position en pièces de position de 12 liv., rayées, à chargement par la culasse.

Le matériel qui, lors de la transformation des pièces lisses de 12 liv. des batteries de canons avec leurs caissons et leurs affûts de rechange, ne pourra pas être utilisé pour la transformation des batteries de 8 liv., à chargement par la culasse, et les canons de 12 liv. avec 2 caissons par pièce que les cantons doivent fournir aux pièces de position d'après le contingent actuel, devront être transformés en et pour pièces de position de 12 liv. rayées, se chargeant par la culasse.

Cette transformation exige les changements suivants dans le matériel des pièces de 12 liv. lisses d'après l'ordonnance en vigueur jusqu'à présent :

Transformation des canons en canons se chargeant par la culasse en procédant par la refonte des canons trop faibles, de l'ordonnance de 1843 et à celle des canons qui seraient trop usagés et à celle des canons qui n'étaient pas à l'ordonnance et que l'on avait jusqu'ici tolérés.

Transformation de l'aménagement intérieur des caissettes à outils des affûts.

Transformation de l'aménagement intérieur des caisses de munitions des pièces et des caissons.

La transformation et la refonte des canons, s'il y a lieu, sera entièrement remise aux soins de l'administration militaire fédérale qui, à cet effet, fera venir les canons des cantons et les leur rendra entièrement transformés et pourvus de l'appareil de fermeture.

L'exécution de la transformation, l'aménagement intérieur des coffrets de réserve, des affûts et les caisses de munitions des pièces et des caissons auront lieu par les cantons, sous le contrôle fédéral et contre une équitable indemnité.

L'ordonnance ci-jointe sur la transformation du matériel de 12 liv., planches I et II, est applicable pour la transformation de l'aménagement intérieur des coffrets de réserve et des caisses de munitions.

L'administration militaire fédérale a calculé et bonifiera les frais de la transformation de l'aménagement intérieur d'une caissette à outils et d'une caisse de munitions, à raison de fr. 50.

Les cantons recevront de l'atelier de réparation à Thoune un coffret de réserve et une caisse de munitions comme modèles du nouvel aménagement intérieur de ces caisses.

La transformation des caissettes à outils et des caisses de munitions pour les pièces et les caissons devra être immédiatement mise à exécution.

Tous les autres changements qu'il serait nécessaire d'apporter au matériel de 12 liv., déviant de l'ordonnance en vigueur jusqu'ici, pour l'établissement des pièces rayées de 12 liv. à chargement par la culasse, devront être exécutés par les cantons et à leurs frais, ainsi que le remplacement des anciens affûts au système Gribeauval par des affûts au système Bloch, d'après l'ordonnance du 28 juillet 1843 et l'ordonnance supplémentaire du 25 avril 1853 et 24 décembre 1856.

L'équipement des pièces de position de 12 liv. se chargeant par la culasse avec leurs caissons respectifs aura lieu d'après le règlement ci-joint établi spécialement dans ce but.

Les cantons fourniront pour cet équipement aussi bien ce qui doit exister déjà de l'équipement réglementaire actuel ainsi que celui des pièces de position de 12 liv. avec leurs caissons que celui des pièces et des caissons provenant des batteries de canons de 12 liv.

Les écouvillons devront être envoyés à l'atelier fédéral de réparation à Thoune pour être transformés.

L'administration militaire fédérale se chargera de tous les autres nouveaux objets d'équipement et les fournira aux cantons.

L'administration militaire fédérale se chargera de la munition pour les pièces de 12 liv. rayées, à chargement par la culasse, dans la proportion de 150 coups par pièce suivant le règlement ci-inclus sur l'équipement de munitions de ces pièces et les fournira aux cantons.

En revanche, les cantons auront à fournir à l'administration militaire fédérale,

outre le contingent total des munitions des pièces lisses de 12 liv., celui des pièces lisses de 12 liv. fourni jusqu'à présent aux pièces de position.

L'administration militaire fédérale exige en conséquence des cantons pour chaque canon de 12 liv. fourni jusqu'à présent aux pièces de position :

95 coups à boulets ;
35 » à shrapnels ;
20 » à mitraille.

En tout 150 coups.

Nous nous réservons encore de donner plus tard une instruction spéciale sur la livraison de la munition à l'administration militaire fédérale.

En vous invitant de pourvoir à ce que les instructions et les ordres contenus dans la présente circulaire soient exécutés d'une manière exacte et précise, nous saisissons cette occasion, etc.



BIBLIOGRAPHIE.

La guerre de 1866 en Allemagne et en Italie, *description politique et militaire, par W. Rustow*, colonel-brigadier. 4 livraisons in-8°, avec cartes. — Zurich 1866 et 1867. Schulthess, éditeur.

Nous avons devant nous la 2e édition de cet important travail, accrue de plusieurs compléments manquant à la première. M. Rustow a suivi les événements jour par jour, et il a été le premier à en donner un résumé clair et précis par ses quatre livraisons successives. Il a pu çà et là n'avoir pas tous les renseignements désirables, et laisser de notables lacunes à combler ; mais, comme il le dit fort bien dans la préface, son récit n'en est que mieux l'image de ce qui se passait au moment où il tenait la plume. D'ailleurs quand écrirait-on l'histoire, et même l'écrirait-on jamais, si l'on attendait qu'elle fût parfaitement claire !

Ce nouveau livre du savant écrivain allemand renferme toutes les précieuses qualités que nous connaissons déjà par ses livres antérieurs ; il est orné de la connaissance la plus complète possible de l'art militaire et de toutes les choses qui en dépendent. Nul officier en Europe ne pouvait mieux que M. Rustow étudier les divers problèmes qui se rattachent à cette remarquable guerre. Ancien officier du génie prussien, ancien colonel italien, un peu militaire suisse (1), c'est-à-dire neutre et milicien de principe, il était bien placé pour parler d'autorité en cette circonstance.

Les défauts de l'ouvrage sont aussi ceux habituels de M. Rustow ; toutefois on peut bien encore ici les pardonner en raison des mérites mêmes qu'ils comportent, c'est-à-dire d'une indépendance de caractère et d'une franchise de parole parfois poussées à l'excès, mais respectables à plus d'un titre. Hélas ! par le temps qui court, où tant de gens, qui pourraient librement exprimer des opinions écoutées ne pensent qu'à mettre leur drapeau en poche, on est heureux de rencontrer aussi tout le contraire. M. Rustow est républicain de la veille ; il l'est en Suisse comme en Prusse, en France comme en Italie, et il le fait voir hautement, souvent avec

(1) M. Rustow a plusieurs fois fonctionné dans nos écoles d'état-major comme professeur et instructeur. Jusqu'à présent ses excellents services n'ont été payés que d'ingratitude. Nous espérons que le projet de créer pour lui une chaire de sciences militaires à l'école polytechnique fédérale ne tardera pas à se réaliser.
(Réd.)

un peu trop d'acrimonie à l'endroit de hauts et malheureux personnages. Une justice relative à lui rendre à cette égard, c'est qu'il ne ménage pas plus les uns que les autres, et une autre circonstance atténuante en sa faveur, c'est que son humeur chagrine a bien dû s'augmenter encore des douloureux deuils que cette histoire lui coûte personnellement. Deux frères de l'auteur, tous deux braves officiers supérieurs dans l'armée prussienne, restèrent au champ d'honneur.

La 2e édition de l'ouvrage de M. Rustow est augmentée d'un intéressant appendice où sont discutées de main de maître, et sur les documents authentiques, les principales questions d'art et de technique militaires soulevées par les événements militaires.

En résumé cet ouvrage, aussi publié en français (par Cherbuliez, à Genève), et en italien, sera pour longtemps encore le meilleur et le plus complet sur cette époque, si grandiose et si pleine d'enseignements de toute espèce.

La Campagna del 1866 in Italia. Note e documenti, con carte et piani. — 1 vol. in-8o de 280 pages. Florence, imprimerie Cassone et Compe, 1867.

Ce volume, dû aux soins toujours actifs et prévoyants du major Corvetto, n'est pas encore un historique de la guerre de 1866 en Italie; ce n'en est qu'un prélude, mais un prélude précieux, fournissant la collection des principaux documents officiels sur les événements, et quelques notes d'éclaircissements. — Il compte 14 chapitres, à savoir: 1° Préliminaires; 2° Répartition des armées belligérantes; 3° Ouverture des hostilités; 4° Custozza; 5° Concentration derrière l'Oglio; 6° Opérations du 6e corps; 7° Idem des volontaires; 8° Considérations; 9° 2e période de la campagne; passage du Pô; les volontaires dans le Tyrol; 10° Nouvelle tournure de la campagne; l'armée d'expédition; 11° L'invasion de la Vénétie; suspension d'armes et armistice; 12° Lissa; 13° Conclusions; 14° Documents extraits du livre vert. Cinq planches accompagnent cette publication, qui forme la base essentielle de tout ce qui peut être dit sur la campagne de 1866 en Italie. Par ce travail préparatoire le major Corvetto a rendu un nouveau et bon service aux amis de l'art militaire et à tous ceux qui voudront juger d'une manière impartiale les graves et étranges faits de la dernière guerre.

CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse aux fabricants de fusils chargés de la transformation des fusils de petit calibre.

Berne, le 8 *août* 1867.

Tit. — Il résulte du rapport mensuel de M. le contrôleur en chef que les travaux de transformation, notamment ceux relatifs à la transformation des armes de petit calibre, sont très en retard, assez du moins pour faire craindre que quelques fabricants ne puissent pas remplir les engagements conventionnels qu'ils ont contractés.

Dans ces circonstances nous croyons devoir vous adresser l'invitation la plus pressante d'accélérer les travaux de transformation de manière à ce que vous puissiez tenir les engagements contractés. Nous ajoutons à cette invitation la déclaration formelle que pour le cas où quelques entrepreneurs ne seraient pas en mesure de terminer leurs livraisons en temps voulu, nous ferions sans hésitation usage de tous les droits qui nous sont réservés par les conventions.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
Welti.

Neuchâtel. — Promotions faites le 16 août 1867 dans le corps des officiers d'infanterie :

Au grade de capitaine, le lieutenant *Du Pasquier*, Alphonse, à Neuchâtel.

Au grade de lieutenant, le 1er sous-lieut. *Cugnier*, Léon, à la Chaux-de-Fonds.

Au grade de 1ers sous-lieutenants, les 2s sous-lieutenants *Jornod*, Alfred-D.-Fs., aux Ponts, et *Petitpierre*, Jules, à Neuchâtel.

Dans cette même séance il a en outre nommé le lieutenant *Courvoisier*, Jules-Ferdinand, à la Chaux-de-Fonds, aux fonctions d'aide-major, en remplacement du capitaine Irlet, C.-G., démissionnaire.

France. — Le *Spectateur militaire* du 15 courant donne la revue mensuelle suivante de la législation et de l'administration militaires :

« A l'époque où le décret du 15 novembre 1865 fut mis à exécution, — décret fatal qui frappait l'armée de la façon la plus pénible, — nous avons émis ici notre sentiment avec une conviction sincère, et en déplorant la réduction des cadres, nous faisions pressentir que l'on serait obligé de les rétablir.

« Cette attente n'a pas été trompée. Après la création du 4e chasseurs d'Afrique qui ne donnait point entière satisfaction à l'avancement de la cavalerie, voici le rétablissement des 200 compagnies d'infanterie supprimées à la fin de 1865 qui est survenu, puis celui d'une notable portion des batteries d'artillerie.

« Dans les considérations qui ont amené S. E. le ministre de la guerre à présenter à l'empereur la sanction de cette mesure réparatrice qui est plus encore un acte de haute utilité, nous remarquons que l'on a été frappé, dans les sphères élevées du gouvernement, des effets défavorables du décret du 15 novembre 1865 sur l'avancement de l'armée, et qu'on ne pouvait songer à prolonger le temps d'arrêt qu'il subit.

« Voilà donc notre infanterie rétablie sur l'excellent pied où elle se trouvait vers la fin de 1865, et d'où des considérations budgétaires, nuisibles à notre force et à notre grandeur, l'avaient fait décheoir.

« Nous ferons cependant observer que les promotions qui ont accompagné la mise à exécution de cette mesure ont, non-seulement replacé dans les cadres les officiers qui étaient à la suite dans l'infanterie, mais donné à cette arme un avancement extraordinaire, tandis que la cavalerie a encore un assez grand nombre d'officiers à la suite, et que, relativement à l'infanterie, elle reste dans un très grand état d'infériorité.

« Quant à l'artillerie, le décret qui la réorganise enlèvera probablement tous les officiers à la suite à leur position provisoire, et leur donnera en même temps un avancement nécessaire. C'est, en effet, presque une révolution qui s'accomplit dans l'organisation de l'artillerie et qui se résume dans une reconstitution plus pratique des éléments dont elle disposera, dans la faculté de créer en temps de guerre des dépôts éventuels qui permettraient d'employer tous les cadres permanents, enfin dans une organisation plus concentrée du train.

« Le ministre de la guerre est parti de cette base que l'artillerie à pied de la ligne doit entretenir aujourd'hui 180 batteries, dont 60 non montées et 120 montées.

« Ce point admis, il pense que la distribution la plus rationnelle de ces 180 batteries, celle qui se prêtera le plus facilement aux exigences des divers services en temps de paix et au passage du pied de paix au pied de guerre, quel que soit l'objectif de la guerre, sera celle qui distribuera également ces batteries montées et non montées dans les 15 régiments qui existent en ce moment sous le nom de régiments d'artillerie de réserve et de régiments d'artillerie montés.

« En conséquence : vingt des batteries montées supprimées en 1865 sont rétablies ; il est créé deux nouvelles compagnies de pontonniers et une d'artificiers.

« Les six escadrons du train des équipages de la ligne sont fondus en deux régiments.

« Les troupes de l'artillerie sont dès lors constituées sur le pied suivant :

« *Garde impériale :* Deux régiments : un portant le n° 1, composé de six batteries, toutes montées ; un portant le n° 2, composé de six batteries, toutes à cheval.

« Un escadron du train, composé de deux compagnies.

« *Ligne :* Vingt régiments ; quinze portant les n°s de 1 à 15, composés chacun de douze batteries, savoir : quatre non montées et huit montées.

« Un portant le n° 16, composé de quatorze compagnies de pontonniers.

« Quatre portant les n°s de 17 à 20, composés chacun de huit batteries, toutes à cheval : Dix compagnies d'ouvriers ; six compagnies d'artificiers ; une compagnie d'armuriers ; deux régiments du train, portant les n°s 1 et 2, composés chacun de douze compagnies.

« La nouvelle compagnie d'artificiers est destinée à la poudrière de Constantine, dont le maintien a été décidé. La complication de jour en jour plus grande des munitions oblige d'ailleurs à avoir dans la colonie une troupe capable de les confectionner et de les réparer.

« Les cinq premiers régiments d'artillerie devant, comme les dix autres, avoir des batteries montées, l'adjonction à chacun de ces régiments d'un escadron du train n'avait plus de raison d'être ; il a donc paru utile de constituer fortement le corps du train d'artillerie dont le rôle acquiert une haute importance dans le cours d'une campagne.

« Il pourra, en temps de guerre, être créé des cadres de dépôt dans les régiments d'artillerie de la garde et de la ligne et dans les régiments du train d'artillerie.

« En temps de guerre aussi, on pourra, suivant les besoins, monter une partie des batteries qui ne le sont pas au pied de paix.

« La mobilité des armées, les nouvelles voies de communications, l'application des découvertes modernes à la stratégie, modifient les moyens de défense d'un pays.

« Aussi un décret vient de prononcer le déclassement de vingt-neuf places, postes et ouvrages, et la suppression des servitudes autour de neuf autres points fortifiés.

« Ce décret s'appuie sur ce que plusieurs places ou postes ont cessé d'être indispensable à la défense de l'empire, que leur conservation serait une cause de gêne pour les populations et de dépense pour le trésor.

« Que d'autres points fortifiés qui ont également perdu de leur importance, peuvent cesser de compter dans notre système défensif, sans que leur déclassement oblige à renoncer aux ressources immobilières qu'ils présentent pour le service militaire.

« Que d'autres enfin peuvent jouer le rôle défensif qui leur appartient, sans continuer à frapper de servitude les propriétés environnantes.

— « La discussion du budget au Corps législatif a été l'objet de débats importants pour l'armée, et qui ont prouvé qu'il y a beaucoup à faire dans son intérêt.

« Le gouvernement, par l'organe du ministre de la guerre, a reconnu que la solde de la troupe, comme celle des officiers, était insuffisante. La solde de la troupe qui, dans les régiments d'infanterie de ligne, vient d'être portée à 4 centimes par jour, sera probablement mise à 5 centimes dans un avenir prochain. L'armée, a ajouté le ministre, vit dans un grand état de pauvreté qui lui fait honneur. Cet état de pauvreté est si grand, que lorsqu'il s'agit de trouver des officiers généraux pour commander une subdivision ou une division, on a de la peine à y parvenir, parce qu'ils n'ont aucune fortune personnelle, ils ne peuvent pas supporter les charges de ces commandements.

« Un gouvernement qui reconnaît de telles vérités en face du pays serait impardonnable de ne pas remédier à un état de choses qui bientôt obligera les défenseurs et les plus fidèles soutiens à refuser l'avancement pour cause de pauvreté. Il doit lui être pénible d'avouer que les charges d'un colonel ou d'un général sont telles que sa solde ne lui permet pas d'y faire face. Cet aveu nous remet en mémoire un fait qu'on oublie et qui paraît difficile à croire, c'est que, dans ces grades, les frais de représentation sont moindres que sous le gouvernement de juillet. Sous prétexte de faire un sacrifice à la patrie, le gouvernement provisoire de 1848, à qui la mesure ne coûtait rien, diminua cette allocation ; depuis elle a été élevée, mais elle n'atteint point encore le chiffre fixé avant 1848. »

— « Le ministre a également abordé la question de l'uniforme et annoncé que l'on songeait à donner à la cavalerie une tunique d'un seul modèle et d'une même couleur, comme dans l'infanterie. Il y aurait là une grande économie, et l'officier en profitera surtout plus que tout autre, car il est convenu qu'avec l'achat des chevaux, son changement d'arme et de tenue, par suite d'avancement, équivaut à la suppression de la solde pendant un an.

« Néanmoins, si le gouvernement ne trouve que ce moyen pour augmenter cette solde, on pourra lui décerner le même éloge que celui qui a été adressé à la suppression des musiques de cavalerie et d'artillerie. »

— « Il est fortement question d'une réorganisation militaire de l'Algérie, qui lui donnerait le moyen de coopérer à sa defense, et rendre disponible une partie de l'armée. Voici les renseignements que nous connaissons à ce sujet :

« Le territoire algérien serait divisé en trois zones : 1° celle du littoral; 2° une zone intermédiaire ; 3° la zone qui tombe au désert, et qui avoisine les tribus insoumises.

« C'est la milice qui serait chargée du service dans la première zone. Cette portion du territoire est assurément la plus facile à défendre, attendu qu'elle est baignée par la mer, qu'elle comprend presque toute la population européenne, et que la population indigène y est relativement très faible. D'un autre côté, en donnant à la milice le soin de veiller aux intérêts et à la sûreté de cette partie de notre possession algérienne, on éloigne l'élément militaire.

« La troisième zone, ou zone de la frontière, sera confiée à la garde exclusive de l'armée. Placées immédiatement en face des peuplades ennemies, les forces militaires ainsi ramenées à la latitude nord du Tell, les tiendront en respect et les empêcheront de venir semer périodiquement l'agitation dans les tribus fidèles.

« Reste la zone intermédiaire, dans laquelle se trouve éparpillée en tribus ou villages la presque totalité de la population indigène. Cette portion de territoire demande à être, non pas occupée militairement, mais seulement à être placée sous le contrôle d'une police militaire. Cette police, qui existe déjà, et qui est bien faite par les troupes indigènes au service de France, serait augmentée dans une assez forte proportion, et se trouverait dès lors plus que suffisante pour remplir l'objet auquel on la destine.

« Dans tous les cas, on conçoit très-bien que ces contingents indigènes, ainsi placés entre les troupes régulières, d'une part, et la milice de l'autre, comme le fer entre l'enclume et le marteau, ne sauraient nourrir aucune velléité d'insurrection.

« Ce plan, s'il est mis à exécution, présenterait les avantages suivants. Premièrement, il permettrait, ainsi que nous le remarquerons, de disposer d'un nombre assez considérable de troupes; ensuite il faciliterait le développement des institutions civiles, et disciplinerait l'indigène. »

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 17. Lausanne, le 3 Septembre 1867. XII° Année.

SOMMAIRE. — Quelques mots sur le rôle joué par l'artillerie rayée dans la guerre de Bohême. — Rassemblement de troupes fédéral. — Nouvelles et chronique.

QUELQUES MOTS SUR LE ROLE JOUÉ PAR L'ARTILLERIE RAYÉE DANS LA GUERRE DE BOHÊME (1).

Dans un de ses numéros du mois de novembre dernier, le *Pall-mall Gazette* publie sous la rubrique de : *Canon de l'avenir*, un article reproduit par le *Times* et conçu en ces termes : « Nous venons d'apprendre « que la commission d'artillerie, dont sir R. Dacres est président, « a résolu d'une manière unanime l'importante question relative « au chargement, par la bouche ou par la culasse, des pièces de « campagne. Cette décision s'accorde avec celle émise par l'*Ordnance* « *Select Committee* et vers laquelle, du reste, les expériences du « Comité des canons Armstrong et Whitworth avaient déjà ouvert la « voie, à savoir : qu'il est désirable de revenir, pour l'artillerie de « campagne, aux pièces se chargeant par la bouche. Nous félicitons « la commission d'avoir résolu si promptement, et nous en sommes « convaincus, en toute connaissance de cause, une question qui, pen- « dant les huit dernières années, a été débattue par les hommes spé- « ciaux avec une acrimonie et une violence qui paraissaient enlever « tout espoir de voir le calme renaître dans la controverse.

« Un pareil jugement excitera sans doute plus d'un mécontentement « et ouvrira de nouveau un débat que l'on aurait pu croire vidé. On « objectera, contre la justesse de cette appréciation, la grande rapidité « avec laquelle le Comité s'y est rallié. Mais, en fait, elle n'est pas « le résultat de quelques heures de discussion théorique; c'est le

(1) Extrait du *Journal de l'armée belge* dirigé par M. le major Vandewelde.

« terme fatal vers lequel ont tendu nos expériences des huit dernières « années, ainsi que les conclusions et les épreuves d'un grand nombre « de commissions.

« La commission actuelle n'est pas descendue dans l'arène, mais « elle s'est constituée en arbitre et elle a prononcé aujourd'hui avec « autorité ce jugement : *que pour une pièce de campagne, la supé-« riorité est acquise au chargement par la bouche*. Telle est la décision « juste ou erronée, et nous n'avons plus qu'à déterminer de quelle « manière et à quel prix on pourra la mettre à exécution. On sait « que la dépense nécessitée par la transformation du canon Armstrong « se chargeant par la culasse (dont nous possédons 1000 à 1200 « pièces) serait supérieure à celle occasionnée par la fabrication de « types nouveaux ; il est donc raisonnable de croire, ou au moins « d'espérer, que l'on suivra la voie la plus économique.

« Nous pensons que l'on adoptera, pour la nouvelle artillerie, le « système Whitworth. Ce système a été définitivement choisi pour « nos canons rayés de gros calibre, et les résultats fournis jusqu'ici « sont éminemment satisfaisants. On devra déterminer les détails du « nouvel armement, ainsi que le sort des pièces actuelles. D'après « certaines propositions, ces canons pourraient être avantageusement « remis à l'artillerie volontaire, qui a plusieurs fois témoigné son « ardent désir de posséder des bouches à feu rayées en remplacement « de ses canons lisses. Cette troupe a, du reste, par son zèle et sa « capacité, mérité pareille faveur.

« Enfin, il est à croire que les changements que cette importante « décision va nécessiter, et qui amèneront une révolution complète « dans notre système d'artillerie, s'opéreront graduellement et que « plusieurs années s'écouleront avant que la transformation soit com-« plète. »

A la même époque, presque le même jour, paraissait dans le *Journal de l'Armée* (nº 185), un travail, daté de Bruxelles et signé X..., sur *l'artillerie à la bataille de Sadowa*. Ce travail se termine par la phrase suivante :

« En résumé, c'est un fait acquis aujourd'hui, que la première « grande épreuve sur les champs de bataille des canons rayés se « chargeant par la culasse leur a été favorable. *Ces bouches à feu « ont pleinement satisfait à toutes les exigences du service en cam-« pagne.* »

Les conclusions discordantes de ces deux articles, écrits pour ainsi dire concurremment, nous ont engagés à approfondir la question de fait.

Cette tâche nous est facilitée par les ouvrages qui ont été publiés

sur la campagne de 1866. Ceux auxquels nous avons eu recours sont *la Campagne de Prusse,* par le colonel Borbstaedt, et la relation intitulée : *Preussens Feldzug, 1866, vom militärisschen Standpunkt* (von Glaesenapp). Nous avons également fait de larges emprunts aux récit des trois correspondants du *Times* attachés aux armées prussiennes et autrichiennes. C'est une source que l'auteur de l'article sur *l'artillerie à la bataille de Sadowa* ne pourra récuser. Et afin de nous mettre le moins en jeu qu'il sera possible, nous laisserons, autant que faire se pourra, la parole à ceux qui ont assisté aux scènes sanglantes de la dernière guerre.

Examinons d'abord si l'artillerie prussienne a été réellement supérieure à l'artillerie autrichienne.

Au début de l'action, et « dès que la canonnade devint sérieuse, l'artillerie de la 7e division dirigea son feu sur le village de Benateck, à droite des Autrichiens. Ceux-ci répondirent coup pour coup sans qu'il en résultât d'avantage de l'un ou de l'autre côté. Le combat se poursuivait au centre d'une manière semblable. Les Prussiens engagèrent batteries sur batteries et dirigèrent sur les pièces ennemies un feu épouvantable, mais celles-ci répondaient et souvent avec succès, car les officiers autrichiens connaissaient le terrain et chacun de leurs projectiles éclatait au point voulu. Un grand nombre d'infirmiers furent envoyés vers les batteries, et chaque fois ils rapportaient sur leurs brancards des hommes dont les blessures avaient déjà été pansées sous le canon de l'adversaire. »

« Le feu des Prussiens parut augmenter graduellement d'intensité, et les batteries autrichiennes placées entre Dahelnitz et Dohalicka se retirèrent plus haut sur la colline ; mais les pièces postées à Mokrowens tinrent avec vigueur, et les Prussiens n'avaient pas encore passé la Bistritz. Cependant, on dirigea sur Mokrowens le feu de plusieurs pièces, et à 10 heures, la batterie opposée fut également obligée de se retirer un peu. » *(Times.)*

Dans ce combat préliminaire d'artillerie contre artillerie, les pièces autrichiennes disputent donc avec honneur le terrain aux canons prussiens, et ne cèdent la place que devant le nombre des bouches à feu mises en batterie.

Poursuivons :

« Lors de l'attaque du bois de Sadowa, dit le correspondant prussien du *Times*, l'artillerie autrichienne obtint des résultats remarquables (splendid practice), et vers une heure toute la ligne prussienne dut s'arrêter. Celle-ci fut obligée de combattre vaillamment pour conserver le terrain qu'elle avait conquis. On crut un moment même qu'on serait forcé d'abandonner la position, car des canons avaient

été démontés par le feu des Autrichiens, et dans les terrains boisés, le fusil à aiguille n'ayant aucune supériorité, le combat d'infanterie se trouvait égalisé. »

« C'est alors que le prince Frédéric-Charles fit avancer la 5ᵉ et la 6ᵉ division. Le roi, qui se trouvait près de la Bistritz, fut acclamé par ces troupes marchant au combat. Elles passèrent le pont de Sadowa, disparurent dans le bois et bientôt l'accroissement du bruit de la fusillade indiqua qu'elles étaient entrées en action. Mais l'artillerie autrichienne dirigea contre elles des salves répétées qui arrêtèrent leur élan à quelques centaines de yards. Elles avaient non-seulement à supporter les éclats des obus qui tombaient au milieu d'elles, semant la mort dans leurs rangs et causant d'affreuses blessures, mais les débris des arbres coupés par les projectiles augmentaient les effets du feu et occasionnaient de terribles ravages. »

« Cependant, sur la droite, Herwarth paraissait être tenu en échec. La fumée de sa mousqueterie et de son artillerie qui, jusqu'alors, avait indiqué une marche progressive, était depuis un instant immobile. Les soldats de Fransecky, dangereusement compromis, ne pouvaient être envoyés à l'attaque du bois de Sadowa, car ils auraient été pris de revers par l'artillerie autrichienne placée en avant de Lipa. Toutes les pièces prussiennes étaient engagées, sauf celles de huit batteries, que l'on avait tenues en réserve en cas d'insuccès, car tout semblait accuser un mouvement de retraite des lignes vers la Bistritz. La première armée était, sinon repoussée, au moins arrêtée dans ses progrès . . . .

. . . .

L'arrivée du prince héréditaire changea la face du combat. Benedeck, obligé de se retirer, opéra son mouvement rétrograde, sous la protection de sa cavalerie et de son artillerie.

« La cavalerie (prussienne) se mit à sa poursuite ; mais le prince, après l'avoir guidée pendant quelque temps, dut prendre la direction générale du mouvement, car les batteries autrichiennes postées sur le sommet de la colline de Strezelitz, tiraient énergiquement sur les Prussiens. Alors, la cavalerie se divisa et se rua par petits détachements sur les batteries ennemies ; mais celles-ci, bien qu'en retraite, ne purent être entamées, et, en beaucoup de circonstances, elles refoulèrent la cavalerie qui souffrit beaucoup. Les obus, éclatant avec rapidité parmi les escadrons, faisaient un grand nombre de victimes.

« Les canons autrichiens furent délogés de la hauteur par le feu supérieur des batteries prussiennes et la poursuite recommença... » *(Times)*.

Mais l'artillerie rétrograda lentement, prenant position sur chaque

hauteur, ouvrant alors son feu sur les poursuivants, afin de les tenir en échec, et de donner à l'infanterie le temps d'opérer sa retraite.

Les généraux prussiens sont d'avis que cette opération a été savamment conduite et que l'artillerie ennemie a été parfaitement maniée.

Cette artillerie se trouvait cependant en présence du *terrible* canon prussien, et l'on ne peut nier, d'après ces témoignages d'un auteur digne de foi, qu'elle n'ait lutté avec avantage contre les pièces se chargeant par la culasse.

Les Prussiens sont fort habiles à profiter de tous les accidents de terrain et à se couvrir, dans une marche en avant, contre les effets du feu de leur adversaire. La pratique de la petite guerre fait, pendant la paix, l'objet de la sollicitude constante des chefs ; ils enseignent à leurs hommes que si, dans un moment donné, il est nécessaire de faire abstraction de son existence, il est inutile, par contre, de l'exposer sans motif. De là, la grande habileté que possède le soldat dans l'art de profiter de tous les obstacles pour se couvrir et pour s'approcher insensiblement de son ennemi, tout en évitant ses coups.

Cette instruction a porté ses fruits. Elle a été une des causes déterminantes des succès obtenus par les troupes du roi Guillaume. La bataille de Sadowa nous offre, entre autres, plusieurs exemples de pièces autrichiennes qui, ayant soutenu avec vigueur un combat prolongé contre le canon ennemi, ont été obligées de se retirer devant le feu des tirailleurs embusqués derrière les arbres et les fossés.

Un fait digne de remarque, c'est la multiplicité et la réussite des attaques *directes* contre les batteries rayées. Le prince héréditaire, arrivé sur le champ de bataille de Sadowa, fait avancer hardiment ses fantassins vers les pièces en action. Les canonniers autrichiens ouvrent sur eux un feu très-vif, mais les Prussiens continuent sans hésitation leur marche progressive jusqu'à une faible distance des batteries. Là ils dirigent quelques volées rapides de mousqueterie contre les servants, puis ils s'élancent sur la batterie et l'enlèvent.

Une action plus remarquable encore est la prise, à Kremsis, d'une batterie de 20 pièces, par deux escadrons de cuirassiers appartenant à la division de réserve du général Hartman. « Une colonne d'artillerie autrichienne du 8e corps d'armée s'éloignait d'Olmutz par la chaussée, et marchait à ce qu'il paraît sans se couvrir. Le combat engagé en avant, à Tobitschau, l'avait forcée à faire halte, lorsqu'elle vit arriver sur son flanc droit la cavalerie prussienne qui avait traversé la Blatta à Biskupitz. Elle mit en batterie 20 canons sur une position, parallèle à la chaussée. »

« En face de cette imposante artillerie, le 5e régiment de cuirassiers, qui marchait en tête de la brigade, osa risquer une attaque qui eut

un succès éclatant. De ses trois escadrons, il en envoya un à droite vers un point qui pouvait cacher une embuscade; les deux autres se lancèrent directement sur la ligne des canons. Ils essuyèrent à 900 pas un feu violent d'obus et de mitraille, mais un léger pli de terrain les protégea; ils ne perdirent que 12 hommes et 8 chevaux; un moment après ils étaient dans la batterie, renversant et massacrant tout ce qui se défendait encore. Cette brave troupe de cavalerie (le 2e escadron et un peloton du 4e escadron du 5e régiment de cuirassiers) enleva en un clin d'œil 18 canons, 7 caissons, 168 chevaux et prit 170 artilleurs, dont 2 officiers.

« Les Autrichiens n'avaient pu sauver que 2 canons. Une des pièces enlevées avait les roues brisées, on dut la laisser sur place; mais les heureux vainqueurs purent ramener et mettre en lieu sûr 17 canons avec leurs attelages et leurs servants au complet.

« Il était temps d'en finir, car les détachements d'infanterie et de cavalerie arrivaient de toutes parts pour reprendre les batteries; néanmoins, les braves cuirassiers refoulèrent encore ces nouveaux ennemis et firent prisonnière une partie de l'infanterie. « *(Borbstædt)*.

Ce succès des cuirassiers n'est pas un fait isolé.

La cuirasse, dit le correspondant du *Times*, « a rendu plus de services que bien des gens ne voudraient le croire. Elle a sauvé la vie à plus d'un soldat, et cependant, la cuirasse prussienne est peu épaisse, mal faite et mal ajustée. »

.... « Il y a cependant encore dans l'armée un parti opposé à la cuirasse, parce qu'on prétend que les bénéfices qu'elle procure ne répondent pas au surcroît de poids imposé au cheval, *mais ce parti est aujourd'hui réduit au silence par le succès éclatant de Tobistchau.* »

En y réfléchissant un peu, la prise d'une batterie rayée n'est pas chose aussi difficile qu'on pourrait se l'imaginer. La difficulté d'adapter la hausse exacte aux différentes distances, qui se modifient à chaque instant dans une progression notable par suite de la rapidité croissante d'une charge de cavalerie; la grande élévation de la trajectoire; l'usage d'une fusée percutante, qui annihile complétement l'efficacité du projectile hormis au point de chute, tout concourt, dans une pièce rayée, à assurer, dans ce cas, l'inpunité à un adversaire entreprenant.

De pareilles attaques auraient été considérées comme fort aventurées devant les boulets roulants et la mitraille des anciennes pièces lisses. Les Prussiens, qui ont approfondi toutes ces questions avec le soin et l'esprit logique qui les distinguent, le savaient fort bien, et c'est ce qui leur a inspiré tant d'ardeur et de confiance.

Dans une brochure intéressante, publiée par le major prince Ho-

henlohe, officier d'ordonnance du roi de Prusse, et destinée aux seuls officiers de l'artillerie, on a eu grand soin de signaler que les canons rayés n'ont pas d'ennemis plus dangereux que la cavalerie. On recommande de ne jamais les aventurer à proximité de cette arme, si redoutable pour eux, à moins de pouvoir les couvrir par des obstacles infranchissables aux chevaux, ou bien de les placer sous la protection d'un corps de cavalerie rapproché et prêt à la contre-attaque. Par la suite, la liaison entre l'artillerie et la cavalerie va donc devenir plus nécessaire et plus intime. C'est cette raison, sans doute, qui a déterminé la Prusse, depuis la paix de Prague, à augmenter aussi considérablement ses troupes à cheval. Tandis que, dans sa nouvelle armée, elle crée 51 bataillons nouveaux pour les 12 corps d'armée, elle porte ses régiments de cavalerie à 256 escadrons au lieu de 200, et le ministre de la guerre a annoncé que, dès qu'on le pourra, chaque corps d'armée aura 6 régiments de cavalerie ou 72 en tout (288 escadrons). Ainsi, avant la guerre, la Prusse avait 253 bataillons et 200 escadrons; après sa réorganisation, elle aurait 304 bataillons et 288 escadrons, c'est-à-dire que les unités d'infanterie augmentant d'*un cinquième,* les unités de cavalerie augmentent de plus de *deux cinquièmes*.

Certes, l'obus explosif, quand il éclate en temps opportun, cause de terribles ravages dans les rangs de la cavalerie; mais il faut se rappeler que le but est mouvant et que, dans le cas de distances sans cesse variables, l'extrême sensibilité de la pièce prussienne est plutôt funeste qu'utile. Le canon rayé est un véritable appréciateur des distances. Tiré avec la même charge de poudre, la même hausse et dans des conditions atmosphériques identiques, chaque boulet tombera mathématiquement sur la trace du boulet précédent; la difficulté avec un engin pareil réside donc dans l'*impossibilité où l'on est d'estimer la distance à quelques mètres près*. Les belles théories que l'on émet sur les moyens à employer pour régler le tir d'après le point de chute de deux ou de trois projectiles sont erronées en tous points, car elles sont à peine applicables dans les expériences de polygone, où tout est disposé pour obtenir les résultats les plus favorables.

Le véritable rôle du canon rayé est celui d'une bouche à feu de position, et nous croyons que pour les besoins ordinaires du combat, le canon lisse a toujours conservé ses avantages. Un fait analogue se passe dans la marine.

Nous croyons donc que l'épreuve subie par les canons rayés dans la dernière guerre n'a pas été aussi concluante qu'on veut bien l'admettre. Les Prussiens eux-mêmes sont fort divisés à cet égard.

« Les batteries à cheval sont encore armées de pièces lisses qui

seront probablement remplacées par des pièces rayées, changement que plusieurs des officiers les plus instruits de l'arme repoussent vivement, s'il doit être exécuté d'une manière radicale ; car les péripéties de la dernière lutte ont démontré que l'effet moral des projectiles rayés sur les colonnes en marche est loin d'être aussi considérable que celui du boulet rond. Plusieurs officiers, dont les idées militaires sont très avancées, demandent la conservation de quelques batteries lisses, afin de lancer, à petites charges, les projectiles sphériques contre les colonnes d'attaque, ce tir étant éminemment propre à détruire le moral des troupes. »

« On ne peut nier que les Prussiens, quand ils s'avancèrent de Dub pour attaquer les lignes de la Bistritz, ne montrèrent aucune crainte du feu de l'ennemi, bien que les obus éclatassent en temps opportun ; car, par suite de la vitesse de ces derniers et de la forte charge explosive, leurs fragments étaient jetés trop au loin et ne causaient que peu de dégâts. Les hommes tombaient au milieu des colonnes, mais brusquement et avant que leurs camarades remarquassent un danger dont l'origine était bien vite oubliée. Les assaillants de Sadowa n'ont pas été en proie à cette attente terrible pendant laquelle l'homme, qui sait que la mort est devant lui, voit le projectile sphérique bondir doucement, ne sachant où tombera ce boulet capricieux, ni quelle sera sa victime. Ceux qui désirent que les pièces rayées puissent tirer le projectile sphérique sont dans le vrai.... »

Ces lignes ont été écrites par un officier supérieur de l'armée anglaise, correspondant du *Times* au camp prussien. Ses appréciations ont été fort goûtées à Berlin, puisque toutes ses relations ont été traduites en allemand et publiées en brochure. Nous croyons donc que son avis a une valeur réelle. Du reste, le correspondant du même journal dans le camp opposé émet des idées similaires.

Après avoir établi par des chiffres les pertes essuyées par les Prussiens et les Autrichiens à Sadowa, et par les Anglais, à l'Alma, le correspondant continue ainsi :

» La seule manière de se rendre compte de cette faible proportion dans les pertes subies (à Sadowa) et aussi, je pense, la vraie raison, c'est que l'on a fait, de chaque côté et pendant longtemps, usage de l'artillerie rayée, et que l'artillerie rayée ou à longue portée est beaucoup moins destructive que les vieilles pièces lisses, dans une foule de cas et particulièrement dans le tir dirigé contre des masses de troupes...

» Certes, il est démoralisant l'effet de ce feu dirigé sur des réserves ou sur des troupes non engagées, qui sont atteintes par les obus lancés par des pièces si éloignées qu'on peut à peine distinguer

la fumée de leur explosion ; mais il faut se rappeler également que rien n'est plus propre à enhardir le soldat que de placer devant lui une artillerie dont l'impuissance est bien reconnue.

« Puisse l'Angleterre puiser quelque enseignement dans l'exposé suivant, très significatif et parfaitement authentique :

« Les Autrichiens déclarent TOUS que les obus prussiens occasionnaient peu de dégâts, parce qu'un grand nombre d'entre eux n'éclataient pas et qu'ainsi le projectile n'était plus qu'un mauvais boulet plein sans ricochet ([1]). D'autre part, les Prussiens affirment qu'un sixième au plus des projectiles autrichiens éclataient convenablement.

« Ces aveux sont graves. Je suis certain qu'on vérifiera le fait, et, s'il est reconnu vrai, la déduction naturelle en sera que, dans la pratique, le projectile explosif de ces deux systèmes ne vaut guère mieux qu'un boulet plein plongeant, boulet sans ricochet et par conséquent sans efficacité, excepté à l'endroit de sa chute. Il est de la plus grande nécessité que les projectiles éclatent à propos, et la fusée la plus *certaine* sera la meilleure, car une mauvaise fusée neutralise l'effet de la pièce rayée la plus efficace. L'introduction du fusil rayé a rendu l'usage du canon lisse dangereux et douteux, et si l'on pouvait instruire les hommes de manière qu'ils se servissent de leur arme avec autant d'adresse sous le feu du canon que devant une cible, aucune batterie de l'espèce ne pourrait (à une certaine distance) détacher ses avant-trains et se mettre en action. Mais il y a aussi des cas où le tir à ricochet est d'un prix inestimable, et si quelqu'un inventait un système dans lequel la justesse et la portée de l'artillerie rayée se trouvaient combinées avec les avantages de l'ancien système, cet homme serait, sinon un bienfaiteur de l'humanité, du moins un grand novateur dans l'art moderne de la guerre. »

Si maintenant nous consultons les relations autrichiennes écrites le lendemain du combat, nous y trouverons la confirmation de ces appréciations. Autant elles rendent justice aux qualités militaires de l'infanterie et de la cavalerie ennemies, autant elles s'accordent pour proclamer la supériorité du canon autrichien se chargeant par la bouche sur le canon prussien se chargeant par la culasse.

Les relations prussiennes de la campagne de Bohême, que nous avons entre les mains, ne contiennent rien qui infirme cette assertion. Lorsque l'auteur du *Preussens Feldzug*, 1866, énumère les causes des succès de son pays, il cite :

1° L'esprit général de l'armée ;

([1]) Un grand nombre de projectiles, relevés après la bataille, n'avaient pas de percuteur dans la fusée.

2° L'instruction des officiers;
3° L'instruction individuelle de chaque soldat;
4° La supériorité tactique;
5° Dans la défense, les effets foudroyants du fusil à aiguille;
6° Un bon système de reconnaissances et d'avant-postes;
7° Une prompte mobilisation de l'armée;
8° Une administration bien conduite, etc., etc.

Il montre les défauts correspondants chez l'adversaire, *mais il ne dit pas un mot des canons rayés.*

Un autre historien de la campagne, le colonel prussien Borbstaedt, parle avec éloge de l'artillerie, mais d'une manière générale et dans les termes suivants : « Le rôle le plus difficile et en apparence le moins » méritoire dans cette guerre était échu à l'artillerie prussienne. Ici, » elle n'était pas l'arme principale, elle n'était pas au premier plan, » comme en 1864 à Duppel, et par conséquent elle eut moins d'oc- » casions de prouver son habileté reconnue, en obtenant des résul- » tats brillants, importants, qu'on ne pût attribuer qu'à elle (1). » L'artillerie autrichienne était incontestablement l'arme la plus ha- » bile et la mieux instruite de l'armée ennemie (2). »

Pour qui veut lire sans parti pris, ce passage est significatif. Est-ce à dire que le canon prussien, qui est le nôtre, est une mauvaise pièce et qu'il faut la rejeter. Non, certes; c'est le canon qui a le plus de précision. Comme pièce de position et de place, quand on voit l'objet à battre, quand on peut observer les effets et tirer avec calme, quand on a devant soi un but fixe et dont on connaît la distance exacte, nous doutons qu'il ait son pareil. Mais ce sont ces quatre conditions qu'il n'est pas possible d'obtenir dans les batailles, au milieu de la fumée et des émotions du combat, contre des troupes soit en mouvement, soit abritées par les accidents du sol. Le plus grand défaut du système réside dans l'emploi exclusif du projectile explosif, qui n'a d'action que là où il touche ou dans un rayon fort restreint autour de ce point. En un mot, notre boulet n'a pas de supplément

(1) Et cependant « l'artillerie tonnait avec tant de violence, qu'un spectateur étranger à de pareilles scènes, aurait cru qu'aucun ennemi ne pouvait lui résister. » (*Correspondance anglaise.*)

(2) Le même auteur explique la cause qui fit tomber tant de pièces autrichiennes entre les mains des Prussiens, à Sadowa. « Comme les crêtes des hauteurs étaient étroites, on n'avait pu laisser les caissons et les chevaux près des batteries. C'est pour cela que, lorsque les Autrichiens battirent en retraite, ils ne purent atteler et emmener qu'une très faible partie de leurs canons, et que la plupart restèrent sur place et tombèrent entre les mains des Prussiens.

Ajoutons à cela que l'artillerie autrichienne continua à tirer avec sang-froid jusqu'au dernier moment, jusqu'à ce qu'il fût trop tard pour sauver les pièces. »

d'effet. Par cela même, le canon n'est pas une pièce de campagne complète, et il ne convient pas pour les combats violents et pour suivre les troupes qui manœuvrent. La question, d'après nous, n'est pas de savoir si l'engin doit se charger oui ou non par la culasse, mais d'obtenir un projectile qui satisfasse à toutes les conditions. Toutes les recherches doivent tendre à le munir d'une bonne fusée à temps. Quand nous l'aurons, nous aurons fait un grand pas.

Les puissances étrangères qui ont conservé le canon se chargeant par la bouche ont été surtout guidées par cette considération. Elles ont préféré perdre un peu de la justesse, pour doter leurs projectiles de plusieurs qualités dont le boulet prussien est dépourvu. Mais le jour où à la justesse nous pourrons ajouter tous les résultats qu'obtiennent les autres systèmes, notre artillerie pourra se mesurer avec toutes ses rivales en Europe. Du reste, c'est dans cette voie que la Prusse est entrée depuis la campagne de Bohême, et si nous sommes bien informés, notre inspection générale de l'artillerie fait de cette question l'objet de ses plus actives préoccupations. Nous souhaitons ardemment qu'un heureux résultat vienne couronner ses efforts.

En résumé, dans l'état actuel de la question, les conclusions pratiques à tirer de la guerre de Bohême sont les suivantes :

1° Le canon prussien se chargeant par la culasse ne s'est pas montré supérieur au canon rayé autrichien se chargeant par la bouche;

2° Les pièces rayées sont moins efficaces que les vieilles pièces lisses pour repousser les attaques directes, soit de l'infanterie, soit de la cavalerie. — Liége, janvier 1867. Y.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES FÉDÉRAL.

Le programme ci-dessous des exercices et manœuvres a été soumis par M. le colonel Herzog au Conseil fédéral, qui l'a approuvé dans son ensemble.

Il avait été convenu en principe que la durée des exercices serait de 6 jours pour l'infanterie et les carabiniers, et de 5 jours seulement pour l'artillerie et la cavalerie ; qu'il y aurait un jour d'exercice pour l'école de brigade et un pour l'école de division avec les armes spéciales, que les autres jours seraient consacrés aux grandes manœuvres, les deux divisions réunies étant appelées à combattre une faible partie de l'armée représentant l'ennemi.

En conséquence, les détails suivants ont été fixés :

Dimanche 22 septembre. Arrivée des corps d'infanterie et des 9 compagnies de carabiniers, formant 3 bataillons. Etablissement des camps; disposition des tente-abris dans un certain ordre. La première division est campée à cheval sur la route

de Fribourg à Morat près Agy et Chambieux, aux portes de Fribourg. La position de la seconde occupe l'espace compris entre les routes qui conduisent à Belfaux et à Matrans, soit entre Bretigny et la voie ferrée à l'occident de Fribourg. — Organisation du service. Inspection par les commandants de brigades.

Lundi 23 septembre. Exercice séparé des brigades. La première se porte en avant dans la direction de Grange-Pacot et de Cormagens. La deuxième va jusqu'à Belfaux. La troisième s'avance jusqu'à Corminbœuf par Givisiez pour revenir par la route de Bugnon. La quatrième se rend à Cuvillens-Posieux en passant la Glane. — Chaque brigade s'exerce suivant le règlement de l'école, mettant à profit les accidents de terrain, et faisant le simulacre de l'attaque et de la défense lorsqu'elle trouve sur son passage un ravin, un bois, un village. A chacune des trois premières brigades est attaché un bataillon de carabiniers.

Mardi 24 septembre. Exercices des divisions; chaque division prenant séparément ses dispositions d'après la configuration du terrain, après avoir été préalablement renforcée par des détachements d'armes spéciales tirés de la réserve et par les bataillons de carabiniers attachés aux brigades. Exercices pendant les marches en avant hors de la portée du camp. Changements de front, déploiement des lignes, formation par échelons. Marches en retraite et, si la chose est possible, mouvements offensifs contre un ennemi simulé sur le terrain, puis retraite dans ses cantonnements. La seconde division utilisera le terrain qui s'étend d'Agiez et Grange-Pacot jusqu'à la Ponnaz, tandis que la première en fera autant dans la direction de la Glane jusqu'à Ecuvillens. Les commandants des deux divisions auront pris leurs dispositions dans ce but.

Mercredi 25 septembre. Commencement des grandes manœuvres. On suppose qu'une armée ennemie a pénétré dans le canton de Vaud et qu'elle s'avance entre la Broye et le lac de Neuchâtel dans la direction de Payerne et Fribourg. L'armée fédérale, réunie entre Berne, Morat et Fribourg, détache de ce dernier endroit une division, qu'accompagnent deux compagnies de dragons et deux batteries. Elle se porte en avant dans la direction de Payerne, afin d'arrêter si possible les progrès de l'ennemi et de donner ainsi le temps aux troupes fédérales d'achever leur concentration. Les combats que cette division aura à soutenir seront l'objet des exercices de la quatrième journée.

La division s'avance donc, dès le matin du mercredi 25, par Belfaux, Groley, Corminbœuf, Chesopellez sur Pontaux. Elle rencontre près de Groley l'ennemi, dont les forces consistent en deux bataillons, quatre canons et deux compagnies de dragons. Développement de la division sur la ligne Groley-Pontaux. Elle est repoussée. Attaque des villages l'Echelle et Montagny-la-Ville. La division, après s'en être emparée, fait un déploiement de ses lignes et un changement de front ayant pour but d'atteindre les hauteurs de Montagny-la-Ville, église de tours Courcelles, en passant par la Bramaire et Belmont. L'artillerie tout entière prend position sur ces hauteurs, tandis que la cavalerie harcèle l'ennemi, qui est en retraite sur Payerne. La division, protégée par l'artillerie, s'avance vers le haut plateau des Envuardes et le canon envoie ses bordées à l'ennemi en retraite.

Bivouac de la division entre Montagny et Payerne. On place des avant-postes à Bussy, Cugy et Fétigny.

Jeudi 26 septembre. La division passe la Broye sur des ponts-volants et s'avance sur Payerne. Attaque des hauteurs de Cugy. Marche offensive sur Vesin et Montel. L'attaque est repoussée. La division se retire derrière la Broie. On fait des dispositions pour la défense de Payerne. Rentrée dans les bivouacs du jour précédent.

Vendredi 27 septembre. L'ennemi défend Payerne et les hauteurs des Envuardes. La division se retire par le défilé d'Arboine dans la supposition que l'autre division de l'armée fédérale aura été envoyée à sa rencontre et que la jonction des deux corps pourra s'opérer par Pontaux. — A la sortie du défilé près Noréaz la division fait encore un simulacre de défense, puis elle continue sa retraite par Seedorf et Courtenay, et va bivouaquer dans les environs d'Avry, Matrans et Nonens.

Samedi 28 septembre. La division dans sa retraite sur Fribourg, escarmouche avec l'ennemi jusqu'à ce qu'étant arrivée sur la grande route aux environs de Bertigny et Givisiez, elle reprend tout-à-coup l'offensive qui termine les exercices de la journée. L'ennemi, coupé de sa ligne de retraite par Corminbœuf et Belfaux, est poursuivi à outrance, etc. — Défilé de clôture — rentrée des troupes dans leurs cantonnements.

CIRCULAIRE DU DÉPARTEMENT.

Berne, le 12 août 1867.

Tit. — Le rassemblement de troupes de cette année aura lieu du 23 au 28 septembre prochain dans la contrée entre Fribourg et Payerne et sera commandé, par décision du Conseil fédéral, par M. le colonel fédéral Herzog d'Arau.

Les corps suivants prendront part à cette concentration de troupes :

Génie.

Compagnie de sapeurs nº 5 de Berne.

Artillerie.

Batteries de 8 livres, nºˢ 3 d'Argovie, 5 de Berne.

Batteries de 4 livres, nºˢ 11 de Berne, 21 du Tessin, 23 et 51 de Vaud.

Cavalerie.

Compagnies de dragons, nºˢ 10 et 13 de Berne, 15 Vaud, 16 Argovie, 17 Vaud, 18 Argovie.

Compagnies de guides nºˢ 1 de Berne, 6 de Neuchâtel.

Carabiniers.

Compagnies nºˢ 3 de Vaud, 7 du Valais, 8 et 10 de Vaud, 14 et 17 de Neuchâtel, 25 de Fribourg, 32 du Valais, 72 de Genève.

Infanterie.

Bataillons nº 1 de Berne, 10 de Vaud, 20 de Genève, 23 de Neuchâtel, 26 de Vaud, 36 de Berne, 39 de Fribourg, 40 du Valais, 44 de Soleure, 45 de Vaud, 55, 62, 67 et 69 de Berne.

Les états-majors et les troupes entreront en ligne aux jours suivants :

Les officiers de l'état-major fédéral et les guides le 17 septembre, l'après-midi à 4 heures.

La compagnie de sapeurs, les compagnies de carabiniers et les bataillons d'infanterie le 22 septembre.

L'artillerie et la cavalerie le 23 septembre.

Les deux sections d'ambulance le 22 septembre.

Les feuilles de route pour les bataillons d'infanterie et pour les compagnies de carabiniers qui n'ont pas à faire un cours préparatoire et celles pour les infirmiers sont jointes à la présente circulaire. Les feuilles de route pour les armes spéciales qui ont à subir un cours préparatoire seront transmises aux commandants de ces cours.

Le retour dans les foyers aura lieu le 29 septembre pour toutes les troupes.

L'effectif des diverses unités tactiques doit être le suivant:

Les armes spéciales auront l'effectif règlementaire. On admettra toutefois 20 % de surnuméraires.

Les bataillons d'infantérie auront un effectif de:

2 officiers d'état-major,
1 aide-major,
1 quartier-maître,
2 médecins,
1 porte-drapeau,
1 adjudant sous-officier,
1 fourrier d'état-major,
1 tambour-major,
1 vaguemestre,
2 armuriers,
600 (six compagnies à 100 hommes).
613 hommes.

L'habillement et l'équipement personnel des officiers et des troupes sont fixés comme suit:

Les officiers ne prendront avec eux que le sac soit le porte-manteau et devront laisser tous leurs autres bagages aux lieux de départ ou les renvoyer chez eux en sortant des cours préparatoires.

Les troupes devront prendre avec elles:

2 paires de souliers ou bottes,
1 paire de guêtres,
1 capote,
1 tunique ou frac,
1 pantalon en drap.

Dans le sac, soit porte-manteau:

1 chemise,
1 paire de souliers,
1 paire de chaussettes et les effets de propreté.

La troupe montée se munira de la 2e paire de pantalons en drap.

Les corps de l'infanterie recevront les tentes-abri du commissariat supérieur fédéral des guerres, par l'entremise des commissaires des guerres cantonaux, déjà si possible dans les cours préparatoires, afin de pouvoir s'exercer préalablement au montage, démontage et paquetage; les tentes devront en conséquence être fixées sur le sac.

Les troupes devront être pourvues du sac à pain.

Armement.

Chaque cavalier ne prendra qu'un pistolet.

Equipement des corps.

La compagnie de sapeurs recevra à Fribourg deux caissons fédéraux transformés ; chacun de ces caissons devra être attelé de 4 chevaux.

L'infanterie, les carabiniers et la cavalerie ne prendront ni caissons ni fourgons.

La pharmacie de campagne, les sacs d'ambulance, la caisse de quartier-maître et la caisse d'armuriers devront être envoyés à Fribourg et pour cela remis aux corps en marche sur leur char de réquisition.

Les troupes se muniront de leur équipement de campagne, des ustensiles de cuisine pour officiers et soldats et ceux-ci, en outre, des gamelles.

Munitions.

Chaque homme du génie portant fusil, 20 cartouches d'exercice.

Le laboratoire fédéral munira chaque batterie d'artillerie, à la fin de leur cours préparatoire, des munitions nécessaires, savoir : 200 cartouches d'exercice par pièce.

Cavalerie : à chaque cavalier 10 cartouches d'exercice.

Carabiniers et infanterie, par chaque homme portant fusil 120 cartouches d'exercice, dont 40 dans la giberne, le reste dans le petit sac de munitions empaqueté dans le sac.

Toutes les munitions devront être accompagnées d'un nombre double de capsules. Le laboratoire fédéral à Thoune fournira en temps utile les munitions nécessaires.

Instruction préparatoire de l'infanterie.

En nous référant à notre circulaire du 11 mars 1867, nous vous invitons de faire donner principalement l'instruction suivante dans les cours préparatoires des bataillons d'infanterie :

1° Service de sûreté en marche et en position.

2° Dans l'instruction élémentaire, on devra surtout pratiquer les formes suivantes :

Pour faire le service spécial de chasseurs au bataillon, on devra placer les deux compagnies de chasseurs à l'arrière de celui-ci.

Les compagnies du centre doivent aussi être convenablement exercées au service de l'infanterie légère.

La colonne d'attaque doit surtout être bien exercée comme étant la colonne principale de combat, il doit en être de même pour le carré en masse attendu que les deux divisions de chasseurs forment toujours les masses de chasseurs aux deux ailes antérieures et qu'ainsi il ne se trouve que quatre divisions en carré.

Les compagnies de carabiniers doivent être exercées à la formation des colonnes de compagnie.

Enfin et pour que l'on puisse organiser le retour dans les foyers nous vous prions de nous indiquer pour le commandant en chef les lieux de licenciement cantonaux des différentes unités tactiques.

Veuillez agréer, très-honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du Département militaire fédéral,

WELTI.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. (*Corresp. part.*) — La période d'application de l'école centrale de Thoune, sous le commandement de M. le colonel fédéral Schwarz, s'est ouverte il y a quelques jours. L'effectif et le personnel d'instruction sont ceux d'habitude. Les deux brigades d'infanterie sont commandées par MM. les colonels Philippin et Pfyffer; les deux brigades d'artillerie par MM. les majors Cérésole et Sieber. M. le lieut.-colonel Bury remplit les fonctions de chef d'état-major; M. le lieut.-colonel Fraschina commande le génie; M. le major des Goutles la cavalerie.

On ne voit pas trop les avantages de l'innovation tentée de nouveau cette année de séparer par plusieurs semaines d'intervalle les deux périodes de l'école. L'inspection se fera par le chef du Département, M. le conseiller fédéral Welti, assisté de MM. les chefs d'armes.

MM. les colonels fédéraux Herzog et Hofstätter, délégués par le Conseil fédéral au camp de Châlons, sont partis le 14 août pour cette mission et doivent rentrer incessamment.

L'assemblée générale de la Société fédérale des sous-officiers qui a eu lieu à Berne ces jours derniers comptait 250 membres appartenant à 14 sections. Le dimanche, il y a eu tir à la cible et escrime sur le Wyler, avec soupe et ration militaire; le soir, banquet dans la caserne de cavalerie, décorée avec goût. La section lausannoise a obtenu le premier prix, une belle coupe offerte par les officiers de Berne, pour un travail écrit sur la question mise au concours, *de la nomination et de l'instruction des sous-officiers*.

Nous avons sous les yeux une production remarquable dont nous avions pu précédemment déjà apprécier la valeur par divers spécimens, mais que nous désirions voir achevée avant d'en dire quelques mots; nous voulons parler de la carte fédérale reproduite en entier par notre habile photographe M. Gorgerat, à Lausanne, à l'échelle réduite du $^1/_{300000}$. Cet opérateur intelligent s'est servi pour ce long et difficile travail d'un instrument anglais spécial dont la grande correction lui a permis d'atteindre de très près les limites de la perfection. Le format très portatif de cette carte affranchira le touriste ou l'officier d'un bagage incommode et volumineux, en lui fournissant néanmoins au grand complet toutes les indications de la carte originale. Nous reprocherions peut-être à cette carte ses caractères un peu microscopiques dans les petits détails, si la netteté des lignes n'atténuait pas en grande partie cet inconvénient inévitable. En somme le travail de M. Gorgerat constitue une nouvelle et utile application de la photographie, application dont il sera certainement fait usage à l'avenir pour la reproduction exacte de cartes ou de plans à un nombre d'exemplaires limité. Nous savons déjà que plusieurs membres du Club alpin de Londres et du Club alpin suisse s'en ont occupés et ont adressé à son auteur leurs éloges et encouragements.

Avant de quitter ce sujet, nous signalerons encore la reproduction à échelle égale, par M. Gorgerat, de la portion de la carte fédérale qui embrasse le terrain des manœuvres du prochain rassemblement. Cette carte de circonstance, vu sa parfaite exactitude, son prix minime et son format très portatif, trouvera sans doute excellent accueil auprès de MM. les officiers.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel-fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 18. Lausanne, le 16 Septembre 1867. XIIe Année.

RÉSUMÉ DE PRINCIPES MILITAIRES

par

C

Un grand nombre de nos lecteurs, et parmi eux des lecteurs hautement compétents, ont remarqué d'une manière toute particulière la série d'aphorismes militaires que nous avons récemment publiée sous le titre ci-dessus.

Divers journaux, dont quelques italiens, les ont aussi jugés dignes de mention ou de reproduction avec des appréciations critiques fort élogieuses en somme.

Nous ne sommes point surpris de l'accueil empressé qu'a rencontré cet important travail. Il constitue en réalité tout un cours d'art militaire sous une forme originale, concise, saisissante au plus haut degré, et sans que l'ordre méthodique exigé par une telle matière s'y trouve en rien sacrifié. Il servira d'aide-mémoire général et de mentor précieux à maint officier actif enclin à tomber en routine, et il offrira en même temps un solide et sûr canevas au professeur, à l'instructeur, à l'élève, à tout théoricien et ami de l'étude pour ses méditations et pour ses labeurs. Un manuel excellent et bien profitable surtout à nos écoles d'officiers et d'aspirants serait celui, par exemple, qui, s'inspirant du fond comme de la forme de l'ouvrage,

prendrait chacun des principes comme tête de chapitres, où ils seraient analysés et développés par des exemples pratiques tirés de l'histoire des guerres ou du mécanisme des armées. Cette paraphrase du résumé serait digne des efforts sérieux de quelque officier intelligent et instruit, qui aurait à cœur de réveiller le zèle des études militaires, en sortant celles-ci des ornières battues, sans les enlever à leur cadre obligé de certains principes immuables.

Nons espérons que notre vœu sera entendu.

En attendant, et quoiqu'il en puisse être, le succès marquant du *Résumé de principes militaires* nous impose un devoir qui n'est pas sans embarras, celui de respecter à la fois le voile de l'anonyme sous lequel se dérobe modestement l'auteur, et le précepte d'équité *suum cuique*, au nom duquel Lafontaine défendait au geai de se parer des plumes du paon. Un journal de Paris qui nous arrive en ce moment ayant commencé l'indiscrétion, nous prendrons la liberté de la continuer pour nos lecteurs et de ne pas leur laisser ignorer que le *résumé* est dû à la plume de S. M. le roi de Suède et Norvège; il forme une jolie brochure sous la simple date: *Stockholm 1866,* que l'auguste auteur a daigné nous envoyer. Elle était accompagnée d'un autre opuscule de la même main, intitulé: *Quelques réflexions sur l'organisation de l'armée suédoise présentées aux amis de la patrie par C. — Stockholm 1866*, — dont nous espérons aussi entretenir nos abonnés, quand nous aurons pu nous rendre plus familier le sujet spécial qu'il traite.

L'un et l'autre de ces écrits dénotent chez le chef de la nation suédoise une étendue de connaissances et des qualités d'esprit et de cœur qui justifient bien le vif attachement que lui portent son peuple et particulièrement sa brave armée.



CAMP DE CHALONS DE 1867.

Dans nos nos 11 et 13 de 1867 nous avons déjà donné quelques indications sur le camp de cette année. L'importance des études qui y ont été faites nous engage à y revenir avec quelque détail et à reproduire en majeure partie une intéressante chronique des manœuvres, fournie au *Spectateur militaire* par M. Eugène Brunechasse. en date de juillet. Quant à la carte qui serait nécessaire pour lire avec fruit ces articles nous devons renvoyer à celle que nous avons donnée précédemment (no 2 de 1858). Il faut y ajouter seulement une 3me division d'infanterie à gauche de la 2me, une 4me division en avant de la 3me, et une numérotation de droite à gauche des nombreux bois et bosquets des environs du camp. Rappelons sommairement que les troupes forment 4 divisions d'infanterie, 1 division de ca-

valerie, 1 brigade d'artillerie, le tout sous le commandement de M. le général de division Ladmirault.

Avant de passer aux manœuvres pratiques le général en chef a fait distribuer une instruction aux officiers qui mérite d'être remarquée, car elle est un modèle de concision et de sagesse; tout en y rendant justice au règlement sur le service en campagne et même à l'ordonnance sur les manœuvres, il établit immédiatement qu'on se méprendrait sur leur but, si l'on croyait pouvoir y rencontrer, parfaitement précisées, des règles de conduite applicables à tous les cas. Les diverses instructions sur la tactique de chaque arme embrassent, à leur point de vue particulier, la série très complexe des moyens à employer pour mouvoir une troupe; mais, sans presque jamais se préoccuper, soit de sa liaison avec les troupes d'une autre arme, soit des modifications que la présence d'un ennemi, mal connu, peut obliger à improviser sous le canon, sous la fusillade, ou sous le sabre. En un mot, si nous exprimons bien la pensée de l'éminent général, il considère les règlements comme des dictionnaires, les manœuvres qu'ils décrivent comme des mots ou des phrases; là s'arrêtent le but et l'utilité de leur rédaction; le général choisit ses mots, combine ses phrases, et en forme ce tout raisonné qu'on appelle, selon l'occurrence, un plan de campagne ou un plan de bataille.

« Il n'était pas inutile d'opérer ces distinctions, car les étrangers, dit le *Spectateur militaire*, s'étonnent depuis longtemps de la multiplicité de nos manœuvres et de l'absence de toute doctrine dans la plupart de nos ordonnances, tandis que les leurs contiennent peu de moyens d'exécution et des doctrines nettement arrêtées. La méthode française, qui renonce à réglementer la manière de vaincre, nous paraît non seulement la plus vraie, mais encore la seule qui assure à l'homme de guerre l'indépendance et l'initiative nécessaires. »

Le général Ladmirault recommande dans son instruction de ne mépriser jamais l'ennemi, de lui supposer au contraire le nombre, la bravoure, la science, la puissance destructive, *quitte à rectifier cette opinion dans le cours de la campagne*. Aujourd'hui donc que la mousqueterie porte aussi loin que l'ancienne artillerie, et que celle-ci ne connaît plus de limites, il faudra, en général, garantir les lignes de bataille en les faisant précéder de tirailleurs innombrables, portés fort loin, et abandonnés à leurs propres ressources. L'artillerie, de son côté, ne s'astreindra pas à suivre servilement les troupes dans tous leurs mouvements; rencontrant par exemple une position avantageuse au sommet d'une pente, elle fera sagement de s'y poster pendant quelques minutes, tandis que l'infanterie reste masquée en arrière de la crête ou poursuit sa marche sur le revers. Les batailles de Wagram, de Solferino, montrent aussi tout le parti qu'on peut tirer de cette même artillerie, concentrée sur un même point de la ligne ennemie, pour y déterminer ce qu'on appelle un *événement*. On aura, comme toujours, deux lignes et une réserve, mais leurs distances respectives seront habituellement de beaucoup supérieures à ce qu'elles étaient jadis. La première ligne marchera dans l'ordre le plus mince possible, mais compatible cependant avec la conservation d'un certain ensemble, c'est-à-dire par bataillon en colonnes doubles à intervalles de déploiement: arrivée dans la zone du feu, elle s'arrêtera et se déploiera rapidement. Son but n'est

[illegible] adversaire ; elle [illegible] commencement. [illegible] obligé à changer [illegible] son artillerie, etc. La [illegible] est destinée [illegible] À ce moment seulement, la cavalerie [illegible] et inglorieuse, [illegible] la droite de l'ennemi [illegible] se servir du fusil ; [illegible] résolue de [illegible]. La réserve [illegible] la Providence de l'armée, [illegible] la fractionner. La [illegible] à avoir raison [illegible] à soutenir la retraite.

La mise en pratique de ces principes a commencé [illegible] avec les premières manœuvres de division et se poursuit encore au moment où nous écrivons [illegible] avec les manœuvres de corps d'armée. Une instruction lithographiée, envoyée à chaque chef de corps, [illegible] trace le programme des opérations à exécuter, mais dans des termes très généraux qui laissent aux commandants de division la responsabilité de leur conduite.

Les manœuvres de division ont duré trois semaines, du 3 au 24 juin ; chaque semaine a été consacrée à la pratique d'un ordre particulier d'opérations.

Première semaine, opérations parallèles en renforçant une aile ;

Deuxième semaine, application de l'ordre en échelon ;

Troisième semaine, dispositions contre la cavalerie.

Avant d'en aborder l'analyse, nous croyons devoir rendre compte de deux manœuvres, purement théoriques il est vrai, mais où il nous a semblé qu'on résolvait très heureusement le problème des mouvements sur deux lignes, problème que l'ordonnance pose et résout d'une façon beaucoup trop sommaire peut-être.

Premier exemple. — Manœuvre du 3 juin. — La division débouche sur le terrain en deux colonnes parallèles, d'une brigade chacune, à 400 mètres d'intervalle, formées la droit en tête, par bataillon en masse à demi-distance. On se porte en avant dans cet ordre, l'ennemi cependant étant supposé se présenter sur la droite, près de la tête de la première brigade, on se forme dans chaque colonne par bataillon en masse sur la droite en bataille. La division se trouve alors formée sur deux lignes, dans l'ordre naturel. Cette attaque de l'ennemi sur la droite étant censée repoussée, chaque ligne rompt par bataillon à gauche et reprend la marche dans la direction primitive, la gauche en tête. L'attaque de l'ennemi se renouvelle, mais de front cette fois, en avant de la première brigade, qui se forme par bataillon en masse en avant en bataille. Quant à la deuxième brigade, à l'aide des mouvements ci-après, exécutés avec autant de rapidité que leur conception était simple, elle vient prendre son ordre de bataille concentré en seconde ligne : 1° par bataillon à droite ; 2° la ligne marche en avant en prenant le 6° bataillon pour

bataillon de direction ; 3° (en marchant) par bataillon en masse sur le 6e bataillon, la gauche en tête en colonne ; 4° par bataillon en masse sur la gauche en bataille.

Ces mouvements ont présenté cependant l'inconvénient de laisser massée une forte colonne de six bataillons longeant les derrières de la première ligne ; on aurait mieux séparé ses éléments en formant les échelons par bataillon en masse (à partir du n° 2) en avant par la droite ou par la gauche et en faisant marcher la brigade jusqu'à ce que, par un changement de direction par le flanc droit, effectué dans chaque bataillon, elle se trouve formée face à gauche dans l'ordre échelonné, l'aile droite refusée si l'on avait formé les échelons par la droite, et inversement si on les avait formés par la gauche, la brigade se serait trouvée dans l'ordre inverse à la fin du mouvement. La manœuvre s'est terminée en reformant les colonnes parallèles du début et les établissant face en arrière en bataille, dans l'ordre direct. Pour cela, la première ligne a rompu par bataillon à droite et changé de direction à droite, la deuxième a rompu par bataillon à gauche et changé de direction à droite, puis exécuté la contremarche, ce qui a fait retomber dans le cas de deux brigades parallèles. Pour se former face en arrière en bataille par bataillon en masse, la première brigade a fait le mouvement indiqué dans la théorie ; la deuxième a changé de direction à gauche et s'est formée par bataillon en masse sur la gauche en bataille. (Comparez à ces manœuvres l'article 7, 4e partie de l'ordonnance.)

Deuxième exemple. — Manœuvre du 12 juin. — La division comprend deux brigades de six bataillons ; elle est formée sur deux lignes, à 500 mètres de distance ; le bataillon de chasseurs forme la réserve en troisième ligne. La manœuvre commence par un changement de front en avant sur le premier bataillon de la première ligne, mais d'après un procédé autre que celui du règlement. A cet effet, la première ligne, déployée, rompt par peloton à droite et se forme ensuite par bataillon en colonne en avant en bataille, mais, après avoir laissé marcher quelque temps le bataillon de base, de manière à gagner à droite l'intervalle des deux lignes. La deuxième ligne, déployée par bataillon en colonne à demi-distance, se porte en avant, puis exécute un changement de direction à droite sous l'angle prescrit par la théorie (18 à 20 degrés), sans le dépasser et par conséquent sans achever son changement de front, afin de profiter d'un pli de terrain qui la dérobe tout entière. Pour terminer la manœuvre, on exécute un changement de front sur le troisième bataillon de la première ligne, l'aile droite en avant. Dans ce but, le troisième bataillon change de direction par le flanc droit ; les deux premiers se portent en avant et font tête de colonne à gauche en arrivant à hauteur de leurs jalonneurs. Les trois derniers font face par le second rang, marchent en retraite et font tête de colonne à gauche comme les premiers en arrivant à hauteur de leurs jalonneurs, dépassent la ligne de bataille et se remettent face en tête en s'arrêtant. La seconde ligne serre en masse par bataillon, rompt par bataillon à droite et se porte à sa place, en colonne par bataillon à demi-distance, en présentant le flanc gauche à la première ligne ; arrivée en position, elle se remet face à l'ennemi par bataillon en masse à gauche en bataille. Pendant ces divers mouvements, le bataillon de chasseurs, réserve particulière du général de division, et pour ce fait

non embrigadé, n'a cessé de se maintenir à hauteur du centre de la seconde ligne, en marchant le plus souvent en masse par le flanc.

Manœuvres de division avec le concours de la cavalerie et de l'artillerie. — Chaque division reçoit un escadron de cavalerie légère et une ou deux batteries d'artillerie. Elle manœuvre sans poudre et elle censée n'avoir affaire qu'à de l'infanterie seulement ; sa formation normale est sur deux lignes, la seconde servant de réserve ; le bataillon de chasseurs doit être employé le plus rarement possible comme bataillon de ligne : tantôt il soutiendra l'artillerie dans ses pointes les plus audacieuses, tantôt il fortifiera une aile avancée en se portant en arrière, tantôt enfin il se déploiera tout entier à 800 ou 1000 mètres en avant de la brigade de première ligne. En prenant les dispositions tactiques successives, on se réglera toujours sur cette indication que le nouveau fusil d'infanterie fournit un tir déjà efficace à 1000 mètres, mais surtout terrible à partir de 500 mètres.

a. — *Ordre parallèle renforcé et prolongé sur une aile (3 juin).* — La division marche à l'ennemi dans l'ordre concentré (1) jusqu'à ce que les reconnaissances de la cavalerie légère aient signalé cet ennemi : elle prend aussitôt ses distances de ligne, déploie sa première brigade sur le bataillon du centre et fait prendre les intervalles de déploiement à la seconde, tout en la conservant par bataillon en masse. Elle gravit ainsi, à l'est de la voie romaine, les hauteurs garnies par l'ennemi, exécute un changement de direction à droite et, masquant les mouvements de sa seconde brigade, en tire soudain un régiment entier qui déborde la gauche ennemie. L'artillerie, d'abord répartie sur tout le front, quitte successivement la gauche, puis le centre et même la droite, pour aller se masser à l'extrême droite, soutenue par un peloton de chasseurs à pied et l'escadron de hussards. C'est à la faveur du feu très-vif, ouvert par elle dans cette position, que le renfort tiré de la seconde brigade peut s'intercaler entre la batterie et la droite de la première brigade. L'effort principal se portant vers la droite, il eût fallu, se conformant aux indications du général en chef, reconstituer une réserve solide en tirant quelques troupes de la gauche et les faisant appuyer à droite.

b. — *Ordre en échelons. — Changement de direction marchant en bataille et changement de front concourant au même but* (10 juin, 14 juin). — La division arrivant à la portée de l'ennemi, déploie sa première ligne : le terrain étant très découvert, elle ne peut songer à former des colonnes d'attaque ; elle ne peut non plus s'avancer en une seule ligne déployée, qui, percée sur un point, serait battue et ne se procurerait à elle-même aucun flanquement, de tronçon à tronçon ; en outre, sa réserve, composée d'un seul régiment et destinée au coup de collier de l'attaque centrale, n'a point mission directe de la soutenir. Le général alors, s'apercevant que la droite ennemie est dégarnie, forme des échelons par régiment, à 500 mètres, en avant par la droite ; mais il ne tarde pas à leur faire opérer des changements de direction à gauche, légers et successifs, ce qui équivaut à un véritable

(1) Nous entendons par là que les deux lignes sont rapprochées à 100 mètres, et que dans chacune d'elles les bataillons sont massés à 30 pas d'intervalle ; disposition fort analogue à la brigade massée du règlement prussien de 1847.

changement de front en avant sur le dernier échelon, sans passer par les inconvénients des colonnes doubles marchant longtemps sous le feu. Pendant l'exécution du mouvement, l'échelon le plus avancé est appuyé par une des deux batteries divisionnaires, par le bataillon de chasseurs formé en colonne, et par trois escadrons de cavalerie. On suppose en effet, qu'au moment de l'attaque centrale, la cavalerie ennemie tente une diversion en chargeant nos escadrons pour les culbuter ensuite sur l'infanterie. En effet, nos cavaliers sont ramenés, mais le succès de leurs adversaires ne se prononce pas, car ils viennent se heurter contre six pièces d'artillerie, qui ont fait à droite en batterie, et qui sont soutenues à droite et à gauche par le bataillon de chasseurs, déployé par demi-bataillon au pas gymnastique.

c. — *Remarques diverses.* Pendant que ces manœuvres s'exécutaient dans les divisions, le général en chef en suivait chaque jour la marche, et fixait le fruit de ses observations dans les conseils suivants, où l'on reconnaît, sans peine, l'expérience de l'homme de guerre vieilli dans la méditation et l'usage des mouvements à l'ennemi.

L'ordre de bataille d'une division d'infanterie, rangée sur deux lignes, doit-il être tel que chaque ligne comprenne une brigade entière, ou que chaque brigade concoure à la formation des deux lignes ? La première manière semble préférable, parce que la brigade de première ligne, se mouvant sous une impulsion unique, est plus capable de tenter de grandes choses, sans pouvoir se dérober à la surveillance de son chef à cause de l'étendue, relativement faible, d'un front qui ne dépasse jamais celui de six bataillons. En outre, la seconde ligne ne pouvant être absolument considérée comme le soutien né de la première, il importe qu'elle puisse être, selon l'occurrence, distraite de sa position et de son but primitifs, sans cesser d'être aux ordres de son propre général. Enfin, nous ajouterons qu'on se ménage ainsi une réserve de généraux, tandis que, selon le deuxième système, ils seraient probablement poussés par leur instinct personnel et par l'esprit des troupes à rester tous en première ligne.

La place de la cavalerie, quel qu'en soit l'effectif, n'est jamais à hauteur et sur le flanc immédiat d'une ligne d'infanterie; autrement, elle ne serait propre ni à charger, puisqu'il lui faut prendre champ, ni à éclairer puisque l'infanterie apercevrait l'ennemi en même temps qu'elle. Mettez-la donc à quelque distance en arrière des troupes qu'elle a mission de soutenir, et au moins à cinq ou six cents mètres sur les flancs, à moins cependant qu'un grand obstacle naturel ne la sépare de sa division. Dans ce cas, il convient de ne pas la laisser isolée et de la rapprocher momentanément.

Masquez votre artillerie divisionnaire, non dans le fond des ravins, rendez-vous habituel de tous les projectiles, mais à quelque distance en arrière des crêtes; n'en laissez paraître qu'une section, jusqu'à ce que l'adversaire encouragé vous montre ses colonnes et ses batteries. A ce moment, si vous prenez l'offensive, cherchez à ruiner le canon ennemi ; si, au contraire, vous vous défendez, mitraillez les colonnes qui tentent de vous aborder, sans brûler une seule gargousse contre les pièces. En appliquant à la guerre les manœuvres tirées de l'ordonnance réglementaire, il faut les dégager soigneusement de tous les détails de *commandements* et

d'*alignements* qui nuisent à la rapidité de l'exécution et à la mise à profit intelligente des propriétés du terrain. Il n'existe que fort peu de positions en ligne droite : ce ne seraient même pas toujours les meilleures s'il en existait ; on voit donc que toutes les fois qu'on se conforme aux prescriptions de la sagesse militaire, en *bordant* la position, on renonce par cela même aux alignements géométriques.

d. — *Etude de la formation en carrés, en colonnes de division. — Passages de lignes.* — Dès qu'on opère sur deux lignes, la formation en carrés ne peut plus être qu'une manœuvre d'exception. Cette opinion, qui n'est pas celle de tacticiens de cabinet, mais celle au contraire de généraux fort expérimentés, et ainsi justifiée par eux. La ligne de batataille perd immédiatement les deux tiers de ses feux, si le mouvement se fait par bataillon, sans qu'on ait le temps de s'échelonner ; en parlant de cette diminution subite de la quantité des feux, nous admettons que les soldats ont la sagesse de ne tirer que dans la direction des attaques ; mais si les carrés sont entourés, il arrivera certainement qu'ils ouvriront le feu dans toutes les directions, et que même dans le cas où la première ligne serait échelonnée d'une façon rationnelle, ses projectiles, en vertu de la portée actuelle des armes, iront atteindre les troupes de la seconde ligne, à moins que celle-ci ne soit tenue fort loin. Mais, dans ce dernier cas, il faudra trop de temps pour la porter en avant et la faire entrer en action à son tour. D'après ces réflexions, il semble sage de renoncer à former des carrés vers le centre des lignes ; on réservera cette tactique pour les ailes et en général pour tout bataillon isolé, qui se *trouverait aux prises avec des troupes à cheval nombreuses et entreprenantes*. Quant à la formation des carrés obliques, « c'est une manœuvre dangereuse et impraticable, exigeant une « régularité parfaite de la ligne de bataille, et un parallélisme de dispositions « impossible à établir sous le feu du combat. Les bataillons se fusilleraient infail- « liblement entre eux. »

Nous avons reproduit textuellement cette assertion grave, parce qu'elle est en complet désaccord avec l'opinion officiellement professée au paragraphe 819 de l'ordonnance ; notre égal respect pour deux autorités aussi éminentes, et la rareté, pour ne pas dire le manque total de preuves historiques à l'appui de l'une ou l'autre thèse, nous empêchent de formuler à notre tour une opinion tranchée.

Mais, si l'on renonce aux carrés, quelle manœuvre emploiera-t-on contre les charges de cavalerie faites sur un grand front? Ici le commandant en chef préconise les colonnes de division. Ces colonnes, en effet, laissent encore la moitié des feux sur la ligne, elles se forment presque instantanément, et elles laissent entre elles un grand nombre d'intervalles ou de trouées que les chevaux peuvent être entraînés à suivre. Il admet aussi que « les dispositions qu'on a pu faire prendre « aux troupes de la seconde ligne, permettent souvent au peloton qui a doublé, « de faire face par le second rang et d'ouvrir son feu ; » mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que ces dispositions spéciales de la seconde ligne ou de la réserve, s'appliqueront tout aussi bien dans le cas d'une première ligne formée en carrés. Une autre observation, d'une justesse incontestable, c'est que avec cette même formation en colonnes de division, on pourra « dans une marche « prolongée, éviter de mettre des pelotons en obstacle, ce qui est préférable pour

« le maniement de la troupe. » Ce rapprochement entre lathéorie des passages d'obstacles et celle des colonnes de division nous amène à penser qu'on eût pu parfaitement réaliser cette dernière formation tactique sans recourir à des additions au règlement. Le commandement : *Pelotons pairs obstacle;* et le commandement : *Colonnes de division la droite en tête*, aboutissent, en effet, dans l'exécution, au même résultat.

La formation des colonnes de division étant effectuée, l'artillerie devra se réfugier, par pièce, derrière les pelotons doublés, ou bien se porter entre les deux pelotons qui forment cette petite colonne; c'est en effet ce qui s'est fait aux manœuvres des 17 et 21 juin ; mais, s'il est vrai qu'on ouvre ainsi des débouchés à la cavalerie ennemie et qu'on la détourne des artilleurs et des fantassins, il faut avouer que ce système empêche les pièces de tirer jusqu'au dernier moment, bien que ce soit cependant celui où la mitraille est le plus efficace. Nous pensons aussi que l'infanterie tournant le dos à l'artillerie, est moins à même de la voir en péril et de courir au secours des pièces, que si ces dernières occupent l'un des flancs de la troupe de soutien. En ce qui concerne le passage des lignes, les prescriptions de la théorie ne peuvent être appliquées qu'à la circonstance où l'ennemi bat en retraite, emmenant son artillerie de position ; mais, si cet ennemi tient bon, si même il nous poursuit, on courrait à un désastre certain en obéissant trop à la lettre à la théorie. Il arrive, en effet, un moment où les deux lignes sont tellement rapprochées, qu'elles ne forment plus qu'un tout un peu confus et un peu *confondu* dans ses éléments, une masse épaisse dans les rangs de laquelle l'artillerie causerait d'incalculables ravages Dans le cas du passage en avant, on formera des colonnes destinées à déboucher sur un, deux, ou trois points au plus, évitant autant que possible de doubler les corps de la première ligne. Si le passage des lignes se fait en retraite, la seconde ligne et une batterie iront prendre une forte position, aussi loin en arrière qu'il sera nécessaire; la première ligne disputera le terrain jusqu'à ce qu'elle soit prévenue que la deuxième, en position, est prête à recevoir l'ennemi. Elle se retirera alors définitivement, laissant les chemins libres pour l'artillerie et les fourgons, et se dirigeant, par bataillon, de manière à démasquer dès qu'elle le pourra, le champ de tir de la seconde ligne.

Telles ont été les utiles occupations des troupes du camp jusqu'au 24 juin, époque à laquelle ont commencé les manœuvres de corps d'armée, les inclémences du temps n'ont été que passagères et ne les ont pas trop contrariées.

Pour l'exécution des grandes manœuvres, on n'a pas voulu que l'ennemi soit complètement fictif, afin que les généraux du corps d'armée prennent l'habitude de se préoccuper à la fois de leurs propres troupes et de celles qui leur sont opposées; mais comme il y aurait inconvénient à distraire un trop grand nombre d'hommes pour jouer le rôle d'ennemi, comme aussi il faut prendre garde, dans notre armée si susceptible, de susciter des conflits d'amour-propre entre le vainqueur et le vaincu, on a adopté les dispositions *mixtes* suivantes.

L'ennemi est représenté d'une façon presque permanente par un bataillon de chasseurs, le 14ᵉ; un régiment de ligne, le 57ᵉ, un escadron de cavalerie légère, 2ᵉ hussards ; et une batterie d'artillerie, 8ᵉ régiment, sous le commandement du

plus ancien général de brigade, assisté d'un nombre suffisant d'officiers d'ordonnance. Une fois pour toutes il est convenu que chaque pièce d'artillerie représente une batterie, que chaque peloton de hussards équivaut à un régiment, et chaque bataillon d'infanterie de ligne à une division d'infanterie rangée sur deux lignes. A cet effet, dans chacun des six pelotons du bataillon, les premières sections se transforment fictivement en un bataillon de première ligne, déployé, et prennent entre elles les intervalles qui correspondraient à des bataillons réels. Les secondes sections, disposées par le flanc, représentent un bataillon de deuxième ligne, en colonne. Trois compagnies de chasseurs, ou six bataillons, constituent la réserve générale, les trois autres sont chacune attachée à une division d'infanterie, l'une des sections figurant le bataillon de chasseurs, l'autre employée comme soutien spécial de l'artillerie divisionnaire.

Telle est dans son ensemble l'organisation de l'ennemi ; on voit qu'elle donne un corps d'armée complet, où chaque ligne et chaque élément des lignes trouvent leur représentation, dont le front équivaut à celui de l'ennemi, répondant, en un mot, sauf quelques inconvénients, à tout ce qu'on peut exiger d'une formation aussi inconsistante. Grâce, en effet, à cette inconsistance, l'ennemi, s'il commet des fautes, les répare avec trop de rapidité pour qu'on puisse les lui faire expier ; en outre, quand il met ses bataillons en mouvement, il est rare que ceux-ci conservent des intervalles en rapport exact avec leur effectif supposé. De son côté, le corps d'armée méprise beaucoup trop son ennemi, parce que ne rencontrant devant lui que des hommes ou des cavaliers dispersés par petits paquets, avec de larges trouées dans leur ligne de bataille, il ne peut se remettre constamment en mémoire la valeur fictive de ces mêmes petits paquets. Selon nous, la troupe qui fait l'ennemi n'aurait pas besoin d'une deuxième ligne, car elle *dessine* plus de mouvements qu'elle n'en *exécute*. Pour que l'illusion se complète et que l'équilibre des forces opposées paraisse établi, il faudrait jeter l'une des lignes tout entière en tirailleurs, se procurant ainsi un feu vraiment égal à celui de l'adversaire.

Les personnes étrangères au camp trouveront dans le tableau suivant les indications suffisantes pour reconnaître, d'après la couleur des fanions, auprès de quelle division leurs pérégrinations sur le champ de manœuvres peuvent les avoir conduites.

Commandant en chef : fanion *tricolore*.

Corps d'armée principal (1).	*Corps d'armée ennemi.*
1re division, fanion bleu.	1re division, bleu et blanc.
2e — fanion rouge.	2e — rouge,
3e — fanion rouge et blanc.	3e — jaune.
4e — fanion bleu et blanc.	*Réserve*, rouge et blanc.
Artillerie, rouge et bleu.	*Artillerie* et *cavalerie*, même couleur que celle de leur division.
Cavalerie, rouge et jaune.	

(1) Que nous appellerons désormais le corps d'armée *français*, afin de rendre les distinctions plus faciles.

Chaque grande manœuvre du corps d'armée est exécutée deux fois, la première, *à blanc;* la deuxième avec des cartouches à poudre; à la fin de juillet, moment où nous sommes parvenus, il en a déjà été exécuté quatre dont nous allons donner l'analyse, autant d'après nos impressions personnelles que d'après les programmes autographiés dont elles ont été l'objet. Ces programmes ou instructions, accompagnés quelquefois d'un croquis explicatif, se divisent presque toujours en quatre paragraphes: le premier, exposant l'hypothèse dans laquelle on se place; le deuxième, renfermant tous les ordres nécessaires pour l'établissement des troupes dans leur première position; le troisième, indiquant les mouvements à opérer pour vaincre la résistance de l'ennemi; le quatrième enfin, dans lequel il faut presque toujours rechercher la pensée intime du généralissime, faisant connaître ses observations personnelles sur la grande tactique. Cet ordre est trop excellent pour que nous prétendions le modifier dans le rapide exposé que nous avons à fournir.

PREMIÈRE GRANDE MANŒUVRE.

a. L'ennemi venant de Bar-le-Duc, marche sur Reims en suivant la voie romaine et accompagnant un grand convoi qu'il s'agit de lui enlever après l'avoir arrêté dans sa marche. Pressentant une attaque, l'ennemi s'est arrêté bientôt dans une position favorable à la défensive, à cheval sur la voie romaine où il a parqué son convoi, et, s'étendant à droite et à gauche le long d'une série de hauteurs, limitées par des glacis en pente douce sur leur front et sur le flanc droit, bornées au contraire par un obstacle infranchissable vers l'aile gauche. La ligne de bataille ennemie appuie sa droite au bois n° 41 derrière lequel est embusquée toute sa cavalerie, son centre à la voie romaine et au bois n° 46, sa gauche à la ferme de Bouy et à une grande rivière inguéable.

b. Le corps d'armée français formera deux ailes, un centre et une réserve; l'aile gauche sera renforcée de toute la cavalerie et d'une brigade de la réserve; de la droite à la gauche, l'ordre de bataille sera fourni par les 1re, 2e et 4e divisions d'infanterie; la 3e division composera la réserve. La 1re division s'établira à hauteur du centre du champ de courses; le 73e sera formé en colonnes doubles à distance de peloton : ses bataillons prendront, en première ligne, leurs intervalles de déploiement, et seront couverts par des tirailleurs jetés à 500 mètres en avant. Les 60e et 63e se placeront en deuxième ligne à 400 mètres en arrière; leurs bataillons seront ployés en colonne simple par division, la droite en tête, à distance de peloton; ils formeront une ligne de bataille destinée à l'attaque décisive, et dont tous les bataillons seront à intervalle de 30 pas. L'artillerie divisionnaire sera à 100 mètres en arrière de la droite de la première ligne. La 2e division prolongera la gauche de la 1re, sa droite s'appuiera à la voie romaine : elle mettra en premiere ligne, par bataillon en colonne double et à intervalle de déploiement, les 19e, 35e et 39e de ligne. Le 54e sera placé en colonne par division la droite en tête, en seconde ligne, à 400 mètres en arrière du centre de la première. Ses bataillons auront leurs intervalles de déploiement. Le 6e bataillon de chasseurs, tout entier en tirailleurs, se déploiera à 500 mètres en avant de la première ligne, pour fournir un tir à longue portée. Les batteries divisionnaires

répartiront leurs pièces dans les intervalles de la première ligne. Dans la 4e division, le 5e bataillon de chasseurs sera tout entier en tirailleurs, les 15e et 40e de ligne, rangés en première ligne, se formeront en colonnes doubles à intervalles de déploiement. Les 42e et 87e seront par bataillon, en colonne par division, la droite en tête, à intervalles de masse, et destinés à prendre part à l'attaque décisive. L'artillerie divisionnaire se répartira sur le front de la brigade de première ligne. En arrière de la gauche de la seconde ligne de la 4e division, s'établira la 1re brigade de réserve, disposée par bataillon en colonne simple, la droite en tête, et à intervalle de trente pas. La 2e brigade de réserve, dans une formation toute semblable, s'établira sur la voie romaine, où seront également concentrées les quatre batteries d'artillerie de la réserve, en face du centre ennemi. La division de cavalerie et sa batterie à cheval se porteront à environ 1000 mètres à gauche de la 4e division; il y aura deux lignes de cavalerie, formées chacune de deux régiments en colonne serrée par escadron et à intervalle de déploiement. Des éclaireurs couvriront le flanc gauche.

En rendant compte des autres manœuvres, nous n'exposerons plus avec autant de détails la disposition préparatoire des troupes, car elle se reproduit d'une façon presque invariable et peut se résumer à peu près ainsi : une chaîne de tirailleurs, le plus souvent pris parmi les chasseurs à pied à 500 ou 600 mètres en avant du front de la première ligne; une brigade de première ligne, avec son artillerie, par bataillon en colonne double à demi-distance et à intervalles entiers, pour rendre les déploiements rapides et l'ouverture du feu aussi prompte et générale que possible; une brigade de seconde ligne, par bataillon en colonne simple, à demi-distance et à intervalle de masse, pour que les compagnies d'élite tiennent en partie la tête de ces colonnes destinées à l'attaque à l'arme blanche, et pour que le grand rapprochement de ces unités tactiques permette à la fois au général de les mieux abriter et les bien tenir en main jusqu'au moment où il veut les porter en avant; une réserve, massée, à grande distance, et égale au moins au quart de l'effectif d'infanterie, à la moitié de l'effectif d'artillerie; enfin, une cavalerie, massée d'un seul côté du champ de bataille, ne divisant point son action et se tenant en dehors des désordres que le choc des deux partis ne peut manquer de produire sur la ligne de bataille. Cette ordonnance type est celle que nous retrouvons dans toutes les manœuvres offensives, dirigées contre un ennemi égal en forces.

c. On se propose non-seulement de refouler l'ennemi dans la direction de La Cheppe, mais encore de le couper de la voie romaine. Dans ce but, au signal d'un coup de canon, les troupes françaises se portent en avant jusqu'à la dépression de terrain comprise entre le plateau des Perches et l'embranchement du chemin de Bouy sur la voie romaine; masquées en cet endroit, elles prennent leurs dispositions d'attaque en poussant jusqu'à la petite crête de la vallée leurs tirailleurs et toutes leurs batteries divisionnaires. Peu après les colonnes doubles se rapprochent à leur tour, le mouvement en avant se généralise et les feux d'ensemble des bataillons déployés commencent contre la ligne ennemie dès que celle-ci n'est plus éloignée que de 500 mètres. A la faveur de ce feu violent d'artillerie et de mous-

queterie de la première ligne déployée, les bataillons de seconde ligne serrent de plus en plus sur la première qui, soudain, cessant de tirer, se forme en colonnes doubles à intervalles de déploiement, laisse passer les colonnes d'attaque des deuxièmes brigades et se dispose à les soutenir. La 2ᵉ division se contente de démonstrations analogues ; elle ne prend point une part franche à l'attaque, parce que ses colonnes auraient à parcourir, sous le feu rasant des retranchements ennemis, une distance de 1200 mètres qu'elles ne franchiraient guère sans risquer une totale destruction ; pour enfoncer le centre ennemi, on se borne à mettre en batterie toute l'artillerie de réserve en face des bois 46 et 47. Au moment même où la 4ᵉ division aborde et culbute la droite ennemie, la cavalerie, qui s'est rapprochée et qui a déployé sa première ligne, exécute une charge dont le but est de rejeter en désordre la cavalerie ennemie jusque sur la voie romaine, de la poursuivre dans cette direction et de s'emparer, chemin faisant, du convoi engagé sur la route. Enfin, la réserve générale appuie ces mouvements décisifs en venant prendre position sur les crêtes d'où les colonnes d'attaque se sont élancées.

DEUXIÈME GRANDE MANOEUVRE.

a. Les troupes ennemies, se dirigeant de la petite ville de Suippes sur celle de Reims, sont averties qu'un corps français, sorti de Châlons, marche à leur rencontre ; elles s'arrêtent alors et prennent position sur le flanc gauche de leurs colonnes de marche, s'étendent le long du chemin communal de Suippes à Baconne, occupent les ouvrages blancs et disposent toute leur cavalerie sur le plateau qui complète le système des dits ouvrages, dans la direction de la ferme de Saint-Hilaire. Attaquées et refoulées dans cette forte position, elles manœuvrent pour se retirer de front sur leur point de départ, exécutant à cet effet une sorte de changement de front central, l'aile gauche en avant, à la suite duquel elles forment une ligne de bataille convexe, passant à peu près par les bois 82, 85, 86, 87, 90, 91, 92 et 93. Il s'agit de les attaquer successivement dans ces deux positions et de les rejeter sur la route de Suippes et de Saint-Menehould.

b. La 2ᵉ division française forme la réserve générale, les trois autres fournissent la ligne de bataille, mais sont placées dans l'ordre inverse. La 4ᵉ division s'établit en arrière du bois 99 ; elle réserve son bataillon de chasseurs, le 5ᵉ, pour prendre position entre ses deux lignes, à l'aile droite de l'armée, et faisant face à droite. Ce bataillon répond de la sécurité générale sur le flanc où il est placé ; à cet effet, il inonde de tirailleurs les bois voisins qui s'étendent jusqu'à Suippes, point de départ des forces ennemies, et bat l'estrade de concert avec un escadron de hussards ; la moitié du bataillon reste en réserve en colonne serrée. La 3ᵉ division prend le même ordre de bataille que la 4ᵉ, sa gauche est en arrière du bois nᵒ 9, son bataillon de chasseurs couvre tout le front de sa première ligne. La 1ʳᵉ division a devant elle les bois nᵒˢ 9 et 11 ; le terrain, très boisé, l'obligera à tenir une partie de ses bataillons en colonne serrée, mais ils devront reprendre les intervalles de déploiement dès qu'ils le pourront.

La 1ʳᵉ brigade de réserve se place à 1000 mètres en arrière de la 4ᵉ division ; la 2ᵉ brigade prend position, aussi massée que possible, à l'extrême gauche du

corps d'armée, dans les bois 64 et 65, faisant face au Grand-St-Hilaire. Le 6e bataillon de chasseurs s'établit dans les crayères voisines avec toute l'artillerie de réserve, que sa mission est de soutenir pendant toute la manœuvre; ses tirailleurs occupent les bois 68, 69 et 70. La division de cavalerie se place en avant des bois 55 et 56, faisant face à Jonchery; ses régiments sont à intervalles de déploiement.

c. Le corps français se propose de déborder la droite ennemie avec sa cavalerie et son artillerie de réserve, en inquiétant d'ailleurs assez sérieusement le centre pour que la droite, refoulée, ne puisse y trouver un point d'appui. Au signal d'un coup de canon, l'infanterie s'ébranle partout à la fois, la cavalerie ne quitte pas encore sa position. La première ligne ayant dépassé les bois 99, 81, 80, 72, se trouve près d'entrer dans la zone des feux de l'ennemi; elle s'arrête en conséquence et déploie ses colonnes doubles. A un second signal, elle forme les échelons par régiment, en avant, par la gauche, à 500 mètres; il y a ainsi six échelons, celui de l'extrême droite n'a presque pas à bouger. La cavalerie fait mine de prendre l'ennemi à revers, mais se borne à une démonstration. L'ennemi prend alors la deuxième position dont il a été parlé, à cheval sur la route de Suippes à Baconnes. La marche en échelons du corps d'armée français continue, mais elle se complique de changements successifs de direction à droite, toujours couverts par de nombreux tirailleurs qui nourrissent leur feu, de manière à opérer insensiblement un changement de front général sur la droite. Les échelons qui éprouvent trop de résistanee, s'arrêtent, font rallier leurs tirailleurs, et exécutent quelques feux à commandement pour dégager le terrain avant de reprendre leur marche. Pour que le mouvement s'exécute avec correction, sans que les échelons se croisent, il ne faut pas craindre d'élargir l'intervalle réglementaire entre les régiments de l'aile gauche. Le corps d'armée français, par la nature de son mouvement, se sera ainsi conformé à celui de l'ennemi; il aura pris possession des ouvrages blancs et rapproché ses colonnes de seconde ligne du bois 90, dernier boulevard de l'ennemi. En ce moment, la cavalerie, arrivée à gauche de la cote 139, passe le ravin et se dispose à charger sur le revers; l'artillerie de réserve se porte au galop entre le dernier et l'avant-dernier échelon, soutenue par le 6e bataillon de chasseurs au pas gymnastique; les colonnes d'assaut de la deuxième ligne se démasquent simultanément, dépassent les premières lignes qui se reforment en colonnes pour les soutenir de près, et rejettent l'ennemi sur Suippes.

TROISIÈME GRANDE MANOEUVRE.

a. S'il est dans la nature de l'esprit français de préférer, en matière de combat, tout ce qui le rapproche de l'ennemi à tout ce qui l'en éloigne, il n'en faut pas moins admettre qu'il est, quelques rares fois, impossible de donner jusqu'au bout carrière franche à cette impétuosité native, et qu'il faut se résigner à ajourner le succès, la poursuite, quand on s'est heurté contre des forces ennemies qui ont pour elles le double avantage du nombre et de la position. Les règles de la défensive, celles des mouvements rétrogrades, ont donc besoin d'être posées et appliquées; c'est ce qui a fait l'objet de la troisième grande manœuvre. Les atta-

ques dirigées contre l'ennemi n'ayant pas eu d'issue favorable, le corps d'armée français se décide à battre en retraite, poursuivi et serré de près par des forces supérieures, l'ennemi ayant deux divisions de cavalerie au lieu d'une.

b. La 1re division compose la réserve générale, les autres divisions sont rangées sur deux lignes, dans l'ordre naturel, à 2 kilomètres en avant de la position des ouvrages blancs, leurs bataillons de chasseurs étant réservés; le gros de la cavalerie est en arrière du centre. Comme la première ligne de chaque division se trouve, par hypothèse, en prise à un feu violent d'artillerie et de mousqueterie, elle est obligée d'adopter un ordre très-mince, et elle se déploie tout entière dans la plaine ondulée qui précède la ligne des tirs de l'artillerie; de nombreux tirailleurs lui permettent de conserver cet ordre, en attirant sur leurs chaînes très-resserrées une partie des feux ennemis. Les brigades de deuxième ligne sont à 500 mètres des premières, mais les régiments, au lieu d'affecter comme dans les manœuvres offensives précédentes un ordre resserré, sont placés en bataille par bataillons en colonnes doubles à intervalles de déploiement. Les bataillons de chasseurs des 2e et 4e divisions, formés chacun en colonne double, sont placés entre les deux lignes, le 6e derrière l'aile droite, le 5e derrière l'aile gauche de la première ligne. Celui de la 3e division occupe le centre de la ligne de bataille de la seconde ligne; la mission principale des deux premiers est de parer par un déploiement instantané, ou par une pointe audacieuse en colonne serrée, à toute démonstration que l'ennemi pourrait entreprendre contre les ailes. L'artillerie divisionnaire se dispose à protéger la retraite; son action devra principalement se faire sentir au moment du passage des lignes; il faut avoir la plus grande attention de rallier les tirailleurs au préalable. La brigade de lanciers est à 600 mètres en arrière du 15e bataillon de chasseurs; la batterie à cheval, masquée par un escadron du 7e de hussards, est placée entre les deux régiments, qui sont en colonne serrée par escadron, à intervalle de déploiement Le reste du 7e hussards, également en colonne serrée, forme une deuxième ligne, à 200 mètres en arrière des lanciers. A chacune des extrémités des ailes du corps d'armée, à hauteur de la deuxième ligne et à 1000 mètres en dehors, on a placé un escadron de hussards Chamboran (2e) pour coopérer avec les bataillons de chasseurs au soutien et au flanquement de ces ailes. La réserve générale se tient à 1000 mètres du 7e hussards, c'est-à-dire à environ 2300 mètres de la première ligne, 3000 mètres des tirailleurs les plus avancés; elle est établie sur une seule ligne, par bataillons ployés en colonnes doubles à intervalles de déploiement, les régiments conservant de plus entre eux un intervalle de 100 mètres. L'artillerie de réserve forme deux groupes principaux.

c. A un signal donné, l'ennemi commence son feu et la retraite du corps d'armée français se dessine également : une trop grande rapidité dans la marche rétrograde conduirait à la confusion; on marchera donc avec lenteur, couvert par des myriades de tirailleurs qui devront rentrer chaque fois que la ligne trouvera un poste assez favorable pour faire volte-face et ouvrir des feux d'ensemble. Les généraux de division se lieront les uns aux autres, ne laisseront aucune trouée se produire, veilleront à ce que la direction des feux soit avantageuse et pourvoiront, au moyen de leurs bataillons de chasseurs, à toutes les tentatives que l'ennemi essayera sans doute de diriger sur leurs flancs; l'escadron de hussards, placé sur ce même flanc, prendra part à la défense, en se rapprochant de la première ligne en retraite. L'ennemi, voyant qu'il ne peut entamer les ailes, se résoudra à une attaque centrale; à ce moment on aura parcouru environ 1 kilomètre : les troupes de la seconde ligne s'arrêteront alors, sans rien changer à leur formation, tandis que la première ligne, toujours déployée, continuera à se rapprocher d'elles. Dans cet instant, pour dégager le passage des lignes, la cavalerie française se résoudra à un grand effort, et, pour lui ouvrir un débouché, dans la brigade du cen-

tre de la première ligne, le régiment de gauche appuiera à droite, le régiment de droite appuiera à gauche, de façon à laisser entre eux un grand vide et un vaste champ libre. Ce mouvement, d'une exécution tactique fort délicate, pourra se faire successivement par bataillons échelonnés d'abord, puis ployés en colonne simple en marchant face en arrière, sur le peloton le plus extérieur au centre du corps d'armée; il aura probablement pour effet d'entraîner l'ennemi à la poursuite des bataillons en retraite, d'opérer un vide tout pareil à celui que les Français se sont ménagé de parti pris, et de rendre par là possible une charge de cavalerie dans les flancs des colonnes ennemies. Le 15e bataillon de chasseurs, opérant par demi-bataillons, pourra rendre les plus grands services pour couvrir le mouvement d'ouverture du centre du corps français. *(A suivre.)*

CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a nommé commissaire des guerres en chef, à la place de M. le colonel Liebi, démissionnaire, M. le colonel fédéral Dentzler. Cette nomination sera bien vue de l'armée, qui a été souvent à même d'apprécier le zèle et le savoir de l'honorable colonel en matière d'administration. Parmi les concurrents à ce haut emploi il y aurait aussi eu d'heureux choix à faire; mais il est naturel que l'ancienneté ait eu le pas.

Genève. Dans une de ses dernières séances, le Conseil d'Etat a promu au grade de seconds sous-lieutenants de landwer MM. *Richard,* fourrier, *Hubert* et *Garnier*, sergents au 125e bataillon.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 30 août 1867, le Conseil d'Etat a promu :

1° Au grade de CAPITAINE D'INFANTERIE, les lieutenants : *Breitmeyer* Jules, à la Chaux-de-Fonds; *Frochaux*, Charles-Henri, au Landeron, et *Courvoisier,* Jules-Ferdinand, à la Chaux-de-Fonds;

2° Au grade de 2e SOUS-LIEUTENANT D'INFANTERIE, les aspirants *de Marval,* Henri, à Neuchâtel, et *Perret*, Edouard, à la Chaux-de-Fonds.

Fribourg. Dans sa séance du 30 août, le Conseil d'Etat a promu le 2e sous-lieutenant *Criblet*, François, d'Arufens, au grade de 1er sous-lieutenant dans l'infanterie d'élite.

Ensuite d'examens passés avec succès, et sur la recommandation du Département militaire, les aspirants de IIe classe dont suivent les noms ont été brevetés 2e sous-lieutenants d'infanterie : MM. *Guillod,* Louis, à Praz; *Liechti*, Alfred, à Morat; *Küssler,* Frédéric, à Fribourg, et *Leimbacher*, Henri, à Fribourg.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a fait les nominations d'officiers suivantes :

Le 13 juillet 1867, M. *Burnier,* Ernest, à Aigle, 1er sous-lieutenant du centre n° 2, 4e bataillon R. C. Le 26, *Rubattel*, Charles, de Villarzel, lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 1, E. Le 27, M. *Vulliémoz,* Paul, à Payerne, 2e sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 1, R. C.

Le 2 août, M. *Bovard*, Louis, à Cully, lieutenant des chasseurs de droite du 6e bataillon R. C. Le 13, M. *Léderrey*, J.-E., à Cully, lieutenant du centre n° 4 du 46e bataillon E. Le 20, M. *Wild,* Jules, à Lausanne, lieutenant du centre n° 1 du 5e bataillon R. C. Le 26, M. *Gay*, Ant.-J.-D., à Lutry, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 5e bataillon R. C. Le 30, M. *Petter*, Henri, à Aigle, 2e sous-lieutenant du centre n° 4 du 45e bataillon, E.

Le 6 septembre, M. *Butticaz*, Auguste, à Treytorrens, 2e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 113e bataillon R. F.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 16 Septembre 1867. Supplément au n° 18 de la Revue.

SOMMAIRE. — Message touchant la transformation du matériel de l'artillerie. — Voltaire artilleur. — Nouvelles et chronique.

MESSAGE TOUCHANT LA TRANSFORMATION DU MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

Tit.

I.

Les lois publiées depuis 1861 sur la réorganisation de l'artillerie suisse ont fixé comme suit l'effectif de l'artillerie de campagne :

1° 27 batteries (16 d'élite et 11 de réserve) de 4 liv. à 6 pièces . . 162
2° 11 batteries (9 d'élite et 2 de réserve) de 8 liv. à 6 pièces . . . 66
3° 4 batteries de montagne (2 d'élite et 2 de réserve) à 4 pièces . . 16

en tout 244

pièces attelées, plus
4° 4 batteries à fusée (élite) à 10 chevalets 40

Pour ces batteries il existe en pièces de rechange :

Canons de 4 liv. . . .	44 pièces.
Pièces de campagne . .	4 »
Canons de 8 liv. . . .	12 »
en tout	60 pièces.

Cet effectif de l'artillerie de campagne est insuffisant à deux égards, en ce que les pièces attelées ne sont en juste proportion ni avec la force numérique de l'armée ni avec les pièces de rechange.

a) A supposer que l'armée fédérale (élite et réserve) entre en campagne seulement avec l'effectif réglementaire, elle se présenterait comme suit :

Elite :	cavalerie	1,937	
	carabiniers	4,500	
	infanterie	56,082	
			62,519
Réserve :	cavalerie	932	
	carabiniers	2,390	
	infanterie	26,334	
			29,656
		Total	92,175

en sorte que sur 1000 hommes de l'armée fédérale il y aurait 2,6 pièces de campagne attelées.

Cette proportion était déjà considérée comme minimum, au temps des pièces lisses; elle n'est plus tenable aujourd'hui en présence des perfectionnements qui ont été apportés à l'armement de l'infanterie quant à la portée et à la rapidité des feux. Aussi voyons-nous dans les dernières guerres l'artillerie représentée à raison de 3 pièces au moins sur 1000 hommes.

Si nous partons du point de vue que nous ne prendrons jamais les armes que pour notre défense, c'est-à-dire pour notre existence, et cela en déployant toutes nos forces, y compris aussi la landwehr, cette disproportion devient plus frappante encore. En ne comptant nos 69 bataillons de landwehr qu'à 600 hommes et les 43 compagnies de carabiniers de landwehr à 100 hommes, nous avons un surcroît de 45,700 hommes d'infanterie. Nous avons ainsi en cavalerie, carabiniers et infanterie en tout 137,875 hommes; en bouches à feu attelées 244 pièces, soit 1.8 pièce par 1000 hommes.

De là résulte la nécessité d'une augmentation notable de l'artillerie de campagne, dès qu'il s'agit d'une armée de 130,000 hommes seulement convenablement équipée et apte à entrer en campagne. Avec cet effectif il faudrait, à l'instar de toutes les autres armées, que le chiffre des pièces de campagne attelées fût porté à 390, ce qui avec la proportion de $^3/_4$ d'artillerie légère et de $^1/_4$ de grosse artillerie, donne 50 batteries rayées de 4 liv. et 16 batteries rayées de 8 liv., soit une augmentation de notre artillerie de 13 batteries de campagne de petit calibre et de 5 de gros calibre.

b) Le chiffre des pièces de rechange existantes n'est pas non plus en rapport avec celui des pièces de campagne attelées. Celles-ci ont la double destination, d'une part, de servir à remplacer les pièces de campagne manquant ou perdues, d'autre part, de servir à l'instruction des recrues, pendant que les batteries sont en campagne. Or le nombre en est si restreint qu'elles suffisent à peine au dernier but, et que de cette façon il n'y a à proprement parler point de réserve de guerre. Elle devrait représenter au moins un quart du matériel de batterie, soit 60 pièces.

Pour réaliser l'effectif nécessaire de 390 bouches à feu, la réserve devrait se composer de 100 pièces et voitures, non compris le matériel d'instruction.

Cette augmentation des batteries et du matériel, outre qu'elle nécessiterait des sacrifices très considérables, aurait aussi pour effet d'entraîner une modification à la loi sur l'échelle des contingents, ce qui, vu la difficulté de recruter, notamment les soldats du train, ne pourrait se réaliser que dans l'intervalle de plusieurs années.

Le Conseil fédéral se borne, en conséquence, à pourvoir au besoin le plus urgent, en proposant à l'Assemblée fédérale, non pas une augmentation du nombre des batteries attelées, mais seulement la transformation des batteries à fusées et une augmentation du matériel des batteries de 4 liv. de la manière qui va être exposée.

Moyennant l'acquisition de matériel neuf pour 16 batteries de 4 liv. d'élite (loi

du 24 juillet 1861, tome VII, p. 67), l'ancien matériel est devenu disponible, savoir :

44 canons de 6 liv. avec 66 caissons,

52 obusiers de 12 liv. avec 132 caissons,

dont il a été employé 6 pièces et 11 caissons pour former la nouvelle batterie de réserve de 8 liv. de Lucerne, ensorte qu'il reste encore 90 pièces avec 187 caissons.

La loi du 3 février 1862, article 5, porte que ce matériel continuera, jusqu'à nouvel ordre, à faire partie des contingents fixés par la loi, sans pouvoir être ni aliéné ni détourné d'une autre manière de sa destination ; plus tard, il a été réparti dans l'artillerie de position par la loi du 23 décembre 1863, art. 4. Dans leur état actuel, ces pièces ne sont d'aucun usage, en ce qu'il ne saurait être question d'opposer à l'artillerie rayée des pièces lisses, notamment celles de petit calibre, soit comme pièces de campagne soit comme pièces de position.

Le Conseil fédéral propose en conséquence de transformer les dites pièces et voitures en matériel pour 15 batteries de 4 liv., lequel serait complété par l'acquisition de forges de campagne et de chariots de batteries, après quoi il resterait encore 43 caissons.

La transformation s'effectuerait de la même manière qui a été prescrite par la loi du 23 décembre 1863 pour les onze batteries de 6 liv. de réserve.

Les frais de l'armement d'une batterie avec matériel de 6 liv. transformé sont les suivants :

Transport, refonte et rayure de 6 pièces à fr. 480	fr.	2880
Transformation de 8 affûts à fr. 40	»	320
Transformation de 3 caissons de numéros impairs à fr. 84 . .	»	252
Transformation de 6 caissons numéros pairs et du parc à fr. 28 .	»	168
Transformation de 35 caissons à munition à fr. 34	»	1190
Armement de 8 affûts à fr. 110	»	880
» » 3 caissons numéros impairs à fr. 135	»	405
» » 3 » » pairs à fr. 83	»	249
» » 3 » au parc à fr. 56	»	168
Transformation de l'armement de chariots de batteries et de forges de campagne	»	350
Contrôle	»	238
Total,	fr.	7100

Les frais de transformation du matériel de 15 batteries s'élèvent ainsi à fr. 106,500, soit avec imprévu, fr. 108,000.

Les cantons demeurent propriétaires du matériel transformé et cèdent en retour à la Confédération toutes les munitions actuelles, ainsi que cela s'est fait lors de la transformation des batteries de 6 liv. de réserve. (Art. 7, lettre *b*, de la loi du 23 décembre 1863.)

L'emploi du nouveau matériel se fera de telle sorte que 12 batteries serviront de complément et de réserve pour l'artillerie de campagne et pour armer les batteries de landwehr mobilisées, tandis que les trois autres batteries remplaceront trois

des batteries à fusées actuelles, lesquelles seront par là transformées en batteries de canons de 4 liv.

II.

La transformation soit suppression des batteries à fusées a déjà fait l'objet des délibérations des autorités fédérales. Par arrêté du 24 juillet 1861 le Conseil fédéral a été chargé d'examiner la question de savoir si, en présence de l'introduction de canons rayés, il conviendrait de renoncer au maintien des corps spéciaux de fuséens.

Dans son rapport du 3 janvier 1862, le Conseil fédéral a résolu cette question par la négative, et a présenté en même temps à l'Assemblée fédérale un projet de loi sur une réforme des batteries à fusées, projet d'où est sortie la loi du 5 février 1862, statuant la réorganisation des corps de fuséens en quatre batteries d'élite.

Si le Conseil fédéral, sur la proposition des autorités militaires préconsultantes, recommande aujourd'hui la suppression des batteries à fusées, ce n'est point que sa manière de voir ait changé en principe, mais bien eu égard aux expériences faites depuis dans d'autres états et au progrès de l'artillerie.

Lorsqu'il y a cinq ans on recommandait la réorganisation des batteries de fusées, tandis que leur suppression avait déjà beaucoup de partisans, il était impossible de pressentir que l'emploi des pièces rayées deviendrait si général; depuis lors et comme par enchantement, les pièces lisses ont disparu des parcs d'artillerie de toutes les armées, et en Prusse même et dans quelques armées allemandes où les canons lisses de 12 liv. formaient, encore en 1866, la moitié de toutes les pièces de campagne, les expériences de la dernière campagne ont eu pour résultat de les faire remplacer par des pièces légères rayées.

Tous les états voisins ont abandonné les fusées et n'emploient plus en campagne que des pièces rayées.

On pourrait à la rigueur opposer des fusées aux batteries de pièces lisses; mais elles ne seraient d'aucun effet contre des pièces rayées, tant à cause du défaut de justesse que de leur portée restreinte, qui atteint à peine la moitié de celle des pièces rayées.

L'emploi des pièces rayées a fait reconnaître que leur trajectoire élevée donne des résultats incomparablement supérieurs à ceux des pièces lisses et des fusées, en sorte que les avantages que celles-ci avaient sur les anciens obusiers disparaissent aussi et que l'on peut atteindre avec les pièces rayées un but masqué avec une sûreté beaucoup plus grande que celle qui a jamais pu être obtenue par des fusées de 12 liv. Pour produire des effets considérables avec les batteries à fusées il importe de les faire avancer jusqu'à 600 à 800 pas de l'ennemi; depuis que toutes les infanteries sont munies non-seulement d'armes de précision, mais encore de fusils se chargeant par la culasse et tirant 3 à 5 fois plus vite, il deviendra toujours plus impossible de se mesurer avec une infanterie ennemie à de pareilles distances, parce que la plupart des hommes de service et des chevaux seront mis hors de combat avant que la batterie à fusées ait pu déployer son action.

Les effets des pièces rayées dépassent la limite du feu des armes portatives presque avec la même justesse qu'à des distances beaucoup moindres.

Cet avantage des pièces rayées, joint à leur mobilité, qui ne le cède en rien à celle des chariots à fusées, a singulièrement contribué à faire ressortir leur utilité tout en discréditant celle des fusées.

Précédemment, par exemple, on faisait grand cas des fusées lors de la défense de villages pour le placement de chevalets à fusées dans des bâtiments, derrière des murs, etc., tandis que l'on peut aujourd'hui prétendre que, dans la plupart des cas, le même but, savoir enfiler une certaine étendue de terrain, un abord, etc., peut être tout aussi bien atteint par le feu croisé de pièces rayées à de très grandes distances.

Pareillement, à la faveur de la grande portée des pièces rayées, la nécessité de l'emploi des fusées sur un terrain marécageux, impraticable, paraîtra dans beaucoup de cas moins urgente que lorsqu'on n'avait à disposition que des pièces lisses.

Lors du passage de rivières, le transport d'artillerie à fusées pour faire évacuer la rive opposée sera d'autant moins nécessaire que le même but peut être atteint depuis l'autre rive, avec des pièces à grande portée.

A ces circonstances vient encore se joindre l'expérience que les fusées, bien que confectionnées avec soin, soit en magasin soit dans le transport, sont plus sujettes à se détériorer que la munition ordinaire d'artillerie ; ce qui a pour résultat de diminuer la confiance dans la justesse du tir et ses effets, d'autant plus que depuis quelques années, on exige davantage de l'artillerie quant à la justesse du tir, et que la défiance qui s'attache au système des fusées s'enracine de plus en plus parmi les officiers et la troupe.

L'utilité que peuvent présenter les fusées dans quelques cas, en campagne et dans les montagnes, vu la possibilité de les placer facilement sur des points inaccessibles aux bouches à feu ordinaires, n'en subsiste pas moins, malgré les changements susmentionnés ; mais avant de pouvoir recommander le maintien de batteries spéciales à fusées, il faudrait y apporter des perfectionnements auxquels on ne pourrait songer sans des sacrifices considérables, tout en ne pouvant compter sur une durable utilité.

Dans ces circonstances, la conservation des batteries à fusées ne se justifie plus.

Nous vous proposons de transformer trois de ces batteries : celles de Zurich, de Berne et d'Argovie en batteries de canons de 4 liv., et celle de Genève en une compagnie de position. Les trois premiers cantons auraient, dans ce cas, à augmenter l'effectif de la troupe de 55 hommes, et celui des chevaux de 33, ce qui ne souffrira aucune difficulté, dans la prévision du changement qui va être apporté à la loi sur l'échelle des contingents.

Le Conseil fédéral aurait préféré transformer aussi la batterie à fusées de Genève en une batterie de canons de 4 liv. ; mais il en a été empêché par la considération que le canton de Genève fournit déjà actuellement de l'artillerie dans une très forte proportion, savoir : 2 batteries de canons de 4 liv. et une batterie à fusées, à tel point que, depuis quelques années, il lui a été fort difficile de maintenir l'effectif des soldats du train au chiffre réglementaire et qu'une augmentation de son contingent excéderait les forces du canton.

Par la transformation de la batterie à fusées actuelle en une compagnie de

position avec la compagnie de réserve correspondante, on rétablira la juste proportion avec les autres cantons.

Le remplacement de trois batteries à fusées par des pièces de 4 liv., nécessite l'acquisition de munitions dont les frais seront portés avec ceux de la transformation. Ils s'élèveront, pour une batterie à 400 coups par pièce, à fr. 20,244, soit pour trois batteries à fr. 60,732, dont il y a toutefois à déduire la valeur des anciennes munitions (fr. 650 par pièce) par fr. 57,756, en sorte qu'il resterait encore une dépense de fr. 2,976 et que le total serait :

a) Pour transformation . .	fr.	108,000
b) » munitions . . .	»	3,000
En tout,	fr.	111,000

A la faveur de cette modique dépense, le matériel de guerre subira une notable augmentation et l'utilité des batteries à fusées en sera considérablement accrue.

En ce qui concerne le matériel des batteries à fusées actuelles, on le conserverait (à l'exception du chariot de rechange et de la forge de campagne qui, avec les fourgons de batterie, trouveront leur emploi dans les batteries de 4 liv. à créer), pour le répartir, lors de la formation de l'armée, dans les parcs de division et de l'artillerie de réserve, pour pouvoir employer les fusées en cas de besoin

Après avoir gagné du temps dans les écoles d'artillerie, par la simplification des espèces et du calibre des pièces, par la suppression de la confection de beaucoup d'espèces de munitions, et par la simplification de nombreux règlements, il sera très facile à tout officier, sous-officier et recrue de canonniers de se mettre au fait du service si simple des chevalets à fusées, en sorte qu'à tel moment donné, il sera facile de former un détachement d'artilleurs auquel on pourra confier le service des fusées dans les cas particuliers, sans qu'il faille tenir des batteries entières en disponibilité pour n'en faire que rarement un usage convenable.

Nous saisissons cette occasion pour vous réitérer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 21 juin 1867.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération,
C. Fornerod.
Le Chancelier de la Confédération,
Schiess.

ARRÊTÉ FÉDÉRAL CONCERNANT LA TRANSFORMATION DU MATÉRIEL D'ARTILLERIE.

(Projet.)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu un message du Conseil fédéral du 21 juin 1867, arrête :

Art. 1er. Le matériel des anciennes batteries de 6 liv. (art. 3 de la loi du 3 février 1862 et art. 4 de la loi du 23 décembre 1863), sera transformé en matériel de batteries rayées de 4 liv. et employé selon le besoin pour l'armement de batteries ou comme matériel de réserve.

Art. 2. La transformation a lieu aux frais de la Confédération: les cantons céderont de leur côté la munition existante pour les bouches à feu.

Art. 3. Le matériel transformé demeure propriété des cantons, lesquels ont aussi à pourvoir à son entretien.

Art. 4. Il est alloué un crédit de fr. 111,000 pour faire face aux dépenses qui en résultent pour la Confédération.

Art. 5. L'article 4 de l'arrêté fédéral du 23 décembre 1863, relatif à l'extension du système de canons rayés, ainsi que les dispositions de la loi sur les contingents en hommes, chevaux et matériel, du 27 août 1851, qui sont contraires à la présente loi, sont abrogés.

Art. 6. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution de cet arrêté.

ARRÊTÉ FÉDÉRAL TOUCHANT LA SUPPRESSION DES BATTERIES A FUSÉES

(Projet).

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu un message du Conseil fédéral du 21 juin 1867, arrête :

Art. 1er. Les quatre batteries à fusées établies en vertu de la loi du 5 février 1862 sont supprimées.

Art. 2. En remplacement de ces batteries, les cantons de Zurich, Berne et Argovie auront à fournir chacun une batterie de canons de 4 liv., à l'effectif réglementaire ; ces batteries seront réparties dans l'élite. Le canton de Genève remplacera la batterie de fusées par deux compagnies de position fournies d'après la loi (une pour l'élite, une pour la réserve) (1).

Art. 3. La munition de chacune des trois batteries de 4 liv. (art. 2) est fixée à raison de 400 coups par pièce. Les frais de première acquisition sont supportés par la Confédération. Les cantons feront le reste.

Art. 4. Le matériel des batteries à fusées demeure à la disposition de la Confédération.

Art. 5. La loi fédérale sur la réorganisation des batteries à fusées, du 5 février 1862, ainsi que la disposition de la loi sur les contingents en hommes, chevaux et matériel, du 27 août 1851, pour autant que contraires à la présente loi, sont abrogées.

Art. 6. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le message et les deux arrêtés que nous venons de publier avaient un double but.

Il s'agissait d'abord d'augmenter le matériel d'artillerie par la transformation des canons de 6 liv. et des obusiers de 12 liv. disponibles dans les arsenaux des cantons. Ce dernier matériel, considéré comme ne pouvant plus être mis en ligne, devait être remplacé par 15 batteries

(1) Ensuite de la décision des Chambres, cet article du projet a été modifié comme nous l'indiquerons plus loin. *(Réd.)*

de 4 liv. rayé. Il s'agissait ensuite de supprimer les 4 batteries de fusées existantes et de les remplacer par 3 batteries de 4 liv. rayé. et une batterie de position.

Quant à la nécessité de l'augmentation du matériel, le message la justifie par la faible proportion de notre artillerie, qui, sur la base d'une armée de 137,000 hommes environ (élite, réserve et landwehr), ne compte que 1,8 pièces par 1,000 hommes, tandis que la proportion normale dans la plupart des armées est de 3 bouches à feu par 1000 hommes. En outre, le chiffre des pièces de rechange existantes destinées à remplacer les pièces manquantes ou perdues et à servir à l'instruction des dépôts est loin d'être en rapport avec celui des pièces de campagne attelées.

Des 15 batteries nouvelles, 3 devaient être desservies par les compagnies de fuséens, si ces batteries étaient supprimées, et les 12 restantes parer à l'insuffisance de nos pièces de rechange et de réserve. Elles devaient aussi servir, en cas de mise sur pied générale, à l'armement des compagnies de landwehr.

En présence de tels arguments, la commission, par l'organe de MM. Delarageaz et Fischer, fut unanime pour proposer l'adoption sans modifications du premier projet d'arrêté du Conseil fédéral, lequel fut voté par l'assemblée sans discussion.

Il n'en fut pas de même pour le second décret concernant l'abolition des 4 batteries de fusées et leur remplacement par 3 batteries de canons de 4 liv. et par une batterie de position.

Une majorité de trois membres repoussait le projet et proposait la non-entrée en matière. Par l'organe de M. le colonel Fischer, elle alléguait à l'appui de sa proposition que la question n'était pas suffisamment étudiée, que les officiers compétents étaient loin d'être d'accord sur le mérite de cet engin de guerre, qu'il était d'ailleurs perfectible, que le projet imposait des prestations nouvelles aux cantons qui ont des batteries de fusées, et qu'il fallait attendre la révision de l'échelle des contingents des cantons avant de se prononcer.

Une minorité d'un membre, M. Delarageaz, en proposait l'adoption avec une modification à l'article 2, portant que les trente-trois chevaux en sus des prestations actuelles des cantons seraient désormais fournis par la Confédération, et que les cinquante-cinq hommes nécessaires pour compléter l'effectif d'une batterie d'artillerie de 4 liv. seraient à tant moins de l'infanterie que doivent fournir les cantons de Zurich, Berne et Argovie.

La minorité ne nie point que les fusées perfectionnées ne puissent, dans certaines circonstances, rendre de véritables services; elle ne

pense pas qu'on doive les abandonner complétement et partage l'idée du Conseil fédéral, de répartir ces batteries dans les parcs de division et de réserve de l'artillerie.

Elle désirerait même qu'eu égard à cette répartition, il fût adjoint à ces parcs quelques sous-officiers chargés du paquetage des fusées, des soins à leur donner pour le transport et pour faciliter leur emploi en cas de besoin. L'officier de parc devrait posséder une instruction suffisante sur le transport et l'emploi de ces projectiles.

Mais ce point concédé, la minorité ne peut admettre que la Confédération conserve un appareil aussi imposant qu'une batterie de fusées, composée de 110 hommes, de 71 chevaux et d'un grand matériel, pour un résultat aussi problématique que celui qu'on peut en attendre dans une bataille. De l'aveu même des partisans de ce projectile, on ne peut l'employer au début d'un combat ni contre l'artillerie, ni contre des masses éloignées, car sa portée n'est un peu sûre, si tant est qu'elle puisse l'être, qu'à une distance n'allant tout au plus qu'au quart de la portée de celle d'un canon de 4 liv.

Une batterie de fusées serait anéantie avant d'avoir pu commencer utilement son feu. Elle pourrait produire un certain effet au dernier moment d'une action, lorsque le point décisif se dessine et que les masses s'y concentrent, encore faut-il qu'elle soit placée à une distance de 800 à 1000 pas et, dans cette position, à moins d'être abritée par un obstacle sérieux, elle ne tiendrait pas alors contre la mousqueterie, qui portera à l'avenir, dans toutes les armées, à cette distance. Comme le dit le message du Conseil fédéral, les hommes et les chevaux, à cette portée, seront en partie mis hors de combat avant que la batterie ait pu déployer son action.

Une batterie de 4 lancera moins de projectiles, dans un moment donné, qu'une batterie de fusées, mais ses coups seront plus certains et plus meurtriers, ce qui importe avant tout. Ce n'est pas tant la quantité des coups tirés, mais leur précision qu'on doit avoir en vue.

La loi du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire a créé 4 batteries d'élite et 4 batteries de réserve.

Une batterie d'élite était composée de 70 hommes, 36 chevaux, 10 chariots, pour l'usage de 8 chevalets à 200 coups chaque, la plus grande partie de fusées de 12 livres. Les compagnies de réserve étaient composées de 40 hommes, 4 chevalets.

Le 26 mars 1853, le nombre des chariots en ligne a été augmenté et celui des chevaux a été porté à 48, 12 de plus. Cette augmentation en soldats du train et en chevaux était fournie par le parc de division.

Les compagnies de réserve sont restées à 40 hommes et 35 chevaux.

En 1862, le personnel d'une batterie d'élite a été porté à 110 hommes et les chevaux à 71. Il est vrai que les compagnies de réserve ont été supprimées, et que par là les cantons de Zurich, Berne, Argovie et Genève, qui devaient fournir une compagnie d'élite et une de réserve, n'ont pas vu leurs prestations en hommes s'aggraver. Les compagnies d'élite étant de 70 hommes, celles de réserve de 40, l'ensemble composait l'effectif de 110 hommes; toutefois, le temps de service d'élite était augmenté.

Le nombre des chevaux a été fixé à 71.

Le matériel se composait de 10 chariots en ligne, une forge de campagne, 1 fourgon et 5 chariots au parc de division.

Les fusées de 6 livres furent supprimées, pour ne conserver que les 12 liv. C'est l'organisation que nous avons actuellement.

Maintenant, si on imposait aux cantons de Zurich, Berne et Argovie une batterie de 4 liv. en place d'une batterie de fusées, il en résulterait pour ces cantons une aggravation de prestations.

Le personnel d'une batterie de 4 liv. étant de 165 hommes, ces cantons auraient chacun 55 hommes de plus à fournir, outre 33 chevaux, puisque de 71 ils devraient être portés à 104.

C'est cette aggravation qui a surtout fait peser la balance en faveur de l'ajournement que demande la majorité.

La minorité se serait rangée à cette manière de voir, s'il n'y avait pas eu un moyen de tourner la difficulté, et si elle ne croyait pas que la révision de l'échelle des contingents des cantons doit être ajournée de quelques années, à cause des difficultés que cette importante et grave question soulèvera.

Afin de ne pas augmenter les prestations de ces cantons, la minorité propose de mettre à la charge de la Confédération la fourniture des 33 chevaux que nécessite l'attelage d'une batterie de 4 liv. en sus de celui d'une batterie de fusées, et en ce qui concerne le personnel, il serait fait à chacun de ces cantons une diminution sur leur infanterie d'un nombre égal d'hommes (55 au total) à celui des canonniers et soldats du train qu'ils auraient à fournir pour compléter l'effectif de leur batterie de 4 liv.

Ce procédé n'est point nouveau; il a été suivi, pour ce qui concerne les hommes, dans la réorganisation de notre train de parc, et en ce qui a trait aux chevaux, la Confédération fournissait déjà les 12 chevaux que l'arrêté de 1853 avait exigés en sus de ce que prescrivait la loi sur la répartition des prestations cantonales, pour le service d'une batterie de fusées.

Le matériel de ces nouvelles batteries serait pris sur les 15 batteries qui seront transformées ; il en resterait encore 12 pour augmenter notre matériel de réserve et de rechange et pour armer nos compagnies d'artillerie de landwehr, si on était obligé de les mettre sur pied.

En conséquence, la minorité propose l'adoption du projet du Conseil fédéral, pour ce qui concerne les articles 1, 3, 4, 5, qui seraient adoptés sans amendement. Il y aurait une modification à l'art. 2, dans le sens de ce qui précède.

A la suite de cet exposé très complet de la question par la minorité, une longue discussion s'engagea entre MM. Welti, Fornerod, Adam et Friedrich d'une part, et MM. Bentz, Schwarz et Marthy, ces derniers plaidant pour la conservation des batteries de fusées. Le résultat de cette discussion fut l'adoption des articles 1, 3, 4 et 5 du projet; L'art. 2 seul fut remanié, et cela dans le sens des propositions de la minorité de la commission. M. Delarageaz présenta un texte nouveau résultant d'un travail consciencieux et tenant un juste compte de toutes les observations qui avaient été présentées dans le cours de la discussion. Le premier alinéa de cet article modifié doit rassurer les cantons de Berne, Zurich et Argovie, en ce qui concerne la surcharge qu'ils disaient devoir résulter pour eux de la transformation de leurs batteries de fusées en batteries de canons; en effet, cet alinéa stipule que cette surcharge, si elle existe réellement, n'est pas définitive et pourra cesser à l'époque de la révision de l'échelle des contingents.

C'est ainsi qu'ont disparu de notre armée ces malheureuses fusées qui devaient dans l'origine, croyait-on, semer l'effroi et la consternation chez l'ennemi. Frappé d'impopularité dès l'origine de son introduction, cet engin, qui représentait l'un des côtés comiques de notre organisation militaire et dont un des caractères était l'absence de justesse du tir, cet engin, disons-nous, devait infailliblement succomber, aujourd'hui que toute arme qui n'est pas d'une irréprochable justesse est de parti pris impitoyablement rebutée. Aussi, après avoir rayé canons et fusils, il fallait rayer aussi les fusées..... de notre matériel, et les remplacer par de bonnes pièces de campagne. C'est ce qu'ont fait les Chambres, en donnant gain de cause en cela à la minorité de la commission, car la majorité avait pris vivement en mains la cause des fusées, qui est parvenue ainsi à ne succomber que sous 38 voix contre 35. Il est admis, dit-on, au barreau, que toute cause est défendable; c'est bien plus vrai encore au militaire, les Chambres fédérales viennent récemment d'en donner la preuve.

VOLTAIRE ARTILLEUR

Peu de gens savent que le pacifique patriarche des *Délices* avait fait trève à ses travaux littéraires, pour confectionner une machine de guerre, pouvant, selon lui, détruire cent mille hommes.

Comme il n'est resté aucune trace du mécanisme de cette *petite drôlerie*, comme l'appelle l'inventeur, nous le laissons parler lui-même [1].

D'abord, le 1er novembre (1756), il écrit au maréchal de Richelieu :

« On prétend que le roi de Prusse mêle actuellement les piques de la phalange macédonienne à sa cavalerie. Ce sont les mêmes piques dont mes compatriotes, les Suisses, se sont servis longtemps. Je ne suis pas du métier, mais je crois qu'il y a une arme, une *machine* bien plus sûre, bien plus redoutable ; elle faisait autrefois gagner sûrement les batailles. J'ai dit mon secret à un officier, ne croyant pas lui dire une chose importante, et n'imaginant pas qu'il pût sortir de ma tête un avis dont on pût faire usage dans ce beau métier de détruire l'espèce humaine. Il a pris la chose sérieusement. Il m'a demandé un modèle ; il l'a porté à M. d'Argenson [2]. On l'exécute à présent en petit ; ce sera un fort joli engin. On le montrera au roi. Si cela réussit, il y aura de quoi étouffer de rire que ce soit moi qui soit l'auteur de cette machine destructive. Je voudrais que vous commandassiez l'armée, et que vous tuassiez force Prussiens avec mon petit secret. »

L'année suivante, le 18 juin 1757, il revient à son idée et parle encore de sa machine au duc de Richelieu :

« Donnez-vous le plaisir, je vous en prie, de vous faire rendre compte par Florian de la machine dont je lui ai confié le dessin. Il l'a exécutée ; il est convaincu qu'avec six cents hommes et six cents chevaux, on détruirait en plaine une armée de dix mille hommes.

« Je lui dis mon secret au voyage qu'il fit aux Délices l'année passée. Il en parla à M. d'Argenson, qui fit sur le champ exécuter le modèle. Si cette invention est utile, comme je le crois, à qui peut-on la confier qu'à vous? Un homme à routine, un homme à vieux préjugés, accoutumé à la tiraillerie et au train ordinaire, n'est pas notre fait. Il nous faut un homme d'imagination et de génie, et le voilà tout trouvé.

« Je sais très bien que ce n'est pas à moi de me mêler de la manière la plus commode de tuer des hommes. Je me confesse ridicule ; mais enfin, si un moine, avec du charbon, du soufre et du salpêtre, a changé l'art de la guerre dans tout ce vilain globe, pourquoi un barbouilleur de papier comme moi ne pourrait-il pas rendre quelque petit service *incognito?* Je m'imagine que Florian vous a déjà communiqué cette nouvelle *cuisine*. J'en ai parlé à un excellent officier qui se meurt, et qui ne sera pas par conséquent à portée d'en faire usage. Il ne doute pas du succès ; il dit qu'il n'y a que cinquante canons tirés bien juste, qui puissent empêcher l'effet de ma *petite drôlerie*, et qu'on n'a pas toujours cinquante canons à la fois sous sa main dans une bataille.

« Enfin, j'ai dans la tête que cent mille Romains et cent mille Prussiens ne ré-

[1] *Correspondance*, 1756-1757.

[2] Secrétaire d'Etat de la guerre.

sisteraient pas. Le malheur est que ma machine n'est bonne que pour une campagne, et que le secret connu devient inutile; mais quel plaisir de renverser à coup sûr ce qu'on rencontre dans une campagne! Sérieusement, je crois que c'est la seule ressource contre les Vandales victorieux. Essayez, pour voir, seulement deux de ces machines contre un bataillon ou un escadron. J'engage ma vie qu'ils ne tiendront pas. Le papier me manque; ne vous moquez point de moi; ne voyez que mon tendre respect, mon zèle pour votre gloire, et non mon outrecuidance, et que mon héros pardonne à ma folie. »

Il serait certes intéressant que littérateurs et artilleurs se donnassent la main pour retrouver la machinerie de Voltaire; il serait curieux de savoir entr'autres si elle ressemblait à la mystérieuse *mitrailleuse* actuelle.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux cantons et à Messieurs les commandants des écoles et cours militaires fédéraux la circulaire suivante :

Berne, le 19 *août* 1867.

Tit. — Le choléra ayant fait son apparition dans certaines parties de la Suisse, quoique d'une manière isolée, il est vrai, nous avons cru devoir préparer les mesures nécessaires pour le cas où il viendrait à se produire pendant un service militaire fédéral. Afin que les mesures prises puissent être immédiatement mises à exécution, nous invitons les commandants des différents cours ou écoles, ainsi que des détachements en marche, à nous avertir aussitôt par télégraphe des cas de maladies qui se produiraient.

Nous invitons surtout les dits commandants à prendre les mesures qui seraient de nature à empêcher la maladie de se produire, mesures que nous vous indiquons comme suit :

1° Lorsque l'on est en marche, on devra, autant que possible, éviter les endroits où des cas de choléra se sont produits et si cela n'est pas possible, il faut tout au moins s'abstenir de tout séjour dans lesdites localités et pour cela ne pas laisser un seul homme s'éloigner de la troupe en marche.

2° Si l'on est absolument obligé de faire étape à des endroits où le choléra s'est déclaré, il faut, autant que possible, éviter les quartiers infectés.

3° Pour ce qui concerne l'établissement de camps et de bivouacs, il faut éviter les terrains bas et humides et choisir des emplacements secs et de situation élevée. Il faut munir abondamment les hommes de paille ou de couvertures de laine ou même, si cela est possible, de ces deux articles à la fois. Le commissariat supérieur fédéral des guerres, auquel les demandes doivent être adressées à cet effet, a reçu les ordres nécessaires pour cela.

4° On doit indiquer des lieux d'aisance à part et veiller à ce que les matières fécales soient enlevées tous les jours ou recouvertes de terre après avoir été arrosées d'une solution de sulfate de fer. (Voir n° 5 ci-après.)

5° Si les troupes sont casernées, il faut veiller avec la sévérité la plus scrupuleuse à ce qu'avant l'entrée en caserne les fosses d'aisance soient vidées complétement jusqu'au sol. Après cela il faudra y faire jeter aussitôt une quantité de solution de sulfate de fer en rapport avec la grandeur des fosses et dans la proportion de 15 liv. sur 100 pots d'eau. Les lieux d'aisance eux-mêmes (siéges, pissoirs, sol et intérieur des conduits) devront être nettoyés à fond et lavés avec la même solution.

Après l'entrée en caserne, l'appropriement des lieux d'aisance et des conduits ainsi que le mélange du contenu de la fosse devront avoir lieu journellement. Pour cette solution on devra compter par jour et par homme 1 à 1 $^1/_2$ loth de sulfate de fer sur une $^1/_2$ liv. d'eau. Malgré cela, les fosses d'aisances devront être souvent vidées.

6° Si des troupes doivent être logées chez l'habitant, que cela ait lieu dans des locaux ad hoc ou dans des logements proprement dits, il faudra veiller au bon entretien et au nettoyage convenable des lieux d'aisances.

7° L'habillement devra être prescrit par des ordres du jour suivant la saison, l'heure du jour ou le temps, ainsi qu'en ayant égard aux dispositions à la maladie (choléra et danger de typhus). Il faut autant que possible éviter les refroidissements et veiller à ce que les vêtements puissent se sécher. Il serait bon que l'on portât des chemises de flanelle ou au moins des ceintures de flanelle autour du ventre et l'on doit recommander de tenir les pieds au chaud et au sec.

Si les troupes n'étaient pas munies suffisamment de couvertes et de paille pour les quartiers de nuit, au bivouac ou dans les locaux préparés, il est absolument nécessaire que la capote soit sèche, c'est pourquoi elle devra être portée roulée en marche et dans les manœuvres. Il serait de même convenable de ne pas porter la capote pendant la manœuvre ou la marche lorsqu'il fait chaud.

8° On doit s'abstenir de fatigues trop considérables et éviter de la manière la plus rigoureuse les excès de quelque nature qu'ils puissent être. La troupe doit être nourrie le mieux possible, mais on doit éviter les excès dans le manger et le boire, même en buvant de l'eau. Si la bière n'est pas parfaitement bonne, elle doit être interdite et il faut avoir soin que le vin soit bon et ne soit pas aigre. On doit éviter surtout de boire froid à jeun et après un grand échauffement. On doit aussi se garder plus qu'à l'ordinaire des aliments aigres tels que fruits, salades, etc., surtout si des cas de diarrhée se sont déjà déclarés plusieurs fois.

9° Ces mesures doivent être portées à la connaissance de la troupe par des ordres du jour et il doit en outre être prescrit aux médecins d'écoles d'instruire spécialement la troupe sur tout ce qui pourrait être utile à sa santé ou lui être nuisible. Il faut surtout lui rappeler qu'elle doit indiquer immédiatement au médecin les cas de diarrhée qui viendraient à se déclarer.

En vous priant de pourvoir à l'exécution la plus ponctuelle de ces mesures, nous saisissons cette occasion de vous renouveler l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 15 *août* 1867.

Tit. — Avec notre circulaire n° 1886, du 7 mai de l'année courante, nous

vous avons adressé, comme annexe n° 2, une ordonnance sur les qualités auxquelles doivent répondre les fusils d'infanterie rayés d'après le système Prélaz-Burnand qui sont destinés à être transformés en fusils se chargeant par la culasse. Cette ordonnance fixe, quant au calibre, le diamètre du cylindre de refus à 18^{mm}.

Il a été constaté dès lors que l'on donnait également à transformer des fusils qui, quoique de bonne qualité, dépassaient le diamètre du cylindre de rejet, c'est pourquoi nous avons étendu la tolérance de 18^{mm} à 18,5^{mm}, mais en stipulant toutefois que les canons dans lesquels le cylindre de 18,5^{mm} de diamètre pénétrerait ou resterait engagé devaient être déclarés impropres à la transformation.

En portant cette modification à votre connaissance et en vous priant de vous y conformer strictement, nous saisissons cette occasion, etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Berne. *(Corresp. part. de la Revue.)* — Le comité central de la Société fédérale des officiers de carabiniers récemment constitué à Berne vient d'adresser aux officiers du corps une circulaire signée de M. le capitaine Joost comme président et de M. le lieutenant Roth comme secrétaire, invitant tous les carabiniers à redoubler de zèle pour prouver qu'ils ont à cœur d'être l'élite de l'infanterie. Il invite particulièrement ceux des neuf compagnies qui assisteront au prochain rassemblement de troupes à remplir leur mandat d'une manière distinguée: « Ne « négligez aucun travail, chers collègues, dit le comité, pour que cette campagne « soit le couronnement de nos efforts; entretenez le zèle de nos soldats par « l'exemple du travail, afin que ceux-ci comprenant aussi leurs devoirs, se « distinguent par une discipline irréprochable et reçoivent, par leur manière de « faire, le titre d'élite de l'armée, décerné par leurs collègues des autres corps; « préparez-vous à remplir dignement la place qui vous est acquise; de cette manière « vous seconderez la noble tâche que nous avons entreprise et relèverez encore « dans cette occasion l'estime que le peuple suisse doit avoir pour notre arme, « afin qu'au jour du danger, l'armée au bivouac puisse dire: « Nous pouvons « dormir tranquille, les carabiniers veillent aux avant-postes. »

Cette circulaire est accompagnée d'un intéressant opuscule de M. le colonel J. de Salis, instructeur-chef de l'arme, sur les formations de combat et sur l'emploi des carabiniers.

J'ai lu dans divers journaux de la semaine dernière des appréciations assez peu sérieuses sur la composition de l'état-major fédéral en général, et sur celui du prochain rassemblement en particulier, ainsi que sur la nouvelle répartition de l'armée. Ce qu'il y aurait de fondé à dire sur le prochain rassemblement n'a pas été dit: C'est qu'on remarque que certains noms d'officiers d'état-major se stéréotypent dans tous les services importants, ce qui est très bon peut-être pour leur instruction ou pour leur plaisir personnel, mais ce qui n'apprend pas grand'-chose à leurs nombreux collègues laissés dans l'ombre.

Quant à la répartition nouvelle de l'armée elle diffère fort peu de l'ancienne;

on y donne aux adjudants de division le titre de chef d'état-major, et on appelle à ce poste des *colonels* au lieu de *lieut.-colonels*. Cela se justifie plus ou moins par le fait que les divisions, grossies de 2 bataillons de landwehr par brigade, soit 6 bataillons, deviennent de petits corps d'armée. Néanmoins il vaudrait peut-être mieux, pour le prestige de la hiérarchie et pour l'unité du commandement, qu'il y eût une distance de grade et non seulement d'ancienneté entre le divisionnaire et son chef d'état-major. L'incorporation régulière de la landwehr dans les brigades est aussi d'une utilité fort contestable au point de vue de leur emploi en campagne

Les troupes du Tessin et du Valais ont été dispensées du prochain rassemblement de Fribourg, vu le choléra qui sévit dans ces cantons. Plusieurs médecins conseillent l'ajournement de cette réunion de troupes.

Les conférences internationales des Sociétés de secours aux blessés militaires ont eu lieu du 26 au 31 août dernier, comme nous l'avions annoncé, sous la présidence de M. le comte Serurier, en l'absence de M. le général duc de Fesensac, président titulaire.

Un grand nombre de délégués de ces sociétés, des ministères de la guerre de diverses puissances et de plusieurs ordres de chevalerie, ont pris part aux discussions intéressantes et approfondies qui se sont produites.

Après avoir décerné des prix et des médailles aux protecteurs, promoteurs et coopérateurs de l'œuvre, les délégués ont adopté un projet de modifications de la convention de Genève et décidé que des conférences seraient tenues à Berlin l'année prochaine.

Vendredi dernier, les délégués se sont réunis au Grand-Hôtel dans un banquet d'adieu, auquel assistaient les ministres de Bavière, d'Italie, de Suisse, de Wurtemberg, le chargé d'affaires des Pays-bas, M. le général Renard, aide de camp du roi des Belges, et beaucoup d'autres personnages.

De nombreux toasts ont été portés à l'Empereur, à l'Impératrice, aux souverains et aux souveraines, aux princes et aux princesses protecteurs de l'œuvre; à LL. EExc. le maréchal Niel, ministre de la guerre, et l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine, présidents d'honneur, etc. *(Monit. de l'armée.)*

La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie;
E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 19. Lausanne, le 5 Octobre 1867. XIIe Année.

SOMMAIRE. — Camp de Châlons de 1867. *(Fin.)* **— Nouvelles et chronique.**

CAMP DE CHALONS DE 1867. (¹)

(Fin.)

Dès que la première ligne d'infanterie commencera à s'encadrer dans la seconde, la batterie à cheval précédée et masquée par les hussards se portera en avant, pour se mettre en batterie après avoir dépassé d'une centaine de mètres les troupes d'infanterie. Elle ouvrira son feu à mitraille, et les lanciers, qui l'ont suivie de près, fourniront par escadron des charges successives. Après ces charges, le 7ᵉ hussards se lancera tout entier en fourrageurs, puis se ralliera *très-loin* en arrière, en passant par les intervalles de la deuxième ligne qui, pendant ce tumulte *étudié*, sera devenue première et se déploiera entièrement en formant les colonnes de division. La cavalerie de l'ennemi entrera à son tour en action, et essaiera une attaque sur toute la ligne. Pour la déjouer, dans chaque colonne de division, le 1ᵉʳ peloton ouvrira le feu à volonté, le second serrera contre le premier, à distance de rang, *pour lui donner de la consistance*, mais ne tirera pas. On admet qu'une telle tactique, employée contre la cavalerie ennemie, réussira, et que les escadrons repoussés devront se rallier derrière leur infanterie. Les tirailleurs, qui avaient disparu pendant ces charges, seront de nouveau déployés, les bataillons reformeront leurs lignes de bataille, et le mouvement de retraite continuera, la 2ᵉ division, la 3ᵉ et la 4ᵉ se dirigeant respectivement vers les ouvrages blancs, les bois 89 et 91, et les bois 92, 93 et 94, situés encore plus à l'est. Ces dernières positions seront depuis quelque temps déjà occupées par la réserve principale qui s'est conformée au mouvement général, a déployé ses bataillons, et les a soutenus par deux batteries placées dans les ouvrages blancs, plus deux batteries en avant du bois 91 où se trouve une éminence des plus favorables à l'effet de leurs feux. Vivement pressées par le corps ennemi, les troupes des 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ divisions accéléreront leurs derniers mouvements de retraite, mais l'attitude et la forte position de la réserve en imposeront à l'adversaire, qui terminera là sa poursuite.

(¹) Extrait du *Spectateur militaire*, chronique de M. Brunechasse.

d. Bien qu'à l'heure présente on déprécie la cavalerie au point de soutenir qu'il faut la réduire au rôle d'éclaireur et de poursuivant, on ne peut méconnaître que l'ennemi, encouragé par le succès, arrêté sur certains points par une résistance plus tenace, entraîné sur certains autres par une réussite moins chèrement achetée, présentera après quelque temps un grand décousu dans ses lignes, de sorte que la cavalerie ne peut être taxée de témérité, si, dans cette circonstance particulière, elle essaie de le braver et de le charger. Nous ne voulons pas dire par là que l'ennemi sera rompu, mais les services rendus par la cavalerie seront assez éminents si, grâce à son dévouement et à l'impétuosité de ses charges, le passage des lignes en retraite peut être opéré sans encombre. Toute cavalerie est perdue si elle commet la faute de se rallier à portée de l'infanterie qui vient de la repousser ; c'est pourquoi, dans le corps d'armée français, on adopte une formation qui permet aux escadrons de passer librement dans les intervalles pour aller se rallier aussi loin et aussi sûrement qne cela est nécessaire.

Lorsque la cavalerie ennemie exécute une charge générale sur la seconde ligne devenue première, on suppose que celle-ci, dont l'ordre antérieur était en colonnes doubles à intervalles de déploiement, se déploie d'abord pour former ensuite les colonnes de division ; il nous paraît fort simple de passer directement de la colonne double à la colonne de division, et il convient de ne pas oublier que dans un instant aussi critique, toute perte de temps, toute double manœuvre peut être funeste.

Dans cette opération de retraite, où il est fait alternativement usage des feux des tirailleurs et des feux à commandements, il importe que le passage rapide de l'un à l'autre de ces moyens d'action soit l'objet d'exercices suivis et intelligemment dirigés ; on rappellera aux tirailleurs qu'ils ne sauraient user de trop de vitesse pour gagner les intervalles, mais on leur fera sentir en même temps, en les faisant quelquefois assaillir à l'improviste par des cavaliers en fourrageurs, la nécessité de se grouper par quatre d'abord et par demi-section ensuite. Malgré l'emploi sagement réglé des munitions, il pourra arriver que les troupes de ligne en tirailleurs, et faisant usage du fusil nouveau modèle, viennent à manquer de cartouches ; dans ce cas exceptionnel, les commandants des divisions les feront relever, en jetant en tirailleurs leurs bataillons de chasseurs à pied : ce sera à ceux-ci de faire preuve de vitesse pour garnir promptement les points éloignés de leur base de déploiement ; le 14e bataillon, dans une manœuvre de division, a laissé à cet égard un exemple qui ne souffre aucune critique.

QUATRIÈME GRANDE MANŒUVRE.

Opération offensive contre un corps d'armée d'égale force, mais représenté par une seule division d'infanterie, renforcée en cavalerie et en artillerie.

a. On suppose, comme dans la deuxième grande manœuvre, qu'un corps d'armée d'invasion, fort de trois divisions d'infanterie, pourvu de l'artillerie et de la cavalerie nécessaire, marche de l'Argonne sur la capitale de la Champagne vinicole, Reims ; tandis que l'ennemi, de forces supposées égales, s'avance pour

lui disputer le passage, jusqu'aux environs de Mourmelon. Dans cette quatrième grande manœuvre, les rôles habituels sont intervertis ; c'est le corps d'armée du camp qui représente l'envahisseur, tandis que la défense est confiée à la première division d'infanterie en entier, avec trois batteries d'artillerie, et tout le 2e régiment de hussards. Chaque bataillon de cette division est censé représenter un régiment. Les divisions du corps d'armée attaquant sont rangées en bataille dans l'ordre naturel ; pour constituer la réserve générale, on a distrait de la 3e division le 15e bataillon de chasseurs et le 87e de ligne, et on leur a adjoint la brigade de lanciers, un escadron du 7e hussards, la batterie à cheval et trois batteries de 12 rayé. Le général commandant la division de cavalerie a reçu le commandement de toute la réserve. Les trois escadrons restant du 7e hussards sont attachés aux divisions d'infanterie. On est convenu de supposer que Suippes et Mourmelon sont éloignés l'un de l'autre de 30 kilomètres.

b. La veille du combat, l'ennemi s'est établi le long de la route impériale n° 77, de Nevers à Sedan, appuyant sa droite à la petite ville de Suippes et sa gauche à la ferme de Cuperly : le lendemain, de bonne heure, il lance des reconnaissances de cavalerie légère sur tout son front, mais principalement sur les routes qui s'ouvrent en avant de ses ailes et de son centre, savoir : la route départementale n° 16, de Sainte-Menehould au Grand Saint-Hilaire, la route communale de Suippes à Baconnes, et la voie romaine. La reconnaissance du centre, commandée et dirigée d'après les prescriptions du règlement du 23 mai 1832 sur le service en campagne, rencontre les premières vedettes françaises qui se retirent au galop en donnant l'alarme au corps défensif. La reconnaissance redouble de précautions et découvre enfin les Français, qui occupent, de la droite à la gauche, les positions indiquées par les bois 24, 25, 81, 91, 85, 84 et par les ouvrages blancs. Le corps d'armée attaquant est alors averti et quitte ses bivouacs de la veille pour venir se ranger en bataille, face à l'ouest, en arrière du bois 93.

c. La 3e division, division de direction, se place sur le chemin de Mourmelon à Suippes, à demi masquée par la hauteur cotée 145 mètres : après avoir reconnu l'adversaire pour son compte particulier, elle se dirige sur la route de Suippes à Baconnes en passant entre les bois 90 et 91. Le général qui la commande, pour faire ses dispositions d'attaque, ne prend conseil que de lui-même, en tenant compte toutefois du terrain et des renseignements fournis par la reconnaissance.

La 2e division occupe une ligne oblique par rapport à celle de la 3e division ; sa droite est appuyée au bois 95 et sa gauche au bois 106 ; son commandant a toute latitude pour le choix de son ordre de bataille : il peut chercher à déborder l'aile gauche française, mais tous ses mouvements doivent se lier, dans un rapport de subordination, avec ceux qu'effectuera la 3e division, qui a reçu une direction bien déterminée.

La 4e division prend des dispositions toutes semblables à celles de la 2e, mais elle occupe la gauche de l'ordre de bataille.

La réserve principale prend position en arrière de la 4e division : son infanterie est sur une seule ligne, par bataillon en colonne double à demi-intervalle de déploiement ; le canon de réserve est entre les chasseurs à pied et le 87e de ligne ; la

brigade de lanciers forme une seconde ligne, tandis que l'escadron de hussards flanque la gauche de l'infanterie, à 300 mètres de distance.

d. Le corps ennemi s'ébranle en réglant sa marche sur la troisième division et commence l'attaque des positions françaises dont la clef est à la cote 146, sur la route de Suippes à Baconnes, entre les bois 90 et 91. Il pourra arriver qu'une division, éprouvant une résistance très-opiniâtre, soit obligée de s'arrêter ; le général en chef devra en être aussitôt averti et se servira de la réserve pour faire, sur l'un ou l'autre flanc, une diversion destinée à dégager la division en détresse. Après une résistance suffisamment accusée, le corps chargé de la défense se mettra en retraite et viendra occuper, sans être trop inquiété, une position indiquée par les bois 72, 54, 52 et la cote 139.

e. Le commandant en chef a dû rappeler qu'en présence d'une artillerie perfectionnée, dont l'effet est déjà très marqué à 2500 mètres, dont la justesse est grande à 2000 mètres et la précision des plus redoutables à 1500 mètres, il faut soigneusement se garder d'employer des masses profondes, au moins dans ces zones, d'adopter à peu près invariablement l'ordre rationnel qu'il a prescrit, et se bien persuader surtout qu'il n'est si faible ondulation du terrain qui ne puisse servir à dissimuler la présence des troupes.

Malgré les avantages de l'ordre mince devant un feu nourri, il faut le quitter assez tôt pour que les colonnes d'attaque ne se forment pas sous le feu de l'ennemi ; autrement, *les commandements ne sont plus entendus, les ploiements ne peuvent se faire, et le désordre n'est pas loin d'un semblable état de choses.* Il peut arriver d'ailleurs que la première ligne puisse enlever des positions sans le secours de la seconde, mais rien n'est si fugitif que ces occasions ; pour en profiter sur l'heure, il ne faut pas changer l'ordonnance de la première ligne, quelle qu'elle soit.

Le feu éparpillé de l'artillerie ne produit pas plus d'effet que la mousqueterie : la position et la distance des ennemis étant bien reconnues, il faut amener en face d'eux plusieurs batteries groupées sous un seul commandement, les battre sans relâche à coups *serrés et abondants*, jusqu'à ce qu'on voie s'y produire cette hésitation d'abord, ce désordre bientôt après, qui les mettent à la merci de nos colonnes d'attaque, dont l'impatience doit être maîtrisée jusque-là.

S'il est vrai que la carabine des chasseurs à pied soit privée jusqu'à présent des avantages que procure la rapidité du tir, elle n'en a pas moins conservé la supériorité de son feu *aux grandes distances*, et demeure encore la seule arme dont on puisse tirer quelque profit à 1100 mètres et au-delà. *On ne devra donc pas négliger son emploi, soit pour inquiéter les batteries ennemies, soit dans les mouvements de tirailleurs. Un bataillon de chasseurs doit être employé par petites fractions ou par détachements de compagnies sur divers points. Son emploi en une seule masse doit constituer une exception.*

Quand des projectiles ennemis arrivent dans les rangs par suite d'un tir de bouches à feu, ce serait peine et munitions perdues que d'y répondre par un feu de mousqueterie du fusil nouveau modèle. Il n'y a guère, en effet, que les tirailleurs qui, armés de ce fusil, puissent en faire usage à des distances comprises

entre 800 et 1000 mètres sur des masses ou tout au moins des lignes continues : au-delà, les coups sont à la fois incertains et peu dangereux.

Les officiers et les sous-officiers, chargés de surveiller le tir de la mousqueterie, ne se pénétreront jamais trop de la haute importance qui s'attachera désormais à une évaluation approximative des distances auxquelles ils se trouvent de l'ennemi ; l'indication de la distance ne suffit pas, il faut encore qu'ils se promènent derrière les rangs pour vérifier la position du curseur ou le choix du cran de la crémaillère. On s'abstiendra du feu de deux rangs quand on sera en ligne, à cause de la consommation trop grande de munitions à laquelle il donnerait lieu. Les feux à commandements seront seuls employés en ligne et le feu à volonté sera réservé aux tirailleurs.

Un conseil généreux et paternel complète ces recommandations si sages ; nous ne pouvons mieux terminer qu'en le reproduisant à la lettre : « Dans une opération « de guerre, les divisions d'un même corps sont toutes solidaires les unes des « autres. Si l'une d'elles est vivement engagée, et que celle qui en est le plus « rapprochée ne le soit pas, elle doit prêter son concours à la première et prendre « ses dispositions à cet effet. Dans toutes les opérations d'un corps d'armée, les « divisions doivent lier leurs mouvements entre elles, sans attendre des ordres « spéciaux ; elles ne doivent jamais s'isoler ou rester spectatrices inactives des « attaques et des embarras supportés par les troupes qui agissent dans leur « voisinage. »

25 *août*. — Le mois d'août, le dernier de nos travaux, a été tout entier consacré à la répétition des quatre grandes manœuvres dont notre chronique de juillet a fait connaître la marche et le but : d'ailleurs, tout immense qu'en soit le développement, le terrain de manœuvre, bien examiné, ne présente guère que deux positions dignes de ce nom, celle des ouvrages Blancs et celle que vient couper la voie romaine, près du bois n° 46 ; et, comme il s'agissait principalement de déterminer la nouvelle formule du combat offensif en présence d'une armée en position, faisant usage d'un fusil à tir rapide, on conçoit qu'il n'y avait pas à s'écarter beaucoup des points que nous venons d'indiquer, si l'on ne voulait fausser tout le programme.

Reprise de la première manœuvre. — Entre la voie romaine et le plateau des Perches se trouve une petite vallée dont les versants présentent une pente uniforme, douce, découverte, telle enfin qu'il est difficile, sinon impossible, d'y engager de front les troupes chargées de l'attaque avant d'avoir déblayé, soit par un feu concentré d'artillerie, soit par les mouvements plus prononcés des ailes du corps d'armée, les crêtes ennemies qui les dominent.

A l'aile droite, où l'on a supposé un obstacle infranchissable (la limite du terrain militaire), on ne trouverait point à développer la cavalerie nombreuse dont on dispose ; mais, à l'aile gauche, où le plateau des Perches se prolonge jusque sur les derrières de la position ennemie, on donnera toute liberté d'action aux colonnes d'infanterie de la 4ᵉ division, en établissant à 500 mètres de leur gauche la division de cavalerie. Evitant de se placer dans le champ de tir des troupes du corps d'armée, cette cavalerie exécutera un changement de front, l'aile gauche en

avant après lequel elle se trouvera postée parallèlement à la voie romaine. Il est évident que dans cette position, malgré son éloignement et sans avoir besoin de charger, elle menacera assez sérieusement la ligne de retraite du centre ennemi, pour l'obliger à dégarnir la crête méridionale de la vallée dans le temps même où les troupes de la 2e division s'apprêteront à les aborder.

Jusqu'à ce moment, il aura dû être interdit à cette infanterie de manifester sa présence, ne fût-ce que par des tirailleurs; si l'on considère, en effet, la largeur de la vallée qui atteint près de 1500 mètres en cet endroit, on voit qu'il est impossible à des fantassins d'ouvrir un feu efficace d'une crête à l'autre, tandis que l'artillerie ennemie, en position sur la crête méridionale, se trouve dans les meilleures conditions pour paralyser les efforts d'une troupe qu'on aurait lancée prématurément à l'attaque.

Il faut néanmoins supposer le cas où la cavalerie ennemie, ayant eu raison de la nôtre, s'opposerait avec un égal succès à la marche de la 4e division d'infanterie qui a dû prendre pour point de direction de gauche le magasin formant butte à égale distance des bois 41 et 43 : on ne pourrait plus compter alors sur une évacuation sans combat de la crête méridionale, et il deviendrait nécessaire d'y porter les ravages d'une artillerie nombreuse.

Dans ce but, les deux batteries de la 2e division et les trois batteries de la réserve précédant l'infanterie, se porteront seules sur la crête septentrionale; elles profiteront de la déclivité du terrain pour dérober à l'ennemi leurs chevaux et leurs caissons, et leurs pièces ne devront se découvrir que juste assez pour assurer leur pointage.

L'attaque générale aura donc lieu dans un ordre à peu près concave, la 2e division ne devant lancer ses premiers tirailleurs qu'au moment où elle aura vu les divisions des ailes aborder les retranchements ennemis. Ces tirailleurs seront entremêlés çà et là de chasseurs à pied dont la carabine a une portée un peu plus grande et des effets de pénétration plus assurés à la distance anormale à laquelle on sera obligé de commencer les feux de mousqueterie. La forme du terrain étant absolument défavorable à l'exécution des feux de ligne, les colonnes d'attaque parcourront les deux versants de la vallée sans tirer un seul coup de fusil; mais, dès qu'elles auront chassé l'ennemi de ses retranchements, elles se déploieront sur le revers des ouvrages, en un demi-cercle plein, et feront converger tous leurs feux à commandement sur les troupes en retraite, afin de leur rendre impossible tout retour offensif. On leur prescrit de ne point serrer cet ennemi de trop près, puisqu'elles l'atteignent aussi sûrement par leur feu et gênent moins les mouvements ultérieurs de leur propre cavalerie, dont le changement de front doit être en ce moment terminé.

Aux ailes du corps d'armée, où se trouvent des bois qui masquent une partie des mouvements, on a dû pouvoir approcher de l'ennemi jusqu'à une bonne portée de mousqueterie, 6 ou 700 mètres, et ouvrir de là, avec les premières lignes déployées, un feu assez efficace pour corroborer l'effet de l'artillerie en ébranlant l'ennemi. Dès qu'on a pu s'assurer que cet effet de désorganisation était assez marqué, on a dû former la deuxième ligne en colonnes d'attaque et la jeter sur

les positions. La première ligne, dépassée, a cessé son feu et formé à son tour les colonnes doubles par bataillon à intervalle de déploiement pour appuyer l'attaque faite par la deuxième ligne.

Au centre, au contraire, où les troupes sont restées couvertes jusqu'au moment d'entrer en action, il a été inutile de recourir à la deuxième ligne pour donner l'assaut à la position ennemie; les passages de ligne offrent toujours des situations assez délicates, ainsi qu'il a été dit aux manœuvres de division, pour que la nécessité seule les fasse employer.

« Cette manœuvre détaillée (nous citons textuellement), a pour but d'établir « d'une manière générale, l'emploi de l'artillerie dans des opérations de guerre. « Son tir ayant une portée trois fois plus grande que celle du fusil d'infanterie, il « doit évidemment précéder les attaques de l'infanterie et en préparer les ap- « proches. Le feu de l'infanterie ne doit jamais s'ouvrir au-delà d'une distance de « 1000 mètres, et encore à cette distance les coups en sont-ils incertains. Ce- « pendant d'adroits tireurs, couverts par des obstacles, peuvent, à 1000 mètres, « inquiéter les batteries ennemies, mais des feux d'ensemble exécutés à cette « distance ne produiraient aucun effet. C'est dans les bataillons de chasseurs qu'il « faut avoir soin de choisir les tirailleurs pour inquiéter l'ennemi aux longues « distances. Ces tirailleurs doivent être clair-semés et détachés partout où le be- « soin se fait sentir; il ne faut pas s'occuper du morcellement que peut éprouver « le bataillon, ce dernier tout entier ne devant être employé en ligne qu'excep- « tionnellement et dans des cas d'urgence. Ces tirailleurs doivent être relevés « fréquemment. »

Reprise de la deuxième grande manœuvre. — Lorsqu'un général en chef a initié chacun de ses principaux subordonnés au but qu'il se propose; lorsque ceux-ci, à leur tour, ont fait descendre cette initiation jusqu'aux échelons les plus modestes de la hiérarchie, tous alors sont pourvus d'un flambeau, d'un guide suffisant pour se passer de lisières, leur responsabilité comme leur mérite sont en raison directe de la liberté d'action qui leur est laissée. Rien ne prépare mieux la coordination des efforts que cette participation du grand nombre à la pensée dirigeante, non que cette pensée doive être divulguée à l'avance, mais lorsque le moment apparait de la mettre à ferme et intelligente exécution. La convergence des idées simplifie la tâche du commandant en chef, elle l'affranchit de la surveillance incessante des détails, lui donne la liberté d'esprit en échange de la liberté des moyens dont il a doté ses seconds, lui permet enfin de demeurer au milieu de la bataille, comme une sorte de Providence, indifférente aux petits événements, mais parant avec vigueur aux grands coups du sort.

L'infanterie, comme autrefois la cavalerie, va devenir une arme du ***moment;*** jamais, pour ceux qui la commanderont, l'occasion n'aura été plus fugitive, d'où la nécessité de ne prendre conseil que d'eux-mêmes, de rejeter absolument tout le vain appareil de commandements préparatoires, d'alignements, de guides et de drapeaux, dont la grammaire militaire est hérissée; et de se souvenir sans cesse, avec le maréchal Bugeaud, que la pire des déterminations est de n'en pas prendre du tout.

Profiter du terrain, c'est l'occuper de manière à *donner sans recevoir*, comme en escrime; on voit ce que devient la théorie des alignements rigides en face de ce principe, si souvent rappelé à l'attention des commandants de troupes, mais plus souvent encore oublié par eux.

Un général en chef dirige plutôt qu'il ne commande, et cela surtout quand le terrain occupé par le corps de bataille se dérobe en partie aux regards de l'observateur, comme il arrive, en effet, aux ouvrages Blancs, en ce qui concerne l'assaillant. Ces retranchements inabordables de front, à cause des pentes parfaitement battues qui leur servent de glacis, formant d'ailleurs système avec l'éminence boisée n[os] 90 et 91, n'occupent cependant pas tout à fait les points culminants de la hauteur où ils sont assis: c'était nécessaire pour bien découvrir jusqu'au fond du ravin avoisinant, mais c'était aussi se priver de la ressource d'en fermer les gorges et les exposer conséquemment à une attaque de revers par l'un ou l'autre flanc, en dérobant le mouvement derrière les bois qui constituent ces flancs mêmes.

On s'est décidé à attaquer par la gauche: nous croyons qu'à droite comme à gauche les difficultés d'exécution étaient grandes, mais le résultat stratégique semble mieux assuré si l'on attaque par la droite, puisqu'au lieu de rejeter simplement l'ennemi sur sa ligne de retraite, on réussirait à l'en couper, sans perdre soi-même la communication avec Châlons par la route de Jonchery à Cuperly et celle de Sedan à Nevers.

Peut-être aussi fait-on trop bon marché de l'intelligence militaire de l'ennemi, en supposant qu'il accumule sur son front tous ses moyens de résistance, quand il se sait inattaquable sur ce point.

Ces remarques faites, on ne peut qu'approuver les dispositions prises pour masser dans le bois des Crayères de puissants moyens en infanterie et artillerie, et pour diriger toute la cavalerie vers le plateau de Saint-Hilaire.

Aux yeux de l'ennemi, la 1[re], la 3[e] et la 4[e] divisions du corps d'armée paraissaient seules en ligne, il ne s'est donc pas beaucoup inquiété d'être débordé d'environ 500 mètres par la 1[re] division, accusant le mouvement avec des forces insuffisantes. S'il avait soupçonné la présence de la 2[e] division dans les bois sur sa droite, il aurait de bonne heure abandonné les ouvrages pour se porter sur le plateau lui-même, s'établissant par une sorte de changement de front central l'aile gauche en avant, parallèlement au chemin du Grand Saint-Hilaire à Mourmelon, et à cheval sur sa ligne de retraite. Ce mouvement, fait un peu trop tard, a obligé les troupes représentant l'ennemi à prendre, pour ne pas être faites prisonnières, une allure précipitée qu'elles n'auraient pu soutenir sans désordre si la faiblesse des pelotons ne leur permettait de passer partout. A la première manœuvre sur ce terrain, la brigade de lanciers avait imprudemment chargé sur les deux pentes d'un ravin dont les batteries ennemies garnissaient la crête; mais, à la deuxième reprise de cette manœuvre, elle a débouché tout entière sur le plateau de Jonchery, occupant avant l'ennemi, par ses éclaireurs, le bois 82, où s'appuyait la droite de la ligne de bataille des défenseurs.

Un échelon de trois bataillons peut avoir besoin de se fractionner en échelons

d'un moindre front ; aussi avait-on soigneusement recommandé de prendre entre les régiments un intervalle minimum de 500 mètres, afin que le fractionnement d'un échelon principal en plusieurs éléments puisse avoir lieu sans gêner l'échelon principal suivant.

La 4e division n'avait pas d'échelons à former, mais au moment de l'attaque des ouvrages Blancs, elle devait, pour empêcher l'ennemi de se dégarnir en face d'elle, précipiter son mouvement et occuper tous les bois 91, 92 et 93. L'attaque d'un bois doit être, en effet, une opération rapide ; il faut, dès qu'on arrive à portée de mousqueterie, prendre le pas de course, se porter en tirailleurs et à toute vitesse jusqu'à la lisière, et se grouper par quatre avant de pénétrer dans le fourré. Cela suffit pour éventer les embuscades et enhardir les assaillants.

Vendredi 9 août et lundi 12, les deux manœuvres que nous venons d'étudier à nouveau ont été exécutées devant l'Empereur, qui en a exprimé sa satisfaction. L'ordre général du camp n° 49, daté du 17, fait connaître que Sa Majesté « a approuvé l'ensemble et la direction de l'instruction militaire dans ses diverses parties. » Le souverain a en outre assisté à un bivouac du corps d'armée, le 14 août, sur les bords de la Suippes, et fait exécuter le 10, en sa présence, par la 2e division d'infanterie, des manœuvres d'un genre nouveau, dont une partie a reçu une consécration presque officielle, dans une instruction fort remarquable, datée du 9 août, portant la signature impériale, et dont à cause de son importance exceptionnelle nous renvoyons à une époque prochaine le respectueux examen.

Néanmoins, nous pouvons dès à présent dire qu'on a fait de larges emprunts aux règlements de manœuvres des armées étrangères, à ceux de l'Autriche et notamment de la Prusse : nous ne saurions trouver mauvais que la France reprenne son bien partout où elle le retrouve, car il ne faut pas oublier que les nouveautés prétendues dont se glorifient nos voisins d'outre-Rhin, se trouvent en germe dans toutes les élucubrations des écrivains de la fin du dernier siècle.

Le but principal paraît être de présenter à l'infanterie ennemie un masque sur lequel elle épuisera toutes les ressources de sa mousqueterie à jet continu, tandis que les bataillons, disposés dans un ordre qui favorise à un égal degré la marche et la consistance de la ligne, s'avancent à l'abri d'un épais rideau de tirailleurs. Ce rideau est double et même triple ; il se compose d'une première ligne déployée selon la méthode ordinaire, d'une seconde ligne déployée par groupes de quatre, et d'une forte réserve. Le tiers du bataillon est ainsi aux prises avec l'ennemi et assez bien échelonné pour faire l'office d'un véritable tampon : nous voici ainsi revenu *au rang avancé* des bataillons prussiens, ou mieux encore à l'*ordre français* de Mesnil-Durand, objet d'une discussion si passionnée entre cet écrivain et Guibert.

On a aussi essayé le déploiement d'une *colonne simple, serrée ou à demi-distance, par division*, par le procédé réservé jusqu'ici pour le déploiement de la colonne double. La 1re division ne bouge pas et commence son feu, les 3e, 5e et 7e pelotons déploient à droite de la 1re division, les 4e, 6e et 8e à gauche. Une fois le mouvement terminé, on numérote de nouveau les pelotons, le 7e prend le n° 1, le 5e le numéro 2, et ainsi de suite, selon l'ordre dans lequel ils se présentent, de la droite à la gauche. Adieu donc aux compagnies d'élite !

Une colonne profonde de plusieurs bataillons peut être mise en ligne d'une manière analogue; supposons-la de six bataillons : le bataillon tête de colonne se déploie de suite et devient bataillon central de la ligne de bataille, le 2ᵉ bataillon déboîte à droite, le 3ᵉ à gauche, le 4ᵉ à droite, et ainsi des autres. A la fin du mouvement, la ligne de bataille, de la droite à la gauche, est formée des 6ᵉ, 4ᵉ, 2ᵉ, 1ᵉʳ, 3ᵉ et 5ᵉ bataillons. Cette formation gagne évidemment en rapidité sur la formation habituelle, mais elle a l'inconvénient de morceler le commandement des régiments, ce qui rend la transmission des ordres plus difficile, réduit les colonels à un rôle des plus minces et fait de la ligne de bataille une chaîne d'éléments juxtaposés mais sans cohésion suffisante quand il s'agit de leur donner une impulsion commune. En outre, quand un corps d'armée débouche sur un champ de bataille, si les mesures ont été sagement prises, il faut admettre que son avant-garde a déblayé le terrain et que les trois divisions du corps débouchent *à peu près* en colonnes parallèles, vis-à-vis des points d'appui des deux ailes et du centre. Dans ce cas, la division du centre est la seule intéressée à déployer d'après la méthode nouvelle; celle de l'aile droite, arrivant la droite en tête, devra se former en avant en bataille dans l'ordre naturel; celle de l'aile gauche devra exécuter la même formation *par inversion*. Admettons donc le déploiement nouvellement préconisé comme une formule de plus à la disposition des tacticiens et comme une exception, mais ne sacrifions pas avec trop d'empressement les anciennes qui, comme on le voit, peuvent encore avoir leur bon côté.

Le mérite intrinsèque de ces essais de manœuvres a été singulièrement rehaussé, on peut le dire, par la promptitude avec laquelle elles ont été comprises et exécutées. On ne savait ce qui était le plus à louer, de la maléabilité extraordinaire des troupes, ou de la clarté des explications de ceux qui étaient chargés de l'expérience. L'Empereur lui-même en a témoigné plusieurs fois sa surprise et sa satisfaction.

Le bivouac du 14 août était plutôt un bivouac de marche qu'un bivouac de position, cependant comme les batailles dites de *rencontre* peuvent devenir plus fréquentes à cause des moyens nouveaux et rapides dont disposent les armées modernes, il devient nécessaire, en asseyant un camp de marche, de ne négliger aucune des précautions qu'on prendrait et des avantages qu'on rechercherait à la veille d'une bataille rangée.

Si la position ne commande pas le pays, il faut que la disposition des troupes y remédie : ceci explique pourquoi le corps d'armée du camp, arrêté sur la rive gauche de la Suippes, dans une position découverte et presque dominée, a dû former un vaste rectangle défensif. Le front de ce rectangle était occupé par la 3ᵉ division; la face droite, par la 2ᵉ, campée par brigade, sur deux lignes; la face gauche, par la 4ᵉ division; la quatrième face, par l'artillerie et la cavalerie de réserve. Le 5ᵉ bataillon de chasseurs, resté sur la rive droite, gardait le pont de Chanterenne.

Dans un bivouac bien établi, l'eau et le bois doivent être à proximité, ceci est de première nécessité; le système des grand'gardes, des reconnaissances, celui des avant-postes mobiles, doivent être établis d'après les prescriptions du règlement,

en ce qui concerne la cavalerie légère, dans l'ouvrage du général de Brack, et, en ce qui concerne le service des patrouilles volantes de nuit, dans les *Instructions pratiques* du maréchal Bugeaud pour les troupes en campagne.

D'autres objets, non moins importants, méritent de fixer la sollicitude d'un commandant en chef; il doit, par exemple, donner à ses ailes et à son centre, pour point d'appui, des villages fortement occupés, chaque fois que les circonstances s'y prêtent. L'histoire démontre, en effet, qu'il n'est pas de points plus faciles à disputer avantageusement, quand on a eu le temps d'y faire quelques préparatifs de défense. Une ferme, un château isolé peuvent rendre les mêmes services ou à peu près, tout en exigeant moins de monde et en rendant la direction de la défense plus simple.

L'avantage inhérent à la possession des villages passe évidemment à l'ennemi si l'on néglige de faire occuper, aux environs du bivouac, ceux qui, par leur proximité, pourraient favoriser ses entreprises et paralyser un mouvement en avant projeté pour le lendemain. On y enverra donc tout au moins de fortes découvertes.

Sur un terrain uni, facile, dénudé comme celui du camp, il y a peu de précautions à prendre pour assurer la police des routes; partout ailleurs, au contraire, rien n'est plus essentiel, il faut s'opposer absolument à ce que les colonnes, les parcs, les divers convois y séjournent. Pour que les bataillons, batteries ou escadrons puissent en effet porter, partout et à tout instant, les forces vives de la défense ou de l'attaque, il faut que rien n'obstrue, même momentanément, les grandes artères par lesquelles ils débouchent.

« Dans un bivouac rapproché de l'ennemi, et qui doit précéder un combat, il « importe de ne pas rompre l'organisation des divisions. Il faut qu'elles soient « prêtes à entrer en action, et que toutes les parties qui les composent restent « ainsi dans la main de leurs chefs. Cette considération permet au commandant « en chef d'adopter des dispositions différentes pour chaque division, selon les « probabilités du lendemain. Mais ces dispositions sont générales et le détail de « leur exécution revient aux généraux commandant les divisions. » Un second avantage, c'est que dans le cas où l'on serait attaqué à l'improviste, on peut immédiatement mettre en ligne de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie habituées à combattre ensemble.

La levée du camp a été annoncée officiellement pour le 1er septembre par l'ordre suivant :

Ordre général n° 51.

« Officiers et soldats,

« Vous êtes arrivés au terme de vos travaux : le camp sera levé le 1er sep- « tembre. Sous peu de jours, vous rejoindrez vos garnisons; mais en y rentrant, « rappelez-vous que l'enseignement que vous venez de puiser au camp exige une « plus longue étude encore, et ne négligez aucune occasion de développer votre « instruction militaire. Conservez ces habitudes de discipline, d'ordre, de tenue qui « forment le caractère moral le plus précieux d'une armée solidement constituée. « Conciliez-vous l'affection des populations par la dignité de vos actes, par le « respect aux usages, à la propriété et aux personnes. Ne restez pas isolés et

« oisifs dans les cités que vous occuperez : associez-vous au progrès que le génie
« de l'Empereur a su imprimer à toutes les institutions de la nation. Si dans le
« cours de votre carrière, votre courage vient à être soumis aux épreuves du
« champ de bataille, ayez toujours présent à l'esprit le souvenir de la patrie qui
« vous a confié son honneur, sa gloire et la défense de ses intérêts.

« Je ne saurais me séparer de vous sans exprimer l'éloge que méritent si bien
« le dévouement à vos devoirs et le zèle dont vous n'avez cessé de donner la
« preuve. Je vous remercie hautement du concours aussi intelligent qu'empressé
« que j'ai trouvé dans tous les grades et spécialement chez les généraux et les
« chefs des divers services.

« Que notre adieu au camp soit l'expression de notre dévouement au pays.

« Vive l'Empereur ! »



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération Suisse a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 11 *septembre* 1867.

Tit. — Comme les instructeurs appelés à l'école générale des instructeurs qui aura lieu à Thoune devront être exercés au maniement du fusil, aux mouvements de la charge et aux exercices de tir, complétement équipés, et qu'en outre ils devront être pourvus de la cartouchière, du fourreau de bayonnette et d'une capote, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir les munir des effets d'équipement suivants :

1° Tous les instructeurs, à l'exception des instructeurs en chef, devront être pourvus d'une capote de soldat ;

2° Tous les instructeurs, y compris les instructeurs en chef, devront être munis d'une cartouchière, d'un fourreau de bayonnette avec ceinturon, tourne-vis, lavoir, monte-ressort et flacons à huile ;

3° Les instructeurs avec le grade de sous-officier devront être munis du sac avec tous les effets de propreté.

Agréez, tit., etc.

Berne, le 16 *septembre* 1867.

Tit. — Sur la demande des gouvernements des cantons d'Untervalden-le-Bas, Fribourg, Vaud et Neuchâtel, et en considération du danger qui aurait pu résulter de l'apparition du choléra dans plusieurs cantons, le Conseil fédéral a, dans sa séance de ce jour, décidé de renvoyer le rassemblement de troupes de cette année.

En conséquence, les ordres de marche que nous vous avions transmis à cet effet sont retirés et les mesures prises suspendues.

En ce qui concerne les cours préparatoires qui ont lieu actuellement dans les cantons, ils doivent être terminés et les bataillons licenciés le 22 du mois courant. Si, cependant, l'état sanitaire d'un corps de troupes était l'objet de quelques inquié-

tudes ou si d'autres circonstances locales inspiraient des craintes fondées, les autorités militaires cantonales sont autorisées, ensuite de la décision de ce jour du Conseil fédéral, à prononcer elles-mêmes le licenciement de pareils cours, moyennant qu'elles en donnent avis au Département soussigné. Mais dans ce cas, les corps de troupes intéressés devront refaire ce service plus tard.

Agréez, tit., etc. *Le Chef du Département militaire fédéral,*
WELTI.

Le gouvernement prussien avait fait savoir que le général von Obernitz et les majors Verdi et Gallus étaient délégués pour assister au rassemblement de troupes suisses qui avait été annoncé. Le Conseil fédéral, en remerciant pour la communication, fait répondre que le rassemblement a dû être renvoyé à une autre année.

Ecole fédérale de tir. — Le 8 septembre commençait à Bâle le premier cours des armes se chargeant par la culasse, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Feiss. Onze instructeurs y assistaient; ils seront appelés à donner au mois d'octobre, comme chefs de classe, divers cours d'instruction.

Le fusil Prélaz-Burnand transformé a donné, quant au tir, les résultats suivants: 1° Feu à volonté, à 200 pas de distance, 11 hommes sur 55 coups en ont mis 51 en cible, soit 92,7 p. cent; 2° Feu accéléré pendant trois minutes, 11 hommes sur 191 coups en ont mis 168 en cible, soit 88 p. cent; 3° Feu accéléré pendant trois minutes, à 300 pas, 9 hommes sur 159 coups ont atteint la cible 94 fois, soit 59 p. cent; 4° Feu de peloton à 300 pas, 12 hommes en 10 volées ont donné 112 coups et ont mis 91 en cible, soit 81,2 p. cent.

Dans les trois feux accélérés, le plus habile des tireurs présents, en trois minutes, a tiré 29 coups et mis en cible 27. Le second après lui, sur 20 coups, a atteint 17 fois la cible. Le troisième, sur 21 coups, en a mis 14 en cible. Les cartouches étaient généralement bien conditionnées. Si quelques-unes se sont trouvées un peu endommagées, on doit l'attribuer à la chambrette qui sert de dépôt, laquelle doit être encore perfectionnée.

Le Conseil fédéral a nommé M. Charles *Pestalozzi*, de Zurich, colonel à l'état-major fédéral d'artillerie, membre de la Commission fédérale d'artillerie, en remplacement de M. le colonel *Denzler*.

La Commission technique a été réunie ces jours derniers à Thoune pour expérimenter divers modèles de fusil Winchester (à répétition), voté par les Chambres. Un fusil à 13 coups, présenté par l'armurier Fetterli, paraît réunir toutes les qualités désirables et sera vraisemblablement le modèle définitif. La batterie mitrailleuse Gattling, canon-revolver américain déjà appliqué en 1865 à l'armée du James, a aussi été essayée et a fourni d'assez bons résultats.

A propos de cet essai de fusil, le *Journal de Genève* présente les judicieuses observations suivantes sur la lenteur déplorable avec laquelle marche l'œuvre de transformation de notre armement :

« Dans tous les cas, quelque grave que soit sans doute à prendre une décision de laquelle dépend tout l'armement futur de notre infanterie et qui engagera des

sommes relativement énormes dans nos budgets fédéraux et cantonaux, il nou semble qu'il est temps de presser un peu les choses si l'on ne veut pas que de graves événements nous atteignent encore placidement occupés d'essais de tir et de comparaisons entre vingt fusils.... en projet. »

Le gouvernement thurgovien avait annoncé au Conseil fédéral qu'à cause du choléra il avait contremandé un cours d'instruction de recrues d'infanterie, et qu'il trouvait désirable de pourvoir à ce que des troupes venant de contrées visitées par le choléra ne fussent pas appelées à habiter la caserne de Frauenfeld. On lui répond que déjà par ce motif on a renvoyé le cours de répétition que devaient passer dans le chef-lieu de la Thurgovie les batteries zurichoises n°s 1, 41 et 45. Quant aux compagnies de position n° 65 des Rhodes-Extérieures et n° 67 de Thurgovie, elles ne sont pas levées dans des localités infectées du choléra.

D'ailleurs il y a urgence à profiter de la circonstance qu'il y a actuellement en disponibilité un nombre suffisant d'instructeurs, pour faire connaître à ces compagnies le service des canons se chargeant par la culasse.

Une reconnaissance militaire des chemins de fer suisses, au point de vue de la destruction et du rétablissement de ces voies de communication, a été décidée par le département militaire fédéral, afin de désigner déjà les points à détruire et les moyens d'y parvenir.

Cette reconnaissance, qui a commencé le 9 septembre, est confiée à une commission composée des officiers d'état-major fédéral du génie suivants : MM. le lieut.-colonel Wieland, de Bâle ; le capitaine Raccaud, de Lausanne, et le lieutenant Vicarino, de Fribourg.

M. le capitaine d'état-major Cuénod, qui avait été chargé de faire la reconnaissance de la route de la Fluela, donne les plus grands éloges à cet important travail. La route, qui a une longueur de 5 $^2/_3$ lieues, atteint dans sa partie la plus élevée une hauteur de 8000 pieds. On y a pratiqué deux galeries pour se garantir des avalanches et construit 14 ponts, le tout en deux saisons d'été comprenant sept mois de travaux. La dépense est évaluée à 420,000 fr. environ.

Du 30 octobre au 9 novembre prochain, il se tiendra à Berne, au bureau de l'état-major fédéral, un cours pour les officiers de l'état-major. Ils auront à s'occuper entr'autres de la question de savoir en combien de temps une levée générale des troupes fédérales pourra s'effectuer dans les cantons, de manière à ce que tous les contingents puissent être rendus à un moment donné aux places désignées pour le rendez-vous des divisions.

Un excellent ouvrage d'histoire militaire suisse est bien celui dû au colonel Wieland, auteur du *Manuel militaire suisse*, ancien officier au service de France, et oncle de nos camarades de l'état-major fédéral actuel. Cet ouvrage, intutilé *Geschichte der Kriegsbegebenheiten in Helvetien und Rhätien*, forme deux volumes qui étaient à peu près épuisés. Une seconde édition, revue et augmentée, vient d'être entreprise par la librairie Schweighauser, à Bâle, et nous ne pouvons que lui souhaiter la meilleure bienvenue. Cette utile et intéressante publication comprendra 10 cahiers de 6 feuilles chacun, qui sortiront de presse à 4 semaines d'intervalle les uns des autres, au prix de 1 fr. 50 par cahier. Le premier, que nous venons de recevoir, est d'une impression soignée, et promet deux volumes de la meilleure tournure. Il serait bien à désirer qu'ils pussent aussi être publiés en français. Nul doute qu'il ne leur fût fait bon accueil.

C'est avec peine que nous devons annoncer la mort d'un excellent officier et citoyen, M. le col. fédéral Conrad d'Escher, de Zurich, décédé dans sa ville natale le

28 septembre. Victime de l'épidémie qui a si fort frappé nos chers confédérés, M. le colonel d'Escher est enlevé à son pays et à sa famille affligée, encore dans la force de l'âge, à 52 ans. Comme chef de l'infanterie zuricoise et comme officier supérieur fédéral, le défunt s'était acquis l'estime générale. Sa mort prématurée laissera un vide sensible et d'universels regrets.

Italie. — Dans deux articles intitulés : *La neutralità o la guerra*, et habilement raisonnés, l'*Italia militare* étudie les diverses éventualités de complications que comporte la situation de l'Europe, et elle pense pouvoir en déduire la probabilité d'une alliance prusso-russo-belge contre une alliance austro-française. Dans ce second cas, cette feuille conseille vivement à l'Italie de faire cause commune avec la France et l'Autriche. « Notre alliance, dit-elle, apportant de grands « avantages à ces puissances, les conditions pourraient en être d'autant plus avan- « tageuses pour nous. » Les vues développées par l'*Italia militare* sont assurément justes dans leurs déductions ; mais leur base semble comporter quelque lacune, puisque dans l'arrangement des belligérants possibles d'une guerre générale elle ne prévoit aucun rôle pour l'Angleterre et l'empire ottoman.

Il serait bien à désirer aussi de savoir quels avantages espère l'Italie de cette alliance, et, si ce sont des avantages territoriaux, dans quelle direction elle les désire. Nous espérons en tout cas que notre canton du Tessin est complétement en dehors de ses calculs. Quelques assurances à cet égard ne seraient cependant pas superflues, quand on se rappelle certains discours prononcés aux Chambres italiennes par d'éminents généraux.

France. — En exécution d'une décision impériale du 31 mai 1867, le Ministre de la guerre a approuvé, le 14 août dernier, diverses modifications à la tenue des officiers d'infanterie de ligne.

Voici l'indication sommaire de ces modifications, qui peut former un excellent vocabulaire à l'usage des spécialistes :

TUNIQUE.

Corsage en drap bleu foncé, fermant sur la poitrine au moyen de deux revers croisant l'un sur l'autre et arrêtés de chaque côté par une rangée de sept gros boutons d'uniforme également espacés entre eux. — Le bord de chaque revers est passe-poilé en drap jonquille, et sa pointe supérieure est légèrement arrondie. — La coupe et la longueur du corsage sont telles que son bord inférieur affleure, sur tous les points, la ligne du bas du ceinturon, qui repose exactement sur les hanches.

Jupe en drap du fond, formée de deux pans. — Le devant de la jupe doit tomber à 210mm de terre, l'homme étant à genoux. — Le bord qui continue le bord du revers est, comme lui, passe-poilé en drap jonquille et parementé en drap du fond, sans aucune autre garniture en soie, laine ou tissu quelconque. — Le bord libre du derrière du pan est simplement remplié, et piqué en soie sur le dehors. — La couture d'assemblage des deux parties de chaque pan est ornée d'une patte *à la Soubise* en drap du fond, avec deux gros boutons et passe-poil en drap jonquille.

Patte de ceinturon en drap du fond, passe-poilée en drap jonquille, et placée sur le côté gauche.

Collet en drap jonquille, avec passe-poil bleu. — Il est abattu de chaque côté, par devant, de 30mm, et son angle est arrondi ; au pied est une agrafe. — Le collet doit être assez long pour ne jamais gêner l'homme et pour recevoir facilement la cravate.

Manches d'une longueur telle que l'homme ayant le bras étendu horizontalement, le bord interne du parement arrive au pli du poignet contre la main. — Leur largeur doit permettre avec facilité tous les mouvements du bras, et le poing doit pouvoir passer par l'ouverture inférieure des manches. — Elles n'ont ni fentes ni boutons, et se terminent par un *parement* droit en drap du fond, passe-poilé en drap jonquille.

Brides d'épaulettes en drap bleu ; doublure, formant passe-poil, en drap jonquille. Ces brides sont toujours de la même couleur, quelle que soit celle des épaulettes.

Boutons en cuivre tomback, demi-bombé, en entier de métal et d'une seule pièce.

Ils sont estampés en relief du numéro du régiment, entouré d'une baguette circulaire terminée en haut, à chaque bout, par un fleuron.

La tunique doit être assez ample de corsage et de manches pour que l'homme soit parfaitement libre dans tous ses mouvements. Elle se porte boutonnée dans toute sa longueur.

CABAN.

Comme celui de l'uniforme actuel. (Voir la description du 16 octobre 1867.)

PANTALON.

Comme celui de l'uniforme actuel. (Voir la description de l'uniforme de l'infanterie du 30 mars 1860, art. 173.)

SCHAKO.

Semblable à celui de la troupe quant à la forme et aux dispositions, qui ne doivent être altérées sous aucun prétexte.

Il présente la forme d'un cône oblique tronqué, à base elliptique. Son arête antérieure est légèrement inclinée en arrière, et son arête postérieure est fortement penchée vers le calot et offre au bas une rentrée formant cul-de-poule, à partir du haut du bandeau.

Turban en drap garance.

Calot également en drap et légèrement elliptique.

Bandeau en drap bleu foncé.

Visière en cuir verni noir, doublée de maroquin vert et bordée d'un petit jonc en cuir verni. Elle est coupée presque carrément par devant, à angles arrondis.

Jugulaires en petite vache vernie, attachées en dedans.

Cocarde en tissu de poil de chèvre, la zone blanche en filé d'argent.

Gousset porte-pompon en cuir.

Ganse de cocarde formée de trois brins de tresse carrée en filé d'or, redoublés autour d'un bouton demi-sphérique doré et uni, sans aucune empreinte. Pour officiers supérieurs, la tresse carrée est remplacée par trois petites torsades mates disposées de la même manière.

Ornements. Sur chacune des arêtes latérales et de derrière, et autour de la circonférence du calot renfoncé est appliquée une tresse plate en or, qui s'arrête au bandeau. Une semblable tresse garnit la jonction de celui-ci et du turban. La réunion de la visière avec le bandeau est recouverte par une ganse carrée en or. Sur le devant du bandeau est fixé le numéro du régiment, en cuivre doré quadrillé au mat.

Le nombre des tresses qui surmontent le bandeau et qui garnissent les arêtes verticales, varie suivant le grade, savoir :

Tresses du bandeau. Pour sous-lieutenant, une seule tresse ; pour lieutenant, deux ; pour capitaine, trois ; pour chef de bataillon et major, quatre ; pour lieutenant-colonel et pour colonel, cinq. Sont du métal opposé au bouton : pour adjudant-major, la tresse du milieu ; pour capitaine instructeur de tir, la 1re et la 3e ; pour major, la 1re touchant le bandeau ; pour lieutenant-colonel, la 2e et la 4e.

Tresses verticales. Pour lieutenant et sous-lieutenant, une seule sur chaque arête ; pour capitaine, deux ; pour officiers supérieurs, trois. Pour tous les grades et fonctions, elles sont du métal du bouton, sans aucun mélange.

Nœud du calot. Un nœud hongrois formé de la même tresse d'or, à un seul brin pour officiers inférieurs, à deux brins pour officiers supérieurs.

Pompon. Composé d'une sphère en bois recouverte de drap et surmontée d'une *flamme* en chardon de laine, également sphérique, mais légèrement aplatie.

La sphère inférieure est bleue pour le 1er bataillon, garance pour le 2e, jonquille pour le 3e, et pour toutes les compagnies. Pour celles du centre seulement, leur numéro découpé en cuivre, est appliqué sur le devant. La flamme, ainsi que collet, est écarlate pour grenadiers, verte pour compagnies du centre et jonquille pour voltigeurs. Pour état-major, sphère en chardon bleu foncé, sans ornement; flamme partagée horizontalement en deux parties égales, dont celle du haut est écarlate et celle du bas blanche.

BONNET DE POLICE.

A visière, en drap garance, bandeau bleu, tresses métalliques distinctives de grades. (Voir sa description dans le règlement d'uniforme de l'infanterie du 1er janvier 1858, art. 166 à 168.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 20. Lausanne, le 19 Octobre 1867. XIIe Année.

SOMMAIRE. — Quelques réflexions sur l'organisation de l'armée suédoise présentées aux amis de la patrie par C. — Chronique.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — L'artillerie rayée dans la guerre de Bohême. — Le Gatling Battery Gun ou mitrailleuse.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE SUÉDOISE

présentées aux amis de la patrie

par

C. (1)

L'armée suédoise est sans contredit une des plus riches en gloire et en brillantes traditions. Son grand roi Gustave-Adolphe fut par elle le héros de la guerre de Trente-ans, l'arbitre, un moment, de l'Allemagne, le créateur de l'art militaire moderne, le chef de l'école illustre qui aboutit à Turenne et à Frédéric-le-Grand. La Suède eut encore en un autre souverain, en Charles XI, un puissant organisateur et réformateur politique et militaire; et elle produisit, dans la personne de l'héroïque Charles XII, le plus intrépide et le plus entreprenant des capitaines, sinon le plus sage des rois. Enfin, dans l'histoire plus récente, lors de l'avénement de la nouvelle dynastie, elle a montré, par l'appel qu'elle adressa à un des meilleurs lieutenants de Napoléon, combien elle tenait à conserver au trône de Suède l'éclat et les qualités militaires qui l'avaient mis en si grand honneur dans toute l'Europe. Fidèles à ces traditions, les souverains et les princes actuels de cette nation ont voué une sérieuse application aux études et aux

(1) 1 brochure in-8°. Stockholm 1866.

choses militaires. Non contents de cet élégant et léger vernis qu'on donne aujourd'hui à tous les princes, pour qu'ils ne soient pas trop étrangers à leur armée, ils ont voulu marcher sur les traces de leurs dignes ancêtres, être réellement de l'armée par une connaissance approfondie de son organisme et de tous ses besoins.

Nous avons déjà dit dans de précédents numéros de cette *Revue,* quels étaient les remarquables titres à cet égard du roi Charles XV. Nous avons eu l'occasion d'exposer ses principes dirigeants sur l'art militaire en général, ainsi que sur ses diverses branches et sur ses applications en particulier; nous avons vu combien ces principes étaient sains et sûrs; nous les avons reconnus fondés sur la meilleure base et dirigés toujours vers de justes conclusions. Heureuses les armées, pensions-nous en lisant le résumé connu, dont le gouvernement sait avoir une notion aussi éclairée et aussi indépendante de tout ce qui se rapporte à elles, à leur mission, à leurs conditions de prospérité et de succès! Là au moins on ne rompra pas à chaque instant la juste mesure entre les besoins accessoires et les besoins généraux; là on ne verra pas le technisme effréné, le spécialisme exagéré, le matérialisme renforcé, absorber toutes les autres branches du militaire et dévorer le budget, comme cela se voit ailleurs! Là on ne mettra pas la nomenclature à la place du bon sens, le...... Mais nous allions nous écarter pour trop longtemps de notre sujet.

C'est de la brochure ci-dessus indiquée que nous voulons parler, et dans laquelle le roi Charles XV donne une nouvelle preuve de l'autorité scientifique avec laquelle il peut aborder et trancher les questions qui se rapportent à l'organisation des armées, à celle de la Suède plus spécialement.

La constitution militaire suédoise a un rouage tout particulier et qu'il faut connaître pour être en état d'apprécier les développements de l'écrit en question. Ce rouage, vraiment intéressant et original, est celui de l'*indelta,* ou d'armée rurale, quelque peu analogue aux corps autrichiens des confins et aux colonies militaires russes. Par son moyen le gouvernement dispose, à peu de frais proportionnellement, d'une force permanente de soldats laboureurs, qui, lorsqu'ils ne sont pas de service, peuvent rester dans leurs champs et dans leurs fermes. Cette admirable institution est un reste, ou plutôt une ingénieuse résurrection de l'ancienne organisation féodale, où le seigneur, appelé en guerre, arrivait avec sa *bannière,* c'est-à-dire avec ses hommes-liges, ses *tenanciers,* constamment à son service dans tels cas prévus. Tandis qu'ailleurs la hiérarchie féodale succomba sous les coups des troupes mercenaires royales, ou sous ceux des bourgeois, et devint, ici une armée permanente, là une milice, plus loin

un mélange des deux systèmes, en Suède l'élément féodal entra, mais en se transformant, pour une part directe dans la constitution de l'armée moderne.

Ce fut le roi Charles XI qui régla la forme nouvelle, en 1680, à l'occasion d'autres vastes remaniements politiques. Les domaines grevés de redevances militaires furent inventoriés et classés à nouveau, et cela en autant de subdivisions qu'il y avait de soldats à entretenir. Ces subdivisions furent appelées des *rotar,* et les propriétaires des rotar reçurent l'obligation et prirent l'engagement, moyennant l'exemption de quelques charges, de se soumettre à perpétuité à certaines prestations. Ils durent fournir, et ils fournissent en effet, un fantassin par rotar, auquel ils constituent une ferme, avec son chédal; ils lui donnent aussi son habillement, sa solde en temps de service, et certains secours. L'état fournit au soldat son armement et son équipement, quelques indemnités de guerre, et une petite pension d'une centaine de francs par an après 30 ans de service. L'œuvre de répartition de cette force armée s'appela *indelningswerket,* et l'armée elle-même *indelta.* Les hommes de l'*indelta* sont généralement fort heureux; le recrutement s'y fait facilement parmi les jeunes paysans. Après l'instruction des recrues les hommes se réunissent par régiment, une ou deux fois par an, pour des exercices de trois semaines.

L'indelta est le noyau de l'armée suédoise; elle compte environ 30 mille hommes d'infanterie, dont 18 régiments provinciaux et six corps spéciaux de grenadiers et chasseurs, et cinq mille hommes de cavalerie.

En outre il y a deux autres espèces de troupes:

a) La levée en masse, ou conscription *allmænna bewaring,* sorte de landwehr, destinée en partie à s'encadrer dans les compagnies et bataillons de l'indelta, en partie à former des corps à part. Le *bewaring* comprend toute la jeunesse mâle du pays, de 20 à 25 ans, en état de servir; elle se divise en cinq classes annuelles d'environ 20 mille hommes chacune, fournissant un total d'environ 100 mille hommes.

b) La garde royale ou *warfwade* est une petite armée permanente d'environ 8 mille hommes, soit deux régiments d'infanterie et deux de cavalerie, plus trois d'artillerie et 300 hommes du génie se répartissant en campagne sur tous les corps.

L'effectif total de l'armée suédoise serait donc d'environ 145 mille hommes.

Depuis quelques années il a été question d'apporter des réformes à cette organisation, et l'objet s'est trouvé en discussion dans la presse et dans les chambres. Les uns auraient voulu organiser une armée permanente comme dans maints autres pays d'Europe, avec des con-

gés plus ou moins étendus, et une réserve plus ou moins forte; d'autres auraient voulu adopter l'idée, mise aujourd'hui à la mode par maints orateurs, de n'avoir qu'une armée de milices. C'est dans ces circonstances et au milieu des propositions diverses que le roi Charles XV a pris lui-même la parole par la brochure que nous désirons faire connaître en substance à nos lecteurs. Outre les instructifs renseignements qu'elle donne sur l'intéressante armée suédoise, elle renferme aussi d'excellentes vues générales et d'utiles recommandations s'appliquant à toutes les armées.

« On a pu voir pendant ces dernières années, dit l'auguste écrivain, un petit Etat abandonné à ses propres forces, inondé par les armées de deux puissances de premier rang, lesquelles ont failli, en agissant de la sorte, renverser l'équilibre de toute l'Europe.

« Ce petit Etat n'a pu être sauvé, il n'a pas été secouru par ceux dont il aurait pu attendre un secours efficace. Cependant sa situation géographique aurait dû évoquer, en sa faveur, l'intérêt commun, ou du moins celui des puissances de premier rang, qui prétendent à la domination des mers. Le sort du Danemark qui nous offre ce spectacle tragique, ne peut donc que faire réfléchir tous les gouvernements. La vieille maxime suivant laquelle : « Il est bon de se reposer sur autrui, mais mieux vaut encore se reposer sur soi-même, » cette maxime exprime un principe dont on ne devrait jamais s'écarter. Toutefois, on ne pourra le suivre, à moins que les forces militaires de l'Etat ne soient convenablement disposées, et que leur organisation ne soit la meilleure et la plus économique possible. Mais, dans de telles circonstances, il faut que « l'économie » reste au second rang, car le développement individuel du soldat et le perfectionnement croissant du matériel exigent de l'argent.

« De nos jours, les préjugés sont appelés à disparaître, autant dans le monde politique que dans le monde militaire. Nous avons vu que le Danemark, bien qu'il fût en possession de tous les moyens essentiels pour l'arrangement convenable du service de la guerre, n'était pas arrivé, pendant le temps de paix, à une organisation telle que la guerre pouvait la requérir. L'armée danoise combattit avec courage et persévérance ; elle ne pouvait lutter victorieusement contre la supériorité du nombre, mais à coup sûr, elle aurait pu faire subir de plus grandes pertes à l'ennemi, si les différentes parties constituantes de cette armée eussent été d'avance mieux formées et mieux amalgamées.

« A ce sujet, je citerai un seul fait pour appuyer ce dont je compte parler plus tard. En temps de paix, l'armée danoise n'avait pas de classification en régiments, ce qui pourtant forme l'unité dans une brigade, tout en soudant, pour ainsi dire, les différents chaînons des subdivisions nécessaires, en un ensemble, en une masse compacte. C'est ainsi que par la coopération de plusieurs membres se propage cet esprit militaire qui peut se conserver sain et vigoureux pendant les temps de paix, mais qui paraît dans tout son noble éclat au temps des guerres, lorsqu'un soldat partage avec une joyeuse assurance le sort de son camarade. Les Danois n'ont pu méconnaître l'avantage que procure cette classification, et, conséquemment, dès

le commencement de la guerre, ils ont organisé leurs régiments. Mais, outre qu'il est toujours périlleux de s'occuper d'organisation peu de temps avant que la guerre n'éclate, il n'était pas possible de remédier convenablement aux lacunes provenant d'une réorganisation si tardive. Avec les officiers et les soldats d'un *seul* bataillon, on en forma *deux*, naturellement en y ajoutant une foule indisciplinée, et l'on peut se figurer aisément combien une pareille combinaison était superficielle. En ce qui concernait les commandants, on suppléa à l'insuffisance de leur nombre par des officiers de la réserve (c'était ainsi qu'on les appelait). Il est facile de concevoir que ces officiers, malgré toute leur bonne volonté, devaient néanmoins être peu au courant de la manière d'agir à l'égard de ces troupes. Ils ne pouvaient en général prétendre inspirer aux soldats le même degré de confiance que ceux-ci ressentent pour celui qui leur est connu par sa capacité, et qui connaît lui-même celle du soldat. On combla les vides des rangs au moyen de soldats de réserve qui, il est vrai, appartenaient à des classes annuelles, mieux exercées que les conscrits suédois, mais dont les exercices de guerre avaient eu lieu tant d'années auparavant, que bon nombre d'entr'eux ne pouvaient être considérés que comme des recrues, en ce qui concernait leur degré d'instruction. La totalité des forces de l'armée s'accrut de cette manière au point d'atteindre le double de son contingent et même au-delà. Les forces du bataillon s'élevèrent à 800 et même jusqu'à 1000 hommes, masse trop grande et trop embarrassante pour former la principale subdivision de tactique de toute l'armée, d'autant plus que ce gros chiffre était le résultat de l'intrusion dans les rangs d'une masse inexpérimentée. Par ces dispositions, le développement du cadre primitif fut retardé ; et, inconvénient plus grave encore, ceux des soldats qui étaient plus expérimentés, se virent dans l'impossibilité d'acquérir rapidement la complète pratique du service militaire. Dans notre siècle, il ne suffit nullement qu'un soldat puisse « suivre le reste, » suivant l'expression reçue ; il faut encore qu'il sache bien manier ses armes et se modérer. Ce n'est qu'en agissant de la sorte qu'il se concilie la confiance de ses commandants. Il est certain que le défaut de force offensive chez l'armée danoise, était en grande partie le résultat de ce que cette confiance n'existait pas. La conséquence a été qu'en occupant les retranchements préparés pour la défense, on n'a pas pu en faire la base des mouvements offensifs, l'habileté individuelle n'étant pas assez développée pour permettre au commandant de choisir les mouvements qu'il aurait jugé convenable de faire exécuter à ses troupes. De nos jours, ce n'est plus la masse d'une armée, mais bien sa puissance d'action qui sert d'échelle pour la mesure de sa capacité. Plus les rangs sont serrés et profonds, plus le feu les frappe d'une manière sérieuse, d'où il s'ensuit que l'ordre mince doit être préféré ; mais il demande aussi des soldats expérimentés, mieux disciplinés que ne le sont ceux qui font partie de la masse compacte et inintelligente. Maintenant la grande difficulté pour le commandant, est de savoir choisir une position telle en étendue que, tout en diminuant l'effet du feu ennemi, il n'affaiblisse pas la force de résistance ; mais, dans tous les cas, il sera toujours impossible de conduire une armée à l'attaque et à la victoire, tant que le commandant se verra obligé d'adapter ses mouvements, non point aux exigences du moment, mais au plus ou moins d'habileté de ses troupes.

« Le vieux dicton « man ur huse (¹) » ou armement général lors de l'invasion de l'ennemi, ne peut plus suffire à une nation, depuis que l'art de faire la guerre et le matériel militaire ont progressé, comme nous l'avons vu de nos jours. Il faut qu'elle possède une armée à elle, parfaitement équipée et prête à faire face à une guerre qui se présenterait inopinément. Cette armée devra être organisée d'avance, de manière à ce que nul élément étranger n'en détruise la force en altérant sa confiance. Mieux vaut commander des troupes moins considérables mais bien exercées, que de s'élancer à la tête de troupes novices, lesquelles feraient mauvais usage de leur force personnelle, et qui, quelque courageûses qu'elles fussent, ne sauraient rien sauver, même en tombant avec gloire. En 1848, la petite armée sarde s'avança sur Milan et combattit victorieusement et à plusieurs reprises contre les Autrichiens. Mais l'année suivante, elle fut défaite à son tour, à Novare, bien que ses forces se fussent augmentées dans l'intervalle. Il n'en fallut pas davantage pour que la Sardaigne se trouvât sans défense. C'est pourquoi l'on s'efforce, en ce moment, de former de bons cadres en Italie, car le malheur nous ouvre les yeux sur nos fautes. Cependant il vaut toujours mieux éloigner d'avance les adversités éventuelles. Personne ne s'avisera de soutenir que, dans nos écoles, une grande quantité d'élèves pourrait être instruite à fond par un seul maître; il faut absolument que le nombre des maîtres se trouve dans une exacte proportion avec celui des élèves, et sans un plan d'études bien réglé, rien ne peut s'effectuer. — Ces vérités qui sont incontestables dans la vie sociale, font autorité aussi pour une armée. Une longue paix et des jours tranquilles pourront aisément égarer une nation, en l'empêchant d'entrevoir par où pèchent ses forces militaires. Réfléchissons-y donc, au milieu d'une profonde paix, et réfléchissons-y bien. Il faut du temps pour tout; le temps est une chose qu'on n'achète pas avec de l'argent, et ce qu'on commence tard, on le finit de même.

« Pour passer de ces principes généraux, à ceux qui nous concernent spécialement, la première question qu'il nous faut aborder est bien celle-ci : *Les forces militaires de la Suède sont-elles prêtes, à tout moment, à marcher en avant pour la défense de la patrie?* Pour ma part, je n'oserais répondre affirmativement, et plus loin, j'essaierai de donner la raison de cette opinion; mais d'abord, je m'arrêterai un peu sur les idées fondamentales qui ont présidé à l'organisation de notre état militaire.

« L'armée de terre de la Suède se compose de deux parties principales : la partie qui se forme par enrôlement (troupes soldées) ou par répartition (troupes dont les soldats sont répartis dans les territoires qui les entretiennent), et celle qui se forme par conscription. La première peut être considérée comme le cadre. Originairement, la seconde partie avait pour but, autant de remplir les vides qui, pendant la guerre, pouvaient se faire dans les rangs de la première partie, que de renforcer les corps de celle-ci. Néanmoins, on ne tarda pas à dévier de l'idée

(¹) ***Man ur huse***, ce proverbe signifie que partout où il y a un homme dans la force de l'âge, il s'empresse d'accourir, lorsqu'il apprend que la patrie est menacée par l'invasion de quelque ennemi ou par un autre danger imminent.

(Remarque du traducteur).

fondamentale, exprimée dans la loi sur la conscription de 1812, et s'imaginait que les cadres suédois seraient employés en campagne immédiatement et que les forces conscrites étaient appelées à suivre, sans retard, dès qu'elles auraient acquis l'habileté et l'organisation nécessaires. Mais cette perception de l'idée de la conscription se trouva être incomplète et défectueuse, et les militaires ne tardèrent pas à le constater. Leur manière de voir se communiqua à toute la nation, de sorte qu'on en revint bientôt à l'idée primitive et qu'on prit pour règle d'incorporer les troupes de la conscription avec le cadre, ce qui, effectivement, a eu lieu dans une certaine mesure.

« Il est facile de saisir la justesse de ce principe; car, outre que les troupes des cadres seraient, sans contredit, trop peu nombreuses pour opposer une résistance efficace, si on les faisait ouvrir seules la campagne, chaque balle qui viendrait frapper son but, ou chaque cas fortuit de maladie, etc., ferait perdre non-seulement un bon soldat, mais encore, dans sa personne, un guide pour plusieurs autres soldats inexpérimentés. D'ailleurs, le mélange, dans les mêmes rangs, de jeunes gens avec des hommes d'un âge plus avancé, serait nécessairement d'un grand avantage; chaque âge ayant ses qualités à soi, il est naturel que la supériorité de l'un compense les défauts de l'autre, de sorte qu'il en résulte un ensemble très satisfaisant.

« C'est en prenant pour point de départ ce principe, que les troupes de la conscription suédoise devront être incorporées davantage avec les troupes des cadres, que je parlerai séparément de chacune de ces parties constituantes de notre armée.

I. — LES TROUPES DE CADRES PRIMITIFS.

« Il n'y a peut-être pas un seul individu qui étant suédois, de nom ou d'esprit, ne doive honorer notre système militaire de répartition, c'est-à-dire « indelningsverket », et y mettre sa confiance. Ce système profondément enraciné au cœur de la nation avec ses usages et ses habitudes, nous a fait conserver toujours des [illegible] de vénération et de respect pour le guerrier suédois. D'autres nations nous ont envié cette organisation qui, au jour de la paix, maintient un réseau d'[illegible] sur tout le pays, en retenant le soldat sur son champ, dans sa cabane, en lui donnant en même temps le caractère moral de son foyer et celui de sa profession, et qui, au moment où l'orage de la guerre éclate, l'appelle, d'une voix puissante, à la défense de sa patrie, à l'accomplissement des plus saints devoirs. Mais la force numérique des troupes de l'*indelta*, disposées selon les exigences d'il y a deux siècles, doit se trouver insuffisante aujourd'hui, puisque, par suite de l'accroissement de la population et d'améliorations dans l'art militaire, des changements ont dû se faire aussi dans cette branche. Le contingent de cette armée royale est devenu trop limité pour les besoins du pays, non-seulement parce qu'il manquait de territoire pour répartir la charge de fournir des fantassins « rotering », et des cavaliers avec leur équipement « rustning », mais encore à cause de la difficulté de recruter pendant les guerres. Ces difficultés firent créer l'organisation de la conscription générale « allmänna beväringen ». L'organisation des forces, qui [illegible]

développée de cette manière, a dû démontrer à chacun que ces régiments de l'*indelta* (répartis), parfaitement bien disciplinés, répondront de la manière la plus satisfaisante à ce que l'on exige d'eux et à la glorieuse destination qu'on leur a désignée, à savoir, de former le cadre de nos troupes, ou le noyau de l'armée. En augmentant l'exercice, on a été à même de suivre mieux qu'autrefois le développement de l'art militaire, et c'est dans cette direction surtout qu'on peut encore s'attendre à des progrès réels, pour le cadre aussi bien que pour la conscription. Les changements partiels d'organisation qui pourront être faits dans l'armée nationale (*Indelningsverket*), sont de peu de conséquence, en comparaison de l'excellent fondement que cette institution admirable fournit pour le succès des armes suédoises. Nous les examinerons ici pendant qnelques instants.

« La première objection qu'on pourrait formuler à propos de l'organisation actuelle des troupes de l'*indelta*, a rapport à leur nombre, ainsi que je viens de le faire voir. C'est une vérité reconnue et suffisamment démontrée par l'expérience qu'avec un cadre plus nombreux et exercé jusqu'à la perfection, on peut incorporer non-seulement une assez grande force des corps de la conscription, mais encore que cette incorporation se fait beaucoup plus vite et plus facilement, puisque le dernier pli dans l'éducation des nouvelles troupes n'exige que peu de temps; d'ailleurs, ces forces réunies ont plus de chances de se mesurer victorieusement avec l'ennemi, que si l'effectif du cadre était moins nombreux. Cette vérité devient plus évidente encore, si l'on remarque que les corps appelés à renforcer l'armée au moment de la guerre, se composent non-seulement du premier appel de recrues, qui doit être incorporé immédiatement dans les rangs du cadre, mais encore de fortes troupes de la réserve, troupes qui doivent être promptement exercées, pour pouvoir remplir aussitôt les lacunes qui se produisent continuellement dans une armée en campagne. Les événements contemporains ont suffisamment prouvé que la Suède est, aujourd'hui plus que par le passé, contrainte de songer à la défense du pays, exposée comme elle l'est par sa position politique, ainsi que par l'étendue de ses frontières qu'entourent de puissants voisins, avides de s'agrandir. Le témoignage de l'histoire et la sympathie toujours vibrante dans nos cœurs pour notre ancienne gloire et notre indépendance, nous conseillent donc d'essayer de trouver des ressources indispensables pour l'augmentation de la force actuelle de nos troupes de cadres, sans que le pays soit assujetti à des impôts sensiblement onéreux. Ce qu'il y a aussi d'évident, c'est que ces changements devront se faire d'une manière qui s'accorde avec le but et qui soit en rapport direct avec le reste de l'organisation militaire. Aussi ces considérations forment-elles la base du projet que je vais proposer ici.

» Si l'on veut sonder l'organisation primitive de notre *indelningsverk*, on ne tardera pas à constater que cette institution ne possède plus aujourd'hui un aussi grand nombre de troupes de cadres qu'originairement on désirait qu'elle en renfermât. Ceci, on peut le voir tout de suite, par ce fait que, dans l'infanterie, il y a plus de deux mille quatre cents numéros toujours vacants. Les troupes de l' « indelta, » au lieu de se voir accrues, par suite de l'augmentation de la population du pays et conformément au plan primitif, n'ont donc fait que diminuer quant au

nombre. Il est vrai que par l'institution de la conscription, l'effectif de l'armée est arrivé à plus du double de ce qu'il était autrefois. On sait que les troupes de la conscription ont pour but final de s'amalgamer avec celles du cadre ; mais, ainsi que je viens de le démontrer plus haut, à cause de la réduction qui s'est opérée dans le cadre, les troupes de celui-ci sont devenues insuffisantes pour renfermer toutes celles de la conscription. Afin d'éviter pour l'armée une atténuation trop sensible et conséquemment pernicieuse, on ne saurait augmenter l'extension au même degré que la population du pays pourrait le permettre. Il ne peut être question de renouveler tous ces numéros vacants, c'est-à-dire réformés et disposés, surtout pour ce qui concerne les tambours et musiques, puisque les rotar disposés pour ce service doivent maintenir toujours une personne en activité de service pour le numéro ainsi disposé ; sous ce point de vue, ils appartiennent au premier appel de l'*indelningsverket*. De même, on ne peut se passer d'hommes du métier, accoutumés à réparer les différentes parties du fusil ; il serait même à propos de les incorporer, au lieu de continuer à leur donner la solde, qui est levée sur les *rotar*.

» Les « volontaires, » à savoir un volontaire par chaque compagnie, pourront être conservés aussi dans leurs numéros, puisqu'ils offrent les moyens de fournir des sujets convenables pour le grade de sous-officiers. Mais, même en présumant que le personnel ci-dessus nommé continuât à jouir de la solde des simples soldats, le total de ces soldes ne monterait pas à neuf cent cinquante dans tous les corps et les régiments d'infanterie de l'*indelta*, conjointement avec les deux corps qui devraient être pourvus de troupes de cadres, ainsi que nous le démontrerons plus loin. Restent les numéros réformés *indragna* qui reviennent au fonds de solde, pour fournir aux frais des appointements des sous-officiers, à ceux de la musique militaire, etc. Ces numéros semblent devoir au contraire être ramenés à leur destination première. Il est vrai que les crédits spéciaux relatifs à la paie que requerrait cette disposition sont extrêmement nécessaires pour l'armée, car le nombre de l' « underbefäl (1) » ne suffit même pas actuellement pour la mise des troupes sur le pied de guerre, et la musique militaire que l'on envisage parfois comme très superflue, constitue pourtant un moyen essentiel, soit pour faire avancer les soldats et les exalter durant le combet, soit pour les animer pendant les marches pénibles et les fatigues de la vie de campagne. La plupart des armées étrangères en possèdent dans chaque régiment, et en bien plus grand nombre que chez nous. Au reste, puisque les corps d'officiers eux-mêmes contribuent en grande partie à l'entretien des corps de musique, les dépenses de l'Etat, si on se décidait à fournir les numéros *réformés* dont je viens de parler, ne s'élèveraient pas à une forte somme. Mais l'avantage résultant de ce qu'on donnerait au cadre un renfort consistant, pour le moins, en treize cents soldats tout formés pour la guerre, serait inappréciable en comparaison de la dépense.

» Cependant, dès qu'il est question d'une armée entière, dès qu'on désire ob-

(1) On comprend par ce collectif l'ensemble de ceux qui ont à commander avec une autorité inférieure à celle de l'officier, c'est-à-dire caporaux et toute espèce de sous-officiers.

tenir des cadres dont les forces soient l'équivalent de celles que requiert par une nécessité indispensable l'armée de la conscription, ce nombre, quelque respectable qu'il soit en lui-même, ne peut suffire. Ajoutez à cela d'autres circonstances encore, à savoir : toutes celles qui résultent des améliorations de notre temps en ce qui concerne la guerre, et notamment l'institution de corps destinés à des buts divers, ce qui jusqu'ici n'était nullement entré dans les plans de notre organisation militaire, ou n'en avait fait partie que très incomplètement.

» Dans toutes les armées étrangères on a introduit peu à peu différents éléments nouveaux, sous les noms de corps du génie, de pontonniers, de chasseurs, de tirailleurs, ainsi que d'infirmiers pour les hôpitaux. Une armée qui est sur le point de marcher au-devant d'un ennemi pourvu de toutes ces espèces de troupes, ne peut s'en passer, pas plus que de nos jours l'infanterie, munie de vieux fusils, ou l'artillerie, de canons forés à plein, n'oserait engager le combat avec une armée munie de nouvelles armes à canon rayé. — En ce qui concerne les premiers, ou les corps du génie, il y a longtemps déjà qu'on a reconnu la nécessité, aussi pour l'armée suédoise, d'établir de pareilles troupes ; on a déjà commencé à cet égard, mais, pour que nous ne nous trouvions point dans des proportions par trop désavantageuses comparativement aux adversaires contre lesquels nous pourrions être forcés de nous battre, il faudrait instituer encore quelques compagnies de sapeurs. Les deux compagnies salariées que possède actuellement le corps du génie deviendraient alors exclusivement des troupes de pontonniers ; le double but du corps serait atteint et une troupe capable serait ainsi formée plus facilement que si l'on exigeait trop d'un seul corps. Métamorphoser en sapeurs une partie de l'infanterie de l'*indelta* serait diminuer ses forces, quand, au contraire, ainsi que j'ai tâché de le démontrer plus haut, on devrait s'appliquer à augmenter cette organisation. D'autre part, dans un pays coupé et boisé, il y a une quantité d'obstacles à écarter pour pouvoir faire avancer même les moindres corps militaires, comme par exemple des brigades et des bataillons. Il y a aussi des obstacles qu'il faut accumuler pour contrarier la marche de l'ennemi, il faut frayer des chemins pour les colonnes, jeter de petits ponts, disposer des retranchements, donner aux défilés et aux batteries de campagne un surcroît de résistance, et ainsi du reste. Il faut aussi détruire les retranchements analogues que possède l'ennemi, etc.

» A ces sortes de travaux sont destinés les charpentiers ou sapeurs qu'ont déjà nos cadres, mais dont le nombre devrait être encore augmenté, afin qu'avec leur aide on pût agir d'une manière vraiment efficace, puisque le corps royal du génie est désigné pour le gros de l'armée ou pour ses grandes parties principales (corps d'armée et divisions) comme auxiliaires pour le passage des larges courants d'eau et pour la construction des fortifications et des grands retranchements.

» De plus, les chasseurs et les tirailleurs sont devenus tellement nécessaires pour les expéditions guerrières et les batailles de nos jours, qu'on ne néglige pas impunément de façonner, autant que possible, l'infanterie à ce genre de service militaire. On a maintenant bien plus qu'autrefois recours au combat en ordre de tirailleurs ; le service de surveillance exige plus d'attention et de pratique ; un bon tir, partant d'une grande distance et s'adressant à de petits objets, est devenu de

plus en plus indispensable, à mesure que les fusils d'infanterie se sont améliorés. Il ne faut pas craindre que le soldat de l'*indelta* ne puisse devenir un bon tirailleur et un bon chasseur. En France et dans d'autres pays, on recherche surtout pour ce but des hommes un peu plus âgés que n'en offrent ordinairement les troupes de la conscription, et l'on a réussi à les obtenir, soit en engageant des remplaçants, soit en transportant aux bataillons de chasseurs ceux qui ont déjà servi avec distinction dans les troupes de ligne. Avant toute autre chose, on doit exiger d'un bon tirailleur du calme, qualité qu'il est rare de trouver dans la jeunesse. Il faut donc choisir dans les troupes de l'*indelta* le plus grand nombre possible de tirailleurs expérimentés, puisque ceux-ci sont incontestablement de première nécessité dans une armée dont le peu de temps d'exercice ne permet pas à la majeure partie des soldats une plus grande habitude dans l'art du tir.

» Quelques changements d'organisation seraient peut-être nécessaires aussi dans les autres troupes du cadre de l'armée. Mais, pour ce qui est de la *cavalerie*, les députés de l'Etat ont déjà fait connaître leur opinion, en exposant que la meilleure manière d'obtenir le renfort jugé nécessaire serait d'augmenter la cotisation pour les vacances de chevaux de troupes dans les régiments démontés « afsutna; » et d'affecter ces fonds à l'organisation d'un corps enrôlé. — Dans *l'artillerie*, au contraire, le tout pourrait vraisemblablement se borner à une autre manière de diviser les batteries, et à modifier le matériel en le réformant d'après les exigences du temps où nous vivons, ainsi qu'à tirer des forces du corps des conscrits « allmänna beväringen, » le renfort dont je parlerai plus loin en détail. Ces mesures, ainsi que d'autres encore, ayant rapport à l'infanterie enrôlée, sont des mesures, ou moins énergiques, ou dépendant uniquement du pouvoir exécutif du gouvernement; on peut donc les passer sous silence dans ce mémoire. Il ne peut être question d'entrer ici dans les détails qui concernent soit la composition des corps, soit les nouveaux budgets relatifs aux émoluments, soit le personnel d'officiers de la marine qui devra être diminué. C'est au gouvernement et aux députés du royaume qu'il appartient de prendre soin en commun de ce qui nous importe le plus : maintenir la paix à l'extérieur et développer nos forces à l'intérieur; c'est à eux, dis-je, qu'on peut laisser en toute sécurité le soin de décider ces questions, après que des hommes compétents dans les deux armes se seront prononcés à ce sujet.

II. — L'INSTITUTION DE LA CONSCRIPTION.

« Je passe maintenant à la conscription appelée chez nous « allmänna beväringen. » Elle comprend, comme nous le savons, cinq classes, composées de toute la jeunesse mâle, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de vingt-cinq. La classe anuelle, telle qu'elle existe aujourd'hui, compte ordinairement un peu plus de 20,000 hommes; le chiffre du total ferait donc 100,000. De cette somme néanmoins, il faut faire une déduction considérable, car chaque classe des années précédentes a diminué un peu, de sorte qu'on approche du nombre réel, en supposant l'effectif d'environ 80,000 hommes. Ce nombre est trop grand pour qu'il puisse être bien exercé en temps de paix et ne peut jamais, sans inconvénient, être réuni au cadre.

Il est à supposer aussi que telle n'a jamais été l'intention des législateurs. L'ancienne maxime, redevenue moderne, que chaque citoyen doit être préparé au sacrifice de sa vie pour la patrie est sublime, et c'est elle, sans doute, qui a produit un pareil chiffre. Mais, ne peut-on se sacrifier de diverses manières pour se rendre utile à la patrie commune? — Est-ce que chaque étudiant peut se faire ecclésiastique, médecin ou fonctionnaire public? Est-ce que chaque paysan peut être habile charpentier? Non; et pourtant, personne n'ose soutenir que ce soient là des citoyens inutiles. Pour moi, je crois que tout homme qui aspire à se rendre utile dans la direction vers laquelle l'entraînent ses désirs et sa capacité, présente, sur l'autel de la patrie, une belle offrande de ses forces.

« La conscription est en Suède trop grande, en effet, sous ce point de vue aussi, que ses exercices coûtent trop à l'Etat, sans produire d'équivalent en capacité réelle. D'ailleurs, la première classe est trop jeune pour qu'on puisse bien compter sur elle; mais ce défaut dans notre loi de conscription est difficile à changer, autant à cause du pouvoir de l'habitude fortement empreint chez mes compatriotes, que par plusieurs circonstances économiques, ayant rapport à la vie de campagne. Notre « allmänna beväring » n'est pas suffisamment exercée pour se mettre en campagne, même si on l'unit étroitement à des troupes de cadres. C'est là un fait tellement avéré, que le gouvernement et les Etats du royaume ont accordé, il y a plusieurs années, le double du temps employé jusques-là pour les exercices de tous les conscrits. Il est vrai que les frais augmentèrent en proportion; mais aussi l'on crut avoir fait un grand progrès pour l'augmentation de la capacité de l'armée. Il est certain, de même, que l'institution de la conscription s'améliora par l'effet de cette mesure; mais n'aurait-on pas dû s'attendre à un résultat plus efficace encore, après tant de sacrifices et tant d'efforts! — Il reste encore trop à faire, car, à moins d'accorder aux conscrits 6 ou 8 semaines de plus d'exercice, ceux-ci ne pourront être amalgamés avec les troupes de cadres de l'armée suédoise, à moins de renoncer à l'espoir d'une utilité réelle pour cette dernière. Et ce qui reste à exécuter, il faut y songer à temps, car ce n'est que quand les forces de la conscription seront d'avance complétement formées, pour être introduites dans les rangs des troupes de cadres, que la Suède pourra se dire en possession d'une armée parfaitement préparée à la défense de la patrie. Aucun ennemi ne diffère son attaque jusqu'à ce que celui qu'il est sur le point d'attaquer, se trouve prêt à le recevoir. On pourrait ajouter encore que, si c'était notre armée qui se préparât à prendre l'offensive, la conscription générale aurait l'efficacité nécessaire, car alors on n'attaquerait point avant qu'elle fût suffisamment exercée. Mais les troupes de l'*indelta*, le cadre principal de l'armée, peuvent être considérées comme bien mieux faites pour défendre le pays, par la raison que ces troupes labourent et cultivent elles-mêmes une bonne partie du sol de ce pays, et quant aux soldats de la conscription qui doivent être amalgamés avec les autres troupes, ils ne peuvent pas être appelés à faire seuls les attaques.

« Une vieille maxime dit qu'on a toujours le temps de s'armer; mais, quoi qu'on en *pense*, il ne faut nullement *s'y fier*. Souvent il arrive qu'une guerre paraît sur le point d'éclater, sans qu'il en soit rien. Pourtant un gouvernement

prévoyant est obligé de préparer les moyens nécessaires pour un armement général, attendu que l'armée pourrait manquer de matériel et d'exercice. Des conséquences fâcheuses en résulteraient facilement, ainsi que de l'inquiétude dans le monde financier; et par suite « dyra penningar- » c'est-à-dire disette d'argent. Si, au contraire, l'Etat tient son armée toute prête en tous points, il n'a pas besoin de faire de grands sacrifices, pour des buts préparatoires; car, dès le moment du danger s'assemblent, non des multitudes mal exercées, mais des soldats tout préparés. Or, chez nous — qui sommes Suédois ! — il faut *toujours* se trouver prêt à la défense de sa patrie; et tant qu'on l'est, un miracle se voit souvent, c'est c'est qu'*on n'est pas attaqué*. Mais si l'honneur du pays est compromis, ou si le sentiment profond et le bien véritable de la nation exigent que l'armée apparaisse dans un moment ou dans un autre, afin de combattre pour une des grandes questions du siècle, — alors le moment est venu, et sans chercher de vaines phrases, le Suédois peut dire avec calme : je suis prêt à agir. »

Le roi de Suéde examine en détail les imperfections de la conscription et les moyens d'y remédier sans trop de dépenses. Après avoir indiqué les moyens pratiques d'exécution, qui consistent essentiellement à former par la voie du sort une première levée de conscription et à augmenter l'indelta de terre d'une portion de celle de mer disponible par la marine à vapeur, l'éminent auteur termine par ces belles paroles :

« J'ai fini ce mémoire. Mon intention, en l'écrivant, a été de montrer au public comment notre armée pourrait être réorganisée, de la manière la plus conforme au but, avec le moins de dépenses possibles et en harmonie directe avec les institutions déjà en usage, de sorte qu'en cas de déclaration de guerre elle pût se mettre en campagne directement avec toutes les forces nécessaires. — Il y a eu un temps où, la paix régnant dans toute l'Europe, on voulait faire des réductions dans tout le service de la guerre et se reposer sur « une paix éternelle. » Depuis cette époque, près de vingt ans se sont écoulés, durant lesquels des fluctuations politiques se sont souvent produites, des guerres se sont succédées et des événements imprévus nous ont avertis qu'il faut nous tenir sur nos gardes. La nécessité, particulièrement pour la Suède, de songer dorénavant plus que jamais à sa défense et de ne pas souffrir que des idées obscures, ou une antipathie contre l'armée, empêchent le véritable développement de ses forces, cette nécessité est évidente, je le suppose, pour la majeure partie de la nation. Or, espérons que tout ceci sera mis sous les yeux du peuple suédois par ceux à qui il appartient de le faire ! Puisse ce peuple voir clairement que son indépendance future n'a pas d'autres moyens de se consolider ! Et puisse la nation, justement fière de ses grands souvenirs, conserver toujours l'amour de la liberté ! Je suis persuadé que cet amour l'engagera à faire volontiers les sacrifices qui sont encore nécessaires pour l'entretien de ses forces militaires, afin que celles-ci, parfaitement bien exercées et administrées, puissent, par d'illustres faits d'armes, exalter glorieusement le nom suédois. »



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La commission du Conseil des Etats pour l'examen de la gestion de 1866 formule les observations suivantes à l'endroit du département militaire :

Comme les autorités consultatives s'occupent d'une révision qui doit embrasser toutes les branches de l'administration militaire, et dont le but est de procurer une exécution uniforme à l'obligation générale de porter les armes, de simplifier l'habillement et l'équipement et de modifier notre système d'instruction, votre commission ne présentera que les quelques observations ci-après :

1° Une meilleure arme à feu est indispensable pour la cavalerie, quel que soit le rôle au point de vue de la tactique que l'onfera jouer à cette partie de notre armée.

2° Le recrutement du train de parc rencontre de grandes difficultés et qui augmentent toujours, vu que le travail pénible auquel les recrues sont astreints par ce service qui, en apparence, tient un rang inférieur à celui des artilleurs, est la cause que personne n'aime à se laisser incorporer dans cette arme spéciale. Une solde un peu plus élevée pourrait peut-être parer à cet inconvénient.

3° On a les mêmes difficultés à surmonter pour le recrutement de la cavalerie, et dans divers cantons il n'est guère possible de maintenir l'effectif prescrit par le règlement.

4° L'organisation des écoles d'officiers-aspirants d'infanterie devrait être modifiée en ce sens qu'aucun aspirant ne fût promu au grade d'officier, à moins d'avoir déjà servi avec d'autres troupes et acquis certaines connaissances pratiques dans le commandement.

5° Les cours des sapeurs d'infanterie devraient être organisés de manière qu'au moins 1 officier de chaque bataillon prît part à ces cours, pour qu'il fût en état de diriger et de surveiller, cas échéant, les travaux des sapeurs de ce bataillon.

6° Un changement d'organisation serait également à désirer par rapport aux écoles de tir, en ce sens que chaque compagnie aurait du moins un homme capable de diriger les exercices de tir.

7° La question de savoir si le commissariat des guerres établi en permanence à Thoune ne devrait pas être supprimé et remplacé par les officiers du commissariat, appelés à prendre part à chaque école, question qui a été soulevée par la commission du Conseil national, doit être soumise à un examen ultérieur, car l'on ne sait pas encore si cette mesure sera avantageuse ou préjudiciable au point de vue financier, administratif et de l'instruction.

8° Les unités tactiques de notre landwehr sont réparties d'une

manière si disproportionnée que, lors d'une levée de troupes, leur incorporation dans l'armée doit occasionner des embarras. Les bataillons trop nombreux forment une masse lourde et peu mobile.

9° Puisque l'on incorpore maintenant dans l'armée les bataillons de la landwehr, on ne devrait pas les numéroter en commençant par n° 1, et en établissant un ordre de série séparé; on devrait se borner à continuer les numéros de l'élite et de la réserve pour éviter une confusion fâcheuse.

10° Il serait à désirer que les enquêtes faites au sujet de l'effectif du matériel de guerre des cantons s'étendissent à l'effectif des provisions d'habillement, vu que sous ce rapport il y a souvent de fortes lacunes à combler.

11° L'on désirerait obtenir de la bouche même du Chef du Département militaire des renseignements sur l'état actuel des armes d'infanterie, tant pour ce qui concerne la transformation, que les nouveaux fusils à répétition.

La commission se borne à ces courtes observations pour appeler l'attention des autorités sur les inconvénients qu'elle vient de signaler et pour les engager à y remédier par des moyens efficaces. Nous ne formulons par de postulats proprement dits.

Le Conseil fédéral, avisant au remplacement de MM. les colonels Denzler et von Escher pour les commandements dont ils étaient investis, a nommé le colonel Paravicini, de Bâle, commandant de la sixième division de l'armée fédérale; M. le colonel Bachofen, de Bâle, commandant de la 1re brigade; M. le lieut.-colonel Glutz-Blotzheim, de Soleure, commandant de la 15e brigade, et M. le lieut.-colonel Kirchofer, de St-Gall, commandant de la 23e brigade.

Genève. — Lundi dernier, 14 octobre, a eu lieu l'inspection générale des milices, à laquelle le Département militaire avait décidé de procéder, afin de se rendre un compte aussi exact que possible du nombre des hommes qui sont réellement armés et équipés dans le contingent et la landwehr. Un temps vraiment exceptionnel a favorisé ce rassemblement.

Conformément aux ordres donnés, tous les corps ont pris position en bataille sur trois lignes dans le sens de la longueur de la plaine de Plainpalais, entre 8 et 9 heures du matin. La première ligne était formée par les sapeurs du génie, les batteries du contingent et de landwehr, les compagnies de carabiniers d'élite et de landwehr et le bataillon des sapeurs-pompiers (66 de landwehr). La seconde ligne se composait des bataillons de landwehr nos 65 et 64 et du bataillon de réserve fédérale n° 125. Enfin, sur la troisième ligne se trouvaient les deux bataillons d'élite nos 20 et 84.

Une foule très considérable entourait la plaine, et ce n'est pas sans difficulté qu'elle a été contenue jusqu'au moment du défilé par la gendarmerie et par les deux compagnies de guides chargées de ce service.

Après l'inspection de détail à laquelle il a été procédé par compagnies dans chaque bataillon, les trois lignes ont été reformées, et M. le président du Département militaire a parcouru leur front accompagné de plusieurs officiers de diverses armes de l'état-major cantonal. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs de savoir quel était exactement, d'après les calculs faits sur les effectifs de chaque corps, le nombre total des hommes présents à la revue, c'est-à-dire complétement armés et équipés.

Le bataillon d'artillerie (comprenant le génie, l'artillerie et les carabiniers) comptait 993 hommes; — le 66e (sapeurs-pompiers) 239; — le 65e, 540; — — le 64e, 511; — le 125e, 1,009; — le 20e, 780; — le 84e, 713, — les guides, 64, c'est-à-dire en tout 4,849 officiers et soldats présents sur les rangs.

Les lignes se sont ensuite rompues pour former les masses de bataillons, qui ont à leur tour formé une seule colonne pour le défilé.

Le défilé a commencé à 11 heures. Les deux musiques de landwehr et d'élite ont joué alternativement pendant que toutes les troupes passaient devant le Conseil d'Etat, par divisions ou par pelotons à distance entière.

A midi, tous les corps étaient revenus sur leurs places de rassemblement et licenciés.

Entre une et deux heures après-midi, la plupart des officiers des troupes qui venaient de passer cette inspection ont eu au cercle des officiers une réunion très cordiale et très gaie, à laquelle ont assisté M. le président du Département militaire, M. l'inspecteur des milices et tous les chefs de corps.

(Journal de Genève.)

Vaud. — Dans sa séance du 5 octobre, le Conseil d'Etat a nommé :

MM. *Vautier*, à Grandson, commandant du 12e bataillon R. C.; *Besançon*, Louis-Félix, à Goumoëns, capitaine aux chasseurs de gauche du 12e bataillon R. C.; *Cuendet*, Jules, à l'Auberson, capitaine aux chasseurs de droite du 11e bataillon R. C.; *Jaillet*, David-Albert, à Vallorbes, capitaine aux chasseurs de gauche du 9e bataillon R. C.

Dans sa séance du 9 octobre : MM. *Roguin*, Jules, à Yverdon, commandant du 70e bataillon E.; *Matthey*, Eugène, à Lausanne, lieutenant de la compagnie no 4 du 113e bataillon R. F.; *Guillemin*, Alexandre, à Villars-Lussery, capitaine du centre no 2 du 10e bataillon R. C.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 19 Octobre 1867. Supplément au n° 20 de la Revue.

SOMMAIRE. — L'artillerie rayée dans la guerre de Bohême. — Le Gatling Battery Gun ou mitrailleuse.

L'ARTILLERIE RAYÉE DANS LA GUERRE DE BOHÊME. (¹).

Le n° 188 du *Journal de l'Armée belge* contient un article daté de Liége et signé Y, renfermant des appréciations peu favorables sur le rôle de l'artillerie rayée prussienne dans la récente guerre de Bohême.

L'auteur de cet article est mal renseigné sur les effets produits par cette artillerie et paraît posséder des notions bien incomplètes sur les bouches à feu rayées se chargeant par la culasse du système prussien. Nous ne réfuterons pas le jugement qu'il émet sur ces bouches à feu, ni ses arguments en faveur des canons lisses; au point de vue technique, ces questions sont jugées aujourd'hui. Des esprits prévenus, ou qui n'ont pas été à même d'approfondir la question, peuvent seuls être encore partisans des anciennes pièces lisses. Quant aux effets produits par les canons rayés prussiens dans la guerre d'Allemagne, pour répondre aux critiques dont ils ont été l'objet de la part de l'écrivain dont nous parlons, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner ici des extraits d'ouvrages publiés par des militaires allemands qui ont eu occasion de juger cette artillerie sur les champs de bataille.

Avant de laisser parler ces autorités, il y a lieu cependant de faire remarquer à l'auteur de l'article du *Journal de l'Armée,* que la citation produite par lui de l'ouvrage du colonel Borbstaedt a été par trop écourtée au profit de l'opinion qu'il soutient. Il se borne à citer les phrases suivantes :

(¹) Réponse à l'article du *Journal de l'Armée belge* que nous avons publié dans notre numéro du 3 septembre écoulé. Si, à titre d'impartialité, nous publions cette réponse, nous ne croyons nullement que ses conclusions infirment celles de l'article antérieur. — *Réd.*

« Le rôle le plus difficile et en apparence le moins méritoire, dans « cette guerre, était échu à l'artillerie prussienne : ici, elle n'était « pas l'arme principale, elle n'était pas au premier plan, comme en « 1864, devant Düppel, et, par conséquent, elle eut moins d'occasions « de prouver son habileté reconnue, en obtenant des résultats bril- « lants, imposants, qu'on ne pût attribuer qu'à elle. L'artillerie au- « trichienne était indubitablement l'arme la plus habile et la mieux « instruite de l'armée ennemie. »

Voici le complément de cette citation :

« Comme elle avait des canons rayés et qu'elle était très-mobile, « c'était un adversaire difficile à écraser, d'autant plus que, dans le « nombre de ses canons, l'artillerie prussienne n'avait que les 5/8 de « canons rayés et traînait encore 3/8 de canons de 12 courts. En outre, « par le fait même que les Prussiens faisaient une guerre offensive « aussi rapide et sans trêve, le rôle le plus facile et le plus favorable « échut, presque sans exception, à l'artillerie autrichienne : elle pou- « vait recevoir l'ennemi tranquillement et après s'être convenablement « préparée dans des positions bien choisies, fortes et en partie cou- « vertes, tandis que l'artillerie prussienne devait se former pour atta- « quer immédiatement, après des marches fatigantes, chercher rapi- « dement des points propres à son action, et y courir, souvent à travers « les terrains les plus difficiles, sous le feu le plus violent des obusiers « de l'ennemi. Outre l'avantage de la connaissance du terrain, et « surtout des distances, l'atillerie autrichienne avait encore, dans la « plupart des combats, et particulièrement à la bataille de Kœniggratz, « celui de pouvoir se réunir, dès le commencement, en grandes « batteries et de se placer sur des positions dominantes, d'où elle « ouvrait le feu dans les conditions qui pouvaient le mieux assurer « sa supériorité, tandis que les Prussiens, passant rapidement de la « marche au combat, ne pouvaient jamais mettre en ligne, au com- « mencement, que des batteries isolées et leur envoyer du renfort « qu'à mesure que les colonnes de marche arrivaient. Presque par- « tout l'artillerie prussienne eut à lutter dans des conditions inférieu- « res ; néanmoins, en sa qualité de sœur de l'infanterie, elle restait « fidèlement à ses côtés dans les moments les plus dangereux et les « plus décisifs, en se sacrifiant pour amortir le feu de l'ennemi et le « détourner de l'infanterie. Elle a fait preuve dans toutes les circons- « tances, à son grand avantage, de calme et de sang-froid dans les « moments les plus dangereux ; elle tint solidement pendant des « heures, sur les points les plus exposés, et partout où elle n'avait « pas affaire à des adversaires trop supérieurs en nombre, elle sut « faire bien vite *taire les canons ennemis, par la précision et la rapi-*

« *dité de son tir, et faire éprouver à l'ennemi, surtout aux colonnes* « *d'infanterie, les pertes les plus sensibles*. De cette manière, elle « aplanissait le chemin à l'infanterie prussienne et l'aidait à marcher « victorieusement en avant : à Kœniggratz surtout, elle a beaucoup « contribué, en faisant elle-même de grandes pertes, à enlever les « positions extrêmement fortes de l'ennemi. »

Le lecteur peut juger, par ce qui précède, de l'opinion du colonel Borbstædt ; elle est loin d'être défavorable au rôle joué par l'artillerie rayée prussienne, comme notre adversaire semble l'insinuer.

Parmi les écrits qui font connaître l'action de l'artillerie sur les champs de bataille de la Bohême, un des plus remarquables assurément est celui qui vient d'être publié par M. le colonel Brœcker, membre de la commission du tir de l'artillerie prussienne. Ce travail est peu connu, n'ayant pas encore été traduit en français.

La compétence de cet officier supérieur, très-versé dans la question du tir, ne peut être révoquée en doute : il a commandé avec une grande distinction l'artillerie de la 11e division du 6e corps d'armée prussien, qui a pris une part des plus actives aux événements de cette campagne. Dans cet ouvrage, M. le colonel Brœcker est entré dans les détails les plus circonstanciés sur le service des bouches à feu rayées pendant la campagne et leur action sur les champs de bataille.

Nous donnons ci-dessous un compte rendu de cette intéressante publication. Comme nous l'avons dit précédemment, elle répond à toutes les objections présentées dans l'article du *Journal de l'Armée*.

La 11e division d'infanterie, commandée par le lieutenant-général von Zastrow, quitta ses garnisons le 15 mai 1866 pour se concentrer à Frankenstein, sur les frontières de la Silésie, où elle arriva le 17. Cette division se composait de 4 régiments d'infanterie formant deux brigades, d'un bataillon de chasseurs et de deux régiments de cavalerie. Son artillerie était composée de 2 batteries rayées de 4 et une de 6. Cette artillerie fut renforcée par une batterie rayée de 6 et par une batterie à cheval armée de canons de 12 lisses, prises dans l'artillerie de réserve.

La division resta cantonnée pendant plusieurs jours à Frankenstein. Ce temps fut utilisé pour préparer les sous-officiers et les soldats à la guerre qui allait avoir lieu. L'artillerie avait surtout besoin d'exercer son personnel, car les hommes de la réserve et de landwehr ne connaissaient pas les exercices des canons rayés. Une batterie rayée de 4, provenant de la transformation d'une ancienne batterie lisse de 12, n'avait reçu son matériel que peu de jours avant le départ.

Le personnel était si peu exercé que l'on avait jugé indispensable

de lui faire exécuter au moins un exercice à feu avant l'ouverture des hostilités. Vu le manque de temps et l'absence d'un terrain convenable, cet exercice se fit avec quelques obus non chargés lancés à faible charge.

Le 29 mai, la 11e division, désignée pour former l'avant-garde de l'armée de Silésie, reçut l'ordre de se rapprocher des défilés des montagnes de la Bohême. Les marches eurent lieu par des chaleurs accablantes et fatiguèrent énormément les soldats ; c'est ainsi qu'une batterie rayée de 4, partie un jour à trois heures du matin de son cantonnement, n'arriva à l'étape que vers les cinq heures et demie de l'après-midi.

Quelques jours plus tard, par suite d'ordres nouveaux, une brigade de la 11e division et deux batteries rayées, l'une de 4, l'autre de 6, reçurent l'ordre d'appuyer le 5e corps d'armée dans sa marche en Bohême par Nachod. Le restant de la division se porta dans le comté de Glatz, pour surveiller des détachements autrichiens qui menaçaient cette contrée.

La brigade et les deux batteries rayées de la 11e division désignées pour renforcer le 5e corps ne purent rejoindre ce corps que dans la soirée du 27 juin et arrivèrent trop tard pour prendre part au combat qui eut lieu ce jour à Nachod, mais ces troupes furent fortement engagées le lendemain au combat de Skalitz.

Les deux batteries rayées prirent position à 1500 pas de l'artillerie autrichienne, quatre fois supérieure en nombre, et abritée derrière le remblai de la voie ferrée. En présence d'une artillerie d'une supériorité numérique si considérable, ces deux batteries durent se retirer, après avoir occasionné toutefois des dommages sensibles à leurs adversaires. Elles allèrent occuper des positions nouvelles, et dans ces positions, l'efficacité de leur tir contribua puissamment à la retraite précipitée de l'ennemi.

Les succès remportés par les troupes prussiennes à Nachod et à Skalitz obligèrent les Autrichiens à concentrer en Bohême la presque totalité de leurs forces réparties le long des frontières de la Moravie. Ce changement dans leurs dispositions stratégiques permit de diriger sur Skalitz la partie de la 11e division envoyée dans le comté de Glatz. Ces troupes arrivèrent le 29 juin au soir à Skalitz.

Le 3 juillet, vers 10 heures du matin, la 11e division, formant avant-garde, était arrivée à une distance rapprochée du champ de bataille de Sadowa. Au moyen d'une bonne lunette on pouvait distinguer les mouvements des troupes engagées. Vers 11 heures, un adjudant arriva au galop près du général von Zastrow, et l'informa que l'aile gauche de la première armée était compromise et devait être soutenue dans le plus bref délai par de l'artillerie.

Les batteries de la 11e division quittèrent immédiatement la colonne et se portèrent en avant au trot, soutenues par un régiment de cavalerie. Des officiers envoyés au galop pour reconnaître le terrain s'assurèrent que l'ennemi occupait avec une masse considérable d'artillerie la crête du plateau qui s'étend de Horonowes à Nacitz. Le terrain en avant de la position autrichienne était ondulé, et ce fut sur la crête d'une de ces ondulations, située à environ 2500 pas de la position occupée par l'artillerie ennemie, que les 4 batteries rayées de la 11e division vinrent s'établir successivement. Vers midi, la batterie formée en premier lieu ouvrit son feu. Le premier projectile tiré par l'artillerie autrichienne vint tomber dans cette batterie. On estima, par le temps écoulé entre la flamme et la détonation, que l'ennemi devait se trouver à la distance de 2700 pas. Le tir fut réglé en conséquence.

Bientôt le combat s'engagea vivement de part et d'autre. L'artillerie autrichienne, occupant une position bien choisie et connaissant parfaitement les distances, tira avec une grande précision. Les obus de 8 autrichiens auraient occasionné de grands ravages dans les batteries prussiennes, s'ils avaient éclaté convenablement, mais, heureusement pour elles, la plupart de ces projectiles n'éclatèrent pas.

L'action de l'artillerie prussienne fut, au contraire, des plus énergiques. Des officiers placés en observation sur une hauteur voisine ont certifié que, dès les premiers coups, ils avaient remarqué un grand désordre dans la batterie ennemie. Au dire des prisonniers, deux caissons à munitions ont sauté.

Le combat continua avec une extrême violence. Vers 2 heures, le feu de l'artillerie autrichienne fut éteint, et l'ennemi obligé de battre en retraite. Il alla prendre une nouvelle position sur la hauteur de Chlum. Ce résultat fut obtenu sans que l'infanterie prussienne eût pris la moindre part à l'action.

Entre-temps, deux batteries rayées de 4 de la 12e division, placées à l'extrême gauche dans la direction de Josephstadt eurent également l'occasion de se signaler. Ces batteries furent assaillies en marche par le feu à obus d'une batterie autrichienne. Elles engagèrent le combat et obligèrent cette batterie à se retirer après lui avoir mis deux pièces hors de service et fait sauter plusieurs avant-trains.

Pendant la retraite de l'armée autrichienne, toute l'artillerie du 6e corps d'armée, concentrée en une grande batterie, exerça une action des plus destructives sur les masses de cavalerie et sur les batteries chargées de protéger cette retraite ; mais les effets de l'artillerie prussienne ne tardèrent pas à être contrariés par l'infanterie : celle-ci, n'écoutant que son courage, se précipita sur l'ennemi en dépassant les pièces, et mit ainsi les batteries dans l'impossibilité

d'agir. Il en résulta des pertes sensibles pour l'infanterie prussienne, qui eut à subir un feu violent de la part de l'artillerie de réserve de l'armée autrichienne. Grâce à leur mobilité et à la grande portée de leur tir, les batteries rayées purent seconder l'infanterie malgré les conditions désavantageuses où elles se trouvaient placées, mais les batteries de canons lisses de l'artillerie de réserve ne purent rendre que de très-faibles services. On eut à regretter que, parmi les 96 bouches à feu dont se composait l'artillerie de chaque corps d'armée, 36 fussent encore des canons lisses, alors que les Autrichiens n'avaient que des canons rayés.

Le lendemain de la bataille, dit le colonel Brœcker, on put s'assurer des effets terribles produits par l'artillerie prussienne : le nombreux matériel ennemi détruit par les projectiles et la masse de cadavres d'hommes et de chevaux étendus sur le champ de bataille prouvèrent la puissance de son tir.

Le 4 juillet, l'artillerie de la 11e division fut chargée de faire une démonstration contre la forteresse de Kœniggratz afin d'obliger l'ennemi à l'abandonner. Les batteries furent établies à droite et à gauche de la chaussée conduisant à Sadowa, à environ 5000 pas de la forteresse. Des obus incendiaires de 4 mirent le feu en plusieurs endroits de la ville et notamment dans un de ses faubourgs, le faubourg de Prague. Après une canonnade de deux heures, l'ordre fut donné de cesser le feu et les batteries rentrèrent dans leurs bivouacs.

Cette démonstration contre la forteresse ne fut plus renouvelée. L'ordre arriva le lendemain se diriger sur Olmütz.

Quelques jours plus tard, la division était en marche sur Vienne, quand arriva l'avis de la suspension des hostilités.

Le récit du colonel Brœcker se termine par quelques observations intéressantes au point de vue de l'artillerie. Nous les résumerons cidessous :

Les batteries ont eu, dans le cours de cette campagne, comme nous l'avons déjà dit, de grandes difficultés à vaincre : beaucoup de canonniers, provenant de la réserve et de la landwehr, ne connaissaient pas les pièces rayées.

L'insuffisance du nombre des officiers a été également fort regrettable, et cela s'explique, car le matériel rayé, étant un matériel perfectionné, demande à être surveillé avec soin.

Sur le champ de bataille, il est extrêmement important de faire agir l'artillerie au début de l'action, pour attirer sur elle l'attention de l'artillerie ennemie et permettre à l'infanterie d'approcher de ses adversaires sans avoir des pertes trop sensibles à subir.

Dans le cours du combat, l'artillerie doit ébranler l'ennemi ; enfin cet arme doit agir énergiquement dans la poursuite.

L'artillerie de la 11e division a pleinement répondu à ces exigences lors de la bataille de Sadowa ; son entrée en action a été des plus opportunes ; elle a eu pour conséquence d'obliger l'ennemi à abandonner la forte position défensive qu'il avait prise entre Horonowes et Nacitz. Pendant le combat, quand la 11e division opéra, de concert avec la 12e, dans la direction de Lochnitz, son artillerie eut à lutter contre de l'artillerie et de la cavalerie ennemies. Elle lança des obus explosifs contre les canons de l'adversaire et la batterie à cheval dirigea un tir à mitraille sur la cavalerie ennemie. Grâce à l'efficacité et à la puissance de ce feu, les Autrichiens durent abandonner le combat. Lors de la poursuite, on l'a déjà fait remarquer, l'impétuosité de l'infanterie fut nuisible à l'action de l'artillerie ; souvent elle a empêché cette arme d'agir. L'artillerie a même été obligée de tirer au-dessus de ses propres troupes. L'infanterie eut à supporter des pertes sensibles par suite de sa trop grande fougue ; elle s'approcha à portée du tir à mitraille de l'adversaire, sans avoir laissé à l'artillerie le temps d'éteindre le feu de l'ennemi. Dans cette circonstance, les canons rayés ont encore prouvé leur supériorité sur les canons lisses, en allant prendre position à des distances très-éloignées, afin de concourir à l'action ; les canons lisses, à cause de leur faible portée, n'ont pu en faire autant.

Les conclusions de M. Brœcker présentent un grand intérêt ; nous croyons devoir les reproduire textuellement.

« Nos armes à feu, dît cet écrivain, ont, sans aucun doute, contribué puissamment à nos succès sur les champs de bataille de la Bohême. De tout temps la Prusse a été en progrès sur les autres grandes puissances au point de vue de la partie technique de la science militaire, et ses adversaires en ont souvent éprouvé les conséquences sur les champs de bataille. Malgré les jugements défavorables portés à l'étranger sur notre fusil à aiguille, cette arme a prouvé sa supériorité.

« Quant à nos canons, on ne doit pas perdre de vue que des 792 bouches à feu des 1re et 2e armées, 306, soit 39 p. c., étaient des canons lisses de 12 ; les Autrichiens avaient 800 canons rayés, moitié de 8, moitié du calibre de 4, et pas une seule pièce lisse.

« Les effets remarquables de nos canons rayés et de leurs projectiles, dont l'explosion est certaine, ont été suffisamment établis dans la guerre de Schleswig, et nous pouvons nous dispenser de faire ressortir les qualités dont ils ont fait preuve lors de la dernière campagne. Par contre le canon lisse de 12 a été reconnu inférieur, sous le rapport de la précision et de la puissance des effets, non-seulement

aux pièces prussiennes, mais aussi aux canons rayés autrichiens. La précision du tir de la pièce lisse est très-médiocre à 1500 pas, l'obus étant muni d'une fusée ordinaire, il en résulte que très-souvent le projectile éclate à plusieurs centaines de pas derrière le but ou n'éclate pas du tout. Nous croyons trouver dans ce fait l'explication de l'opinion accréditée en Autriche, que, de nos projectiles, 30 p. c. environ n'éclataient pas.

« Pour juger des effets de notre artillerie rayée à la bataille de Sadowa, on ne doit pas perdre de vue que nos batteries devaient agir sur un terrain qui leur était inconnu et qu'en outre l'appréciation des distances auxquelles se trouvait l'ennemi était extrêmement difficile, à cause du brouillard et de la fumée de la poudre répandue sur tout le champ de bataille. Très-souvent on ne pouvait distinguer que la flamme des canons de l'ennemi, car il était parfaitement abrité dans toutes les positions. Malgré ces conditions si désavantageuses, le tir de nos canons rayés a été d'une admirable précision et nos projectiles explosifs ont tous éclaté sans exception. Dans la plupart des cas, l'artillerie autrichienne a dû se retirer devant le feu de nos canons rayés. Elle a tenu pendant la première moitié de la journée contre l'artillerie de la 1re armée, mais cela n'est pas étonnant, car elle était alors quatre fois plus nombreuse et était, en outre, admirablement favorisée par la configuration du terrain et la connaissance exacte des distances.

« Nous reconnaissons, du reste, que nos canons lisses ont été inférieurs là où ils ont lutté contre l'artillerie autrichienne, et très souvent ils ont été dans l'impossibilité d'agir à cause de la distance; on a même été obligé de les mettre hors de la portée des canons ennemis et de les envoyer en réserve pour les soustraire au feu de l'ennemi. »

Le colonel Broecker termine son ouvrage par quelques considérations sur les artilleries autrichienne et saxonne, dont voici la substance:

Depuis deux ans déjà, toutes les pièces lisses de campagne de l'artillerie autrichienne avaient été remplacées par des canons rayés. L'artillerie prussienne, au contraire, était très en retard; la cause en est principalement due au temps précieux perdu en créant des bouches à feu rayées pour les Etats de la Confédération. La Prusse ne pouvait se douter alors que ces bouches à feu lutteraient un jour contre elle.

L'artillerie autrichienne avait à la bataille de Sadowa le grand avantage d'occuper des positions défensives, ce qui est très favorable au tir des canons rayés. Les artilleurs autrichiens connaissaient par-

faitement le terrain et ils avaient eu soin de mesurer à l'avance les diverses distances. En outre, ils occupaient généralement des positions élevées et avaient soigneusement abrité leurs pièces, même en creusant le sol ; en un mot, ils avaient fait tout ce qu'il est possible de faire pour assurer l'efficacité de leur tir et se soustraire aux effets de l'artillerie prussienne. Pour tenir leurs adversaires à bonne portée de leur feu, ils avaient été jusqu'à établir des abatis et d'autres obstacles en certains endroits.

Les troupes prussiennes étaient privées de tous ces avantages. La marche des bataillons et des batteries était vue de loin. Non-seulement ils avaient à supporter les obus ennemis, mais même les éclats de bois dans les forêts. D'après le colonel Brœcker, les effets de l'artillerie autrichienne à la bataille de Sadowa ont été énormément exagérés ; il l'attribue à l'effet moral que l'artillerie exerce habituellement sur l'infanterie. On le sait, en effet, le feu du canon impressionne extrêmement le fantassin ; l'artilleur, au contraire, est surtout inquiété par la fusillade.

Quoique les canons autrichiens tirassent avec précision, leurs effets étaient médiocres, car 75 p. c. des obus n'éclataient pas. Quant à leurs shrapnels, ils éclataient la plupart à une trop grande hauteur et n'ont produit que fort peu d'effet.

Les batteries saxonnes, au contraire, qui étaient armées de canons rayés du système prussien, ont tiré avec une précision étonnante à la bataille de Sadowa et leurs obus ont éclaté sans exception. A défaut d'autres preuves, celle-ci semble être suffisante pour établir la supériorité des canons rayés prussiens sur ceux des Autrichiens. Une preuve tout aussi concluante est fournie par la lutte engagée entre les artilleries prussienne et autrichienne lors de l'entrée en action de la 2e armée. Les batteries rayées de la 11e division ont produit des effets terribles dans le combat contre l'artillerie autrichienne retranchée dans la superbe position de Honorowes et n'ont perdu en tués et blessés que 14 hommes et 5 chevaux, quoique 800 obus de 8 fussent tombés sur le terrain occupé par elles. Dans tout le cours de la bataille et de la poursuite, l'artillerie ennemie produisit des effets peu sensibles, car l'artillerie prussienne n'a pas eu une pièce démontée et aucun de ses avant-trains n'a sauté.

Le journal militaire autrichien, rédigé par le commissaire général Streffleur, reconnaît les effets terribles de l'artillerie prussienne à la bataille de Sadowa. D'après ce journal, cinq pièces de l'artillerie de réserve autrichienne ont été démolies, quatre caissons ont sauté et 31 bouches à feu ont été tellement maltraitées par les obus prussiens, qu'on a dû les abandonner. Ce journal reconnaît aussi que l'ar-

tillerie autrichienne a été forcée d'abandonner ses positions devant le feu supérieur des canons prussiens.

En résumé, d'après le colonel Broecker, l'artillerie prussienne n'a pas seulement fait son devoir dans la guerre de Bohême, mais elle a parfaitement satisfait à toutes les exigences du service en campagne.

Un ouvrage, publié récemment à Leipzig par des officiers de l'armée saxonne sous le titre: *L'armée royale saxonne dans la campagne d'Allemagne en* 1866, renferme des renseignements très favorables aux canons rayés du système prussien adoptés en Saxe.

En effet, nous lisons dans cet ouvrage ce qui suit:

A la bataille de Sadowa, l'infanterie prussienne du 8e corps a dû se retirer sur toute la ligne avec des pertes sensibles, par suite des effets terribles des batteries rayées saxonnes. D'autre part, on ne peut contester que l'artillerie prussienne a occasionné de grands dommages aux troupes saxonnes. Au moment où l'armée saxonne s'est vue menacée d'être coupée de sa ligne de retraite, un désordre complet s'est mis dans ses rangs et les obus prussiens, pointés avec une précision inouïe, produisirent des effets désastreux. C'était une scène des plus effrayantes. Des montagnes de cadavres furent amoncelées. Les effets des projectiles prussiens dans les masses saxonnes étaient terribles, un seul obus tuait jusqu'à 20 hommes à la fois.

L'artillerie rayée saxonne, se plaçant sur des hauteurs, dirigea avec une rare précision ses projectiles sur les Prussiens, arrêtant ainsi le plus possible l'ardeur de la poursuite; chaque salve saxonne produisait des effets terribles dans les rangs ennemis.

L'armée saxonne et surtout son artillerie se sont particulièrement distinguées à la bataille de Sadowa.

La 10e batterie de canons rayés du système prussien, commandée par le capitaine Hèring et connue dans l'armée saxonne sous le nom de batterie Hering, qui s'était déjà distinguée dans des combats antérieurs, eut aussi l'occasion d'inspirer du respect à l'ennemi pendant la retraite. Cette batterie occupait une hauteur quand, vers la gauche à la lisière d'un bois, on vit apparaître un régiment de hussards rouges. Les hussards cherchèrent à se dérober derrière des ondulations de terrain et à surprendre la batterie sans être aperçus; ils se croyaient d'autant plus sûrs de réussir que la batterie avait cessé son feu. Mais on les avait observés. Les canonniers saxons brûlaient du désir de commencer le feu. Le capitaine Hering réprima leur impatience, et, observant l'ennemi, il leur commanda d'attendre. Quand les hussards furent arrivés à 100 pas de la batterie, le capitaine Hering ordonna le feu. Les obus saxons tombèrent avec une précision inouïe dans les rangs des hussards, qui prirent la fuite dans le plus grand

désordre. Le terrain en avant de la batterie resta jonché de cavaliers et de chevaux (¹).

Ce fait remarquable, produit par une batterie de canons rayés du système prussien, peut être cité en opposition à la narration que notre adversaire du *Journal de l'Armée* fait de la prise d'une batterie de 20 pièces rayées du système autrichien par 2 escadrons de cuirassiers prussiens. Il prouve qu'il n'est pas facile pour la cavalerie d'aborder une batterie de pièces se chargeant par la culasse, tirant des projectiles explosifs qui éclatent avec une grande précision.

Nous pouvons citer encore, comme témoignage de la supériorité de l'artillerie saxonne, le fait que cette artillerie n'a perdu qu'une seule pièce pendant toute la durée de la bataille de Sadowa. Elle a cependant soutenu la retraite de l'armée jusqu'au soir, suivie de près par l'armée prussienne.

L'armée hanovrienne disposait également de plusieurs batteries armées de canons rayés du système prussien. Une relation officielle de la bataille de Langensalza, rédigée par des officiers de l'état-major hanovrien, et publiée récemment à Vienne sous les auspices du roi Georges, parle avec un grand éloge de ces batteries. D'après cette relation, une batterie rayée de 6 empêcha, par la puissance de son feu, tout mouvement offensif des Prussiens contre le centre de l'armée hanovrienne et contribua beaucoup au gain de la bataille.

Pendant la retraite des Prussiens, cette même batterie, poursuivant l'ennemi avec deux escadrons de cavalerie, lui lança à 1400 pas des obus explosifs qui jetèrent le plus grand désordre dans son arrière-garde.

L'insuffisance des munitions a été fort regrettable pour l'armée du roi Georges et l'empêcha de tirer parti de sa victoire. L'artillerie, forte de 42 bouches à feu, dont 22 canons de 6 rayés, 14 canons de 12 lisses et 6 obusiers de 24, ne tira que 916 coups à la bataille de Langensalza. L'artillerie prussienne, au contraire, mieux approvisionnée, en put tirer un nombre plus considérable.

On sait que le manque de munitions de l'armée hanovrienne fut une des causes principales qui obligèrent le roi Georges à capituler le surlendemain de sa victoire.

Les renseignements qui précèdent nous paraissent établir suffisamment la supériorité des canons rayés à chargement par la culasse du système prussien ; du reste, la preuve la plus concluante en leur faveur, c'est que, depuis la dernière campagne, la Prusse et les autres Etats allemands se sont empressés de faire rentrer dans les arsenaux

(¹) Assurément du lisse quelconque, à la distance de 100 pas, eût produit les mêmes résultats, et mieux encore avec la mitraille ordinaire.

les anciens canons lisses. Toute l'artillerie de ces puissances est à la veille d'être armée de canons rayés à chargement par la culasse. L'unique préoccupation de la Prusse, dans ces derniers temps, était d'avoir, en cas de guerre, toute son artillerie armée de canons rayés se chargeant par la culasse.

En résumé, les conclusions à tirer des faits que nous avons signalés sont les suivantes :

1° Le canon rayé prussien se chargeant par la culasse a été supérieur, dans la dernière campagne, au canon rayé autrichien se chargeant par la bouche ;

2° Il n'est plus possible de lutter en campagne avec de vieilles pièces lisses contre l'artillerie armée de canons rayés.

Bruxelles, le 1er mai 1867.

LE GATLING BATTERY GUN OU MITRAILLEUSE.

Ce canon, inventé par M. Gatling, d'Indianapolis, Etats-Unis d'Amérique, diffère essentiellement des armes à feu en usage, par sa construction mécanique et par son mode d'action. « On peut à juste titre, dit une brochure publiée par l'inventeur, le nommer canon mécanique ou canon machine, car il agit automatiquement ; c'est-à-dire que par une action mécanique il se charge et tire incessamment, lorsque les gargousses lui sont fournies par les gargoussiers d'alimentation et que l'on fait tourner la pièce. Mille balles, si cela est nécessaire, peuvent être lancées sans intermission. Ce canon est, par rapport aux autres armes à feu, ce que la presse d'imprimerie est à la plume, ou le chemin de fer à la diligence. Il sera sans nul doute, et dans une grande proportion, un moyen de révolutionner les systèmes de guerre actuels. Quelques hommes armés de ces terribles pourvoyeurs de la mort, pourront en détruire des centaines armés de nos armes de guerre ordinaires. Tel est en un mot le caractère de cette invention.

« Après une longue série d'essais dirigés par des officiers de l'armée fédérale, ce canon a été adopté par le gouvernement des Etats-Unis; cent pièces ont été commandées par le département de la guerre et sont actuellement en cours d'exécution à la manufacture d'armes à feu de Colt et Ce, à Hartford, Connecticut, E. U. d'A.

« Les essais d'épreuve du canon eurent lieu d'abord à l'arsenal du Gouvernement, à Washington ; — ensuite à celui de Frankford, près de Philadelphie ; puis de nouveau à Washington ; et enfin en Virginie une dernière série d'essais comparatifs avec l'obusier de 24, eut lieu

au fort Monroe, durant les mois de juin et juillet 1866. Ces essais ont prouvé la grande valeur et la supériorité de l'invention comme engin de guerre.

« Les extraits suivants, tirés des rapports officiels des divers essais, donneront au lecteur quelque idée de l'appréciation de l'invention par des officiers du gouvernement.

« Il peut être bon d'établir que des canons de deux dimensions furent essayés. Les deux dimensions emploient des cartouches à douille de cuivre, amorcées. Le canon le plus petit était du calibre de 0',0157 et le plus gros de 0',0254. Le premier lance des balles du poids d'environ 0k37.3g. et le plus gros des balles de plomb d'environ 240 grammes

« On emploie aussi pour le plus gros canon une cartouche destinée au tir à courte portée faite expressément pour cette arme, qui contient 15 balles de 0g,0127 et une balle conique, ce qui fait 16 projectiles par chaque décharge. Ce canon lance également de petits obus à percussion avec une grande rapidité et avec une grande précision. Chaque pièce porte six canons rayés en acier.

« Lors des premiers essais faits en janvier 1866, à l'arsenal de Washington, on se servit de l'un des petits canons.

« La pièce fut essayée, dit le rapport, quant à la justesse du tir, sur une cible de 3 mètres, à des portées de 100, 300 et 500 mètres, et aucune des balles ne manqua la cible à ces distances. A 100 mètres, l'écartement du centre de la cible pour la moyenne absolue des balles, fut de 0m,074 ; à 300 mètres, de 0m,278, et à 500 mètres, de 0m,514.

« Pour la rapidité, 20 coups furent tirés en 8 secondes.

« La pénétration fut constatée de 0m,27.

« Poids total du canon, sans l'affût, environ 112 kilogr.
» » de l'affût, » 100 »
» » de l'avant-train, » 100 »

« Les avantages que l'on revendique pour ce canon sont :

1° Qu'il n'y a pas d'échappement de gaz par la culasse ;
2° Qu'il n'y a pas de recul tendant à détruire la justesse du tir ;
3° Qu'il exécute les opérations de la charge, du tir et de l'extraction du culot, par un simple mouvement de rotation de la manivelle ;
4° Justesse du tir ;
5° Rapidité du tir.

« Le canon possède certainement les avantages de la rapidité et de la justesse, il se charge, se tire, etc., par le seul effet de la rotation des canons autour de l'axe de la pièce.

« Il ne laisse pas échapper de gaz par la culasse ; il est muni d'une platine pour chaque canon, de sorte que, dans le cas où un canon ou sa platine viendraient à se déranger, la pièce est toujours en état, le reste des canons et des batteries pouvant toujours s'employer sans difficulté. »

Le rapport conclut par la phrase suivante :

« Toutes les parties du canon fonctionnent bien. »

Signé : J.-W. Maclay,
2e lieutenant d'Ordnance des E. U.

« Respectueusement adressé au Chef de l'Ordnance, conformément à ses instructions. Conclusion : le canon Gatling semble posséder toutes les bonnes qualités qu'on revendique en sa faveur. Il n'est donc qu'une question, celle de savoir si une pièce semblable pourrait être employée dans le service actuel.

Signé : H. STOCKTON,
2e lieutenant d'Ordnance, commandant.

« Durant les derniers mois de 1865 et les premiers de 1866, une série d'expériences de la mitrailleuse Gatling eut lieu à l'arsenal de Frankford, à Philadelphie (E. U.) sous la direction du colonel S. V. Benet. Le Gouvernement avait fait construire exprès, à cet arsenal, un outillage destiné à la fabrication des cartouches métalliques pour le canon Gatling de la plus grande dimension, et plusieurs mois furent consacrés à ces expériences, dans le but de perfectionner les grandes cartouches que l'on employait pour cette arme. Les extraits suivants sont tirés des rapports de ces essais.

« Le rapport adressé au colonel S. V. Benet, l'officier commandant dit :

« Le canon fonctionna également bien dans toutes ses parties, les cartouches furent fournies et les culots extraits après chaque coup avec facilité et exactitude. Les cartouches fonctionnèrent également bien, et leur emploi n'offrit pas plus de difficulté que celui de n'importe quelle autre cartouche métallique d'une construction semblable, et nous dirons même pas autant. Je suis d'avis que l'on peut compter sur une moyenne d'environ soixante coups par minute, lorsqu'on emploiera les cartouchières en ferblanc. Il est indubitable qu'au besoin le canon pourrait tirer plus vite, mais je pense que la moyenne ci-dessus est la plus probable dans un tir continu. Le tir le plus rapide que j'aie obtenu a été de 11 coups en 7 secondes, en employant les cartouchières en ferblanc.

Votre obéissant serviteur, D.-H. BUEL,
capitne d'Ordnance et Lt Cl Bté des E. U. d'A.

Pour copie conforme, A.-B. DYER,
Majr Gl Bté Chef de l'Ordnance.

« A la suite des essais précédents, trois pièces du gros calibre furent amenées à Washington et tirèrent des centaines de fois en présence des généraux Grant, Hancock, Dyer (Chef de l'Ordnance), Delafield (alors Directeur du service du Génie), Maynadier, Hagner, et devant M. Stanton, secrétaire de la guerre, ainsi que devant un grand nombre d'autres officiers distingués de l'armée et de personnages officiels qui, tous, furent convaincus du succès de l'invention.

« A la suite de ces essais, le général Dyer, Chef de l'Ordnance, ordonna qu'un de ces canons fût envoyé au fort Monroe, en Virginie, pour être essayé comparativement avec un obusier de rempart de 24. Ces expériences prouvèrent que la « mitrailleuse Gatling » pouvait, à courte portée, mettre en moyenne six projectiles dans une cible, lorsque l'obusier, employant des boîtes à balles, en logeait une. A la distance de 1,000 mètres, la mitrailleuse Gatling pouvait mettre presque autant de balles de 240 grammes dans la cible, que l'obusier avec ses boîtes à balles, dans une cible de même dimension et dans le même temps, à une distance de 200 mètres.

« Les essais ci-dessus établissent donc d'une manière concluante

ce fait, que la mitrailleuse Gatling est préférable à toute autre arme pour la défense des fortifications et ils ont également prouvé sa grande efficacité à longue portée, lorsqu'on emploie des balles de 500 grammes.

« Les extraits suivants sont tirés du rapport officiel des essais faits au fort Monroe :

Arsenal du fort Monroe, Virginie.

(14 juillet 1866.)

Au Major général A.-B. Dyer, Chef de l'Ordnance, Washington, D. C.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer qu'en exécution de votre lettre du 31 mai 1866, j'ai essayé la mitrailleuse rayée Gatling comparativement avec l'obusier de rempart de 24, et que je l'ai aussi tirée avec des cartouches à balles, sur des cibles. Les résultats des expériences vous sont envoyés ci-annexés.

Je la considère comme une arme supérieure à l'obusier de rempart de 24 pour la défense des fortifications, attendu que 80 à 100 gargousses ou cartouches à balles peuvent aisément être tirées par cette nouvelle arme en une minute et demie, ce qui fait une décharge de 1200 à 1600 projectiles, tandis qu'avec l'obusier de rempart de 24, quatre coups seulement peuvent être tirés dens le même espace de temps, ce qui donne, pour la mitraille 192 projectiles, et pour les boîtes à balles environ 700.

L'effet moral de la mitrailleuse Gatling serait très grand pour repousser un assaut, attendu que les assaillants n'auraient pas même une seconde d'intervalle pour avancer entre les décharges.

Le mécanisme de ce canon est simple et solide, et je ne crois pas probable qu'il se dérange facilement. J'ai fait essuyer l'huile de la pièce, je l'ai fait plonger dans l'eau, et ensuite exposer pendant deux nuits et un jour à la pluie et à l'air ; mais, bien qu'elle fût entièrement rouillée, elle tira 97 coups dans une minute et demie, avec un seul homme pour tourner la manivelle. D'après mon opinion, cette arme pourrait être employée avec avantage dans le service militaire comme canon de rempart, et être montée sur un affut de campagne pour la défense d'un pont, d'une chaussée ou d'un gué.

On pourrait avec avantage en augmenter le calibre, ce qui permettrait l'augmentation de la charge des cartouches et du nombre ou du poids des projectiles.

Respectueusement votre obéissant serviteur,

Signé : T.-G. Baylor,

capit^ne^ d'Ordnance et C^l^ à B^t^ des E. U. d'A., C^t^ G.

Pour copie conforme, *Signé :* A.-B. Dyer,

Gén^l^ maj^r^ à B^t^, chef de l'Ordnance.

« En comparant les relevés du tir sur la cible de la mitrailleuse Gatling avec ceux de l'obusier de rempart de 24, on trouva que la mitrailleuse a mis, dans le même temps, beaucoup plus de projectiles dans la cible, même à courte portée, que l'obusier ; lorsqu'on a fait usage de projectiles pleins, sur une cible placée à la distance de 1,000 mètres, la mitrailleuse Gatling tira quatre-vingt-douze coups dans une minute, et cinquante projectiles atteignirent la cible qui avait 3me 64 de surface.

« On peut affirmer avec certitude que nulle autre arme ne peut lancer le même nombre de projectiles dans le même espace de temps (une minute), ni ne peut mettre autant de balles de 210 grammes, dans une cible de la même dimension, à distance égale et dans le même espace de temps.

« Il peut être bon d'ajouter que la mitrailleuse Gatling était manœu-

vrée par des hommes inexpérimentés, tandis que l'obusier était servi par des artilleurs exercés.

« Un trait particulier et important de la mitrailleuse Gatling consiste en ce qu'il n'y a pas de recul qui puisse altérer la justesse du pointage. Le canon et l'affût sont d'un poids suffisant pour empêcher le recul à chaque décharge. Ceci est un très-grand avantage, attendu que les ponts, gués, routes, etc., peuvent être défendus avec cette arme, aussi bien la nuit que le jour. Tout ce qu'il faut pour défendre un point donné, pendant la nuit, c'est de pointer la pièce pendant le jour de manière à le couvrir, et dans le cas où l'ennemi, pendant la nuit, tenterait d'en franchir les approches, un torrent de balles peut être lancé sur ce point avec une précision sans égale et avec un effet désastreux.

« Avec cette arme, il n'y a pas de temps perdu à pointer après le premier coup. Si on le désire, on peut donner à la pièce un mouvement latéral pendant le tir, de sorte qu'une véritable nappe de balles peut se développer et balayer une grande partie du cercle embrassé.

« L'emploi de cette arme peut suppléer, dans une considérable proportion, à la nécessité de nombreuses armées, car, avec elle, quelques hommes peuvent faire l'œuvre d'un régiment, et l'on mettrait en campagne des centaines de ces pièces avec ce qu'il en coûte pour équiper et payer quelques régiments. C'est une machine qui économise le travail, qui est d'une rare puissance, d'un grand mérite digne de l'attention de tous les gouvernements.

« Dans cette arme, l'opération de la charge est grandement simplifiée. Elle se compose de moins de pièces que le fusil ordinaire, et ne peut se déranger par l'usage. Les succès à la guerre ne sont plus une question de nombres ni de courage et de discipline de la part des troupes, mais bien plutôt une question d'armes, et il continuera d'en être ainsi jusqu'à ce que l'égalité des armements vienne rétablir les anciennes proportions. Les armes se chargeant par la culasse avec les cartouchets métalliques sont aussi supérieures à celles qui se chargent par la bouche, que les navires cuirassés sont supérieurs, comme bâtiments de guerre, aux vieilles carcasses de bois des temps passés.

« Il a fallu longtemps pour convaincre nos anciens que les armes à feu qui se chargent par la culasse sont meilleures que celles qui se chargent par la bouche; mais les dernières guerres, dans les États-Unis et en Europe, ont quelque peu ouvert les yeux à beaucoup de ceux qui, jusqu'alors, avaient été aveuglés par leurs préjugés, et opposés à tous les nouveaux perfectionnements. La supériorité des armes à feu qui se chargent par la culasse étant aujourd'hui un fait si bien démontré, il est évidemment du devoir de tous les gouvernements de se procurer les meilleures armes de ce genre et celles dont l'emploi est le plus efficace. Le pays qui agira ainsi fera sagement — non-seulement il épargnera la vie de ses propres soldats, mais il s'évitera peut-être les mortifications qui suivent les défaites et les pertes de prestige. »

Il est évident que tout en reproduisant ces données de l'inventeur, nous n'entendons point nous porter solidaires des exagérations qui pourraient s'y trouver.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 21. Lausanne, le 4 Novembre 1867. XIIe Année.

SOMMAIRE. — Affaires d'Italie. — Cours préparatoire de l'école des instructeurs du 9-18 septembre 1867, à Bâle. — Circulaires. — Nouvelles et chronique.

AFFAIRES D'ITALIE.

On lit dans le *Moniteur universel* (de Paris) du 22 octobre :

« En présence de l'agression dont les Etats pontificaux ont été l'objet, de la part de bandes révolutionnaires qui en ont franchi la frontière, le gouvernement français avait pris la résolution d'envoyer un corps expéditionnaire à Civita Vecchia.

» Cette mesure était l'accomplissement d'un devoir de dignité et d'honneur. Le gouvernement ne pouvait s'exposer à voir la signature de la France, apposée sur la convention du 15 septembre 1864, violée ou méconnue.

» Mais le gouvernement italien a fait parvenir au gouvernement de l'empereur les assurances et les déclarations les plus catégoriques. Toutes les mesures nécessaires sont prises pour empêcher l'envahissement des Etats pontificaux et rendre à la convention sa complète efficacité.

» Par suite de ces communications, l'empereur a donné l'ordre d'arrêter l'embarquement des troupes. »

Le gouvernement de Florence avait en effet pris diverses mesures pour dissiper et retenir les bandes qui menaçaient le gouvernement du St-Siége. Il avait établi un cordon d'une cinquantaine de mille hommes de l'armée italienne sur les frontières pontificales, arrêté leur chef avoué, le général Garibaldi, qui fut relégué dans son île de Caprera, et emprisonné un assez grand nombre de chefs secondaires.

Ces mesures étant restées sans efficacité et le cabinet de Paris éle-

vant de nouvelles plaintes, le roi Victor-Emmanuel se décida à appeler au ministère le général Cialdini, à la place de M. Ratazzi. Mais le général Cialdini ne put réussir à former un ministère, et, dans ces entrefaites, Garibaldi, échappé de Caprera, allait prendre en personne le commandement des volontaires sur territoire romain, et livrait un combat indécis, à Monte-Rotonda, aux troupes pontificales.

L'intervention française, un moment suspendue, fut reprise de nouveau et menacerait même maintenant de ne plus se localiser à Civita-Vecchia et Rome seulement.

On lit dans le *Moniteur* du 27 octobre :

« En présence des tentatives nouvelles faites par les bandes révolutionnaires pour envahir les Etats pontificaux, l'empereur a révoqué les ordres qu'il avait donnés de suspendre l'embarquement des troupes réunies à Toulon. »

On lit dans le *Moniteur* du soir du 27 octobre :

« Le départ de la flotte et des troupes réunies à Toulon pour Civita-Vecchia avait été suspendu jusqu'à hier soir, samedi, sur la demande du roi Victor-Emmanuel; mais aucun cabinet n'a encore été formé à Florence, les bandes révolutionnaires continuent à envahir les Etats pontificaux et font courir des dangers à Rome elle-même. Le gouvernement français n'a donc pas dû ajourner plus longtemps l'occupation qu'il avait décidée, et l'empereur a fait connaître à Florence ses résolutions. Cette mesure n'a aucun caractère agressif contre l'Italie; l'un et l'autre pays sont également intéressés au triomphe de l'ordre et de la légalité. Les invasions révolutionnaires tentées contre Rome ne sont qu'une violation du droit public et des traités. La nation italienne et son souverain ne sauraient éprouver sur ces événements d'autres sentiments que les nôtres, et nous conservons l'espérance que les relations amicales qui unissent les deux peuples ne seront pas troublées. »

— On mande de Florence, en date du 27 octobre au soir, que le général Menabrea, chargé par le roi de former un nouveau ministère, a réussi dans cette mission.

Voici la composition de ce cabinet : le général Menabrea prend la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères; M. Gualterio va à l'intérieur; M. Cambray-Digny, maire de Florence, prend le portefeuille des finances; M. Cantelli va aux travaux publics; général-intendant Bertole Viale, à la guerre; Mari, à la justice.

Jusqu'à la formation complète du cabinet, sont chargés par interim : Menabrea, de la marine; Cambray-Digny, de l'agriculture; Cantelli, de l'instruction publique. Néanmoins, et quoique tous les titulaires des divers départements ministériels n'aient pas encore pris

possession de leur poste, le nouveau cabinet est immédiatement entré en fonctions.

— La *Gazette officielle* du royaume d'Italie publie la proclamation suivante du roi, en date du 27 octobre :

« Italiens, des bandes de volontaires organisées et excitées par l'œuvre d'un parti, sans mon autorisation ni celle de mon gouvernement, ont violé la frontière de l'Etat pontifical. Le respect dû par tous les citoyens sans exception aux lois et aux stipulations internationales, sanctionnées par le parlement et par moi, m'impose dans ces graves circonstances une inexorable dette d'honneur.

L'Europe sait que le drapeau arboré sur un territoire voisin du nôtre et sur lequel est écrit : destruction de l'autorité spirituelle du chef de la religion catholique, n'est pas le mien.

Cette tentative met la patrie commune dans un grave danger et m'impose l'impérieux devoir de sauver en même temps l'honneur du pays et de ne pas confondre en une seule cause deux causes absolument distinctes, deux objectifs très différents.

L'Italie doit être rassurée contre les dangers qu'elle peut courir : l'Europe doit être convaincue que l'Italie, fidèle à ses engagements, ne peut pas être perturbatrice de l'ordre public ; une guerre avec notre alliée serait une guerre fratricide entre deux armées qui ont combattu pour la même cause.

Dépositaire du droit de paix et de guerre, je ne puis pas en tolérer l'usurpation. J'ai donc confiance que la voix de la raison sera écoutée et que les citoyens italiens qui ont violé ce droit viendront promptement se placer derrière les lignes de notre armée.

Le danger que des désordres et des projets inconsidérés peuvent créer parmi nous doit être conjuré, en maintenant fermes l'autorité du gouvernement et l'inviolabilité des lois. L'honneur du pays est dans mes mains, et la confiance que la nation a eue en moi dans les jours les plus douloureux ne peut me faire défaut.

Quand le calme sera rentré dans les esprits et l'ordre public complétement rétabli, mon gouvernement, d'accord avec la France, s'efforcera loyalement, conformément au vote du parlement, de trouver un accommodement utile et de nature à mettre un terme à la grave et importante question romaine.

J'ai eu et j'aurai toujours confiance dans votre sagesse, comme vous l'avez eue dans l'affection de votre roi pour cette grande patrie que, grâce à des sacrifices communs, nous avons enfin ramenée au nombre des nations, et que nous devons remettre à nos enfants entière et honorée. »

Cette proclamation est signée par le roi et par tous les nouveaux ministres.

— Le ministre des affaires étrangères français vient d'adresser la circulaire suivante aux agents diplomatiques de l'empereur:

Paris, le 25 octobre 1867.

« Monsieur, nous ne voulons pas nous attacher, en ce moment, à énumérer les incidents successifs qui ont fait naître et poussé à ses conséquences extrêmes une crise aussi menaçante pour la sécurité du St-Siége que dangereuse pour les véritables intérêts de l'Italie. Il nous suffit de l'envisager au point de vue de notre droit et de notre honneur, et de constater les devoirs qui en découlent pour nous.

» La convention du 15 septembre 1864 a été provoquée et signée librement par le gouvernement italien; elle l'obligeait à protéger efficacement la frontière des Etats pontificaux contre toute agression extérieure. Nul ne peut douter aujourd'hui que cette obligation ne se soit pas trouvée remplie, et que nous ne soyons en droit de replacer les choses dans l'état où elles étaient avant l'exécution loyale et confiante de nos propres engagements par l'évacuation de Rome. Notre honneur nous impose certainement le devoir de ne pas méconnaître quelles espérances le monde catholique a fondées sur la valeur d'un acte revêtu de notre signature.

» Nous tenons à le dire cependant, nous ne voulons en aucune manière renouveler une occupation dont mieux que personne nous mesurons la gravité. Nous ne sommes animés d'aucune pensée hostile à l'égard de l'Italie. Nous conservons fidèlement la mémoire de tous les liens qui nous unissent à elle. Nous sommes convaincus que l'esprit d'ordre et de légalité, seule base possible de sa prospérité et de sa grandeur, ne tardera pas à s'affirmer hautement. Dès que le territoire pontifical sera délivré et la sécurité rétablie, nous aurons accompli notre tâche et nous nous retirerons. Mais dès à présent nous devons appeler sur la situation réciproque de l'Italie et du St-Siége l'attention des puissances. Aussi intéressées que nous à faire prévaloir en Europe les principes d'ordre et de stabilité, nous ne doutons pas qu'elles n'abordent, avec un sincère désir de les résoudre, des questions auxquelles, pour un si grand nombre de leurs sujets, se rattachent des intérêts moraux et religieux du caractère le plus élevé.

» Telles sont, monsieur, les considérations que vous vous appliquerez à faire valoir, et qu'appréciera, j'en ai la confiance, le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

» Agréez, monsieur, les assurances de ma haute considération.

« (Signé) MOUSTIER. »

— FLORENCE, le 31 octobre. Les troupes italiennes ont franchi les frontières, afin de sauvegarder la dignité nationale et les principes d'ordre et de liberté. Les troupes ont été accueillies avec enthousiasme par les populations; elles n'ont pas été envoyées pour exciter à une lutte civile et provoquer des malheurs déplorables. Leur présence laisse intacte la question de la destinée des populations. On espère que Garibaldi coopérera par une sage détermination à la pacification désirée du pays et au dénouement de la question romaine qui trouveraient ainsi une solution plus facile. A Civita-Vecchia, il y a eu beaucoup d'arrestations pour empêcher une démonstration populaire.

— FLORENCE, 1er novembre, 7 heures du soir. La *Gazette officielle* publie une circulaire de M. Menabrea, adressée aux agents diplomatiques de l'Italie à l'étranger. Voici le texte de cet important document:

La convention du 15 septembre, en stipulant, d'un côté, l'évacuation du territoire pontifical pour les troupes françaises, imposait en même temps à l'Italie des obligations très graves et d'une exécution très difficile. Nous les avons cependant acceptées avec la volonté sincère et absolue de faire tous nos efforts pour en maintenir l'observation.

Contrairement aux lois et malgré les déclarations réitérées du gouvernement, plusieurs bandes ont réussi à pénétrer dans quelques provinces des états pontificaux, en éludant la surveillance des troupes royales. Mais, eu égard à la configuration topographique des lieux, au développement considérable de la ligne qu'il fallait surveiller, et en tenant compte du droit de tout citoyen de voyager librement, on conçoit qu'il était d'une impossibilité absolue pour le corps d'observation d'empêcher avec succès de semblables faits. Ces difficultés n'ont certainement pas échappé à la pénétration et à la perspicacité des hautes parties contractantes, lorsqu'elles signèrent la convention.

On se rappelle qu'un terme fut fixé pour l'exécution de cet accord; il avait été précisément établi pour que, dans l'intervalle, une conciliation pût s'opérer entre le Saint-Siége et l'Italie, ou pour que tout au moins on pût arriver entre les deux gouvernements limitrophes à un *modus vivendi* qui rendît compatibles les rapports réciproques. Cet espoir a été déçu. Ce n'est certes pas que le gouvernement du roi ait rien négligé pour atteindre ce but, mais c'est parce qu'il a toujours rencontré la résistance du Saint-Siége et même des censures sévères pour avoir promulgué des lois précédemment rendues. Il n'y a donc pas à s'étonner si la crise que nous regrettons a dû se produire.

Le gouvernemant de l'empereur, dans le document publié par le *Moniteur*, a déclaré que l'intervention des troupes françaises n'avait aucun but hostile à l'Italie, et qu'il n'entendait aucunement renouveler une occupation dont il mesurait toute la gravité. Le gouvernement du roi, tout en appréciant hautement la valeur de ces déclarations, ne peut pas toutefois se persuader que les circonstances actuelles rendissent nécessaire un acte de cette nature. Le gouvernement impérial ne peut pas méconnaître que la convention du 15 septembre a été conclue surtout en vue de replacer le Saint-Siége dans les conditions ordinaires de tous les autres états, qui doivent pourvoir par eux-mêmes à leur propre sûreté.

On peut à la vérité émettre le doute que l'esprit de la convention

n'a pas toujours été observé à cet égard; mais quoi qu'il en soit, il est de fait que les troupes enrôlées par le gouvernement pontifical ont suffi à la défense de leur drapeau et ont rempli ainsi le but qui leur était assigné. Le gouvernement impérial, malgré nos observations et nos protestations réitérées, en a jugé autrement et a décidé d'intervenir. Les déclarations formelles que nous avons faites récemment de faire tout notre possible pour empêcher l'invasion des bandes, déclarations que nous avons remplies, n'ont malheureusement pas suffi pour le détourner d'une résolution aussi grave.

L'opinion publique en Italie est profondément émue, et si les populations n'ont pas été entrainées à des faits graves, c'est parce que la majorité de ce sage pays est accoutumée à avoir pleine confiance dans le gouvernement d'un roi loyal qui a sauvegardé et sauvegardera toujours l'honneur national, au prix de quelque sacrifice que ce soit. Consultant les exigences de notre dignité et de nos intérêts, le gouvernement a dû conséquemment assumer la grave responsabilité d'ordonner aux troupes de franchir la frontière. Cette mesure ne peut nullement être considérée par la France comme un acte hostile.

En occupant quelques points du territoire pontifical, les troupes royales ont pour instruction de s'attacher à rassurer les esprits, de ramener le calme dans les populations agitées qui s'adressent de tous les côtés au gouvernement du roi, en invoquant sa protection. Elles ont ordre de respecter partout les autorités et les municipalités établies et de se comporter de manière à éviter tout conflit pouvant donner lieu à des complications ultérieures. Par l'intervention des troupes impériales, la situation créée par la Convention de septembre ayant été altérée, le gouvernement du roi devait sauvegarder son droit, en se plaçant dans des conditions identiques à celles de l'autre partie contractante, à l'effet de pouvoir entamer sur le pied d'une égalité parfaite de nouvelles négociations.

Nous formons des vœux sincères pour que ces négociations puissent aboutir à une solution définitive qui, en donnant satisfaction aux légitimes aspirations nationales, assure en même temps au chef suprême de l'Eglise la dignité et l'indépendance nécessaires pour l'accomplissement de sa mission divine.

— Les premières troupes françaises sont entrées à Rome le 30 au soir sous le général de Failly. La totalité des forces expédiées, et cela avec une promptitude tenant du merveilleux, paraît monter à un corps d'armée des trois divisions de Failly, Dumont, Bataille, soit 39 bataillons, 8 escadrons, 10 batteries, soit 27 mille hommes, 1200 chevaux, 60 pièces.

COURS PRÉPARATOIRE DE L'ÉCOLE DES INSTRUCTEURS
DU 9—18 SEPTEMBRE 1867, A BALE.

Ensuite des dispositions du Département militaire fédéral, il fut organisé à Bâle, du 9 au 18 septembre, sous le commandement de M. le lieutenant-colonel fédéral Feiss, un cours de dix jours auquel

furent appelés les instructeurs qui doivent fonctionner comme chefs de classe pour l'enseignement du tir avec les nouvelles armes se chargeant par la culasse, à l'Ecole générale des instructeurs qui doit se tenir prochainement à Thoune.

L'importance de ce cours, sur lequel divers journaux ont d'ailleurs donné des renseignements erronés, nous engage à le faire connaître plus en détail à nos lecteurs.

Le personnel du cours se composait de onze officiers instructeurs, à savoir: MM. les commandants Dotta et Thalmann; majors Mottet et Armand; capitaines Jaquet, Ribi, Keller, Dickenmann, Lienert; lieutenants Berchtbold et Stauffer, ce dernier comme volontaire.

Le matériel était le fusil Prélat-Burnand et le fusil 1866, transformés en charge à culasse au système américain Millbank, amélioré par M. Amsler de Schaffhouse (système à tabatière et à cartouche métallique).

L'emploi du temps fut réglé comme suit:

1° Connaissance et nomenclature de la nouvelle arme; rédaction de l'instruction qui s'y rapporte; enseignement mutuel, 11 heures;

2° Ecole de soldat; nouveau maniement d'arme et charge; théorie et enseignement mutuel, 5½ heures;

3° Exercices pratiques pour viser, 3 heures;

4° Exercices pratiques de tir et nettoyage de l'arme, 32 heures;

5° Discussion du nouveau règlement, 4½ heures.

Le reste du temps fut consacré à l'étude de la théorie du tir, suivant un plan préparé par le commandant et à la mise à jour des notes prises.

Une après-midi fut consacrée à l'examen des différentes fabrications de fusil et enfin une heure spéciale de théorie fut donnée sur le fusil Peabody.

Nomenclature du fusil se chargeant par la culasse et soins à donner à l'arme.

Cette instruction fut donnée suivant un projet préparé d'avance, contenant les modifications jugées nécessaires à la théorie enseignée jusqu'ici. Ce projet, complété par les expériences faites, peut être recommandé pour l'enseignement à l'école des instructeurs.

Les instructeurs se familiarisèrent très vite avec la nomenclature de la culasse mobile. Le démontage, le remontage et le nettoyage de cette partie ne présentent, du reste, aucune difficulté; il est donc permis d'espérer que le soldat se fera facilement à ce travail.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur le règlement qui y a rapport.

Quant au nouveau projet de l'école du soldat (2e section, école du soldat avec le fusil), exercice pour mettre en joue et viser, maniement d'arme et charge, chaque instructeur dut enseigner à tour ces

différentes parties après qu'elles eurent été préalablement reçues dans la salle de théorie. Les instructeurs qui prirent part à cette école se montrèrent très satisfaits des modifications apportées par le projet au règlement actuel et tous sont maintenant à même d'instruire leurs classes sur cette section du règlement.

L'exercice d'enjouer prend, avec les armes se chargeant par la culasse, une importance d'autant plus grande que tout en les habituant à bien viser, il a encore pour résultat de fortifier les muscles du bras gauche, fortement mis à l'épreuve par la position continuellement horizontale du fusil, soit pendant la charge, soit pendant le tir.

C'est surtout à ce point de vue que cet exercice fut pratiqué chaque matin pendant une demi-heure, et on ne saurait trop en recommander la fréquente répétition dans les écoles de recrues.

Quelques légers changements dans la rédaction du projet de règlement sont ressortis de la discussion qui eut lieu à la fin du cours. Le commandant les a déjà soumis à la commission de rédaction qui les a adoptés.

Exercices de tir.

Tous ceux qui prirent part au cours étant déjà experts dans le tir avec le fusil se chargeant par la bouche et les mêmes règles pour viser et tirer existant pour le nouveau fusil, il n'y eut pas lieu de s'occuper des résultats du tir au point de vue de sa justesse ; mais, par contre, la *rapidité du feu* fut tout particulièrement prise en considération comme étant le nouvel élément propre aux armes transformées. C'est dans ce but que furent dirigés les exercices préparatoires et la pratique du tir.

Les exercices préparatoires consistèrent en fréquentes répétitions de la charge, pour laquelle on utilisait des carcasses de balles chargées seulement de fulminate et à tirer en saisissant promptement son point de mire sans rester longtemps en joue.

Le tir à balle serait sans doute le meilleur exercice pour arriver à une grande rapidité de feu, mais l'énorme dépense de munitions qui en résulterait ne permet pas de s'en tenir exclusivement à ce moyen-là.

A ce sujet, comme il n'est pas facile de charger avec des carcasses vides, on devrait en établir un certain nombre auxquelles on fixerait une balle, et ces cartouches ainsi préparées seraient réparties entre les hommes pour les exercices préparatoires.

La rapidité du feu étant plus qu'autrefois en corrélation avec la construction de l'arme, nous signalerons plus loin quelques défauts qui nous ont frappés.

Les résultats du tir pour les coups touchés et pour la rapidité du feu sont consignés dans la tabelle ci-dessous, qui est un résumé som-

maire de tous les exercices de tir à balle, à l'exception de quelques coups d'essai.

I. *Tir individuel.*

	Distance	Dimension des cibles	Coups tirés	Coups touchés	Pour cent	Plus haut résultat en % obtenu jusqu'ici dans les écoles de tir
a. Gros calibre	200	6',6'	110	44/103	40/94	36/84
»	300	»	110	28/85	25/77	21/64
»	400	»	110	10/61	9/55	15/50
b. Petit calibre	300	»	110	52/102	47/93	43/91
»	400	»	110	26/98	24/89	25/77
»	500	»	110	30/86	27/78	20/71
»	600	6',9'	110	18/94	16/85	19/71
»	700	»	110	18/75	16/68	10/62
»	800	»	110	9/64	8/58	8/50

II. *Feu de vitesse.*

	Distance	Cibles	Temps	Hommes	Coups tirés	Coups touchés	Pour cent	Par homme et par minute	
								tiré	touché
a. Gros calibre	200	6',6'	2 séries à 3 minutes	11	358	147/309	41/86	5,4	4,5
»	300	»	»	11	319	62/210	16/66	4,9	3,2
b. Petit calibre	300	»	»	11	497	151/389	30/80	7,5	5,9
»	400	»	4 séries 1 à 3, 1 à 2, 2 à 1 min.	11	508	106/363	21/71	6,6	4,7
Fusil à aiguille système Plœnnies	400	8',25	2 min.	40	400	352	0/88	5,0	4,4

III. *Feu au commandement.*

	Distance	Cibles	Temps	Hommes	Salves	Coups tirés	Coups touchés	Pour cent	tiré	touché
a. Gros calibre	200	6',8'	3 min.	12		100	88	88	2,8	2,2
»	300	»	2 séries à 3 minutes	12		222	182	82	3,1	2,5
»	400	»	1 série à 3 minutes	12		105	67	64	3,0	2,0
					salves	Coups tirés	touchés	Pour cent		
b. Petit calibre	300	6',18'	3 séries à 2 minutes	12	30	332	305	95	4,6	4,2
»	400	»	2 séries 1 à 2, 1 à 1 min.	12	10, 6	180	155	86	5,0	4,3
Fusil à aiguille système Plœnnies	400	8',25'	55 sec.	20	4	80	52	65	4,3	2,8

Il est à observer que, si les tireurs avaient pratiqué l'exercice de la mise en joue et du feu pour le tir individuel, ils n'étaient pas, dès le début, experts dans la charge avec la cartouche à balle, ce qui mérite considération pour les résultats du feu de vitesse et du feu au commandement.

Après ces premiers exercices avec des armes se chargeant par la culasse nous signalons ci-dessous quelques expériences faites pendant ce cours et qui pourront servir de règle pour les cours à venir.

1° La culasse mobile s'ouvre parfois très difficilement après que le coup est parti, mais cet inconvénient disparaît avec l'usage et il est facile d'y remédier dans le commencement, en faisant frapper le chien une seconde fois sur la broche percutante avant que d'ouvrir la culasse.

2° Le fusil de gros calibre ne rejetant pas la carcasse de la balle après le coup, il est plus facile de l'extraire en tournant un peu le fusil qu'en cherchant à la saisir avec les doigts.

3° On doit soigneusement veiller en chargeant à ce que le crochet de l'extracteur ne reste pas en arrière du bourrelet de la cartouche, ce qui pourrait faire partir le coup lorsqu'on ferme la culasse mobile.

Cet accident peut surtout arriver avec le fusil de gros calibre si l'on ne glisse pas l'extracteur dans le canon en même temps que la cartouche.

4° La broche percutante doit toujours jouer dans le canal de broche, car si elle y est fixe, la cartouche peut s'enflammer par la fermeture de la culasse mobile. Les officiers assistant à un tir à balle devront porter la plus grande attention sur ce fait.

5° Les différentes parties de la culasse mobile doivent toujours être bien huilées ; on évitera cependant autant que possible de les graisser ou de les nettoyer pendant le tir, de peur que des résidus, en s'introduisant dans les jointures, n'empêchent la fermeture exacte de la culasse mobile.

6° Après chaque feu les armes devront être déchargées. Pour le tir individuel, il serait bon, jusqu'à ce qu'on ait plus d'expérience de ces nouvelles armes, de ne faire charger chaque tireur que lorsque c'est à son tour de tirer.

Quant à ce qui concerne les *armes* elles-mêmes, les essais faits donnent lieu aux observations et propositions suivantes :

1° La tête de la vis de la noix devrait être plus arrondie ; ses bords tranchants ont déjà précédemment provoqué des plaintes qui sont plus sérieuses maintenant que, dans le mouvement pour ouvrir la culasse mobile, la main vient plus souvent en contact avec cette petite pièce

dont la correction est urgente et pourrait se faire dans le travail de transformation.

2° Les coins en arrière à droite de l'obturateur sont aussi trop tranchants et causent de fréquentes blessures; il serait facile de les adoucir sans inconvénient pour la culasse mobile.

3° Il serait très désirable que la poignée du coin pour ouvrir la culasse mobile du fusil de petit calibre fût plus détachée de l'axe de l'arme, ainsi que cela existe pour le fusil de gros calibre.

4° L'obturateur devrait être fixé à la boîte de culasse par une vis en acier et non point par une vis en fer, qui se fausse facilement et qui empêche alors d'ouvrir la culasse mobile.

5° On devrait examiner s'il ne serait pas utile de donner plus de courbe au ressort de l'extracteur.

6° Chez beaucoup de fusils, le ressort d'arrêt devrait être mieux tendu pour répondre à son but.

7° On devrait porter plus d'attention que le contrôle ne semble l'avoir fait sur une construction exacte et uniforme de la chambre, surtout pour la rapidité du feu, qui dépend beaucoup de l'observation minutieuse des dimensions de cette partie de la chambre, dans laquelle le bourrelet de la cartouche vient se placer.

8° Il est absolument indipensable que la baguette soit solidement fixée dans sa rainure.

Parties accessoires et buffleterie.

1° Au lieu d'une clé de cheminée, le tire-balle devrait être muni d'un crochet pour retirer les carcasses qui restent prises.

2° On pourrait ajouter à la baguette une brosse rude, cylindrique, longue de 3 à 4 pouces et qui s'y fixerait comme un écouvillon.

3° Des cartouchières essayées, le modèle américain paraît être supérieur au nôtre, mais surpassé par un modèle st-gallois, qui peut, ainsi que son ceinturon, être recommandé pour les acquisitions à faire.

4° Les séparations dans la giberne actuelle doivent être enlevées comme inutiles et incommodes.

Munitions.

Les cartouches d'exercice pour le fusil de gros calibre sont encore d'un trop faible degré d'expansion, de sorte qu'on ne peut presque pas s'en servir. Le défaut gît dans le peu de résistance qu'offre à la poudre le petit carton qui ferme la partie antérieure de la cartouche

et qui n'est pas en proportion du diamètre de celle-ci; dès lors la poudre ne brûle que lentement, et il arrive fréquemment qu'elle s'échappe de la cartouche.

Les cartouches d'exercice de petit calibre semblent répondre à leur but.

Les cartouches de tir mises à la disposition de l'école étaient de qualité très variable. Tandis que dans quelques paquets les cartouches étaient très bien conservées, d'autres paquets présentaient un grand nombre de cartouches déchirées, surtout par le fond qui avait sauté.

On ne saurait trop recommander l'emploi de bon matériel pour les enveloppes des cartouches, et cela devrait d'autant plus être le cas pour une école d'instructeurs, qu'il s'agit, avant tout, d'inspirer à notre personnel militaire enseignant la plus grande confiance dans les nouvelles armes et les nouvelles munitions.

En résumé, cette école préparatoire, composée d'officiers experts et zélés, habilement dirigés par M. le lieut.-colonel Feiss, a donné d'excellents résultats, que la prochaine et plus vaste école de Thoune ne tardera pas à mettre en évidence.

DES INDEMNITÉS ET TAXES DE CHEVAUX.

Le nouveau commissaire des guerres en chef de la Confédération a adressé les circulaires suivantes aux commissariats des guerres cantonaux et aux officiers de l'état-major fédéral :

Berne, le 15 octobre 1867.

Tit. — Dans le but de remédier aux inconvénients qui se produisent à l'égard de réclamations en indemnités pour chevaux malades après le licenciement, et pour introduire sous ce rapport une marche régulière et uniforme tant pour l'administration militaire fédérale que pour les commissariats des guerres cantonaux, nous avons décidé ce qui suit :

1° Lorsqu'un propriétaire de cheval à la clôture d'un service militaire fédéral et après avoir repris son cheval en main, éprouve des craintes sur l'état de santé de ce dernier, il a le droit de formuler une réclamation. Vu le nombre considérable de ces réclamations, il devient nécessaire que tous les cantons y procèdent d'une manière uniforme et d'après les règles suivantes :

Les propriétaires de chevaux doivent adresser leurs réclamations, munies de leur signature, au commissariat des guerres cantonal respectif, qui les transmettra au commissariat des guerres central. Toute réclamation doit être munie d'un certi-

ficat de vétérinaire servant de pièce à l'appui. Ce certificat doit, outre le rapport sur l'état actuel du cheval, contenir son signalement et mentionner le n° du sabot.

Un vétérinaire traitant un cheval ne doit jamais intervenir lui-même comme réclamant, vu que dans ce cas son impartialité pourrait être mise en doute. Une réclamation en indemnité devra en conséquence comprendre :

a) une lettre du propriétaire du cheval ;

b) un certificat du vétérinaire.

Les réclamations qui ne rempliraient pas ces conditions, ne seront pas admises à l'avenir par l'autorité soussignée.

2° Si lors de la dépréciation il est accordé avec l'assentiment du réviseur fédéral, un terme de réclamation, ce terme doit être clairement exprimé dans le procès-verbal de dépréciation sous la rubrique « observations » et cela avec l'indication de sa durée.

Lorsqu'un propriétaire de cheval veut faire usage de son droit de réclamation, il doit produire le certificat d'un vétérinaire constatant l'état de son cheval et cela avant l'expiration du terme fixé pour la réclamation, à défaut de quoi sa demande est irrévocablement écartée.

3° Les commissariats des guerres cantonaux sont requis à contribuer pour leur part à l'accélération du service en transmettant au commissariat des guerres central les verbaux de dépréciation immédiatement après les avoir dressés, afin que le paiement des indemnités ne souffre pas de retard.

4° Les commissaires des guerres cantonaux ne doivent procéder de leur chef à aucune dépréciation supplémentaire ; celles-ci devront toujours être ordonnées par le commissariat des guerres central ou par le vétérinaire fédéral en chef.

Les commissaires des guerres cantonaux sont rendus responsables de l'inobservation des présentes directions.

5° Si les commissaires des guerres cantonaux désirent assister à une dépréciation supplémentaire, ils en ont la faculté, sans qu'il en résulte toutefois aucuns frais pour l'administration militaire fédérale.

Les commissaires des guerres des cantons sont priés de se conformer à l'avenir au contenu des présentes prescriptions, car ce n'est qu'en s'efforçant de les maintenir, que l'on évitera, d'une part, maintes réclamations non fondées, tandis que, de l'autre, on sera à même de liquider plus promptement celles qui mériteront d'être prises en considération.

Agréez, etc.

Berne, *le* 16 *octobre* 1867.

Tit. — Dans le courant de la présente année scolaire il est arrivé à différentes reprises que les officiers montés de l'état-major fédéral ont amené pour leur usage dans les écoles militaires et cours de répétitions des armes spéciales des chevaux qui, d'après le § 62 du règlement d'administration militaire, ne pouvaient pas être admis au service et se trouvaient par conséquent refusés par la commission d'estimation.

Nous devons à cet égard faire observer à Messieurs les officiers de l'état-major fédéral que tout cheval qui ne remplira pas les conditions prescrites par les §§ 62

et 63 du règlement d'administration et qui par conséquent est refusé à l'estimation, sera exclu de toute indemnité soit de dépréciation et autres avantages, soit pour soins médicaux et frais de transport.

Si toutefois des officiers de l'état-major fédéral veulent monter à leurs périls et risques un cheval refusé à l'estimation, ils auront uniquement droit à une ration de fourrage.

D'autre part, tout officier dont le cheval remplira les conditions contenues dans les §§ 62 et 63 du règlement d'administration et qui aura été estimé, touchera en sus de la ration de fourrage une indemnité de cheval de 4 fr. par jour, plus celle allouée pour le transport et l'officier aura le droit de présenter son cheval à la clôture du service à l'examen et à la dépréciation.

Messieurs les officiers de l'état-major fédéral sont invités à se conformer, chacun en tant que cela peut le concerner, aux directions contenues dans la présente circulaire.

Agréez, tit., l'assurance de notre parfaite considération.

Le Commissariat central des guerres,
L. Denzler, colonel.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. Octobre. (*Corresp. partic.*) En date du 21 octobre 1867, le département militaire fédéral a annoncé au Conseil fédéral qu'en exécution de l'arrêté du 19 juillet dernier les quatre batteries de fusées supprimées ont été remplacées par trois batteries rayées de 4 liv., dans l'élite ; qu'il a été créé une demi-compagnie de position dans l'élite et une demi-compagnie de position dans la réserve; les trois batteries ont été réparties entre les cantons de Zurich, Berne et Argovie, tandis que les demi-compagnies ont été assignées au canton de Genève.

Ces unités tactiques ont été numérotées par le Conseil fédéral comme suit :

La batterie de 4 liv. d'élite de Zurich, N° 28.
» » » 4 » » » Berne, » 29.
» « » 4 » » d'Argovie, » 30.
La compagnie de position d'élite de Genève N° 31.
» » de réserve » » » 59.

En vue de l'exécution de l'arrêté fédéral du 19 juillet dernier, touchant la transformation du matériel d'artillerie, le Conseil fédéral a autorisé son Département militaire a adresser une circulaire à tous les Gouvernements cantonaux.

Du reste une réjouissante activité règne dans toutes les sections du Département, sous l'impulsion de son habile et laborieux directeur.

Une dizaine d'officiers d'état-major fédéral, avec M. le lieut.-colonel Stocker comme chef de classe, travaillent assidûment au bureau d'état-major sous les ordres de M. le colonel Siegfried à des rédactions de mémoires et de tableaux propres à faciliter les mises sur pied des divisions. Ces officiers, qui par parenthèse sont en civil, procèdent aussi à des exercices de reconnaissance dans les environs de Berne

et ont une heure par jour d'entretien théorique sous la direction de M. le colonel Hofstetter. Prochainement va s'ouvrir à Thoune le cours extraordinaire des instructeurs de toutes armes pour la mise à l'étude du projet de nouveau règlement d'exercice d'infanterie, ensuite de l'adoption des fusils se chargeant par la culasse. Ce projet modifie d'une manière assez considérable le règlement actuel et y introduit d'heureuses simplifications, empruntées surtout aux expériences de l'armée prussienne. Les mouvements sont généralement accélérés et les commandements raccourcis. Ils viennent d'être imprimés et mis en circulation. La commission tactique assistera aux essais à la fin de l'école, du 17 au 23 novembre. A cet effet le département a fort à propos jugé convenable de l'agrandir et d'y ajouter des officiers de diverses armes, et celle-ci se trouve maintenant composée comme suit: MM. les colonels fédéraux Veillon, Isler, Schwarz, Salis, J., Hofstetter, Scherz, Schädler, Stadler, Scherer, Wieland, Lecomte; lieutenants-colonels Stocker, Fögeli; commandants de bataillon Fornaro, Roguin, Sessler; major fédéral de Perrot.

M. le colonel Denzler a pris possession de son nouveau poste de commissaire des guerres en chef, et vous aurez déjà de ses nouvelles par les opportunes circulaires ci-jointes (voir plus haut).

Nous avons aussi eu dans nos murs ces jours-ci la commission dite stratégique (composée de MM. les colonels Schwarz, Aubert, Lecomte, Siegfried et de Sinner), chargée de déterminer certains projets de fortification dans les principales hypothèses de guerre qui pourraient se présenter. On dit que la commission pense entr'autres à demander l'établissement d'un ou deux ouvrages permanents à Bâle, pour couvrir les gares et le pont du Rhin, ainsi qu'à Olten, pour veiller à cet important carrefour de chemins de fer, en même temps passage de l'Aar. Quelques doubles têtes de pont sur l'Aar, sur la Reuss, sur la Limat et sur la Sarine, et un grand camp retranché autour de Berne seraient aussi préparés, de manière à pouvoir faire jouer immédiatement les pioches et les pelles au moment du besoin. Il ne serait peut-être pas sans intérêt que la question fût examinée à ses divers points de vue, militaire et politique, par les journaux éclairés des cantons.

La transformation des fusils marche maintenant d'un assez bon pas, et bientôt on pourra voir enfin le moment où nous jouirons d'un armement réel. Quant au modèle définitif voté et déjà payé par les chambres, on le cherche toujours. C'est maintenant un fusil Vetterli, soit Winchester très-perfectionné et simplifié, qui est le bijou à la mode, sous la réserve bien entendu que M. Amsler, le favori de la commission technique, n'annonce pas bientôt quelque chose de mieux. Les vues à ce sujet sont encore tellement dans le pot-au-noir qu'il serait même question de revenir de l'idée d'un fusil à répétition à celle du fusil simple. M. Vetterli a aussi un modèle de ces derniers qui ne saurait être dépassé en rapidité, assure-t-on, par aucun système répétiteur. *Vedremos!* comme on dit au nouvel établissement qui fait les délices de la ville fédérale et de sa garnison.

Quoiqu'il en soit, qu'on se hâte d'en finir avec les essais et les perfectionnements! Qu'on se hâte d'avoir des armes et non plus des projets. La Suisse a été la première nation de l'Europe à profiter des expériences de l'Amérique et à décider la

transformation de ses fusils, déjà au printemps 1865. Sera-t-il dit que, grâce aux lenteurs de notre commission technique, la Suisse sera la dernière en Europe munie de son armement ? Ah ! les gens qui veulent tout accaparer à eux, qui entreprennent tous les métiers, et qui finalement ne savent rien faire à temps, se chargent d'une lourde responsabilité devant le pays !

Heureusement il nous vient quelque consolation d'au-delà de l'Océan.

On a, par M. le capitaine contrôleur de Mechel envoyé récemment en Amérique pour y surveiller la commande des fusils Peabody, de bonnes nouvelles de cette opération. Prochainement la Suisse aura 10 mille de ces excellentes armes. La première livraison est partie le 10 de ce mois par les paquebots allemands. On pourra expérimenter bientôt si l'on ne ferait pas bien d'en demander tout de suite un plus grand nombre. On va nous expédier aussi la machine à fabriquer les cartouches métalliques, machine merveilleuse au moyen de laquelle on peut frapper 30 mille cartouches par jour.

M. Maurice Reymond, lieutenant à l'état-major d'artillerie, du Chenit (Vaud), 2me secrétaire du bureau fédéral d'artillerie à Arau, ayant demandé sa démission, le Conseil fédéral la lui a accordée avec remerciements pour les services qu'il a rendus. Le poste vacant est mis au concours. A cette occasion on parle d'une réorganisation générale de ce bureau, en vue d'une diminution de ses dépenses et d'une meilleure répartition des travaux qui incombent aux diverses sections de l'état-major. Pourquoi, par exemple, refuser aux carabiniers et à la cavalerie ce qu'on accorde à d'autres avec tant de profusion ? pourquoi ne pas avoir aussi un bureau de carabiniers, à qui reviendrait de droit tout ce qui concerne le tir et les armes à feu portatives ?

Vaud. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 19 octobre, a nommé au grade de commandant du 5me bataillon de réserve cantonale M. Henri *Henninger,* actuellement major au 45me bataillon ; M. F.-L. *Mayor,* à Echallens, capitaine de la compagnie du centre no 2 du 11e bataillon de réserve cantonale ; M. Henri *Guisan*, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la compagnie du centre no 3 du 50e bataillon d'élite.

Dans sa séance du 22 octobre, le Conseil d'Etat a nommé M. Jules-Constant *Lecoultre,* à Gimel, major du 46e bataillon, au grade de commandant du 8e bataillon de réserve cantonale ; M. François *Devenoge,* à Dizy, capitaine de chasseurs de gauche du 111e bataillon de réserve fédérale ; M. *Jaquier,* Franç.-Rod., à Prahins, capitaine des chasseurs de gauche du 50e bataillon d'élite.

Dans sa séance du 30 octobre, il a nommé : MM. *Decollogny,* Jules-Henri, à Apples, major du 46e bataillon d'élite ; *Vincent*, Lucien, 2e sous-lieutenant de la compagnie du centre no 2 du 5e bataillon R. C.

Dans sa séance du 1er novembre, il a nommé : MM. *Dufour,* Vincent, à Charnex, major du 26e bataillon, commandant du 70e bataillon d'élite ; *Durussel,* Emile, à Donneloye, capitaine du centre no 4 du 10e bataillon d'élite ; *Capt,* Hector, au Solliat, lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite du 10e bataillon R. C.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 22. Lausanne, le 20 Novembre 1867. XIIe Année.

AFFAIRES D'ITALIE.

On lit dans le *Moniteur universel*, sous la date du 1er novembre :

« Le maréchal ministre de la guerre a reçu, le 1er novembre au matin, des nouvelles de M. le général de Failly, datées de Civita-Vecchia, 30 octobre.

« Le général a débarqué dans ce port avec la 1re brigade de la division Dumont, le 29, à 3 heures de l'après-midi.

« La brigade de Potier a pu être débarquée à son tour dans la soirée du 30.

« Le général Dumont a dû entrer à Rome le 31 avec sa 1re brigade.

« Garibaldi était à Monte Rotondo, 21 kilomètres de Rome, avec 5000 hommes.

« Les communications avec l'Italie sont rompues. La dépêche du général de Failly a été apportée à Nice par un bateau à vapeur. »

Sous la même date :

« Le maréchal ministre de la guerre a reçu, dans la soirée du 1er novembre, une dépêche du général de Failly, datée de Civita-Vecchia, 31 octobre.

« Le général Dumont est à Rome avec la brigade de Polhès. Nos troupes ont été reçues à Rome avec enthousiasme par la population.

« Les garibaldiens sont toujours aux environs de Rome.

« La brigade Duplessis arrivait à Civita-Vecchia au moment du départ du bateau porteur de la dépêche du général. »

Sous la date du 5 novembre :

« Des dépêches de Florence, datées du 4 novembre au matin, annoncent que les troupes pontificales ont rencontré la veille, près de Tivoli, les bandes commandées par Garibaldi et les ont immédiatement attaquées. Après un combat acharné, les garibaldiens ont fui en désordre, laissant sur le champ de bataille trois mille des leurs, tués, blessés ou prisonniers. Garibaldi a réussi à s'échapper et à gagner Terni. Les autorités italiennes l'ont fait conduire à Florence avec ses deux fils. De son côté, le général Ricotti, commandant en chef de l'armée italienne, a opéré sur la frontière l'arrestation et le désarmement de quatre mille garibaldiens qui cherchaient à se réfugier sur le territoire italien. »

Sous la même date :

« Garibaldi a été arrêté hier au soir 4 novembre à Figline (dans les environs d'Arezzo), par les soins des autorités italiennes. Il a été conduit ce matin au fort de Varignano, près de la Spezzia. Ses deux fils y ont été enfermés avec lui.

« Les Etats-Romains sont actuellement délivrés de toutes les bandes qui les avaient envahis. Le gouvernement italien vient de donner l'ordre aux troupes royales, qui avaient occupé sur le territoire pontifical quelques points voisins de la frontière, de les évacuer et de rentrer sur le territoire italien.

« Les communications télégraphiques sont rétablies entre Rome et Florence et entre Rome et Naples. »

Sous la date du 6 novembre :

« La bataille livrée par les troupes pontificales aux bandes garibaldiennes sur le territoire de Mentana, et continuée à Monte-Rotondo, a été très sérieuse. D'après les évaluations parvenues au ministère des armes à Rome et publiées dans le journal officiel, 10,000 garibaldiens ont prit part à l'action ; ils ont eu 800 tués ou blessés, et ont laissé entre les mains des troupes romaines 2000 prisonniers, 5000 à 6000 fusils et 6 canons. Les pontificaux ont eu 150 hommes tués ou mis hors de combat. »

Sous la date du 7 novembre :

« En présence des nouvelles venues d'Italie, l'empereur a donné l'ordre de contremander le départ de la troisième division, qui devait s'embarquer à Toulon pour Civita-Vecchia. »

Sous la date du 8 novembre:

« Le gouvernement de l'empereur a appris avec une vive satisfaction la résolution spontanée par laquelle les troupes royales ont été rappelées sur le territoire italien.

« Par une dépêche spéciale il a chargé notre représentant en Italie de témoigner au cabinet de Florence combien il appréciait les sentiments de conciliation et la fermeté de vues qui ont dicté cette détermination.

« Les efforts patriotiques du gouvernement italien pour rétablir partout dans la péninsule l'ordre, la sécurité et le respect des traités, inspirent au gouvernement français la plus grande confiance et lui donnent la conviction que les bonnes relations de la France et de l'Italie continueront à s'affermir et à se développer.

« L'Empereur a décidé que le corps expéditionnaire français évacuerait Rome et les autres villes des états pontificaux qu'il occupe aujourd'hui aussitôt que l'ordre y serait assuré. Les troupes se concentreront graduellement sur Civita-Vecchia. »

RAPPORT GARIBALDIEN.

La *Riforma* publie le premier rapport suivant sur l'affaire de Tivoli :

Le 3 novembre, à midi, le corps des volontaires italiens qui occupait Monte-Rotondo se mit en marche par la route de Montano sur Tivoli, où devaient se concentrer tous les autres corps occupant le territoire pontifical. Le général Garibaldi avait prévu l'éventualité de la rencontre de l'ennemi en chemin, et il avait donné des ordres en conséquence. L'avant-garde était composée du 2e bataillon de bersagliers, qui devait flanquer notre droite la plus exposée à l'ennemi. Nous étions au nombre de 5000 hommes, avec deux pièces d'artillerie prises à Monte-Rotondo.

L'avant-garde avait dépassé Mentana, quand les éclaireurs apprirent au général que les troupes pontificales avaient déjà attaqué la tête de colonne et l'extrême avant-garde. A la vue de l'ennemi, Garibaldi prit ses dispositions. Le 2e bataillon de volontaires et les 2e et 3e de bersagliers en compagnie de carabiniers de Livourne, prirent position sur les collines, à un demi-mille de distance de Mentana. Ils furent reçus par un feu très vif de chasseurs étrangers et de zouaves. Mais les positions en avant de Mentana n'ayant pas été trouvées propres à une bonne défense, le gros de nos troupes se rapprocha de Mentana,

occupant le château et les maisons, pendant que le reste des troupes garibaldiennes s'échelonnait à la gauche et derrière le pays. Alors, deux colonnes de zouaves et de chasseurs attaquèrent le village de front et à la gauche, comme on l'avait prévu, et ils parvinrent, pour quelques instants, à pénétrer dans les premières maisons ; ce moment était critique : Mentana et la retraite se trouvaient menacées. Le général Garibaldi ordonna une charge à la baïonnette sur toute la ligne : cette charge fut exécutée d'une manière brillante ; Mentana fut reprise.

Le général, posté sur une hauteur, dirigeait lui-même le tir de nos canons. Le sort de la journée paraissait être décidé, et l'ennemi perdait du terrain, quant on vit paraître en ligne une nouvelle phalange ennemie : c'étaient de nouveaux bataillons de la légion d'Antibes qui, venant en aide aux bataillons fléchissants de la première ligne, attaquèrent les nôtres vigoureusement : leurs armes de précision et leur artillerie décimaient nos rangs, encore bien que nous continuassions de disputer le terrain pouce par pouce... mais la victoire devenait impossible, le nombre nous écrasait, les munitions manquaient, nos pièces avaient épuisé leurs 70 coups.

Il devenait nécessaire d'assurer leur retraite qui s'opéra bien sur Monte-Rotondo.

Le général Garibaldi employa toutes ses forces disponibles à la défense des positions et du fort, l'ennemi vint à une portée de fusil, mais il n'osa ni avancer, ni attaquer. Vers les cinq heures du soir, il se reconcentra sur les collines, vis-à-vis de Monte-Rotondo, et il laissa toute la soirée et la nuit à notre disposition.

Garibaldi aurait pu organiser sur ce point une forte résistance : mais, après l'intervention française et italienne, la situation politique dominait la situation militaire : toute effusion de sang devenait désormais superflue. Le général Garibaldi l'avait compris ; il ordonna la retraite sur Passo-Correse. On exécuta cette retraite dans la soirée, en bon ordre et sous les yeux de l'ennemi. Le combat avait duré quatre heures.

Nous avions en face de nous toute l'armée pontificale avec trois batteries d'artillerie, dont on n'avait du reste pu mettre en position que quelques pièces.

L'attitude des volontaires a été digne d'éloges. Tous les officiers généraux et supérieurs ont payé de leur personne ; mais les germes de dissolution répandus dans le corps des volontaires par les agents de trois polices, le défaut de munitions, la mauvaise qualité des armes, ont rendu la victoire impossible.

Nos pertes peuvent s'élever à 250 hommes tués ou blessés; mais l'ennemi a payé bien plus cher sa victoire.

Signé : N. Fabrizzi; Mario-G. Mistori, Menotti Garibaldi, G. Guerzani, G. Adamoti.

RAPPORT DU GÉNÉRAL DE FAILLY.

Le commandant en chef de l'expédition française a adressé au ministre de la guerre à Paris le rapport suivant :

« Monsieur le maréchal,

« A mon débarquement à Civita-Vecchia, le 29 octobre dernier, les premiers renseignements qui me furent fournis sur les bandes révolutionnaires constatèrent que le gros de leurs forces, sous le commandement direct de Garibaldi, occupait, au nord de Rome, une position menaçante pour cette ville. Leurs avant-postes bordaient la rive droite de l'Anio et menaçaient Rome. Nos premières opérations devaient donc tendre à les en éloigner et à les déloger des positions qu'ils occupaient. J'étais d'autant plus impatient de prendre l'offensive, que tout retard permettait aux bandes de s'y asseoir fortement.

« Dès que les forces réunies à Rome me parurent suffisantes, et de concert avec le ministre des armes commandant de l'armée pontificale, les bases de l'opération furent arrêtées et leur exécution fixée au dimanche 3 novembre.

« Le Tibre arrive à Rome en suivant une direction générale du nord au sud. A peu de distance de la ville, il reçoit, sur sa gauche, un affluent considérable, l'Anio, avec lequel il forme un angle presque droit.

« De la ligne de partage des eaux descendent de nombreux contre-forts qui s'élèvent graduellement et forment autant d'excellentes positions défensives. Sur l'un des contre-forts qui vont vers le Tibre, se trouvent situées les localités importantes de Mentana et de Monte-Rotondo, gros bourgs entourés d'épaisses murailles, et couverts au nord et au sud par un terrain déchiré et d'un abord très-difficile.

« C'est là qu'était établi le quartier général de l'insurrection.

« Deux routes conduisent de Rome à cette position : l'une longeant le Tibre, la voie ferrée de Rome à Florence et le pied des hauteurs; l'autre, traversant l'Anio au pont dit Nomentana, se dirige sur Mentana, en suivant constamment la ligne principale de partage. Elle atteint sa plus grande élévation aux abords de Mentana, qu'elle domine du côté de Rome. Là était la clef de la position.

« Deux colonnes furent mises en mouvement : l'une de 300 hommes de l'armée pontificale, sur la route de la vallée, avait plus particulièrement pour mission de faire une diversion sur Monte-Rotondo, pendant l'attaque principale qui devait avoir lieu sur les hauteurs qui avoisinent Mentana.

« Une deuxième colonne prit la direction de cette localité. Elle se composait d'une avant-garde de 2000 zouaves pontificaux, des carabiniers, de la légion

romaine et d'une batterie pontificale. Ces troupes, sous les ordres du général Kanzler, avaient réclamé l'honneur de marcher les premières à l'attaque.

« La colonne française, sous les ordres du général de Polhes, se composait du 2e bataillon de chasseurs à pied, d'un bataillon du 1er de ligne, d'un bataillon du 29e, de deux bataillons du 59e, d'un peloton du 7e chasseurs, d'une demi-batterie du 12e d'artillerie, d'un détachement du génie et d'une section d'ambulance.

« Toutes ces troupes, malgré une pluie d'orage assez abondante, se mirent en marche à cinq heures du matin.

« La colonne principale, sortie de Rome par la porte Pia, traversa le pont Nomentana, que les avant-postes garibaldiens avaient abandonné la veille, et arriva à 4 kilomètres de la position sans être inquiétée.

« Vers une heure de l'après-midi, les avant-postes garibaldiens, établis dans les taillis qui bordent la route, ouvrirent le feu sur l'avant-garde pontificale. Ces taillis furent rapidement et brillamment enlevés par les zouaves, qui parvinrent à s'établir sur les hauteurs qui dominent Mentana.

« Pour soutenir ce mouvement offensif des zouaves et empêcher l'ennemi de déborder leurs ailes, le général de Polhès envoya à leur droite 3 compagnies du 2e bataillon de chasseurs et un bataillon du 1er de ligne, et, à leur gauche, un bataillon du 29e avec une pièce d'artillerie.

« Le 1er de ligne prit position sur une hauteur à 800 mètres de Mentana, et ouvrit un feu bien nourri contre ce village avec deux autres pièces d'artillerie mises à sa disposition. Malgré les ravages que ces pièces firent dans les rangs ennemis, malgré l'incendie qu'elles allumèrent dans le village, une nuée de tirailleurs, sortant de Monte-Rotondo, vint occuper toutes les crêtes et le plateau fortement ondulé qui se trouve sur la route de Mentana, entre San-Sulpizio et Monte-Rotondo.

« La légion romaine et le bataillon de carabiniers pontificaux ayant beaucoup souffert, et l'ennemi opposant une résistance acharnée, le 1er de ligne se porta rapidement sur la position, descendit au pas redoublé les pentes de San-Sulpizio, et, pour se soustraire aux boulets ennemis, se déploya, en conservant en colonne ses trois compagnies de droite. Puis, soutenu par les trois compagnies du 2e bataillon de chasseurs et avec l'ordre de ne point tirer, ce bataillon appuya insensiblement vers l'extrême gauche des garibaldiens, pour menacer leur ligne de retraite sur Monte-Rotondo. Cette marche à la baïonnette, exécutée avec beaucoup d'ensemble, ne nous coûta que deux blessés et produisit sur les garibaldiens une impression telle qu'ils se retirèrent en masse compacte. Les trois compagnies de droite se déployèrent alors et exécutèrent aussitôt sur les garibaldiens massés en désordre sur la chaussée qui monte à Monte-Rotondo, un feu à volonté, à nombre de cartouches limité, qui porta la mort et surtout la démoralisation parmi eux.

« Le 1er de ligne, qui avait ordre de régler sa marche sur celle des autres colonnes, s'arrêta et prit position pour attendre le mouvement offensif sur Mentana même.

« Pendant que ces événements se passaient à la droite, le bataillon du 29e de ligne exécutait, à la gauche, un mouvement analogue. Il s'engageait vivement sur les positions boisées qui servent de ceinture au village, poussait, de collines en

collines, les tirailleurs ennemis et se rapprochait d'une manière sensible de Mentana, qu'il menaçait par le sud-est.

« Une colonne garibaldienne, forte de 1500 hommes, sortit alors de Monte-Rotondo et chercha, après avoir rallié les tirailleurs dispersés, à pénétrer dans Mentana qui soutenait un combat acharné contre l'attaque du centre, faite par l'armée pontificale. Laissant deux compagnies pour assurer sa retraite, le bataillon du 29e se porta vigoureusement en avant et, compensant son infériorité numérique par le choix d'une bonne position dominant le terrain que devait suivre la colonne ennemie, il parvint à la maintenir et à empêcher jusqu'à la nuit sa réunion avec les forces qui défendaient Mentana.

« Après avoir fortement occupé les positions des deux ailes, il restait à tenter un effort sur le centre. Une reconnaissance offensive fut poussée vigoureusement sur Mentana par les troupes pontificales qui avaient été désignées pour cette attaque, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire; la nuit ne permit pas de pousser à fond l'opération qui fut remise au lendemain.

« Les bataillons du 1er de ligne et du 29e, qui étaient plus avancés, reçurent l'ordre de quitter leur position à la nuit et de se rallier, le 1er de ligne près du 59e et le 29e près des bivouacs des zouaves pontificaux. Toutes les troupes campèrent donc sur le champ de bataille, laissant leurs grand'gardes à une demi-portée de fusil de Mentana et prêtes à recommencer l'attaque au point du jour.

« La nuit se passa sans alerte.

« Vers cinq heures et demie du matin, le lieutenant-colonel Bressolles, du 59e, fit savoir qu'en visitant ses grand'gardes il avait cru remarquer que Mentana était évacué. Ordre lui fut donné de s'en assurer militairement. Dès le début de cette opération, un drapeau parlementaire était hissé sur le château de Mentana, et un parlementaire garibaldien sortait du village. De concert avec le général Kanzler, le général de Polhes rejeta la proposition de laisser sortir les défenseurs de Mentana avec armes et bagages.

« Pendant ce temps, la reconnaissance faite par le 59e avait pénétré dans Mentana, et son chef, le lieutenant-colonel Bressolles, entrait directement en pourparlers avec le major garibaldien qui commandait le château.

« La capitulation fut convenue aux conditions suivantes, que ratifièrent les généraux Kanzler et de Polhes : les défenseurs du château sortiraient du château en déposant leurs armes, et seraient reconduits à la frontière italienne par une escorte française; les autres garibaldiens, au nombre de huit cents environ, seraient prisonniers de guerre.

« D'un autre côté, le 1er de ligne, après s'être assuré que le 59e ne rencontrait aucune résistance dans Mentana, poussa une forte reconnaissance sur Monte-Rotondo. Deux paysans certifièrent que les garibaldiens avaient évacué la place pendant la nuit. On s'avança alors avec toutes les précautions nécessaires pour éviter une surprise, et on ne rencontra que des habitants inoffensifs et des garibaldiens morts ou blessés. Le 1er de ligne, suivi du 2e bataillon de chasseurs, entra dans Monte-Rotondo aux acclamations enthousiastes de la population et aux cris de : *Vive l'Empereur!* Les armes du Saint-Père furent arborées aussitôt sur

la tour du palais; on ramassa près de 2000 fusils abandonnés et on s'occupa immédiatement d'organiser des moyens de défense.

« Le régiment de zouaves pontificaux, fort de 1500 hommes, occupa le château et la ville. Les autres troupes campèrent à 2 kilomètres des murs, à proximité des puits qui existent dans ce rayon.

« Nos pertes dans cette brillante affaire se résument en 2 officiers blessés, 2 soldats tués, 36 blessés et 1 disparu.

« L'armée pontificale, chargée de l'attaque principale, a éprouvé des pertes beaucoup plus considérables. Quant à celles des garibaldiens, elles sont énormes par rapport avec celles éprouvées par les troupes alliées. Le nombre des morts ramassés sur le champ de bataille dépasse 600, celui des blessés est en proportion, et celui des prisonniers s'élève à 1600.

« Nos soldats ont prouvé dès le début que, malgré leur entraînement naturel, ils possèdent cependant le calme et le sang-froid nécessaires pour tirer tout le parti qu'on peut attendre de la justesse et de la rapidité bien réglée du nouvel armement.

« Le général de Polhes a, dans cette circonstance, agi avec sa vigueur habituelle; il m'a signalé les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont le plus particulièrement distingués; j'aurai l'honneur d'adresser en leur faveur à Votre Excellence des mémoires de proposition sur lesquels je la prie de vouloir bien appeler la bienveillance particulière de l'Empereur.

« Je ne puis mieux terminer ce rapport, Monsieur le maréchal, qu'en disant à Votre Excellence avec quel entrain et quelle bravoure les troupes pontificales se sont conduites. C'est un hommage que l'armée française se plaît à leur rendre.

« Rome, le 8 novembre 1867.

« *Le général en chef, aide-de-camp de l'Empereur,*

« de Failly. »

Florence, 6 novembre 1867.

Comment vous raconter ce désastre? Comment pourrai-je me guider au milieu de toutes les exagérations, au milieu de toutes les contradictions? Je ferai de mon mieux. L'état-major de Garibaldi vient de publier un rapport sommaire des opérations de cette douloureuse journée; j'ai ce rapport sous les yeux; en outre, j'ai entendu bon nombre d'officiers garibaldiens raconter les principaux épisodes du combat. Tous étaient de bonne foi, mais tous ont-ils bien vu?

A Monte Rotondo, la position n'était plus tenable; on manquait de tout, les vivres étaient rares, mais suffisants pourtant; les troupes, sans souliers, sans linge de corps, dans un état de dénuement horrible, commençaient à murmurer. « Des germes de dissolution se manifestaient, » dit le rapport de l'état-major garibaldien.

Garibaldi, à mon avis, répugnait à la pensée de conduire lui-

même ses volontaires à la frontière pour les voir désarmer par la gendarmerie ; aussi avait-il résolu de gagner Tivoli, occupée par Pianciani, et de se jeter ensuite dans les Abruzzes, où il aurait pu, ou continuer la guerre, ou dissoudre librement sa petite armée.

Dans ce but, il résolut de se porter sur Tivoli, la route étant libre. Il le croyait du moins.

Plusieurs officiers de Garibaldi, vivant dans son intimité, m'ont assuré que le général s'attendait à être attaqué.

Evidemment, ils se trompent. « Les troupes pontificales, dit Gari- « baldi dans une proclamation dont je vous donnerai plus loin le « texte, vinrent nous barrer le chemin. »

Aussi n'avait-on pris aucune des précautions d'usage. Les pontificaux, occupant l'angle formé par le Tibre et le Teverone et gardant les ponts Mammolo, Molle, Nomentano et Salara, on croyait pouvoir passer librement.

Remarquez d'ailleurs qu'on ne se mit en mouvement que vers midi ! Peu ou point d'éclaireurs; seul à l'avant-garde, un bataillon de bersagliers, la meilleure troupe de Garibaldi.

Vers 1 1/2 heure, cette avant-garde arrive à Mentana, l'ancienne Nomentum (elle dépasse ce bourg de cinq cents habitants), et au bout de quelques minutes les volontaires se trouvent attaqués par les avant-postes des pontificaux.

Tout se borne d'abord à une fusillade de tirailleurs; Garibaldi accourt et donne ses ordres; il cherche à mettre en position ses deux canons pris à Monte Rotondo, mais il n'y peut parvenir; il doit en abandonner un tout attelé qu'on encloue. Toutefois, l'avant-garde se replie vers Mentana.

Les volontaires occupent un peu en désordre les maisons du bourg, le château et quelques fermes des environs; ils espèrent tenir les pontificaux en échec. Ces derniers enlèvent une partie du bourg à la baïonnette; l'autre partie, le château, résiste encore.

Mais dès lors, il faut songer à la retraite. Les volontaires engagés à Mentana sont déjà coupés, ou à peu près.

Tout à coup, sur le flanc gauche des volontaires, tombe une colonne de pontificaux, chasseurs indigènes et légion d'Antibes. D'où venait cette colonne? de la Via Salara sans doute; les volontaires — les plus jeunes — qui se trouvaient au centre ne peuvent soutenir le choc, ils se débandent; une affreuse panique se déclare, la plupart jettent leurs armes. Tout est perdu; les fuyards sont pris de tous côtés par la fusillade; on en poursuit un certain nombre jusqu'à 800 mètres de distance.

Alors, malgré une charge brillante, on se trouve en pleine retraite.

Il faut se hâter, car l'ennemi peut couper aux volontaires la route de Monte Rotondo.

On se retire; une partie du corps de Garibaldi est coupée évidemment; on était parti 5000, de l'aveu même des garibaldiens, on rentre 3000 à Monte-Rotondo.

Combien de morts et de blessés sont restés sur le terrain?

On dit 500; ce chiffre est peut-être exagéré; on m'a dit 300, et c'est sans doute la vérité.

Quant aux prisonniers, ils doivent être nombreux, 400 au moins; enfin beaucoup de volontaires, débandés, errent encore dans la campagne.

Il est inexact que Garibaldi, entouré par l'ennemi, ait dû la liberté et la vie à une charge brillante de Missori. Ces petits romans sont toujours inventés à la plus grande gloire de celui qui en est le héros.

Garibaldi, dans cette journée, a fait, comme toujours, son devoir, unissant le courage à la prudence.

Le rapport officiel de l'état-major garibaldien prétend que les volontaires ont eu sur les bras toute l'armée pontificale, ce qui est inadmissible; qui donc aurait gardé le quadrilatère romain, les ponts Salara, Molle, etc.? Des zouaves, des Antibiens ont pris part au combat, mais qui ignore que beaucoup de zouaves sont à Rome, qu'une partie de la légion d'Antibes est à Civita-Vecchia? Le rapport garibaldien avoue que les pontificaux n'ont pu mettre qu'un très petit nombre de pièces d'artillerie en position ; cela est tout naturel pour qui connaît Mentana et ses environs.

La lutte avait duré fort peu de temps ; les escarmouches l'ont seul prolongée.

Vers quatre heures, Garibaldi était rentré à Monte-Rotondo, où les pontificaux, sans doute pour ne pas se détacher de leur base d'opération, le Tibre, ne songèrent pas à l'attaquer.

Vers cinq heures, à la nuit tombante, Garibaldi donnait ordre à ses volontaires de se mettre en marche vers Passo Corese, première ville de la frontière italienne. On arriva vers dix heures aux avant-postes italiens. Garibaldi était sombre; il allait assister au désarmement de ses volontaires, cette chose douloureuse qu'il voulait éviter à tout prix.

Après avoir donné au général Fabrizi l'ordre de dissoudre sa petite armée, Garibaldi dicta la proclamation suivante :

« Corese, 3 novembre 1867.

« Aux Italiens !

« L'intervention impériale et royale sur le territoire romain enlève à notre mission son but principal : la délivrance de Rome.

« En conséquence, nous nous disposions aujourd'hui à nous éloigner du théâtre de la guerre en appuyant vers les Apennins; mais l'armée pontificale n'ayant plus Rome à garder, et ayant réuni toutes ses forces, est venue nous barrer le passage.

« Nous dûmes accepter le combat, et si l'on considère notre situation, on ne trouvera pas étrange que nous ne puissions annoncer un nouveau triomphe à l'Italie.

« Les pontificaux se sont retirés du champ de bataille avec des pertes très graves; nous en avons éprouvé aussi de considérables.

« Maintenant, nous resterons spectateurs de la solution que notre armée et l'armée française donneront à la question de Rome, et si cette solution n'est pas conforme au vœu de la nation, le pays trouvera en lui-même de nouvelles forces pour reprendre l'initiative et résoudre cette question vitale.

« G. GARIBALDI. »

L'arrestation de Garibaldi a donné lieu à plusieurs scènes émouvantes que je vais vous raconter en courant.

A Passo Corese, après avoir envoyé les ordres nécessaires pour dissoudre le corps des volontaires, Garibaldi, entouré de son état-major, de ses amis, prit place dans un train spécial, à condition qu'on le laisserait arriver librement à Florence.

Garibaldi voulait se rendre immédiatement à Caprera; Crispi, d'après son désir, télégraphia aussitôt à la société Rubattino de mettre un vapeur à sa disposition. Garibaldi se serait embarqué à Livourne. Le train dans lequel Garibaldi et les siens avaient pris place, s'arrêta à Figline (deux heures environ de Florence). Aussitôt un lieutenant-colonel de carabiniers se présenta à la portière et demanda à parler au général Garibaldi sans témoins. La station était occupée par de forts détachements de troupes.

Garibaldi, étant descendu de wagon, fut déclaré en état d'arrestation.

— Etes-vous porteur d'un mandat régulier d'arrestation? demanda Garibaldi.

— Non, répondit le lieutenant-colonel Camozzi, j'ai simplement l'ordre de vous arrêter.

— Vous savez, répliqua Garibaldi, que vous allez commettre une illégalité. Je ne suis coupable d'aucune hostilité contre l'Italie, ni contre ses lois. Je suis député italien, général romain, élu par un gouvernement légalement constitué, et citoyen des Etats-Unis. Comme tel, n'ayant été pris en flagrant délit d'aucun crime, je ne puis être arrêté; vous et ceux qui vous envoient violez la loi en ma personne. Je vous déclare donc que je ne céderai qu'à la violence, et que si vous voulez m'arrêter, il faudra me porter de force.

Cent volontaires entouraient Garibaldi, prêts à le défendre. Il prit soin lui-même de les calmer.

Crispi, craignant une collision et ne pouvant croire à l'ordre d'arrestation de Garibaldi, télégraphia à trois reprises différentes au président du conseil, pour obtenir la mise en liberté de Garibaldi.

La dernière dépêche était ainsi conçue :

« Au comte Menabrea,

« Au nom de l'Italie, évitez un scandale. Fiez-vous à ma parole. Garibaldi ne partira que si l'on emploie la force. »

Ces trois dépêches restèrent sans réponse. Le colonel Camozzi, las d'attendre un ordre que le comte Menabrea s'obstinait à ne point vouloir donner, enjoignit à ses hommes de se saisir de Garibaldi. Ce dernier, ayant déclaré qu'il ne céderait qu'à la force, fut pris par quatre carabiniers et transporté par eux dans un wagon.

Le même soir il arrivait seul à Varignano.

— La *Gazette officielle* de Florence publie la note suivante :

« Le général Garibaldi, malgré les conseils qu'il avait reçus de se rendre à l'invitation qui lui avait été faite par le roi dans sa proclamation, et de se retirer avec ses volontaires derrière les rangs de l'armée, a voulu persister dans ses tentatives contre l'Etat pontifical. Ses colonnes, pendant qu'elles se dirigeaient vers Tivoli, ont été attaquées et défaites, et le général a été contraint de se réfugier, après une déplorable effusion de sang, à Passo Corese, sur notre territoire. De là, il s'est dirigé, par un train spécial, vers Livourne, pour se rendre ensuite à Caprera ; mais le gouvernement du roi, décidé à maintenir partout l'empire de la loi et à enlever toute cause de perturbation de l'ordre public, a cru nécessaire de retenir le général Garibaldi en le faisant garder à Varignano, dans le golfe de la Spezia.

« Durant les événements qui se sont succédé, dans ces derniers temps, beaucoup de pays des Etats du saint-siége ont fait des plébiscites par lesquels ils votaient leur union au royaume d'Italie. Non-seulement le gouvernement du roi n'a pas provoqué de pareilles démonstrations, mais il les a ouvertement désavouées ; il a donc dû, bien qu'avec regret, refuser d'en accepter les résultats, afin de ne pas rendre la situation plus compliquée encore et de se laisser en même temps une liberté plus grande pour défendre d'une façon plus efficace les vœux et les intérêts de la nation. En attendant, il fait les démarches les plus pressantes pour que les personnes qui ont pris part à ces actes ne soient pas molestées.

« Comme la dissolution et le désarmement des bandes de volon-

taires font cesser le besoin de toute intervention, le gouvernement du roi, ne reconnaissant pas opportun de rester plus longtemps sur les points occupés par nos troupes, a pris, depuis hier, la résolution de les faire rentrer sur le territoire de l'Etat. Des considérations militaires et politiques conseillaient d'ailleurs cette détermination qui, rendant la position du gouvernement du roi plus nette et plus libre de tout engagement, lui donnera plus d'autorité pour faire valoir les raisons sur lesquelles il peut s'appuyer dans les graves conjonctures actuelles.

« Le territoire pontifical étant désormais évacué par les volontaires, et tout danger d'agressions nouvelles évanoui, le retrait de nos troupes ôtera tout motif ou prétexte à la continuation d'un fait qui a plus que tout autre affligé le pays, c'est-à-dire la nouvelle intervention française à Rome.

« Le ministre impérial des affaires étrangères a déclaré, dans sa circulaire du 25 octobre, que, aussitôt que le territoire pontifical aurait été délivré des agresseurs et que la sécurité aurait été rétablie, la France considérerait sa tâche comme accomplie et se retirerait.

« Le gouvernement a eu foi dans ces assurances, et quand elles seront traduites en fait, il pourra entrer dans la voie des négociations pour régler, d'une façon définitive, la question romaine et chercher à obtenir une solution qui, conciliant les aspirations naturelles des Italiens avec les intérêts de la religion catholique, enlève une cause permanente d'agitation qui trouble l'Italie, alarme les consciences et compromet la paix de l'Europe.

« Le gouvernement du roi, par une politique ferme et nettement définie, fait tous ses efforts pour arracher le pays à la crise terrible qu'il traverse en ce moment, et il soumettra ensuite ses actes à la haute appréciation du Parlement. »

NOTE-CIRCULAIRE DU GÉNÉRAL MENABREA.

Florence, 9 *novembre*.

Monsieur le ministre,

J'ai déjà développé dans ma circulaire du 30 octobre aux représentants diplomatiques de S. M. à l'étranger les motifs qui ont déterminé le gouvernement du Roi à faire occuper par ses troupes quelques points du territoire pontifical au moment même où un corps d'expédition français débarquait à Civita-Vecchia. Il n'est donc pas besoin de rappeler les raisons qui nous ont déterminés à cet acte. Il suffit que le résultat que nous avions en vue ait été obtenu.

Partout où se présentèrent les troupes royales elles furent accueillies avec re-

connaissance par les habitants, parce qu'avec elles revenaient l'ordre et la sécurité pour tous les citoyens et le respect des autorités établies. Vous savez, M. le ministre, que dans plusieurs localités non occupées par nos troupes les populations ont fait des plébiscites en faveur de l'annexion au royaume d'Italie. Mais le gouvernement du Roi, qui avait déconseillé les manifestations et dont l'influence n'avait pas suffi à les empêcher, refusa de les accepter, ferme dans la parole qu'il avait donnée que sa résolution de passer les frontières n'entraînerait aucun acte d'hostilité.

L'invitation faite par la proclamation royale aux bandes de volontaires d'avoir à se retirer derrière l'armée italienne, ne fut pas écoutée par Garibaldi. Tandis que ce dernier, cherchant à exécuter un autre projet, dirigeait ses troupes vers Tivoli, les soldats de la France et du Pape l'attaquèrent et le battirent près de Mentana. Les volontaires se réfugièrent en grand nombre sur le territoire de l'Etat, où ils furent désarmés, et Garibaldi lui-même, qui s'était présenté à Passa-Corèse et manifestait l'intention de se rendre par Livourne à Caprera, fut au contraire retenu et gardé à Varignano dans le golfe de la Spezzia. Cette mesure nous était dictée par la nécessité de raffermir l'autorité de la loi et d'éloigner tout risque de nouvelles perturbations.

La paix publique ainsi rétablie, les dangers qui menaçaient le Saint-Siége ont cessé.

Ce changement dans la situation faisait disparaître les motifs qui avaient rendu notre intervention nécessaire. En conséquence le gouvernement du Roi, pour ce qui le concerne, rappelait ses troupes sur le territoire de l'Etat.

Le gouvernement français, de son côté, a pris par sa circulaire du 25 octobre l'engagement solennel de considérer sa tache comme accomplie et d'évacuer le territoire pontifical aussitôt qu'il serait délivré des agresseurs et que la sécurité y serait rétablie. Ces conditions sont maintenant réalisées.

En rentrant dans nos frontières nous avons écarté tout motif d'ajournement, et à présent, confiants dans la parole de la France, nous attendons qu'à son tour le gouvernement impérial fasse cesser son intervention, intervention que nous n'avons jamais jugée nécessaire, qui a été pour l'Italie un acte douloureux et qui, si elle continue, deviendra un empêchement à un accommodement durable.

Si donc l'attitude du gouvernement royal et ses fermes résolutions donnent à tous l'assurance que les faits passés ne pourront plus se renouveler, chacun est amené à conclure des événements que le but de la convention du 15 septembre 1864, stipulée avec l'espoir d'un prompt rapprochement entre le Saint-Siége et l'Italie, a été complétement manqué. Rien en effet jusqu'à présent n'a pu modifier l'attitude du gouvernement pontifical à l'égard de celui du Roi. Rome donne à présent le singulier spectacle d'un gouvernement qui peut se maintenir par une armée composée d'un ramassis de gens de tous les pays, tout à fait disproportionnées avec sa population et avec les ressources financières de l'Etat, et qui cependant se croit obligé de recourir à l'intervention étrangère.

Un accord sincère avec l'Italie ferait disparaître jusqu'à l'ombre d'un danger pour le Saint-Siége et permettrait d'employer au profit de la religion les trésors

dépensés en armements superflus, garantirait la Péninsule contre de nouvelles et déplorables effusions de sang, et serait un gage certain de cette paix qui est également nécessaire et au Souverain-Pontife et au royaume d'Italie. Notre pays, autant que tout autre, a un sentiment religieux vif et profond, mais mieux que tout autre il sent les difficultés et les divisions qui résultent de l'existence d'un pouvoir qui, établi sur des règles immuables et s'exerçant dans les régions suprêmes de la foi, subit en même temps les obligations d'un gouvernement terrestre, sujet aux influences des passions politiques et destiné à se modifier suivant la marche des temps et en raison des progrès de la civilisation. Le sol qui renferme les tombes des apôtres, où l'on conserve le dépôt des traditions de la foi catholique, est le siége le plus sûr de la papauté. L'Italie saura le défendre, l'entourer de toute la vénération et de toute la splendeur qui lui sont dus et en faire respecter l'indépendance et la liberté. C'est là le plus vif désir des Italiens. Mais pour que tel but puisse être atteint, vous comprenez, M. le ministre, que des engagements mettant d'accord les intérêts du Saint-Siége avec ceux du royaume sont indispensables. La cause de la religion et celle de l'ordre européen y sont également intéressées. Si l'Italie constituée est destinée à être un grand élément d'ordre et de progrès, il est nécessaire, pour qu'elle puisse exercer cette noble mission, de faire disparaître de son sein la cause qui la maintient aujourd'hui en état d'agitation permanente.

En exposant les considérations que je viens de développer, vous saurez certainement, M. le ministre, faire naître la conviction de toute l'urgence qu'il y a à résoudre sans délai la question romaine.

Agréez, etc. (Signé) MENABREA.

ROME. — L'*Unita cattolica* donne les détails suivants sur l'organisation et la force de l'armée pontificale :

L'armée a pour commandant en chef le général Kanzler, qui est en même temps ministre des armes du saint-père. Il a sous ses ordres les généraux de Courten et Zappi.

Les corps composant l'armée sont :

1° Un régiment d'infanterie de ligne à trois bataillons, de huit compagnies, entièrement formé de volontaires indigènes;

2° Un bataillon de chasseurs, également indigène, composé de dix fortes compagnies;

3° Un régiment de zouaves, composé de quatorze compagnies de plus de 160 hommes chacune;

4° Un bataillon de carabiniers étrangers de dix compagnies très fortes;

5° Une légion française de dix compagnies, commandée par le colonel d'Argy;

6° Une légion de gendarmes à pied et à cheval, forte de plus de 2000 hommes, et qui, en cas de besoin, peut faire le service de ligne;

7° Trois batteries de campagne avec des canons rayés et des obusiers du meilleur modèle. A ces batteries, très bien montées, on doit en ajouter une autre de quatre obusiers de montagne, qui seront peut-être remplacés par les petits canons à manivelle arrivés récemment;

8° Un corps de génie indigène;

9° Enfin un corps du train, un service d'ambulance et un bataillon de vétérans sédentaires qui, au besoin, peuvent tenir garnison.

Il y a en outre un état-major général auquel appartiennent des officiers indigènes et étrangers.

L'armement est aussi bon que celui des meilleures troupes de l'Europe. Sous peu, les soldats pontificaux auront même les nouveaux fusils se chargeant par la culasse.

Tessin. — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 5 novembre 1867, a nommé M. Jean *Chicherlo-Sereni*, de Bellinzona, au grade de 2e sous-lieutenant de guides.

Fribourg. — M. *Repond*, commandant du 99e bataillon de réserve, ayant obtenu sa démission par raison d'âge, a été remplacé par M. *Sudan*, Jean-Baptiste, commandant du 39e bataillon d'élite.

M. *Egger*, Xavier, major de ce bataillon, en a été nommé commandant, et M. *Reynold*, Alfred, capitaine aide-major, a été promu major du même bataillon.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 6 novembre 1867, MM. *Butticaz*, Henri, à Treytorrens, major du bataillon d'élite n° 45; *Chausson*, Paul-Frédéric, à Aigle, major du bataillon d'élite n° 26; *Viquerat*, F., à Donneloye, lieutenant au n° 2 du 10e bataillon d'élite.

Le 7, MM. *Ducret*, Constant, à Lausanne, major du 113e bataillon R. F.; *Faraudo*, Georges, à Lausanne, major commandant le 6e bataillon R. C.; *Favre*, F.-L., à Thierrens, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du 2e bataillon R. C.

Le 8, M. *Dazimond*, Antoine-Marc, à Eysins, capitaine du centre n° 3 du 10e bataillon d'élite.

Le 9, MM. *Gloor*, Ch.-Isaac, à Echallens, lieutenant des chasseurs de droite du 70e bataillon d'élite; *Thuillard*, Jean-Louis, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la même compagnie.

Le 11, MM. *Rossy*, Henri, à Lachaux, capitaine du centre n° 4 du 70e bataillon d'élite; *Perey*, Auguste, à Chavornay, lieutenant du centre n° 3 du 10e bataillon d'élite.

Le 12, MM. *Mabille*, Gustave, à Yverdon, lieutenant du centre n° 3 du 26e bataillon d'élite; *Millioud*, Constant, à Penthéréaz, 1er sous-lieutenant du centre n° 4 du 10e bataillon d'élite.

Le 15, MM. *Meylan*, Henri, à Lausanne, capitaine du centre n° 3 du 113e bataillon R. F.; *Emery*, Louis, à Yverdon, 1er sous-lieutenant du centre n° 1 du 12e bataillon R. C.; *Pittet*, Constant-Armand, 1er sous-lieutenant du centre n° 2 du 9e bataillon R. C.

Il a également nommé :

M. le commandant *Henninger*, membre de la commission de la 1re section du 3e arrondissement, en remplacement de M. Morin, démissionnaire, et M. le major *Butticaz*, membre de la commission de la 2e section du même arrondissement, en remplacement de M. Mercanton, aussi démissionnaire.

Errata.

Dans notre dernier numéro, page 495, ligne 20, il a été omis le nom de M. le colonel *Paravicini*, au nombre des membres de la commission stratégique.

Même page, ligne 12, il a été omis le nom de M. le colonel *Philippin*, au nombre des membres de la commission tactique.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 20 Novembre 1867. Supplément au n° 22 de la Revue.

SOMMAIRE. — Transformation du matériel d'artillerie suisse. — Effet des projectiles Chassepot. — L'artillerie rayée dans la campagne de Bohême. — Des navires cuirassés.

ORDONNANCE SUR LA TRANSFORMATION DES BATTERIES DE FUSÉES ET DU MATÉRIEL D'ARTILLERIE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 21 *octobre* 1867.

Très honorés Messieurs,

En exécution des deux lois fédérales du 19 juillet 1867 concernant la suppression des batteries de fusées et la transformation du matériel d'artillerie, le Département militaire publie, avec la sanction du Conseil fédéral suisse, l'ordonnance suivante :

Les batteries de 4 liv. et les compagnies de position remplaçant les batteries de fusées supprimées, ont, d'après décision du Conseil fédéral du 21 octobre 1867, reçu les numéros suivants :

Une batterie de 4 liv.	n° 28,	de Zurich,	élite.
» » » 4 »	» 29,	de Berne,	»
» » » 4 »	» 30,	d'Argovie,	»
» compagnie de position	» 31,	de Genève,	»
» $^1/_2$ »	» 59,	»	de réserve.

Le personnel de ces batteries devra maintenant être organisé, sans autre délai, d'après les dispositions réglementaires.

Suivant la loi fédérale du 19 juillet 1867, le matériel des anciennes batteries de 6 liv. (art. 3 de la loi du 3 février 1862 et art. 4 de la du 24 décembre 1863) doit être transformé en matériel de batteries de 4 liv. rayées.

Ainsi, après avoir établi les onze batteries de 4 liv. pour la réserve, les cantons intéressés ont encore à livrer et à transformer les pièces, affûts et caissons suivants pour la transformation en matériel de batteries de 4 liv. rayées :

CANTONS	Canons de 6 liv. avec affûts	Obusiers longs de 12 liv. avec affûts	Affûts de rechange		Caissons	
			6 liv.	Obus. de 12 liv.	6 liv.	Obus. de 12 liv.
Zurich	2	4	—	2	3	6
Berne.	0	6	—	2	—	9
Fribourg.	4	2	1	1	6	3
Soleure	2	4	—	2	3	6
Bâle-Campagne	4	2	1	1	6	3
Appenzell	4	2 féd.	1	1 féd.	6	3 féd.
Saint-Gall	2	4	—	2	3	6
Argovie	6	6	1	3	9	9
Thurgovie	4	2	1	1	6	3
Tessin	4	2	1	1	6	3
Vaud	4	8	—	4	6	12
Neuchâtel	2	4	—	2	3	6
Genève	2	4	—	2	3	6
	40	50	6	24	60	75

Lucerne n'ayant besoin que des caissons pour la transformation des anciennes batteries de 6 liv. lisses, en batteries de 8 liv. rayées, et cela seulement de 9 au lieu de 11,

les 4 pièces de canon de 6 liv., affûtées,
2 obusiers longs de 12 liv.,
2 affûts de rechange de 6 et de 12 liv.,
2 caissons,

restent encore à la disposition de la Confédération pour pouvoir être employés comme matériel de pièces de position, quand ce sera son tour d'être transformé en pièces rayées.

Le chiffre ci-dessus des pièces, affûts et caissons résulte des exigences auxquelles les cantons sont soumis à teneur de la loi fédérale du 27 août 1851 sur les contingents des cantons et de la Confédération en matériel de guerre et après déduction de l'emploi partiel du matériel qui a eu lieu lors de la formation des onze batteries de 4 liv. rayées de réserve, et de chaque ancienne batterie de 6 liv. avec 2 obusiers longs de 12 liv. lors de leur tranformation en batteries rayées de 4 liv., il reste encore deux caissons dont on n'a pas l'emploi pour le moment.

L'effectif d'une batterie de 6 liv. était pour la ligne et le parc de :

4 canons de 6 liv., affûtés,
2 obusiers longs de 12 liv.,
6 caissons de 6 liv.,
5 caissons d'obusiers de 12 liv.,
1 affût de rechange pour canon de 6 liv.,
1 affût de rechange pour obusier de 12 liv.,
1 chariot de batterie et
1 forge de campagne.

Les deux dernières voitures de guerre ont déjà été prises pour les nouvelles batteries lors de l'introduction du nouveau matériel des seize batteries rayées de 4 liv., ou sont restées, plus tard, aux onze batteries de réserve.

Mais comme il n'est exigé pour ces dernières batteries que six caissons en ligne et trois au parc, il reste deux caissons par ancienne batterie de 6 liv.

Pour accélérer le plus possible l'exécution de la transformation des canons de 6 liv. et des obusiers de 12 liv. des six anciennes batteries de campagne, il est pris les mesures suivantes :

1° Les cantons sont invités, dès qu'ils auront reçu les lettres de voiture par l'entremise de l'administration du matériel de guerre fédéral, à expédier ces pièces à la fonderie de MM. Ruetschi frères, à Aarau, où aura lieu leur refonte, ainsi que leur essai et leur rayage, puis leur examen et acceptation par le contrôleur fédéral.

2° Pour la refonte successive et la transformation des pièces, on observera l'ordre suivant :

1° 6 canons de 6 liv., d'Argovie.
2° 6 obusiers longs de 12 liv., de Berne.
3° 4 canons de 6 liv. et 2 obusiers longs de 12 liv., de Vaud.
4° 2 » » 4 » » » de Zurich.
5° 4 » » 2 » » » de Fribourg
6° 2 » » 4 » » » de Soleure.
7° 4 » » 2 » » » de Bâle-Cgne
8° 4 » d'Appenzell.
9° 2 » et 4 obusiers longs de 12 liv., de St-Gall.
10° 4 » » 2 » » » de Thurgie
11° 2 » » 4 » » » de Neuchtel
12° 2 » » 4 » » » de Genève.
13° 4 » » 2 » » » du Tessin.
14° 6 obusiers longs de 12 liv. d'Argovie.
15° 6 » » de Vaud.

3° La refonte des pièces lisses a lieu entièrement aux frais de la Confédération contre abandon du bronze par les cantons; les frais de surveillance de la fonte et du finissage, ainsi que l'essai, l'examen et le rayage, sont de même à la charge de la Confédération.

4° Les cantons sont libres, s'ils le désirent, de faire assister, à leurs frais, des officiers ou des fonctionnaires d'arsenaux, aux épreuves et à l'examen des pièces.

5° Afin de se trouver le moins longtemps possible à l'état de désarmement, les cantons sont invités à activer la transformation des affûts et des caissons et l'achat de l'équipement, pendant la refonte et le finissage des pièces, de manière à ce que la batterie complète soit terminée à peu près en même temps.

6° Les travaux des cantons qui doivent être exécutés dans des arsenaux cantonaux, par de bons ateliers particuliers ou par l'aide de l'Atelier fédéral de réparation à Thoune, sont les suivants :

a. Transformation de huit affûts de canons de 6 liv. ou d'obusiers de 12 liv., suivant l'ordonnance du 27 juin 1864 sur la transformation du matériel des canons lisses de 6 liv. pour batteries de canons rayés de 4 liv.

Placement de la semelle de pointage.

Transformation du coffret de réserve.

Modifications et déplacement de quelques pièces de ferrure.

Placement des crochets de prolonge au corps d'essieu de l'avant-train.

Pour ce travail, la Confédération paiera 40 fr. par affût.

b. Transformation des dispositions intérieures du coffre à munition, de tous les coffres de l'avant-train et des caissons, en tout 35 coffres par batterie.

Pour cette partie de la transformation, la Confédération paiera 34 fr. par coffre.

c. Transformation des caissons, suivant l'ordonnance du 27 juin 1864, savoir :

1° Placement à tous les caissons des ferrures pour le transport des piquets de campement et des différents objets d'équipement, outils de pionniers, cordes de campement, etc.;

2° Placement à trois caissons des numéros impairs, d'un faux-essieu et d'une roue de réserve, en déplaçant en même temps les coffres de munition et en enlevant le coffret d'armement, ainsi que le tiroir. Changement du porte-lanterne;

3° Changement de la position des planches des marche-pieds des trois caissons de ligne à numéros impairs.

Pour ces travaux de transformation aux neuf caissons de ligne et de parc, il sera payé fr. 420 par batterie.

7° Le Département militaire fédéral se réserve le droit de surveiller l'exécution de ces travaux et de faire examiner le travail et le matériel à l'effet d'améliorer ce qui serait insuffisant ou de l'éliminer.

8° Il va sans dire que les cantons auront à supporter tous les frais de réparation et de transformation nécessaires à l'ancien matériel qui ne serait pas à l'ordonnance, attendu qu'il ne doit se trouver dans les arsenaux cantonaux qu'un matériel d'artillerie bien entretenu et conforme aux ordonnances actuelles.

9° Des coffres de munition et des pièces de ferrure, modèles, pourront être prêtés par la Confédération aux cantons qui n'ont encore exécuté aucune transformation de matériel de 6 liv., tels que Fribourg, Bâle-Campagne, Appenzell, Thurgovie et Tessin. Sur demande, on pourra leur prêter même des caissons modèles.

10° En ce qui concerne l'équipement des affûts et des caissons, les cantons doivent livrer, en bon état, pour les batteries transformées, tous les objets d'équipement provenant d'ancien matériel et qui peuvent s'employer. Ordonnance du 27 juin 1864 sur la tranformation du matériel des canons lisses de 6 liv.

Les arsenaux cantonaux ont encore à pourvoir :

A la transformation des écouvillons avec refouloirs, des couvre-lumière, des sacs à cartouches, des dégorgeoirs et des doigtiers, d'après fol. 23 de l'ordonnance ci-dessus mentionnée et sous indemnité équitable des frais, par la caisse fédérale.

Tous les autres objets d'équipement neuf et pièces de réserve seront fournis par l'Administration militaire fédérale et livrés aux arsenaux cantonaux.

11° D'après l'art. 2 de l'arrêté fédéral du 19 juillet 1867, les cantons ont à livrer à la Confédération la munition de ces pièces existant actuellement.

En exécution de ces dispositions, nous faisons suivre en premier lieu le tableau des munitions à livrer par les cantons (dans la supposition que toute la munition de 6 liv. que, d'après l'ordonnance d'avril 1864 (contr. n° 1155, IV 5 *a*) sur la première transformation des onze batteries de 4 liv., les cantons ont à livrer, a réellement été tirée de la Confédération).

TABLEAU DES MUNITIONS A LIVRER.

CANTONS	MUNITIONS DE 6 LIV.		MUNITIONS D'OBUSIERS DE 12 LIV.					
	Coups à boulets de 6 liv. avec 48 loths de charge.	Coups à boîtes de mitraille de 6 liv. avec 60 loths de ch.	Obus de 12 liv.	Shrapnels de 12 liv.	Obus incendiaires 12 liv.	Boîtes à mitraille 12 liv.	Charges à 40 loths.	Charges à 20 loths.
Zurich	800	200	800	360	200	240	1100	1000
Berne.	—	—	1200	540	300	360	1650	1500
Fribourg.	1600	400	400	180	100	120	550	500
Soleure	800	200	800	360	200	240	1100	1000
Bâle-Campagne	1600	400	400	180	100	120	550	500
Appenzell	1600	400	400	180	100	120	550	500
Saint-Gall	800	200	800	360	200	240	1100	1000
Argovie	2400	600	1200	540	300	360	1650	1500
Thurgovie	1600	400	400	180	100	120	550	500
Tessin	1600	400	400	180	100	120	550	500
Vaud	1600	400	1600	720	400	480	2200	2000
Neuchâtel	800	200	800	360	200	240	1100	1000
Genève	800	200	800	360	240	240	1100	1000

Les cantons doivent mettre à la disposition de la Confédération les munitions dans l'état suivant :

1° Les boulets sans sabots ni bandelettes;

2° Les boîtes à mitraille, telles qu'elles, au moins les boîtes vides, le culot et les balles;

3° Les obus déchargés;

4° La poudre provenant de leur charge, séparée des matières fondues, passée au crible et conservée dans des sacs à poudre;

5° Les cartouches de 6 liv. et de 12 liv., telles quelles, avec sabots et sacs à cartouches ou l'équivalent en poudre par sacs d'un quintal et le nombre correspondant de sacs à poudre suivant entente préalable;

6° Le nombre d'étoupilles à frictions correspondant au nombre de coups.

L'administration du matériel fédéral de guerre s'entendra avec les administrations cantonales d'arsenaux touchant le lieu et le mode de livraison des munitions de fer, cartouches, etc., ci-dessus mentionnées, et pourvoira à la liquidation successive, la meilleure possible, de ces anciens approvisionnements afin d'en débarrasser les arsenaux.

12° Le laboratoire de Thoune fournira, en revanche, pour les batteries de 4 liv. remplaçant les batteries de fusées, les quantités suivantes de munitions aux arsenaux des cantons de Zurich, Berne et Argovie :

Par chaque batterie :

1620 obus de 4 liv.,
570 shrapnels de 4 liv.,
210 boîtes à mitraille de 4 liv.
2400 cartouches de 4 liv. à 40 loths,
270 » » 12 »
3300 étoupilles à frictions,

ainsi que les fusées de rechange, amorces fulminantes et pointes d'arrêt.

Pour le cas où les obus seraient chargés dans les arsenaux des cantons, ces derniers doivent fournir gratuitement l'aide et les locaux nécessaires.

Agréez, très honorés Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.



EFFET DES PROJECTILES CHASSEPOT.

M. le docteur Sarazin a présenté à la Société de médecine, de Strasbourg, les principaux résultats d'expériences faites par ce professeur, et par M. le docteur Hériot, médecin au 14e bataillon de chasseurs, touchant les effets vulnérants du fusil Chassepot.

Le sujet qui a servi aux expériences était un homme de quarante-cinq à cinquante ans, mort d'une cirrose et un peu émacié. Il était accroché par le cou et pendu contre des planches à 15 mètres du point d'où l'on tirait. Cinq balles ont atteint le sujet dans diverses parties du corps, et produit des désordres que l'on trouve indiqués très-minutieusement dans la *Gazette médicale de Strasbourg*.

« Je suis loin, a dit en terminant M. Sarazin, de m'exagérer la valeur pratique de ces expériences et je sais très-bien les *desiderata* plus faciles à signaler qu'à résoudre qu'elles présentent au point de vue des effets produits par le fusil Chassepot à toutes les distances et chez l'homme vivant. Il m'est toutefois permis d'en tirer les conclusions suivantes :

« A une courte distance et sur le cadavre les projectiles n'ont pas été déviés dans leur course.

1° Le diamètre de l'orifice d'entrée est sensiblement le même que celui du projectile.

« 2° Le diamètre de l'orifice de sortie est énorme, de sept à treize fois plus grand que celui de la balle.

« 3° Les artères et les veines sont coupées tranversalement, rétractées, béantes ; les muscles déchirés et réduits en bouillie.

« 4° Les os sont fracassés dans une étendue considérable et hors de toute proportion avec les dimensions du projectile.

« En somme, les effets vulnérants présentent une intensité remarquable, et il est bon de noter qu'après avoir traversé le cadavre, le projectile perçait deux planches d'un pouce d'épaisseur, puis s'enfonçait profondément dans la muraille. »

M. Sarazin a fait remarquer, en outre, que des expériences comparatives, instituées dans des conditions identiques, avec la carabine de nos chasseurs, n'ont pas fourni à beaucoup près des désordres aussi grands. Les effets obtenus sont analogues à ceux qui sont signalés dans tous les traités de chirurgie d'armée.

Le même auteur, racontant dans la *Gazette médicale de Strasbourg* une visite faite au matériel des ambulances exposé cette année au Champ de Mars, donne sans hésitation la palme à la grande république américaine.

Comme nous-même, M. Sarazin n'a pu s'empêcher d'admirer le petit modèle réduit au quart du wagon-hôpital chargé de transporter

les blessés sur les voies ferrées. C'était là sans contredit le plus curieux spécimen de l'exposition du comité sanitaire international.

« C'est, dit M. Sarazin, une longue caisse, deux fois longue au moins comme nos wagons, et cette longueur, grâce à une disposition particulière des deux chariots qui supportent la caisse, ne présente aucun inconvénient dans les tournants. Des deux côtés sont rangés trois étages de cinq couchettes séparés par un assez large couloir. Aux deux extrémités se trouvent les accessoires indispensables à une salle de malades. Les couchettes sont des brancards pourvus de matelas, d'oreillers et de couvertures; elles sont suspendues à des poutrelles verticales au moyen d'anneaux de caoutchouc, qui doivent épuiser en partie cette trépidation du chemin de fer, si pénible et si fâcheuse pour les blessés. Ce wagon est chauffé et ventilé au moyen d'un appareil d'une grande simplicité. Une manche à vent, disposée en pavillon, s'ouvre au-dessus du toit dans la direction de la marche. L'air y pénètre avec force, arrive par un large tuyau dans une gaîne fermée qui enveloppe un poêle chauffé à la houille, et de là passe dans un conduit disposé sous le plancher et pourvu de distance en distance d'ouvertures grillées. En été, lorsque la poussière deviendrait pour les blessés une cause de gêne et de souffrance, le poêle est remplacé par une caisse remplie d'eau, où l'air perd sa poussière et sa sécheresse avant de pénétrer dans le wagon. La ventilation ainsi établie est assez active pour qu'on puisse sans inconvénient fermer les portes et les fenêtres. On comprend que dans un train rapide elle doive en effet présenter une grande activité.

« Il faut ne pas être au courant des difficultés que présente le transport des blessés pour considérer ces wagons-hôpitaux comme un luxe inutile, et pour s'imaginer que nos voitures de chemin de fer, fussent-elles toutes de première classe, suffisent pour les remplacer. Les chemins de fer, grâce à cette trépidation courte, mais rapide, sèche et continuelle, sont loin d'être, pour des blessés, un mode de locomotion favorable. Ils présentent l'avantage du nombre et de la rapidité. Cherchons à leur assurer aussi l'innocuité. Tels qu'ils ont servi jusqu'ici dans les guerres européennes, ils seraient inférieurs, d'après Legouest, aux autres moyens de transport. »

Les avantages du wagon-hôpital des Etats-Unis seront-ils appréciés par notre administration de la guerre? M. Sarazin ne paraît guère y compter. Il craint qu'un amour-propre déplacé, qu'un sot orgueil, qu'un esprit de routine invétérée ne nous empêchent de mettre à profit les progrès réalisés au-delà de l'Atlantique par un corps médical indépendant. *(Journal de Chirurgie.)*

UN DERNIER MOT SUR LE ROLE JOUÉ PAR L'ARTILLERIE RAYÉE DANS LA GUERRE DE BOHÊME. (1)

Tout ce qui se rapporte aux effets de l'artillerie prussienne sur le champ de bataille est pour nous d'un immense intérêt. Il ne suffit pas de savoir qu'au polygone cette pièce est la meilleure de celles que possèdent les armées de l'Europe, il faut avant tout la juger, non sur le terrain horizontal et ferme, dans un tir calme et reposé, exécuté à des distances connues, mais sur un vrai théâtre d'action, en présence de l'ennemi, au milieu des péripéties et des émotions du combat.

La guerre de Bohême devait être d'un grand enseignement pour nous. Aussi avions-nous lu avec avidité tout ce que nous révélaient les écrits périodiques et les différents ouvrages spéciaux, lorsque nous trouvâmes dans le nº 185 du *Journal de l'Armée* un article sur la matière renfermant un pompeux éloge du canon prussien, que l'on déclarait sans défaut. Cet article, écrit presque en entier, avec des extraits empruntés (sans certificat d'origine) aux récits des trois correspondants que le *Times* avait envoyés en Allemagne, nous paraissait ne révéler qu'une partie de la vérité, et nous crûmes pouvoir rétablir, à l'aide des mêmes sources, les faits sous leur jour réel. Mal nous en prit. Les coups de férule ne se firent pas attendre, et dès l'abord on nous déclara incapable d'approfondir de semblables questions et animé du reste d'un esprit prévenu.

Si l'auteur de l'article en question s'était donné la peine de mieux nous lire, il aurait vu que ce que nous condamnions dans le système prussien ce n'était pas la pièce mais le projectile. Comme canon de position, disions-nous, quand on voit l'objet à battre, quand on peut observer les effets et tirer avec calme ; quand on a devant soi un but fixe et dont on connait la distance exacte, nous doutons qu'il ait son pareil. *C'est la pièce qui a le plus de précision*. Mais elle a le défaut d'employer *exclusivement* le projectile explosif, qui n'a d'action que là où il touche, ou dans un rayon fort restreint autour de ce point. Par cela même, le canon prussien n'est pas une pièce de campagne complète, et il ne convient pas pour les combats violents et pour suivre les troupes qui manœuvrent. Il faut à tout prix munir les obus d'une fusée à temps.

Nous le demandons à tout esprit non prévenu, ces conclusions émanent-elles d'idées préconçues?

Nous n'aurions plus rouvert ce débat si nous n'avions trouvé dans un journal de Vienne un document dont l'autorité ne sera pas (nous l'espérons du moins) contestée par notre aimable contradicteur.

(1) Extrait du *Journal de l'armée belge*.

Voici le passage d'une lettre fort intéressante, écrite pour ainsi dire le lendemain de la bataille de Königsgratz, par un capitaine d'artillerie autrichien, le prince Bernhard de Solms-Braunfels. Il raconte à son frère ce qui advint à sa batterie durant cette courte campagne. Cette lettre, fort longue, n'était pas destinée à la publicité et n'a été imprimée qu'après la mort de son auteur. On ne pourra donc pas accuser celui-ci d'avoir écrit pour les besoins de la cause.

Arrivé au point où le prince relate la part que sa batterie a prise à la bataille, il dit, entre autre choses, qu'il eut à soutenir pendant *une heure et demie* un combat d'artillerie et que, pendant ce temps, il ne perdit que deux hommes et deux chevaux. Il explique ce fait de la manière suivante :

« Les projectiles prussiens avaient une excellente direction, mais « jamais ils ne tombaient à la distance voulue (aber nie die rechte « Distanz). La plupart passaient au-dessus de la batterie et même de « la cavalerie, qui avait été maladroitement placée derrière nos pièces ; « cette cavalerie n'eut que neuf hommes hors de combat. Quant aux « projectiles creux qui tombèrent en avant ou au milieu des pièces, « ils n'éclatèrent que par exception ; ils étaient étouffés dans le sol, « dans lequel ils pénétraient profondément à cause de leur trajectoire « élevée, et projetaient vers le haut des monceaux de terre. Je reçus « à la cuisse un éclat mort qui ne pénétra pas. Un autre éclat troua « un caisson, sans enflammer l'intérieur ; le timon et la roue d'une « voiture furent brisés, et je dus l'abandonner. Un obus frappa un « cheval porteur derrière la selle, sans éclater ; il en fut de même « de l'obus qui brisa le timon... Si nous n'avions pas plus tard ramassé « les projectiles, nous aurions pu douter qu'ils étaient creux. La « chemise de plomb de beaucoup de boulets était lacérée et volait « autour des projectiles (herumflog), ce qui a dû causer des déviations. »

« Que devaient penser les artilleurs ennemis, en voyant leurs pro- « jectiles ne produire aucun effet ?.... »

Ces quelques lignes confirment parfaitement notre opinion, que nous maintenons et que nous résumons de la manière suivante :

Pour donner à la pièce prussienne son complément d'effet, il est indispensable de munir son projectile d'une fusée à temps. (1)

Et nous avons la conviction que l'avenir validera notre assertion.

Liége, octobre 1867. Y.

(1) Tout en admettant l'amélioration que la proposition de M. Y. amènerait dans l'emploi du canon prussien, nous ne pensons pas que le correctif soit suffisant, et nous croyons toujours que l'exclusion absolue du lisse au profit du rayé pour les batteries de campagne est une des plus vastes mystifications de notre siècle.

La rédaction.

L'ARCHITECTURE NAVALE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS. (¹)

L'exposition universelle, en mettant en présence les différents types de navires cuirassés des marines française et anglaise, a permis d'apprécier les importants progrès réalisés dans ces derniers temps en architecture navale. Cette exposition prouve, d'une manière incontestable, que les deux nations rivalisent pour introduire dans leur marine militaire des perfectionnements de nature à leur assurer la prépondérance sur mer.

En Angleterre, on remarque cette particularité que les industriels prennent une large part aux travaux de construction maritime.

Plusieurs hommes d'un talent incontestable se sont associés dans ce pays pour créer un système de navires de guerre différent de celui adopté par le gouvernement. Ils n'ont reculé devant aucune dépense pour mettre leurs idées à exécution ; on peut en conclure qu'ils ont une grande confiance dans le succès de leurs conceptions.

Un écrivain anglais très-compétent en matière d'architecture navale a décrit dans le *Times* la partie de l'Exposition consacrée spécialement à la marine militaire.

Nous empruntons à cet écrivain les renseignements suivants qui se rattachent aux différentes constructions navales exposées, tant par les particuliers que par les gouvernements.

MM. Napier, de Glasgow, ont exposé, dans la section réservée à la marine anglaise, plusieurs très-beaux modèles de navires dont ils proposent la construction. Ces modèles ont été exécutés par M. Henwood, d'après les plans du vice-amiral Holsted, approuvés en dernier lieu par le capitaine Cowper-Coler's. Les navires projetés doivent être armés de canons du système Whitworth, placés sur des affûts du capitaine Heathorn. Le capitaine Scott et M. Cunningham ont donné le plan des machines de tout ce qui concerne l'emménagement intérieur des bâtiments.

L'exposition de MM. Napier comprend huit navires :

Trois vaisseaux de ligne, deux frégates, deux corvettes et un aviso.

Ces bâtiments ont tous une vitesse uniforme de 14 nœuds à l'heure, à l'exception du dernier dont la marche est de 15 nœuds. Ils peuvent contenir un équipage de 850 hommes et l'approvisionnement nécessaire pour naviguer pendant trois mois. L'équipage de l'aviso peut renfermer 300 hommes. Les machines sont de 800 à 1300 chevaux

(¹) Extrait du *Journal de l'Armée belge*.

et l'approvisionnement en charbon est calculé à raison d'une tonne par cheval de force. La longueur de bout à bout est de 332 à 455 pieds; le tonnage de 3648 à 10,764 tonnes.

Tous ces navires sont construits d'après les mêmes principes, et diffèrent seulement par leurs dimensions. Les canons destinés à leur armement sont d'un calibre uniforme, le nombre en est déterminé d'après les dimensions du navire. Il est à remarquer qu'en Angleterre, comme dans d'autres pays, les opinions ont bien varié depuis quelques années sur le mérite des canons de gros calibre pour l'usage de la marine. Les mêmes officiers de la marine anglaise qui, en 1862, mettaient toute leur confiance dans le canon lisse de 68, leur fameux *brown-bess*, ont changé de manière de voir aujourd'hui et proposent, pour l'armement de ces nouveaux bâtiments, des canons de 300 livres du système Withworth.

Tous les canons de gros calibre sont placés dans des tourelles.

La construction des navires énumérés ci-dessus présente une grande solidité.

D'après le projet de MM. Napier, la hauteur des bâtiments au-dessus de la flottaison est, pour le vaisseau de ligne, de 19 pieds; pour la frégate de 17 pieds 6 pouces, et pour la corvette, de 14 pieds 6 pouces.

Le tir des canons de 300 livres étant très-dispendieux, on propose d'employer des canons d'un plus faible calibre pour l'armement des batteries autres que celles des tourelles. Les tourelles ne sont point placées sur le même alignement, elles ont été échelonnées de manière à pouvoir diriger leurs feux dans toutes les directions; on a disposé au-dessus des tourelles des blockhaus qui permettent de faire usage d'armes à feu portatives et de canons de petit calibre ; ces blockhaus peuvent être détruits sans nuire à la résistance des tourelles.

On a adopté deux systèmes pour fixer le gouvernail; il y a un double étambot construit d'après les plans généralement suivis en France et pour quelques navires dans la marine anglaise. Le timonier est protégé par une construction en fer d'une grande solidité. Toute la partie qui concerne le gouvernail est construite avec beaucoup de soin. L'emménagement intérieur du navire ne laisse rien à désirer.

On a fait usage autant que possible de machines pour remplacer le travail manuel. On peut transporter 800 hommes à bord indépendamment de l'équipage. Les tourelles se meuvent d'après le système adopté en Angleterre, qui diffère de celui en usage dans la marine américaine. Nous devons faire observer que tous ces navires ont une grande longueur; ils diffèrent ainsi essentiellement des nouvelles

constructions de la marine anglaise; on sait, en effet, que la longueur des navires construits en dernier lieu a été considérablement réduite; en cela la marine anglaise a imité la France et d'autres pays.

La longueur à donner aux navires est encore aujourd'hui l'objet de vives contestations. Plusieurs constructeurs prétendent que, pour obtenir une marche rapide, il faut allonger autant que possible les navires; d'un autre côté, on doit reconnaître qu'en allongeant les bâtiments de guerre, on augmente les difficultés de la manœuvre; cette opinion a été soutenue dans une brochure publiée par un officier italien à la suite de la bataille de Lissa. On est généralement d'accord que les navires qui ont peu de longueur sont dans de meilleures conditions pour soutenir un combat naval.

L'observateur intelligent, en parcourant l'Exposition, doit reconnaître que toutes les nations font les plus grands efforts pour obtenir le meilleur bâtiment de guerre possible; sous ce rapport, il existe, en ce moment, la même lutte entre les ingénieurs maritimes que celle qui s'est produite, il y a peu d'années, pour la construction du meilleur canon rayé.

L'Angleterre a aujourd'hui en construction le *Monarque* et le *Capitaine*. Depuis l'adoption de ces deux types, il ne s'est plus rien produit, à l'exception de quelques petits navires; il importe cependant de ne pas s'arrêter dans la voie des nouvelles constructions, car, de même qu'un navire cuirassé peut détruire complétement une flotte en bois, un bâtiment construit de manière à être invulnérable occasionnerait la destruction de navires cuirassés présentant moins de résistance. Le salut de l'Angleterre exige que sa marine ait toujours en construction des navires au moins égaux à ceux que pourraient lui opposer ses adversaires. Mentionnons ici qu'il existe en Angleterre une tendance à ne plus se servir que de la vapeur et de doubler la force des machines.

L'amirauté est en ce moment saisie d'un projet de navire présenté par le constructeur en chef. Ce navire a une grande vitesse et est protégé par des plaques de 15 pouces; il est à tourelles et possède en même temps des batteries de flanc qui peuvent être armées de pièces du plus fort calibre. Il serait bon, nous paraît-il, d'utiliser une partie de l'argent destiné aux constructions de la marine militaire pour rechercher les moyens de perfectionner les navires à éperon, qui ont un rôle important à remplir dans les combats maritimes.

On a imaginé plusieurs systèmes pour amortir le choc contre les plaques des navires cuirassés. Après bien des essais, on a généralement adopté le système de construction en bois, revêtue de plaques

en fer pour les navires ordinaires, et d'une double cuirasse pour les navires d'un plus fort tonnage.

M. Chalmers a présenté un système qui semble offrir une grande résistance. Il affirme, non sans raison, que son dispositif, qui consiste à superposer les plaques horizontalement, présente la plus grande résistance contre le tir des projectiles; ce genre de construction est, à la vérité, très coûteux. Voici le dispositif Chalmers essayé à Shœburyness; il se compose : d'une plaque extérieure en fer de 3 $^{3}/_{4}$ pouces d'épaisseur, de plaques en fer placées horizontalement, d'une plaque en fer de 1 $^{3}/_{4}$ pouce, d'un matelas ou soutien en bois de 3 $^{3}/_{7}$ pouces, d'une contre-plaque en fer de $^{3}/_{8}$ de pouce.

On a expérimenté en dernier lieu à Vincennes le dispositif Chalmers, en faisant usage pour le tir du canon Armstrong et du canon français. Quelques officiers anglais avaient obtenu l'autorisation de l'empereur d'assister à ces expériences; ils ont pu s'assurer dans une première séance que le canon de 9 pouces d'Armstrong n'était pas parvenu à percer ce bordage. Quelques jours après ce premier essai, on a continué le tir contre ces plaques, mais les Anglais n'ont plus été admis aux épreuves. On a prétendu avoir percé le dispositif Chalmers; ce constructeur affirme toutefois que le bordage essayé à Vincennes ne représentait pas son système, et va jusqu'à offrir des sommes considérables à celui qui parviendrait à percer son dispositif.

Dans le compartiment de l'Exposition française, on voit une plaque où se trouve incrusté un projectile, ce qui permet de constater que la plaque était très bonne, mais que le canon n'avait pas une puissance suffisante.

M. Brown et MM. Petin et Gaudet ont exposé un spécimen de leurs travaux, et l'on a pu constater que les métallurgistes anglais et français ont fait de grands progrès dans la fabrication du fer forgé.

Les navires français sont généralement construits d'une manière très simple, ils sont en bois et revêtus de plaques fixées au moyen d'écrous. Les navires anglais sont d'une construction plus compliquée. La liste ci-dessous indique l'épaisseur des plaques, l'armement et la vitesse des navires des deux marines. Dans la marine française, les plaques sont généralement appliquées sur une muraille en bois de 27 pouces.

Navires cuirassés de la marine française.

	Epaiss. des plaques en pouces.	Armement.	Vitesse.
Le *Magenta*	4 p. 5 l.	N'est pas fixé.	13 n. 5
La *Flandre*	5 p. 6 l.	4 c. de 14 ton. dans les tourelles 6 can. de 8 ton. sur les flancs.	14 n. 34
La *Gloire*	4 p. 7 l.	N'est pas déterminé.	13 n. 5
Le *Marengo* (navire en bois et fer)	7 p. 8 l.	4 c. de 14 ton. dans les tourelles 8 — sur les flancs.	14 n. 5
L'*Alma* — —	5 p. 9 l.	4 c. de 8 ton. dans les tours. 4 — sur les flancs.	12 n. 5
Le *Bélier*	8 p. 6 l.	2 c. de 14 ton. dans les tourelles	12 n. 0
L'*Arrogante* (batterie flottante)	4 p. 7 l.	N'est pas déterminé.	8 n. 0
L'*Embuscade*	5 p. 5 l.	—	8 n. 0

Les canons de 14 tonnes ont un calibre de 9 pouces 45 lignes; le calibre de ceux de 8 tonnes est de 8 pouces 64 lignes.

Chacun des bâtiments indiqués ci-dessus représente un type particulier; les autres navires existants ou en construction appartiennent au même type que ceux dont nous venons de faire l'énumération.

(A suivre.)

CHRONIQUE.

Samedi 3 novembre a été ouverte à Thoune l'école des instructeurs cantonaux, à laquelle les instructeurs des armes spéciales assistent aussi. Elle se compose de 16 instructeurs en chef de divers cantons, de 324 instructeurs d'infanterie et 16 dits pour les armes spéciales; en tout 278 hommes. Le commandant de l'école est M. le colonel Hofstetter; son remplaçant, M. le colonel de Salis, et son aide, M. le lieutenant-colonel Hess. L'instruction est confiée aux soins de 12 instructeurs de Ire classe et de 10 dits de IIme classe. L'école est divisée en 3 compagnies ou sections; la première et la seconde compagnie, comprenant les instructeurs de langue allemande, sont sous le commandement de MM. les colonels Schædler et Stadler, et la troisième comprenant les instructeurs de langue française et italienne, sous la direction de M. le colonel Wieland.

Deux points principaux occupent ce cours : la connaissance, le maniement, l'usage des armes transformées de petit et de gros calibre ; puis en seconde ligne l'application des divers systèmes simplifiés aux formes tactiques et à la gymnastique, à l'exercice à la bayonnette. — Le projet de règlement actuel ne renferme pas moins de 488 articles, qui font les sujets d'étude.

Le 13 courant au soir, est arrivé à Berne le premier envoi de fusils Peabody achetés en Amérique par les soins de M. Mechel, capitaine d'état-major fédéral et contrôleur d'armes. L'envoi consiste en 100 pièces, dont 80 ont été immédiatement expédiées à Thoune pour y être examinées par les instructeurs de l'école. Les 20 restantes serviront aux essais que se propose de faire l'administration du matériel de guerre.

On écrit de Thoune à la *Bernerblatt* que les essais de tir faits avec les fusils transformés d'après le système Milbank-Amsler ne sont rien moins que satisfaisants. La majeure partie de ces armes sont si peu propres au service qu'on doit les mettre de côté. On leur préfère les fusils de chasseurs et les carabines ordinaires dont on a eu l'occasion de reconnaître l'excellence. On ne sait à quoi l'on doit attribuer ce fâcheux résultat. En attendant, on se demande s'il ne serait pas prudent et convenable de suspendre la transformation, car on est convaincu que le fusil Amsler ne fera jamais merveille.

Parmi les tractandas de la prochaine session des Chambres fédérales, le 2 décembre prochain, se trouvent entr'autres les objets militaires suivants :

Message et projet d'arrêté concernant l'amélioration de la race chevaline suisse;

Plainte de Berne et de Bâle-Ville touchant la transformation des affûts;

Message et projet d'arrêté touchant l'habillement de la landwehr et les changements à l'habillement et à l'équipement de l'armée fédérale;

Demandes de crédits supplémentaires.

Il y aura aussi, assure-t-on, des interpellations sur les causes des lenteurs et de l'insuccès de la transformation des fusils et de la fabrication du nouveau modèle.

Le Conseil fédéral a approuvé une ordonnance soumise par son Département militaire, concernant le nouveau chariot de sapeurs.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 23. Lausanne, le 7 Décembre 1867. XIIe Année.

MODIFICATIONS A L'HABILLEMENT ET A L'ÉQUIPEMENT DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale suisse, en date du 20 novembre 1867.

I.

Tit. Les lois sur l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale nécessitent plusieurs modifications et compléments. Il a été reconnu d'une manière évidente que sous le rapport de la simplicité et de l'utilité, la loi du 21 décembre 1860 avait été un progrès notable, et quoique l'introduction de cette loi ait été l'objet d'une forte opposition, personne ne voudrait aujourd'hui revenir à l'état de choses précédent. Nous en concluons dès lors que l'on ne doit pas trop tenir compte des arguments tirés exclusivement de l'habitude et de l'uniformité extérieure et qu'une satisfaction rationnelle des besoins réels doit être la seule règle à suivre sur ce terrain. L'armement avec des fusils se chargeant par la culasse est un nouveau facteur à ajouter à cette considération. Pour qu'il obtienne son plein effet, il faut que le soldat puisse se servir de son fusil avec la plus grande facilité et liberté possible, et que l'habillement et l'équipement ne l'en empêchent pas. On doit surtout considérer que les approvisionnements de munitions seront beaucoup plus grands à l'avenir qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, et que l'augmentation en poids doit être balancée d'une autre manière, si l'on ne veut pas que le poids total

ne mette les forces de l'homme à un tel point de contribution qu'il ne lui en reste plus pour les besoins du combat.

Les chiffres suivants démontrent surabondamment combien ce point est important. Le poids de l'habillement, de l'armement et de l'équipement d'un soldat d'infanterie, d'après le réglement actuel, est le suivant :

a) Habillement	liv.	14	loths	1
b) Armement (sans cartouches)	»	11	»	12
c) Equipement, sac garni, gamelle, sac à pain et flacon de campagne	»	12	»	10
d) Ustensiles de campagne (marmites, haches, etc.) en moyenne	»	3	»	—
	liv.	40,	loths	23

Si le soldat est encore chargé de sa part de la tente-abri, le poids total est porté par là à 43 liv. 23 loths.

Si on y ajoute encore 100 cartouches de 30 grammes, cela fait un poids de 6 liv., ou en tout de 49 liv. 23 loths.

Dans de semblables conditions, il serait superflu de faire remarquer que la diminution de la charge est un ordre commandé par la nécessité; chaque allégement de 30 grammes permettra de donner au soldat une cartouche de plus.

Nous faisons suivre ces observations des propositions suivantes :

a. *Coiffure.*

La coiffure est incontestablement une des parties les plus importantes de l'habillement militaire. Plus celle-ci est légère, mieux elle répond à son but, supposé toutefois qu'elle offre l'abri voulu contre les intempéries atmosphériques. Dans les dernières grandes guerres, nous voyons que les armées laissent, par ordre, à la maison leur schako et leur casque ou s'en débarrassent tout simplement pendant la campagne pour les remplacer par la casquette. C'est pourquoi il sera bon que dans ce sens nous fassions aussi le dernier pas vers la simplicité pratique en remplaçant le képi par une légère casquette pareille à la casquette des officiers. L'expérience a suffisamment prouvé que cette casquette protége tout à fait autant que le képi; en même temps, il faut aussi prendre en considération qu'elle coûte moitié moins, ce qui fait disparaître toute objection sur sa moindre durée.

Cette casquette remplacerait le képi pour l'infanterie et pour la cavalerie le casque qui, de plus en plus, est regardé comme une partie d'habillement peu pratique et lourde.

En revanche, les carabiniers et le génie conserveraient le chapeau, qui a été trouvé très pratique jusqu'ici. Quant au fait que, pour ces armes, il gêne jusqu'à un certain point le tir à rangs serrés, il n'y a pas lieu de le prendre en considération.

Dans l'état-major, la casquette remplacera le chapeau actuel qui, par son peu de beauté et son incommodité, n'a point son pareil parmi tous les effets d'équipement.

b. *Tunique.*

La tunique introduite par la loi de 1860 a été reconnue très bonne, et pour cela est devenue un habillement généralement aimé. Elle va bien, protège le bas-ventre et a, en outre, le grand avantage que, par suite de sa coupe large, elle tient compte du développement du corps. Il n'y a pas une seule raison qui s'oppose à faire participer de ces avantages les armes qui portent encore actuellement l'habit d'uniforme étroit et par là même incommode.

Pour la tunique de l'état-major, nous vous proposons un changement de la couleur. La raison n'en est pas la question de goût, mais le fait lui-même. Les commandants de brigade et de division, ainsi que des autres corps, sont des officiers de troupe. Il est donc convenable qu'ils portent le même uniforme que les officiers qui leur sont subordonnés — comme cela est généralement le cas dans les autres pays. — Un tel signe extérieur que l'on appartient à un même ensemble a aussi sa valeur morale. A cela vient se joindre le fait que, par cette uniformité, le passage de la troupe dans l'état-major et vice-versa, se trouve facilité, ce qui offre des avantages non seulement pécuniaires, mais aussi très grands au point de vue militaire.

c. *Pantalons.*

Le changement principal que nous proposons est qu'il ne soit prescrit pour toutes les armes qu'une paire de pantalons, mais, en revanche, on laissera les cantons libres d'en introduire une seconde paire pour le service d'instruction. Les expériences de la guerre d'Amérique et de la dernière guerre allemande ont prouvé qu'il y a peu d'avantages à prendre avec soi de doubles vêtements. Tant que le soldat, pendant une campagne, trouve encore à se loger, il peut fort bien faire avec une seule paire de pantalons, mais s'il est exposé en plein air, au mauvais temps, une seconde paire ne lui sert à rien. Comme dans nos campagnes défensives, nous serons toujours à proximité des magasins, il vaut, en tout cas, mieux laisser les appro-

visionnements d'habillements dans ces derniers que d'en surcharger l'homme. En supprimant la seconde paire, on n'allège pas seulement le poids, mais on gagne aussi de la place, ce qui, avec la réduction des effets de propreté, permettra aussi de réduire les dimensions du sac.

d. *Signes distinctifs.*

La distinction des armes ne donne pas lieu à des difficultés particulières, mais bien celle des grades et spécialement la question des épaulettes d'officiers.

L'opinion, il est vrai, se répand de plus en plus que celles-ci sont un signe distinctif cher, incommode et dangereux. Elles empêchent l'officier de porter le manteau, de se coucher, etc., et l'en font une cible pour l'ennemi. C'est la raison pour laquelle d'autres Etats ont également supprimé les épaulettes ou ne s'en servent au moins que pour les parades et les buts de campagne inconnus chez nous. Il n'y a donc qu'une voix pour en reconnaître l'incommodité, mais comment les remplacer? Toutefois, ce remplacement semble pouvoir être facilement trouvé. D'après la proposition contenue au projet de loi annexé au présent message, chaque officier portera à la casquette les signes distinctifs actuels, complétement justifiés par l'usage qui en a été fait jusqu'à présent. Si l'on trouve que d'autres signes sont encore nécessaires, ce qui serait d'ailleurs difficile à comprendre, que l'on introduise alors les pattelettes qui ont été reconnues pratiques dans la guerre d'Amérique, et qui ont été imitées par les Prussiens. Ces pattelettes offrent tous les avantages de l'épaulette sans en avoir les désagréments, et donnent aussi bien la même satisfaction à l'œil qui réclame un tel ornement.

e. En ce qui concerne les autres points, tels que suppression du sabre-briquet, introduction du sabre-poignard et modification de la giberne de cavalerie, il n'est pas nécessaire de les motiver plus spécialement.

II.

A teneur de l'art. 19, litt. b de la Constitution fédérale, la Confédération peut également disposer de la landwehr dans les temps de danger. La même disposition se retrouve à l'art. 7, litt. q de l'organisation militaire, laquelle fixe, en outre, aux articles 10, 40, 42 et 66 ce qui suit :

« Art. 10. La landwehr se compose des hommes qui sortent de la réserve fédérale. »

« Les hommes restent dans la landwehr jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur 44e année révolue.

« Art. 40. La landwehr doit être armée de fusils au calibre fédéral.

« Art. 42. Les cantons fixent les dispositions nécessaires quant à l'habillement militaire et l'équipement de la landwehr.

« Art. 66. La landwehr sera réunie chaque année pendant un jour, au moins, pour être inspectée et exercée. »

En dehors de ces prescriptions, il n'existe aucune autre disposition *législative* sur la landwehr.

A la date du 5 juillet 1860, la Conseil fédéral a rendu, en exécution de la loi, une ordonnance contenant une série de prescriptions sur l'organisation, l'armement, l'habillement et l'équipement de la landwehr, laquelle a été complétée par une ordonnance du 8 juin 1866 sur le numérotage des unités tactiques de la landwehr.

Il n'y a pas lieu ici de parler de l'organisation et de l'armement. Ce dernier est déterminé par la loi, et des dispositions essentielles concernant la première trouveront place dans une loi qui sera soumise à l'Assemblée fédérale dans une de ses prochaines sessions. Le présent projet de loi ne concerne que l'habillement de la landwehr.

Dans la règle, les hommes qui passent dans la landwehr conservent l'habillement et l'équipement qu'ils avaient dans la réserve; dans quelques cantons, d'autres dispositions ont été prises touchant l'habillement. Généralement l'habillement est dans un état assez satisfaisant; en revanche, il y a dans la plupart des cantons d'importantes lacunes dans les approvisionnements de capotes, comme le prouvent les chiffres suivants : l'effectif total de la landwehr était au 1er janvier 1867, en troupes à pied et à cheval, de 66,955 hommes, tandis qu'en octobre, même année, il n'y avait en tout pour ces hommes que 41,296 capotes; par conséquent un tiers de tout l'effectif se trouve sans cet habit indispensable pour chaque campagne. Le Conseil fédéral a cherché à remédier à cet inconvénient par des circulaires réitérées; quelques cantons ont aussi fait des efforts dans ce sens, mais d'autres n'ont pas tenu compte de l'invitation ou ont donné à comprendre qu'à ce sujet l'autorité fédérale n'était pas compétente.

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral croit qu'il est de son devoir de réclamer de l'Assemblée fédérale des mesures législatives; il ne peut assumer plus longtemps la responsabilité de savoir une partie aussi importante de notre force armée sans l'habillement le plus nécessaire. Nous n'avons nullement l'intention de vouloir dans ce sens amener à une uniformité complète de la landwehr avec les autres parties de l'armée fédérale. Il suffit complétement que la landwehr

soit munie d'une coiffure et d'un habillement uniformes, et surtout d'une capote; l'équipement personnel est abandonné aux cantons; en revanche, il est exigé pour les corps le même équipement que celui de l'armée fédérale.

Berne, le 20 novembre 1867.

Au nom du Conseil fédéral suisse :
Le Vice-Président,
Dr J. DUBS.
Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

I.

Projet de loi concernant quelques modifications à apporter à l'habillement et à l'équipement de l'armée fédérale.

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu un message du Conseil fédéral, du 20 novembre 1867, modifiant et complétant partiellement les décrets actuels sur l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale;

ARRÊTE :

Art. 1er. Le képi, le casque et le chapeau d'état-major sont supprimés et remplacés comme seule coiffure par la casquette. La forme sera celle des casquettes actuelles d'officiers et la couleur celle de l'uniforme.

Art. 2. La tunique sera également introduite pour l'artillerie et la cavalerie en remplacement du frac. La couleur de la tunique de l'état-major est la même que celle de l'infanterie. La veste à manches est supprimée pour le service actif et sera remplacée pour la cavalerie et le train par un sarreau d'écurie.

Art. 3. Il ne sera prescrit qu'une paire de pantalons pour la troupe. L'étoffe doit être en laine, la couleur gris de fer pour l'état-major, l'artillerie et la cavalerie, et gris-bleu pour les autres armes. Les cantons sont libres de pourvoir la troupe d'une seconde paire de pantalons pour le service d'instruction. L'étoffe et la couleur sont laissées à leur choix.

Art. 4. La double chaussure ne sera prescrite que pour le service actif. Les cantons sont libres de pourvoir les hommes d'une seconde paire de guêtres en coutil.

Art. 5. Les épaulettes, contre-épaulettes, écharpes et suédoises seront remplacées par des signes distinctifs plus simples.

Art. 6. Le sabre-briquet est supprimé pour tous les hommes armés

du fusil. Il sera remplacé par le sabre-poignard pour les charges et grades des troupes à pied ne portant pas le fusil, les officiers exceptés. Toute la troupe à cheval porte le sabre de cavalerie.

Art. 7. La giberne de la troupe à cheval sera portée au ceinturon.

Art. 8. Les modifications prescrites par la présente loi ne s'appliquent qu'aux nouvelles acquisitions.

Les effets d'habillement, d'armement et d'équipement actuels seront tolérés aussi longtemps qu'ils seront encore en état de servir.

Les cantons sont autorisés à magasiner les effets dont on peut se passer pour le service d'instruction, tels, par exemple, que le sac à pain, etc., et à ne les tenir en réserve que pour les cas sérieux.

Art. 9. Le Conseil fédéral est chargé de prendre les dispositions réglementaires nécessaires en exécution de la présente loi.

II.

Projet de loi concernant l'habillement et l'équipement de la landwehr.

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu un message du Conseil fédéral du 20 novembre 1867, en modification de l'art. 42 de la loi sur l'organisation militaire du 8 mai 1850;

ARRÊTE :

Art. 1er. Les dispositions relatives à l'habillement et à l'équipement de la landwehr sont abandonnées aux cantons.

Ils sont, toutefois, tenus de pourvoir la troupe d'une coiffure et d'un habillement militaire uniformes, ainsi que d'une capote et d'un sac ou waidsac.

L'équipement des corps est le même que celui de l'armée fédérale.

Les ustensiles de cuisine seront répartis aux corps de la landwehr dans les mêmes proportions qu'aux troupes de l'armée fédérale.

Art. 2. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution de la présente loi.

QUESTION DE L'HABILLEMENT.

La malencontreuse idée, surgie dans les parages de la commission dite des économies, de bouleverser de nouveau l'habillement de l'armée fédérale, à la poursuite des modes d'armées étrangères, et qui

vient de s'accentuer par la présentation d'un projet de loi aux Chambres, a rencontré aussitôt une vive opposition dans plusieurs cantons; et cela se comprend surtout de la part de ceux, comme du canton de Vaud, par exemple, où c'est le soldat citoyen qui est appelé à payer de sa propre bourse les frais de ces fantaisies.

Pour le moment nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les principaux éléments du débat qui va s'ouvrir et qui menace, d'autres circonstances fâcheuses aidant, à prendre un caractère beaucoup plus grave qu'on ne paraît s'en douter au sein du palais fédéral.

On lit dans le *Journal de Genève* du 4 courant:

Une conversation assez vive, fort animée il est vrai, a eu lieu samedi (1er décembre) à la Société militaire sur la question des changements proposés par le Conseil fédéral pour être introduits dans l'habillement et l'équipement de l'armée suisse. La majorité des assistants s'est bientôt manifestée dans le sens du maintien du *statu quo*. Les corps de troupes ne sont pas même encore arrivés aujourd'hui à l'uniformité du costume et déjà l'on songe à innover. Il n'y a pourtant ici aucun intérêt d'urgence à invoquer, et, sauf quelques points de détail faciles à réformer, aucun motif pressant ne milite en faveur de l'abandon d'un état de choses, qui est certes fort loin d'être luxueux, mais qui donne toutefois un caractère suffisamment marqué à la tenue militaire. Ce trait est essentiel, non pas seulement au point de vue de l'amour-propre du jeune soldat qui, quoi qu'on puisse dire, aura plus souvent à se montrer (nous pouvons le souhaiter sincèrement du moins) à l'exercice, aux revues, aux solennités nationales qu'à « la bataille, » mais aussi à celui de la réelle économie. Nos administrations militaires cantonales ont déjà aujourd'hui bien plus de peine à conserver en bon état les pantalons de la troupe par exemple depuis que, par leurs changements de couleur, de forme et d'ornements, ils se trouvent plus aptes à être utilisés dans la vie civile. Il en serait de même, ou encore pis, pour la coiffure, si l'on venait à substituer la casquette au képi actuel, qui est exclusivement réservé au service. On peut se demander aussi quelle utilité réelle résulterait de l'adoption d'une couleur et d'une forme identiques pour *les* uniformes de tous les corps de l'armée, tandis qu'à une foule d'égards la diversité du coup-d'œil est réellement avantageuse, lors d'une concentration des diverses armes.

Reste la question plus controversée des insignes de grades. L'usage de l'épaulette, pour caractériser l'officier, existe dès la création de notre armée nationale et il est accompagné d'avantages et d'inconvénients incontestables. Jusqu'à quel point les seconds priment-ils les premiers ou *vice versa?* C'est ce qu'il est fort difficile de déterminer d'une manière absolue, la question de goût venant nécessairement se mêler au débat. Mais ce que l'on sait c'est qu'il est extrêmement difficile de trouver un procédé quelconque pour remplacer ce genre d'insignes, blâmé par les uns, tandis que les autres y tiennent avec une véritable passion.

Ici, heureusement, le mode des essais, quelque prolongés qu'ils puissent être,

pourra être appliqué par l'autorité fédérale avec beaucoup moins d'inconvénient que pour les fusils se chargeant par la culasse. Nous ne doutons pas que ce ne soit dans cet esprit que la décision des Chambres se formule plutôt que par des arrêtés plus ou moins absolus qui froisseraient sans nul profit une partie notable de l'armée.

On lit dans le *Nouvelliste Vaudois* du 4 courant :

Lundi soir une assemblée considérable de citoyens que ne pouvait contenir la grande salle de l'hôtel de ville de Lausanne répondait à l'appel adressé par la société des sous-officiers pour discuter les changements à l'uniforme militaire proposés à l'Assemblée fédérale.

Parmi les nombreux orateurs, aucun n'a soutenu le projet du Conseil fédéral; tous ont au contraire fait remarquer combien il était fâcheux qu'au moment où commissions et autorités fédérales devraient porter leur unique attention sur une prompte et *bonne* transformation des anciennes armes, on s'occupât de projets de changements dont la nécessité n'était pas démontrée. Aussi est-ce à l'unanimité que la protestation suivante a été adoptée :

A la haute Assemblée fédérale à Berne.

Monsieur le président et Messieurs.

Les citoyens soussignés faisant tous partie de l'armée fédérale prennent la liberté de porter à votre connaissance leur opinion générale sur le projet actuellement soumis à vos délibérations concernant des modifications à l'habillement et l'équipement des troupes suisses.

Nous avons été grandement surpris, Monsieur le président et Messieurs, de voir qu'au moment même où l'uniformité complète de l'habillement et de l'équipement apparaissait dans l'armée, au moment où enfin la loi du 21 septembre sur la matière recevait son exécution, le haut Conseil fédéral, sans donner le temps à l'opinion publique de discuter la question et ne consultant que les rapports d'une commission dont les délibérations sont restées inconnues, vous présentait un projet tendant à bouleverser de nouveau l'harmonie qui commence à exister entre les cantons pour l'habillement de notre armée.

Notre organisation actuelle est-elle si défectueuse qu'elle exige un prompt changement?

Nous croyons, Monsieur le président et Messieurs, que personne ne se plaint, et qu'en adoptant sans nécessité reconnue des changements à l'uniforme, qui introduiraient dans l'armée pour 7 ou 8 ans une nouvelle bigarrure, on affaiblirait l'esprit militaire dont nous sommes animés et qu'ont déjà fortement ébranlé les incessants changements apportés à l'organisation.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir ajourner pour le moment toute décision à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, les assurances de notre haute considération et de notre profond respect.

Une commission de 15 citoyens nommée par l'Assemblée est chargée de recueillir les signatures et d'aviser à ce que la pétition arrive à temps à Berne.

Le comité de la section vaudoise de la Société fédérale des officiers a adressé la circulaire suivante aux sections cantonales d'officiers et aux diverses sociétés militaires.

Lausanne, le 28 *novembre* 1867.

[illegible] délibération des Chambres fédérales, [illegible] admis pour l'armée fédérale ; actuel- [illegible] fédérale en sont pourvus. Dans le [illegible] est complète pour l'élite et la [illegible] landwehr.

[illegible] et l'équipement de l'armée est pro- [illegible] actuelle, à la délibération des Chambres [illegible] occasionnera des frais inévitablement [illegible] comme soldats.

[illegible] des troupes à pied n'est pas encore [illegible] lieu à des essais ou à des modifications ; [illegible] politiques que nous ne pouvons prévoir, [illegible] l'armée peut avoir lieu, il nous a semblé [illegible] pour modifier de nouveau la loi sur [illegible] fédérale, entraîner cantons et citoyens à [illegible] toujours fâcheuse pour les troupes dans un

[illegible] des simplifications utiles à introduire, qu'on [illegible] ajourner ou laisser facultatives aux cantons, le [illegible] que le moment est mal choisi pour que [illegible] définitivement sur cette question, qui a son im- [illegible] l'armement soit définitivement résolue.

[illegible] prend donc la liberté de venir s'adresser à [illegible] opinion à ce sujet, et si, le cas échéant vous vou- [illegible] le sens de faire une démarche collective, sous forme [illegible] fédérale, dans le but d'ajourner, pour le [illegible] la loi sur l'habillement et l'équipement de l'armée fé-

[illegible] de bien vouloir nous honorer d'une prompte réponse, [illegible] de notre considération distinguée.

Au nom de la section vaudoise :

[illegible], colonel fédéral. — *Les vice-présidents*, E. Tissot, [illegible] — J.-L. Groux, commandant de bataillon.



† OTTO REINERT.

[illegible] à Soleure, après une longue maladie, le lieut.- [illegible] Reinert, directeur adjoint de la régie fédérale des chevaux. [illegible] un officier distingué, et les officiers de l'état-major fédéral [illegible] d'armes. Sous-lieutenant d'artillerie en 1849, Reinert entra [illegible] des instructeurs de cette arme. En 1852, il fut envoyé en mis-

sion en Afrique, avec son collégue le lieutenant de Vallière, et tous deux eurent l'occasion d'y faire une campagne instructive. En 1854 il entra comme capitaine dans la légion suisse au service d'Angleterre pour la guerre d'Orient, et il commanda une compagnie du 2e régiment transporté à Smyrne. Au licenciement de la légion, il rentra dans le corps fédéral des instructeurs d'artillerie, où il fut ordinairement chargé de la partie spéciale du train et de l'équitation, sous les ordres de MM. les colonels Wehrly et Fornaro. Appelé au poste de sous-directeur de la régie de Thoune, lors de la création de cet utile établissement sous les ordres de M. le colonel de Linden, Reinert y rendit les meilleurs services, et fut souvent envoyé à l'étranger, entr'autres dans le nord de l'Allemagne et en Danemark, pour des acquisitions de chevaux et pour l'étude des perfectionnements des attelages et de la sellerie. C'est en bonne partie à lui qu'on doit la nouvelle selle fédérale et les progrès qu'elle a réalisés. Ses nombreux amis et toute l'armée garderont à la mémoire d'Otto Reinert un pieux souvenir.

AFFAIRES D'ITALIE.

Rapport à S. S. N. Saint-Père le Pape Pie IX, glorieusement régnant.

Rome, le 12 novembre 1867.

Très Saint-Père,

En attendant que je puisse déposer aux pieds de votre Sainteté un rapport détaillé sur les nombreux faits d'armes et les combats que les troupes pontificales ont glorieusement soutenus contre les envahisseurs des Etats du Saint-Siége, il me semble nécessaire de présenter à Votre Sainteté un rapport spécial sur le combat de Mentana, combat auquel ont vaillamment coopéré les troupes françaises, nos alliées, afin que la vérité sur cette action décisive se dégage le plus vite possible des mensonges par lesquels la presse révolutionnaire s'étudie à la défigurer.

L'invasion des troupes régulières était menaçante; déjà même quelques rapports nous étaient parvenus sur la violation de nos frontières du côté de Monte-Rotondo. Les bandes garibaldiennes augmentaient sans cesse dans les provinces, et sur plusieurs points déjà elles s'étaient organisées en corps importants. Tous ces motifs m'engagèrent, le 27 octobre dernier, à proposer à Votre Sainteté la grave mesure d'abandonner les provinces et de concentrer toutes les troupes à Rome, afin de ne pas les exposer à être écrasées isolément par l'invasion.

Aussitôt dégarnies, ces provinces ont été envahies par les bandes de Garibaldi, qui, après cette occupation sans lutte, devinrent redoutables par leur nombre et leurs exigences.

Le 26, la petite garnison de Monte-Rotondo était assaillie par des forces dix fois supérieures et ne cédait qu'après la plus héroïque défense. Enhardies par ce succès, les bandes poussèrent leurs avant-postes jusque sous les murs de Rome, et menaçaient la ville et ses environs, tentant de prêter secours aux nombreux sicaires introduits furtivement dans la capitale pour la rendre, elle aussi, victime de leurs sacriléges intentions.

Il était donc urgent de frapper sur ces bandes un coup décisif, afin d'en réprimer l'audace toujours croissante et d'opposer un frein à leurs barbares entreprises.

C'est dans ce but que, me mettant à la tête d'une colonne de troupes peu inférieure en nombre aux garibaldiens, je résolus de les combattre à l'endroit même d'où ils se vantaient de vouloir partir pour marcher à la conquête de Rome.

Instruit de mon projet, le général en chef commandant le corps expéditionnaire français, comte de Failly, manifesta le désir de nous appuyer avec une colonne de ses troupes; elle devait surtout nous garantir contre toute surprise de la part des autres bandes qui se trouvaient déjà réunies en grand nombre à Tivoli, et qui, averties à temps, auraient pu tomber sur nos derrières pendant que l'on opérait sur Monte-Rotondo.

La colonne pontificale, sous les ordres du général comte de Courten, fut composée comme il suit :

Deux bataillons de zouaves, commandés par le colonel Allet; effectif	1500	hom.
Un bataillon de carabiniers (chasseurs à pied étrangers), commandés par le lieutenant-colonel Jeannerat	520	»
Un bataillon de la légion romaine, sous les ordres du colonel d'Argy	540	»
Une batterie de six pièces d'artillerie, commandée par le capitaine Polani	117	»
Un escadron de dragons de quatre pelotons, sous les ordres du capitaine Cremona	106	»
Une compagnie de sapeurs du génie	30	»
Plus gendarmes	50	»
Total . . .	2913	hom.

La colonne française qui nous suivait comme réserve, commandée par le général de brigade baron de Polhès, se composait des :

2e bataillon de chasseurs à pied, commandant Comte;

1er bataillon du 1er régiment de ligne, sous les ordres du colonel Frémont;

1er bataillon du 29e de ligne, sous les ordres du lieutenant-colonel Saussier;

2 bataillons du 59e de ligne, sous les ordres du colonel Berger;

Un peloton du 7e chasseurs à cheval, commandant Wederspoch-Thor;

Un peloton de dragons pontificaux, commandés par le sous-lieutenant Belli;

Une demi-batterie d'artillerie.

Le total formait un effectif d'environ 2200 hommes, de sorte que les deux colonnes ensemble s'élevaient au plus à 5000 hommes.

Nous sortîmes de Rome à 4 heures du matin, par la porte Pie, nous dirigeant au-delà du pont Nomentano, sur la route qui conduit à Mentana. Après avoir passé ce pont, je donnai l'ordre au commandant de Troussures, officier supérieur très distingué du régiment des zouaves, de se porter avec trois de ses compagnies sur la via Salara, le long du Teverone. Il devait s'avancer avec précaution et opérer de ce côté une diversion fort utile pour attirer l'ennemi, tandis que j'aurais poussé l'attaque du côté opposé.

L'avant-garde de la colonne principale, précédée d'un peloton de dragons, sous les ordres du lieutenant de La Rochette, comprenait trois compagnies de zouaves,

commandant de Lambilly, et une section d'artillerie sous les ordres du lieutenant Cheynet.

L'ennemi que nous allions attaquer avait pris position. Il se tenait sur la défensive, et, loin de se disposer à battre en retraite, il préparait un mouvement de concentration sur Tivoli. Prévenu par ses éclaireurs de la marche de nos colonnes, il se mit en mesure de nous tenir tête. Les barricades trouvées tant à Mentana qu'à Monte-Rotondo et ses postes avancés prouvèrent évidemment qu'il s'était retranché dans des positions assez fortes pour nous attendre et nous résister.

A midi trois quarts environ, et à 4 kilomètres de Mentana, l'avant-garde rencontrait les premiers postes garibaldiens, établis dans des positions très favorables sur les hauteurs qui commandaient la route que nous suivions. Nos zouaves, sans hésister, se jetèrent sur cette première ligne ennemie, et successivement tout le régiment de cette arme se trouva sérieusement engagé.

Dans cette première rencontre, le feu ne fut pas très vif, parce que l'ennemi, brusquement attaqué à la baïonnette, fut refoulé de ces hauteurs sur d'autres peu éloignées. Dès le début, le capitaine de Veaux, frappé d'une balle au cœur, tombait glorieusement à la tête de sa compagnie.

Cette attaque impétueuse fut soutenue par le bataillon de carabiniers étrangers, dont une compagnie prit la gauche de la route, tandis que les autres étaient lancées sur la droite. En même temps deux compagnies de la légion, placées dans un bois voisin, par un feu habilement dirigé, repoussaient les garibaldiens qui entretenaient une fusillade très nourrie contre le flanc gauche de notre colonne.

L'ennemi, délogé de ses premières positions, se repliait en désordre et allait se reformer à couvert, en masses imposantes, dans l'enceinte murée de la Vigna-Santucci. Ce point important fut encore enlevé rapidement par les zouaves, qui, avec un élan irrésistible, prirent d'assaut l'enceinte et les bâtiments de cette vigne.

Le lieutenant-colonel de Charette conduisit de sa personne les zouaves à l'attaque, et son cheval reçut trois coups de feu. Le colonel Allet, durant toute l'action, s'efforçait de maintenir compactes les rangs de ses soldats emportés par leur ardeur.

Dès le commencement l'action avait été appuyée par le feu d'une pièce d'artillerie mise en batterie sur une hauteur à gauche de la route. Les coups étaient dirigés sur le gros des ennemis, qui se reformaient à la Vigna-Santucci. Le feu de cette pièce ne cessa qu'au moment où les progrès rapides de notre infanterie en rendirent l'usage dangereux pour nos troupes.

Toute la colonne arriva à la hauteur de la Vigna-Santucci. Dans ce moment, sur un mamelon à gauche de la route et à 800 mètres environ de Mentana, on plaça un obusier. Bientôt après, deux pièces rayées de l'artillerie française s'y adjoignirent. Elles étaient appuyées par deux compagnies de chasseurs à pied. Cette artillerie battait le château de Mentana et contrebattait l'artillerie ennemie.

Presque en même temps une autre pièce d'artillerie pontificale était mise en batterie sur la route, à 500 mètres de Mentana. Jugeant aussi que la Vigna-Santucci présentait une position avantageuse pour placer du canon, j'y fis avancer la 3e section de la batterie Polani, qui, avec le plus grand succès, croisa ses feux avec ceux des pièces françaises situées à peu de distance sur le mamelon de gauche.

Cependant notre infanterie, avec une vigueur toujours croissante, s'avançait vers Mentana, cherchant à gagner du terrain tant sur la droite que sur la gauche de cette formidable position ; mais l'ennemi, s'apercevant du mouvement, déploya deux fortes colonnes pour nous prendre de flanc des deux côtés à la fois ; sa manœuvre réussit surtout sur notre droite.

Le bataillon des carabiniers, qui s'était élancé fort en avant dans une plantation d'oliviers, à très petite distance des habitations, se trouva bientôt entre deux feux, et, malgré des pertes sensibles, il ne recula pas.

Le brave général de Courten, bien que retiré du service depuis plusieurs années, suivait ce corps comme volontaire, et voulut partager à pied, comme simple soldat, les fatigues de la campagne. Le bataillon paya cher la solidité dont il fit preuve dans cette attaque. Il eut, proportionnellement aux autres corps, un plus grand nombre d'hommes mis hors de combat. Parmi ceux-ci, le commandant de Castella, à la tête de quelques compagnies, eut son cheval tué sous lui, et fut lui-même blessé.

Un peloton de dragons, commandé par le lieutenant de La Rochette, à la suite d'une colonne de trois compagnies de la légion, sous les ordres du commandant Cirlot, prit part à l'action. Cette colonne avait été envoyée par le général de Courten pour tourner Mentana par la droite, afin de couper à l'ennemi sa communication avec Monte-Rotondo ; mais les nombreuses difficultés du terrain empêchèrent la cavalerie de concourir avec la rapidité voulue au but proposé.

Il était déjà trois heures et demie, notre réserve était presque épuisée, car l'intrépide colonel d'Argy, de la légion romaine, chargé de soutenir notre centre, n'avait plus à sa disposition qu'une force minime. Je fis demander alors à M. le général de Polhes de nous appuyer. Les soldats français, qui jusqu'à ce moment avaient assisté impatiemment à nos progrès, s'élancèrent avec leur valeur habituelle sur les lignes ennemies qui cherchaient à nous envelopper.

Le colonel Frémont, du 1er de ligne, avec son bataillon, et appuyé par trois compagnies de chasseurs à pied, non-seulement arrêta la colonne ennemie, mais, arrivé sur l'extrême gauche des garibaldiens, il ouvrit contre eux un feu si vif et si meurtrier, qu'il les contraignit à prendre précipitamment la fuite.

Ce brave colonel eut de plus la hardiesse de se porter jusque derrière Mentana même, à peu de distance de Monte-Rotondo, et il y serait peut-être entré avec sa colonne avant les garibaldiens, s'il ne se fût jugé trop isolé du reste de nos forces.

Le lieutenant-colonel Saussier, du 29e de ligne, exécutait, lui aussi, un mouvement analogue sur notre gauche. Ayant rencontré une colonne ennemie d'environ 1500 hommes qui occupait les hauteurs de Monte-Rotondo, il prit, malgré l'infériorité de ces forces, une position avantageuse qui lui permit de la contenir d'abord et ensuite de la repousser.

Le détachement commandé par le chef de bataillon de Troussures arriva fort à propos sur ce point. Cet officier avait longé le Tibre, et, par d'habiles mouvements exécutés avec les trois seules compagnies dont il disposait, il contribua puissamment à tenir en respect les garibaldiens et à paralyser leur attaque sur notre droite.

Plus tard il établit ses compagnies à cheval sur la route entre Monte-Rotondo et Mentana, et pénétra même dans le village, où il fit plusieurs prisonniers.

Ayant rencontré cependant une vigoureuse résistance, et sachant Monte-Rotondo encore occupée par les bandes, il traversa avec autant de bonheur que de hardiesse la ligne ennemie, et se porta sur notre extrême droite auprès du bataillon du 1er de ligne, où le soir il établit ses bivouacs.

Sur ces entrefaites, une section d'artillerie, commandée par le capitaine Dandier, s'établissait à 300 mètres des murs du château de Mentana, et ouvrait un feu qui, à cette distance, eût été très efficace; mais ses pièces, trop exposées à la mousqueterie ennemie, coururent grand risque de ne pouvoir opérer leur retraite.

Bravement soutenue pourtant par une compagnie de zouaves, la position fut conservée quelque temps, tout en éprouvant des pertes sérieuses. Le maréchal des logis comte Bernardin y fut tué; deux conducteurs et plusieurs chevaux y furent blessés. Cette section fut néanmoins dégagée et prit une position plus avantageuse.

L'infanterie, qui depuis plusieurs heures avait soutenu et repoussé avec un indicible élan les efforts réunis de l'ennemi, s'était peu à peu massée autour de Mentana, qui maintenant était enfermée dans un cercle de feu dont les défenseurs, abrités derrière les murailles, continuaient sur nous un feu très vif.

Je jugeai donc le moment venu de donner un assaut décisif pour mettre fin au combat avant la chute du jour. Je donnai alors les ordres en conséquence et fis prévenir M. le général de Polhes, qui, avec le colonel Berger, voulut lui-même marcher à la tête du 59e de ligne et du 2e bataillon de chasseurs à pied.

Cette colonne s'avança dans un chemin encaissé à droite de la grande route, jusqu'à une petite distance des murs de Mentana. Elle réussit à chasser l'ennemi des vignes environnantes, qu'il occupait encore; mais malgré les plus héroïques efforts, elle ne put pénétrer dans le village, flanqué de plusieurs maisons isolées, toutes fortement occupées par les garibaldiens.

Le but principal du combat de la journée me semblait atteint, car l'ennemi, culbuté dans toutes ses positions, après des pertes considérables, s'était enfermé dans Mentana, où il devait nécessairement être en proie à la plus grande démoralisation.

Je résolus donc, vu l'approche de la nuit, de remettre au lendemain matin une nouvelle attaque. Je pris cette détermination avec d'autant plus de confiance, qu'il était évident pour moi que les garibaldiens, n'ayant pas la retraite libre, devaient se rendre plutôt que d'affronter un assaut qui ne pouvait que leur faire subir un échec beaucoup plus sérieux.

En conséquence, je ralliai mes troupes, qui se trouvaient mêlées aux corps français dans les différentes positions enlevées à l'ennemi, et, après avoir pris les mesures de sûreté nécessaires, je fis établir les bivouacs pour la nuit sur le terrain même occupé précédemment par les garibaldiens.

J'installai en outre de forts avant-postes autour de Mentana pour avoir la certitude que l'ennemi ne pût profiter de l'obscurité pour opérer une retraite.

La nuit se passa sans incident remarquable.

Les événements du lendemain prouvèrent pleinement la justesse de mes prévi-

sions. En effet, le 4 au matin, on amenait au quartier-général un parlementaire qui proposait la reddition de Mentana, demandant que les garibaldiens pussent se retirer avec armes et bagages. Ces conditions furent naturellement refusées.

Cependant le commandant Fauchon, du 59e de ligne, avançait dans le village de Mentana en faisant un grand nombre de prisonniers. Comme cette foule de garibaldiens, jointe aux nombreuses captures opérées dans les engagements précédents, nous causait un grand embarras, on consentit à accorder aux défenseurs restés dans le château de Mentana la faculté de se retirer au-delà de la frontière en abandonnant leurs armes.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'ÉTAT-MAJOR ET DES ARMES SPÉCIALES.

(Circulaire.)

Lausanne, 1er *décembre* 1867.

Monsieur,

La Société militaire vaudoise des officiers d'état-major, du génie et d'artillerie, est convoquée pour le samedi 7 décembre 1867, à 1 heure, à l'hôtel de ville, à Lausanne.

Ordre du jour :

1° Reddition des comptes;

2° Réception de nouveaux membres;

3° Renouvellement du Comité;

4° Communication du Comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale sur la question de l'habillement;

5° Lecture de divers travaux et communications;

(Messieurs les officiers disposés à présenter des travaux et communications à l'assemblée, sont priés d'en aviser le soussigné.)

6° Propositions individuelles;

7° Banquet à l'hôtel Gibbon, *à 5 heures précises du soir*.

Par ordre : *Le secrétaire*, Ernest RUCHONNET, major fédéral.



AVIS.

Le *Comité de surveillance* de la **Société de la Revue militaire suisse** est convoqué pour le 4 janvier prochain, à deux heures de l'après-midi, à l'hôtel des Alpes, à Lausanne.

L'*assemblée générale des actionnaires* est convoquée pour le même jour, à 3 heures.

OBJET : Vérification et passation des comptes; nominations statutaires.

Lausanne, le 1er décembre 1867.

Le président du comité de surveillance,
J. MELLEY, lieut.-colonel.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par

F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie;
E. Cuénod, capitaine fédéral du génie.

N° 24. Lausanne, le 21 Décembre 1867. XII° Année.

DE LA NOMINATION ET DE L'INSTRUCTION DES SOUS-OFFICIERS.

Rapport présenté à la réunion fédérale de 1867, par la section lausannoise des sous-officiers.

Messieurs et chers frères d'armes !

Convaincue que le moyen le plus influent et le plus populaire pour faire prévaloir des idées concernant notre association, est de traiter par écrit des questions se rapportant le plus directement aux cadres de notre armée, la section lausannoise des sous-officiers avait déjà chargé son comité d'un travail, lorsque la circulaire fédérale nous est parvenue.

Chers camarades,

Nous nous sommes mis à l'œuvre avec plaisir; seulement, en vous communiquant nos réflexions et nos idées, nous croyons devoir vous faire remarquer que le peu de temps accordé aux sections ne permettait pas de traiter à fond une question d'une importance aussi capitale, qui fait depuis longtemps le sujet des discussions, non-seulement des sous-officiers, mais de tout citoyen portant intérêt à notre système de milices.

De la nomination et de la meilleure instruction des sous-officiers de l'armée suisse?

Aujourd'hui, en Suisse, de l'aveu même des personnes compétentes, les sous-officiers ne répondent pas suffisamment aux exigences du corps de l'armée auquel ils doivent servir de cadres. On se plaint de rencontrer des sous-officiers ne remplissant pas toutes les conditions désirables, étant incapables et en mauvais exemple à la troupe, etc., etc.

Une des causes premières de cet état de choses est la manière dont a lieu le choix, la nomination et l'avancement des sous-officiers ; il manque de l'unité dans les conditions requises pour l'obtention des grades ; les nominations sont trop souvent soumises aux préoccupations locales politiques et autres, lorsque le mérite seul devrait être pris en considération.

Nous estimons, par exemple, qu'on devrait apporter beaucoup de sérieux dans l'établissement des listes de conduite et de capacités à la fin de chaque service, particulièrement des écoles d'instruction.

Par qui et où peut-on apprendre le mieux à connaître et à apprécier les capacités et le caractère d'un soldat, si ce n'est par les instructeurs et les officiers, durant les cinq ou sept semaines qu'ils sont en rapports fréquents et plus ou moins directs avec les recrues?

En exigeant l'établissement des listes d'une manière plus conforme à la justice et à la logique, mieux, en un mot, que cela a lieu actuellement dans la plus grande partie des cas, on pourrait demander aux capitaines chargés de la nomination des cadres, d'en tenir compte et de ne nommer que le soldat qui a montré pendant la durée de son service, la conduite, le zèle et les connaissances nécessaires.

A notre avis, l'officier appelé à faire une nomination devrait s'enquérir, en outre, par un examen, si le militaire qu'il se propose d'avancer possède bien les capacités demandées pour le grade auquel on le destine.

Cette idée d'examen nous semble trouver tout naturellement sa place dans ce travail. N'est-il pas admis en règle générale, que pour occuper un emploi, il faut, non pas le connaître d'entrée, mais au moins posséder les premières notions qui s'y rapportent.

Le meilleur argument que nous puissions émettre en faveur de ce système, combattu encore par des officiers, c'est le fait que des capitaines le mettent en pratique de la manière la plus heureuse pour eux et pour la bonne direction des compagnies qu'ils commandent.

L'avancement d'un sous-officier, ou la promotion d'un soldat à un grade quelconque, au détriment de ses camarades, nous paraît une faute grave, en même temps qu'une injustice impardonnable vis-à-vis

des plus anciens qui, alors, perdent le goût militaire qu'excitait chez eux la perspective d'un avancement; de plus, leur amour-propre militaire ayant été froissé, ils s'en prévalent souvent, pour manquer de respect à celui qu'ils considèrent n'être pas à sa place et duquel ils ne veulent pas recevoir d'ordres, position anormale, qui compromet la discipline et qui peut avoir les effets les plus funestes pour une compagnie et ses chefs.

Le premier grade ne devrait être donné à un soldat qu'après qu'il a fait un service, au moins, avec sa compagnie, et, comme pour les avancements, on devrait observer rigoureusement le droit d'ancienneté, sauf les cas d'incapacité reconnue dans son service par suite de changements survenus dans sa conduite.

Les sous-officiers vivant plus intimement avec la troupe, ils apprennent à connaître les hommes aptes à occuper un grade; le capitaine, croyons-nous, trouvera de grands avantages à se renseigner auprès de ses cadres sur le soldat qu'il se propose de faire avancer; toutefois, l'officier aura soin de veiller que la partialité ne se fasse pas jour dans les renseignements qui pourraient être donnés.

Là se borne notre examen de la première partie de la question posée par le comité central. La plupart des idées qui y sont rapportées étant déjà mises en pratique par beaucoup d'officiers, nous n'avons pas cru nécessaire d'entrer dans de trop longues considérations, afin d'avoir encore assez de temps pour traiter la question de l'instruction des sous-officiers, seconde partie de la proposition qui nous occupe.

On entend dire assez généralement: le sous-officier doit être le conducteur du soldat; il ne doit pas oublier non plus que c'est sur lui que repose tout le service inférieur.

Pour que cette maxime soit vraie, il faudrait laisser les sous-officiers prendre plus d'initiative, leur donner un cercle d'action suffisamment étendu et, par cela même, une certaine responsabilité qui maintenant n'existe presque pas; la plupart du temps le sous-officier animé des meilleures dispositions pour son service se trouve arrêté par des supérieurs qui, méconnaissant leur position, remplissent des devoirs qui ne leur incombent nullement; on enlève ainsi au sous-officier l'occasion de se développer; il reste stationnaire, et n'arrive jamais à être à la hauteur de sa position.

Nous croyons, entre autres, qu'il y aurait nécessité à rétablir pour tout sous-officier une compétence plus grande, qui lui permît d'infliger vingt-quatre heures de salle de police.

Nous ne cacherons cependant pas que le sous-officier se trouve dans bien des cas très-embarrassé, particulièrement en raison de son

[illegible] grand nombre
[illegible] pas l'expérience
[illegible] suivi par nos auto-
[illegible] instant [illegible]

[illegible] un format
[illegible] les théories [illegible]
[illegible] d'instruction ;
[illegible] chaque sous-officier avec son

[illegible] leurs cadres des connaissances
[illegible] matériellement impossible, tant
[illegible] système actuel, une des causes
[illegible] des sous-officiers et de leur

[illegible] le manuel sans frais, nous
[illegible] les sous-officiers ne se pro-
[illegible] peuvent en supporter la dépense,
[illegible] même de les acheter au fur et
[illegible] pour les finances du pays, la
[illegible] chose, à côté d'autres dépenses
[illegible] importance.
[illegible] du manuel, tel que nous le sup-
[illegible] ement la position faite aux sous-
[illegible] pour le service intérieur, soit
[illegible] se prolonge pendant plusieurs
[illegible] sous-officier, n'ayant reçu aucune
[illegible] troupe, se trouvera très embarrassé
[illegible] par contre, étant en possession du
[illegible] objets qui sont à l'ordre du jour,
[illegible] nombreux volumes, quelquefois sans
[illegible].
[illegible] nous demanderions comme com-
[illegible] fussent employés à l'instruction
[illegible] dans les exercices des cadres. Pour
[illegible] et nous reconnaissons un grand
[illegible] dans des cantons, de faire entrer les
[illegible] avant la troupe, afin de les habituer
[illegible] instruction mutuelle, à se présenter sans
[illegible] devant les hommes. De cette manière,
[illegible] comme cela s'est pratiqué

jusqu'à présent, le sous-officier intelligent pourrait expliquer ou enseigner, à son tour, sous la direction d'instructeurs ou d'officiers, les théories qu'il a entendues; en les enseignant à des hommes qui en savent moins que lui, il se les approprierait, ne les oublierait pas et prendrait de l'autorité. On pourrait en même temps se rendre bien compte des capacités et du zèle de chacun des sous-officiers.

Nous considérons ce système comme étant un des vrais moyens pour développer l'émulation et l'amour-propre de tout sous-officier comprenant sérieusement sa position et son devoir, et qui veut se montrer digne de la confiance que lui ont témoignée ses chefs.

Etant sur ce terrain, qu'on nous permette de féliciter les auteurs de la modification tendant à la suppression des serre-files. Si le sous-officier veut occuper honorablement sa place dans l'armée, il doit, le tout premier, se faire remarquer par sa bonne tenue et une observation rigoureuse de la discipline, ce qui, malheureusement, n'avait pas toujours lieu avec les serre-files éloignés du contrôle et de la surveillance de leurs supérieurs. Que les sous-officiers se pénètrent bien de l'idée que la troupe a toujours les yeux sur eux; que la considération et l'influence dont elle doit entourer le corps des sous-officiers dépendent essentiellement de la manière de procéder envers elle!

Par ce qui précède, nous ne voulons pas dire pourtant que l'on doive faire de l'ostentation; au contraire, un bon sous-officier doit se distinguer d'abord par beaucoup de tact; il doit toujours rester dans de justes limites de droit et d'équité, se montrer bon camarade vis-à-vis de chacun, sachant se trouver à sa place dans toutes les circonstances; alors, nous croyons pouvoir l'affirmer, ce sous-officier sera estimé et respecté de tout le monde, et les soldats sous ses ordres reconnaîtront sa supériorité et son autorité.

Nous mentionnerons, en passant, et sans nous y arrêter trop longuement, la question des aspirants-officiers. Dans notre canton de Vaud, entre autres, elle a été souvent mise à l'ordre du jour, mais n'a jamais eu aucune chance d'être admise, ni même appuyée par nos officiers, même par les plus compétents. Sous bien des rapports, ils ont raison de la combattre, et pour ne nous occuper que de ce qui nous concerne, nous dirons que le système d'aspirants exerce une grande et fâcheuse influence, par le fait qu'il exclut le sous-officier de l'avancement, et qu'il permet à un jeune homme de devenir officier à l'âge de 20 ans, en laissant de côté un sous-officier de 25 ans, ayant fait son service dans différents grades, et pouvant remplir les fonctions d'officier d'une manière tout aussi convenable.

Nous croyons de notre devoir de terminer ce rapport en attirant

l'attention sur l'importance que peut avoir notre Société fédérale de sous-officiers dans les questions concernant ce dernier corps.

Il n'est pas de pays, où, dans toutes les branches, l'initiative des citoyens joue un plus grand rôle qu'en Suisse; l'initiative constitue pour nous un de nos éléments de force, elle rentre dans le caractère du peuple; elle doit donc nécessairement exister aussi dans les questions militaires et dans tout ce qui s'y rattache; mais pour qu'elle puisse se faire sentir convenablement et produire des effets réellement utiles, elle doit partir d'associations régulières, composées de citoyens de toutes les positions et de tous les grades.

C'est un des buts que poursuit notre Société. Institution nouvelle, il est vrai, chacun conviendra pourtant qu'elle a son utilité, nous dirons plus, sa nécessité d'être.

Le corps des sous-officiers, on l'a dit et on le répète, n'est pas à la hauteur de sa mission. Croit-on peut-être le réformer avec des règlements et les services ordinaires seulement? C'est impossible.

Assurées de l'appui moral et matériel des autorités, des militaires intéressés, en un mot de tous ceux qui ne se contentent pas de signaler les défauts sans contribuer à les faire disparaître, la Société fédérale des sous-officiers et ses sections, contribueront pour une bonne part à redresser les abus et à modifier un état de choses qui conduirait infailliblement, au bout d'un certain laps de temps, à l'abaissement d'une des parties les plus importantes de notre armée suisse, dont un militaire distingué a dit :

« Une armée de milices bien encadrée de sous-officiers pratiques, « marchera toujours; tandis que des soldats bien formés, mais sans « un noyau de sous-officiers capables, ne rendra jamais de grands « services. »

Telles sont, sommairement exposées, les idées que nous a suggérées l'étude de la question fédérale. Les sous-officiers de Lausanne qui, seuls, ont élaboré ce travail, ne les renvendiquent pas toutes pour leurs, nous le répétons; plusieurs ont déjà été émises. Nous les soumettons de nouveau à la discussion, avec le désir sincère qu'il en résulte de bons effets pour la cause que nous avons entreprise et que nous devons soutenir jusqu'au bout.

Chers frères d'armes! réunissons donc nos efforts et nos faibles lumières pour travailler en commun à la réalisation du but qui nous réunit: « Le bonheur et la prospérité de la patrie suisse et de l'armée fédérale. » — Qu'elles vivent!



QUESTION DE L'HABILLEMENT.

Les sections vaudoise et genevoise de la Société militaire fédérale des officiers ont adressé les pétitions suivantes à la haute assemblée fédérale à Berne:

Monsieur le président et messieurs !

Le 21 décembre 1860, après une longue délibération des deux chambres, l'assemblée fédérale adopta un nouvel uniforme et équipement pour l'armée. Actuellement l'élite et une bonne partie de la réserve sont à l'uniforme. Dans le canton de Vaud, en particulier, la transformation est complète pour l'élite et la réserve, aux trois quarts pour la landwehr.

Une nouvelle ordonnance, modifiant l'habillement et l'équipement, arrivés actuellement à une uniformité à peu près complète dans les cantons, est proposée par un message du Conseil fédéral, dans la session actuelle, à vos délibérations.

Cette ordonnance, si elle est votée, occasionnera des frais considérables aux cantons et aux citoyens, comme officiers et soldats.

Au moment où la question de l'armement des troupes à pied est à peine résolue, au moment, où par suite d'événements politiques que nous ne pouvons prévoir, la Suisse peut se trouver dans la nécessité de mettre des troupes sur pied; il a paru au corps d'officiers vaudois que le moment était mal choisi pour modifier de nouveau de fond en comble la loi sur l'habillement, entraîner à des dépenses cantons et citoyens, et amener une bigarrure fâcheuse pour l'armée dans un moment sérieux.

L'assemblée générale de la section vaudoise des officiers, réunie à Vevey, le 4 août de cette année, au nombre de plus de trois cents membres, à émis à l'unanimité le désir que le règlement actuel sur l'habillement, dont on est en général satisfait, fût modifié le moins possible, et chargé son comité de transmettre ce vœu, le cas échéant, à la haute assemblée fédérale. Le comité de la section a cru de son devoir, en conséquence, de venir s'adresser à vous par la présente pétition.

Tout en reconnaissant qu'il y aurait peut-être à introduire dans l'habillement de la troupe quelques modifications de détail que l'on pourrait au besoin laisser facultatives aux cantons, le comité de la section vaudoise, au nom des officiers du canton de Vaud, a l'honneur de s'adresser respectueusement à vous, monsieur le président et messieurs, pour vous demander d'ajourner, pour le moment, toute décision à ce sujet.

Veuillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération et profond respect.

Lausanne, le 9 décembre 1867.

Au nom de la section vaudoise,

Le président, Louis Tronchin, colonel fédéral.
Les vice-présidents, Tissot, colonel.
Groux, commmandant.

A monsieur le président et messieurs les membres de la haute Assemblée fédérale, à Berne.

Très honorés messieurs,

La section genevoise de la Société militaire fédérale, ayant eu connaissance du message du Conseil fédéral relatif à des changements importants à effectuer dans l'habillement et l'équipement de l'armée, a cru devoir mettre l'examen de ce projet à l'ordre du jour d'une de ses séances.

Après une discussion très soutenue, à laquelle ont pris part plusieurs de ses membres les plus autorisés par leur expérience et par leur haute position dans l'armée, la section genevoise a chargé son comité de vous en communiquer les conclusions, lesquelles ont été votées à une grande majorité sous la forme suivante :

La section genevoise émet le vœu qu'il ne soit fait aux règlements militaires que les changements reconnus indispensables, et, en ce qui concerne l'habillement et l'équipement de l'armée, qu'il ne soit pas donné suite aux modifications proposées par le Conseil fédéral.

Ce n'est point ici le lieu de développer les motifs de cette décision, surtout quant aux questions de détail ; nous nous bornerons donc à indiquer sommairement les idées et les principes généraux qui ont dominé la discussion et fixé l'opinion de l'assemblée.

Disons d'abord que tous reconnaissent que l'habillement de l'armée doit être commode, pratique et simple ; mais on pense aussi que les principales parties de ce costume, la coiffure en particulier, doivent avoir un caractère assez distinctif pour qu'elles ne puissent être utilisées dans la vie civile. On estime encore qu'il ne faut pas faire trop bon marché de l'apparence extérieure. Ceux qui sont appelés à porter l'uniforme sont des citoyens, pour qui, dans la vie civile, un vêtement, nous ne disons pas recherché, mais propre et de bon goût, est un signe extérieur de civilisation et de respect de soi-même. Il faut s'attendre à ce qu'ils apporteront dans leur vie militaire les mêmes idées et les mêmes préférences. Il ne faut donc pas qu'en endossant l'honorable costume du soldat, ils soient choqués par le mauvais goût ou la vulgarité exagérée de ce costume.

Personne ne conteste qu'il ne faille exécuter sans hésiter les changements de toute nature que peuvent exiger les progrès et les modifications de l'art et de la science militaire. Mais on pense aussi, qu'en général notre organisation militaire étant donnée, tout changement dont il ne résulte pas un bien incontestable est en lui-même un mal, soit qu'il intéresse les règlements, soit qu'il s'adresse à l'habillement de la troupe.

Quant à l'habillement ce sont des frais plus ou moins considérables, soit pour l'Etat, soit pour les citoyens ; c'est le ridicule qui, à tort sans doute, s'attache aux costumes passés de mode, ce qui dégoûte prématurément du militaire les hommes qui sont encore obligés au service et ce qui ne facilite pas l'établissement sur un bon pied de notre landwehr ; c'est enfin la bigarrure non moins nuisible au service que désagréable à l'œil, à laquelle ces perpétuels changements condamnent pour longtemps notre armée.

Quant aux règlements, la fréquence des changements non motivés par des rai-

sons majeures a des conséquences bien autrement fâcheuses dont tous les officiers ont pu, ces dernières années, faire la pénible expérience. Qu'une armée permamanente supporte à la rigueur un pareil régime, cela peut être; mais à coup sûr, une armée de milices n'y résisterait pas longtemps. Plus que toute autre celle-ci a besoin de stabilité. On a longtemps poursuivi en Suisse comme but important aussi bien au point de vue militaire qu'au point de vue politique, l'uniformité dans l'armée. Maintenant que ces efforts persévérants ont été couronnés de succès, il faudrait bien se garder de compromettre cet heureux résultat. On s'exposerait ainsi à ne trouver au moment du danger qu'une armée défiante d'elle-même, sans homogénéité, sans unité.

Certes on ne peut qu'applaudir au zèle louable qui pousse à la recherche du progrès en tout genre messieurs les officiers qui composent l'état-major en quelque sorte permanent de la Confédération. Mais il est bon de rappeler que l'armée fédérale ne saurait être prise pour matière à expériences. Cette armée se compose de citoyens pour lesquels le militaire n'est point une carrière, mais bien une prestation plus ou moins onéreuse. Leur temps est précieux et la portion qu'ils en consacrent à leurs obligations militaires doit être utilisée pour une instruction solide et durable. Quand un citoyen, au prix de quelques sacrifices de temps et d'argent et profitant de l'entrain et des facilités de la jeunesse, a acquis les connaissances nécessaires pour être officier et avance en grade, il convient que ce qu'il a appris lui serve, autant que possible, pendant sa carrière d'officier, et il y aura certainement de quoi le dégoûter bien vite, s'il faut qu'il refasse plus ou moins complétement, tous les 2 ou 3 ans, et son uniforme et son instruction militaire.

Notre institution militaire, si vitale pour nous, si importante pour les premiers intérêts de la patrie, ne peut se passer de l'appui de l'opinion publique. Bien loin de multiplier en pure perte les difficultés et les chances, ce qui tendrait à rendre le service impopulaire, il faudrait chercher à le rendre attrayant. Tout au moins faut-il éviter de heurter l'opinion et savoir au besoin, sans rien compromettre, faire à cette opinion quelques sages sacrifices.

En vous transmettant, messieurs, le résumé de leur manière de voir et les renseignements qu'ils ont pu se procurer, les membres de la section de Genève estiment user d'un droit de citoyen et accomplir un devoir comme officiers suisses et ils vous prient d'agréer, très honorés messieurs, l'expression de leur considération la plus distinguée et de leur profond dévouement.

Genève, le 6 décembre 1867.

Au nom de la section de Genève de la Société militaire fédérale,
Le président, (Signé) Ch. Pilet, major.
Le sécrétaire, (Signé) Th. Weiss, 1er sous-lieutenant.

Le 7 décembre, la société militaire vaudoise d'état-major et des armes spéciales a tenu à l'hôtel-de-ville, à Lausanne, sa réunion annuelle de Sainte-Barbe. L'assemblée, présidée par M. le colonel fédéral Lecomte, comptait une cinquantaine d'officiers de divers grades, dont plusieurs venus de dehors. Entr'autres travaux intéressants, elle a aussi abordé l'importante question à l'ordre du jour, et après

[illegible] ont été prononcées, elle a adopté à l'una-[illegible] fédéral, et de Guimps, major fédéral, [illegible] députation vaudoise aux Chambres fédérales, [illegible] (voir ci-dessus) pour lui demander d'agir [illegible] qu'on est en voie de jeter dans l'armée suisse [illegible] changements, et particulièrement par le nouveau [illegible] militaire. L'adresse en question a été envoyée au doyen d'âge [illegible] féd. [illegible], qui lui a fait le plus sympathique accueil.

[illegible] impression pénible que nous avons vu un message du [illegible] nouvelles modifications à l'habillement et à l'équipe-[illegible]

[illegible] longues et mûres délibérations, des changements importants [illegible] et l'on peut dire qu'ils avaient été généralement approuvés [illegible] en particulier les avait acceptés volontiers. La tenue de la [illegible] tout à la fois simple et convenable, n'a donné lieu depuis [illegible] sérieuse. L'armée marche vers cette uniformité sans laquelle [illegible] cet aspect qui est comme le symbole extérieur de son [illegible] uniformité n'est pas même établie dans l'élite, où d'anciens [illegible] encore à côté des tuniques ; elle l'est bien moins encore dans [illegible] parlons pas de la landwehr), et voilà que, tout à coup, on [illegible] changements qui vont rétablir pour de longues années cette [illegible] qui tendait à disparaître graduellement. Sous ce rapport [illegible] un mal ; mais ces modifications considérées en elles-mêmes [illegible] nécessaires ? Nullement. Sont-elles bonnes ? Nous ne le [illegible] allons chercher à le prouver.

[illegible] donner pour coiffure à toute l'armée une casquette légère, pa-[illegible] officiers. Le képi actuel est léger, solide, durable. S'il [illegible] il peut servir pendant toute la carrière du milicien. La casquette [illegible] pas de la pluie et devient très-promptement hors de service, [illegible] est faite d'étoffes qui ne durent pas et ne peuvent pas se nettoyer [illegible] et le feutre du képi. Un soldat doit avoir deux coiffures, l'une [illegible] en armes, durable, résistante et propre : l'autre, souple, légère, [illegible] pour le bivouac ou le quartier. On conserve le chapeau des carabiniers [illegible] qu'on déclare très-pratique. Si l'on veut absolument innover, mieux [illegible] adopter ce chapeau un peu assoupli.

[illegible] et l'artillerie porteront aussi la tunique de l'infanterie ; or c'est une [illegible] fâcheuse que de donner à toutes les armes le même uniforme : chaque [illegible] but spécial ; il est bon qu'elles soient distinctes entre elles, parce que [illegible] l'esprit de corps qui, dans de justes limites, est un stimulant utile et [illegible]

Le soldat n'aura plus qu'un seul pantalon, et, sauf en campagne, une seule [illegible] chaussures. Faut-il insister sur les inconvénients de cette mesure qui [illegible] le soldat crotté, mouillé, dans l'impossibilité de se mettre au sec ? Le soldat

suisse sait supporter les fatigues et les intempéries lorsqu'il le faut ; mais le milicien, qui abandonne son toit et une vie comparativement aisée pour le service militaire, n'est pas endurci comme un vétéran, et c'est au moment où il a le plus besoin de ses forces qu'on lui enlève ce qui est nécessaire au maintien de sa santé. Au bout de quelque temps cet unique pantalon, qui a l'inconvénient de pouvoir être porté en civil, sera dans un triste état, et comment exiger alors cette propreté qui est le seul luxe du soldat? Le second pantalon est comme la tente abri, bien plus utile que son poids n'est nuisible.

On supprime l'épaulette, tant pour la troupe que pour l'officier. Mieux vaudrait peut-être la donner à toute l'infanterie, car cet ornement relève singulièrement la tournure du soldat. Comme insigne de grade, on supprime celui auquel toute la Suisse est depuis si longtemps accoutumée, cette marque distinctive honorable qui, dans le langage ordinaire, est devenue le symbole de l'autorité et de l'honneur de l'officier.

Au point de vue économique, il est facile de prouver que l'épaulette est encore de tous les insignes un des moins coûteux. En effet, une seule paire d'épaulettes suffit pour un seul homme, car elle passe d'une tunique à l'autre. Supposons qu'on la remplace par des galons comme en France : il en faudra sur chaque tunique, et ils ne durent pas le quart de ce que dure une paire d'épaulettes. Mais si on ne la remplace pas on se bornera aux galons de la casquette ; or, ces galons sont si peu différents entre eux que souvent en petite tenue on ne distingue pas tel grade de tel autre. Les épaulettes sont incommodes, dit-on. Parfois cela est vrai, sous un manteau ou au bivouac ; mais le bivouac est rare chez nous, et ce n'est pas pour un inconvénient momentané, si facile à éviter d'ailleurs, qu'il faut sacrifier un insigne traditionnel, distinct, durable, par conséquent relativement économique, et qui donne bonne façon à l'officier. Il est d'ailleurs facile d'obvier à son incommodité partielle en adoptant des épaulettes plus souples, comme les épaulettes italiennes qui plaquent sur les épaules sans les déborder et dont le corps en métal préserve l'épaule d'un coup de sabre ; celles-ci ne gêneront ni sous le manteau ni au bivouac.

Enfin, pour l'état-major fédéral, on lui enlève ses épaulettes, son chapeau (aux colonels fédéraux, l'écharpe et le plumet), on ne lui laisse pas même la couleur verte de son uniforme, car on lui donne la tunique bleue. Comment le distinguera-t-on? Nous l'ignorons. On veut l'effacer ; on y réussira, mais nous ne voyons pas ce qu'on y aura gagné.

Voilà les changements proposés. « Nous ne sommes pas une armée de parade, disent leurs défenseurs ; nous ne devons avoir que ce qui sert en campagne. » Mais, sans être une armée de parade, on conviendra que notre armée est réunie plus souvent pour les services d'instruction, en temps de paix que pour faire la guerre.

Il faut, même en temps de paix, maintenir la discipline, la hiérarchie, l'esprit de corps, le zèle des officiers et des soldats, l'entrain dans l'instruction, et surtout un certain sentiment de fierté honorable d'appartenir à cette armée. Ce qui accroît cet ensemble est bon, ce qui le diminue est mauvais.

Or les changements proposés risquent d'y porter une atteinte fâcheuse. Une armée républicaine doit rester simple ; mais précisément parce qu'elle est une armée républicaine, il lui manque tous les puissants stimulants par lesquels on encourage dans d'autres pays l'esprit militaire. En Suisse où il n'y a ni grade élevé, ni solde, ni pensions, ni décorations, ni gloire à acquérir, que reste-t-il? Après l'amour du pays, qu'est-ce qui donne au milicien, soldat ou officier, l'entrain et l'esprit militaire en temps de paix? L'honneur de porter l'uniforme Altérez ce sentiment et vous affaiblirez notablement l'armée. Or, pour cela il faut qu'on puisse se faire honneur de cet uniforme; il faut qu'il ait bonne façon et qu'on le porte volontiers. — La tenue proposée pour les officiers sera semblable à celle des huissiers du palais fédéral et des conducteurs de diligence, et bien que ces employés soient des hommes parfaitement honorables, nous doutons fort que leur uniforme soit un stimulant. Quand on aura donné aux officiers un uniforme assez laid pour qu'ils soient un peu honteux plutôt que fiers de le porter, croira-t-on avoir fait un progrès?

Certaines choses sont les symboles et l'expression de certaines idées. Enlever les insignes aux officiers, c'est certainement affaiblir leur autorité dans l'armée où il faudrait au contraire la fortifier. Dans notre pays où tous savent que comme citoyens ils sont parfaitement égaux, on avait eu jusqu'à présent le bon sens de comprendre que, dans une armée, il faut une hiérarchie, et que cette hiérarchie n'altère en rien l'égalité civile. Le danger est plutôt d'énerver que d'exagérer l'autorité des grades.

De même pour l'esprit de corps, il ne faut pas l'affaiblir; et cependant c'est ce que l'on fera en habillant l'artillerie et la cavalerie absolument comme l'infanterie, l'état-major comme les officiers de la troupe. Persuadez, si vous le pouvez, à chaque corps qu'il est le meilleur, le plus beau, le mieux armé, le plus brave, et vous aurez une armée excellente. Qu'au contraire personne ne mette d'intérêt à faire partie d'un corps plutôt que d'un autre, et vous arriverez au résultat contraire.

Enfin, s'il y a quelque chose qui puisse ôter le goût du service militaire, ce sont ces changements continuels dont le suivant n'attend pas même pour se produire que le précédent ait reçu son exécution. Or, ce n'est pas seulement de modifications dans l'équipement et l'habillement qu'il est question; ces modifications ne sont que le commencement du bouleversement de nos règlements de manœuvre et même de nos institutions militaires. Nous ne nions point qu'en adoptant une arme nouvelle, il n'y ait quelques modifications à apporter dans son maniement, et que, lorsqu'elle sera entre les mains de la troupe, il ne soit convenable d'y pourvoir. Il pourra se produire des changements dans la tactique, mais c'est plutôt une étude qui incombera aux officiers supérieurs. Ce qui vient, au contraire, d'être étudié à l'école des instructeurs de Thoune, c'est un règlement de manœuvre entièrement nouveau, qui change tout. Il n'y a pas une année qui n'apporte son contingent de règlements nouveaux, et rien n'est plus décourageant pour une troupe qui n'a que de rares occasions de service que de lui dire chaque fois qu'elle se rassemble : « Ce qu'on vous a enseigné la dernière fois ne

vaut plus rien » Les officiers ne se donnent même plus la peine d'étudier leur règlement ; ils attendent toujours le règlement suivant pour l'apprendre. Un règlement de manœuvre a pour but de parvenir à une certaine formation d'attaque ou de défense. Or, le mode le plus prompt d'y parvenir est celui que soldats et officiers connaissent bien et exécutent avec sûreté ; le plus mauvais (fût-il en théorie le plus logique), c'est celui que la troupe exécute avec incertitude, c'est le règlement nouveau, celui qu'on ne connaît pas, ce qui arrive le plus souvent chez nous.

Les troupes de ligne le savent et se gardent bien de changer trop souvent. La France, de 1831 à 1862, pendant trente ans, n'avait rien modifié dans ses règlements de manœuvres, et nous, nous changerions quelque chose chaque année !

Nous comprenons l'intérêt que des instructeurs peuvent et doivent mettre à améliorer ces détails de tactique, et qu'ils aiment à poursuivre ce qu'ils croient le meilleur ; mais ils doivent penser au prix de quelle somme de travail et de quelle perte de temps ces changements sont mis en pratique. Combien de choses n'auraient-ils pas perfectionnées en employant le même temps d'une manière plus rationnelle ; on produit dans l'armée un sentiment indincible de découragement, et c'est un grand mal. C'est aux autorités fédérales, c'est aux Chambres à nous défendre contre cette tendance si fatale.

Et que l'on ne croie pas qu'en nous élevant énergiquement contre cette manie de changement, dont nous ne voulons pas pour le moment approfondir les causes, nous soyons des adversaires de ce progrès ; Dieu nous en garde, car le progrès, c'est la vie des nations, comme celle des hommes, et c'est aussi celle des armées ; mais, dans tout progrès, il doit y avoir un élément de stabilité, et un bouleversement continuel n'est jamais un véritable progrès. *(Journal de Genève.)*

AFFAIRES D'ITALIE.

Rapport à S. S. N. Saint-Père le Pape Pie IX, glorieusement régnant.

(Fin.)

Sur la nouvelle que les garibaldiens avaient évacué Monte-Rotondo pendant la nuit, le colonel Frémont, avec un bataillon du 1er de ligne et suivi du 2e de chasseurs à pied, y entra dans la matinée sans coup férir, acclamé par la population aux cris de *Vive le Saint-Père !* et *vive l'empereur des Français !*

Ce fut un douloureux spectacle pour nos troupes que l'aspect de la ville de Monte-Rotondo. Les églises dépouillées et profanées, les habitants remplis de terreur par les violences et les exactions dont ils avaient été victimes. Les troupes furent donc accueillies comme des libérateurs.

Garibaldi, qui, avec ses fils, assistait au combat de Mentana, ne se montra jamais au premier rang, et lorsqu'il vit les siens ployer en désordre sur tous les

points devant la valeur de nos soldats, il se hâta de se mettre en sûreté à Monte-Rotondo, selon les informations qui nous sont parvenues. De là, le soir même, avec sa famille, il repassa la frontière, changeant ainsi son cri de guerre impie : *Rome ou la mort !* en celui de *Sauve qui peut !*

Du reste, il faut convenir que les mouvements de l'ennemi ont été bien dirigés et que, confiants dans leur supériorité numérique et dans l'avantage de leurs positions, les garibaldiens se sont défendus courageusement sur différents points et surtout derrière les murs et les barricades.

Nos pertes se montent :

Colonne de Courten.

Régiment de zouaves, 24 morts, 57 blessés, y compris le capitaine de Veaux, tué, le lieutenant Jacquemont et le sous-lieutenant Dujardin, blessés.

Légion romaine, 6 blessés ; carabiniers étrangers, 5 morts, 37 blessés. Parmi ces derniers, le commandant de Castella et le sous-lieutenant Deworsheck.

Artillerie, 1 mort, 2 blessés. Dragons, 1 blessé.

Total, 30 morts et 103 blessés.

Colonne de Polhes.

2e bataillon de chasseurs à pied, 6 blessés; 1er régiment de ligne, 2 blessés; 29e de ligne, 5 blessés; 59e de ligne, 2 morts, 22 blessés, 1 disparu.

Parmi les blessés, le capitaine Marambat et le lieutenant Blanc.

Chasseurs à cheval, 1 blessé.

Total, 2 morts, 1 disparu et 36 blessés.

D'après les renseignements recueillis auprès des prisonniers et des habitants de Mentana, et à en juger par les milliers d'armes trouvées tant dans cette localité qu'à Monte-Rotondo, le nombre des garibaldiens devait se monter à 9000 environ. Un millier des leurs est resté tué ou blessé sur le champ de bataille; 1398 ont été faits prisonniers; plusieurs centaines ont été escortés jusqu'à la frontière, et le reste a pris la fuite, jetant et brisant pour la plupart leurs armes, et laissant un canon en notre pouvoir.

Le résultat de la victoire a donc été aussi complet qu'on pouvait le désirer.

L'humanité de l'armée ne l'a cédé en rien à son courage. Les troupes de toutes armes, bien qu'exténuées par la fatigue de la route et par plus de quatre heures consécutives de combat, se mirent, le soir même, à la recherche des blessés, et reprirent le lendemain le même service, transportant aux ambulances, avec les plus grands soins, aussi bien les garibaldiens que leurs compagnons d'armes.

Tous ces malheureux ont reçu la même assistance et les mêmes traitements, non-seulement de la part des chirurgiens militaires et des infirmiers attachés à l'ambulance, mais encore de la part de l'héroïque et charitable Mme Catherine Stone, de trois sœurs de Saint-Vincent de Paul et de MM. le docteur Ozanam, le vicomte Charles de Saint-Priest, Vergniaud, Benoit-d'Azy et de Luppé, qui s'étaient, dans ce but de dévouement, rendus pendant l'action même sur le champ de bataille.

Je remplis un devoir de reconnaissance en signalant à Votre Sainteté le con-

cours cordial et expérimenté, ainsi que le courage de M. le général de Polhes, et qu'il soit permis d'ajouter le nom du colonel Frémont comme s'étant particulièrement distingué par sa hardiesse et la justesse de son coup d'œil militaire.

Je dois citer encore dans la colonne française le colonel Berger, du 59e de ligne, et le lieutenant-colonel du 29e, qui ont pris part, le premier à l'attaque de droite, et le second à celle de gauche..

Dans les troupes pontificales, le général de Courten et son état-majar, composé de MM. le capitaine Eugène de Maistre, le capitaine Pietramellara, le sous-lieutenant de Terves.

Les chefs de corps, les officiers et les soldats ont tous bravement fait leur devoir, et il serait trop long d'énumérer les actes isolés de courage de chacun d'eux.

Je ne puis cependant passer sous silence les noms de ceux qui, enflammés du noble désir de combattre pour la cause sacrée de Votre Sainteté, se sont adjoints comme volontaires à la colonne d'opération.

Je dois donc citer en première ligne S. A. R. le duc de Caserte. Dès le commencement de l'invasion des Etats de Votre Sainteté, ce prince s'était mis à ma disposition, demandant à être placé aux points les plus périlleux. Dans l'expédition de Mentana, S. A. s'est acquis l'admiration de nos troupes par sa bravoure, son sang-froid et les preuves qu'elle a données de ses connaissances militaires. Les colonels Afan de Rivera et Ussani se sont montrés dignes de suivre leur noble prince.

Le colonel de Sonnemberg, commandant la garde suisse de Votre Sainteté, faisait partie de mon état-major; il a rendu d'utiles services en remplissant les simples fonctions d'officier d'ordonnance.

Les lieutenants-colonels Caïmi, de l'artillerie, et Lepri, des dragons, ont suivi aussi la colonne, bien que les petites fractions de leurs corps qui en faisaient partie n'exigeassent pas leur présence, et certes ces officiers n'ont pas démenti en cette circonstance la glorieuse réputation qu'ils s'étaient acquise dans la campagne de 1860.

Le lieutenant-colonel Carpegna, employé au ministère des armes, a rempli comme volontaire auprès de la colonne les fonctions d'officier d'état-major.

Je dois enfin signaler le courage, l'activité et les bons services de mes officiers d'état-major :

Le chef d'escadron Ungarelli, mon aide-de-camp;

Le capitaine François de Maistre ;

Le capitaine de Bourbons-Chalus,

Et le capitaine Maumigny.

Je ne puis manquer de féliciter M. le sous-intendant Monari de son infatigable activité et de sa prévoyance à pourvoir la colonne de ressources précieuses.

Je suis heureux de pouvoir conclure le présent rapport par l'assurance que les troupes pontificales, qui se sont montrées pendant toute cette campagne à la hauteur de la noble mission qui leur était confiée, s'empresseront de reprendre les armes avec une nouvelle ardeur chaque fois que les ennemis du Saint-Siége les appelleront à de nouveaux combats.

J'implore, en finissant, pour la petite armée [illegible], pour nos alliés et pour moi-même, votre bénédiction [illegible].

Je suis, très Saint-Père, de Votre Sainteté [illegible] très humble, très [illegible] et obéissant serviteur et sujet.

[illegible]

[illegible]

NOMINATIONS

Berne. Le Conseil d'Etat a nommé seconds sous-lieutenants [illegible] MM. Keerleder, Alfred-Robert, [illegible]; [illegible] Rodolphe, né en 1845, de et à Berne, [illegible]; [illegible], né en 1845, de et à Berne, [illegible] Muller, Edgar-Charles, [illegible]; [illegible] à Berne; Keerleder, Alfred-Ed.-Fréd., [illegible]; [illegible] MM. Muller, Gottfried, né en [illegible]; [illegible] Johann, né en 1845, d'Oehlenberg, à [illegible]; [illegible] en 1845, de Berne, à Walenbach.

Vaud. Dans sa séance du 7 décembre, le Conseil d'Etat a nommé [illegible] Huguet, à Orbe, 1er sous-lieutenant de la compagnie [illegible]; [illegible] Paul, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de la compagnie [illegible].

Dans sa séance du 14 courant, le Conseil d'Etat a nommé [illegible] actuellement instructeur fédéral de trompettes d'artillerie, [illegible] de M. Louis Hoffmann, décédé.

M. [illegible], a été nommé instructeur de la musique [illegible] avec le grade de second sous-lieutenant.

Le Conseil d'Etat a encore fait les nominations militaires suivantes :

[illegible], à [illegible], au grade de lieutenant [illegible] du bataillon de réserve fédérale.

[illegible] bataillon de réserve fédérale, à Lausanne, au grade de 1er sous-lieutenant [illegible].

[illegible], à Payerne, au grade de second sous-lieutenant [illegible] du bataillon de réserve cantonale [illegible].

[illegible], à Nyon, au grade de second sous-lieutenant de la batterie [illegible].

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 21 Décembre 1867. Supplément au n° 24 de la Revue.

SOMMAIRE. — Des navires cuirassés. *(Fin)* — **Circulaire.**

L'ARCHITECTURE NAVALE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

FLOTTE CUIRASSÉE ANGLAISE.

Frégates en fer cuirassées.

Le *Warrior* n'est cuirassé qu'en partie, son armure s'étend au milieu du bâtiment et les extrémités demeurent vulnérables. Ce navire est construit, comme un navire ordinaire, en tôle; les plaques ont 4 1/2 pouces d'épaisseur et reposent sur un matelas ou soutien de 18 pouces; la contre-plaque a 5/8 de pouce d'épaisseur; la vitesse est de 14,35 nœuds; l'éperon est en fer forgé de 9 mètres de long, placé au-dessus de la flottaison.

Le *Black-Prince* est semblable au *Warrior*.

L'*Achille* est semblable au *Warrior*, mais sa cuirasse s'étend sur toute la longueur de la flottaison; sa vitesse est de 14,35 nœuds.

Le *Minotaure* est complétement protégé par une cuirasse de 5 1/2 pouces de fer, de 9 pouces de teck et par une contre-plaque de 1 1/2 pouce; sa vitesse est de 14,17 nœuds.

L'*Agincourt* appartient au même type que l'*Achille*.

Le *Northumberland* ressemble en tout au *Minotaure*, mais il n'est cuirassé que partiellement.

Le *Bellerophon* est protégé par une cuirasse qui s'étend en ceinture le long de la flottaison; les plaques ont 6 pouces; le matelas est de 10 pouces; la contre-plaque 1 1/2 pouce; sa vitesse est de 14,171 nœuds.

La *Défense* forme, à proprement parler, une réduction du *Warrior*; la résistance est semblable au navire précédent.

L'*Hector* et le *Vaillant* ont les mêmes dimensions; les cuirasses ont la même épaisseur que celle du *Warrior;* la vitesse est de 12,36 nœuds.

La *Pénélope* est revêtue de plaques de 6 et de 5 pouces, reposant sur un matelas de teck de 10 pouces avec contre-plaque de 3 1/4 pouces ; sa vitesse est de 12 nœuds.

L'*Hercule* est un navire de fort tonnage partiellement protégé ; il a une batterie centrale avec tour à chaque extrémité du pont supérieur ; sa cuirasse est de 11 1/2 pouces de fer et de 39 pouces de bois ; cette cuirasse est la seule qui ne puisse être percée que par des canons de 600 livres ; sa vitesse est évaluée à 14 nœuds.

Ce navire, malgré sa puissance, est plus léger de 1000 tonneaux que le *Warrior*.

Frégates en bois cuirassées.

Le *Calédonia* est un vaisseau en bois de 90 qui a été transformé en frégate cuirassée ; sa cuirasse se compose de plaques de 4 1/2 pouces reposant sur un soutien en bois de 29 1/2 pouces.

L'*Océan*, le *Prince Consort* et le *Royal Oak* sont des navires de la même espèce que le *Calédonia*.

Le *Royal Alfred* est un vaisseau de ligne de 91 canons, transformé en frégate cuirassée ; les plaques ont 4 1/2 pouces d'épaisseur ; elles sont fixées contre un revêtement en bois de 29 1/2 pouces ; la vitesse est de 13,04 nœuds.

Le *Lord Warden* et le *Lord Clyde* sont protégés complétement par des cuirasses formées de plaques de 4 1/2, de 5 1/2 et de 6 pouces, reposant sur 31 1/2 pouces de bois ; ces navires sont construits à double coque et possédent des compartiments horizontaux destinés à résister à l'envahissement de l'eau d'une manière efficace ; la vitesse est de 13,5 nœuds.

Corvette en bois cuirassée.

La *Favorite* est un navire de petites dimensions qui est protégé entièrement par une cuirasse de 4 1/2 pouces de fer et de 26 pouces de bois ; les pièces destinées à l'armement sont placées dans un blockhaus au centre du navire.

Sloops en bois cuirassés.

La *Recherche* et l'*Entreprise* sont cuirassées partiellement ; cette cuirasse se compose d'une ceinture qui protége la ligne de flottaison ; elle est formée de plaques de 4 1/2 pouces de fer et de 19 1/2 pouces de bois.

Canonnières.

Le *Tixen*, le *Tiper* et le *Watterwitch* sont partiellement protégés par une cuirasse formée de 4 1/2 pouces, de 8 pouces de bois de teck et d'une contre-plaque d'un demi-pouce ; ils ont une ceinture à la flottaison et des portières qui se referment après que les canons ont tiré. La vitesse de ces bâtiments est de 8 à 9 nœuds.

Navires en bois à tourelles.

Le *Prince Albert* est complétement cuirassé; la cuirasse du navire est moins épaisse que celle des tours et elle diminue de dimensions vers les extrémités; la cuirasse du navire est de 4 1/2 pouces de fer, 18 de bois, et la contre-plaque est de 5/8 de pouce d'épaisseur; les plaques de la tourelle ont 5 1/2 pouces d'épaisseur; la vitesse est de 11,6 nœuds.

Le *Scorpion* et le *Weveren* sont partiellement protégés par une cuirasse; les dimensions de ces cuirasses sont à peu près les mêmes que celles du *Prince Albert*; la vitesse est de 10,51 nœuds.

Le *Monarque* est incomplétement protégé; la cuirasse varie de 7 à 8 pouces de fer, avec 12 pouces de soutien et une contre-plaque de 1 1/2 pouce; la cuirasse des tourelles se compose de 10 pouces de fer avec soutien de 13 pouces de teck et contre-plaque d'un pouce.

Le *Capitaine* est cuirassé partiellement; la poupe et le gaillard d'avant ne sont pas cuirassés; la cuirasse se compose de plaques de 7 pouces de fer, de 12 de bois et d'une contre-plaque de 1 1/2 pouce; les tourelles ont des plaques de 10 pouces de fer, reposant sur 13 pouces de bois de teck: sa vitesse est évaluée à 14 nœuds.

Navires à tourelles en bois.

Le *Royal Sovereign* est complétement protégé par des plaques de 5 1/2 pouces avec soutien de 36 pouces de bois; la vitesse est de 11,3 nœuds.

L'armement de la flotte anglaise comme celui de la marine française, est dans un état de transition; tous les bâtiments d'un fort tonnage ont un armement mixte. Le *Monarque* et le *Capitaine* seront armés chacun de 4 canons de 23 tonnes; le premier aura en outre 3 canons de 12 tonnes et le second trois canons de 6 1/2 tonnes. Le *Minotaure*, l'*Agincourt*, le *Northumberland*, l'*Hercule*, le *Royal Alfred*, le *Lord Warden*, le *Prince Albert*, le *Scorpion*. le *Royal Sovereign* sont destinés à être armés de canons de 12 1/2 tonnes (9 pouces); ces canons peuvent percer tous les navires revêtus de cuirasses ordinaires; leurs pièces les plus légères et celles destinées à armer les autres navires se composent de canons de 9 tonnes et de 6 1/2 tonnes lançant des projectiles de 64 et de 40 livres. Le *Warrior* est armé du plus grand nombre de pièces; son armement se compose de 4 canons de 9 tonnes et de 28 de 6 1/2 tonnes. Le *Bellerophon* portera 10 canons de 12 1/2 tonnes et 5 de 6 1/2 tonnes. L'*Hercule*, 8 de 18 tonnes, 2 de 12 1/2 tonnes et 6 de 6 1/2 tonnes.

Excepté dans certaines circonstances qui se présenteront rarement, l'armement de l'*Hercule* paraît préférable à celui du *Monarque* et du *Capitaine* que nous avons indiqué plus haut.

La question des affûts marins fait partie de l'architecture navale, car ils doivent être construits de manière à se combiner avec la construction des navires.

M. Mallet et le colonel Shaw ont étudié particulièrement ces questions; il est à regretter qu'il ne se trouve à l'Exposition aucun modèle des affûts qu'ils ont construits.

M. Gruson, de Magdebourg, a exposé un petit modèle d'affût qui se meut au moyen d'une force hydraulique, mais cet affût est évidemment trop lourd pour la pratique.

L'Autriche a exposé deux modèles d'affûts que l'on fait manœuvrer au moyen de leviers.

Les affûts de M. Heathorn et de MM. Napier sont construits d'après les mêmes principes que les deux modèles autrichiens ; ils méritent de fixer l'attention.

Les petits navires destinés à être armés d'un canon de faible calibre peuvent être d'une grande utilité dans plusieurs circonstances. Les Français ont imaginé d'accoupler deux navires, l'un destiné à transporter l'équipage et les approvisionnements et l'autre à porter les moyens de destruction. Cette idée a été mise en pratique, en Angleterre, par M. Rendel, d'Elswick. Il a construit une petite canonnière de 75 pieds de long, destinée à porter un canon de 9 pouces et les munitions nécessaires. Lorsque la pièce a tiré, elle descend en dessous de la ligne de flottaison ; 16 de ces bâtiments peuvent être construits pour une somme de 2 millions 500,000 francs. Une canonnière de cette espèce serait escortée par un autre bâtiment d'un faible tonnage, armé de canons d'un faible calibre.

Plusieurs des principaux constructeurs de l'Angleterre ont exposé des machines de navires. On remarque tout particulièrement la machine du *Northumberland*, de la force de 1350 chevaux. Elle sort des ateliers de M. Penn. La France a exposé une collection de machines de toutes les dimensions qui sont mises en mouvement à certaines heures du jour. On peut alors se faire une idée de la manière dont elles fonctionnent sur mer.

L'exposition française renferme également plusieurs modèles de yachts et de chaloupes de plaisance dont les types sont conformes aux modèles anglais.

Canons Rodman. — L'Hercules. — Le Monarch.

Les nos 172 et 173 de ce journal contiennent un mémoire assez étendu sur la *Marine cuirassée*. Après avoir décrit les formes diverses qu'affectent, des nos jours, les navires de guerre, nous avons cherché à déterminer, dans la seconde partie de ce même travail, quelle pou-

vait être la valeur défensive de cette immense enveloppe de fer attachée aux flancs des vaisseaux.

Nos conclusions étaient douteuses.

Sans affirmer que le cuirassement du bordage n'était qu'un expédient que le temps ferait disparaître, nous n'osions soutenir cependant qu'il fallût le regarder comme un progrès réel et durable.

Car, disions-nous, « quoique sept années se soient écoulées depuis « l'apparition des navires cuirassés, et malgré les dépenses énormes « qu'ils ont occasionnées, on en est encore aux tâtonnements. Le but « cependant paraissait simple. Il s'agissait de donner aux vaisseaux « un revêtement qui rendît leur coque invulnérable aux projectiles « ennemis. La solution du problème eût été facile si l'artillerie s'était « trouvée à l'apogée de sa puissance, mais cette solution devait rester « indéterminée si cette dernière arme, progressant à son tour, pro- « duisait successivement des canons capables de transpercer les enve- « loppes de fer qu'on créait à grands frais.

« C'est ce qui eut lieu; nous avons vu les projectiles briser tous « les obstacles qu'on leur opposait. La lutte entre l'effort et la résis- « tance a parcouru une marche ascendante; on est arrivé du canon « de 68 à la pièce de 300 livres, et de la cuirasse du *Warrior* à celle « de l'*Hercules* et passant par le *Minautore* et le *Bellerophon*. Sera-ce « la dernière transformation? On peut affirmer avec certitude que « non. Dès qu'on aura trouvé un affût pour le *Big Will* et qu'on « pourra l'installer à bord d'un vaisseau, comme on espère le faire « sur l'*Hercules*, la cuirasse de celui-ci tombera au niveau de celles « de ses aînés.

« Ce serait déjà une question de savoir si cette armure résisterait « aux canons de 11 pouces qui arment les bâtiments américains de « tous rangs et, à plus forte raison, aux pièces de 15 pouces des « *Monitors,* puisque le *Big Will* n'a que 13 pouces et que les Anglais « avouent que le nouveau revêtement aurait été assurément percé « par celui-ci.

« On peut prévoir que dans cette lutte la cuirasse sera toujours « vaincue, parce qu'il n'y a pour ainsi dire point de limite au déve- « loppement de l'artillerie, tandis que l'épaisseur d'un revêtement a « des bornes qu'on ne saurait franchir. »

Ces lignes, écrites il y a deux ans, sont encore vraies aujourd'hui. On a pu résoudre, d'une manière certaine, la question de prééminence entre la cuirasse et l'artillerie. Des expériences récentes ont prouvé que la pièce de 7 pouces ou de 110 livres trouait facilement, à 500 yards (457 mètres), la cible du *Warrior*, lorsqu'on employait des projectiles du système de Palliser. Or, sur les trente bâtiments de la

[illegible]

[illegible] d'avoir lieu et nous croyons utile de mettre [illegible] lecteur ce que nous avons appris à leur égard, en [illegible] récit de quelques observations.

[illegible] de 15 pouces est une pièce de fonte, lisse, du [illegible] de 0m,381 et coulée de la manière suivante :

Le moule de la pièce est formé de deux parties : les deux sections [illegible] d'un enduit particulier, sont placées dans des fourneaux [illegible] à une température assez élevée pour produire une [illegible] de calcination ; elles sont ensuite attachées solidement l'une à

[illegible] Nous ne comptons point parmi ces derniers le *Monarch* et l'*Hercules*, qui sont [illegible] sur chantier.

l'autre et descendues dans la fosse. Les bouches à feu du calibre supérieur à 9 pouces sont fondues en creux, c'est-à-dire qu'on dispose à l'emplacement de l'âme un cylindre de fonte, cannelé, vide et enveloppé de grosses cordes recouvertes d'argile, formant une surface parfaitement lisse. Cette surface extérieure a été, avant l'introduction du cylindre dans le trou de coulage, recouverte d'un enduit et durcie au feu. Tout étant disposé de cette manière, on ouvre les fourneaux ; le liquide en fusion, maintenu entre la paroi intérieure du moule et la surface extérieure du cylindre d'âme, brûle la corde de celui-ci, et, diminuant son diamètre, en permet l'extraction à la fin de la coulée. Pendant l'introduction du liquide, un courant d'eau très-froide est chassé continuellement dans le tube central ; cette eau en sort à la température de 108° après avoir donné au centre de la masse métallique une plus forte résistance. — La pièce étant refroidie, on coupe la tête qui renferme les impuretés et on la place sur le tour ; elle est forée au calibre et tournée extérieurement dans une même opération à l'aide d'un outil fixe ; puis on cylindre les tourillons et la pièce est terminée à la main.

Les Etats-Unis ont fait fondre des canons de 20 pouces (0^m,508). Le mode de fabrication est le même. On se sert de quatre ou six fourneaux contenant 170,000 livres de métal. L'opération dure environ 25 minutes. C'est en 1863 que le général Rodman fit couler la première de ces pièces monstres. Le gouvernement résolut d'en fabriquer deux, une pour la marine, l'autre pour les forteresses ; cette dernière est en ce moment au fort Hamilton.

Voici les dimensions des canons de 20 pouces :

Longueur brute	300 pouces.	(7^m,62)
— réelle	243 ½ —	(6^m,184)
Diamètre maximum brut . .	66 —	(1^m,676)
— — réel . .	64 —	(1^m,625)
— maximum brut . .	48 —	(1^m,219)
— — réel . .	34 —	(0^m,864)
Longueur de l'âme	210 —	(5^m,334)
Diamètre de l'âme	20 —	(0^m,508)
Poids de la pièce	115,200 livres	($52,232^k$,83)
— du projectile	1,080 —	(489^k,66)
Charge réglementaire . . .	100 —	(45^k,34)

La pièce de marine est plus courte, l'âme n'a que 163 pouces (4^m,14) ; elle pèse 100,000 livres ($45,341^k$,50) et son projectile 1000 livres (453^k,41).

Les dimensions du canon de 15 pouces sont les suivantes :

Longueur totale	190 pouces.	(4m,826)
— de l'âme	165 —	(4m,191)
Diamètre maximum	48 —	(1m,219)
— de l'âme	15 —	(0m,381)
Poids de la pièce	49,100 livres.	(22,262k,43)
— du boulet	440 —	(199k,50)
	425 —	(192k,70)
— de l'obus	330 —	(149k,62)
— de la charge	60 —	(27k,204)
— de la charge explosive .	17 —	(7k,707)

La pièce de marine est également de longueur moindre ; l'âme mesure 130 pouces (3m,30); son poids est de 42 mille livres, ou 19,043 kilog.

Le général Rodman limite la densité du métal à 7,28, mais il apporte tous ses soins à augmenter la ténacité de la pièce.

Les canons de 20 pouces sont éprouvés par trois charges de 60 livres, trois de 30 et trois de 125. Ces dernières sont confectionnées avec de la poudre à gros grains, dite *Mammoth powder*, beaucoup moins explosive que la poudre américaine réglementaire et surtout que la poudre anglaise. La première ne contient que 25 grains à l'once, tandis que la dernière en renferme 500. Ses grains sont très-durs, de la grosseur d'une féverolle, mais présentent des angles aigus. Sa densité est de 1.71, celle de la poudre anglaise est de 1.74. Sur 100 parties de matière, elle contient 76.7 de nitre, 10.2 de soufre, 13.1 de charbon ; les proportions de l'autre sont respectivement 75.3 ; 10.3 ; 14.4.

D'après les instructions officielles, on ne doit jamais, avec la pièce de 15 pouces, lancer des obus avec une charge supérieure à 35 livres de poudre ordinaire que dans le cas où la vitesse dont le projectile est animé ne serait pas suffisante pour percer le bordage que l'on doit détruire ; mais on ne peut dépasser 50 livres. — Les projectiles pleins sont toujours employés contre les vaisseaux avec 50 livres de charge. A petite distance, c'est-à-dire de 50 à 150 yards (45 à 137 mètres), on peut tirer 20 coups avec 35 livres de poudre à canon ordinaire, les effets de cette charge étant considérés comme équivalents à ceux produits par 50 livres de *Mammoth powder*.

Les premières épreuves faites à Shœburyness avec le canon américain de 15 pouces (juin 1867), avaient pour but de déterminer la vitesse du projectile à 50 yards (45m,72). J'ai réuni les résultats obtenus en forme de tableau afin d'éviter au lecteur l'aridité d'une description de ce genre.

	CHARGE	POIDS du projectile		RECUL		Durée de la trajectoire (1re chute)	DISTANCE du 1er point de chute à la pièce	DÉVIATION	VITESSE
	Livres.	Livres.	Onces.	Pieds.	Pouces.	Secondes.	Yards.	Pieds.	Pieds.
1er feu	35 poudre américaine	452	12	5		2,7	696	1,6 à droite.	Le projectile ayant touché le cadre de la cible, la vitesse ne put être calculée.
2e »	35 id.	451		4	11	2,5	740	0,6 »	917
3e »	35 id.	455		5		2,7	737	0,6 »	926
4e »	50 id.	453	4	8	5	3	963	2,8 »	1110
5e »	50 id.	454		8	7	3	1003	2 »	1120
6e »	50 id.	453	8	8	9	3	987	3,2 »	1133
7e »	60 id.	453	4	10		3,3	1138	1,4 »	1210
8e »	35 poudre anglaise. .	450	12	6	4	3	879	1,6 »	1037
9e »	35 id.	452	8	6	7	2,8	880	0	1044
10e »	35 id.	450		6	5	2,9	873	1 à gauche.	1010
11e »	50 id.	453		9	4	3,1	1023	0	1191
12e »	50 id.	451	12	9	9	3,2	1073	2,2 »	1211
13e »	50 id.	451	8	9	10	3,2	1140	2,4 »	1214
14e »	60 id.	451	8	9	10	3,1	1012	0	1194
15e »	60 id.	452	8	9	9	3,1	1032	2,6 »	1210

Les vitesses étant déterminées, on essaya le pouvoir de pénétration de la pièce, le 24 juillet, sur la cible dite nº 29. Cette cible se compose de plaques de 8 pouces (0m,203) avec un matelas de teck de 18 pouces (0m,457) et une contre-plaque de 1 1/2 pouces (0m,038). Cette cuirasse est analogue à celle du *Warrior*, mais la plaque extérieure a une épaisseur presque double (8 et 4 1/2). Le canon de 15 pouces fut placé à 70 yards (64m) et chargé avec 60 livres de poudre; il produisit les effets suivants :

1er *feu:* Projectile ordinaire de fonte américaine, poids 453 livres; diamètre 14.895 pouces; élévation de la pièce 5°; vitesse 1,174 pieds (361m,24). Le boulet porta sur le joint de deux plaques, enlevant 2 pouces de fer de la plaque inférieure et produisant une empreinte de 4 pouces dans la plaque supérieure; le projectile, légèrement aplati sur la face de contact, dont une partie était emportée, rebondit et retomba à 12 pieds en arrière. Les plaques se disjoignirent et présentèrent un joint cunéiforme offrant un vide de 2 pouces à la partie la plus large (angle gauche) ; elles se séparèrent du matelas vers le haut.

On constate derrière la cible six membrures contournées et ouvertes en plusieurs endroits; l'écrou de boulon situé derrière le point d'impact avait sauté et six vis d'attache étaient crevassées dans toute leur longueur. Le soubresaut de la cible avait endommagé les madriers de support, et la face intérieure du matelas était fortement lézardée.

2e *feu :* Projectile de fer Pontypool (fondu avec du sable par un procédé analogue à celui du major Palliser, bien que moins efficace). Poids 452.5 livres; diamètre 14.89; vitesse 1,172 pieds (360m,23). Le boulet toucha à 2.6 à droite du centre; il se brisa, laissant 7 pouces de fer fiché dans la cible. Bosselure dans la plaque de 3 pouces au milieu de la largeur et suivant le sens vertical de 1.6 pouces dans le sens transversal; le tout s'étendant sur une surface de 5 pieds carrés (0m, 464c). 1 1/2 pouce de jour à la partie supérieure; aucun dégât à l'arrière.

3e *feu :* Projectile d'acier première qualité; poids 498 livres; diamètre 14.945; vitesse 1,134 pieds (345m,64). Le boulet toucha la plaque inférieure à 5 pieds de la tranche gauche et à 1 pied de la partie supérieure. Il resta enchâssé dans la brèche, laissant à nu 8 pouces de fer, présentant sur sa surface six à huit légères fissures. Une crevasse se manifesta dans la plaque près d'une empreinte faite précédemment. Bosselure de 1.6 pouce sur une surface de 4 pieds carrés; légère crevasse à l'arrière.

Les expériences, suspendues après cette journée, furent reprises le 19 septembre. Cette fois on se servit de 100 livres de poudre amé-

ricaine, représentant à peu près 83 livres de poudre anglaise, et la pièce fut placée à 70 yards, vis-à-vis la même cible n° 29.

1er *feu :* Projectile de fonte, poids 455 1/2 livres ; diamètre 14,887 ; vitesse 1,520 pieds (463m,30).

Le boulet toucha un coin de la cible, la traversa complétement, entraîna avec lui un disque de la plaque extérieure, des débris du matelas et de la contre-plaque et laissa dans la masse une large ouverture béante.

2e *feu :* Projectile de 451 1/2 livres ; diamètre 14.895 ; vitesse 1,535 pieds (467m,89).

Le boulet heurta une partie intacte de la cible et produisit les mêmes effets qu'au coup précédent.

Ces résultats méritent d'être étudiés. Non-seulement il nous mettent à même d'apprécier la puissance d'une bouche à feu dont le monde militaire s'est fort occupé, mais encore il nous permettront de juger de la valeur *actuelle* des systèmes préconisés par les deux plus grandes nations maritines du monde.

Nous avons déjà fait connaître la divergence d'opinion qui séparait les Anglais des Américains ; nous avons énoncé les raisons qui servaient de base à chaque système. Malheureusement les expériences de Shœburiness laissent dans le vague des questions fort sujettes à controverse, et elle ne permettent pas de résoudre en dernier ressort le problème de prééminence de l'artillerie lisse de gros calibre sur l'artillerie rayée d'un calibre moyen. Les précautions dont on s'entoure lors du feu des canons de 15 pouces, le petit nombre de coups auxquels les règlements officiels limitent leur durée, la faible charge introduite, montrent à l'évidence que le défaut principal réside non pas dans la fausseté du principe suivi pour arriver à la destruction des cuirasses, mais dans la manière dont ce principe a été appliqué.

Les dernières épreuves sont défavorables à la pièce américaine ; à 65 mètres elle n'a pu qu'entamer une cible qui avait été perforée par le canon de 9 pouces anglais, rayé au système Woolwich (1). Elle n'a donné de résultat satisfaisant qu'avec une augmentation de 20 livres de poudre (2).

Les désordres terribles occasionnés alors dans la cible par cet énorme projectile prouvent qu'il faut chercher à tout prix à augmenter la vitesse initiale afin de produire à 400 et à 500 mètres, et avec certitude, les dégâts constatés à 60 mètres. Ce n'est qu'en perfection-

(1) Cette pièce projette avec une charge de 43 liv. un boulet pesant 250 liv. animé d'une vitesse de 1,134 pieds, ou 345m,64.

(2) La charge était de 100 liv. *Mammoth powder*, correspondant à 80 liv. de poudre anglaise.

nant l'engin que l'on parviendra à ce résultat, puisque le projectile de fonte américaine s'est montré d'une supériorité incontestable.

C'est une chose digne d'être constatée que la pénétration d'un boulet de cette substance dans un obstacle semblable à celui présenté par la cible n° 29.

Ce fait est important à noter. Il produira une économie notable, en évitant l'emploi de l'acier, toujours très-coûteux.

Ainsi disparaîtra une des objections capitales posées contre l'emploi des canons de gros calibre.

Nous savons que la cible opposée à la pièce Rodman se composait de plaques de 0.203, avec un matelas de teck de 0.457 et une contre-plaque de 0.038. — Total 0.240 de fer et 0.457 de bois. Comparons à ce type le cuirassement des divers navires anglais. Sous le rapport de la solidité de l'armure, nous avons déjà subdivisé les bâtiments anglais en sept classes :

La première classe, qui a pour type le *Warrior*, est revêtue d'une muraille composée : 1° d'une plaque extérieure de 0.114 ; 2° d'un matelas de teck de 0.457 ; 3° d'une contre-plaque de 0.038. — Total 0.152 de fer et 0.457 de bois.

La deuxième classe, présentée par le *Royal Oak*, est dépourvue de contre-plaque. Elle n'a que 0.114 de fer et 0.200 de bois.

La troisième classe, ayant à sa tête le *Minotaure*, offre à l'extérieur une plaque de 0.139 s'appuyant sur 0.228 de teck avec contre-plaque de 0.038. — Total 0.177 de fer et 0.228 de bois.

La quatrième classe, type le *Bellerophon*, a une armure complexe composée : 1° d'une plaque extérieure de 0.114 ; 2° d'un matelas de 0.127 ; 3° d'une seconde plaque de 0.038 ; 4° d'un soutien de 0,127 ; 5° de deux contre-plaques de 0.019 séparées par une couche de feutre. — Total 0.171 de fer et 0.254 de bois.

La cinquième classe, comprenant les bâtiments à tourelles, est à peu de chose près semblable à la première.

La sixième classe, composée des petits navires rapides, n'a que 0.112 de fer et 0.150 ou 250 de bois sans contre-plaque.

Enfin, la septième classe, ou l'*Hercules*, encore sur chantier, contient dans sa cuirasse : 1° une plaque de 0.052 ; 2° un premier soutien de teck de 0.304 ; 1° un seconde plaque de 0.137 ; 4° une autre matelas de bois de 0.422 ; 5° une contre-plaque de 0.018. — Total 0.207 de fer et 0.726 de bois.

Si nous appliquons à ces données les effets produits par le boulet de 15 pouces dans la cible n° 29, nous pourrons, en tenant compte de la vitesse qui animait le projectile après son passage à travers l'obstacle, conclure ainsi qu'il suit :

1° Avec une charge de 60 livres, la pièce Rodman ne produit que des dégâts très-faibles proportionnellement aux poids des projectiles ;

2° Avec 100 livres, son boulet traverse de 100 à 125 mètres les cuirasses de tous les bâtiments à flot ;

3° Avec 100 livres de charge, il percera le bordage du *Warrior* à 500 ou 600 mètres, c'est-à-dire tous les bâtiments appartenant aux 1re, 2e, 3e, 5e et 6e classes, au nombre de 24 ; ses effets seraient douteux sur le revêtement des navires de la 4e classe, et probablement nuls sur celui de l'*Hercules*.

Cet exposé nous montre que tous les efforts doivent tendre à augmenter la vitesse initiale. La charge de 80 livres (poudre ordinaire) ne représente que le 1/7 du poids du projectile ; une pièce lisse doit pouvoir supporter une pression plus considérable. La pièce de 20 pouces emploie une charge de 1/5, c'est-à-dire 200 livres de poudre et un projectile pesant 1000 livres ([1]).

Les Français viennent de fondre à Ruelle un canon cerclé d'acier pesant 37 tonnes (38,000 kil.), du diamètre de 17 pouces (0,425) ; cette pièce lisse se charge par la culasse et lance un boulet sphérique de 600 livres ou un obus de 420 avec des charges de 100 et 66 livres ; son affût avec le châssis pèse 20,000 kilog.

M. Krupp a envoyé à l'exposition universelle de Paris une énorme pièce rayée de 1000 livres, se chargeant par la culasse. Elle pèse, sans le cerclage, 20,000 kilog. et elle est fabriquée d'un lingot de 42,520 k., martelé par un pilon de 50 t. Cette bouche à feu est garnie de trois rangées de frettes à la chambre, et de deux à la bouche, pesant ensemble 30,000 kilog. et forgées sans soudure, comme les bandes de roue des chemins de fer. L'âme, de 0,356m, présente 40 rayures du pas de 24m,892 et profondes de 0m,004 ; elle mesure 5m,34. Le poids du canon avec l'appareil est de 50,000 kilog. ; la prépondérance de 750. La fermeture s'opère par un système à vis et à coins. Le projectile cylindro-ogival, en acier fondu, pèse 550 kilog. ; l'obus 500. Ce dernier se décompose comme suit : obus 382 1/2 ; plomb 100, charge 8. L'affût est également en acier fondu et pèse 15,000 kilog, son châssis 25,000. Cette énorme masse d'acier revient à 543,130 fr. La pièce seule coûte 393,750 francs.

On voit donc que l'on tend de plus en plus à introduire les canons de gros calibre dans la marine. Nous ne savons quels résultats donnera la pièce française, mais jusqu'ici les colosses américains n'ont pas été heureux. S'ils ont produit des effets plus terribles dans les bordages

([1]) Les Américains songent à fondre une pièce de 25 pouces employant 275 kil. de charge.

des bâtiments des Etats-Unis, c'est sans doute parce que leurs revêtements, au lieu de présenter aux coups une masse unique de fer forgé, sont formés d'une successsion de plaques laminées de faible épaisseur, accolées les unes aux autres et offrant moins de résistance à la pénétration que la cuirasse anglaise. — On ne peut donc pas considérer le problème comme définitivement résolu et proclamer que le canon en fer forgé d'un calibre moyen, rayé et lançant un projectile allongé d'acier ou de métal travaillé, est supérieur à la pièce lisse de fort calibre, projetant un boulet sphérique de fonte. — Les désordres qu'un seul coup de ces engins inflige aux murailles à petites distances exigent impérieusement que l'on étudie la question sous le rapport de l'augmentation des vitesses, c'est-à-dire que l'on rende ces bouches à feu assez solides pour supporter un accroissement de charge.

L'emploi des pièces moyennes contre des obstacles semblables à ceux de l'*Hercules* serait de nul effet; leur usage deviendrait même nuisible puisqu'il exigerait des servants qui pourraient être mieux utilisés, couvrirait la batterie de fumée et empêcherait le service des pièces réellement efficaces.

Les gros calibres seront surtout nécessaires dans l'armement des forts défendant les passes et les fleuves, parce que dans ces circonstances on ne peut tirer qu'un petit nombre de projectiles et qu'il faut saisir l'instant où la coque se présente dans sa longueur afin de pouvoir, par un seul coup tiré normalement, couler son adversaire.

Nous donnons ci-après quelques détails sur les deux nouveaux bâtiments de la flotte cuirassée anglaise, l'*Hercules* et le *Monarch*.

L'*Hercules* est encore sur chantier à Chatham. Commencé en mai 1866, on espère le lancer en février 1868, et lui faire prendre la mer au mois de juin de la même année.

700 ouvriers travaillent journellement à ce bâtiment qui a :

	Pieds.	Pouces.	Mètres.
Longueur entre les perpendiculaires .	325	0	99.06
Largeur maxima	59	0	17.98
Profondeur	19	1	6.48
Tonnage	5.226		

Les machines, de la force de 1200 chevaux, construites par MM. Penn et fils, de Greenwich, doivent lui imprimer une vitesse de 14 nœuds à l'heure.

Son armure, dont nous avons donné la composition, n'a pas une égale épaisseur partout. Elle présente un surcroît de métal là où les projectiles de l'ennemi pourraient être le plus dangereux. Depuis la partie inférieure jusqu'à la flottaison, les plaques extérieures ont 6 pouces d'épaisseur. En cet endroit elles forment une ceinture de 9

pouces (0.2286) liée à une rangée interne de plaques de 3/4 pouce par de forts angles de fer. Cette espèce de couloir est rempli de teck formant ainsi une bande de 5 pieds d'épaisseur (1m,525). Au-dessus de la flottaison la muraille reprend 6 pouces, mais la ligne des sabords est protégée par des plaques de 8 pouces (0.203), avec matelas de 12 pouces (0.304).

Comme le *Pallas*, ses flancs sont coupés en redan afin de pouvoir lancer des boulets vers l'avant et l'arrière tout en ne présentant à l'ennemi qu'un but étroit.

L'*Hercules* sera armé de 8 pièces de 600 livres et de 4 pièces de chasse et d'arrière de 300, tirant dans la même direction que les canons placés dans les retirades. Elles pourront être dirigées par trois sabords différents et seront montées sur des affûts système Scott. Quatre pièces de 7 1/2 seront placées sur les gaillards. Bien que l'on considère aujourd'hui cet armement comme complet, il est probable qu'on lui ajoutera encore une couple de bouches à feu. La batterie est séparée du pont par des cloisons à l'épreuve. Elle renfermera quatre plate-formes tournantes sur lesquelles reposeront les pièces d'angle, qui dirigeront leur tir par les retiardes d'avant et d'arrière aussi bien que par les sabords des flancs.

Le *Monarch* est également en construction à Chatham. Ce bâtiment, destiné par M. Reed, doit porter deux tourelles armées chacune de deux pièces de 600. Les flancs du navire sont revêtus de plaques de 7 pouces (0m,178) avec matelas de 12 pouces (0.304) et contre-plaque. Les tours sont protégées par 10 pouces (0m,254) de fer sur la surface des sabords (1).

Après le feu des pièces, tout le système pivote sur lui-même et présente à l'ennemi une surface demi-circulaire de 8 pouces (0m,2032) de fer. La machine, de 1100 chevaux, est elle-même garantie contre les atteintes des projectiles ennemis. L'avant, construit en forme de V, est muni de deux parois ou d'une double cloison à espace libre. La cloison intérieure est revêtue de 5 pouces (0m,127) de fer, et elle abrite une pièce de chasse montée sur un affût roulant.

Les dimensions du *Monarch* sont les suivantes :

	Pieds.	Pouces.	Mètres.
Longueur entre les perpendiculaires .	330	0	100.50
Largeur maxima	57	6	17.42
Profondeur	18	8	5.76
Tonnage	5.098		

On espère lui donner une vitesse de 11 nœuds à l'heure.

Bruxelles, 12 oct. 1867. *(Journal de l'armée belge.)* *Cap.* RENARD.

(1) On croit que l'épaisseur des plaques sera encore augmentée.



CHRONIQUE.

Le Département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante:

Berne, le **12** *décembre* **1867.**

Tit. — En considération de ce que les anciennes armes blanches introduites dans l'armée ne sont plus, ni par leur forme, ni par leur qualité, conformes aux exigences techniques actuelles, le Conseil fédéral a, dans sa séance du 5 décembre courant, décrété l'introduction d'un nouveau sabre.

En conséquence il sera établi un nouveau modèle pour les nouvelles acquisitions :

1° Pour le sabre de tous les officiers montés ;
2° Pour le sabre de tous les officiers non montés;
3° Pour le sabre de la troupe à cheval.

Afin de s'assurer que les nouveaux sabres sont de bonne qualité et conformes à l'ordonnance, le Conseil fédéral a en outre décidé de les faire contrôler par l'administration du matériel de guerre fédéral, de n'acquérir et de ne remettre aux officiers et à la troupe aucun sabre qui n'ait été contrôlé.

En exécution de cet arrêté, le Département soussigné fera remettre aussi vite que possible aux cantons, par l'administration du matériel et contre bonification, un nouveau modèle des sabres dont il s'agit.

Nous sommes tout-à-fait disposés à fournir aux cantons, qui le désireraient, l'occasion de faire leurs nouvelles acquisitions au prix coûtant, par l'entremise de l'administration du matériel, seulement ils devront chaque année lui transmettre leurs commandes dans le délai qui leur sera indiqué. Pour l'année prochaine les commandes devront lui être adressées jusqu'au 15 janvier 1868, au plus tard.

Les cantons qui se réserveraient de faire eux-mêmes leurs commandes sont invités à le faire savoir à l'administration du matériel et à ne remettre les nouvelles armes aux officiers et à la troupe qu'après qu'elles auront été contrôlées.

Les inspecteurs fédéraux des armes spéciales et de l'infanterie sont invités à refuser rigoureusement les sabres nouvellement acquis qui ne seraient pas revêtus du poinçon de contrôle fédéral.

L'arrêté du Conseil fédéral ainsi que l'ordonnance seront très prochainement transmis aux cantons.

Agréez, très honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse, à Lausanne.*

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.


Stanford University Libraries
3 6105 013 151 282

